REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

308p

3

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

V. 39-40

1883. -84

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,

9, RUE DE LA MADELEINE.

1883

LIBRARY
JUL 10 1970
UNIVERSITY OF TORONTO
CJ
3
R4
t. 39-40

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI.
Rue de la Limite, 21.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE.

JACQUES WIENER, GRAVEUR EN MÉDAILLES

ET SON ŒUVRE.

La gravure en médailles est certainement un art qui réclame des aptitudes spéciales, des connaissances multiples, car il y a souvent de grandes difficultés à vaincre pour rendre avec perfection les sujets à traiter.

En effet, ce sont des portraits qui, sous un faible relief, doivent présenter beaucoup de pureté, avoir des inflexions calculées de manière à plaire à l'œil, accuser nettement les contours plus ou moins compliqués de figures relativement proéminentes et donner une illusion et une ressemblance complètes; ce sont des scènes, des faits intéressants, des armoiries, des monuments dont il faut concentrer l'image dans un petit espace en conservant les proportions relatives des diverses parties, en reproduisant des reliefs, des profondeurs souvent très grandes sur une tranche de métal de quelques lignes d'épaisseur. Ici, l'artiste doit arriver à ce qu'au premier coup d'œil, on puisse saisir l'importance, l'ampleur, l'étendue et les mérites architectoniques des constructions; pour les grands monuments, il faut qu'il représente jusqu'aux plus

petits détails, lors même qu'ils exigent le secours d'une loupe pour être bien observés sur la médaille.

On conçoit que pour remplir parfaitement ces conditions, il faut être très habile, posséder les aptitudes d'un grand artiste, être doué d'une patience et d'une persévérance hors ligne et ne pas trop craindre de perdre la vue ou de la compromettre avant l'âge avancé, car le graveur en médailles doit presque toujours travailler avec le secours de la loupe.

Il n'est donc pas étonnant que depuis la naissance de cet art, fin du XIVe siècle, il n'y ait eu relativement qu'un petit nombre de célèbres graveurs en médailles. Cependant l'utilité de ces œuvres est incontestable, car c'est une manière commode, concise, nette et durable de conserver à la postérité les traits des hommes remarquables, de représenter de beaux monuments que le temps ne respecte pas toujours, d'éterniser de grands faits historiques dont le souvenir s'éteint facilement ou n'est consigné que dans des ouvrages, des gravures sur papier qui se détériorent, vont se reléguer dans des bibliothèques publiques ou enfin ne sont pas à la portée de tout le monde.

Le petit nombre d'hommes qui s'est distingué dans cette branche du génie artistique tient probablement aux grandes difficultés d'arriver à la perfection, et aussi peut-être au peu d'encouragement que l'on donne à cette classe d'artistes; les peintres, les sculpteurs, les architectes voient leurs travaux admirés, loués, recherchés parfois avec enthousiasme et engouement. Dans les expositions publiques, la foule se porte devant les tableaux, les statues, parce que ces œuvres sont plus à sa portée, flattent

davantage la vue par leurs dimensions, leurs couleurs ou leurs formes facilement saisissables; les amateurs se disputent à coups de billets de banque ces productions qui d'habitude n'ont qu'un seul exemplaire, et les péripéties de ces tournois, livrées à tous les échos de la publicité, contribuent beaucoup à former les renommées des artistes.

Pour les graveurs en médailles, il n'en est pas de même : leurs travaux, qui sont souvent de véritables chefs-d'œuvre, passent parfois inaperçus de la foule à cause de leurs petites dimensions, de leur manque de couleur et surtout de la difficulté pour les mortels ordinaires d'apprécier les vrais mérites d'une médaille. Le tableau, par ses couleurs variées, prévient déjà en sa faveur et attire les regards; la statue, par ses dimensions et la reproduction des formes naturelles, fixe l'attention; mais la médaille sombre, sérieuse, paraissant se plaire dans l'ombre, cachée dans les expositions sous une vitrine, dans un écrin, ne montrant qu'une de ses faces, attend souvent que le rare amateur ou connaisseur vienne la dénicher pour l'admirer.

Et cependant, s'il était possible de mettre en parallèle les mérites réels, la somme de talent dépensé par le peintre, le sculpteur et par le graveur en médailles, il arriverait souvent que, contrairement à ce qui a lieu, la palme reviendrait à ce dernier.

Il y a, croyons-nous, un oubli à réparer, et il serait convenable qu'on encourageât les artistes de cette classe en leur accordant un peu plus d'honneur et d'attention qu'on ne le fait en général.

Plusieurs nations ont eu des graveurs en médailles qui ont laissé des œuvres célèbres, que l'on recueille et garde avec soin. La Belgique, depuis sa constitution en 1830, n'est pas restée en arrière; elle a voulu tenir dans cette branche des arts une place aussi honorable que celle qu'elle a conquise dans les autres sections artistiques, dans l'industrie et dans les sciences; elle a réussi, car elle a vu naître bon nombre de médailles dues aux burins intelligents, savants et profondément artistes de plusieurs de ses enfants, parmi lesquels on peut citer : MM. Barbier, Borrel, Braemt, E. Dubois, Ed. Geerts, L.-J. Hart, F. de Hont, Constant et Louis Jehotte, Ad. Jouvenel, Leclecq, J. Stordeur, Veyrat, Viette, Jacques Wiener et ses deux frères Léopold et Charles, etc., etc.

Ces artistes ont chacun leur mérite; plusieurs sont des spécialistes, et la plupart ont su produire des œuvres importantes qui tiennent une place honorable dans les musées, dans les médaillers. Sans vouloir nous permettre de faire le moindre classement, nous citerons entre autres : les médailles-portraits de Barbier, Borrel, F. de Hont et Veyrat qui étaient les premiers graveurs en 1830; les belles monnaies de Braemt, qui a été le graveur de la monnaie jusqu'en 1848; les belles médailles de L.-J. Hart, particulièrement ses portraits du prince de Ligne, de Rubens et surtout de Léopold Ier (la médaille Léopold Ier portant au revers les noms de tous les membres du Congrès national, frappée en 1859, au diamètre de quinze centimètres, est remarquable; Hart a gravé un grand nombre de médailles à l'effigie de Léopold Ier, de modules différents, qui ont été données en prix dans les

expositions agricoles, etc.) ; les jolies médailles de MM. Léonard et Constant Jehotte, artistes liégeois, portraits de divers hommes politiques, monuments, etc., et qui montrent que ces artistes tiennent une place distinguée dans cet art ; Constant a été le digne successeur de son père Léonard, dernier graveur des monnaies du prince évêque de Liège; les médailles de Stordeur, entre autres les portraits d'Auguste Royer, du baron Jules d'Anethan, très bien traités et fort ressemblants ; les splendides médailles-portraits et autres de MM. Léopold et Charles Wiener, qui, profitant des leçons de leur frère Jacques, ont su arriver à une grande perfection et ont contribué à augmenter l'éclat dont brille le nom de Wiener, etc., etc.

Mais un des plus distingués, celui qui a produit un grand nombre d'œuvres tout à fait remarquables, qui a vu sa réputation se propager jusque dans les pays étrangers, notamment en Allemagne où beaucoup de commandes des autorités lui ont été réservées, c'est sans contredit Jacques Wiener qui surtout a porté la représentation des édifices extérieurs et intérieurs, en bosse et en perspective, à un degré de perfection que nul n'avait atteint avant lui.

Jacques Wiener est vraiment remarquable par l'exécution parfaite et soignée des sujets, par l'élégance et l'exactitude des petits détails; il a surtout trouvé le moyen de rendre les intérieurs des monuments avec une correction, une profondeur qui confondent et excitent une véritable admiration. Parmi le très grand nombre de médailles qu'il a consacré à la reproduction des principaux monuments d'Europe et des églises de notre pays, il en est

beaucoup de fort remarquables et qui sont certainement les plus parfaites de cette catégorie que l'on ait jamais produites. Jacques Wiener est une des gloires artistiques de notre pays et il peut être considéré comme le créateur d'un genre en fait de médailles.

Ayant eu occasion de me procurer un assez grand nombre de spécimens exécutés par cet artiste, il m'a paru utile d'en donner la nomenclature, et j'ai cherché à en compléter la liste en m'adressant à l'auteur ; il est à désirer pour l'histoire de l'art belge, pour l'honneur de notre pays et pour les médaillistes, qu'il y ait un catalogue complet des productions de M. Jacques Wiener. L'artiste l'a bien compris ; aussi, m'a-t-il aidé avec beaucoup de gracieuseté dans ce travail et m'a-t-il fourni les indications sur celles de ses œuvres qui sont déjà devenues rares ou dont les coins sont brisés ou en possession privée.

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de faire précéder cette liste d'une courte biographie de l'artiste.

Jacques Wiener est né en 1815, à Hoerstgen, province rhénane ; à l'âge de deux ans, il vint avec ses parents habiter Venloo ; en 1828, il se rendit à Aix-la-Chapelle pour y apprendre le dessin, le modelage et la gravure sous la direction de son oncle Baruch, artiste de grand mérite. En 1835, il alla à Paris continuer ses études et se perfectionner dans son art ; enfin, en 1839, il vint se fixer définitivement à Bruxelles où il se livra à la gravure en médailles Il se fit naturaliser Belge en 1845.

La première médaille de M. J. Wiener date de fin 1840 ; l'objet est la reddition de la ville de Venloo à la Hollande, à la suite du traité de 1839. Sa deuxième médaille fut

gravée en 1841 ; elle a été frappée pour la ville de Maestricht à l'occasion de la levée de l'état de siége.

Ces travaux attirèrent l'attention sur ce graveur qui venait de faire apparition ; on reconnut de suite qu'il y avait du talent chez ce jeune artiste. Ses productions subséquentes ne firent que confirmer les premières impressions des connaisseurs et, en 1845, on vit paraître une première médaille reproduisant l'intérieur et l'extérieur d'un monument : celle qui représente l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles ; elle fut alors très remarquée, car ce genre de travail n'avait jamais été poussé au degré de perfection que venait d'atteindre J. Wiener.

Ce fut le point de départ d'une série de chefs-d'œuvre.

J. Wiener produisit dix médailles se rapportant aux principales églises de la Belgique, celles de :

Sainte-Gudule, à Bruxelles;
Saint-Rombaut, à Malines ;
Notre-Dame, à Anvers ;
Notre-Dame, à Tournay ;
Saint-Sauveur, à Bruges ;
Saint-Bavon, à Gand ;
Saint-Jacques, à Liége ;
Notre-Dame, à Tongres ;
Saint-Martin, à Ypres ;
Saint-Aubin, à Namur.

Outre ces médailles, M. J. Wiener en a donné dix qui se rapportent à des monuments civils de Belgique.

Le succès qu'elles eurent engagea l'artiste à entre-

prendre la reproduction des principaux monuments d'Europe. Travailleur habile et infatigable, il sut mener à bonne fin et en peu d'années, cette grande entreprise ; de 1850 à 1865, il livra à la frappe quarante et une médailles toutes de même module et représentant l'extérieur et l'intérieur des plus beaux monuments d'Europe, et plusieurs autres de modules différents ; la série des quarante et une médailles comprend :

11	médailles pour	l'Allemagne ;
8	—	la France ;
7	—	l'Italie ;
5	—	l'Angleterre ;
4	—	l'Espagne et le Portugal ;
2	—	la Belgique ;
1	—	la Hollande ;
1	—	la Russie ;
1	—	la Suède ;
1	—	la Turquie.
41		

Cette série de chefs-d'œuvre constitue ce que l'on peut avoir de plus remarquable en fait de médailles modernes ; aussi, la réputation de l'artiste, qui était déjà très grande dès 1850, atteignit son apogée en 1865 ; de Belgique, de l'étranger, arrivèrent des ordres de travail pour les médailles à distribuer dans des circonstances solennelles ; c'est ce qui fit sortir du burin de J. Wiener, outre un certain nombre de nouvelles médailles se rattachant aux églises et monuments de Belgique, plusieurs autres de

grand module parmi lesquelles on peut citer comme très remarquables, la médaille frappée à l'occasion du jubilé de la Fête-Dieu à Liège, et qui est considérée comme le plus beau travail de l'artiste ; celle de l'église Saint-Paul à Liège avec le portrait de l'évêque Van Bommel et celle de l'église de Laeken ; celles qui furent frappées à l'occasion de l'exposition universelle de Paris en 1855 et diverses autres pour l'Allemagne.

Comme cet artiste marchait de succès en succès, il fixa forcément l'attention du Gouvernement et le roi Léopold II lui donna, en 1866, un témoignage de son admiration en le nommant chevalier de l'ordre de Léopold, à la suite de l'exposition des beaux-arts à Bruxelles ([1]).

J. Wiener était encore en pleine allure de productions artistiques, lorsqu'il ressentit les premières conséquences d'une trop grande assiduité au travail, de l'emploi prolongé et constant de la loupe, enfin d'une courageuse et fiévreuse ardeur ; sa vue commença à faiblir et bientôt elle lui fit entièrement défaut ; en 1872, J. Wiener devint aveugle !...

C'était une perte sensible pour l'art et une triste situation pour un artiste plein de vigueur qui pouvait donner encore tant de chefs-d'œuvre.

Les docteurs parvinrent cependant à lui rendre la vue à la fin de 1872 après avoir pratiqué l'opération de la cataracte sur les deux yeux ; J. Wiener put encore produire un peu ; mais sa guérison ne fut pas complète et le danger d'une rechûte étant à craindre, il dut

([1]) M. J. Wiener avait déjà obtenu en 1854 la décoration de l'ordre du Christ de Portugal, et en 1860 celle de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse.

enfin renoncer à l'exercice de son art de prédilection; depuis 1874, il n'a plus gravé de médailles.

M. J. Wiener est donc arrivé bien avant l'âge à la fin de sa carrière artistique; mais il peut jouir de sa célébrité, puisque jusqu'ici il n'a pas encore été égalé dans l'art de la reproduction des intérieurs des monuments; il doit être considéré comme le créateur d'un genre; c'est lui le premier qui a appliqué la perspective à la reproduction des monuments en bas-reliefs, des intérieurs d'églises et de grands édifices, et l'on sait quels succès ont couronné ses travaux.

Tout en exerçant avec le talent que l'on connaît son art de graveur en médailles, M. J. Wiener a été appelé à exécuter d'autres travaux importants : c'est ainsi qu'il a fait les premiers timbres-poste belges et qu'il a organisé dans notre pays le service de cette fabrication.

En 1848, M. Frère-Orban, alors ministre des travaux publics, écrivit sous la date du 6 juillet à M. J. Wiener « qu'il se proposait d'introduire, en Belgique, le système « d'affranchissement des lettres au moyen de timbres en « taille-douce, ainsi que cela se pratiquait en Angleterre. » Il demandait à l'artiste de lui faire connaître à quels prix il se chargerait de la fourniture des divers objets et ustensiles nécessaires pour cette fabrication.

M. J. Wiener, déjà très renommé à cette époque, était naturellement désigné au Gouvernement pour ce travail délicat et nouveau; lorsque M. Frère-Orban introduisit les timbres-poste en Belgique, on n'en avait pas encore

fabriqué sur le continent, et de même que cela avait eu lieu pour les chemins de fer, il fit que notre pays a été, après l'Angleterre, la première nation en Europe qui ait fabriqué et employé les timbres-postes.

Le 7 août 1848, un mois après la date de la lettre de M. Frère-Orban, le Ministre des travaux publics approuvait le contrat intervenu entre M. J. Wiener, son frère Léopold et le Gouvernement pour l'exécution des travaux de gravure et la fourniture des machines et ustensiles nécessaires à la fabrication des timbres en taille-douce pour l'affranchissement des lettres.

Il n'avait pas fallu un mois à M. J. Wiener pour aller étudier, en Angleterre, le système de fabrication des timbres-poste, pour se mettre en mesure de procurer à notre Gouvernement les appareils et les machines nécessaires à cette nouvelle industrie; on ne pouvait attendre moins de l'activité connue de cet artiste.

Le 28 octobre 1848, le Ministre Rolin approuvait l'épreuve du timbre de 10 centimes que MM. Wiener lui avaient soumise et invitait les graveurs à s'occuper activement de la fabrication.

Le 17 novembre suivant, le coin original du timbre de 20 centimes, présenté par ces messieurs, était également approuvé.

Les premiers timbres-poste belges furent alors mis à la disposition du public, et l'on se rappelle encore avec quelle perfection ils étaient gravés.

En 1849, le Gouvernement voulant modifier le timbre en plaçant l'effigie du roi dans un encadrement ovale, M. J. Wiener présenta pour les timbre de 10, 20 et

40 centimes, un nouveau coin qui fut approuvé par le Ministre, le 25 août de la même année ; notre artiste fit ensuite adopter, en 1861, le coin pour le timbre de un centime.

Lorsqu'en 1857, le Gouvernement désira être éclairé sur le choix d'une encre d'impression pouvant empêcher le lavage des timbres, M. J. Wiener fut chargé de l'étude de la question; il arriva à considérer l'impression typographique reproduite au moyen de types au galvanisme, comme le seul moyen pour atteindre ce but ; ce procédé était alors en usage en Angleterre, en France et en Autriche. Mais une nouvelle étude de la question et de nombreuses expériences qu'il fit à ses frais, l'engagèrent à ne pas conseiller l'emploi immédiat de ce procédé.

Comme on s'était aperçu de contrefaçons, de lavages de timbres, M. J. Wiener fit savoir au Gouvernement, en juin 1861, qu'en imprimant d'abord le médaillon-portrait en taille-douce, et ensuite l'encadrement et l'inscription au moyen de la typographie, on préviendrait la contrefaçon. C'est à la suite de nombreux et nouveaux essais qu'il était arrivé à préconiser cette combinaison.

En août de la même année, le Gouvernement nomma une commission spéciale dans le but de rechercher les moyens propres à prévenir la contrefaçon des timbres-poste en usage; M. J. Wiener fut naturellement nommé membre de cette commission.

Après de longues études, les délégués adoptèrent le système proposé par M. J. Wiener; impression en taille-douce jointe à la typographie. C'était un système nouveau. M. J. Wiener fit connaître à ses collègues les nombreux

essais auxquels il s'était livré. Le rapport de la commission spéciale fut déposé en mars 1863, et, sous la date du 30 avril suivant, le Ministre des travaux publics écrivit à M. J. Wiener ce qui suit : « Je me fais un devoir de vous « exprimer en particulier tous mes remerciements pour les « recherches que vous vous êtes imposées en vue d'aider « efficacement aux améliorations poursuivies par l'admi- « nistration et qui, grâce à votre concours obligeant et « éclairé, ne tarderont pas, j'espère, à être réalisées « d'une manière complète. »

C'était un juste hommage rendu à l'artiste qui n'avait ménagé ni son temps, ni sa science, ni son argent pour arriver à un résultat satisfaisant.

A la suite de ces études, le Gouvernement demanda, en 1863, à M. J. Wiener, de lui présenter un timbre fabriqué suivant les indications qu'il avait données à la commission ; l'artiste fournit à ses frais un modèle dont cependant il n'était pas lui-même entièrement satisfait.

Le Gouvernement mit alors au concours la confection du coin ; mais les spécimens présentés furent trouvés inacceptables et moins bons que celui de M. Wiener. On eut ensuite recours à une maison étrangère qui avait la spécialité de la fabrication des timbres-poste ; elle produisit un coin d'une exécution parfaite comme gravure, et on fabriqua les timbres émission de 1865, tête de Léopold Ier à gauche dans un encadrement rond ; mais dans l'application, on reconnut que les images du Roi étaient toujours plus ou moins confuses à cause de la grande finesse de la gravure et de l'imperfection de nos appareils d'impression ; ces timbres, malgré le fini de la

gravure du coin, étaient moins bien réussis que ceux que M. Wiener avait présenté en 1863. Ils furent délaissés en 1869, lorsqu'on prit l'effigie de Léopold II. A partir de cette époque, M. J. Wiener ne s'occupa plus de la fabrication des timbres-poste belges, le système adopté n'étant plus le même que celui suivi jusqu'alors.

De 1848 à 1864, M. J. Wiener a été, pour ainsi dire, le directeur de l'atelier de fabrication de nos timbres-poste; c'est lui qui a suggéré toutes les modifications, tous les perfectionnements qui y ont été introduits pendant cette longue période; il apportait à cette petite industrie gouvernementale des soins assidus et un amour d'artiste; il ne se passa pas d'années sans qu'il produisit des projets d'amélioration, des observations et des rapports sur les nouveaux procédés que l'on cherchait à introduire dans les autres pays; il les discutait, les comparait avec celui que l'on pratiquait en Belgique, et toujours ses observations ou ses critiques pleines de bon sens portaient le cachet d'une science artistique consommée et savante.

Les timbres-poste belges venus des coins de M. J. Wiener étaient fort estimés en Europe, à cause de la perfection de la gravure; aussi, le gouvernement hollandais voulant introduire cette fabrication dans les Pays-Bas, s'adressa à notre Ministre pour obtenir l'autorisation de confier à M. J. Wiener le soin d'appliquer, en Hollande, le système suivi dans les ateliers de Belgique. Cette autorisation ayant été accordée, M. J. Wiener fut chargé, en vertu d'un contrat passé en mai 1851, de graver les coins puis de fournir et de monter à l'Hôtel de la Monnaie à

Utrecht, tous les appareils et les machines nécessaires à la fabrication des timbres-poste. Lorsque l'artiste eut rempli sa mission, le Gouvernement hollandais s'empressa d'adresser à notre Ministre une lettre de remerciements conçue en termes très flatteurs pour M. Wiener et qui témoignait que notre compatriote s'était acquitté, à la plus grande satisfaction de nos voisins, de la tâche qui lui avait été confiée.

Toujours à la recherche d'améliorations et de perfectionnements, M. J. Wiener proposa, en 1845, à la ville de Bruxelles, de donner aux jetons du conseil communal une utilité historique en représentant chaque année, sur l'une des faces, un événement intéressant la ville, au lie d'y inscrire purement et simplement les noms des conseillers; c'était revenir à un ancien usage que l'on avait eu le tort d'abandonner, bien qu'il eût été conservé pendant plusieurs siècles. En effet, les jetons qui firent leur apparition dans les Pays-Bas, sous Philippe le Bon, étaient frappés pour le service des bureaux des finances, etc., et portaient les armes et les titres du prince; sous Philippe le Beau et surtout sous Charles-Quint, ils rappelèrent les principaux événements de l'époque et ils devinrent de véritables documents historiques que l'on a recueillis plus tard avec soin et qui constituent de belles collections dont quelques-unes ont été exhibées, à Bruxelles, lors de l'Exposition nationale de 1880. La ville de Bruxelles accueillit la proposition de M. Wiener et un premier

jeton modifié parut, en 1847, donnant sur une des faces la statue érigée à Vésale par la ville de Bruxelles.

A partir de la même date, la ville de Bruxelles fit aussi frapper, chaque année, une médaille en argent de 50 millimètres de diamètre, donnant, d'un côté, le monument le plus important construit dans l'année et, de l'autre, les principaux votes de l'administration communale.

M. J. Wiener exécuta ces jetons et ces médailles communales de 1847 à 1868.

Les villes de Tournay et d'Ypres à leur tour, et également sur la proposition de M. J. Wiener, donnèrent à leurs jetons un cachet historique et ce fut encore notre grand artiste qui fut chargé d'en fabriquer les coins. Les villes de Tournay et d'Anvers firent également frapper des médailles communales. On trouvera dans notre catalogue le détail de ces jetons et de ces médailles qui ont tous été produits en argent; il n'y a eu que quatre ou cinq exemplaires en bronze qui sont par conséquent très rares.

Enfin, M. J. Wiener a formé deux élèves, ses deux frères Léopold et Charles, qui ont profité de ses leçons et qui sont devenus des graveurs en médailles distingués; M. Léopold Wiener, brillant élève de l'Académie de Bruxelles, a été chargé de la confection des coins des monnaies belges à partir de 1848, à la suite d'un concours dans lequel il avait obtenu le premier rang; Jacques travailla pendant un certain temps à ces coins avec son frère Léopold; ce dernier, ainsi que Charles furent à leur tour les collaborateurs de leur aîné dans la confection de plusieurs médailles et produisirent, particulière-

ment Léopold, un grand nombre de superbes portraits, de sujets allégoriques conçus avec un rare talent, etc.

L'œuvre de M. Jacques Wiener est donc considérable ; elle comprend un grand nombre de médailles, de jetons, de timbres-poste. Nous avons classé ces productions autant que possible par groupe et par ordre de date, la disposition par série permettant mieux de trouver de suite tout ce qui se rapporte à une même catégorie.

Voici l'ordre que nous avons adopté :

1er GROUPE.

A. Édifices les plus remarquables de l'Europe ;
B. Églises de Belgique ;
C. Maisons d'arrêt et Palais de justice de Belgique ;
D. Hôtels de ville de Belgique ;
E. Médailles communales de Belgique ;
F. Portraits ;
G. Médailles diverses.

2e GROUPE.

H. Jetons.

3e GROUPE.

I. Timbres-poste.

PREMIER GROUPE.

A. Édifices les plus remarquables de l'Europe.

1848 — D = 60.

1 — Sur le tour : ÉGLISE COLLÉGIALE DES SS. MICHEL ET GUDULE, A BRUXELLES.

Dans le champ : Élévation de la façade principale prise devant le grand escalier.

A l'exergue : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : LES TRAVAUX DE RESTAURATION COMMENCÉS 1839. — J. WIENER.

A gauche, verticalement : BATIE PAR LAMBERT II Cte DE LOUVAIN ET DE BRABANT 1047.

A droite, verticalement : LE CHŒUR ACHEVÉ 1210.

1849 — D = 60.

2 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle; vue prise derrière le chœur et un peu à gauche.

A l'exergue : MÜNSTERKIRCHE ZU AACHEN NACH IHRER WIEDERHERSTELLUNG.

A gauche : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure prise sous la coupole qui précède le chœur.

A l'exergue : INNEHES DER MÜNSTERKIRCHE ZU AACHEN

DAS OCTOGON ERBAUT VON CARL DEM GROSSEN 796-804. DAS HOHE CHOR GEGRUNDET DURCH GERHARD CHORUS 1353. REENDET 1414.

Fort belle médaille; c'est après la médaille du jubilé de la fête du Saint-Sacrement, à Liège (église Saint-Martin), la plus remarquable production de M. J. Wiener.

1849 — D = 60.

3 — Sur le tour : DER DOM ZU KÖLN IN SEINER ZUKÜNETIGEN VOLLENDUNG.

Dans le haut du champ : UNSERE HOFFNUNG.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Cologne; vue prise devant le côté droit et un peu vers le chœur.

C'est une vue de l'église telle qu'elle se présentera lorsqu'elle sera entièrement achevée.

A l'exergue : GESTOCHEN VON J. WIENER. NACH DEM VON DOMBAUMEISTER E. F. ZWIRNER ERGÄNZTEN BAUPLANE. VERLAG VON F. C. EISEN IN KÖLN.

Rev. — Sur le tour : JUBELFEIER AM 14 AUGUST 1848 DER ERSTEN GRUNDSTEINLEGUNG DES DOMES ZU KÖLN AM 14 AUGUST 1248.

Dans le haut du champ : UNSERE FREUDE.

Dans le champ : Vue extérieure de la cathédrale prise devant le côté droit et montrant l'état d'avancement des travaux en 1848.

A l'exergue : EINWEIHUNG DES HOHEN CHORS AM

27 SEPT. 1322. OFT UNTERBROCHENER FORTBAU BIS ETWA 1500. GÄNZLICHER STILLSTAND BIS ZUR ZWEITEN GRUNDSTEINLEGUNG AM 4 SEPT. 1842 DURCH FRIEDRICH WILHELM IV KÖNIG VON PREUSSEN.

1849 — D = 60.

4 — Sur le tour : DER DOM ZU KOELN IN SEINER ZUKUENFTIGEN VOLLENDUNG.

Dans le champ : Vue extérieure de la cathédrale prise devant le côté droit et un peu vers le chœur.

A l'exergue : GESTOCHEN VON J. WIENER NACH VON DOMBAUMEISTER E. F. ZWIRNER ERGÄNZTEN BAUPLANE. VERLAG VON F. C. EISEN IN KÖLN.

Rev. — Vue intérieure de la nef principale, de celle de droite et du chœur.

A l'exergue : J. ET CH. WIENER.

1849 — D = 60.

5 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale Saint-Paul à Londres ; vue prise à l'angle formé par la façade portique et le côté gauche du temple.

A l'exergue : St PAUL'S CATHEDRAL LONDON. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : FOUNDED VII CENTURY. BURNT XI CENTURY. REBUILT IN STONE XII AND XIII CENTY. AGAIN BURNT 1666. REBUILT IN ITS PRESENT STATE 1675-1710. ARCHIT. CHRIST WREN. —

A gauche : J. WIENER F.

1850 — D = 60.

6 — Dans le champ : Élévation de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : STADHUIS TE AMSTERDAM DE EERSTE STEEN GELEGD 20 JAN : 1648. INGEWYD 29 JULY 1655. JAC : VAN CAMPEN BOUWMEESTER A. QUELLINUS BEELDHr. — J. WIENER F.

Rev. — Vue intérieure de la salle principale.

A l'exergue : J. WIENER BRUSSEL.

1850 — D = 60.

7 — Dans le champ : Élévation de l'église Saint-Marc à Venise ; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : BASILICA DI S. MARCO IN VENEZIA. GIA CAPPELLA DUCALE. ORA CATHEDRALE. COSTRUTTA 828. INCENDIATA 976. RECOSTRUITA 977. CONTINUATA 1043. COMPITA, 1071. — J. WIENER F. — BUCHHANDLUNG VON H.-F. MUNSTER. VENEDIG. VERONA U : TRIEST.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : J. WIENER BRUXELLES.

1851 — D = 60.

8 — Sur la partie supérieure du tour : NOTRE DAME CATHÉDRALE DE PARIS.

Dans le champ : FONDÉE IV SIÈCLE. RECON-

STRUITE 1160 PAR L'ÉVÊQUE MAURICE DE SULLY. TERMINÉE SOUS PHILIPPE-AUGUSTE. AUGMENTÉE SOUS St LOUIS ET DE SES SUCCESSEURS JUSQU'A 1300. LA RESTAURATION COMMENCÉE 1846. VIOLLET-LEDUC ET LASSUS ARCHIT :

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : J. ET CH. WIENER F.

1853 — D = 60.

9 — Dans le champ : Élévation du monastère royal de Batalha (Portugal) ; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : CONVENTO DE BATALHA EDIFICADO POR VOTO DE DOM JOÃO I REI DE PORTUGAL NOS FINS DO XIV SECULO. — J. WIENER F.

Rev. Vue intérieure de la nef principale, des deux nefs latérales et du chœur.

A l'exergue : J. WIENER BRUXELLES.

1854 — D = 60.

10 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale d'York; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : CATHÉDRALE DE YORK BATIE 630 A 642. BRULÉE 1069. REBATIE 1070. BRULÉE UNE 2e FOIS 1137. RECONSTRUITE 1171-1361. LA RESTAURATION TERMINÉE 1832.

A droite : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Élévation intérieure de la grande nef jusqu'à la porte d'entrée principale.

A l'exergue : J. WIENER, BRUXELLES.

1855 — D = 60.

11 — Sur le tour : MUNSTERKIRCHE ZU BONN.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Bonn ; vue prise derrière le chœur et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F. BRUSSEL.

Rev. — Dans le champ : vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : ERBAUT VON PROBSTE GERHARD VON SAIN 1130-1180. BEENDET XIII JAHRH.

1855 — D = 60.

12 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale ou dôme de Pise; vue prise à l'angle formé par la façade principale et le côté droit.

A l'exergue : DUOMO DI PISA. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale jusqu'au fond du chœur, et d'une partie de la petite nef de droite.

A l'exergue : FONDATO NEL 1063. CONSECRATO NEL 1119. ARCHIT : BUSCHETTO. — J. WIENER.

1856 — D = 60.

13 — Sur le tour : St APOLLINARIS KIRCHE BEI REMAGEN AM RHEIN.

Dans le champ : dans la partie supérieure : petit

écusson aux armes du comte Furstenberg qui a fait construire l'église.

En dessous : Élévation de l'église ; vue prise devant le côté droit et un peu à l'arrière.

A l'exergue : GRUNDSTEINLE. UNG. AM 22 JULI 1839. DURCH DEN BAUHERRN DER KIRCH FRANZ EGON GRAFEN VON FURSTENBERG — STAMMHEI.

Rev. — Dans le champ : Intérieur de la nef et du chœur.

A gauche verticalement : INNERES DER St APOLLINARISKIRCHE EINGERICHTET IM JAHRE 1853,

A droite verticalement : PLAN UND AUSFUHRUNG DURCH E. F. ZWIENER BAUMEISTER DES KÖLNER DOMES 1839-1844 AUSSCHMÜCKUNG DURCH DEEGER F. ITTENBACH A. & C. MULLER.

A l'exergue : NACH ZEICHNUNGEN VON E. F. ZWIRNER GESTOCHEN VON J. WIENER VERLAG VON F. C. EISEN IN KOLN.

1856 — D = 60.

14 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Winchester ; vue de la façade principale et du côté droit du temple.

A l'exergue : WINCHESTER CATHEDRAL FOUNDED AT THE EPOCH OF THE SAXON KINGS. THE PRESENT CATHEDRAL BUILT 1079-1093. THE NAVESAND THE AISLES CONSTRUCTED BY WYKEHAM 1370-1400. — TON & C° LONDON.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale jusqu'au bout du chœur.

A l'exergue : J. WIENER F. BRUXELLES.

1856 — D = 60.

15 — Sur le tour : WESTMINSTER ABBEY.

Dans le champ : Élévation du monument ; vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F. BRUSSELS.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la chapelle de Henri VII.

A l'exergue : St PETER'S CHURCH FOUNDED ABOUT 612. REBUILT AND ERECTED AN ABBEY 958 AND 1049-1066. ELKINGTON ET Co LONDON.

A gauche, verticalement : THE PRESENT CHURCH CONSTRUSTED 1220-1285. RESTORED END OF THE XVII CENTURY.

A droite, verticalement : WESTMINSTER HALL BUILT 1597. THE CHAPEL OF HENRI VII COMMENCED 1503. RESTORED 1809.

1857 — D = 60.

16 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Lincoln (Angleterre) ; vue de la façade principale et du côté droit.

A l'exergue : LINCOLN CATHEDRAL. A gauche : J. WIENER F. BRUSSELS. En bas : ELKINGTON ET Co LONDON.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale, de la nef de droite et du chœur.

A l'exergue : FOUNDED 1085. BURNT 1141. OFTEN REBUILT 1195-1250. SOUTH TRANSEPT 1306.

A gauche : J. WIENER F.

1857 — D = 60.

17 — Sur le tour : CATHÉDRALE DE TOURNAI.

Dans le champ : Élévation de l'église ; vue prise derrière le chœur et à droite.

A l'exergue : NEFS, TRANSEPS ET TOURS DE L'ÉGLISE ACTUELLE XI ET XII SIÈCLE. CHOEUR XIII ET XIV SIÈCLE. RESTAURATION 1837.

A gauche : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : FONDÉE PAR St PIAT III SIÈCLE. RECONSTRUITE VERS 458.

A droite, verticalement : DÉTRUITE PAR LES NORMANDS 882.

A l'exergue : J. WIENER F. BRUXELLES 1857.

1857 — D = 60

18 — Sur le tour : BASILICA DI S. PIETRO A ROMA.

Dans le champ : Élévation de la basilique ; vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : DA GIULIO II INCOMINCIATA NEL MDVI. DA PAOLO V COMPIUTA NEL MDCXII.

A gauche : J. WIENER F. 1857.

1858 — D = 60.

19 — Sur le tour : ÉGLISE DE SAINT FRONT A PÉRIGUEUX.

Dans le champ : Élévation de l'église ; vue prise derrière le chœur et à droite.

A l'exergue : CHŒUR ET ABSIDE XIV SIÈCLE. RESTAURATION COMMENCÉE 1854. — ABADIE ARCH :

A gauche : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : ANCIENNE ÉGLISE 984-1047. ÉGLISE ACTUELLE XI AU XII SIÈCLE.

A droite : J. WIENER.

1858 — D = 60.

20 — Sur le tour : Inscription en caractères russes dont voici la traduction : Église Saint-Isaac métropolitaine Pétersbourg.

Dans le champ : Vue perspective de l'église Saint-Isaac.

A l'exergue : ÉGLISE St ISAAC A St PÉTERSBOURG BATIE PAR PIERRE LE GRAND 1717-1727. INCENDIÉE 1735. POSE DE LA I^e PIERRE DE L'ÉGLISE ACTUELLE PAR ALEXANDRE I 1819. CONSACRÉE PAR ALEXANDRE II 1853. — R. DE MONERRAND ARCH.

A gauche : JACQUES WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue perspective intérieure d'une branche de la nef principale et jusqu'au fond du chœur.

A l'exergue : J. WIENER F. 1858.

1858 — D = 60.

21 — Sur le tour : ÉGLISE Ste GENEVIÈVE (PANTHÉON) A PARIS.

Dans le champ : Élévation du monument ; vue prise devant la façade principale.

A l'exergue : COMMENCÉE EN 1758 J. G. SOUFFLOT ARCHIT : — J.WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de l'une des branches principales formant la croix jusqu'à la porte d'entrée, et de la naissance de la coupole.

A l'exergue : J. WIENER F. BRUXELLES 1858.

1859 — D = 60.

22 — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : CATEDRAL DE CORDOVA.

A gauche : J. WIENER F. 1859.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure du transept.

A l'exergue : MEZQUITA ERIGIDA 786 POR ABD-EL-RAHMAN. CONVERTIDA EN IGLESIA POR FERNANDO III 1236.

A gauche : J. WIENER.

(Il y a des exemplaires avec CORDOBA, et J. WIENER F. sans l'année 1859.)

1859 — D = 60.

23 — Sur la partie supérieure du tour : DIE WALHALLA.

Dans le champ : Élévation du monument ; vue prise devant l'une des deux façades principales.

A l'exergue : DER GRUNDSTEIN GELEGT DEN 18 OCTOBER 1830. VON LUDWIG KÖNIGE VON BAIERN.

A gauche : J. WIENER F. A droite : 1859.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure du monument.

A gauche, verticalement : RINGEWEIRT DEN 18 OCTOBER 1842.

A droite, verticalement : BARON VON KLENZE ARCH :

A l'exergue : J. WIENER F 1859.

1859 — D = 60.

24 — Sur le tour : CATHEDRALE DE REIMS.

Dans le champ : Élévation du monument ; vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale jusqu'au fond du chœur.

A l'exergue : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE 1212. CONSÉCRAT^on DU CHOEUR 1241. ACHEVÉE VERS 1430. J. WIENER.

1859 — D = 60.

25 — Sur le tour : S^T OUEN A ROUEN.

Dans le champ : Élévation perspective de l'église ; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : GRAND PORTAIL ET LES 2 FLÈCHES PAR L'ARCHIT : GRÉGOIRE 1847-1850.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : COMMENCÉE 1318 PAR L'ABBÉ JEAN ROUSSEL.

A droite, verticalement : ROSES DU TRANSSEPT 1439. LA NEF ACHEVÉE 1491. GRANDE ROSE DE LA FAÇADE 1515.

A l'exergue : J. WIENER F. 1859.

1860 — D = 60.

26 — Sur le tour : DUOMO DI SIENA.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale ou dôme de Sienne (Italie); vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue de la nef principale à l'intérieur.

A gauche, verticalement : DUOMO COMINCIATO DA GIO DI NICCOLO PISANO 1243.

A droite verticalement : FACCIATA 1339-1380.

A l'exergue : PRIMA CHIESA FONDATA INTORNO AL 1089.

1860 — D = 60.

27 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Milan ; vue prise derrière le chœur et à droite.

A l'exergue : CATEDRALE DI MILANO — J. WIENER F. 1860.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et des deux nefs adjacentes.

A l'exergue : PRINCIPIATA 1386 DA GIO : GALEAZZO VISCONTI. FACCIATA DEL PELLEGRINI.

A gauche, verticalement : J. WIENER BRUXELLES.

1861 — D = 60.

28 — Sur le tour : SYNAGOGE ZU COELN EINGEWEIHT AM 23 AUGUST 1861.

Dans le champ : Élévation de la synagogue de Cologne ; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : E.-F. ZWIRNER ARCHIT :

Rev. — Dans le champ : Vue de l'intérieur de la synagogue et d'une partie de la coupole.

A gauche et à droite, inscriptions sur deux lignes verticales en caractères hébraïques.

A l'exergue : J. WIENER F.

1861 — D = 60.

29 — Sur le tour : DOM ZU BAMBERG.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Bamberg (Bavière). Vue prise derrière le chœur et à gauche.

A l'exergue : JACOB WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : GRUNDSTEIN GELEGT 1004 VON KAISER HEINRICH II. DURCH EINEN BRAND ZERSTÖRT 1081.

A droite verticalement : WIEDER HERGESTELLT DURCH BISCHOF OTTO DEN HEILIGEN 1110.

A l'exergue : JACOB WIENER F.

1861 — D = 60.

30 — Sur le tour : CATHEDRALE DE CHARTRES.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale ; vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER 1861.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : COMMENCÉE VERS 1040 INAUGURÉE 1260. — J. WIENER.

1861 — D = 60.

31 — Sur le tour : DER DOM ZU KOELN IN SEINER ZUKUENFTIGEN VOLLENDUNG.

Dans le champ : Vue extérieure de la cathédrale de Cologne prise devant le côté droit et un peu vers le chœur.

A l'exergue : GESTOCHEN VON J. WIENER NACH DEM VON DOMBAUMEISTER E.-F. ZWIRNER ERGÄNZTEN BAUPLANE. VERLAG VON F.-C. EISEN IN KÖLN.

Rev. — Dans le champ : Vue extérieure de la cathédrale prise devant le côté droit et montrant l'état d'avancement des travaux en 1861. Les deux tours de devant étaient arrivées à peu près à la hauteur de la crète du toit de la nef principale.

A l'exergue : EINWEIHUNG DES HOHEN CHORS AM 27 SEPT. 1322. OFT UNTERBROCHENER FORTBAU BIS ETWA 1500 GÄNZLICHER STILLSTAND BIS ZUR ZWEITEN GRUNDSTEINLEGUNG AM 4 SEPT. 1842 DURCH FRIEDRICH WILHELM IV KÖNIG VON PREUSSEN — 1861.

1861 — D = 60.

32 — Sur le tour : CATHEDRALE DE STRASBOURG.
Dans le champ : Élévation de la cathédrale; vue prise devant la façade principale et à gauche.
A l'exergue : J. WIENER F. 1861.
Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale, des deux nefs latérales et de la porte d'entrée avec sa grande rose.
A l'exergue : LA 1e PIERRE POSÉE 1015. TOUR ET PORTAIL COMMENCÉS EN 1276. TERMINÉE 1439.

1861 — D = 60.

33 — Sur la partie supérieure du tour : BASILICA DI S. PAOLO A ROMA.
Dans le champ : Élévation de la basilique Saint-Paul, à Rome; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.
A l'exergue : FONDATA DA CONSTANTINO 324. — J. WIENER.
Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.
A l'exergue : COMPITA DA ONORIO 395-423. DISTRUTTA DAL FUSCO 1823. — J. WIENER.

1862 — D = 60.

34 — Sur le tour : S^T STEPHANSKIRCHE IN WIEN.
Dans le champ : Élévation de l'église Saint-Étienne, à Vienne (Autriche).
A l'exergue : J. WIENER F. BRUSSEL.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale, des deux nefs latérales et du chœur.

A gauche, verticalement : DAS CHOR VOLLENDET 1339. EINGEWEIHT 1340.

A droite, verticalement : DER THURMBAU BEGONNEN 1359. VOLLENDET 1433.

A l'exergue : BEGONNEN 1144 DURCH HEINRICH II JASO MIRGOTT ERWEITERT 1276-1326.

1862 — D = 60.

35 — Dans le champ : Élévation de l'église Saint-Étienne, à Caen (Calvados, France) ; vue prise derrière le chœur et un peu à gauche.

A l'exergue : ÉGLISE S^T ÉTIENNE A CAEN. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : FONDÉE 1061 PAR GUILLAUME LE CONQUÉRANT.

A droite, verticalement : CONSACRÉE 1066. ACHEVÉE XIV SIÈCLE.

A l'exergue : J. WIENER.

1862 — D = 60.

36 — Sur le tour : S^T OLAFS DOMKIRKE I TRONDHJEM.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Drontheim (Norwège) ; vue prise derrière le chœur et à gauche.

A l'exergue : J. WIENER BRUSSEL 1862.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : FORTSAELTELSE OG FULDENDELSE 1268-1280.

A droite, verticalement : BRAND 1328. 1531. 1719. PLAN TIL G. JENAPBYGGELSE 1859.

A l'exergue : GRUNDLAGT 1160. STANDSNING I ARBEIDET 1180.

1863 — D = 70.

37 — Sur le tour : DER KAISER DOM ZU SPEYER ERBAUT 1030-1061.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Spire ; vue prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : NACH MANNICHFACHEN ZERSTOERUNGEN UND UMAENDERUNGEN. ERNEUERT 1854-1858. — JACOB WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : LUDWIG I KOENIG VON BAYERN LIESS DIE CHOERE MIT GEMAELDEN AUSSCHMÜCKEN 1845-1850. DURCH JOH : SCHRAUDOLPH. MAXIMILIAN II KOENIG VON BAYERN. DIE SCHIFFE DURCH DENSELBEN UND MIT ORNAMENT DURCH J. SCHWARZMANN 1851-1853.

A gauche : JACOB WIENER F.

1864 — D = 60.

38 — Sur le tour : DUOMO DI FIRENZE.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Florence; vue prise derrière le chœur et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F. 1864.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A l'exergue : IMPRESO DA ARNOLFO DI LAPO 1298. CAMPANILE DI GIOTTO 1334. CUPPOLA DI BRUNELLESCHI 1417-1467.

A droite, verticalement : J. WIENER.

1864 — D = 60.

39 — Dans le champ : Vue prise à l'intérieur de l'église Sainte-Sophie.

A l'exergue : STE SOPHIE A CONSTANTINOPLE. BATIE PAR L'EMPEREUR JUSTINIEN 532-537 CONVERTIE EN MOSQUÉE 1453. RESTAURÉE SOUS LE RÈGNE DU SULTAN ABDUL MEDJID 1847-1849. PAR G. FOSSATI.

Rev. — Dans le champ : Autre vue prise à l'intérieur.

A l'exergue : J. WIENER F. BRUXELLES.

1865 — D = 60.

40 — Sur le tour : DOM ZU MAGDEBURG.

Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Magdebourg ; vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : GRUNDSTEIN GELEGT 1209.

A droite, verticalement : EINGEWEIHT 1863.

A l'exergue : J. WIENER.

1866 — D = 60.

41 — Dans le champ : Élévation de la cathédrale de Mayence; vue prise derrière le chœur et un peu à droite.

A gauche, verticalement : DER DOM.

A droite, verticalement : ZU MAINZ.

A l'exergue : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure d'un des côtés de la nef principale.

A gauche, verticalement : ERSTE ERBAUUNG 978.

A droite, verticalement : DURCH BRANDSCHADEN WIEDER AUFGEBAUT 1009. 1137. 1190.

A l'exergue : J. WIENER.

1867 — D = 60.

42 — Sur le haut du tour : S^TE MARIE A BELEM (LISBONNE).

Dans le champ : Vue perspective de la porte d'entrée latérale.

A l'exergue : J. ET CH. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A droite, verticalement : FONDÉE EN 1499.

A gauche, verticalement : PAR LE ROI EMANUEL-LE-GRAND.

A l'exergue : J. WIENER.

1867 — D = 60.

43 — Sur le tour : CATEDRAL DE BURGOS.

Dans le champ : Elévation de la cathédrale ; vue prise devant la façade principale et un peu sur la gauche.

A l'exergue : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : PRIMERA PIEDRA 20 DE JULIO DE 1221.

A droite, verticalement : CONCLUSION EN EL SIGLO XV.

A l'exergue : J. ET CH. WIENER.

B. — Églises de Belgique.

1845 — D = 50.

44 — Sur le tour, en quatre lignes concentriques : CONSTRUITE 1458 LA FLÈCHE ÉLEVÉE 1517 TERMINÉE EN COURONNE IMPÉRIALE VERS 1521 SA HAUTEUR 128 MÈTRES (2 MÈTRES DE PLUS QUE LA TOUR DE STRASBOURG) LES NEFS INCENDIÉES 1523 IMMÉDIAT^T RECONSTRUITES AU NOMBRE DE 5 SACCAGÉE PAR LES ICONOCLASTES 1566 ET

PAR LES RÉPUBLICAINS FRANÇAIS 1795, RESTAURÉE 1802 SOUS LE CONSULAT DE NAPOL : BONAPARTE RENFERME DES CHEFS-D'ŒUVRE DE RUBENS.

Dans le champ : Élévation de l'église Notre-Dame à Anvers ; vue prise devant la façade principale. A droite de la tour et verticalement : NOTRE-DAME A ANVERS.

A l'exergue : J. ET L. WIENER FEC — 1845.

Rev. — Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

1845 — D = 50.

45 — Médaille identique à la précédente, sauf que, dans les inscriptions du droit, il y a 1564 au lieu de 1566, les mots RENFERME LE TOMBEAU ET DES CHEFS-D'ŒUVRE au lieu de RENFERME DES CHEFS-D'ŒUVRE, et les mots DE RUBENS placés seuls sur une cinquième ligne du tour.

Peu d'exemplaires de cette médaille ont été frappés.

1845 — D = 50.

46 — Sur le tour, en trois lignes concentriques : DÉDIÉE A S^T MICHEL ET A S^TE GUDULE PAR LAMBERT II COMTE DE LOUVAIN ET DE BRABANT 1047 HENRI I FAIT ACHEVER LE CHŒUR 1240 PHILIPPE LE BEAU PROCL^É ROI DE CASTILLE 1506 LES TRAVAUX DE RESTAURATION COMMENCÉS 1839 SOUS LEOPOLD I.

Dans le champ : Elévation du grand portail de l'église des Saints Michel et Gudule, vue prise un peu à gauche.

A l'exergue : EGLISE COLLÉGIALE DE BRUXELLES. — J. WIENER F.

Rev. — Vue de la nef principale et du chœur, intérieur.

A gauche, verticalement : INTÉRIEUR ; à droite verticalement : DE S^TE GUDULE.

1846 — D = 50.

47 — Sur le tour, en trois cercles concentriques : FONDÉE PAR S^T MATERNE, AGRANDIE PAR S^T SERVAIS, DEVASTÉE PAR LES HUNS, RETABLIE PAR LE DUC OGER SOUS CHARLEMAGNE 799, CONSACRÉE PAR LÉON III LE 9 MAI 804, RECONSTRUITE 1240, RESTAURÉE 1846.

Dans le champ : Vue extérieure de l'église Notre-Dame prise en face de la tour et un peu à gauche. A droite de la tour et vers le milieu de la hauteur des portes, on lit tracé horizontalement : J. ET L. WIENER FEC. 1846.

A l'exergue : ÉGLISE NOTRE-DAME A TONGRES.

Rev. — Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

1846 — D = 50.

48 — Sur le tour, en trois cercles concentriques : CONSACRÉE A S^T JEAN JUSQUE 1540, LA CRYPTE CONSTRUITE 941, LE CHOEUR 1274,

LA TOUR 1462 CELÈBRE PAR LE BAPTÊME DE CHARLES-QUINT 1500 PAR DEUX CHAPITRES DE LA TOISON D'OR 1445 ET 1559 PAR DES CHEFS-D'ŒUVRE DE JEAN ET HUBERT VAN EYCK D'OTTO VENIUS DE RUBENS DE DUQUESNOY.

Dans le champ : Elévation de l'église prise en face de la grande tour.

A l'exergue : ÉGLISE S^T BAVON A GAND.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale, des nefs latérales et du chœur. Vers le bas, à gauche J. ET L. WIENER FEC. 1846. A droite : P. J. GOETGEBUER DEL.

1846 — D = 50.

49 — Dans la partie supérieure du champ : EGLISE DE S^T JACQUES A LIÈGE.

Dans le champ : Elévation de l'église prise en face du coté gauche où se trouve le portail.

A l'exergue : FONDÉE PAR L'ÉVÊQUE BALDERIC 1016. En-dessous, suivant le tour : J. ET L. WIENER FEC. 1846.

Rev. — Vue intérieure du chœur. A gauche, verticalement : VUE ; à droite, aussi verticalement : DU CHOEUR.

1846 — D = 50.

50 — Sur le tour, en deux cercles concentriques : FONDÉE AU X SIÈCLE ACHEVÉE 1451 LA TOUR COMMENCÉE 1452 ÉLEVÉE A 135 MÈTRES 1516 ÉRIGÉE EN ÉGLISE METROPOLITAINE 1559

PAR LE PAPE PAUL IV VISITÉE PAR LOUIS XV 1746.

Dans le champ : Elévation de l'église Saint-Rombaut prise en face de la grande tour et un peu sur la droite.

A l'exergue : S^T ROMBAUT DE MALINES. — J. et L. WIENER F.

Rev. — Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A droite, verticalement : INTÉRIEUR DE S^T-ROMBAUT.

1846 — D = 50.

51 — Sur le tour, en trois cercles concentriques : FONDÉE PAR S^T-ELOI EVÊQUE DE NOYON 652 INCENDIÉE AU DOUZIÈME SIÈCLE REBATIE ET CONSACRÉE 1127, UNE SECONDE FOIS INCENDIÉE 1358, LA TOUR RECONSTRUITE 1846 RENFERME LES RESTES DE CHARLES LE BON. Vers la partie inférieure du tour à droite : J. et L. WIENER F. 1846.

Dans le champ : Elévation extérieure de l'église Saint-Sauveur (cathédrale) à Bruges, donnant la façade principale de la tour et le côté gauche de l'église.

A l'exergue : ÉGLISE S^T-SAUVEUR A BRUGES.

Rev. — Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

1846 — D = 50.

52 — Sur le tour, en trois cercles concentriques : FONDÉE

PAR S^T-PIAT VERS 295, RAVAGÉE PAR LES VANDALES, RECONST^TE À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE LE CHŒUR OGIVAL ÉLEVÉ 1110, VOÛTÉ PAR L'ÉV^E ÉTIENNE 1198, TERM^ÉE PAR WALTER DE MARVIS 1242 LA 1re PIERRE DE LA RESTAUR : INTÉR^RE POSÉE 1840, DE LA RES^ION EXTÉR^RE 1841.

Dans le champ : Elévation de l'église cathédrale à Tournay prise devant la façade principale et un peu sur la droite.

A droite de l'église : J. ET L. WIENER F. 1846.

A l'exergue : ÉGLISE CATHÉDRALE A TOURNAY.

Rev. — Vue intérieure du transept de droite.

1846 — D = 50.

53 — Sur la moitié supérieure du tour : EGLISE CATHÉDRALE DE S^T AUBAIN A NAMUR.

A gauche, vers le bas, aussi suivant le tour : J. ET L. WIENER FEC. ; à droite, en face : 1846.

Dans le champ : Elévation de l'église prise devant la façade principale et à gauche.

A l'exergue : RECONSTRUITE 1750 ACHEVÉE 1767 RENFERME LE MAUSOLÉE DE DON JUAN D'AUTRICHE.

Rev. Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

A gauche, verticalement : INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

A droite, verticalement : S^T-AUBAIN.

1847 — D = 50.

54 — Dans la partie supérieure du champ : ÉGLISE S^T-MARTIN A YPRES.

Dans le champ : Elévation extérieure du côté droit de l'église.

A l'exergue : CONSTRUITE 1083, REBATIE 1221-1270 LA TOUR 1434, LA RESTAURATION GÉNÉ^LE COMMENCÉE 1845. — J. ET L. WIENER F. 1847.

Rev. Vue intérieure de la nef principale et du chœur.

1849 — D = 50.

55 — Dans le champ : Vue extérieure de l'église Notre-Dame à Tournay prise derrière le chœur et à droite.

A l'exergue : J. WIENER F. 1849.

Rev. Sur le tour : ÉGLISE DE NOTRE DAME CATHÉDRALE A TOURNAY.

Dans le champ : Plan de la cathédrale.

1851 — D = 50.

56 — Sur le tour : PORTAIL LATÉRAL DE L'ÉGLISE DES SS. MICHEL ET GUDULE.

Dans le champ : Elévation du côté de droite de l'église après restauration du portail latéral.

A l'exergue : RESTAURÉE EN 1851. — J. WIENER F.

Rev. — Sur le tour : PORTAIL DE L'ÉGLISE DES SS. MICHEL ET GUDULE.

Dans le champ : Elévation du grand portail avec le grand escalier.

A l'exergue : NOUVEL ESCALIER. — J. WIENER.

1852 — D = 50.

57 — Dans le champ : Elévation de l'église de Sainte-

Marie, à Schaerbeek; vue prise devant le côté latéral de droite de l'église.

A l'exergue : ÉGLISE Ste MARIE A SCHAERBEEK. — J. WIENER F. 1852.

Rev. — Sur le tour : LA CONSTRUCTION COMMENCÉE 1846 D'APRÈS LES PLANS DE VANOVERSTRAETEN.

Dans le champ : Plan de l'église.

1852 — D = 50.

58 — Élévation de l'église Sainte-Marie, à Schaerbeek; même droit que celui de la médaille n° 57, ci-dessus.

Rev. — Dans le champ : une couronne de laurier large de 10 millimètres; le reste du champ lisse.

1858 — D = 50.

59 — Sur le tour : ÉGLISE St MARTIN A YPRES.

Dans le champ . Élévation de l'église Saint-Martin.

A l'exergue : CONSTRUITE 1083, etc. (même coin que celui de la médaille n° 54-1847 décrite précédemment).

Rev. — Dans le champ : une couronne de chêne richement fournie.

Dans l'intérieur de la couronne et dans un cercle, est l'inscription suivante : sur la moitié supérieure du tour du cercle : INCENDIE DE L'ÉGLISE St MARTIN; horizontalement : AUX SAPEURS-POMPIERS D'YPRES LA VILLE RECONNAIS-

SANTE; sur la partie inférieure du tour 25 AOUT 1858.

1858 — D = 30.

60 — Même médaille que la précédente, portant au revers : SAPEURS - POMPIERS DE POPERINGHE au lieu de SAPEURS - POMPIERS D'YPRES.

1858 — D = 30.

61 — Même médaille que la précédente, portant au revers. SAPEURS-POMPIERS DE MENIN au lieu de SAPEURS-POMPIERS DE POPERINGHE.

1858 — D = 30.

62 — Même médaille que la précédente, portant au revers : SAPEURS-POMPIERS DE WERVICQ — (BELGIQUE) au lieu de SAPEURS-POMPIERS DE MENIN.

1858 — D = 30.

63 — Même médaille que la précédente, portant SAPEURS-POMPIERS DE COMINES — (FRANCE) au lieu de SAPEURS-POMPIERS DE WERVICQ — (BELGIQUE).

On n'a frappé qu'un seul exemplaire en argent de chacune de ces cinq dernières médailles, et plusieurs en bronze.

1854 — D = 74.

64 — Sur le tour : ÉRIGÉE A LAEKEN PAR SOUSCRIPTION NATIONALE. ARR^TÉ ROYAL DU 14 OCT : 1850. LOI DU 21 JUIN 1853. POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE 1 MAI 1854.

Dans le champ : Vue extérieure de la nouvelle église de Laeken prise en face et un peu à droite.

A l'exergue : J. POELAERT ARCH : J. WIENER FEC :

Rev. — Dans le champ : UNE ÉGLISE SERA ÉRIGÉE EN COMMÉMORATION DE LA REINE LOUISE EN LA COMMUNE DE LAEKEN. ARRÊTÉ ROYAL DU 14 OCT. 1850. V. TESCH MIN : DE LA JUSTICE, CH. ROGIER MIN : DE L INT^R. LE PRODUIT DE LA SOUSCRIPTION NATIONALE SERA AFFECTÉ A LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE LAEKEN, MONUMENT NATIONAL ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE LA REINE. DÉCISION DES DÉLÉGUÉS DES PROVINCES DU 24 OCT : 1850. LE GOUVERNEMENT INTERVIENT DANS LES FRAIS DE LA CONSTRUCTION DU MONUMENT. LOI DU 21 JUIN 1853. F. PIERCOT MIN : DE L'INTÉRIEUR. CH : FAIDER MIN : DE LA JUSTICE, LE 1 MAI 1854, SOUS LE RÈGNE DE LEOPOLD I, CH : FAIDER MINISTRE DE LA JUSTICE, F. PIERCOT MINISTRE DE L'INTÉRIEUR P. ANNEMANS GOUV^R TEMPOR^RE DU BRABANT, CH : J. HERRY BOURGMESTRE DE LAEKEN J. B.

TORFS DESSERVANT, LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE BÉNIE PAR ENG. STERCKX CARD^AL ARCHEV : DE MALINES, EST POSÉE PAR LE ROI.

1854 — D = 74.

65 — Médaille identique à la précédente, sauf qu'il y a dans les inscriptions 27 MAI 1854 au lieu de 1 MAI 1854 et quelques petites différences dans les ponctuations.

1865 — D = 74.

66 — Église à Laeken. Même coin que celui de la médaille ci-dessus n° 64.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure des trois nefs et du chœur.

A droite et verticalement : LOUISE REINE DES BELGES ✠ A OSTENDE 11 OCT. 1850.

A droite et verticalement : LEOPOLD I ROI DES BELGES ✠ A LAEKEN 10 DEC. 1865.

A l'exergue : INHUMÉS A LAEKEN — JACQUES WIENER F.

Ce droit et ce revers ont servi de revers à plusieurs médailles dont le droit est la tête du roi ou de la reine, ou une inscription; il n'y a eu que quatre médailles frappées avec la vue extérieure, d'un côté, et la vue intérieure, de l'autre côté. C'est donc une médaille très rare.

C. MAISONS D'ARRÊT, DE SÛRETÉ. — PALAIS DE JUSTICE.

1850 — D = 50.

67 — Dans la moitié supérieure du tour : MAISON DE SURETÉ CIVILE ET MILITAIRE A LIÉGE.

Dans le champ : Façade principale de la maison de sûreté.

A l'exergue : LONGUEUR 220^{m} LARGEUR 48^{m}50 — J. WIENER F.

Rev. Dans le champ : Plan du bâtiment.

Au-dessus : 1847-1850. SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Au-dessous : B^{ON} J. D'ANETHAN MINISTRE DE LA JUSTICE B^{ON} A. DE HODY ADMINISTRATEUR DES PRISONS, ED. DUCPETIAUX INSPECT^{R} GÉNÉRAL DES PRISONS. J. J. DUMONT ARCHITECTE.

1850 — D = 50.

68 — Même droit que la médaille précédente, n° 67, maison de sûreté civile et militaire de Liége.

Rev. — Tête de Léopold Ier, laurée, à gauche.

Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Sous le col de la tête : J. WIENER.

Trois médailles seulement ont été frappées avec ce revers ; elles sont en bronze.

1850 — D = 50.

69 — Dans le champ : Vue de la façade principale de la maison de sûreté pour femmes à Bruxelles.

A l'exergue : MAISON DE SURETÉ POUR FEMMES A BRUXELLES. — J. WIENER.

Rev. — Sur le tour en deux cercles concentriques : SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES, B^ON J. D'ANETHAN, MINISTRE DE LA JUSTICE. B^ON A. DE HODY ADMINISTRATEUR DES PRISONS. ED. DUCPETIAUX INSPECT^R GEN^L DES PRISONS.

Dans le champ : Plan du bâtiment. Au-dessus 1847-1850.

En bas : LONGUEUR 40^M. LARGEUR 42^M. J. J. DUMONT ARCHITECTE.

1850 — D = 50.

70 — Même droit que celui de la médaille ci-dessus n° 69.

Rev. — Buste du roi Léopold Ier en uniforme, à gauche.

Sur le tour : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Sous le col du buste : J. WIENER F.

1850 — D = 50.

71 — Même droit que celui de la médaille ci-dessus n° 69.

Rev. — Tête du roi Léopold Ier laurée, à gauche.

Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Sous le col du roi : J. WIENER.

Trois médailles seulement ont été frappées avec ce revers. Elles sont en bronze.

1851 — D = 50.

72 — Dans le champ : Vue perspective prise devant la façade principale et un peu à droite, de la maison d'arrêt à Dinant.

En bas : MAISON D'ARRÊT A DINANT. — J. WIENER. F.

Rev. — Sur le tour, en deux lignes : SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES. E. P. L. H. J. DE HAUSSY MINISTRE DE LA JUSTICE. B^ON^ DE HODY ADMINISTRAT^R^ DES PRISONS. ED. DUCPETIAUX INSPECT^R^ GÉN^L^ DES PRISONS.

1851 — D = 50.

73 — Même droit que celui de la médaille ci-dessus n° 72 (Maison d'arrêt à Dinant).

Rev. — Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi Léopold Ier laurée, tournée à gauche. Sous le col : J. WIENER.

Trois médailles seulement ont été frappées avec ce revers. — Bronze.

1851 — D = 50.

74 — Dans le champ : Vue perspective de la principale cour du palais.

A l'exergue : PALAIS DES ÉVÊQUES A LIÈGE. — J. WIENER F 1851.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : CON-

STRUIT 973 PAR L'ÉVÊQUE NOTGER. DÉTRUIT PAR LES INCENDIES 1185 ET 1505. RECONSTRUIT 1508 PAR ÉRARD DE LA MARCK.

Dans le champ : Plan du palais.

En dessous : LA FAÇADE ET LES DEUX AILES DE LA PREMIÈRE COUR, BRULÉES 1734. RECONSTRUITES 1737. LA RESTAURATION COMMENCÉE SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD I.

1852 — D = 50.

75 — Dans le champ : Façade principale et pignon gauche du palais de justice à Verviers.

A l'exergue : PALAIS DE JUSTICE ET MAISON D'ARRÊT A VERVIERS. — J. WIENER F.

Rev. — Sur le tour, en deux cercles concentriques : SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES. E. P. L. H. J. DE HAUSSY, MINISTRE DE LA JUSTICE, B^ON^ A. DE HODY, ADMINISTRATEUR DES PRISONS. ED. DUCPETIAUX INSPECT^R^ GÉN^L^ DES PRISONS.

Dans le champ : Plan du monument.

En bas, horizontalement : 1850-1852. — J. J. DUMONT, ARCHIT :

1853 — D = 50.

76 — Dans le champ : Vue à vol d'oiseau de l'établissement prise devant la façade.

A l'exergue : MAISON D'ARRÊT A CHARLEROY. — J. WIENER F.

Rev. — Sur le tour, en deux lignes concentriques : SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES. V. TESCH MINISTRE DE LA JUSTICE. B^ON^ DE HODY ADMINISTRATEUR DES PRISONS. ED. DUCPETIAUX INSPECT^R^ GÉN^L^ DES PRISONS.

Dans le champ : Plan de l'établissement.

En dessous : 1851-1853. — J. J. DUMONT, ARCHIT.

1853 — D = 50.

77 — Même droit que celui de la médaille n° 76 (Maison d'arrêt à Charleroy).

Rev. — Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi Léopold Ier laurée, tournée à gauche ; sous le col : J. WIENER.

Trois médailles seulement ont été frappées avec ce revers. — Bronze.

1856 — D = 50.

78 — Sur le haut du tour : MAISON D'ARRÊT A COURTRAI.

Dans le champ : Vue du monument prise devant la façade principale.

A l'exergue : 1853-1856 — WIENER F.

Rev. — Sur le tour : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Plan du bâtiment.

A l'exergue : CH. FAIDER, MINISTRE DE LA JUSTICE. NAP. VERHEYEN ADMINIST^R DES PRISONS. E. DUCPETIAUX, INSP^TR GÉN^L DES PRISONS. J. J. ROUSSEAU, CONTRÔLEUR. — J. J. DUMONT, ARCHIT :

1856 — D = 50.

79 — Même droit que celui de la médaille n° 78 (Maison d'arrêt à Courtrai).

Rev. — Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi Léopold Ier laurée, tournée à gauche. Sous le col : J. WIENER.

Trois médailles seulement ont été frappées avec ce revers. — Bronze.

1856 — D = 50.

80 — Sur la partie supérieure du tour : MAISON DE SURETÉ CIVILE ET MILITAIRE A ANVERS.

Dans le champ : Vue perspective du monument prise devant la façade principale.

A l'exergue : CH. FAIDER, MINISTRE DE LA JUSTICE. NAP. VERHEYEN, ADMINIST^R DES PRISONS. ED. DUCPETIAUX INSPECT^R GÉN^L DES PRISONS. J. J. DUMONT, ARCHIT : — WIENER F.

Rev. — Sur le tour : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Plan de l'édifice. A gauche 1853 à droite 1856.

1856 — D = 50.

81 — Même droit que celui de la médaille n° 80 (Maison de sûreté civile et militaire à Anvers).

Rev. — Sur le tour : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi Léopold Ier à gauche, couronnée de laurier. Sous le col : J. WIENER.

Trois médailles seulement ont été frappées avec ce revers. — Bronze.

1857 — D = 50.

82 — Sur le haut du tour : MAISON D'ARRÊT A HASSELT.

Dans le champ : Vue perspective de la maison d'arrêt prise devant l'angle formé par la façade principale et le côté droit.

A l'exergue : ALPH. NOTHOMB, MINISTRE DE LA JUSTICE. NAP. VERHEYEN, ADMINIST^R^ DES PRISONS. E. DUCPETIAUX, INSP^TR^ GÉN^L^ DES PRISONS. J. J. ROUSSEAU, CONT^R^ DES PRISONS. F. DERRE, ARCHITECTE. — WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Plan de la maison d'arrêt.

Au-dessus : 1855-1857. En bas : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

1857 — D = 50.

83 — Même droit que celui de la médaille n° 82 (Maison d'arrêt à Hasselt).

Rev. — LEOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi Léopold Ier, laurée, à gauche. Sous le col : J. WIENER.

Trois médailles seulement ont été frappées avec ce revers. — Bronze.

1859 — D = 60.

84 — Sur le tour : MAISON PÉNITENTIAIRE CELLULAIRE A LOUVAIN.

Dans le champ : Vue perspective du bâtiment prise un peu à gauche.

A l'exergue : ALPH. NOTHOMB, MINISTRE DE LA JUSTICE. NAP : VERHEYEN, ADMINISTR^R^ DES PRISONS. ED. DUCPETIAUX, INSPECTEUR GÉN^L^. J. J. ROUSSEAU, CONTR. DES CONSTRUCTIONS, J. J. DUMONT, ARCHITECTE. 1856-1859. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Plan de l'établissement.

En haut : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

En bas : ARRÊTÉ ROYAL DU 23 AOUT 1846, J. D'ANETHAN, MINISTRE DE LA JUSTICE. A. HODY, ADMIN^R^ DES PRISONS.

1859 — D = 60.

85 — Même droit que celui de la médaille n° 84 (Maison pénitentiaire cellulaire à Louvain).

Rev. — Le même que celui de la médaille n° 88 (Maison d'arrêt cellulaire à Louvain).

C'est par erreur que l'on a pris pour revers de cette médaille, le revers de la médaille n° 88.

Il n'y a eu que trois exemplaires de cette médaille.

1861 — D = 60.

86 — Sur le tour : MAISON DE SURETÉ CELLULAIRE A GAND.

Dans le champ : Vue perspective du bâtiment prise devant la façade principale et un peu sur la droite.

A l'exergue : VICTOR TESCH, MINISTRE DE LA JUSTICE. NAP. VERHEYEN, ADMINIST^R DES PRISONS. E. DUCPETIAUX, INSP^TR GÉN^L DES PRISONS. J. J. ROUSSEAU INSPEC^TR DES PRISONS. J. DERRE, ARCHITECTE, A. BRAIVE ET P. SENAVE, ENTREPRENEURS. — J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Plan de la maison de sûreté.

Au-dessus : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES. En bas : 1858-1861.

1867 — D = 60.

87 — Sur la moitié supérieure du tour : MAISON DE SURETÉ CELLULAIRE A MONS.

Dans le champ : Vue perspective de l'établissement prise devant la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue : VICTOR TESCH, MINISTRE DE LA JUSTICE, NAP. VERHEYEN ADMINIST^R DES PRISONS. J. J. ROUSSEAU, INSPECT. DES CONSTRUCT^S. F. DERRE, ARCHIT. — J. WIENER.

Rev. — Sur le tour : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES — 1864-1867.

Dans le champ : Plan de la maison de sûreté.

1868 — D = 60.

88 — Sur la moitié supérieure du tour : MAISON D'ARRÊT CELLULAIRE A LOUVAIN.

Dans le champ : Vue perspective de la maison d'arrêt prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : JULES BARA, MINISTRE DE LA JUSTICE. N. VERHEYEN, ADMINIST^R DES PRISONS. J. J. ROUSSEAU INSPECT^R DES CONSTRUCT^S F. DERRE, ARCHIT. — WIENER FEC.

Rev. — Sur le tour : RÈGNE DE LÉOPOLD II ROI DES BELGES. 1866-1868.

Dans le champ : Plan de l'établissement.

D. — HÔTELS DE VILLE DE BELGIQUE.

1° *Avec plans au revers.*

1847 — D = 50.

89 — Sur la partie supérieure du tour : HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES.

Dans le champ : Élévation de l'hôtel ; vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F. 1847.

Rev. — Dans la partie supérieure du champ et sur quatre lignes : L'AILE GAUCHE COMMENCÉE 1402, ACHEVÉE 1410, LA I^RE PIERRE DE LA TOUR POSÉE 1444 PAR LE COMTE DE CHAROLOIS (DEPUIS CHARLES LE HARDI).

Dans le champ : Plan de l'hôtel de ville.

Au-dessous du plan, horizontalement : ACHEVÉE PAR L'ARCHIT : JEAN VAN RUYSBROEK 1454, HAUTEUR 100^m,50 L'AILE DROITE CONSTRUITE VERS 1480.

1848 — D = 30.

90 — Sur le tour : HOTEL DE VILLE DE LOUVAIN.

Dans le champ : Elévation de l'hôtel ; vue perspective de la façade principale et du pignon de gauche.

A l'exergue : J. WIENER F. 1848.

Rev. — Dans un encadrement gothique formant cinq loges trilobées, se trouve une carte soutenue en haut par deux têtes d'animaux chimères et enroulée en bas, sur laquelle est figuré le plan de l'hôtel de ville.

Dans les trois loges supérieures, on lit : dans celle de gauche CONSTRUIT PAR MATHÉUS DE LAYENS MAITRE MAÇON ; dans celle de dessus : LA I^RE PIERRE POSÉE 1448 ; dans celle de droite : LES TRAVAUX ACHEVÉS 1459.

1849 — D = 30.

91 — Sur le haut du tour : HOTEL DE VILLE DE BRUGES.

Dans le champ : Vue de l'hôtel, façade principale et pignon gauche.

A l'exergue : J. WIENER F. 1849.

Rev. — Dans la partie supérieure du champ : PREMIÈRE PIERRE POSÉE EN 1377 PAR LOUIS DE MALE COMTE DE FLANDRE RESTAURÉ EN 1827.

Dans le champ : Plan de l'hôtel de ville.

En dessous du plan : LARGEUR 26 MÈTRES 30 CENTIM. HAUTEUR 19 MÈTRES 15 CENTIM.

1849 — D = 30.

92 — Dans le champ : Élévation des halles d'Ypres (aujourd'hui hôtel de ville); vue perspective de la façade principale et d'une partie du pignon de droite.

A l'exergue : LES HALLES D'YPRES. — Au dessous : J. J. DUMONT REST : 1849. J. WIENER FEC.

Rev. — Dans la partie supérieure du champ : BEFFROI I^RE PIERRE POSÉE LE I^R MARS 1200 PAR BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE TERMINÉ AINSI QUE L'AILE GAUCHE VERS 1230.

Dans le milieu du champ : Plan du monument.

Au-dessous du plan : L'AILE DROITE COMMENCÉE EN 1285 TERMINÉE EN 1304 LONGUEUR 133 MÈTRES SUPERFICIE DE LA GRANDE SALLE DE L'ÉTAGE 1379 MÈTRES CARRÉS.

1849 — D = 50.

93 — Le même droit que celui de la médaille n° 89 (hôtel de ville de Bruxelles).

Rev. — Le même que celui de la médaille n° 92 (plan des halles d'Ypres).

C'est par erreur qu'on a fait usage de ces deux coins pour frapper une médaille; il n'y a eu que très peu d'exemplaires; très rare.

1850 — D = 50.

94 — Sur le tour : HOTEL DE VILLE D'AUDENARDE.

Dans le champ : Élévation de la façade principale et du côté gauche de l'hôtel de ville.

A l'exergue : J. WIENER F 1850.

Rev. — Sur le tour : LA I^E PIERRE POSÉE 1526. LES TRAVAUX ACHEVÉS 1536. CONSTRUIT PAR MR HENRI VAN PÉ. LA RESTAUR^ON COMMENCÉE 1840.

Dans le champ : Plan de l'hôtel de ville.

En dessous, horizontalement : HAUTEUR DE LA FAÇADE 17^m20. LARGEUR 24^m. ÉLÉVATION DE LA TOUR 39^m75.

1850 — D = 50.

95 — Dans le champ : Élévation de la grand'garde à Tournay ; vue prise en face de la façade principale et un peu à droite.

A l'exergue, à gauche : J. WIENER F.

Rev. — Sur le tour : GRAND'GARDE A TOURNAY CONSTRUITE 1610.

Dans le champ : Plan du bâtiment.

1851 — D = 50.

96 — Vue perspective de la façade principale et du pignon gauche de l'hôtel de ville de Gand.

A l'exergue : HOTEL DE VILLE DE GAND. — J. WIENER F. 1851

Rev. — Dans le champ : LA FAÇADE GOTHIQUE ÉLEVÉE EN 1518. N. S. D'APRÈS LES PLANS DE DOMINIQUE DE WAGHEMAEKERE ET ROMBAUT KELDERMANS. LA PARTIE MODERNE AU NORD AJOUTÉE EN 1580; CELLE DU SUD EN 1595, ACHEVÉE EN 1618.

2° *Au droit : Façade. — Au revers : Inscriptions, armes, divers.*

1848 — D = 50.

97 — Élévation de l'hôtel de ville de Louvain. Même coin que celui de la médaille n° 90 décrite

dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Sur le tour, en trois lignes concentriques : LA PREMIÈRE PIERRE POSÉE LE 29 MARS 1448. CONSTRUIT PAR MATHIEU DE LAYENS. LES TRAVAUX ACHEVÉS EN 1463. RESTAURÉ EN ENTIER PAR E. GOYERS DE 1829 à 1841 SOUS LA DIRECTION DE D. EVERAERTS.

Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Louvain.

1848 — D = 30.

98 — Élévation de l'hôtel de ville de Louvain. (Même coin que celui du droit de la médaille n° 90, décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.)

Rev. — Dans le haut du champ : Petit écusson aux armes de la ville de Louvain.

Dans le champ : Deux branches de laurier réunies en bas par un nœud, embrassant une partie du champ lisse, destinée à recevoir une inscription.

1849 — D = 30.

99 — Élévation des Halles d'Ypres. (Même coin que celui du droit de la médaille n° 92 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Dans une couronne de chêne de 7 millimètres d'épaisseur : AUX MAGISTRATS PRÉVOYANTS LA CITÉ RECONNAISSANTE. — VANDERSTICHELE DE MAUBAS, BOURGM : ALPH : VAN DEN PEEREBOOM, ECH : IWEINS-HYNDERICK ECH :

Cette médaille n'a été frappée qu'à trois exemplaires en bronze ; elle est donc rare.

1849 — D = 50.

100 — Élévation des Halles d'Ypres. Même coin que celui de la médaille n° 92 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Dans le champ : Deux branches de chêne reliées en bas par un nœud ; le reste du champ lisse destiné à recevoir une inscription.

1849 — D = 50.

101 — Élévation de l'hôtel de ville de Bruges. Même coin que celui de la médaille n° 91 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Une large couronne de chêne ; le reste du champ lisse.

1852 — D = 50.

102 — Élévation de l'hôtel de ville de Bruxelles. Même coin que celui de la médaille n° 89 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Sur le tour : REFUGE DES VIEILLARDS AUX URSULINES. — BRUXELLES.

Dans le champ, entouré d'un cercle perlé : LA COMMISSION ADMINISTRATIVE VOTE DES REMERCIMENTS AU CHEVALIER FERDINAND NICOLAŸ NÉ A STAVELOT. — SÉANCE DU 10 AVRIL 1852.

1852 — D = 50.

103 — Élévation de l'hôtel de ville de Bruxelles. Même coin que celui de la médaille n° 89 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Sur le tour : SOC : UN : DU GR : COLOMBIER. — CONCOURS DE PARIS 1852.

Dans le champ : Une couronne de fleurs de six millimètres de largeur entourant un écusson rond, lisse.

1852 — D = 50.

104 — Élévation de l'hôtel de ville de Bruxelles. Même coin que celui de la médaille n° 89 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Le même que celui de la médaille ci-dessus n° 102, sauf l'inscription dans le champ qui est : LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SURVEILLANCE VOTE DES REMERCIMENTS A CHARLES VANDENBERGHEN. — SÉANCE DU 4 MARS 1852.

1852 — D = 50.

105 — Élévation de l'hôtel de ville de Bruxelles. Même coin que celui de la médaille n° 89 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Dans le champ : Une table portant : GRAND CONCOURS DE CHANT D'ENSEMBLE ORGANISÉ PAR LA SOCIÉTÉ ROYLE DE LA GRANDE HARMONIE SOUS LE PATRONAGE DU GOUVERNEMENT ET DE LA VILLE DE BRUXELLES 26 SEPTEMBRE 1852.

Sur le haut de la table : Tête d'Apollon ; à droite, un génie ailé assis sur des musiques et les pieds posés sur une harpe; à gauche, un génie pinçant de la harpe et les pieds s'appuyant sur une lyre. En dessous, un écusson couronné, avec le lion belge, reposant sur deux branches de laurier qui s'élèvent par derrière jusqu'au haut.

En bas près du tour : LÉOP. WIENER.

1853 — D = 50.

106 — Élévation de l'hôtel de ville de Gand. Même coin que celui de la médaille n° 96 ci-dessus (1851.)

Rev. — Sur le tour : EXPOSITION OUVERTE A L'OCCASION DU MARIAGE DE S. A. R. LE DUC DE BRABANT, LE 31 AOUT 1853.

Dans le champ : Deux branches de laurier formant couronne et embrassant une partie du champ lisse pour recevoir une inscription. Entre cette couronne et un cercle trilobé courant sous l'inscription du tour, on lit : SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET DE BOTANIQUE DE GAND.

1856 — D = 50.

107 — Élévation de l'hôtel de ville de Gand. Même coin que celui du droit de la médaille n° 96 (1851) ci-dessus.

Rev. — Dans le champ : Couronne formée de deux branches de chêne, dans laquelle on lit : GAND XXV ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES M.D.CCCLVI. XXI JUILLET.

1858 — D = 50.

108 — Élévation des halles d'Ypres. Même coin que celui du droit de la médaille n° 92 décrite dans la série des hôtels de ville avec plans au revers.

Rev. — Armes de la ville d'Ypres dans un cartouche très orné, surmonté d'une couronne et soutenu par un lion portant une colonne sur l'épaule droite. Bordure composée de perles et de fleurons. Même coin que celui du n° 188 de la série des divers.

Cette médaille a été donnée aux lauréats du concours historique et littéraire ouvert en 1858, à Ypres, à l'occasion de l'inauguration de nouvelles statues des comtes et comtesses de Flandre au beffroi et à la halle de la ville.

1873 — D = 50.

109 — Élévation de l'hôtel de ville de Gand. Même coin que celui du droit de la médaille n° 96 ci-dessus (1851).

Rev. — Sur le tour : VAN WEGE DEN GEMEENTERAAD VAN GENT. — AUGUSTI 1873.

Dans le champ, entouré d'un grand cercle perlé : AAN MEJUFF^R TH. HOFMAN, VOOR GETROUWE EN ŸVERIGE VERVULLING DER BETREKKING VAN HOOFDONDERWŸZERES, GEDURENDE 47 JAREN.

E. Médailles pour les membres des conseils communaux.

1° *Médailles pour les membres du conseil communal de la ville de Bruxelles.*

1847 — D = 50.

110 — Sur la partie supérieure du tour : HOTEL DE VILLE DE BRUXELLES.

Dans le champ : Élévation de l'hôtel de ville; vue prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : J. WIENER F. 1847.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1847. BOURGMESTRE F. J. CHEV. WYNS DE RAUCOUR. — ÉCHEVINS N. J. VERHULST, L. J. DOUCET, L. J. ORTS PÈRE, A. N. FONTAINAS. — CONSEILLERS COMMUNAUX G. J. MARCQ, H. J. SCHUMACKER, A. J. C. GENDEBIEN, G. L. VAN GAVER, P. J. MASTRAETEN, F. MICHIELS, H. J. FROIDMONT, F. E. VAN DER ELST, B. BOURGEOIS, F. DE PAGE, A. J. J. THIENPONT, F. ANSPACH, A. D. DEHEMPTINNE, H. F. J. BOETZ D'HAMER, E. N. J. DEDONKER, D. H. L. CANS, L. P. J.

RANWET, F. DEVADDER, J. T. BARTELS, J. B. G. VANDERLINDEN, A. BLAES, A. D. TRUMPER, E. DUCPÉTIAUX, T. E. VANDOORNICK, C. M. J. G. DE BROUCKERE, P. F. VAN MEENEN. — G. WAEFELAER, SECRÉTAIRE.

1848 — D = 50.

111 — Le même droit que celui de la médaille n° 110 ci-dessus.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMMUNAL. Dans le champ : 1848 — 1 JANVIER RÉORGANISATION DE LA POLICE — 17 JUIN INSTITUTION DE BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES — 8 JUILLET ARRANGEMENT RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE — 15 JUILLET FUSION DE L'ÉCOLE ROYALE DE GRAVURE DANS L'ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS. — 12 AOUT RÉGLEMENT POUR L'ABATTOIR — 22 AOUT ÉLECTIONS COMMUNALES — 9 SEPTEMBRE ADOPTION DE L'ÉCOLE CENTRALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PAR LA VILLE — 5 OCTOBRE INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAL — 1 NOVEMBRE OUVERT^RE DU MARCHÉ DE LA MADELAINE.

1849 — D = 50.

112 — Le même droit que celui de la médaille n° 110 ci-dessus.

Rev. — Sur le tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1849 BOURGMESTRE C.-M.-J.-G. DE BROUCKERE, ÉCHEVINS A.-M. FONTAINAS, N.-J. VERHULST, M.-A. BLAES, L.-J. ORTS. — CONSEILLERS COMMUNAUX A.-D. DEHEMPTINNE, F. DE PAGE, L.-P.-J. RANWET, G.-L. VAN GAVER, P.-J. MASTRAETEN, C.-H.-A. CAPOUILLET, J.-B.-G. VANDERLINDEN, F. MICHIELS, T.-E. VANDOORNICK, C. DEMEURE, F. DEVADDER. A.-D. TRUMPER, A.-M. CATTOIR, E.-N.-J. DEDONCKER, F.-F. DANSAERT, J. SEGERS, D. KAIEMAN, H.-J. FROIDMONT, G.-J.-J. VANHUMBEECK, H.-J. VANDERMEEREN, P.-J. VERSTRAETEN, J. MERSMAN, J.-S. BISCHOFFSHEIM, E.-L.-F. MOSSELMAN, L.-J. DOUCET, J.-A. WATTEEU. — SECRÉTAIRE G. WAEFELAER.

1850 — D = 50.

113 — Le même droit que celui de la médaille n° 110 pour 1847.

Rev. — Dans le champ : 1849-1850. CHOLÉRA MESURES DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

RÉCOMPENSES POUR SERVICES RENDUS PENDANT L'ÉPIDÉMIE. INONDATIONS — SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS. — MORT DE LA REINE. DEUIL PUBLIC. — INSTITUTION D'UNE ÉCOLE DE PEINTURE ET D'UN COURS DE CHANT POPULAIRE — CONSTRUCTION D'UNE CASERNE ET D'UNE ÉCOLE. — TRAVAUX SUR LA PLACE DU CONGRÈS. NOUVEAUX SYSTÈMES DE PAVAGES ET D'ÉGOUTS. CLOTURE DU PARC.

1851 — D = 99.

114 — Sur la partie supérieure du tour : CASERNE DU PETIT CHATEAU.

Dans le champ : Vue extérieure de la caserne prise en face.

A l'exergue : DÉCRÉTÉE EN 1848. CONSTRUITE D'APRÈS LES PLANS ET SOUS LA DIRECTION DE M. B. MEYERS. — J. WIENER F.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1851. RÉORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN. COURS FONDÉS AU MUSÉE. — ENQUÊTE SUR LA DISTRIBUTION DES EAUX. ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DE LAEKEN. — EXPOSITION GÉNÉRALE DES BEAUX-ARTS. —

DIMINUTION DU DROIT D'OCTROI SUR LA HOUILLE. — ÉLECTIONS COMMUNALES.

1852 — D = 50.

115 — Sur le tour : PORTAIL LATÉRAL DE L'ÉGLISE DES SS. MICHEL ET GUDULE.

Dans le champ : Élévation du portail latéral de l'église.

A l'exergue : RESTAURÉ EN 1851. — J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : 1852 LE CONSEIL COMMUNAL A VOTÉ : AUGMENTATION DU PERSONNEL DE LA POLICE ; CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA SENNE ; ÉLARGISSEMENT DES RUES DE L'HOTEL DE VILLE, DES VIERGES, DES MOINES ET DES ABORDS DE L'ÉGLISE S^TE GUDULE ; PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA LOI ; CRÉATION D'UN CHAMP DE MANOEUVRES ; RÉUNION DU QUARTIER LÉOPOLD ; OUVRAGES DESTINÉS A PRÉSERVER BRUXELLES DES INONDATIONS ; UN NOUVEAU SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'EAU ; ÉRECTION D'UNE ÉGLISE POUR LA PAROISSE DE S^TE CATHERINE.

1853 — D = 50.

116 — Sur la partie supérieure du tour : CONSTRUIT 1852-1853.

Dans le champ : Vue extérieure et de face de l'hospice des aveugles.

A l'exergue : HOSPICE POUR LES AVEUGLES A BRUXELLES. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : 1853 7 AVRIL LOI QUI INCORPORE LE QUARTIER LÉOPOLD A LA VILLE — 9 AVRIL LE ROI POSE LA PREMIÈRE PIERRE DU VIADUC DE LA RUE DE LA LOI ET CELLE DE L'AQUEDUC DE BRUXELLES A WITTERZÉE. FÊTES COMMUNALES A LA MAJORITÉ POLITIQUE DU DUC DE BRABANT. — 22 AOUT MARIAGE DU DUC DE BRABANT ET DE L'ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE MARIE-HENRIETTE. CAVALCADE HISTORIQUE. — 14 MAI. 10 SEPTEMBRE VOTES DU CONSEIL COMMUNAL POUR UN NOUVEL AGRANDISSMENT DE LA VILLE.

1854 — D = 30.

117 — Sur la partie supérieure du tour : AQUEDUC DE BRAINE L'ALLEUD A BRUXELLES.

Dans le champ : Élévation de l'aqueduc.

A l'exergue : VALLÉE DU MONT SAINT-PONT.

Rev. — Dans le champ : 1853-1854. RESTAURATION DU GRAND THÉATRE ET INAUGURATION DE SON BAS-RELIEF. — NOUVEAU CHAMP DE MANOEUVRES. — CONSTRUCTION DE L'AQUEDUC DU BROEBELAER, DE L'ÉCOLE COMMUNALE N° 5, DU MARCHÉ DU PARC, ET D'UN SYPHON

SOUS LE CANAL. — BAINS ET LAVOIRS PUBLICS. — POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE DE S^TE CATHERINE. — ÉLECTIONS COMMUNALES.

1855 — D = 50.

118 — Dans le champ : Vue extérieure du grand théâtre de la Monnaie, à Bruxelles, façade principale et côté gauche.

A l'exergue : GRAND THÉATRE J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : 1855 INCENDIE ET RECONSTRUCTION DU GRAND THÉATRE. — ACHÈVEMENT DE LA RUE DE LA LOI ET DU TRONC PRINCIPAL DE L'AQUEDUC DE BRAINE L'ALLEUD. FÊTES COMMÉMORATIVES DU VINGT CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE. INAUGURATION DE LA GERBE D'EAU DU PARC.

1856 — D = 50.

119 — Sur le tour : ARC DE TRIOMPHE ÉRIGÉ A LA PORTE DE LAEKEN 21 JUILLET 1856.

Dans le champ : Élévation de l'arc de triomphe.

A l'exergue : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : 1856 FÊTES DU XXV ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DU ROI. OUVERTURE DU THÉATRE ROYAL. ACHÈVEMENT DE TRAVAUX POUR LA

DISTRIBUTION D'EAU. NOMINATION D'UN 5E ÉCHEVIN.

1857 — D = 50.

120 — Sur le tour : PORTAIL DE L'ÉGLISE DES SS. MICHEL ET GUDULE.

Dans le champ : Vue extérieure de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles, prise devant le grand portail et un peu à gauche.

A l'exergue : NOUVEL ESCALIER. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : 1857 FÊTES DU MARIAGE DE S. A. R. LA PRINCESSE CHARLOTTE AVEC S. A. I. ET R. L'ARCHIDUC FERDINAND MAXIMILIEN D'AUTRICHE. OUVERTURE DU MARCHÉ DU PARC. TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET D'APPROPRIATION DES BATIMENTS DE L'UNIVERSITÉ. SUPPRESSION DU TOUR DE L'HOSPICE DES ENFANTS TROUVÉS. ÉLECTIONS COMMUNALES. OUVERTURE DE LA RUE BLAES.

1858 — D = 50.

121 — Sur le tour, en haut : PALAIS DE L'UNIVERSITÉ.

Dans le champ : Élévation perspective de la façade du palais de l'université à Bruxelles.

A l'exergue : A BRUXELLES. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : 1858 REVUE DES

ÉCOLES PAR LE ROI. — ÉLARGISSEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE S^TE GUDULE. — ÉLARGISSEMENT DES RUES DES FRIPIERS ET AU SUIF. — MACADAMISAGE DES BOULEVARDS. — AVENUE DU BOIS DE LA CAMBRE.

1859 — D = 50.

122 — Dans le champ : Élévation de la colonne du Congrès à Bruxelles.

A gauche : COLONNE DU CONGRÈS ET DE LA CONSTITUTION.

A droite : INAUGURÉE A BRUXELLES LE 26 SEPT. 1859.

En bas, à gauche : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : 1859 RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DES HOPITAUX. ORDONNANCE SUR LES INHUMATIONS. CONSTRUCTION D'UN PALAIS DE JUSTICE. CONCOURS DE LA VILLE. PLAN DE RECONSTRUCTION DE L'HOPITAL S^T PIERRE.

1860 — D = 50.

123 — Sur le tour : ÉGLISE S^TE CATHERINE A BRUXELLES PREMIÈRE PIERRE POSÉE 25 7BRE 1854.

Dans le champ : Façade principale de l'église Sainte-Catherine.

A l'exergue : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : 1860 RÉVISION DES RÈGLEMENTS SUR LA VOIRIE. ACQUISITION DE LA MAISON DU ROI. DÉPLACEMENT DE LA FERME DES BOUES ET CREUSEMENT D'UN NOUVEAU BASSIN. MONUMENT A LA MÉMOIRE DU BOURGMESTRE C. M. J. G. DE BROUCKERE. OUVERTURE DE LA RUE GRETRY. RUE DU MIDI. ABOLITION DES OCTROIS ET SUPPRESSION DES CLOTURES DE LA VILLE.

1861 — D = 50.

124 — Dans le champ : Vue perspective, prise en face et un peu à droite, de la caserne des pompiers et de la 7e école communale à Bruxelles.

A l'exergue : CASERNE DES POMPIERS ET 7e ÉCOLE COMMUNALE. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : 1861 ÉLECTIONS COMMUNALES. NOMINATION D'UN BOURGMESTRE ET DE QUATRE ÉCHEVINS. CONSTRUCTION D'UNE CASERNE ET D'UNE 7e ÉCOLE. ACHÈVEMENT DE L'ESCALIER DE STE GUDULE. AVENUE DU BOIS DE LA CAMBRE. RUES NOUVELLES DU VIEUX MARCHÉ AU BOULEVARD DU MIDI. ÉLARGISSEMENT DE LA RUE DES BRASSEURS. CONSEIL DE PRUDHOMMES.

1862 — D = 50.

125 — Sur le tour : ÉGLISE S^T JEAN-BAPTISTE AU GRAND-BÉGUINAGE.

Dans le champ : Vue de la façade principale de l'église.

A l'exergue : CONSTRUITE 1664 RESTAURÉE 1856. — J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : 1862 CONCLUSION D'UN EMPRUNT DE VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS. — RÉORGANISATION DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS. — ÉTABLISSEMENT D'UNE CLOTURE AU JARDIN BOTANIQUE. — APPROPRIATION DU BOIS DE LA CAMBRE. — PROJET DE MODIFICATIONS A APPORTER A LA LÉGISLATION QUI RÉGIT LES FABRIQUES D'ÉGLISES. — CRÉATION D'UNE ÉCOLE INDUSTRIELLE. — AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE DE LA VILLE AU QUARTIER LÉOPOLD. — PREMIER CONGRÈS DE L'ASSOCIATION POUR LE PROGRÈS DES SCIENCES SOCIALES. — RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE LA MINQUE. ORDONNANCE DE POLICE POUR LA VENTE DU POISSON.

1863 — D = 50.

126 — Sur la moitié supérieure du tour : MONUMENT

ÉRIGÉ A LA MÉMOIRE DE CH : DE BROUCKERE.

Dans le champ : Élévation de la fontaine De Brouckere à Bruxelles.

A l'exergue : 20 AVRIL 1860. — H. BEYAERT ARCH. J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : 1863 MONUMENT A LA MÉMOIRE DU BOURGMESTRE A. N. FONTAINAS. CONSTRUCTION D'UNE 8e ÉCOLE. TRANSFORMATION DU QUARTIER DU VIEUX MARCHÉ. SQUARE DE LA PLACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE. TRAVAUX D'ACHÈVEMENT DU PALAIS DE L'UNIVERSITÉ. LEGS DE P. TH. VERHAEGEN. FOUDROIEMENT DE LA FLÈCHE DE L'HOTEL DE VILLE. ÉLECTIONS COMMUNALES.

1864 — D = 50.

127 — Sur la partie supérieure du tour : 8e ÉCOLE DE LA VILLE.

Dans le champ : Élévation perspective de l'école prise devant la façade principale.

A l'exergue : CONSTRUITE EN 1864.

Rev. — Dans le champ : 1864 NOMINATION D'UN BOURGMESTRE ET DE CINQ ÉCHEVINS. ANNEXION AU TERRITOIRE DE LA CAPITALE DE LA PROMENADE DU BOIS DE LA CAMBRE, DE L'AVENUE LOUISE ET DES ZONES LATÉRALES.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOCAL POUR L'ATHÉNÉE. ÉTABLISSEMENT DES COURS D'ÉDUCATION POUR LES JEUNES FILLES. CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE FERME DES BOUES. RÉORGANISATION DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

1865 — D = 50.

128 — Sur le tour : TEMPLE DES AUGUSTINS.
Dans le champ : Élévation de l'église, prise en face de la façade principale.
A l'exergue : J. WIENER.
Rev. Dans le champ : ASSAINISSEMENT DE LA SENNE. DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 OCTOBRE 1865.

1866 — D = 50.

129 — Dans le champ : Vue perspective de la Cité Fontainas à Bruxelles, prise en face.
A l'exergue : CITÉ FONTAINAS. — A. TRAPPENIERS ARCH. J. WIENER F.
Rev. — Dans le champ : 1865 MORT DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES. — AVÈNEMENT DE S. M. LÉOPOLD II AU TRONE DE BELGIQUE.

1867 — D = 50.

130 — Dans le champ : Élévation de l'hôtel de la Banque

nationale à Bruxelles; vue prise devant la façade principale.

A l'exergue : WIENER.

Rev. — Dans le champ : 1867 INAUGURATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA SENNE. — INAUGURATION DE LA CITÉ FONTAINAS — INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'UNIVERSITÉ — MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LE CHOLERA.

2° *Médailles du conseil communal de la ville de Tournay.*

1849 — D = 50.

131 — Dans le champ : Vue extérieure de l'église Notre-Dame à Tournay, prise derrière le chœur et à droite.

A l'exergue : J. WIENER F. 1849.

Rev. Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMMUNAL

Dans le champ : DE TOURNAY — 21 OCT. 18 NOV. 1848. INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE JURBISE. — 9 MARS 1849. RÈGLEMENT POUR L'ASSAINISSEMENT DES HABITATIONS DES PAUVRES. — 27 AVRIL. CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ AU POISSON. — 11 JUIN. ASSAINISSEMENT DU QUARTIER S^T PIERRE. RES-

TAURATION DE LA FLÈCHE DE L'ÉGLISE S^T JACQUES. — 14 JUILLET CONSTRUCTION DE LA STATION DU CHEMIN DE FER ET DES ENTREPOTS.

1850 — D = 50.

132 — Dans le champ : Vue de la Grand'garde à Tournay, prise en face et un peu à droite.

A l'exergue : J. WIENER F.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAY.

Dans le champ : 27 JUILLET : 14 SEPT : 1849. RÉORGANISATION DU MONT-DE-PIÉTÉ. RESTAURATION DU BEFFROI — 3 AOUT 1849. AGRANDISS^T DU CIMETIÈRE DU SUD. — 31 AOUT 1849, 19 AVRIL 1850. RÈGLEMENT SUR LES TROTTOIRS — 21 DÉCEMBRE 1849. REST^ON DE LA FLÈCHE DE L'ÉGLISE S^T JEAN — 21 DÉC : 1849, 26 JUILL : 1850. CONSTRUCTION DE LA GRANDE SALLE DE LA REINE ET DU SALON DE FLORE A L'HOTEL DE VILLE — 15 SEPTEMBRE 1850. TRANSLATION A LA GRAND' GARDE DU CABINET DE TABLEAUX.

1851 — D = 50.

133 — Vue perspective de l'hôtel de ville à Tournay, prise devant le pignon gauche et un peu à droite.

A l'exergue : J. WIENER, F.

Rev. — Dans le champ : 1851 31 JANVIER, 1 JUIN RÉORGANISATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE COMMUNALE DE GARÇONS. — 16 MAI, 17 OCTOBRE. ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE DE NATATION. — 3 JANV : 19 JUILLET, 11 AOUT, 19 SEPT : RÉORGANISATION DE L'ATHÉNÉE. — 19 JUILLET, 19 SEPTEMBRE ACQUISITION DE LA SALLE DE SPECTACLE. — 19 SEPTEMBRE, 17 OCTOBRE ACQUISITION DU TABLEAU DE L. GALLAIT. (LES DERNIERS HONNEURS RENDUS AUX COMTES D'EGMONT ET DE HORN.)

Il n'y a pas eu de médaille communale en 1852.

1853 — D = 50.

134 — Sur le tour : BEFFROI DE TOURNAY.
Dans le champ : Élévation du beffroi.

Rev. — Dans le champ : 1853 CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE S^T LAZARE. CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLE. CRISE ALIMENTAIRE. VENTE DE GRAINS A PRIX RÉDUIT. RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE DES MARCHANDISES. RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DE NATATION. TRAVAUX DE RESTAURATION DU BEFFROI.

3° *Médailles du conseil communal de la ville d'Anvers.*

1860 — D = 50.

135 — Sur le haut du tour : VILLE D'ANVERS.

Dans le champ : Vue perspective de la façade principale de l'école communale du quartier Saint-Willebrord. — J. WIENER.

A l'exergue : QUARTIER S^T WILLEBRORD. ÉCOLE COMMUNALE GRATUITE POUR 960 ÉLÈVES. — 1859-1860.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : CONSEIL COMMUNAL D'ANVERS. PRINCIPAUX VOTES.

Dans le champ : 1860 DÉMOLITION DE LA PORTE LILLO. LEGS DU CABINET DE TABLEAUX DE MME LA DOUAIRIÈRE VAN DEN HECKE AU MUSÉE D'ANVERS. SERVICE D'INCENDIE. CITERNES AUPRÈS DES ÉDIFICES PUBLICS : THÉATRE. MUSÉE. CASERNES &^A. VOUTEMENT DU VUILBEEK. SUPPRESSION DU TOUR DES ENFANTS TROUVÉS. ABOLITION DES OCTROIS. 21-22 OCTOBRE, VISITE DU ROI. INAUGURATION DES BASSINS DU KATTENDYK. TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU KATTENDYK. HANGARS. BASSIN AU BOIS. CHANTIERS &^A. ÉLECTIONS COMMUNALES.

1861 — D = 50.

136 — Sur le haut du tour : CONSEIL COMMUNAL D'ANVERS.

Dans le champ : En haut : Petit écusson couronné aux armes de la ville d'Anvers. A gauche : 18, à droite : 61.

Au-dessous : BOURGMESTRE J.-F. LOOS. ÉCHEVINS J. VAN BELLINGEN, F. DELVAUX, C. JOOSTENS, J. VANDER LINDEN. CONSEILLERS N.-J. HERMANS, J.-F. CATEAUX, K. GHEYSENS, H. LEYS, A.-J. VAN HAESENDONCK, F.-A. MAST, P.-J. VAN HONSEM, FÉLIX GRISAR, F. VAN DE LEEMPUT, J.-C. VAN PUT, P.-J. BAVAIS, A. DHANIS, E.-C. DE WAEL, A. CORNELIS, J. CONARD, E VERHAEGEN, CH. SERVAIS, J. KOYEN, ARM. AUGER, C. WILMOTTE, J.-F. VAN DER BERGH, TH. KREGLINGER, J.-C. DE VOS, G.-J. DEISSER, E. BRUYNSERAEDE, E. BEST. SECRETAIRE F. WELLENS, DÉCÉDÉ 11 JUIN. J. DE CRAEN NOMMÉ 22 JUIN.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : CONSEIL COMMUNAL. PRINCIPAUX VOTES.

Dans le champ : 1861 ÉLARGISSEMENT DE LA RUE S^T^-GOMMAIRE. — ABAISSEMENT DU PONT DE MEIR. — ACHATS IMPORTANTS, POUR LE MUSÉE D'ANVERS, AU CABINET DE TABLEAUX VAN DER

SCHRIECK A LOUVAIN. — MÉDAILLES COMMÉMORATIVES DES VOTES DU CONSEIL. — RÉDUCTION DES DROITS DE NAVIGATION. RÉORGANISATION DE LA POLICE : AUGMENTATION DU PERSONNEL. — 17-21 AOUT CONGRÈS ET FÊTES ARTISTIQUES. INAUGURATION DU TIR DE LA GARDE CIVIQUE, DES STATUES DE BODUOGNAT ET DE COUDENBERG ET DES PEINTURES MURALES AU CHOEUR DE L'ÉGLISE S^T^-GEORGES. ADRESSE DE REMERCIMENTS AU BOURGMESTRE : MANIFESTATION DU CONSEIL.

1862 — D = 50.

137 — Sur la partie supérieure du tour : GRANDE CALE ET MACHINE D'ÉPUISEMENT.

Dans le champ : Vue perspective de la grande cale d'épuisement.

A l'exergue : 1862. — J. WIENER.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : CONSEIL COMMUNAL D'ANVERS. PRINCIPAUX VOTES.

Dans le champ : 1862. DRAGUEURS A VAPEUR AVEC POMPE A INCENDIE. AGRANDISSEMENT DU BASSIN AUX BOIS. ANCIENS BASSINS : RECONSTRUCTION DU MUSOIR SUD. MUSÉE D'ANTIQUITÉS AU STEEN. RÈGLEMENT CONTRE L'IVROGNERIE. RÉGIE DES BOUES ET IMMONDICES. ENLÈ-

VEMENT DE LA BATTERIE St-LAURENT. FORTIFICATIONS : REQUÊTES AUX CHAMBRES ET AU ROI : DÉMISSION DE 21 CONSEILLERS : ÉLECTIONS. ÉGLISE DE St-JOSEPH : FONDATIONS. ÉRECTION DU KIEL EN PAROISSE. NOUVELLE BOURSE : ADOPTION DU PLAN SCHADDE. APPROPRIATION DE LA CITÉ EN BOURSE PROVISOIRE. TRANSFERT DES ATELIERS DE CHARITÉ A L'HOTEL DE SALM-SALM. DEUX NOUVELLES CALES SÈCHES AU KATTENDYCK. NOTIFICATION DE LA DÉMISSION DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS. DÉMISSION DE 14 CONSEILLERS.

1863 — D = 50.

138 — Sur la partie supérieure du tour : CONSEIL COMMUNAL D'ANVERS.

Dans le champ : En haut : petit écusson couronné aux armes de la ville d'Anvers. A gauche : 18; à droite : 63.

Au-dessous : 31 DÉCEMBRE CONSEILLER FF. DE BOURGMESTRE, J. C. VAN PUT. CONSEILLERS FF. D'ÉCHEVINS P. J. VANHONSEM, J. F. VAN DEN BERGHELSEN, C. F. D'HANE-STEENHUYSE, J. COGELS-OSY. CONSEILLERS X. GHEYSENS, H. SELB, J. VAN HISSENHOVEN, C. BLONDEL, J. VAN RYSWYK, C. G. BRACK, F. VAN SPILBEECK, E. HAYEZ,

P. VAN MEERBEECK, J. SCHUL, P. P. STOOP, C. OMMEGANCK, L. GERRITS, F. CARPENTIER, A. J. STEENS, D. SNEYDERS, A. J. LEFEVER-MOLS, F. DUMERCY-HEIRMAN, J. VERBIEST, J. SANO, L. MATHOT, J. FINCK, J. BELLEMANS, L. VANCUTSEM-MOLYN, F. J. MATTHYSSENS, F. G. HAGHE.

Rev. — Dans le champ : 1863 QUESTION ANVERSOISE. PÉTITIONS, PROTESTATIONS, MANIFESTE AUX COMMUNES, PUBLICATION DE PLANS, OFFRE DU CONCOURS FINANCIER DE LA VILLE POUR OBTENIR JUSTICE, REMERCIMENTS AUX REPRÉSENTANTS D'ANVERS. — NOMINATION D'UN INGÉNIEUR ET D'UN ARCHITECTE. — ÉLARGISSEMENT DU PONT AU FROMAGE. — NOUVEAU MAGASIN A PÉTROLE. — ANCIENS BASSINS : ÉCLUSE INTERMÉDIAIRE ; NOUVEAU PONT. — CANAL DES BRASSEURS ; PONT TOURNANT. — RÈGLEMENTS : TEXTE OFFICIEL EN FLAMAND ET EN FRANÇAIS. — NOMINATION D'UN ARCHIVISTE ; RÈGLEMENT SUR LES ARCHIVES. — ASSURANCE DE L'HOTEL DE VILLE CONTRE INCENDIE. — INSTRUCTION PRIMAIRE ; AUGMENTATION DU PERSONNEL ET DES TRAITEMENTS. — NOUVELLE ÉCOLE A S^T LAURENT. —

ÉCOLE PROVISOIRE RUE DES AVEUGLES. — DROITS DE NAVIGATION : NOMINATION DE CONTROLEURS.

1864 — D = 50.

139 — Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMMUNAL D'ANVERS.

Dans le champ : 1864 ÉCOLES COMMUNALES. — NOMINATION D'UN INSPECTEUR. — NOUVELLE ÉCOLE RUE DES CAPUCINES. — ÉGLISE DE NOTRE DAME. PARATONNERRES. — NOUVELLE PAROISSE A STUIVENBERG. — EMPLOYÉS DE LA VILLE ; OBLIGATION DE SAVOIR LE FLAMAND. — LIBERTÉ DU COMMERCE DE LA BOULANGERIE. — ACADÉMIE D'ANVERS. FÊTES BISSÉCULAIRES DE SA FONDATION. — THÉATRE FRANÇAIS. AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE SPECTACLE. — THÉATRE FLAMAND. CONSTRUCTION PAR LA VILLE. — REPRISE DES TERRAINS MILITAIRES. CONVENTION AVEC LE GOUVERNEMENT. — ANCIENS REMPARTS. PERCÉES AUX PORTES St GEORGES, KIPDORF ET DU RHIN. — AGRANDISSEMNT D'ANVERS. EXPOSITION DES PLANS.

Rev. — Même inscription qu'au droit, mais en flamand.

F. Portraits.

1841 — D = 45.

140 — Sur le tour : WILLEM II, KONING DER NEDERLANDEN. — J. WIENER FEC.

Dans le champ : Tête à gauche du roi Guillaume II de Hollande.

Rev. — Dans le haut du champ et occupant un peu plus du quart de la hauteur totale, trois écussons de villes placés l'un à côté de l'autre et reliés par des cordons et des bannières ; l'écusson du milieu, aux armes de Ruremonde ; celui de gauche, aux armes de Maestricht ; et celui de droite aux armes de Venloo.

Au-dessous, est l'inscription suivante : AAN DEN KONING VOOR DE EERSTE REIS HET HERTOGDOM LIMBURG BEZOEKENDE JUNY 1841.

1841 — D = 45.

141 — Sur le tour : GUILIELMUS II BELGÏI REX. J. WIENER FEC.

Dans le champ : Tête à gauche du roi Guillaume II de Hollande.

Rev. — Deux branches de laurier formant couronne ; au centre : REX DEDIT.

Médaille offerte par la ville de Maestricht au roi Guillaume II lors de son passage par cette ville en 1841.

1843 — D = 50.

142 — Sur le tour : LEOP : LUD : PH : MAR : VICT^{R} : DUX BRABANTIÆ. — J. WIENER F.
Dans le champ : Buste du duc de Brabant à droite.

Ce buste a été entièrement gravé en creux, travail difficile.

Rev. — Dans le champ : PATRIÆ SPES DITIOR QUO. ONGIOR.

Lorsque l'artiste a voulu frapper cette médaille, le coin du revers s'est brisé, et on n'a pu obtenir qu'un seul exemplaire incomplet puisque l'inscription devait être : PATRIÆ SPES DITIOR QUO LONGIOR. M. J. Wiener a refait un autre coin de revers, a modifié l'inscription et a livré la médaille ci-après :

1843 — D = 50.

143 — Le même droit que celui de la médaille qui précède. (Duc de Brabant.)
Sur le tour : LEOP : LUD : PH : MAR : VICT^{R} : DUX BRABANTIÆ. — J. WIENER F.
Dans le champ : Buste du duc de Brabant.
Rev. — Dans le champ : PATRIÆ SPES ALTERA, CRESCE.

1843 — D = 42.

144 — Sur le tour : A REINHART FALCK ACAD. BRUX. ET INSTIT. AMSTEL. SOC.

Dans le champ : Tête à droite de M. R. Falck, ministre hollandais.

Autour de la tête : AB REG. BATAVOR. AD BELGAR. REG. LEGATUS. — F. WIENER F. 1844.

Rev. — Sur le tour : QUOD SUI MEMOR BELGIUM FECIT MERENDO.

Dans le champ : La déesse de l'histoire, assise, traçant sur une tablette le nom de FALCK.

A l'exergue : NAT. TRAJ. AD RHEN. MART. XIX MDCCLXXVI OB. BRUX. MART. XVI MDCCCXLIII.

Médaille frappée en reconnaissance des services rendus par M. Falck, ministre plénipotentiaire de Hollande à Bruxelles, lors de la conclusion du traité de paix entre la Belgique et la Hollande en 1839.

1846 — D = 20.

145 — Sur le tour : HENRI DE FRANCE ET MAR. THER. BÉATR. DE MODÈNE. — MAR. LE 16 NOV. 1846.

Dans le champ : Têtes à droite de Henri de France et de Marie de Modène.

Rev. — Dans le champ : Deux écussons accolés, l'un à trois lys, de France, l'autre aux armes de Modène, surmontés d'une couronne. Médaille frappée à l'occasion du mariage des deux altesses.

1847 — D = 28.

146 — Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES. — J. WIENER.

Dans le champ : Tête à gauche de Léopold Ier, avec couronne de laurier.

Rev. — Sur le tour : ACTE DE DÉVOUEMENT. — RÉCOMPENSE NATIONALE.

Dans le champ : Une lampe de mines, système Mueseler, posée sur des outils de mineur en croix, le tout dans un cercle de perles.

1847 — D = 30.

147 — Sur le tour : J. F. WILLEMS GEB : TE BOUCHOUT 11 MAERT 1793. OVERL : TE GENT 24 JUNY 1846.

Dans le champ : Tête à gauche de J. F. Willems. Sous le col : 1847.

Rev. — Sur le tour : MYN VADERLAND IS MY NIET TE KLEIN.

Dans le champ : Figure assise écrivant sur une tablette AEN DE BELGEN ; à ses pieds, une sphère, des livres, sur le dos desquels on lit : REINAERT DE VOS. SLAG. V. WOERINGEN. BELGISCH MUSEUM. Derrière, une lyre avec banderole portant : VLAEMSCHE LIEDERE

A l'exergue : J. ET L. WIENER FEC.

C'était un littérateur distingué.

1848 — D = 17.

148 — Sur le tour : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi couronnée de laurier, à gauche.

Rev. — Sur le tour : SERVICES RENDUS PENDANT LE CHOLÉRA 1832.

Au haut du champ : Une couronne de fleurs avec ruban.

En dessous : RECONNAISSANCE PUBLIQUE.

1850 — D = 30.

149 — Sur le tour : JOANNES CARDIN : DE GEISSEL ARCHIEPISC : COLONIENSIS NAT : MDCCLXXXXVI V FEB : —

Dans le champ : Buste à gauche du cardinal.

Sous le col : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure perspective du chœur de la cathédrale de Cologne.

A gauche et sur quatre lignes droites verticales : CONSECR : MDCCCXXXVII XIII AUG : INTHRONISATO MDCCCXXXXVI XI JAN :

A droite, aussi verticalement sur quatre lignes : PURPURATIS ECCLESIÆ PATRIBUS ADSCRIPTO MDCCCL XII NOV :

A l'exergue : Trois petits écussons avec armes ; à gauche : J. WIENER.

1851 — D = 54.

150 — Sur le tour : A LÉOPOLD I ROI DES BELGES LE CERCLE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE DE BRUXELLES.

Dans le champ : Buste du roi en uniforme, à gauche.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure du grand salon du Cercle artistique et littéraire, construit d'après les plans de l'architecte Balat.

A l'exergue : FÊTE NATIONALE 24 SEPTEMBRE 1851 ALPH. BALAT ARCHIT. — J. WIENER F.

1852 — D = 74.

151 — Sur le tour : C. R. A. VAN BOMMEL EPISC. LEOD. SS. DD. PRAEL. DOM. ET SOL. PONT. ASSIST. LUGD. BAT. NAT. MDCCXC OBIIT MDCCCLII LAUDIBUS CLARUS.

Dans le champ : Buste de l'évêque Van Bommel tourné à gauche. Au-dessous : LÉOPOLD WIENER F.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : ECCLES. LIBERTAT. IN CLERICIS INSTITUEND. PROPUGNATOR.

Sur la partie inférieure du tour : RELIGIOSAR. FAMILIAR. PIAR. SODALITAT. OMNIGEN. BONOR. OP. FAUTOR.

Sur le côté gauche et verticalement : DE JUVEN-

TUTE RITE RELIGIOSEQ. INFORMANDA. DE SALUTE ANIMAR. PROCURANDA. INDEF. SOLLICITUS.

Sur le côté droit et verticalement : DECORIS ECCLESIAR. CULTUSQ. SS. EUCH. ET B. V. M. AC DISCIPLINÆ CLERICALIS PROMOTOR.

Dans le champ : Vue perspective de l'intérieur de l'église cathédrale Saint-Paul à Liège.

A l'exergue : FELICI BENE MERENTIS MEMORIÆ. J. WIENER F.

Très belle médaille frappée à l'occasion de la mort de l'évêque Van Bommel, à Liège.

1852 — D = 50.

152 — Sur le tour : AUGUSTIN AIMABLE DUMON-DUMORTIER.

Dans le champ : Tête à gauche de M. Dumon-Dumortier. Sous le col : J. WIENER F.

Rev. — Sur le tour : LA VILLE DE TOURNAY A SON BOURGMESTRE, NÉ LE 4 DÉC : 1791 DÉCÉDÉ LE 28 JANV : 1852.

Dans le champ : Deux branches de laurier formant une couronne dans laquelle on lit : ÉCHEVIN 1831-1835. SÉNATEUR 1835-1852. GOUVERNEUR DU HAINAUT 1847-1848. PRÉSIDENT DU SÉNAT 1848-1852. BOURGMESTRE 1848-1852.

1852 — D = 50.

153 — Sur le tour : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Dans le champ : Buste du roi, en uniforme, tourné à gauche.

Sous le buste : J. WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Femme assise, vêtue à l'antique, ayant le bras droit tendu vers des monuments figurés à l'arrière-plan, et tenant un sceptre de la main gauche.

A l'exergue : COMMISSION POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS. ARRÊTÉ ROYAL DU 7 JANVIER 1835.

1853 — D = 75.

154 — Sur le tour : LÉOP : LUD : PH : M : V : DUX BRABANTIAE.

Dans le champ : Tête à gauche du duc de Brabant.

Sous le col : LÉOPOLD WIENER F.

Rev. — Vue intérieure de la salle de la Société Philharmonique, à Bruxelles. En bas, à gauche : J. WIENER.

A l'exergue : 9 AVRIL 1853 À S. A. R. LE DUC DE BRABANT LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE BRUXELLES PLACÉE SOUS SON PATRONAGE DEPUIS 1841.

Médaille frappée à l'occasion de la majorité du duc de Brabant.

1854 — D = 60.

155 — Sur le tour : A CHARLES MARCELLIS LE COMMERCE D'ANVERS.

Dans le champ : Tête à gauche de Ch. Marcellis.

Sous le col : LÉOPOLD WIENER F. 1854.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la bourse d'Anvers.

A l'exergue : COUVERTURE DE LA BOURSE D'ANVERS DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JUILLET 1850. — J. WIENER F.

1854 — D = 74.

156 — Sur le tour : LOUISE M : TH : C : IS : D'ORLÉANS REINE DES BELGES NÉE A PALERME LE 3 AVRIL 1812 DÉCÉDÉE A OSTENDE LE 11 8BRE 1850.

Dans le champ : Tête à droite de la reine Louise.

Sous le col : LÉOPOLD WIENER.

Rev. — Sur le tour : ÉRIGÉE A LAEKEN PAR SOUSCRIPTION NATIONALE. ARRTÉ ROYAL DU 14 OCT : 1850. LOI DU 21 JUIN 1853. POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE 27 MAI 1854.

Dans le champ : Vue extérieure de la nouvelle église à Laeken.

A l'exergue : J. POELAERT ARCH : J. WIENER F.

1855 — D = 50.

157 — Tête à gauche de J. F. Willems, littérateur distingué.

Même coin que celui du droit de la médaille n° 147, de 1847.

Rev. — Dans le champ : Une couronne de feuilles de chêne de dix millimètres de largeur, embrassant une autre petite couronne dans laquelle est l'inscription suivante : PENNING GEGEVEN DOOR HET VLAEMSCH MIDDEN-COMITEIT.

Au-dessus de la petite couronne, 1855 frappé en creux.

1857 — D = 48.

158 — Sur le tour : A B. RENARD PROFESSEUR ET ARCHITECTE DE 1807 A 1857.

Dans le champ : Tête à gauche de M. B. Renard.

Sous le col : WIENER F.

Rev. — Dans le champ : Femme assise, représentant la ville de Tournay ; elle tient de la main gauche une palme et a le bras droit tendu avec une couronne à la main.

Ce revers est du graveur Jouvenel.

1859 — D = 70.

159 — Sur le tour : FREDERICH WILHELM IV KOENIG VON PREUSSEN. — WILHELM PRINZ VON PREUSSEN REGENT.

Dans le champ : Têtes à droite du roi et du prince régent de Prusse.

Sous le col : J. WIENER F.

Rev. — Sur le tour : EROEFFNUNG DER

RHEIN-BAHN COELN-MAINZ 15 DECEMBER 1859. — CENTRALBAHNHOF COELN.

Dans le champ : Vue perspective de la station centrale du chemin de fer du Rhin, derrière laquelle est figurée la cathédrale de Cologne.

A l'exergue : JACOB WIENER F.

Très jolie médaille ; elle a été commandée par la direction de la compagnie pour être offerte comme souvenir aux personnes qui ont pris part aux fêtes de l'inauguration.

1859 — D = 50.

160 — Sur le tour : LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi à gauche.

Sous le col : LÉOPOLD WIENER F.

Rev. — Sur le haut du tour : COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Dans le champ : Deux femmes vêtues à l'antique, assises à peu près dos à dos : celle de droite tient sur ses genoux une tablette sur laquelle est inscrite la date du 22 JUIL. 1859; celle de gauche a la main gauche posée sur un socle portant 22 JUILLET 1834 ; de la main droite, elle tient une branche de laurier.

A l'exergue : JACQUES WIENER.

1862 — D = 53.

161 — Sur le tour : SIR C. BARRY R. A. ARCHITECT. — ART-UNION OF LONDON 1862.

Dans le champ : Tête à droite de C. Barry.

Sous le col : LÉOPOLD WIENER.

Rev. — Vue perspective de l'intérieur de la chambre des lords, à Londres.

A l'exergue : COMMENCED 1837. — INAUGURATED 1847. — J. WIENER.

M. C. Barry a été l'architecte de ce monument.

1863 — D = 70.

162 — Tête à gauche de Pie IX, occupant le tiers du diamètre du champ; autour et sur un plan un peu plus élevé, se trouvent des écussons aux armes des six évêques de Belgique; ces écussons sont placés dans une des six loges formées par un encadrement composé d'espèces de contre-lobes.

Autour de la tête du pape, on lit : PIUS IX PONTIFEX. — J. et LÉOP. WIENER.

Les noms des six prélats sont inscrits au-dessus de leurs armoiries respectives ; ce sont : ENGLEBERT STERCX. M. — NICOLAS-JOSEPH DEHESSELLE. N. — JEAN-BAPTISTE MALOU. B. — THÉOD.-ALEXIS-JOS. DE MONTPELLIER. L. — LOUIS-JOSEPH DELEBECQUE. G. — GASPAR-JOSEPH LEBIS. T.

La tête de Pie IX est de Léopold Wiener, et tout l'encadrement est de Jacques Wiener.

Rev. — Dans un cercle orné est inscrit horizon-

talement : SOCIETAS CATHOLICORUM PRIMUS APUD BELGAS MECHLINIÆ A. XVIII AD XXII AUG. MDCCCLXIII. COETU SOLEMNI CONGREGATA.

En bas, en dehors du cercle, deux branches de fleurs ; suivant le tour : COR ✻ UNUM ✻ ET ✻ ANIMA ✻ UNA.

1864 — D = 70.

163 — Sur le tour : AUGUSTA KOENIGIN V. PREUSSEN ✻ WILHELM KOENIG VON PREUSSEN ✻ J. et L. WIENER.

Dans le champ : Têtes à gauche de la reine Augusta et du roi Guillaume.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : EROEFFNUNG DER BAHN COBLENZ — OBERLAHNSTEIN 9 MAI 1864.

Dans le champ : Vue perspective du pont de Coblence, du Rhin avec ses rives et de la forteresse de Ehrenbreistein.

A l'exergue : COBLENZER RHEINBRÜCKE.

Le revers est entièrement de J. Wiener.

Belle médaille, frappée à l'occasion de l'inauguration du pont de Coblence sur le Rhin.

1865 — D = 50.

164 — Sur la partie supérieure du tour : INTERNATIONALE AUSSTELLUNG. Sur la partie inférieure : KRONPRINZ FRIEDRICH WILHELM V : PREUSSEN PROTECTOR.

Dans le champ : Têtes à droite de Guillaume V et de la reine Augusta.

Sous les têtes : JAC. ET LÉOP. WIENER.

Rev. — Sur le tour : GESELLSCHAFT FLORA ZU COELN UNTER DEM PROTECTORATE DER KOENIGIN AUGUSTA.

Dans le champ : Armes de la ville de Cologne.

En dessous : 1865.

Médaille frappée à l'occasion de l'exposition internationale à la Société la Flora, à Cologne.

1865 — D = 70.

165 — Sur le tour : FRIEDRICK WILHELM III ✻ FRIEDRICK WILHELM IV ✻ WILHELM I.

Dans le champ : Têtes des trois souverains rangées l'une à côté de l'autre.

Sous le col de celle de droite : JAC. & LÉOP. WIENER.

Rev. — Sur le tour : ZUM ANDENKEN AN DIE 50 JAEHRIGE VEREINIGUNG DER RHEIN-PROVINZ MIT DER KRONE PREUSSEN.

Dans le champ : Élévation perspective de la façade principale et du pignon de gauche de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle.

A l'exergue : AACHEN 15 MAI 1865.

Cette médaille a été frappée en souvenir des fêtes données le 15 mai 1865 à Aix-la-Chapelle, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la réunion des provinces rhénanes à la Prusse.

1865 — D = 74.

166 — Dans le champ : Têtes à gauche du roi Léopold Ier et de la reine Louise.

Au-dessous : LÉOPOLD WIENER.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure des trois nefs et du chœur de la nouvelle église à Laeken.

A droite, verticalement : LOUISE REINE DES BELGES ✠ A OSTENDE 11 OCT. 1850.

A gauche, verticalement : LÉOPOLD I ROI DES BELGES ✠ A LAEKEN 10 DÉC. 1865.

A l'exergue : INHUMÉS A LAEKEN. — JACQUES WIENER F.

1867 — D = 28

167 — Sur le tour : LÉOPOLD II ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête à gauche de Léopold II. En dessous : WIENER.

Rev. — Sur le tour : ACTE DE DÉVOUEMENT. — RÉCOMPENSE NATIONALE. — MINES.

Dans le champ : Deux marteaux de mineur posés en croix dans un cercle formé de deux branches de laurier.

Ce portrait du roi est un de ceux qui ont été le mieux réussis sur médailles.

1875 — D = 50.

168 — Sur le tour : KRONPRINZ FRIEDRICH WILHELM PROTECTOR.

Dans le champ : Tête à gauche du prince royal.
Sous le col : WIENER.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour entre deux étoiles : AUGUSTA PROTECTORIN DER FLORA.

Sur la partie inférieure : INTERNATIONALE GARTENBAU-AUSSTELLUNG ZU COELN.

Dans le champ : Armes de la ville de Cologne. Au-dessous : 1875.

Cette médaille est donnée en prix aux expositions de la Société.

G. Diverses.

1840 — D = 27.

169 — Sur le tour : WILLEM I KONING DER NEDERLANDEN.

Dans le champ : écusson aux armes de la ville de Venlo, supporté par deux cavaliers armés de pied en cap, tenant chacun une bannière déployée.

A l'exergue : J. WIENER FEC.

Rev. — Dans le champ : DEN XXII JUNY MDCCCXXXIX WERD DE STAD VENLO ONDER HET WETTIG GEZAG AAN Z. M. DEN KONING DER NEDERLANDEN TERUGGEBRAGT. — DE XVIII AFD. INF. NAM DEZE STAD IN BEZIT.

C'est la première médaille gravée par M. Jacques Wiener.

1841 — D = 40.

170. — Dans le champ : Femme portant une couronne murale, assise sur un rocher et tenant sur ses genoux un écusson aux armes de Hollande, et de la main gauche deux clefs.

A l'exergue : J. WIENER FEC :

Rev. — Sur le haut du champ : petit écusson aux armes de la ville de Maestricht. En dessous : MAASTRICHT, GETROUW GEBLEVEN AAN DEN KONING DER NEDERLANDEN, WERD DEN IV OCT : MDCCCXXX, DOOR DEN IN MAART MDCCCXXXIX, OVERLEDENEN L^T GENERAAL OPPERBEVELHEBBER BARON DIBBETS IN STAAT VAN BELEG VERKLAARD. EN DEN I JULY MDCCCXXXIX DOOR DEN L^T GENERAAL OPPERBEVELHEBBER BARON VAN DER CAPELLEN, UIT DIEN STAAT ONTHEVEN. TERWYL 'S KONINGS STAATS-RAAD BUITENGEWOON COMMISSARIS, JONKHEER GERICKE VAN HERWYNEN MET HET OPPERSTE BURGERLYK GEZAG BEKLEED WAS.

C'est la deuxième médaille gravée par M. J. Wiener.

1842 — D = 38.

171 — Sur le tour : HENRY LEVYSSOHN EN ELIZABETH LAVING. GETROUWD TE ROTTERDAM 1 JANUARY MDCCXCII.

Dans le champ : A la partie supérieure, une petite guirlande de fleurs couvrant une étoile à cinq branches et l'inscription suivante : AAN GOD IS ONZE DANKBAARHEID DEEZ PENNING ONS GESLACHT GEWYD. En dessous, une étoile, puis J. WIENER, F.

Rev. — Sur la moitié supérieure du tour, entre deux étoiles : TER HERINNERING AAN HUNNE GOUDEN BRUILOFT. Sur la partie inférieure : GEVIERD TE LAAKEN 1 JANUARY MDCCCXLII.

Dans le champ : Couronne à petits compartiments trilobés, comprenant l'inscription suivante : AAN HUN TELRYK BEMIND EN TEEDERLIEVEND KROOST.

Médaille commémorative frappée par la famille Levyssohn, à Laeken, à l'occasion des noces d'or d'un de ses chefs.

1841 — D = 40.

172 — Sur le tour : SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES DES LETTRES ET DES ARTS, A MAASTRICHT.

Dans le champ : Attributs des sciences et des arts industriels. En bas : WIENER F.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : EXPOSITION D'ART ET D'INDUSTRIE.

Sur la partie inférieure, entre deux étoiles : DUCHÉ DE LIMBOURG.

Dans le champ : Couronne de laurier embrassant l'espace dans lequel est gravé le nom du lauréat.

1841 — D = 32.

173 — Médaille adresse.

Sur le tour : EXPOSITION D'INDUSTRIE.

Dans le champ : Dessin du vase en vermeil, prix de la Reine, pour les courses de septembre 1841, et confectionné dans les ateliers de M. J. Allard.

Sous le vase : WIENER FEC :

Rev. — Sur le tour : BRÉVETÉ POUR LA FABRICATION DES COUVERTS A FILETS ET ORNEMENTS.

Dans le champ : J. ALLARD ORFÈVRE BIJOUTIER JOAILLIER RUE DES FRIPIERS N° 28 BRUXELLES.

1843 — D = 38.

174 — Sur la partie supérieure du tour : HERTOGDOM LIMBURG.

En bas du tour : J. ET L. WIENER.

Dans le champ : Écusson couronné, avec un lion debout regardant à gauche (armes du Limbourg). A droite, les insignes de la médecine ; à gauche, une tête de bœuf.

Rev. — Sur le tour : BEVORDERING DER KOEPOK-INENTING.

Dans le champ : Deux branches de laurier formant une couronne qui embrasse le nom du destinataire.

1844 — D = 50.

175 — Une mince corde pourvue de cinq nœuds, entourant l'inscription suivante qui occupe le champ : IN MEMORIAM NATALIS ANNI SEPTUAGESIMI QUINTI SOCIETATIS LIB. CAEMENTARIORUM IN URBE BATAVIA LEGITIME CONSTITUTÆ QUI CELEBRATUS EST DIE 16 MENSIS D'ANNI V.·. L.·. 5844 IN ▭ P.·. V.·. CUI NOMEN ASTRUM IN ORIENTE PRAESIDE MAGISTRO F.·. P.·. V.·. ISAACO PENNING NIEUWLAND.

Rev. — Couronne formée de deux branches de fougères liées en bas par un ruban.

Dans le champ : Une grande étoile à cinq branches portant à son centre le chiffre 75.

1844 — D = 40.

176 — Sur le tour : POUR SON DÉVOUEMENT ENVERS LES ÉLÈVES CONFIÉS A SES SOINS.

Dans le champ : Un piédestal supportant une lampe. Au dessous : une sphère, une équerre, une branche d'olivier, une palette, des livres,

un encrier, etc. Sur un rouleau est écrit : WIENER F.

Rev. — Sur le tour : LA HAINE LE PERSÉCUTE. LA GRATITUDE LE RÉCOMPENSE.

Dans le champ : A F. J. VANBLAEREN DIRECTEUR EN CHEF DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE A RENAIX PAR SES NOMBREUX AMIS 18 SEPTEMBRE 1844.

1846 — D = 50.

177. — Sur le tour : SOCIÉTÉ GUILLAUME TELL D'ANVERS.

Dans le champ : un écusson portant une arbalète tendue, sur laquelle se trouve une couronne. Vers le haut de l'arbalète, les lettres G. T. (Guillaume Tell).

Au dessous de l'écusson : une banderole embrassant la partie inférieure de cet écusson et portant l'inscription : DROIT AU BUT.

Rev. — Sur le tour : EXPOSITION TRIENNALE DE 1846.

Dans le champ, au dessous d'une petite couronne de chêne : AUX ARTISTES EXPOSANTS.

1846 — D = 34.

178 — Sur le tour : ZÈLE ACTIVITÉ MESTBAK DE BRUXELLES.

Dans le champ : Deux bottes d'épis entourant une ruche avec abeilles, une pelle et un balai en croix.

Rev. — Sur le tour : TÉMOIGNAGE DE GRATITUDE.

Dans le champ : A SES OUVRIERS J. ROBYNS 1846.

M. Robyns était entrepreneur des vidanges et de l'enlèvement des boues des rues de Bruxelles ; c'est sans doute pour bien caractériser les produits de ces services qu'il y a sur le revers une ruche à miel !

1846 — D = 50.

179 — Sur la moitié supérieure du tour : DEUTSCH-VLÄMISCHER SÄNGERBUND.

Dans le champ : Un barde assis au pied d'un chêne, posant la main droite sur une lyre debout, et tenant deux couronnes de la main gauche.

A côté des couronnes : J. ET L. WIENER FEC.

Sur la partie inférieure du tour : Deux petits écussons accolés, portant : celui de droite, les armes de Bruxelles ; celui de gauche, les armes de Cologne.

Rev. — Sur la moitié supérieure du tour : ERSTES SÄNGERFEST ZU CÖLN AM 14 UND 15 JUNI 1846.

Dans le champ : Au premier plan, le Rhin couvert de bateaux, baignant les fortifications de la ville de Cologne ; au dernier plan, s'élève la cathédrale de cette ville avec sa tour et sa nef non terminées.

A droite : J. WIENER ET L. BARUCH F.

1846 — D = 57.

180 — Dans le champ : Un barde assis au pied d'un chêne, portant une harpe de la main droite; à côté du barde, la déesse Euterpe qui le couronne et qui tient une lyre de la main gauche. Derrière elle se trouve un lion couché.

A l'exergue : J. ET L. WIENER FEC. ET SC.

Rev. — Sur le haut du champ: VLAEMSCH-DUITSCH ZANGVERBOND.

Dans le champ : Deux écussons accolés, aux armes de Bruxelles et de Cologne, entourés de deux branches de chêne et d'olivier.

Sous les écussons : NATIONAEL FEEST TE BRUSSEL 24-25 SEPT. 1846.

1846 — D = 40.

181 — Dans le champ : Vue de la façade principale de la synagogue juive à La Haye.

A l'exergue : Inscription en caractères hébraïques.

En dessous, en caractères ordinaires : INGEWYD DEN XXVI AUGUSTUS MDCCCXXXXI. — J. WIENER F.

Rev. — Sur le tour : HULDE DER DANKBARE ISRAËLITEN TE 'SGRAVENHAGE AAN Mr M. J. VAN GIGCH.

Dans le champ : Une petite couronne; en dessous : VOOR ZYNE MENSCHLIEVENDE BEMOEYINGEN TOT OPRIGTING EN

INWYDING VAN HET ISRAËLITISCH OUDE MANNEN EN VROUWENHUIS ALDAAR.

1847 — D = 30.

182 — Sur le tour : STATUE D'ANDRÉ VÉSALE INAUGURÉE LE 31 DÉCEMBRE 1847.

Dans le champ : Statue d'André Vésale sur un socle.

A gauche : WIENER. A droite : D'APRÈS J. GEEFS.

Rev. — Dans le champ : SOUS LE RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES. LE GOUVERNEMENT LA PROVINCE DE BRABANT LA VILLE DE BRUXELLES ET LE CORPS MÉDICAL BELGE.

1847 — D = 75.

183 — Médaille frappée à l'occasion du sixième jubilé séculaire de la Fête-Dieu à Liège.

Sur le tour, en caractères gothiques : PRÉDICATEURS GIRAUD, ARCH : GILLIS, ÉV : PARISIS, ÉV : B^N WYKERSLOOTH, ÉV : JACQUEMOTTE, V^RE G^L : DUPANLOUP, V^RE G^L : PETETOT, CURÉ : ALLARD PROF : A L'U : C : BARBIEUX, S : J : BOONE, S : J : RAVIGNAN, S : J : SCHOOFS, S : J : VAN DE KERCKHOVE, S : J :

Dans le champ : Vue intérieure de la nef principale et du chœur de l'église Saint-Martin à Liège.

A l'exergue : S^T MARTIN A LIÉGE. — J. ET L. WIENER.

Rev. — Sur un anneau de 1 1/2 millimètre de largeur, formant le tour, sont inscrits les noms de dix-sept des prédicateurs qui ont prêté leur concours aux cérémonies du jubilé : PRÉDICATEURS † ANTOINE, C. SS. R. † BERNARD, C. SS. R. † BERSET, C. SS. R. † BUSINE, C. SS. R. † COLPIN, C. SS. R. † DECHAMPS, C. SS. R. † DESPRET, C. SS. R. † HURARD, C. SS. R. † JACQUEMOT, C. SS. R. † LAMBRECHTS, C. SS. R. † LEFEBURE, C. SS. R. † LOOYAARD, C. SS. R. † NOEL, C. SS. R. † PISART, C. SS. R. † SCHVING, C. SS. R. † VANBREUSE, C. SS. R. † VERHEYEN, C. SS. R. †.

Dans le champ : Au centre d'une sorte de trèfle à lobes arrondis, se trouve le perron de Liège ; à sa gauche, un écusson aux armes de Pie IX ; à sa droite, un écusson aux armes de Van Bommel, évêque de Liège ; dans le lobe supérieur au-dessus du perron, on lit : VI JUBILÉ SÉCULAIRE DE LA FÊTE-DIEU MDCCCXLVI.

Autour du trèfle, il y a dix-neuf écussons aux armes des dix-neuf archevêques et évêques qui ont assisté au jubilé Les écussons sont placés dans des espèces de compartiments ogivaux séparés les uns des autres par des pendantifs, lesquels, prolongés vers le tour, constituent

des cases dans lesquelles sont consignés les noms des titulaires de chaque armoirie.

Ces titulaires sont : A. DE SAINT MARSAN ARCH : D'ÉPHÈSE. — C^TE DE MERCY-ARGENTEAU ARCH : DE TYR. — GIRAUD ARCH : DE CAMBRAY. — GOUSSET ARCH : DE REIMS. — BLANCHET ARCH : DE L'ORÉGON. — DE PRILLY ÉV : DE CHALONS. — PARISIS ÉV : DE LANGRES. — ARNOLDI ÉV : DE TRÈVES. — MENJAND ÉV : DE NANCY ET TOUL. — LABIS ÉV : DE TOURNAY. — DE HESSELLE ÉV : DE NAMUR. — DELEBECQUE ÉV : DE GAND. — B^N WYKERSLOOTH ÉV : DE CURIUM. — WISEMAN ÉV : DE MELIPOTAMOS. — GILLIS ÉV : DE LIMYRA. — LAURENT ÉV : DE CHERSONÈSE. — PAREDIS ÉV : D'HIRÈNE. — ZWYSEN ÉV : DE GERRA. — CLAESSEN ÉV : DE GADARA.

C'est peut-être le chef-d'œuvre de M. J. Wiener ; cette médaille est réellement un objet d'art, d'un mérite tout à fait exceptionnel ; la perfection avec laquelle l'intérieur de l'église et les dix-neuf armoiries des évêques sont reproduites est vraiment surprenante ; chaque armoirie se trouve dans un écusson de six millimètres de haut et de cinq de large ; beaucoup de détails ne peuvent être bien vus qu'à la loupe.

1847 — D = 50.

184 — Sur la moitié supérieure du tour : MYN VADERLAND IS MY NIET TE KLEIN.

Dans le champ : Femme assise tournée à gauche, tenant sur les genoux une tablette sur laquelle elle écrit AEN DE BELGEN, et entourée des attributs des sciences et des arts, une sphère et trois volumes.

A l'exergue : J. ET L. WIENER FEC.

Rev. — Dans un cercle à torsades, se trouve l'inscription suivante occupant le champ : PRYSKAMP INGERIGT DOOR HET VLAEMSCH MIDDEN - COMITEIT TE BRUSSEL BY NATIONALE INSCHRYVING. En dessous de ces mots, est une couronne aplatie, puis la place pour l'inscription de noms.

Autour du cercle : VERBONDENE MAETSCHAPPYEN TER VERHEERLYKING DER MOEDERTAEL.

C'est une médaille-prix de la Société bruxelloise pour la littérature flamande.

1847 — D = 40.

185 — Sur le tour : VILLE DE BRUXELLES.

Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Bruxelles, surmonté d'une couronne.

Rev. — Dans le champ terminé par un cercle dentelé : AGENT DE POLICE.

1847 — D = 50.

186 — Sur la partie supérieure du tour: FAME PULSA EGENIS SUCCURRIT.

Dans le champ : Figure assise, la main gauche appuyée sur un écusson aux armes de la ville d'Ypres, tenant de la main droite une corne d'abondance d'où sortent des feuilles ; à ses pieds, des gerbes ; dans le lointain, le bâtiment des halles.

A l'exergue : MD.CCCXLVII. — WIENER F.

Rev. — Deux branches de chêne formant couronne ; dans le champ : AUX MAGISTRATS PRÉVOYANTS LA CITÉ RECONNAISSANTE. — VANDERSTICHELE DE MAUBUS, BOURGM : ALPH : VANDENPEEREBOOM, ÉCH : IWEINS-HYNDERICH, ÉCH :

Médaille frappée en souvenir des services rendus par l'administration communale pendant la crise alimentaire de 1846-47.

1848 — D = 50.

187 — Sur le tour : KONINGLYKE MAETSCHAPPY VAN RHETORICA.

Dans le champ : Un trèfle style ogival, comprenant une fontaine à deux étages surmontée d'une couronne royale.

Sur la base du socle de la fontaine : GENT FONTEINISTEN 1448.

Sous la fontaine, dans le trèfle : ALS'T PAST BI APETITE.

Rev. — Dans le champ terminé par un cercle dentelé : VIERHONDERDJARIG JUBEL-FEEST 1848. Au-dessus : Une lampe antique répandant une auréole de lumière. En bas : deux branches d'olivier réunies.

C'est la médaille de la chambre de rhétorique de Gand, dite La Fontaine.

1849 — D = 50.

188 — Écusson aux armes de la ville d'Ypres, dans un cartouche très orné, surmonté d'une couronne et soutenu par un lion portant une colonne sur l'épaule droite.

Bordure composée de perles et de fleurons.

Rev. — Champ lisse entouré d'une couronne formée par deux branches de chêne.

1849 — D = 40.

189 — Dans le champ : Écusson aux armes de la ville d'Ypres, surmonté d'une couronne, entouré de deux branches de laurier et soutenu par un lion portant une colonne sur l'épaule droite.

Rev. — Champ lisse, entouré de deux branches de laurier formant couronne.

1849 — D = 32.

190 — Dans le champ : Écusson aux armes de la ville

d'Ypres, surmonté d'une couronne, soutenu par un lion portant une colonne ; à gauche, une branche de laurier.

Rev. — Champ lisse ; en haut, une couronne ayant un nœud de rubans à gauche ; en bas, deux palmes croisées.

1849 — D = 43.

191 — Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Buste de Léopold Ier, à gauche, couronné de lauriers.

Sous le buste : L. WIENER.

Rev. — Sur le tour : ASSOCIATION AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'YPRES. En bas, trois étoiles.

Dans le champ, qui est entouré d'une couronne de fleurs et de fruits, les armes de la ville d'Ypres surmontées d'une couronne.

1848 — D = 43.

192 — Coquille. — Sur le tour : KONINGLYKE MAETSCHAPPY VAN RHETORICA TE GENT.

Dans le champ : Une fontaine à deux étages, surmontée d'une couronne royale. A gauche de la fontaine : ALS'T PAST ; à droite : BI APETITE.

Sur le socle : GENT FONTENISTEN 1448.

1849 — D = 30.

193 — Dans la partie supérieure du champ : FAME PULSA EGENIS SUCCURRIT.

Dans le champ : La ville d'Ypres, personnifiée assise, tenant de la main droite une corne d'abondance pleine d'épis, et ayant la main gauche posée sur un écusson aux armes de la ville ; à ses pieds, des gerbes de blé. Dans le lointain, les tours des halles.

A l'exergue : MDCCCXLVIII. — WIENER F.

Rev. — Dans la partie supérieure du champ : BEFFROI I^RE PIERRE POSÉE LE I^R MARS 1200 PAR BAUDOUIN DE CONSTANTINOPLE TERMIMÉ AINSI QUE L'AILE GAUCHE VERS 1230.

Dans le milieu du champ : Plan du monument.

Au dessous du plan : L'AILE DROITE COMMENCÉE EN 1285 TERMINÉE EN 1304 LONGUEUR 133 MÈTRES SUPERFICIE DE LA GRANDE SALLE DE L'ÉTAGE 1379 MÈTRES CARR^ÉS.

Le revers est le même que celui de la médaille n° 92, décrite dans la série des hôtels de ville avec plans.

1850 — D = 50.

194 — Le même que celui de la médaille n° 187 ci-dessus, année 1848 (Chambre de rhétorique de Gand).

Rev. — Sur la partie supérieure du champ : Deux drapeaux croisés sous une couronne. Au-dessous de deux branches d'olivier : DE VOORZITTER C. DE KERCHOVE DE

DENTERGHEM, BURGEMEESTER VAN GENT, SCHENKT AEN DE MAETSCHAPPY EEN EEREVAENDEL DOOR ZYNE KINDEREN VERVAERDIGD. 1850. LEMAIRE, TE GENT.

Frappée à l'occasion de la remise d'un drapeau d'honneur à la chambre de rhétorique dite La Fontaine, à Gand.

1850 — D = 40.

195 — Sur le haut du champ : MDCCCL.

Dans le champ : Écusson aux armes de Termonde.

Rev. — Dans le champ : DE STAD DENDERMONDE VIERT HET HALVE EEUWGETYDE HARER TEEKEN- EN BOUWKUNSTAKADEMIE EN DAT HARER REGTBANK. — HULDIGT HAREN GESCHIEDSCHRYVER DAVID LINDANUS. — STICHT EENE OPENBARE BOEKZAEL. — OPENT HARE EERSTE TENTOONSTELLING VAN LAND- EN HOVINGBOUW.

1851 — D = 30.

196 — Droit d'une médaille commencée contre un ministre libéral hollandais.

Sur le tour : SIÈCLE DU PROGRÈS — EXTINCTION DES LUMIÈRES.

Dans le champ : Un hibou aux ailes à demi déployées, posant la patte gauche sur deux livres superposés, et ayant la griffe droite sur

une mappemonde ; à gauche, une balance dont un des plateaux chargé d'un sac d'écus l'emporte sur l'autre contenant un rouleau de papier ; à droite, une lampe antique renversée.

A l'exergue : MD.CCCLI.

Ce coin est le droit d'une médaille qui avait été commandée en 1851, à M. J. Wiener, contre un ministre libéral hollandais ; le graveur avait terminé cette face lorsqu'on est venu racheter le coin avec le consentement de la personne qui l'avait commandé ; il n'y a eu qu'une épreuve sur plomb que M. J. Wiener possède ; le coin a été détruit, et le revers n'a pas été fait.

1851 — D = 50.

197 — Dans le champ : Élévation des halles d'Ypres (aujourd'hui hôtel de ville). Même coin que celui du droit de la médaille n° 92 de la série hôtels de ville avec plans.

Rev. — Sur la moitié supérieure du tour : FAME PULSA EGENIS SUCCURRIT.

Dans le champ : La ville d'Ypres personnifiée, etc. (Même coin que celui du droit de la médaille n° 186 de la série des divers.)

Quelques exemplaires seulement ont été frappés.

Bronze.

1851 – D = 36.

198 — Élévation du bâtiment de l'exposition de Dusseldorff, à Londres.

A l'exergue : GEZ. V. OPPERMANN. — GES. V. J. WIENER BRUSSEL.

Rev. — Dans un cercle perlé : EXHIBITION OF THE INDUSTRY OF ALL NATIONS 1851 LONDON.

1851 — D = 40.

199 — Sur le haut du tour : Une inscription en caractères hébraïques.

Dans le champ : Élévation de la synagogue érigée à Maestricht.

A l'exergue : INGEWYD DEN XXI AUGUSTUS M.D.CCCXXXX. — WIENER F.

Rev. — Haut du tour : HULDE EN DANKBAARHEID.

Dans le champ : VAN DE ISRAËLITISCHE GEMEENTEN IN LIMBURG AAN S. BLOEMENDAL CORRESPONDEREND LID DER HOOFD COMMISSIE TOT DE ZAKEN DER ISRAËLITEN VOOR ZYNE EDELE BEMOEYINGEN TER BEVORDERING DER BELANGEN VAN HET KERKELYK RESSORT IN LIMBURG. MAASTRICHT DEN XVII AUGUSTUS MDCCCLI. — Puis vient une inscription en caractères hébraïques.

1852 — D = 50.

200 — Dans le champ : Vue extérieure et en perspective de l'église de Frecken, près de Cologne.

Sur le tour : MEMORIÆ ÆTERNÆ FUNDATÆ M. ANNIS ANTE.

A l'exergue : AB EVERWORDO ET GEVA CONI. ECCLESIÆ FRECKENHORST A. DCCCLI.

Dans le champ : En haut, une croix perlée dont s'échappent des rayons qui se prolongent dans toutes les directions jusqu'aux bords du champ. A travers ces rayons, on lit : VOTORUMQUE CAUSA EST QUOD PIETAS OBTULIT SUB UMBRA SANCTÆ CRUCIS EXERCITIIS SANCTIS SOLATIO EGENORUM VIRGINALIQUE SANCTIMONIÆ ET EDUCATIONI DEUS TER O. M. PROSPERUM ESSE JUBEAT. A. B. M : D.CCCLII.

Frappée à l'occasion de la millième année d'existence de l'église romane de Frecken.

1853 — D = 50.

201 — Sur le tour : VILLE DE FURNES. — En bas : J. WIENER.

Dans le champ : Les armes de la ville de Furnes.

Rev. — Couronne de laurier de 9 millimètres de largeur, embrassant un cercle dans lequel est inscrit : FESTIVAL 12 JUIN 1853.

1853 — D = 50.

202 — Dans le champ : Buste de Juste-Lipse posé sur un piédestal dont le socle est entouré d'un grillage.

A gauche : À JUSTE LIPSE LA COMMUNE D'OVERYSSCHE.

A droite : INAUGURÉ LE 28 JUIN 1853.

Sous le grillage, à gauche : J. WIENER.

Rev. — Sur le tour : NÉ À OVERYSSCHE (ISQUE) LE 18 OCT : 1547 MORT A LOUVAIN LE 24 MARS 1606.

Dans le champ, entouré de deux branches de laurier formant couronne : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES C. F. J. PIERCOT MINISTRE DE L'INTÉRIEUR CH. LIEDTS GOUVR DE LA PROV : DE BRABANT P. ANNEMANS GOUVERNR TEMPORAIRE F. M. VANDEVELDE BOURGMESTRE.

1854 — D = 58.

203 — Sur le tour, en deux cercles concentriques : DEM OBER-SECRETAIR UND ARCHIVAR JOHANN PETER FUCKS DEM FLEISSIGEN FORSCHER IHRER GESCHICHTE DEM TREUEN HÜTER IHRER SCHÄTZE.

Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Cologne.

Au-dessous et en petit : les armoiries de M. J. P. Fucks, secrétaire de la ville de Cologne.

Rev. — Sur le tour : ZUR FÜNFZIGJÄHRIGEN AMTSFEIER AM XI MAI MDCCCLIV.

Dans le champ : Vue perspective de l'hôtel de ville de Cologne.

En petits caractères, en bas : NACH ZEICEN : V : A. MEDER. — GEST : VON J. WIENER.

A l'exergue : RATHHAUS ZU KOELN. DIE DANKBARE VATERSTADT.

1854 — D = 50.

204 — Dans le champ : Élévation des halles d'Ypres. (Même coin que celui du droit de la médaille n° 92, de la série *Hôtels de ville avec plans.*)

Rev. — Élévation de l'église S'-Martin, à Ypres. (Même coin que celui du droit de la médaille n° 54 [1847], de la série *Églises de Belgique.*)

Cette médaille a été frappée lors de l'inauguration de nouvelles statues placées dans les fenêtres murées du beffroi et du bâtiment des halles d'Ypres.

Il n'y a eu que quelques exemplaires en argent et en bronze ; très rare.

1854 — D = 43/28.

205 — Médaille religieuse.

Sur le haut du tour : CONCEPTIO IMMACULATA B. M. V.

Dans le champ : Le pape en habits pontificaux,

assis dans une chaise antique surmontée d'un écusson à ses armes.

A l'exergue : VIII DEC MDCCCLIV.

Rev. — Tour : PROCESSIO SOLEMNIS GAND XX MAI MDCCCLIV.

Dans le champ : La sainte Vierge, dans un autel gothique, écrasant un serpent.

A l'exergue : Armes de l'évêque de Gand.

1855 — D = 50.

206 — Sur le tour : LÉOPOLD I ROI DES BELGES.

Dans le champ : Tête du roi Léopold Ier, à gauche, couronnée de lauriers.

Sous le buste : LÉOP. WIENER.

Rev. — Écusson aux armes de la ville d'Ypres ; même coin que celui du droit de la médaille n° 188 (1849). (Coin de J. Wiener.)

Médaille décernée aux exposants primés à l'Exposition industrielle d'Ypres, en 1855.

1855 — D = 68.

207 — Sur la partie supérieure du tour : PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Dans le champ : Vue extérieure et perspective du palais de l'exposition universelle de Paris en 1855, prise à l'angle formé par la façade principale et la face latérale de droite. — J. WIENER.

A l'exergue : COMMENCÉ 10 FÉVR : 1853, ACHEVÉ

AVRIL 1855. NAPOLÉON III EMPEREUR. A. FOULD, C^TE DE PERSIGNY, MAGNE, MINISTRES. V^TE DE ROUVILLE DIRECTEUR, ARDOIN, RICARDO, BOUISSIN ADMIN^RS. VIEL ARCHIT. BARRAULT ING^R. — GERVAIS ET CIE ÉDIT.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure des galeries.

A l'exergue : PALAIS DE L'INDUSTRIE. VUE DES GALERIES. — JACQUES WIENER FEC. — MANGUIN DEL.

1855 — D = 50.

208 — Élévation du palais de l'Industrie ; ce droit est le même que celui de la médaille précédente, mais plus petit ; dans l'inscription, à l'exergue, les mots Cte DE PERSIGNY et BARRAULT ING^r sont omis, ainsi que GERVAIS ET Cie ÉDIT.

Rev. — Le même que celui de la médaille ci-dessus, mais plus petit, et avec J. WIENER au lieu de JACQUES WIENER.

1855 — D = 36.

209 — Le même droit que celui de la médaille précédente, mais plus petit.

Rev. — Deux branches de fleurs formant couronne ; le reste du champ lisse.

1855 — D = 36.

210 — Vue intérieure des galeries ; la même que le

revers de la médaille de 50 centimètres, n° 208 ci-dessus. Il y a en plus, à l'exergue : GERVAIS ET Cie ÉDIT :

Rev. — Deux branches garnies de fleurs formant couronne ; le reste du champ lisse.

1855 — D = 68.

211 — Sur le tour : NAPOLÉON III EMPEREUR.

Dans le champ : Tête laurée de Napoléon III, à gauche.

Sous le col : E. A. OUDINÉ.

Rev. — Le revers est formé du droit de la médaille n° 207 ci-dessus de 68 millimètres de diamètre.

1855 — D = 68.

212 — Sur la partie supérieure du tour : PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Dans le champ : Vue extérieure, prise en face, du pavillon central du palais de l'exposition universelle de 1855, à Paris.

A l'exergue : PAVILLON CENTRAL.

Immédiatement au-dessous du bâtiment, à gauche : JACQUES WIENER FEC.

Sur le tour, en bas : GERVAIS ET Cie ÉDIT :

Rev. — Vue intérieure des galeries; c'est le même coin que celui du revers de la médaille n° 207 ci-dessus de 68 millimètres; il y a en plus, au bas : GERVAIS ET Cie ÉDIT :

1855 — D = 50.

213 — Vue extérieure du pavillon central du palais de l'Industrie à Paris; même droit que celui de la médaille n° 212 ci-dessus, mais plus petit.

Rev. — Vue intérieure des galeries ; c'est le même revers que celui de la médaille n° 212 ci-dessus, mais plus petit.

1855 — D = 36.

214 — Sur le tour : PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Dans le champ : Vue extérieure du pavillon du Nord du palais de l'exposition de 1855, à Paris.

A l'exergue : PAVILLON DU NORD. — J. WIENER F. — GERVAIS ET Cie ÉDIT :

Rev. Deux branches garnies de fleurs, formant couronne ; le reste du champ lisse.

1855 — D = 68.

215 — Vue extérieure du pavillon central du palais de l'Industrie à Paris ; même coin que celui du droit de la médaille n° 212 ci-dessus.

Rev. — Dans le champ : Vue perspective de l'intérieur de la grande nef du Palais de l'Industrie.

A l'exergue : PALAIS DE L'INDUSTRIE VUE DE LA GRANDE NEF GERVAIS ET Cie ÉDIT : J : WIENER F :

1855 — D = 68.

216 — Sur le tour : V^TE S. DE ROUVILLE DIR^R DE LA C^IE DU PALAIS DE L'INDUSTRIE.

Dans le champ : Tête à gauche de M. de Rouville.

Sous le col : BORREL 1855.

Rev. — Vue extérieure du pavillon du Nord du palais de l'Industrie à Paris ; même coin que celui du droit de la médaille n° 212 ci-avant.

1855 — D = 68.

217 — Sur le tour : EUGÉNIE IMPÉRATRICE. NAPOLÉON III EMPEREUR.

Dans le champ : Têtes à gauche de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie.

En dessous : CAQUÉ. F : GRAVEUR DE S. M. L'EMPEREUR.

Rev. — Vue intérieure des galeries, par J. Wiener ; même coin que celui de la médaille n° 214.

1855 — D = 50.

218 — Sur le tour : SOCIÉTÉ DES COURSES DE TOURNAY.

Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Tournay, surmonté d'une couronne.

Rev. — Dans le champ : Un cheval en allure de galop.

A l'exergue : 1856.

1860 — D = 50.

219 — Dans le champ : Buste de Juste-Lipse, sur un piédestal entouré d'un grillage.

A gauche : A JUSTE LIPSE LA COMMUNE D'OVERYSSCHE.

A droite : INAUGURÉ LE 28 JUIN 1853.

Sur le socle de la grille : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Deux êtres mi-femme mi-poisson, tenant une lyre entourée de deux branches de laurier formant une couronne ; cette dernière contient l'inscription suivante : ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION FESTIVAL 1860.

Dans le bas du champ : LÉOP. WIENER F.

1860 — D = 50

220 — Dans le champ : Écusson aux armes du duché du Luxembourg.

Rev. — Couronne de laurier, de dix millimètres de largeur. Le reste du champ lisse.

1862 — D = 40.

221 — Sur le tour : TO THE COMMEMORATION OF HIS LATE R. H. THE PRINCE CONSORT ALBERT.

Dans le champ : Tête à gauche du prince Albert.

Au bas du tour : SCHNITZSPAHN F.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : INTERNATIONAL EXHIBITION 1862.

Dans le champ : Vue extérieure du bâtiment de l'exposition prise devant l'entrée principale et un peu à droite.

A l'exergue : STAMPED IN THE BUILDING BY H. UHLHORN OF GREVENBROICH, PRUSSIA. — J. WIENER.

1862 — D = 40.

222 — Tête à gauche du prince Albert. Ce droit est le même que celui de la médaille n° 221 ci-dessus.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure de la grande galerie du bâtiment de l'exposition de 1862 à Londres.

A gauche, verticalement : BY H. UHLHORN.

A droite, verticalement : OF GREVENBROICH PRUSSIA.

A l'exergue : INTERNATIONAL EXHIBITION 1862. — STAMPED IN THE BUILDING. — J. WIENER.

1862 — D = 43.

223 — Sur le haut du tour : VILLE DE NIVELLES.

Sur le bas du tour : Deux branches de chêne.

Dans le champ : Un cercle trilobé, comprenant un écusson aux armes de la ville de Nivelles ; cet écusson est orné sur le pourtour, et posé sur deux branches de laurier.

Rev. — Une couronne de fleurs de cinq millimètres de largeur. Le reste du champ lisse.

1866 — D = 43.

224 — Sur le tour : LÉOPOLD II ROI DES BELGES.
Dans le champ : Tête du roi Léopold II à droite ;
Sous la tête : LÉOPOLD WIENER.
Rev. — Sur la moitié supérieure du tour : ASSOCIATION AGRICOLE DE L'ARROND^T D'YPRES.
Dans le champ : Les armes couronnées de la ville d'Ypres, au centre d'un trophée d'instruments aratoires ; derrière la couronne, une cheminée qui fume. (*Rev.* de J. WIENER).

1863 — D = 45.

225 — Dans le champ : Au sommet, un œil dans un triangle.
Sur les côtés : Deux colonnes verticales portant : celle de gauche, la lettre *B*, celle de droite, un *J*.
Dans le reste du champ et entre ces colonnes : FEESTVIERING ONDER HET BESTUUR DER BB.·. OFFICIEREN VAN GEUSAU VOORZ.·. M.·. LEBRON DE VEXELA 1.·. OPZ.·. VON DAEHNE 2.·. OPZ.·. MULLER. VAN DER NOORDAA. SLUYSKEN. QUARLES DE QUARLES. MEYER. ENTRUP. VAN GYTENBEEK. VORAGE. ARMAND. VAN HALEN. BLOEMENDAL. KEMMERLING. ROSENKRANZ. DEWEILLE. BRÜCK.
A l'exergue : Une truelle et un marteau en croix sur un triangle.

Rev. — Dans le champ : EEUWFEEST DER A.·. ☐.·. LA PERSÉVÉRANCE IN HET O.·. VAN MAASTRICHT DEN I^E D.·. I^E M.·. VAN HET J.·. D.·. W.·. L.·. 5863.

1876 — D = 30.

226 — Dans le champ : Vue perspective de la façade principale de l'hôtel de la Banque Nationale à Bruxelles.

Rev. — Sur la partie supérieure du champ : BANQUE NATIONALE.

Sur la partie inférieure du champ : COMITÉ D'ESCOMPTE.

Dans le champ : Écusson rectangulaire, posé sur deux branches de laurier, dans lequel figure le nom d'un membre du comité d'escompte de la Banque Nationale.

1876 — D = 23.

227 — Dans le champ : Une ancre marine, avec deux rames en croix attachées sur l'ancre au moyen d'une corde.

Au-dessous : COELN.

Rev. — Dans le champ : 1876.

C'est la médaille-insigne des canotiers à Cologne.

1856 — D = 50.

228 — Sur le tour : ALLGEMEINE HUNDE AUSSTELLUNG ZU COELN.

Dans le champ : Armes de la ville de Cologne très bien ornées.

Au-dessous : 1876 ; tout en bas : une étoile.

Rev. — Deux branches de chêne, formant une couronne qui embrasse un cercle dans lequel on grave le nom de l'exposant récompensé.

Médaille frappée à l'occasion de l'exposition générale de chiens à Cologne, en 1876.

1877 — D = 50.

229 — Armes de la ville de Cologne, les mêmes que celles de la médaille ci-dessus.

Sur le tour, gravé sur un cercle un peu en relief limitant le champ : FUNFTE GEFLUGEL-AUSSTELLUNG ZU COELN.

En bas ; deux étoiles.

Rev. — Deux branches de laurier embrassant un cercle dans lequel est inscrit : VEREIN FÜR GEFLÜGELZUCHT 1877.

1877 — D = 50.

230 — Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Malines très orné. Au-dessous, une banderole portant : IN FIDE CONSTANS. Plus bas : J. WIENER.

Rev. — Dans le champ : Sous une petite étoile : CIVI SUO PRÆCLARO P.-J. VAN BENEDEN PER ANNOS XL IN UNIV. LOVAN. DOCENTI SCIENTIIS NATURA-

LIBUS DOCTISSIMO CIVITAS MECHLINIENSIS DEDICAVIT A° MDCCCLXXVII.
En bas, une étoile.

DEUXIÈME GROUPE.

H. — JETONS DE PRÉSENCE.

1° *Du conseil communal de Bruxelles.*

1847 — D = 30.

231 — Sur le tour : JETON DE PRÉSENCE.
Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Bruxelles, couronné (l'ange Saint-Michel terrassant le dragon).
Au-dessous : S. P. Q. B.
Rev. — Sur le tour : STATUE D'ANDRÉ VÉSALE INAUGURÉE LE 31 DÉC : 1847.
Dans le champ : Statue d'André Vésale sur un socle.
A gauche du socle : L. WIENER ; à droite : D'AP. J. GEEFS.

1848 — D = 30.

232 — Le même droit que celui du jeton n° 231.
Rev. — Sur le tour : STATUE DE GODEFROID

DE BOUILLON INAUGURÉE LE 15 AOUT 1848.

Dans le champ : Statue de Godefroid de Bouillon (d'après celle qui se trouve place Royale, à Bruxelles).

Au-dessous J. WIENER D'AP. SIMONIS.

1849 — D = 30.

233 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Dans le champ : Vue intérieure du marché de la Madeleine à Bruxelles.

A l'exergue : MARCHÉ DE LA MADELEINE OUVERT LE 1 NOV. 1848. — J. WIENER.

1850 — D = 30.

234 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Dans le champ : Statue qui couronne le monument de la place Rouppe, à Bruxelles.

A gauche de la statue : À. J. N. ROUPPE BOURGMESTRE DE BRUXELLES. A droite : DE 1830 À 1848.

En bas, le long du tour : J. WIENER F. D'APRÈS C. A. FRAIKIN.

1851 — D = 30.

235 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Dans le champ : 1851 BOURGMESTRE C. M. J. G. DEBROUCKERE. ÉCHEVINS AN. FONTAINAS, N. J. VERHULST, M. A. BLAES, L. J. ORTS, CONSEILLERS A. D. DEHEMPTINNE, F. DE PAGE, L. P.

J. RANWET, G. L. VAN GAVER, P. J. MASTRAETEN, C. H. A. CAPOUILLET, J. B. G. VANDERLINDEN, F. MICHIELS, T. E. VANDOORNICK, C. DEMEURE, F. DEVADDER, A. D. TRUMPER, A. M. CATTOIR, E. N. J. DEDONKER, F. F. DANSAERT, J. SEGHERS, D. KAIEMAN, H. J. FROIDMONT, C. J. J. VANHUMBEECK, H. J. VANDERMEEREN, P. J. VERSTRAETEN, J. MERSMAN, J. R. BISCHOFFSHEIM, J. T. BARTELS, L. J. DOUCET, J. A. WATTEEU. SECR : G. WAEFELAER.

1852 — D = 30.

236 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : ADMIN^ON COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1852 BOURGMESTRE C. M. J. G. DE BROUCKERE. ÉCHEVINS AN. FONTAINAS, N. J. VERHULST, A. M. BLAES, L. J. ORTS. CONSEILLERS A. D. DEHEMPTINNE, F. DE PAGE, J. P. J. RANWET, G. L. VAN GAVER, P. J. MASTRAETEN, J. B. J. VANDERLINDEN, F. MICHIELS, C. DEMEURE, F. DEVADDER, A. D. TRUMPER, A. M. CATTOIR, E. N. J. DEDONCKER, J. SEGHERS, D. KAIEMAN, C. J. J. VANHUMBEECK, H. J. VANDERMEEREN, P. J. VERSTRAETEN, J. MERSMAN, J. B. BISCHOFFSHEIM, J. A. WATTEEU, J. T. BARTELS, L. J. F. DUBOIS, J. JACOBS, J. OTLET, V. A. J. WALTER, A. SACHMAN. SECR : G. WAEFELAER.

1853 — D = 30.

237 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : ADMIN^ON COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1853 BOURGMESTRE C. M. J. G. DE BROUCKÈRE (le reste comme au revers du jeton n° 236 pour 1852).

1854 — D = 30.

238 — Le même jeton que le n° 237 pour 1853, sauf que, au revers, on a supprimé A. D. DEHEMPTIME, ajouté G. L. VANGAVER, après RANWET, supprimé L. J. F. DUBOIS, et ajouté J. B. CAPPELLEMANS, L. SPAAK, H. E. LAVALLÉE, F. J. J. VELDEKENS, J. B. DEPAIRE, après SACHMAN.

1855 — D = 30.

239 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : ADMINISTRATION DE LA VILLE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1855 BOURGMESTRE : C. M. J. G. DE BROUCKÈRE. — ÉCHEVINS : A. N. FONTAINAS, A. M. BLAES, L. J. ORTS, E. N. J. DE DONCKER. — CONSEILLERS : F. DE PAGE, L. P. J. RANWET, J. B. J. VANDERLINDEN, C. DEMEURE, F. DEVADDER, A. D. TRUMPER, A. M. CATTOIR, D. KAIEMAN, C. J. J. VANHUMBEECK, H. J. VANDERMEEREN, P. J. VERSTRAETEN, J. R. BISCHOFFSHEIM, J. A. WATTEEU, J. T. BARTELS, J. JACOBS, J. OTLET, V. A. J. WALTER, J. B. CAPPELLEMANS, L. SPAAK, H. LAVALLÉE, F. J. J. VELDEKENS,

J. B. DEPAIRE, C. G. HAUWAERTS, J. DELLOYE, L. E. RICHE, L. MASKENS. — SECRÉTAIRE, G. WAEFELAER.

1856 — D = 30.

240 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Sur le haut du tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1856 BOURGMESTRE C. M. J. G. DE BROUCKÈRE. — ÉCHEVINS A. N. FONTAINAS, E. N. J. DEDONCKER, H. E. LAVALLÉE, V. A. J. WALTER, J. JACOBS. — CONSEILLERS F. DE PAGE, L. P. J. RANWET, J. B. J. VANDERLINDEN, C. DEMEURE, F. DEVADDER, A. D. TRUMPER, A. M. CATTOIR, D. KAIEMAN, H. J. VANDERMEERE, P. J. VERSTRAETEN, J. R. BISCHOFFSHEIM, J. A. WATTEEU, J. OTLET, J. B. CAPPELLEMANS, L. SPAAK, F. J. J. VELDEKENS, J. B. DEPAIRE, C. G. HAUWAERTS, J. DELLOYE, L. E. RICHE, L. MASKENS, J. F. TIELEMANS, H. J. GOFFART, A. P. E. ORTS, E. H. BRUGMANN. — SECRÉTAIRE, G. WAEFELAER.

1857 — D = 30.

241 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Identiquement le même que celui du n° 240 précédent, sauf que le millésime 1856 est remplacé par 1857.

1858 — D = 30.

242 — Le même droit que celui du n° 231.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1858 — BOURGMESTRE C. M. J. G. DE BROUCKÈRE. — ÉCHEVINS A. N. FONTAINAS, E. N. J. DE DONCKER, H. E. LAVALLÉE, J. JACOBS. — CONSEILLERS F. DE PAGE, L. P. J. RANWET, J. B. J. VANDERLINDEN, C. DEMEURE, F. DEVADDER, A. D. TRUMPER, A. M. CATTOIR, H. J. VANDERMEEREN, P. J. VERSTRAETEN, J. R. BISCHOFFSHEIM, J. A. WATTEEU, V. A. J. WALTER, J. B. CAPPELLEMANS, F. J. J. VELDEKENS, J. B. DEPAIRE, C. G. HAUWAERTS, J. DELLOYE, L. E. RICHE, L. MASKENS, J. F. TIELEMANS, H. J. GOFFART, A. P. E. ORTS, Cte A. J. GOBLET, P. N. DEVILLERS, J. A. VANCUTSEM, J. V. ANSPACH. — SECRÉTAIRE G. WAEFELAER.

1859 — D = 30.

243 — Le droit est le même que ci-dessus.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1859. — BOURGMESTRE C. M. J. G. DE BROUCKÈRE. — ÉCHEVINS A. N. FONTAINAS, E. N. J. DE DONCKER, H. E. LAVALLÉE, J. JACOBS, J. V. ANSPACH. — CONSEILLERS F. DE PAGE, L. P. J. RANWET, J. B. J. VANDERLINDEN, J. J. C. DEMEURE, F. DEVADDER,

A. D. TRUMPER, A. M. CATTOIR, H. J. VANDERMEEREN, P. J. VERSTRAETEN, J. R. BISCHOFFSHEIM, J. A. WATTEEU, V. A. J. WALTER, J. B. CAPPELLEMANS, P. J. J. VELDEKENS, J. B. DEPAIRE, C. G. HAUWAERTS, L. C. J. DELLOYE, L. E. RICHE, L. MASKENS, J. F. TIELEMANS, H. GOFFART, A. P. E. ORTS, C^e A. J. GOBLET, P. N. DEVILLERS, J. A. VANCUTSEM. — SECRÉTAIRE G. WAEFELAER.

1860 — D = 30.

244 — Le même droit que le précédent.

Rev. — Le même que le précédent, sauf qu'il y a 1860 au lieu de 1859.

1861 — D = 30.

245 — Le même droit que celui du jeton précédent.

Rev. — Sur le haut du tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.

Dans le champ : 1861. BOURGMESTRE A. FONTAINAS. — ÉCHEVINS J. V. ANSPACH, J. B. J. VANDERLINDEN, J. A. WATTEEU, H. J. VANDERMEEREN. — CONSEILLERS F. DE PAGE, L. P. J. RANWET, J. J. C DEMEURE, F. DEVADDER, A. M. CATTOIR, J. R. BISCHOFFSHEIM, J. JACOBS, V. A. J. WALTER, J. B. CAPPELLEMANS, P. J. J. VELDEKENS, J. B. DEPAIRE, C. G. HAUWAERTS, L. MASKENS, J. F. TIELEMANS, H. GOFFART, A. P. E. ORTS, J. A. VAN CUTSEM, J. B. LACROIX, F. FISCHER, P. M. CAPOUILLET, J. L. G. COUTEAUX, A. HOCHSTEYN,

C. M. LEMAIEUR, P. WAEDEMON, J. M. G. FUNK, A. LECLERCQ. — SECRÉTAIRE G. WAEFELAER.

1862 — D = 30.

246 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Sur le haut du tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.
Dans le champ : 1862. BOURGMESTRE A. FONTAINAS. — ÉCHEVINS J. V. ANSPACH, J. B. J. VANDERLINDEN, J. A. WATTEEU, H. J. VANDERMEEREN, F. DEVADDER. — CONSEILLERS F. DEPAGE, L. P. J. RANWET, J. J. C. DEMEURE, A. M. CATTOIR (le reste comme pour l'année 1861), — SECRÉTAIRE A. LACOMBLÉ.

1863 — D = 30.

247 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Le même que celui du jeton précédent avec 1863 au lieu de 1862.

1864 — D = 30.

248 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Sur la moitié supérieure du tour : ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES.
Dans le champ : 1863 BOURGMESTRE J. V. ANSPACH. — ÉCHEVINS J. A. WATTEEU, H. J. VANDERMEEREN, F. DEVADDER, H. J. GOFFART, J. M. G. FUNCK. — CONSEILLERS L. P. J. RANWET,

J. J. C. DEMEURE, A. M. CATTOIR, J. R. BISCHOFFSHEIM, J. JACOBS, V. A. J. WALTER, J. B. CAPPELLEMANS, P. J. J. VELDEKENS, J. B. DEPAIRE, C. G. HAUWAERTS, L. MASKENS, J. F. TIELEMANS, A. E. ORTS, J. B. M. A. LACROIX, F. FISCHER, P. M. CAPOUILLET, J. L. G. COUTEAUX, A. HOCHSTEYN, C. M. LEMAIEUR, P. WAEDEMON, A. LECLERCQ, C. FONTAINAS, P. J. GODEFROY, L. F. J. DE ROUBAIX, J. MERSMAN. — SECRÉTAIRE A. LACOMBLÉ.

1865 — D = 30.

249 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Comme celui du jeton de 1864 ; mais il y a, dans le champ, 1865, au lieu de 1864, et le nom de F. SPLINGARD, après J. MERSMAN.

1866 — D = 30.

250 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Comme celui du jeton de 1865, à l'exception qu'il y a 1866, au lieu de 1865, et que le nom de J. J. C. DEMEURE est supprimé.

1867 — D = 30.

251 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Comme celui du jeton 1866, excepté qu'il y a 1867, au lieu de 1866, que le nom F. FISCHER est supprimé et qu'il y a H. WEBER, après F. SPLINGARD.

1868 — D = 30.

252 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Comme celui du jeton de 1867, avec 1868 dans le champ, au lieu de 1867.

1882 — D = 30.

253 — Le droit est le même que le revers du n° 232 (statue de Godefroid de Bouillon).
Rev. — Le même que celui du n° 233 (marché de la Madeleine).

Ce jeton a été frappé à quatre exemplaires seulement ; il est pris d'une plaque d'un métal composé de quatre pièces de 5 francs fondues avec une pièce d'or de 20 francs, en vue d'essai de métal monétaire. Le poids de chacun de ces quatre jetons est de : 13 gr. 580 — 13 gr. 890 — 13 gr. 910 — et 17 gr. 825.

2° *Jetons de présence du conseil communal d'Ypres.*

1848 — D = 33.

254 — Sur le tour : JETON DE PRÉSENCE.
Dans le champ : Écusson aux armes de la ville d'Ypres, surmonté d'une couronne et soutenu, à droite, par un lion debout portant une colonne sur l'épaule droite.
Au-dessous : S. P. Q. Y.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : CONSEIL COMMUNAL D'YPRES.

Dans le champ : 1848 BOURGMESTRE PRÉS^D^ B^ON^ VANDERSTICHELE DE MAUBUS — ÉCHEVINS A. VANDENPEEREBOOM, H. IWEINS-FONTEYNE, — CONSEILLERS T. VANDENBOGAERDE, P. BEKE, G. VANDERMEERSCH, C. VANDEBROUKE, LUCIEN BOEDT, M. LEGRAVERAND, M. SMAELEN, E. CARDINAEL, A. DE GHELCKE, E. MERGHELYNCK, P. L. F. BOEDT, L. ANNOOT, — SECRÉTAIRE J. DE CODT.

1849 — D = 33.

255 — Le même droit que celui du n° 254 ci-dessus.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMM^AL^ D'YPRES.

Dans le champ : 1849 CUREMENT DE L'ÉTANG DE ZILLEBEKE. — 22 JANVIER CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE MARÉCHALERIE. — 29 MAI 3 SEPT : ASSAINISSEMENT DES QUARTIERS PAUVRES. VOUTAGE DE L'IPERLÉE. — 23 JUILLET RESTAUR^ON^ DE LA SALLE DE SPECTACLE. — 24 OCTOBRE CONTINUATION DE LA RESTAUR^ON^ DE LA HALLE. ÉCLAIRAGE PUBLIC AU GAZ. — 3 DÉCEMBRE CONT^ION^ DE LA RESTAUR^ON^ DE L'ÉGLISE S^T^ MARTIN.

1850 — D = 33.

256 — Le même droit que celui du n° 254 ci-dessus.

Rev. — Sur le haut du tour : PRINCIPAUX VOTES

Dans le champ : DU CONSEIL COMMUNAL D'YPRES 1850 — 24 JUIN ROUTE DE WERVICQ VOTE DE SUBSIDES. — 5 SEPTEMBRE CONFECTION DES INVENTAIRES DES ARCHIVES.

1851 — D = 33.

257 — Le même droit que celui du n° 254.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMM^AL D'YPRES.

Dans le champ : 1851 27 MARS ROUTE DIRECTE D'YPRES À BAILLEUL. SUBSIDES. — ROUTE DE RENINGHE VERS YPRES. SUBSIDES. — 24 AVRIL HALLE. RÉTABLISSEMENT STATUES DUCS DE BOURGOGNE. VOTE DE CRÉDITS. — 28 MAI SALUBRITÉ PUBLIQUE. RÈGLEMENTS. — 13 OCTOBRE MONT DE PIÉTÉ. RÉORGANISATION. — LOI DU 20 DÉC : CHEMIN DE FER D'YPRES CONCESSION MODIFIÉE.

1852 — D = 33.

258 — Le même droit que celui du n° 254.

Rev. — Dans le champ : 1852 15 AVRIL ROUTE D'ARMENTIÈRES PAR PLOEGSTEERT ET MESSINES A YPRES. SUBSIDES. — 30 JUIN ROUTE DE COMINES PAR ZILLEBEKE A YPRES. SUBSIDES. — 31 OCTOBRE FIXATION DE L'EMPLACEMENT DE LA STATION DU CHEMIN DE FER. — 29 NOVEMBRE CRÉATION D'ATELIER MODÈLE D'APPRENTISSAGE. — RÉORGANISATION DE L'INSTRUCTION MOYENNE. INSTAL-

LATION DU COLLÈGE COMM^AL ET DE L'ÉCOLE MOYENNE DE L'ÉTAT.

1853 — D = 33.

259 — Le même droit que celui du n° 254.

Rev. — Dans le champ : 1853 LA PLACE D'YPRES EST DÉMANTELÉE. — 4 AVRIL ADRESSE AU ROI CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT. — 24 AVRIL PROTESTATION. — 25 JUILLET AUDIENCE ROYALE. GARNISON DE CAVALERIE ET COMPAGNIE D'ENFANTS DE TROUPES PROMISES. — 5 NOVEMBRE DÉMISSION COLLECTIVE DES MEMBRES DU CONSEIL ET DU COLLÈGE.

1854 — D = 33.

260 — Le même droit que celui du n° 254.

Rev. — Dans le champ : 1854 23 JANVIER OUVERTURE DU CHEMIN DE FER. — 24 AVRIL PLAN GÉNÉRAL DE NIVELLEMENT DE LA VILLE. — POSE DES STATUES DES HALLES : PATRONNE D'YPRES, LION COMMUNAL, PHILIPPE LE HARDI À PHILIPPE LE BEAU 29 JUIN PROGRAMME DES FÊTES. 9 AOUT BÉNÉDICTION ET INAUGURATION DES STATUES. — 14 DÉCEMBRE FOND SPÉCIAL POUR ACHAT ET DISTRIB^ON DE MÉTIERS AUX TISSERANDS PAUVRES.

1855 — D = 33.

261 — Comme le droit du n° 254.

Rev. — Dans le champ : 1855 7 JANVIER RÉINSTALLATION DES CONSEILLERS DÉMISSIONNAIRES

TOUS RÉÉLUS. — 3 MAI FIXATION DES PARTIES DU TERRITOIRE CONSIDÉRÉES COMME AGGLOMÉRÉES. — OUVERTURE DES EXPOSITIONS ARTISTIQUE ACRICOLE ET INDUSTRIELLE DÉCRÉTÉES DU 11 JANVIER. — 27 AOUT OURAGAN DU 23 AOUT. VOTE D'UN CRÉDIT POUR RÉPARER LES DÉGATS OCCASIONNÉS AUX PROPRIÉTÉS COMMUNALES. — 18 OCTOBRE CRÉATION DE BOULEVARDS ET CHEMINS DE RONDE. RETOUR D'UNE GARNISON. — 16 DÉCEMBRE EXPOSITION INDUSTRIELLE DE PARIS. RÉCEPTION DES INDUSTRIELS YPROIS RÉCOMPENSÉS.

1856 — D = 33.

262 — Le même droit que celui du n° 254.

Rev. Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMMUNAL.

Dans le champ : 1856 7 JUILLET XXV ANNIVERSAIRE DE RÈGNE. ADRESSE AU ROI. — 17 OCTOBRE ROUTE DIRECTE DE LA VILLE AU QUAI. — 17 OCTOBRE LE SALAIRE DES OUVRIERS DE LA VILLE EST AUGMENTÉ. — 23 DÉCEMBRE HISTOIRE MILITAIRE DE LA VILLE. SUBSIDE.

1857 — D = 33.

263 — Le même droit que celui du n° 254.

Rev. — Dans le champ : 1857 27 OCT : RENOUVELLEMENT DE LA 2e MOITIÉ DU CONSEIL, RÉÉLUS A. VAN DEN PEEREBOOM, TH. VAN DEN BOGAERDE, B. CARDINAEL, E. MERGHELYNCK, C. BECURVE.

LEGRAVERAND. EN REMPT DE SMAELEN DÉCÉDÉ EST ÉLU L. VAN ALLEYNES. — 5 NOV : ÉLECTION PARTIELLE ÉLUS C. LANNOY, P. BOURGOIS. CRÉATION DE PROMENADES ET JARDINS AU COTÉ OUEST DE LA VILLE. — 29 NOV : CESSION DE BATIMENTS ET ENCLOS DE L'ARSENAL PAR L'ÉTAT À LA VILLE.

1858 — D = 33.

264 — Le même droit que le précédent.

Rev. — Dans le champ : 1858 17 JANVIER INSTALLATION DU MUSÉE AU DESSUS DES BOUCHERIES. — 29 MAI MONUMENT DANS LA STATION DE WILLIAM CHANTRELL. — 26 AOUT INCENDIE DE LA TOURELLE DE ST MARTIN. — 2 SEPTEMBRE CESSION PAR L'ÉTAT À LA VILLE DE LA CASERNE A L'ABRI, DE L'INFIRMERIE, DE L'ESPLANADE, DE LA PLAINE D'AMOUR ETC. — 4 SEPTEMBRE BORNAGE DES PROPRIÉTÉS COMMUNALES EXTRA MUROS. — 6 NOVEMBRE APPROBATION DES PLANS DE L'ABATTOIR. RUE ST SÉBASTIEN DÉCRÉTÉE.

1859 — D = 33.

265 — Le même droit que le précédent.

Rev. — Sur la partie supérieure du tour : PRINCIPAUX VOTES DU CONSEIL COMMUNAL.

Dans le champ : 1859 26 FÉV. ARRÊTÉ ROYAL A. VAN DEN PEEREBOOM BOURGMESTRE REMPLACE LE BON VAN DER STICHELE-DE-MAUBUS DÉCÉDE 7 FÉV. 1860. — 15 MARS (ARRÊTÉ ROYAL)

P. BOURGOIS, NOMMÉ ÉCHEVIN. — 16 AOUT ADJUDICATION DE L'ABATTOIR APPROUVÉE. — 17 SEPTEMBRE CONCOURS OUVERT POUR L'HISTOIRE D'YPRES. ACHÈVEMENT DES PROMENADES INTÉRIEURES.

1860 — D = 33.

266 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Dans le champ : 16 SEPTEMBRE 1860 SA MAJESTÉ LÉOPOLD I LL. AA. RR. ET I. LE DUC ET LA DUCHESSE DE BRABANT ET S. A. R. MONSEIGNEUR LE COMTE DE FLANDRE VISITENT YPRES.

1861 — D = 33.

267 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Dans le champ : 1861 16 FÉVRIER TARIFICATION NOUVELLE DU PAIN. — 29 NOVEMBRE OUVERTURE DE L'ABATTOIR. — 1 OCTOBRE PARATONNERRE SUR LES HALLES. — 26 OCT : ALPH : VANDEN PEEREBOOM BOURGMESTRE DE LA VILLE EST NOMMÉ MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — 27 OCT : LE CONSEIL EN CORPS LE FÉLICITE.

1862 — D = 33.

268 — Le même droit que celui du jeton précédent.
Rev. — Dans le champ : 1862 26 JUIN FONDS VOTÉS POUR LES PEINTURES MURALES À L'INTÉRIEUR DES HALLES ET DE L'ANCIENNE SALLE ÉCHEVINALE. 21 JUILLET ADRESSE AU GOUVERNEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU CANAL DE

LA LYS À L'YPERLÉE. 10 AOUT VISITE OFFICIELLE. A. VANDEN PEEREBOOM MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. POSE 1e PIERRE RESTAURATION NIEUWERK. 11 NOVEMBRE INSTALLATION DU BOURGMESTRE PIERRE BEKE. 6 DÉCEMBRE RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION DES TROTTOIRS.

1863 — D = 33.

269 — Dans le champ : Écusson aux armes de la ville d'Ypres un peu plus orné que celui des jetons précédents. On a supprimé l'inscription : JETON DE PRÉSENCE S. P. Q. Y.

Rev. — Dans le champ : 1863 27 MARS LE CONSEIL DÉCRÈTE LA CRÉATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE. 17 OCTOBRE VOTE DÉFINITIF SUR LE RÈGLEMENT POUR LA VENTE ET LE COLPORTAGE DU POISSON. 23 NOVEMBRE ADRESSE DE REMERCIMENTS À ALPH. VANDEN PEEREBOOM MINISTRE DE L'INTÉRIEUR POUR LA DONATION À LA VILLE DE SA PROPRIÉTÉ ATTENANTE AUX BATIMENTS DE L'ÉCOLE COMMUNALE.

N. B. Trois jetons avec le revers 1863 et le droit de 1862 ont été frappés en bronze ; il en est de même pour les jetons 1864 à 1872 inclus ; ils sont donc très rares.

1864 — D = 33.

270 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1864 1 JANVIER PRES-

TATION ET INSTALLATION DES CONSEILLERS ÉLUS PAR SUITE DE RENOUVELLEMENT DE LA 1e MOITIÉ. TH. VANDEN BOGAERDE, L. VANHEULE, CH. BECUWE, A. BRUNFAUT, E. CARDINAEL, L. VAN ALLEYNNES, F. MESSIAEN. AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE COMMUNALE GRATUITE. COMPLÉMENT TRAVAUX DE VOUTEMENT DE L'YPERLÉE.

1865 — D = 33.

271 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1865 20 SEPTEMBRE DÉCRÈTE LA DÉMOLITION DE LA PORTE DE LILLE. — 9 DÉCEMBRE DÉCRÈTE LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE GRATUITE POUR FILLES. — 11 DÉCEMBRE ADRESSE DE CONDOLÉANCE A L'OCCASION DE LA MORT DE S. M. LÉOPOLD I. — 18 DÉCEMBRE ADRESSE DE FÉLICITATIONS A L'OCCASION DE L'AVÈNEMENT DE S. M. LÉOPOLD II.

1866 — D = 33.

272 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — 1866 21 AVRIL DÉCIDE LA CONSTRUCTION D'UN TIR À LA CIBLE POUR LA GARDE CIVIQUE ET DES SAPEURS-POMPIERS. — 5 MAI APPROBATION DES PLANS POUR CETTE CONSTRUCTION. — 20 OCTOBRE DÉCRÈTE L'ÉRECTION D'UNE SECONDE SALLE D'ASILE POUR LES ENFANTS PAUVRES DANS LE QUARTIER St PIERRE.

1867 — D = 33.

273 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1867 6 JANVIER PRESTATION ET INSTALLATION DES CONSEILLERS ÉLUS PAR SUITE DU RENOUVELLEMENT DE LA 2e MOITIÉ VANDEBROUKE CH. BOEDT P. LANNOY CH. HYNDERICK AUG. DE STUERS G. FROIDURE VANDENBROELE ET BEAUCOURT AUGUSTE. 3 AOÛT TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DU VOÛTEMENT DE L'YPERLÉE. 17 AOÛT RÉORGANISATION ACADÉMIE DES BEAUX ARTS & CRÉATION D'UNE ÉCOLE PROFESSIONNELLE.

1868 — D = 33.

274 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1868 3 AOUT VISITE DE S. M. LÉOPOLD II. — 29 AOUT RÈGLEMENT POUR L'EXPERTISE DU HOUBLON. INSTALLATION DE LA PRESSE. — 30 SEPTEMBRE OUVERTURE DE L'ÉCOLE COMMUNALE GRATUITE POUR FILLES. — 24 OCTOBRE SUPPRESSION DU MONT DE PIÉTÉ.

1869 — D = 33.

275 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1869 8 AOÛT INAUGURATION DE LA SALLE ÉCHEVINALE RESTAURÉE ET

DÉCORÉE DE PEINTURES MURALES — 25 SEPTEMBRE RÈGLEMENT POUR L'ÉCOLE D'ADULTES — 22 NOVEMBRE SUPPRESSION DES FONDS POUR ENCOURAGEMENT DE LA RECONSTRUCTION DES FAÇADES EN BOIS.

1870 — D = 33.

276 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1870 1 JANVIER PRESTATION ET INSTALLATION DES CONSEILLERS ÉLUS PAR SUITE DU RENOUVELLEMENT DE LA 1e MOITIÉ. L. VANHEULE, PH. VAN DEN BOGAERDE, CH. BECUWE, L. VAN ALLEYNNES, F. MESSIAEN, L. RABAU, A. VERSCHAEVE. 15 JANVIER DÉCRÈTE RÈGLEMENT NOUVEAU SUR LES SÉPULCRES. 3 SEPTEMBRE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET PARTICULIER AU GAZ. 22 OCTOBRE DÉCRÈTE L'OUVERTURE DES PORTES DE THOUROUT ET D'ELVERDINGHE.

1871 — D = 33.

277 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1871 — 6 MAI ADOPTION DU PRINCIPE DE L'ABOLITION DE LA TAXATION DU PAIN — 1 JUILLET CESSION DU TERRAIN NÉCESSAIRE A LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON CELLULAIRE — 21 OCTOBRE PLACEMENT DE CANDE-

LABRES À REVERBÈRES POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA GRAND'PLACE.

1872 — D = 33.

278 — Le même droit que celui du jeton pour 1863, n° 269.

Rev. — Dans le champ : 1872 13 JANVIER ACQUISITION D'UNE MAISON POUR LES CLASSES DE L'ÉCOLE PRÉPARATOIRE AU COLLÈGE COMMUNAL ET À L'ÉCOLE MOYENNE. 25 AVRIL PLACEMENT D'UNE HORLOGE ÉLECTRIQUE À LA TOUR DES HALLES. 11 MAI COMMANDE DE 22 STATUES POUR DÉCORER LA FAÇADE POSTÉRIEURE. RENOUVELLEMENT DES CONSEILS COMMUNAUX. (LOI DU 28 MARS 1872.) 1 JUILLET TOUS LES MEMBRES ACCEPTANT UN NOUVEAU MANDAT SONT RÉÉLUS.

3° *Jetons de présence du conseil communal de Tournay.*

1849 — D = 30.

279 — Sur le tour : SENATUS TORNACENSIS

Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Tournay, surmonté d'une couronne.

Au dessous : VIGILANTIÆ

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAY

Dans le champ : 1849 BOURGMESTRE A. DUMON-

DUMORTIER, — ÉCHEVINS F. NEVE, J.-B. THIÉFRY, L. DUMORTIER, A. DE RASSE, — CONSEILLERS H. DE BETTIGNIES, J. ROSE, B^N G. DELFOSSE D'ESPIERRES, C. HENRY, L. GILSON, A. DE FORMANOIR, E. DUBUS, R. POLLET, E. CAMBIER, E. DEREINE, L. CROMBEZ-FEYERICK, A. BUFFIN-DE HULTS, G. A. OVERMAN, A. BÉLIN, A. ALLARD-KUPPENS, L. CHEREQUEFOSSE, SEGR^E E. FINEAU.

1850 — D = 30.

280 — Le même droit que celui du jeton précédent n° 279.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAY

Dans le champ : 1850 BOURGMESTRE A. DUMON-DUMORTIER. — ÉCHEVINS, etc. (le reste comme au revers du n° 279, moins le nom L. GILSON).

1851 — D = 30.

281 — Le même droit que celui du jeton n° 279.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAY

Dans le champ : 1851 BOURGMESTRE A. DUMON-DUMORTIER. — ÉCHEVINS, etc. (le reste comme au revers du n° 280, moins le nom B^N G. DELFOSSE D'ESPIERRES.)

1852 — D = 30.

282 — Le même droit que celui du jeton n° 279.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAY

Dans le champ : 1852 ÉCHEVIN FF. DE BOURGMESTRE J. B. THIEFRY. ÉCHEVINS L. DUMORTIER, A. DE RASSE, A. DE FORMANOIR. CONSEILLERS H. DE BETTIGNIES, F. NEVE, J. ROSE, C. HENRY, E. DUBUS, R. POLLET, E. CAMBIER, L. CROMBEZ-FEYERICK, A. BUFFIN-DE HULTS, G. A. OVERMAN, A. BÉLIN, A. ALLARD-KUPPENS, L. CHEREQUE-FOSSE, J. THÉRY, L. J. CHUFFART. SECRÉTAIRE E. FINEAU.

1853 — D = 30.

283 — Le même droit que celui du jeton n° 279.

Rev. Le même que celui du n° 282, à l'exemption qu'il y a en plus, pour 1853, les noms de : H. DUMON, A. PIRSON après celui de L. J. CHUFFART, et 1853 au lieu de 1852.

On n'a pas frappé de jeton pour 1854.

1855 — D = 32.

284 — Sur le tour : SENATUS TORNACENCIS

Dans le champ : Écusson aux armes de la ville de Tournay, avec couronne. Le mot VIGILANTIÆ est supprimé.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI

Dans le champ : 1855 BOURGMESTRE A. DE RASSE.

ÉCHEVINS J. B. THIÉFRY, L. DUMORTIER, A. DE FORMANOIR, A. ALLARD-KUPPENS. CONSEILLERS H. DE BETTIGNIES, F. NEVE, J. ROSE, C. HENRY, E. DU BUS, R. POLLET, E. CAMBIER, L. CROMBEZ-FEYERICK, A. BUFFIN-DE HULTS, G. OVERMAN, A. BÉLIN, L. CHEREQUEFOSSE, J. THÉRY, L. J. CHUFFART, H. DUMON, A. PIRSON. SECRETAIRE E. FINEAU.

1856 — D = 32.

285 — Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI

Dans le champ : 1856 BOURGMESTRE A. DE RASSE. ÉCHEVINS J. B. THIÉFRY, L. DUMORTIER, A. DE FORMANOIR, A. ALLARD-KUPPENS. CONSEILLERS H. DE BETTIGNIES, F. NEVE, C. HENRY, E. DU BUS, R. POLLET, E. CAMBIER, L. CROMBEZ-FEYERICK, A. BUFFIN-DE HULTS, G. OVERMAN, A. BÉLIN, L. J. CHUFFART, H. DUMON, A. PIRSON, V. SAVART, C. CHAFFAUX, L. DUPRET. SECRETAIRE E. FINEAU.

1857 — D = 32.

286 — Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Le même que celui du jeton n° 285 pour 1856, sauf qu'il y a en plus : RENARD-VAN ISEGHEM après L. DUPRET, et 1857 au lieu de 1856.

1858 — D = 32.

287 — Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Le même que celui du jeton n° 286, pour 1857, sauf que le nom R. POLLET est supprimé, et qu'il y a 1858, au lieu de 1857.

1859 — D = 32.

288 — Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Le même que celui du jeton n° 287, pour 1858, sauf qu'il y a 1859, au lieu de 1858.

1860 — D = 32.

289 — *Droit et rev.* — Les mêmes que ceux du jeton n° 288, pour 1859, sauf qu'il y a, au revers, 1860, au lieu de 1859.

1861 — D = 32.

290 — Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI

Dans le champ : 1861 BOURGMESTRE B^ON DE RASSE. ÉCHEVINS DU MORTIER, DE FORMANOIR, ALLARD, SAVART. CONSEILLERS DE BETTIGNIES, NEVE, HENRY, DU BUS, CAMBIER,

CROMBEZ, BUFFIN, OVERMAN, BELIN, CHUFFART, DUMON, PIRSON, CHAFFAUX, DUPRET, RENARD, GOBLET. SECRETAIRE DUBIEZ.

1862 — D = 32.

— Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Le même que celui du jeton n° 290, pour 1861, sauf qu'il y a 1862 au lieu de 1861, et que le nom GOBLET vient immédiatement après SAVART, avant le mot CONSEILLERS.

1863 — D = 32.

292 — Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI

Dans le champ : 1863 BOURGMESTRE B^ON A. DE RASSE. ÉCHEVINS L. DUMORTIER, A. DE FORMANOIR, A. ALLARD-KUPPENS, F. GOBLET, L. DELWART. CONSEILLERS H. DE BETTIGNIES, F. NEVE, C. HENRY, E. DU BUS, E CAMBIER, L. CROMBEZ, A. BUFFIN, G. OVERMAN, A. BELIN, L. CHUFFART, H. DUMON, A. PIRSON, C. CHAFFAUX, L. RENARD, E. ROGER. SECRÉTAIRE E. DUBIEZ.

1864 — D = 32.

293 — Le même droit que celui du jeton n° 284, pour 1855.

Rev. — Sur le tour : CONSEIL COMMUNAL DE TOURNAI

Dans le champ : 1864 BOURGMESTRE B^ON A. DE RASSE. ÉCHEVINS L. DUMORTIER, A. ALLARD-KUPPENS, F. GOBLET, L. DELWART, L. FONTAINE. CONSEILLERS H. DE BETTIGNIES, F. NEVE, C. HENRY, E. DU BUS, L. CROMBEZ, A. BUFFIN, G. OVERMAN, A. BELIN, H. DUMON, A. PIRSON, C. CHAFFAUX, L. RENARD, E. ROGER, A. LERAY. SECRETAIRE A. CANLER.

TROISIÈME GROUPE.

I. — TIMBRES-POSTE.

1° *Belgique.*

1840. — 22/18¼.

294 — Timbre de dix centimes. — Brun sur papier blanc.

Effigie du roi Léopold Ier, en uniforme, trois quarts de face, regardant à droite.

Au-dessus de la tête, le mot POSTES ; en dessous, DIX CENT^S écrits horizontalement.

Aux deux angles supérieurs, le chiffre 10 dans un petit cercle.

1848. — 22/18½.

295 — Timbre de vingt centimes. — Bleu sur papier blanc.

Même dessin que celui de dix centimes.

Sous la tête, les mots VINGT CENTS.

Aux angles supérieurs, le chiffre 20 dans un petit cercle.

1848. — 22/18½.

296 — Divers tirages des timbres ci-dessus, pour essais, en brun clair sur papier blanc, en noir sur papier blanc et sur papier jaune, etc.

Ces timbres n'ont pas été livrés au public.

1849. — 22/18½.

297 — Timbre de dix centimes. — Brun sur papier blanc.

Effigie du roi Léopold Ier, en uniforme, trois quarts de face, regardant à droite, dans un encadrement ovale.

Au-dessus de la tête, le mot POSTES, suivant la courbe de l'ovale ; en dessous, les mots DIX CENTS, suivant la courbe de l'ovale.

Aux deux angles supérieurs, le chiffre 10 dans un petit cercle.

1849. — 22/18½.

298 — Timbre de vingt centimes. — Bleu sur papier blanc.

Semblable au précédent, avec les mots VINGT CENTs, et le chiffre 20 aux deux angles supérieurs.

1849. — 22/18½.

299 — Timbre de quarante centimes. — Rose sur papier blanc.

Semblable au précédent, avec les mots QUARANTE CENTS, et le chiffre 40.

1849. — 22/18½.

300 — Un grand nombre d'essais des mêmes timbres de diverses couleurs sur papier blanc, et autres avec médaillons de couleur différente de celle du restant du timbre, etc.

Ces essais n'ont pas été livrés au public.

1861. — 22/18½.

301 — Timbre de un centime. — Vert sur papier blanc.

Semblable aux timbres mis en circulation en 1849, avec les mots UN CENTIME, et le chiffre 1 aux deux angles supérieurs.

1861 — 22/18½.

302 — Plusieurs essais de timbre de un centime de couleurs autres que le vert.

1863 — 21/18.

303 — Nombreux essais de timbres-poste, tête du roi

Léopold Ier, à gauche, dans un encadrement rond ; au-dessus, le mot BELGIQUE ; au-dessous, les mots DIX CENTS suivant le cercle ; aux deux angles supérieurs, le chiffre 10.

Ce type de timbre proposé par M. J. Wiener donnait la tête du roi imprimée en taille-douce dans l'encadrement, et les inscriptions faites au moyen de la typographie.

M. J. Wiener a présenté un grand nombre d'essais d'une seule couleur sur papier blanc, et de deux couleurs différentes pour le médaillon et l'encadrement.

Ces timbres n'ont pas été mis en circulation.

2° *Pays-Bas.*

1851 — 20/18.

304 — Timbre-poste de cinq cents. — Bleu sur papier blanc.

Tête du roi Guillaume Ier, à droite, dans un encadrement ovale et orné.

Vers l'angle supérieur de gauche, le mot POST ; à l'angle supérieur de droite, le mot ZEGEL.

A l'angle inférieur de gauche, le chiffre 5 ; à l'angle inférieur de droite, la lettre C.

1851. — 20/18.

305 — Timbre de dix cents. — Rose sur papier blanc

Semblable au précédent ; à l'angle inférieur de gauche, le chiffre 10 au lieu de 5.

1851. — 20/18.

306 — Timbre de quinze cents. — Orange sur papier blanc.

Semblable au précédent ; à l'angle inférieur de gauche, 15 au lieu de 10.

1851. — 20/18.

307 — Divers essais de ce timbre en noir et autres couleurs sur papier blanc, avec le chiffre 5 à l'angle inférieur de gauche, ou sans le chiffre.

Ces essais n'ont pas été mis en circulation.

SUPPLÉMENT.

1863. — D = 60.

308 — Sur la moitié supérieure du tour : MAISON D'ARRÊT CELLULAIRE A TERMONDE

Dans le champ : Vue perspective de l'établissement, prise devant la façade principale et un peu à gauche.

A l'exergue : VICTOR TESCH, MINISTRE DE LA JUSTICE. N. VERHEYEN, ADMINIST^R DES PRISONS. ED. DUCPETIAUX, INSPECT. GÉNÉRAL. J. J. ROUSSEAU, INSP^R DES CONSTR^NS. E. DERRE, ARCHITECT E. A.BRAIVE, ENTREPREN^R.

Rev. — Sur le tour : RÈGNE DE LÉOPOLD I ROI DES BELGES — 1860-1863

Dans le champ : plan de la maison d'arrêt.

V. Bouhy.

TABLE DES MATIÈRES.

Introduction. 5

PREMIER GROUPE.

A. — Édifices les plus remarquables de l'Europe 22
B. — Églises de Belgique. 42
C. — Maisons d'arrêt et palais de justice de Belgique. 53
D. — Hôtels de ville de Belgique :
1° Avec plans au revers. 62
2° Avec inscriptions, armes, etc., au revers 66
E. — Médailles communales de Belgique :
1° Médailles du conseil communal de Bruxelles 73
2° — — de Tournay. 86
3° — — d'Anvers. 89
F. — Portraits 95
G. — Médailles diverses 110

DEUXIÈME GROUPE.

H. — Jetons :
1° Jetons du conseil communal de Bruxelles. 142
2° — — d'Ypres. 151
3° — — de Tournay 162

TROISIÈME GROUPE.

I. — Timbres-poste :
1° Timbres-poste de Belgique 168
2° — des Pays-Bas. 171
Supplément. 173

ÉTUDE

SUR LES

MONNAIES DE CALAIS.

(Pl. II, nos 1 et 2.)

On a déjà beaucoup écrit sur les monnaies de Calais frappées pendant l'occupation de cette ville par les Anglais. Indépendamment de Ruding et plus récemment de Poëy-d'Avant (1), surtout ce dernier qui a donné tout

(1) *Monnaies féodales.* — Parmi les autres ouvrages qui ont traité des monnaies de Calais, nous citerons :

A series of above two hundred anglo-gallic.... coins of the ancient kings of England, by Andrew-Coltee Ducarel. London, 1757.

Miscellaneous views of the coins struck by english princes in France, by Thomas Snelling. London 1769.

Description of the anglo-gallic coins in the British museum. London 1826.

Illustrations of the anglo-french coinage, by Général Ainslie. London, 1830 et le supplément publié en 1847, ainsi que le Catalogue du même auteur, paru en 1840.

Ancient coins of cities and princes, geographically arranged and described, by John Young Akerman. 1846.

ce qui était connu de ces monnaies, curieuses à plus d'un titre, nous aurions à citer plusieurs articles publiés dans le *Numismatic Chronicle* ou dans la *Revue française de numismatique*. Mais aucun de ceux qui nous ont précédés dans la carrière, ne nous ont paru avoir utilisé les nombreux documents mis à la disposition du public savant, ou simplement érudit, dans la splendide publication des *Record's*, non plus que ceux épars dans la collection de Rymer (1). C'est dans le but de les faire connaître et de traiter des monnaies de Calais au point de vue historique, que nous avons entrepris le travail qui va suivre. Nous ne nous flattons pas d'ailleurs d'avoir tout résumé, et d'avoir fait *complet;* plusieurs lacunes se feront encore remarquer.

Il est regrettable que la collection des *Record's* n'ait pas été continuée et que le gouvernement anglais ait jugé convenable de ne pas poursuivre une entreprise si utile (2) et qui s'arrête à peu près à la fin du règne d'Édouard III; nous sommes en conséquence privés, à partir de cette époque, de cette source si ample de renseignements (3). Quoi qu'il en soit, nous avons pensé qu'il

(1) *Fœdera*, etc., révision de l'ouvrage semblable de Rymer.

(2) La collection des *Record's* forme six parties composant trois volumes.

(3) Nous avons indiqué les pages et les volumes de la collection des « Record's », ainsi que celles de Rymer, où se trouvent les actes cités dans le courant de ce travail. Mais nous devons la connaissance des autres à l'obligeance de feu M. H. De Rheims, conservateur de la bibliothèque de Calais, qui avait mis à notre disposition un volumineux recueil de notes prises par lui, et toutes relatives à l'histoire de Calais, qu'il avait l'intention de faire, et que la mort l'a empêche d'achever.

n'y avait pas lieu pour cela de renoncer à notre projet. Nous avons cru en même temps, qu'il pourrait être bon de reproduire dans notre travail des documents, bien qu'ils aient été déjà imprimés dans la collection citée précédemment ; les numismates auront ainsi sous les yeux les *pièces du procès*, sans avoir besoin d'aller les rechercher au milieu des nombreux actes que renferment les six gros volumes des *Record's*, ce qui n'aurait pas lieu sans une certaine fatigue et une assez grande perte de temps.

Immédiatement après la conquête de Calais, le 3 août 1347, une proclamation du roi d'Angleterre, fit connaître aux marchands anglais ou autres personnes qui voudraient venir demeurer dans cette ville avant le dernier jour de septembre suivant, qu'on leur assignerait des maisons pour des rentes raisonnables, et que toute sécurité leur serait assurée à eux et à leur famille. Aussi la ville, dont les habitants avaient été chassés par Édouard III, se trouva bientôt repeuplée. Il en vint de tous les points de l'Angleterre ; Hollingshed dit même que parmi les

Ces notes, à partir de la fin du règne d'Édouard III, avaient été recueillies dans le dépôt d'archives de la Tour de Londres. Elles sont donc presque toutes inédites.

Nous avons aussi puisé quelques renseignements dans la collection publiée par le gouvernement anglais sous ce titre : *Titles of some records in the french rolls at the Tower, relating to coins struck in France by the kings of England, from the 21 year of king Edward III, to the 20 year of king Edward IV. — Rotuli Franciæ.* Mais dans ce recueil les indications sont toutes très sommaires.

Anglais qui vinrent habiter Calais, il y avait trente bourgeois de Londres et des plus riches.

On expédia, en conséquence, avec une admirable promptitude, tout ce qui était nécessaire à la prospérité de la ville. Un atelier monétaire y fut établi, et le 20 octobre 1347, une patente du roi désignait William de Salop comme garde des coins et essayeur de la monnaie de Calais pour faire tout ce qui concernait son office (¹). Le roi d'Angleterre faisait ainsi acte de souveraineté, et donnait par là, à connaître qu'il n'entendait pas abandonner sa nouvelle conquête. La nomination de William de Salop fut confirmée par une charte du 6 février 1348, dans laquelle il est dit spécialement que ledit William était nommé garde de la monnaie *déjà frappée à Calais* ou à frapper à l'avenir. Les monnayeurs demeurant à Calais, ou qui y viendraient pour exercer, pourront forger une monnaie blanche semblable à celle qui se fabrique en Angleterre, de même poids et au même titre. Le roi donne ordre à ses sujets d'assister et de

(¹) Collection des « Record's », vol. III, p. 140.

Édouard III s'était toujours préoccupé de ses monnaies, et cherchait à en étendre le cours. Le 21 mars 1346, nous le voyons, désirant que les monnaies d'or, appelées *nobles,* aient cours en Flandre pour l'avantage des marchands et autres, donner commission à Willelme Stury et Gilbert de Wandelynburgh, de s'entendre avec les magistrats et gouverneurs des villes de Gand, Bruges, Ypres et autres lieux du comté de Flandre, pour la circulation des nobles d'or dans ce pays, et sur les profits qui lui en reviendraient. (*Id.*, p. 77.) Il est vrai que le noble d'Angleterre était une excellente monnaie et très appréciée. La preuve en est que, plus tard, les comtes de Flandre jugèrent qu'il était de leur intérêt de les imiter.

protéger ledit William et les monnayeurs. A défaut de l'existence des monnaies d'Édouard III, sorties de l'atelier de Calais, cet acte suffirait pour prouver que ces monnaies devaient être en tout identiques à celles frappées en Angleterre, ce qui a lieu en effet.

Peu de temps après, le 5 avril 1348, le roi d'Angleterre avait établi à Calais, l'étaple de l'étain, du plomb et des vêtements de laine. Cette nouvelle concession était de nature à faire affluer encore davantage les marchands étrangers dans la ville. Aussi Édouard III comprit qu'il devait se relâcher un peu de sa sévérité en ce qui concernait les monnaies fabriquées dans le nouvel atelier, et donner une certaine latitude, persuadé que ses officiers, comme de loyaux Anglais, n'en abuseraient point. Il peut se faire aussi que quelques altérations d'une nature quelconque, survenues dans les monnaies sortant dudit atelier, et sur lesquelles son attention avait été attirée par les plaintes qu'on en faisait même en Angleterre, aient décidé le roi à renouveler ses prescriptions. Quoi qu'il en soit, nous le voyons au bout de quelque temps, le 13 mai 1349, adresser au capitaine et aux gens de son conseil à Calais, la lettre suivante (1), dans laquelle il recommande seulement que, dans la fabrication de la monnaie, on consulte l'avantage du public en même temps que ses propres intérêts :

« Rex dilectis et fidelibus suis, capitaneo ville nostre « Cales' et aliis de concilio nostro ibidem salutem.

« Mandamus vobis quod talem monetam in villa pre-

(1) *Record's*, vol. III, pars. Ier.

« dicta qualem pro majori commodo nostro, et utilitate,
« ac quiete populi nostri ejusdem ville, et partium vici-
« narum de nostris obediencia et amicicia existentium,
« fore videritis necessariam et opportunam, de novo ordi-
« nari, cudi et fieri, et monetam illam cursum ibidem
« ad pretium inde per vos statuendum habere faciatis. »

Cet état de choses dura un certain temps, et nous n'avons trouvé aucun document qui nous fasse connaître un changement survenu pendant quelques années. Il faut arriver à 1363 pour trouver de nouveau mention de la monnaie de Calais. Le 10 février de cette année, le roi désigne Thomas de Brantyngham, son clerc, pour recevoir tous les profits résultant de la monnaie de cette ville, et en rendre un compte exact à l'échiquier. Ceci prouve au moins que, si la fabrication avait éprouvé quelque interruption, elle n'avait pas été de longue durée, puisqu'il y avait des profits à constater.

La ville de Calais avait été jusque là régie par un gouverneur assisté d'un conseil, comme toute ville nouvellement établie ou conquise, qui exigeait une forme particulière de gouvernement. Cette même année 1363, après seize ans de possession, nous ne dirons pas paisible, l'histoire est là pour dire le contraire, mais non interrompue, le roi d'Angleterre jugea qu'il pouvait la faire rentrer dans le droit commun, et, par une charte du 1er mars, il accorde des libertés communales aux habitants de Calais, les autorisant à avoir deux maires et vingt-quatre aldermanns, une communauté et un scel (1). Cette

(1) *Record's*, vol. III, pars. II, p 690.

charte contient, en outre, le passage suivant relatif aux monnaies :

« Item, volons que nos conyages d'or et d'argent [1], « et quant que attient a conyages, soit tenu a notre dite « ville de Caleys a notre profit, et que la monoie soit de « tut accordant a la monoie d'or et d'argent coigné en « Engleterre ; et que le meistre, gardeyns et changeour « de celle office soient lays gentz ; et que le meistre soit « ordeigné par nous et notre conseil d'Engleterre, et les « gardeyns et changeour par les meirs et aldermannes « avant ditz, qui par le temps serront ; et que meismes « les meirs et aldermannes, et lour successours, par « assent de noz ditz governour et tresorer, puissent « remuer lesditz gardeyns et changeour, et y mettre « autres a lour volenté, si défaut y soit trové, pur com- « mune profit ; et que lesditz meirs et aldermannes, ne « lour heirs ou successours n'en portent charge, ne ne « soient empeschez pur rienz que touche l'office dudit « meistre ; et que nulle monoie eit cours deinz lesditz « ville, haven et eskyvynage et seignurie fors que tant « soulment la notre. »

Deux jours après, le 3 mars, voulant protéger d'une manière efficace les employés de sa monnaie de Calais, contre les exigences possibles de la municipalité nouvel-

[1] C'est la première fois depuis la conquête, que l'on parle des monnaies d'or de l'atelier de Calais. Jusque là, il n'avait été question que de monnaies d'argent. Peut-être celles d'or ont-elles été introduites en vertu du mandement du 13 mai 1349, qui donnait au gouverneur la faculté d'émettre les monnaies qui paraîtraient les plus convenables dans l'intérêt de tous.

lement établie, il leur délivre la charte suivante qui consacre leurs immunités et privilèges (¹) :

« Rex, omnibus ad quos, etc.... Salutem. Volentes « dilectos nobis magistrum et custodes cambiorum nos- « trorum apud villam de Caleis, operarios monetarios et « alios ministros eisdem cambiis deservientes, favore « prosequi gratioso, concessimus eis quamdiu stabunt « in officio predicto, quod ipsi habeant omnes libertates, « custodibus cambiorum nostrorum in civitatibus Lon- « don' et Cantuar' et operariis et ministris cambiorum « illorum, per cartas progenitorum et nostras concessas, « videlicet : Quod non ponantur in assisis, juratis seu « recognitionibus aliquibus ; et quod omnes ministri illi « stabunt recto coram prefatis magistro et custodibus « suis, apud dictam villam de Caleis, exceptis duntaxat « placitis, que ad liberum tenementum et ad coronam « nostram specialiter pertinent ; et quod quieti sint de « omnimodis tallagiis, prestationibus et contributionibus « quibuscumque, super ipsos, terram, tenementa, bona « et catalla seu mercimonia sua, super eos ex nunc assi- « dendis, tam in dicto regno nostro Anglie, quam in « dicta villa Calesii, quamdiu ipsos in officiis predictis « contigerit remanere. »

Le 10 mai de la même année 1363, Edouard écrit au

(¹) *Record's*, vol. III, pars. II, p. 693. Cette charte est intitulée : « Quod custodes cambiorum apud villam Calesii habeant libertates custodibus cambiorum in civitatibus London et Cantuariæ concessa. » Ce titre n'est pas tout à fait exact, car il s'agit d'autres personnes que les changeurs seulement, c'est-à-dire des officiers et autres employés de la monnaie de Calais.

magistrat de Calais en lui ordonnant de veiller à ce que dans cette ville, il n'y ait que la monnaie sortant de cet atelier qui y ait cours, proscrivant les monnaies sortant des autres ateliers d'Angleterre, et à plus forte raison celle des autres pays (1). Cette ordonnance n'ayant pas été exécutée, ou plutôt étant restée incomprise, le roi la renouvelle le 6 juin suivant, en ces termes (2) :

« Rex, dilectis sibi majori et aldermannis ville Calesie « salutem. Cum per nos et concilium nostrum ordinatum « existat, quod nulla moneta, præter monetam nostram « auri et argenti, in dicta villa nostra Calesii factam vel « faciendam, in eadem villa cursum habeat, ac jam intel- « leximus quod quidam per subtilia escambia monetarum, « tam de regno nostro Anglie quam de aliis partibus, « cum monetis in dicta villa Calesii factis ordinationem « nostram predictam ad nostri et totius regni dampnum, « infringere et nos de commodo nostro defraudare, « machinantur; Volentes hujusmodi fraudi obviare, prout « decet, vobis precipimus firmiter injungentes, quod « statim, visis presentibus, in villa predicta publice pro- « clamari et ex parte nostra firmiter inhiberi faciatis, ne « quis mercator vel alius, cujuscumque status seu condi- « tionis fuerit, fraudem aliquam per escambia moneta- « rum, vel alio modo, que in enervationem ordinationis « predicte cedere poterit, facere presumat; scire facientes « omnibus et singulis quod nos certos fideles nostros « assignabimus, ad scrutinium de omnibus hominibus

(1) *Record's*, vol. III, pars II, p. 699.
(2) — — p. 704.

« monetam ad dictam villam delaturis faciendum, et « ad omnes monetas, que ad dictam villam preter dictas « monetam nostram, in villa illa et portu ejusdem post « octo dies a tempore proclamationis predicte inveniri « contigerit, videlicet quamlibet peciam inde in duas « partes scindendum et illis quorum fuerit liberandam : « Et hoc nullo modo omittatis. »

« T. R. apud Westm'. VI die Junii. Per ipsum regem « et concilium. »

Peu de jours après, le 10 juin, le roi désigne par un *writ*, Thomas de Brantyngham, trésorier de Calais et Henri de Brisèle, maître de la monnaie de cette ville, pour faire les recherches indiquées dans la charte précédente, et leur donne les instructions suivantes : « ..... « Nos, etc..., assignavimus vos conjunctim et divisim ad « scrutinium per vos et alterum vestrum, et deputandos « a vobis et vestrum quolibet, tam in dicta villa Calesii « quam in portu ejusdem, de omnibus gentibus monetam « aliquam ibidem portantibus, et ad omnes monetas auri « et argenti faciendum tam de dicto regno Anglie quam « de aliis patriis, quos ibidem, post octo dies a tempore « proclamationis inde facte, invenire contigerit, exceptis « monetis auri et argenti in dicta villa nostra Calesii « factis, videlicet quam libet peciam earumdem in duas « partes cindendam, et easdem monetas cum sic cisse « fuerint, illis ad quos pertinent, retradendas, ad volun- « tatem suam inde faciendam, absque aliquo, causa lucri « vel alio modo inde capiendo..... » Il ne s'agissait pas de soumettre du reste à la mesure prescrite de passer à la cisaille toutes les monnaies qu'apportaient avec eux les

marchands étrangers, celà les eut mis dans le plus grand embarras lorsqu'ils auraient dû quitter Calais; aussi le roi a-t-il soin d'ajouter qu'on laissera en leur possession, sans les couper, la quantité de monnaies étrangères nécessaire pour pouvoir se retirer aux lieux où ils veulent aller, et ce sous leur serment (1).

On peut juger par ces diverses mesures, de l'attention que portait Edouard III à l'hôtel des monnaies qu'il avait établi à Calais, et des soins qu'il prenait pour le faire prospérer. Mais il ne suffisait pas de proscrire toutes les autres espèces étrangères, et même celles de son propre royaume, il fallait aussi que les ateliers fussent alimentés de matière première en quantité suffisante, et il paraît que c'est ce qui n'avait pas lieu. C'est pour parer à cet inconvénient et faire arriver à la monnaie de Calais le billon nécessaire, que, le 1er mars 1364, le roi prescrit des mesures ayant pour but d'obtenir ce résultat. Il dit qu'avant l'établissement de l'étaple des laines anglaises à Calais, celles-ci étaient vendues dans des pays dont les monnaies étaient si faibles, qu'elles n'obtenaient pas leur prix véritable. Pour encourager les marchands à y amener leurs laines, il avait institué à grands frais un hôtel de monnaies à Calais. Mais ayant appris que la vente des laines et marchandises se faisait par *voie d'apprest* (2), sans rien payer d'or ou d'argent qui puisse être apporté à la monnaie, il ajoute : « Nous veiantz coment les monoies « d'or et d'argent, que sont molt meillours que les

(1) *Record's*, vol. III, pars. II, 705.

(2) Par voie d'échanges.

« monoies d'autre paiis, sont de jour en jour en autre « treet et porté hors de notre roialme, par cause de « gayn des marchantz, et si nulle bilioun d'or et d'argent « ne soit porté à nos coignages, notre dit roialme serra « destitut deinz breve des monoies, que les chose cher- « roit en destruction de mesme le roialme.....» Pour parer à cet inconvénient, le roi ordonne que par sac de laine on paiera 5 sous de poids d'or fin, ou autre billon d'or ou d'argent valant ce prix, et des autres marchandises en proportion. Le paiement de ce droit devait être fait à la monnaie, en poids d'or ou d'argent.

Cette ordonnance n'ayant pas paru assez explicite, et pouvant donner lieu à une fausse interprétation, le roi écrit le 16 mars suivant au magistrat de Calais pour lui signifier son intention, lui expliquant qu'il n'a entendu soumettre à ce droit que les laines et autres marchandises venant d'Angleterre, et recommandant de veiller à ce qu'il ne se fasse pas d'échanges de laines contre du drap, sans payer le droit, et sans rien porter à la monnaie (1).

A la suite de cette espèce de reconstitution ou réorganisation de la monnaie de Calais, Edouard III, le 1er avril 1364, nomma Gautier de Barde, déjà chargé de la monnaie de la tour de Londres, comme maître de celle de Calais, lui enjoignant de faire celle-ci entièrement semblable aux autres et de leur donner le même poids et le même aloi (2).

(1) *Record's*, vol. III, pars. II, p. 727.

(2) « Rex omnibus ad quos, etc...., salutem. Sciatis, quod cum « Gauterus de Barde magister, monetarum nostrarum in Turri nostra « London, assumpserit cudere et fabricare monetas nostras auri et

L'année suivante, le 1er juillet, un nouveau maître de la monnaie de Calais, Thomas Kyng fut nommé, aux conditions désignées dans un contrat passé précédemment avec Henry de Brisèle (1). Le 26 du même mois, une proclamation fut faite pour défendre l'échange des monnaies, ouvertement ou secrètement, si ce n'est avec des marchands connus et pour cause de commerce. On le voit, les mêmes préoccupations signalées précédemment, trahissent les mêmes inconvénients auxquels on voulait remédier, et la crainte qu'on avait de voir disparaître le numéraire de bonne qualité nécessaire à la prospérité de la ville.

Le 25 octobre 1366, Gautier de Barde reparaît de nouveau comme maître de la monnaie de Calais. Il devait, comme son prédécesseur, se conformer aux conditions,

« argenti in villa nostra Calesii, de pondere et allaio monetarum nos-
« trarum in Turri predicta fabricatarum, sub formis, conditionibus
« et conventionibus in indentura inter nos et predictum Gauterum de
« factura et fabricatura dictarum monetarum in Turri predicta facta,
« contentis : Nos de fidelitate et circumspectione ipsius Gauteri confi-
« dentes commisimus ei officium magistri monetarum nostrarum auri
« et argenti in dicta villa Calesii cudendarum et fabricandarum, haben-
« dum et exercendum juxta forman indenture supradicte quamdiu
« nostre placuerit voluntati. In cujus, etc ,... Teste Rege apud West'm
« primo die aprilis. Per concilium. » *Op. cit.*, p. 727.

(1) Les termes de ce contrat ne nous sont pas connus, mais nous savons par la nomination de Thomas Kyng, qu'il pouvait forger de la monnaie d'or et d'argent. Peu de temps auparavant, le 1er juin, le roi avait modifié la composition du magistrat de Calais, en n'y plaçant qu'un maire et douze aldermanns. La charte qui contient cette modification, indique que la maison où se pesaient les laines était située près de la monnaie.

du contrat passé antérieurement avec Henry de Brisèle [1].

En l'année 1371, Bardettus de Malepilys, de Florence, fut nommé à cette office. Dans les quatre jours qui suivirent, un contrat fut passé entre le roi et lui pour la fabrication des monnaies. Nous allons l'examiner succinctement [2].

Le maître devait fabriquer le noble d'or courant pour 6 sous 8 deniers d'esterlings, et de quarante-cinq pièces à la livre de poids de la Tour de Londres, ainsi que ses divisions, le demi-noble courant pour quarante deniers d'esterlings et de nonante pièces en poids à la livre, et le quart de noble de cent quatre-vingts pièces à la livre, courant pour 20 deniers d'esterlings. Le titre de ces monnaies devait être de 23 carats 3 grains et demi d'or fin. Chaque livre desdites monnaies vaudra 15 livres d'esterlings. Le roi devait avoir pour son droit de seigneurage, 3 sous 6 deniers ; le maître de la monnaie, pour son travail et les diverses mains-d'œuvre 18 deniers, en sorte que le marchand devait recevoir par livre, seulement 14 livres 15 sols d'esterlings. Le remède accordé était d'un seizième de carat par livre ; les monnaies qui seraient trouvées plus faibles seraient toutes

[1] Le 20 mars 1368, William de Gunthorp, clerc-trésorier de Calais, est nommé receveur de tous les profits résultant de la monnaie de cette ville, sous la surveillance et le contrôle du maire, et en rendant compte au roi.

[2] *Record's*, vol III, pars. II, p. 915. Bien que ce contrat ou instruction ait été publié dans la collection des *Record's*, nous croyons, vu son importance, devoir le reproduire à la fin de ce travail. C'est, d'ailleurs, le seul document qui nous renseigne sur la nature des monnaies de Calais.

refondues. Le maître devait fabriquer par livre d'or, 4 onces de nobles, 6 onces de demi-nobles, et 2 onces de quarts ou *ferlynges* de noble.

Les monnaies d'argent devaient être de quatre espèces : 1° Une pièce appelée gros, courant pour quatre deniers d'esterlings, et taillée à raison de soixante-quinze à la livre de la Tour de Londres; 2° Un demi-gros courant pour 2 deniers, et de cent cinquante pièces à la livre ; 3° Une monnaie appelée esterling, de trois cents pièces à la livre, et valant chacune un denier; 4° Enfin, une pièce, appelée maille, valant la moitié de l'esterling et dont la taille sera de six cents pièces à la livre. Il est dit en outre que si le roi le juge convenable pour le bien de la commune, l'on fabriquera des *ferlynges* d'argent, dont quatre vaudront un esterling, et taillés à raison de douze cents pièces à la livre.

Le titre de toutes ces pièces devait être le même que celui du vieil esterling ; chaque livre d'argent contenant 41 onces 2 deniers d'esterling en argent fin, et 18 d'alliage; chaque denier compté pour 24 grains.

Le roi devait avoir pour son droit de seigneurage 1 denier, et le maître particulier 7 deniers pour se couvrir de toutes ses dépenses et son bénéfice. La livre d'argent au titre fixé était payée aux marchands 19 sous 4 deniers.

Il est accordé au maître particulier un remède de 2 deniers en poids, par livre, et, de même que pour les monnaies d'or, lorsque ce remède sera dépassé, les pièces seront renvoyées à la fonte.

Quant à la proportion à observer dans les quantités de chaque espèce à fabriquer, elle est comme il suit : pour

chaque livre d'argent, on fera 3 onces de gros, 4 onces de demi-gros, 4 onces d'esterlings, et une once de mailles.

Les articles suivants traitent de la mise en botte et des essais qui, indépendamment de ce qu'ils devaient être faits à Calais, pouvaient être répétés à Londres, si le roi le juge convenable. Il est ajouté que le maître mettra sur toutes ses monnaies un signe particulier, afin qu'on puisse les reconnaître [1].

Nous ne nous étendrons pas davantage sur le reste du contrat que nous examinons, renvoyant le lecteur à la pièce elle-même, reproduite ci-après. On peut voir en la parcourant, les minutieuses précautions adoptées pour assurer la bonne qualité des monnaies sortant de l'atelier de Calais. Il était, en effet, de l'intérêt du roi d'attirer le commerce dans cette ville, et l'emploi des mesures prescrites, la proscription des monnaies étrangères d'un titre inférieur, et l'adoption unique dans les transactions commerciales de celles de Calais, ne devaient pas peu contribuer à obtenir ce résultat.

Le reste du règne d'Édouard III, et une partie de celui de son successeur ne nous présentent plus un aussi grand intérêt au point de vue monétaire. Les documents qui restent à indiquer ne concernent plus la fabrication des monnaies, mais seulement quelques-uns des officiers monétaires.

[1] C'est évidemment à cette prescription que l'on doit les différences de coin que l'on remarque dans les monnaies de Calais consistant en annelets substitués aux besants, en croisettes, points, etc , etc. Il n'était évidemment pas nécessaire d'avoir recours à l'emploi des points secrets, puisque le nom de l'atelier se trouvait sur la monnaie.

Le 14 juillet 1375, John de Maunsfeld fut fait changeur et essayeur de la monnaie de Calais, pour toutes les choses regardant son office, avec les gages usuels, etc., etc. William Bryemyn, clerc, trésorier de Calais, fut commis à la recette des profits de la monnaie, de la même manière que l'avait été William de Gunthorp, en 1368.

L'année suivante, le même William Bryemyn, désigné cette fois sous le titre de garde de la monnaie de Calais, reçut ordre de ne prendre à l'avenir que 3 shillings par esterling pour le droit de seigneurage du roi, sur chaque livre d'or mise en œuvre, quoiqu'il fût en usage de prendre 4 shillings, en conformité de la dernière ordonnance, et ledit garde fut exonéré dans ses comptes de la perte de 12 pences par livre d'or (1).

En 1378, Gautier de Barde était de nouveau maître de la monnaie, puisqu'il reconnaît avoir reçu à tort divers objets concernant la fabrication, en décharge d'Henry de Brisèle, alors garde à ladite monnaie.

Le 20 juillet 1393, Richard Clyterhowe est nommé changeur et essayeur de la monnaie avec les salaires ordinaires, et l'année suivante, 1394, le trésorier fut chargé de payer lesdits salaires, comme ils étaient convenus. Deux ans après, en 1396, John Feld eut l'octroi des mêmes offices, à cause de sa bonne conduite, et le

(1) A la même époque, Richard Lyons, marchand de Londres, fut convaincu d'offenses contre le monnayage de Calais, et perdit pour cette raison sa franchise de cité à Londres, c'est-à-dire son droit de bourgeoisie, son office de conseiller privé, ses terres, etc., et fut condamné à l'emprisonnement à la volonté du Roi. De quelle nature était l'offense, c'est ce qu'il n'est pas possible de deviner.

trésorier de Calais fut chargé de lui payer les salaires habituels, chaque année, en prenant quittance.

Ces diverses mentions, dont la dernière est de la vingtième année du règne de Richard II, nous montrent que la monnaie de Calais fut maintenue pendant tout le règne de ce prince. Il ne paraît pas, cependant, qu'elle y fût très active, car, en 1389, ce monarque ordonne aux collecteurs des droits et coutumes, dans diverses villes, de diriger sur Calais de l'argent pour payer les soldats qui veulent quitter la ville, au grand détriment de la défense (1). Il semble que, si l'hôtel des monnaies de cette ville eût conservé toute son activité, et que les matières nécessaires à l'émission du numéraire y eussent afflué, l'inconvénient auquel le roi voulait parer, n'aurait pas existé.

Au reste, les difficultés que nous avons signalées dans nos études sur les monnaies de Flandre, lorsqu'il s'agissait de monnaies de bonne qualité que les souverains qui les émettaient tenaient à ne pas voir disparaître de la circulation, par l'industrie frauduleuse du billonnage, se reproduisaient également pour le monarque anglais, dont le numéraire était d'excellent aloi. Déjà une première fois, dans une pétition présentée au roi Richard II par les officiers de la monnaie de la Tour de Londres, au sujet de la différence existant entre les pièces frappées en Angleterre et dans les pays d'outre-mer, il est dit que les nobles sortant de l'atelier de Calais étaient envoyés en Flandre, et que ceux frappés en Angleterre étaient

(1) Rymer, t. III, pars. IV, p. 49.

exportés, au grand profit de ceux qui faisaient ce commerce, et au détriment du roi. Et cependant, on ne négligeait pas les moyens pour faire affluer le billon d'or et d'argent dont on avait besoin. Ce fait est constaté par la requête adressée au roi, en 1396, par les marchands fréquentant Calais, dans laquelle il est dit que l'or et l'argent étranger étaient fondus en barre dans la monnaie de Calais, et où l'on demande de ne pas être obligé de les transporter à la Tour de Londres.

Aucune monnaie de Richard II ne nous est parvenue, bien qu'il paraisse certain, d'après les documents cités ci-dessus, qu'il en ait été frappé à Calais pendant son règne (1).

On n'en connaît pas non plus que l'on puisse attribuer d'une manière certaine au règne d'Henri IV ; cependant Ruding ajoute, qu'il paraît démontré, d'après les archives, que l'atelier de cette ville fut en activité à cette époque. Et, en effet, un statut du parlement, de 1411, ordonne une réforme dans les monnaies, de sorte que l'or et l'argent soient d'aussi bon aloi que dans les anciennes, tant dans celles sortant de l'atelier de la Tour de Londres que de celui de Calais, ce qui prouve l'existence de ce dernier, comme en pleine exploitation (2).

Dès son avènement, dans la première année de son

(1) La planche *E* supplémentaire de la 3e édition de Ruding reproduit bien une monnaie de Richard II frappée à Calais, mais une note ajoutée à la suite de l'explication des planches, nous apprend qu'il y a eu erreur de lecture, et que la pièce en question n'est en réalité qu'un demi-gros au nom d'un des Henri.

(2) *Voy.* Ruding. *Op. cit.*

règne, Henri V établit par un contrat passé avec Lowys, John, maître des monnaies de Londres et de Calais, les changements ordonnés par l'acte du parlement dont nous venons de parler.

Bien que toutes ces mesures eussent pour but non seulement d'assurer le maintien de la bonne qualité du numéraire, mais aussi d'attirer en plus grande quantité dans les ateliers, les matières nécessaires à la fabrication, il résulte cependant des documents, que celui de Calais n'était pas très actif; car, dans la vue d'améliorer sa situation, dans la huitième année de son règne, le parlement adressa au roi une pétition ayant pour objet de forcer les étrangers qui venaient commercer à l'estaple de Calais, à faire reforger au coin anglais la monnaie étrangère, ou l'or et l'argent en barres qu'ils apportaient. Cette mesure inique ne fut point admise par Henri V : elle aurait eu pour résultat immédiat de faire fuir les marchands étrangers, et de causer par suite un tort immense au commerce de Calais. Les anciens statuts furent seulement renouvelés. Mais cela ne suffit pas pour accroître l'activité de l'atelier monétaire de Calais, qui, au contraire, continua à décliner. Nous en trouvons une preuve certaine dans ce fait, qu'en 1421, le mayeur, les constables et les marchands de l'estaple de Calais présentèrent au parlement une requête relative au payement des gages et subsides qu'ils devaient faire au trésorier de cette ville, et qu'ils étaient obligés d'opérer en monnaies anglaises (nobles et autres); ajoutant qu'il leur était impossible de se procurer ce numéraire, bien que le roi eût un hôtel de monnaies dans ladite

ville [1], et qu'ils n'en pouvaient rapporter d'Angleterre. Ils demandaient en conséquence, qu'on priât le roi de vouloir bien ordonner la conservation de son hôtel de monnaies à Calais, ce qui serait d'un grand profit pour lui, et d'une grande facilité pour les marchands et pour tout le monde; ils ajoutaient qu'il serait bon de défendre en même temps l'exportation de l'or à son coin, provenant d'Angleterre ou de Calais. Ces demandes furent accueillies; il fut décidé que la monnaie de Calais continuerait à avoir lieu tant qu'il plairait au roi, et dans le parlement suivant, des provisions conformes furent enregistrées en vertu desquelles il fut ordonné : 1° que la monnaie du roi serait frappée à Calais de la même manière qu'à la Tour de Londres; 2° que la monnaie d'or ou d'argent qui serait faite dans les deux ateliers, ou ailleurs en Angleterre, par autorité du roi, serait d'aussi bon aloi et poids que celle qui avait été fabriquée jusqu'alors à ladite Tour de Londres.

Ce fut en vertu de cette résolution que, le 3 mai de la même année, Henri V nomma James Shaft, changeur et essayeur de la monnaie de Calais, et que le jour suivant, Richard Bokeland, trésorier de cette ville, fut désigné comme receveur des profits de ladite monnaie, de la même manière que Gunthorp l'avait été en 1368, et garde des coins du roi jusqu'à révocation. Il devait rendre un compte fidèle et répondre de sa recette au roi, sous l'inspection et le contrôle du changeur et de l'essayeur. Par

[1] Ceci et ce qui suit prouvent qu'à cette époque le fonctionnement de l'atelier de Calais était suspendu.

un ordre écrit, adressé peu après à Henry Somer, garde des coins de la monnaie de Londres, celui-ci dut lui remettre ce qui était nécessaire pour faire marcher la monnaie de Calais (1).

Le 1er octobre de cette même année 1422, qui est la première du règne de Henri VI, sans qu'il soit fait mention du retrait de l'office de Bokeland, nous trouvons que John Kempley fut désigné comme receveur et garde des coins, et Jacques Shaft comme essayeur et changeur, de même qu'il l'avait déjà été en 1409.

Par lettres patentes, datées de la troisième année de son règne, le 25 juillet 1425, Henri VI ordonne que les profits résultant de la monnaie de Calais fussent, conjointement avec d'autres, garantis au trésorier de cette ville pour être employés à la fourniture des vivres et autres choses concernant les divers offices et au payement des soldats. Ce fait démontre qu'à cette époque, l'atelier monétaire de Calais avait une certaine activité. Cet octroi fut continué pour six ans, à partir du 11 novembre suivant; il est renouvelé dans la dixième année du règne d'Henry VI, et prolongé jusqu'au recouvrement d'une certaine somme sur le droit des laines, l'un des droits accordés qui avait éprouvé un déficit considérable par suite d'une mortalité.

Le 30 mai 1437, le roi désigne par lettres patentes Gilles Seyntlove, chevalier, comme contrôleur de la mon-

(1) Ce qui fut remis à Richard Bokeland est désigné dans le texte par *cunagia* dont la signification donnée par Du Cange est *tributa pro impressione typi exsolvenda.*

naie de Calais, jusqu'à révocation, avec les mêmes droits que par le passé. Ces lettres n'ayant pas paru valides, parce que la quotité du salaire et les mains desquelles il fallait le recevoir n'étaient pas spécifiées, ledit Gilles se pourvut en chancellerie, et le roi lui donna de nouveau son office le 19 novembre de la même année, pour être tenu par lui ou par son représentant, les droits s'élevant à 4 livres par an, devant être pris sur le produit de l'impôt de 8 pences par sac de laines, etc., sortant de la ville. En même temps, l'office d'essayeur de la monnaie lui fut accordé pour le même temps, aux droits accoutumés. Le collecteur des *coutumes* reçut l'ordre de payer les salaires de ce dernier office. Nous ne savons pour quel motif Gilles Seyntlove résigna sa patente en chancellerie en 1444. Toujours est-il que le 1er septembre de cette année, le roi lui en accorda une nouvelle, qui le désignait avec William Wever comme contrôleurs et essayeurs de la monnaie de Calais.

En 1442, John Langton fut désigné comme receveur et garde de la même manière que Bokeland en 1409. Il ne garda pas longtemps son office, car le 1er mai 1445, des lettres patentes lui adjoignirent Walter Aumener pour ladite recette, comprenant en même temps tous les profits du roi relatifs aux monnaies qui étaient forgées dans l'atelier de Calais; ils eurent en même temps la garde des coins. Ils devaient jouir par eux-mêmes ou leurs représentants, pendant leur vie, des maisons et bâtiments réservés à ces offices. Les gages étaient les mêmes que ceux de Robert Wittingham dernièrement pourvu desdits offices ; leur importance s'élevait à 20 livres par an

pour lui et 12 pence par jour pour son clerc, outre la première monnaie qui sortirait de la forge.

Une nouvelle modification apparaît en 1444. Lors de la reddition de cette patente en chancellerie, le roi donne, le 1er septembre, lesdits offices à Richard Vernon, et à Walter Aumener pour en jouir ensemble ou séparément, de la même manière.

Pendant toute cette période, Gilles Seyntlove paraît avoir conservé ses charges d'essayeur et de changeur de la monnaie. Elles lui furent confirmées le 21 mars 1452 par une lettre adressée directement au trésorier. Il en recevait les gages accoutumés depuis le 6 novembre 1449. Un nouvel octroi fut probablement nécessité par la mort ou la résignation de son collègue Wever.

En 1453, le 12 juillet, la survivance des offices de contrôleur de Calais et de la monnaie de cette ville fut donnée à John Hewet, pour être occupés par lui ou ses représentants. Il devait en jouir aussitôt qu'ils deviendraient vacants par la mort du titulaire, ou qu'ils retourneraient dans la main du roi. On ne sait si ce personnage est entré en jouissance de son privilège : toujours est-il que, dans la 39e année du règne de Henri VI, en 1461, Richard Whetehill fut nommé à ces offices, sans qu'il soit dit dans la patente que c'était par mort ou par résignation qu'ils étaient vacants. Cette nomination fut confirmée peu après l'avènement au trône d'Edouard IV.

En 1460, Robert Bishop de Ross était maître de la monnaie de Calais en même temps que celle de la Tour de Londres.

Tous les faits que nous venons de rappeler prouvent

que, pendant la durée du règne d'Henri VI, l'atelier monétaire de Calais jouit d'une importance assez considérable. Du reste, on avait soin de veiller à ce que le numéraire qui en sortait fut d'excellente qualité. Un essai de monnaies frappées à Calais fut fait en 1426 en présence des lords de l'échiquier, en même temps que des espèces sortant de l'atelier de la Tour de Londres, et toutes furent trouvées très bonnes et semblables à l'étalon.

Cette excellente qualité du numéraire anglais avait aussi son inconvénient, celui d'exciter la coupable industrie des billonneurs et de faire disparaître les monnaies de la circulation, presque aussitôt qu'elles sortaient de l'atelier. Ce mal remontait déjà loin, et en 1423, première année du règne d'Henri VI, on continuait à se plaindre de l'énorme exportation qui se faisait des nobles, au point qu'on en trouvait en quantité à Bruges, et que la monnaie de Calais ne pouvait en fournir aux marchands, en échange des lingots d'or ou d'argent qu'ils apportaient. Des peines très sévères furent édictées pour porter remède au mal. Elles ne suffirent pas, car en 1437 la pénalité fut augmentée pour les exportateurs de la monnaie d'or, dans l'intérêt des ateliers de Londres et de Calais. On voulait, par ces mesures, forcer les marchands à porter des lingots à la monnaie de Calais, pour l'alimenter. Comme il arrive souvent, la mesure adoptée fut excessive et dépassa le but qu'on voulait atteindre sans porter préjudice au commerce. C'est du moins ce que nous devons conclure d'une pétition présentée au roi, en 1437, ayant pour objet d'obtenir la réduction de la quantité de lingots que les marchands devaient apporter à la monnaie de Calais.

Cette demande ne fut agréée qu'en 1442, et la proportion réduite de la moitié au tiers, parce que les marchands se prévalaient de ce que leurs seigneurs s'opposaient à la sortie d'une grande quantité de lingots d'or ou d'argent.

L'un des résultats principaux de ces nouvelles prescriptions fut de réduire considérablement l'activité de l'atelier monétaire de Calais, qui ne put se soutenir comme précédemment. D'autres circonstances vinrent encore plus tard aggraver cette situation. C'est ce que nous fait connaître une représentation de la chambre des communes, adressée au roi en 1454, et dans laquelle il est constaté que, par suite de l'augmentation des droits de l'estaple de Calais, et des modifications des statuts y relatifs, la monnaie de cette ville était presque annulée. La raison qu'on en donnait était que le duc de Bourgogne avait défendu le transit des lingots d'or et d'argent par la Flandre, le Brabant, la Hollande et la Zélande, bien qu'ils ne vinssent pas de ces pays, en sorte qu'on ne pouvait plus fabriquer la monnaie nécessaire pour payer le droit des laines. Les communes proposaient, si le duc de Bourgogne ne voulait pas retirer la prohibition, d'autoriser l'exportation des laines dans ces pays, ce qui était en quelque sorte l'annulation de l'estaple de Calais, ce à quoi le roi ne voulut jamais consentir. Il en résulta donc que l'atelier de Calais continua à voir son activité décroître de plus en plus, et que, dès le commencement du règne d'Edouard IV, elle se trouva considérablement réduite.

Fut-il frappé sous ce prince des monnaies avec le nom de Calais, ou du moins que l'on puisse rapporter à cet atelier ? Nous n'en connaissons pas, et les auteurs qui nous

ont précédé n'en ont pas fait non plus connaître. Nous avons vu cependant que la nomination du contrôleur de la monnaie de cette ville fut confirmée par Édouard IV, aussitôt après son avènement. Mais l'atelier put très bien continuer à être en activité sans que pour cela le numéraire portât le nom de Calais. Il y avait déjà longtemps en effet, à cette époque, qu'on avait abandonné presque partout l'usage de faire figurer sur les monnaies le nom de l'atelier qui les émettait, et que l'on se contentait des différents monétaires particuliers à chacun, ou des points secrets. De plus, dans le cas particulier que nous examinons, il y avait une raison pour que les monarques anglais aient persisté plus longtemps à inscrire le nom de Calais sur les pièces qu'ils faisaient forger dans cette ville. Ils voulaient ainsi affirmer leur conquête. Donc il peut y avoir, suivant nous, des monnaies d'Édouard IV frappées à Calais, sans que nous ayons le moyen de les distinguer, la marque de cette atelier n'étant pas connue. Au reste, une autre preuve que ledit atelier fonctionna sous ce prince résulte de l'ordonnance qu'il rendit en 1463, en conséquence d'une pétition du parlement, et par laquelle il prescrivit qu'à partir de la Saint-Michel suivant, les payements à l'estaple de Calais ne se feraient qu'en loyale monnaie anglaise ou en lingots d'or et d'argent. Tout le numéraire ainsi reçu serait transporté en Angleterre. Il en serait de même pour le produit des lingots, après que ceux-ci auraient été monnayés dans l'atelier de Calais.

Pas plus que de son prédécesseur, on ne connaît de monnaies frappées à Calais sous le règne de Richard III. Nous savons seulement que cet atelier continua à être

ouvert, car l'année de son avènement, en 1483, le 17 juillet, ce prince conclut un arrangement avec Robert Backenbury, Esq., maître de la monnaie de la Tour de Londres, de celles de Calais et des marches d'outre-mer, et trois jours après, il autorisait la fabrication des monnaies dans ses ateliers, comme dans la première année d'Édouard IV. La courte durée du règne de Richard III, règne agité, l'empêcha de porter grande attention à ses monnaies, qui, du reste, sont très rares, dit Ruding.

Comme on le voit, les documents relatifs à la monnaie de Calais se font de plus en plus rares, ce qui démontre la diminution de son importance. Il en est pourtant encore question dans un acte du parlement sous le règne d'Henri VII, en 1487, comme d'un atelier encore en activité, car il figure en seconde ligne après Londres, avec Cantorbéry, Yorck, Durham. On parle dans cet acte de diverses mesures régulatrices des monnaies du royaume.

Il n'est plus question de la monnaie de Calais, sous Henri VIII. Parmi les actes de ce prince, on ne trouve que ceux portant règlement pour le cours des monnaies dans cette ville, ainsi que dans le reste du royaume. D'ailleurs, Calais ne tarda pas à rentrer sous l'obéissance du roi de France. Ici donc se termine la tâche que nous avions entreprise. Il ne nous reste plus qu'à indiquer les monnaies qui nous sont parvenues, et qui doivent être attribuées d'une manière incontestable à Calais. Ces monnaies ont été reproduites bien des fois, et la dernière par Poëy-d'Avant. Nous jugeons donc inutile d'en donner de nouveaux dessins ; nous nous contenterons d'une simple description, renvoyant aux planches de ce dernier auteur.

Édouard III.

1. ✠ ED — WARD DEI' ⁑ GRA ⁑ REX ⁑ ANGL ⁑ DNS ⁑ HYB ⁑ AQ — T. Le roi, debout, sur un vaisseau, tenant l'épée nue et un bouclier aux armes d'Angleterre.

Rev. ✠ IHC ⁑ AVTEM ⁑ TRANSIENS ⁑ PER ⁑ MEDIV ⁑ ILLORVM ⁑ IBAT. Croix fleurdelisée, cantonnée de quatre lions léopardés couronnés, le tout dans une épicycloïde à huit lobes. Au centre de la croix, dans un quatre-lobes, un C.

OR. Noble. Pl. II, nº 1.

Jusqu'à présent, l'on n'avait point signalé de monnaies d'or frappées au nom des rois d'Angleterre, que l'on pût attribuer à l'atelier de Calais. La découverte de quelques nobles, semblables à celui dont nous donnons le dessin, qui sont d'une certaine rareté, et dont le centre du revers porte la lettre C, a semblé combler la lacune que l'on regrettait. Nous craignons que ce ne soit qu'une illusion. On ne peut nier qu'Édouard III n'ait fait monnayer de l'or à Calais, ses ordonnances et les autres documents que nous avons rapportés précédemment le prouvent d'une manière irréfutable. Nous ferons remarquer seulement, à propos de la pièce qui nous occupe, que, sur les nobles d'Angleterre et sur ceux émis par les princes ou seigneurs du continent à leur imitation, la lettre qui occupe le centre de la croix du revers est toujours la lettre initiale du nom du prince qui a fait fabriquer cette monnaie. Or, la ressemblance qui existe entre le C et la lettre E, qui

régulièrement devrait être au revers de la pièce que nous donnons, est telle que le graveur a pu se tromper de poinçon, et imprimer sur le coin la première au lieu de la seconde. Cependant, nous devons dire qu'il a été trouvé en 1870, à Moissac, un noble d'Édouard III, portant au centre de la croix du revers la lettre R qui est assez différente de la lettre E pour que l'on puisse admettre qu'il n'y a pas eu dans ce cas d'erreur involontaire (¹). Ce serait donc dans ce cas un noble frappé à Rouen. Nous ajouterons que nous avons vu un noble d'Henri VI, où la croix du revers portait au centre aussi un R. Mais ici la ressemblance des deux lettres R et Ꝗ a pu aussi être la cause de ce changement. Aussi ne considérons-nous pas cette exemple comme concluant. En résumé, sans rejeter d'une manière absolue l'attribution à l'atelier de Calais de la monnaie dont nous nous occupons, nous voudrions que l'on trouvât sur les nobles d'Edouard III d'autres lettres occupant une place semblable, pouvant indiquer les ateliers qui les ont émis. Nous appelons sur ce point l'attention des numismates anglais. Jusque là, malgré notre désir d'enrichir la série des monnaies calaisiennes d'une pièce importante, nous préférons rester dans le doute, pour les motifs que nous avons énoncés.

2. ✠ EDWARDVS : REX : ANGL : DNS : ꝖYB ⁊ AQT. Buste de face couronné dans un entou-

(¹) La pièce était très bien conservée. Elle a été pourtant mal lue du côté du droit, dont la légende se terminerait par X· SC. Il est évident que ce doit être Z· AQ· (*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, t. III, p. 405.)

rage à plusieurs lobes dont les points de rencontre sont terminés par des trèfles.

Rev. Légende extérieure ✠ POSVI — × DEVM ⁜ T — IVTOR — EM ⁜ MEV. Légende intérieure VIL — LT · C — TLE — SIE. Croix longue coupant les deux légendes, cantonnée de douze besants, trois dans chaque canton.

AR. Gros. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 12.)

L'auteur des *Monnaies féodales de France* signale quelques variétés de cette monnaie. Nous allons les indiquer, sauf celle tirée de l'ouvrage de Duby. On sait que les dessins donnés par cet auteur ne sont pas toujours parfaitement exacts.

3. Cette variété consiste, au droit, dans la légende qui se termine ainsi : TNGLIE ⁝ DNS ⁝ HYB ⁝ Z ⁝ TQ; et, au revers, les trois besants qui se trouvent dans chaque canton de la croix sont réunis entre eux par un annelet central.

Quant aux variétés qui ne consistent que dans la terminaison de la légende du droit, qui serait TQI au lieu de TQT, nous croyons qu'elles ne doivent pas exister, le haut de la dernière lettre T ayant pu ne pas s'imprimer par un défaut de monnayage.

4. ✠ EDWTRDVS : REX : TNGL : DNS : HYB. Même type que la précédente.

Rev. Légende extérieure ✠ POSV — I ⁜ DEVM — × TDIVTO — RE ⁜ MEV. Légende intérieure et type du n° 2.

AR. Demi-gros. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 13.)

5. ✠ EDWARD : ANGL : R : DNS : HYB. Buste couronné de face.

Rev. VIL — LA · C — ALE — SIE. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants, trois dans chaque angle.

AR. Esterlin. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, nº 14.)

Toutes les monnaies indiquées dans l'ordonnance d'Edouard III n'ont pas été retrouvées. Ainsi indépendamment du demi-noble et du quart de noble, il manque parmi les pièces d'argent, la maille. Toutes les pièces que nous venons de décrire sont du système anglais. Mais indépendamment de celles-ci, le roi jugea utile d'en faire forger dans le système français, probablement pour faciliter à ses nouveaux sujets, habitant en dehors de l'enceinte de Calais, des relations commerciales si utiles avec les provinces voisines de la France. C'est à cette nécessité reconnue par Edouard que nous devons évidemment la monnaie suivante portant le titre de seigneur de Merck, et imitée des doubles tournois de Philippe de Valois.

6. EDV : D : G : DNS : MERKET. Dans le champ, couronne avec REX sur le bandeau.

Rev. ✠ VILLA — CALESIE. Croix fleuronnée à pied.

AR. Double-tournois. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, nº 15.)

Henri V.

Le classement des diverses monnaies émises à Calais au nom d'Henri, et la répartition entre les deux princes

du même nom qui se sont succédé immédiatement sont extrêmement difficiles, pour ne pas dire impossibles. Nous nous contenterons de suivre ceux proposés par Poëy-d'Avant et, avant lui, par d'autres auteurs, et qui nous paraissent les plus rationnels.

7. ✠ HENRIC DI × GRT REX × TNGL × Z × FRTNC. Buste couronné, de face, ayant un annelet au-dessus de chaque épaule ; le tout dans une épicycloïde à dix lobes dont les points d'intersection sont terminés par des trèfles.

Rev. Légende extérieure ✠ POSVI ∘ — DEVM × T — DIVTOR — E MEVM. Légende intérieure VIL — LT — ATLI — SIE. Croix coupant les deux légendes cantonnée de douze besants répartis par trois dans chaque angle. Dans les deuxième et troisième cantons les trois besants sont réunis par un annelet.

AR. Gros. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, nº 16.)

8. Variété avec le mot TNGLIE dans la légende du droit dont les mots sont séparés par deux croisettes.

9. La conjonction qui réunit les deux derniers mots de la légende du droit est souvent mal venue au monnayage, ce qui peut faire croire à son absence. C'est ainsi que l'auteur des monnaies féodales en a fait une variété.

10. ✠ HENRIC DI GRT REX × TNGL Z × FR'. Même type que les précédents.

Rev. Légende extérieure : POSVI ∘ — DEVM — TDIVT — ORE' M'. Légende intérieure comme au

n° 7. Croix coupant les deux légendes, cantonnée de douze besants.

AR. Demi-gros. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 17.)

11. Variété avec la légende du droit terminée par ANG ⁜ F.

12. Autre dont la même légende est ainsi conçue : HENRIC ⁜ REX ⁜ ANGL ⁜ DNS ⁜ HYB'.

13. ✠ HENRICVS ⁜ REX ⁜ ANGLIE. Buste du roi couronné, de face, avec un annelet au-dessus de chaque épaule.

Rev. VILLA ⁜ CALIS ⁜. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois.

AR. Esterlin. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 18.)

14. ✠ HENRIC ⁜ REX ANGLE. Type semblable au n° 3.

Rev. VILLA CALIS' ⁜. Type semblable au précédent.

AR. Demi-esterlin. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 19.)

15. Variété du précédent. Au droit, la légende se termine par ANGL, et, au revers, les trois besants des cantons deux et trois sont réunis par un annelet.

AR. Demi-esterlin. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 20.)

Henri VI.

16. HENRIC × DI × GRA × REX × ANGL' ⁜ × FRANC × DNS × HYB' ⁜ × CA. Le roi debout, de

face, dans un vaisseau, tenant une épée nue et un écu aux armes de France et d'Angleterre.

Rev. ✠ IHC ⁙ TVTEM ⁙ TRANSIENS ⁙ PER ⁙ MEDIVM ⁙ ILLORV ⁙ IBAT. Croix fleuronnée et fleurdelisée, portant en cœur un H, et cantonnée de quatre léopards couronnés : le tout dans une épicycloïde à huit lobes ayant des trèfles dans les vides, formés par les points de rencontre de ceux-ci.

OR. Noble. Pl. II, nº 2.

Cette monnaie a été déjà décrite dans le catalogue de la collection Dewismes, et indiquée sans hésitation comme appartenant à l'atelier de Calais. En effet, la fin de la légende du droit pouvait se lire DOMINVS HYBERNIE ET ALLISIE. Depuis la rédaction dudit catalogue, il nous est survenu des doutes sur cette lecture, et nous avons étudié très attentivement la pièce. On peut remarquer que le A de cette légende tient précisément la place qu'occupe ordinairement la hune au-dessus de la vergue. Cette hune est souvent timbrée d'une croix. Un défaut de frappe, ou une altération du coin en ce point, a pu produire un creux complétant l'apparence d'un A. Il en résulte que nous n'oserions affirmer qu'on doit lire la fin de la légende comme nous l'avons donnée, et s'il ne faut pas plutôt y voir DNS × HYB × Z × — T, ce qui ferait rentrer notre pièce dans la catégorie des autres nobles. Donc, pour nous, l'attribution de cette pièce à Calais n'est pas certaine, et, comme pour le noble d'Edouard III, nous voudrions rencontrer d'autres exemplaires ne laissant aucune prise au doute.

17. ✠ HENRIC' ⁂ DI ⁂ GRA ⁂ REX (losange) ANGL ⁂ Z ⁂ FRANC. Buste du roi, couronné, de face, dans une épicycloïde à neuf lobes dont les points de rencontre sont terminés par des trèfles.

Rev. Comme au n° 7, sauf que les deux L de VILLA sont séparés par un losange, et que la légende extérieure est terminée par une rosace.

AR. Gros. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 21.)

18. Variété consistant en ce que dans la légende intérieure du revers, il n'y a point deux croisettes après le mot VILLA, et que cette légende est terminée par une pomme de pin.

19. Autre variété. Les trois premiers mots de la légende du droit sont séparés par des trèfles. Le reste comme au n° 17.

20. Variété dans la légende du droit ainsi établie : ✠ HENRIC ⁂ DI ⁂ GRA ⁂ REX ⁂ ANGL ⁂ FRANCIE. Le reste comme au n° 17. Cette variéte est extraite de l'ouvrage de Duby, aussi n'y avons-nous qu'une confiance médiocre.

21. ✠ HENRIC × DI × GRA × REX × ANGL Z × FR. Même type que le n° 17.

Rev. — VIL — LA × — CAL — IS'⁂ en légende intérieure. La légende extérieure et le type sont les mêmes que pour le n° 10.

AR. Demi-gros. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 22.)

22. Variété. La légende du droit se termine par ANG

× ξ × FRANC. Au revers, la légende intérieure est plus complète, on y lit VIL — (losange) LA × — CALI — SIE (rosace).

23. Autre variété où les mots de la légende du droit sont séparés par des rosaces et où cette légende se termine par ANGL ξ F.

24. Une autre variété a les types et les légendes semblables au n° 12 d'Henri V, sauf la suppression des annelets au dessus des épaules.

25. ✠ HENRICVS ❀ REX (losange) ❀ ANGLIE. Buste de face, couronné.

Rev. VIL — LA (losange) — CALI — SIE ✠ Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants.

AR. Esterlin. (*Voy* Poey-d'Avant, pl. CLV, n° 24.)

26. Même légende et même type, les mots de la légende étant tous séparés par des rosaces.

Rev. ✠ VIL (losange) LA (losange) CALISIE ✠. Même type.

AR. Esterlin.

27. ✠HENRICVS ❀ REX (losange) ANGLIE. Même type.

Rev. VILLA × CALISIE. Même type.

AR. Esterlin.

28. Variétéavec HENRICVS; et, dans la légende du revers, VIL (losange) LA × CALISIE (rosace).

29. Variété du n° 27 où les mots au revers sont séparés par deux croisettes.

30. ✠ HENRIC REX (losange) ANGL. Même type.

Rev. VIL (losange) LA — CAL — IS ×. Même type que les précédents.

AR. Demi-esterlin. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 23.)

31. Variétés où tous les mots sont séparés par des rosaces. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 25.)

32. Mêmes légendes et mêmes types que le n° 30.

AR. Quart-d'esterlin. (*Voy.* Poëy-d'Avant, pl. CLV, n° 26.)

Cette division de la monnaie est prévue dans l'ordonnance d'Édouard III citée précédemment, mais elle ne devait être fabriquée que si le roi l'indiquait d'une manière spéciale.

De l'étude que nous venons de soumettre au lecteur, il résulte que nous ne connaissons de monnaies frappées à Calais, que celles portant les noms d'Édouard III, Henri V et Henri VI, et encore n'est-il pas certain que les pièces partagées entre ces deux derniers princes n'appartiennent pas toutes à un seul, Henri VI, dont le règne a été si long, ou bien même que quelques-unes ne doivent pas être données au règne d'Henri IV. L'immobilisation du type des monnaies anglaises de cette période, combinée avec le même nom qu'ont porté trois rois qui se sont succédé, rendra toujours difficile, en l'absence de documents écrits, une répartition exacte entre eux.

Au reste, que toutes les monnaies de Calais au nom d'Henri soient attribuées aux trois princes de ce nom, ou à un seul, il y a malheureusement bien d'autres lacunes à regretter dans la série monétaire de Calais, durant l'occupation anglaise. Il est certain que Richard II et les princes successeurs de Henri VI jusqu'à Henri VIII, ont frappé monnaie dans cette ville. Mais pour ces derniers, la détermination devient plus difficile, et ce n'est que par le dépouillement minutieux des archives et des registres de la Tour de Londres qu'on pourrait arriver à un résultat. C'est aux numismatistes anglais qu'incombe cette recherche. Nous croyons devoir attirer leur attention sur ce point.

Deschamps de Pas.

APPENDICE.

INDENTURA DE MONETA CALESII.

Ceste endenture faite entre notre seignur le Roi, d'une part, et Bardet de Malepilys de Florence, d'autre part, tesmoigne que notre dit seignur le Roi ad ordeine, faite et establi ledit Bardet, meistre et overour de ses monoies d'or et d'argent en la ville de Caleys, lui quel Bardet ad empris, devant le conseil notre seignur le Roi, de faire mesmes les monoies sur le péril et fourme q'en suit, est assavoir:

De faire trois maners de monoies d'or, un currant la pièce pur VI. s. VIII. d. d'esterling, que serra appelé noble d'or, et serront XLV. tieles pièces en la livre de poys de la Tour de Loundres; et un autre monoie d'or poisant la moité de la suisdite monoie, currant la pièce pur XL d. d'esterling, et serront IIII^{xx}X. tieles pièces en la livre de pois de la Tour suisdite; et un autre tierce monoie d'or, poisant la quart part de la dit primer monoie, currant la pièce pur XX. d. d'esterling, et serront CIIII^{xx} tieles pièces en la livre de poys de mesme la Tour: et serront les ditz monoies d'or de XXIII. carettes troys greinz et demi d'or fyn, et vaudra chescun livre des ditz monoies d'or XV. li. d'esterling.

Et avera notre dit seignur le Roi de chescun livre de poys des ditz monoies issint fait, III. s VI. d. par nombre; le meistre avera pur son overeigne, gast d'or, tailler des ferres, amenusement du poys, pur ses despens, et toutes autres maneres de custages, sauver les gages des gardeinz, et autres ministres le Roi de la place, de chescun livre du poys des ditz monoies XVIII. d. par noumbre; et serra ent paie parmye les mains les

ditz gardeinz. Et issint demurra au marchant de chescune livre d'or de poys qu'il mettra en la dit monoie de Caleys, accordant al estandart du noble, XIV. li. XV^{s} par nombre.

Et par cause que la dit monoie d'or ne purra continuelment estre faite accordant en tote à son droit estandard, mes par aventure, en defaute del meistre ou des overours, ele sera trové alafoith trop fort ou trop fible, par pluis ou meyns, en poys ou en alloy, ou en l'une et l'altre, si voet notre dit seignur le Roi, que quant la dit monoie d'or soit trové al assay devant la delivraunce trop fort ou trop fieble, taunsoulement en poys ou taunsoulement en alloy ou en l'une et l'altre, come desuis est dit, par la XVIeme d'une carrette al livre d'or de poys, et nemy outre, que le XVIe serra appelle remedie pur le meistre, soit ladite monoie delivere pur bone, qaunt tiele defaute cherra casuelment; et aultrement noun.

Mes si defaute soit trové en mesme la monoie, en alloy ou en poys, ou en l'une et l'altre, ultre la XVIe d'une carrette, q'est appelle remede, come desuis est dit, adonque cesse la deliverance, et soit la monoie chalange, et juge meyns que bone, et refoundu, et reforge as custages dudit meistre, tanque ele soit mys au point.

Et est assentu par certeine cause, que ledit meistre deit forgere de les monoies d'or suisdit, ces assavoir, de chescune livre d'or de poys IIII. unces en noble, VI. unces en di. nobles, et II unces en ferlynges de nobles.

Et que cest ordeignance par le dit meistre ne soit chaungé en nulle poynt, de faire pluis d'une sort et meyns d'une autre des ditz monoies, tanque il eit mandement au contraire.

Et aussint le dit meistre ad compris de faire IIII. maneres de monoies d'argent, c'est assavoir, une currant la pièce pur IIII. d. d'esterling, que serra appellé un grosse, et entrent en la livre du pois de la Tour LXXV. tieles pièces; et une autre

monoie currant pour II. d. la pièce, que serra appellé demy grosse, et entreront en la livre du pois della Tour suisdit CL. tieles pièces ; et la tierce monoie currant pur un d. la pièce, que serra appellé esterling, du coigne de veille esterling, et entre en la livre du pois de la Tour suisdit, CCC. tieles pièces ; et la quart monoie que serra appellé maile, quel vaudra la moité del esterling, et entront en la livre du pois de la Tour suisdit DC. tieles pièces. Et pur aide et profit de la commune, si voet notre dit seignur le Roi, et le dit meistre soit tenuz affaire chescun an C. livres de poys en ferlynges d'argent, donnt les quatre vautront une esterling, et entreront en la livre du pois della Tour MCC. pièces par nombre.

Et toutes les suisditz monoies d'argent issint faites, serront del allay del estandard du veille esterling, c'est assavoir que chescun livre d'argent de cestes monoies de poys tiendra unze unces et II. deniers d'esterling de pois d'argent fyn, et XVIII. d. de pois d'allay, chescun denier contenant XXIIII greins.

Et les gardeyns le Roi de les monoies prendra devers eux, de chescun livre d'argent du pois issint faite VIII. d. par pois, donnt ils paieront audit mestre pur son overeigne, pur chescun livre de pois coigner, escales, amenusement de pois, tailler des ferres, et toutes autres custages, estre les gages suisditz VII. d. par nombre, et le remenant ils tiendront en sa garde al œps le Roi. Et issint demurra devers le marchant de chescune livre d'argent du pois qu'il mettra en la monoie de Caleys, accordant al estandard XIX. s. IIII d. par pois, que ferront par nombre XXIIII. s. II d.

Et par cause que la dit monoie d'argent ne purra continuelment estre faite accordant en tote à son droit estandard, en tant que alafoith en defaute de meistre, ou des overours, ele purra estre faite trope fort ou trope fieble, par pluis ou meyns, en poys ou en alloy, ou en l'une et l'altre, si voet notre dit seignur

le Roi, que qant la dit monoie d'argent..... assaies devant la delivrance soit trové trope fort ou trop fieble, c'est assavoir, taunsoulement en pois, ou taunsoulement en alloy, ou en l'une et l'altre ensemble, par deux deniers de pois al livre de poys, et nemy ultre, les quex deux d. serront appelle remede pur le meistre, soit la dit monoie deliveré pur bon qaunt tiel defaut cherra casuelment ; et altrement noun.

Mes si defaute soit trové en mesme la monoie, sur meismes les assaies, en pois ou en alloy, ou en l'une ou l'altre, outre les deux. d. de pois al livre du pois, come desuis est dit, adonque cesse la deliveraunce, et soit la monoie chalange et jugge meyns que bone, et as custages dudit meistre, refoundu et reforge, tantque ele soit mys au point.

Et est assentu par certein cause, que ledit meistre deit forgere de les IIII. maneres des monoies d'argent suisdit, cest assavoir, de chescune livre d'argent, III. unces en grosse, IIII. unces en dimi grosses, IIII. unces d'esterling, et un unce de mailes. Et que cest ordeignance par le dit meistre ne serra chaungé en nulle point, affaire plus d'une sort et meyns d'une autre sort, desditz monoies, tanque il eit mandement au contraire.

Et lesditz gardeinz garderont et surveront les suisdits monoies d'or et argent, a tout temps, comme à son office appent, issint que si tost come ascuns desditz monoies serront coignez et accomplis entre lui et ledit meistre, le metteront en une huche fermé de deux chefs, d'ount l'une demurra devers les ditz gardeinz, et l'altre devers ledit meistre tanque al delivrance.

Et après ce que les ditz monoies d'or et d'argent serront assaiez et provez pur bones, en manere come desuis est dit, avant ascune deliverance, soit de tout la somme entier un pris d'or et d'argent sagement faite, pur mettre en une boiste, d'ount les assaies serront faitz ; c'est assavoir de chescun v. li. d'or par pois, le value d'un noble d'or, issint que loin preigne si bien

des nobles, demy noble, come des ferlynges, ouele porcion a l'afférent, selonc ce que la somme entier d'ount le prix serra faite, amountera.

Et aussi soit pris de chescune c. livres d'argent du pois II. s. par accompt, lesqueux II. s. soient pris en grosses et demi grosses, en esterling et en mailes et ferlynges, par oueles portions, al afferant, solonc ce que l'entier somme d'argent, d'ount la prise est faite, amountera. Et quant lesditz prises d'or et d'argent serront faitz, et mys en une boiste pur ent faire les assaies, come desuis est dit, ils serront ensealés des sealx des gardeinz, le changeour, et du seal le meistre, la dit boist serra ferme de trois cliefs, d'ount l'une clief devers les gardeinz, la seconde devers le chaungeour, et la terce devers le meistre, qu'el boiste issint fermé, serra mys en une huche pur sauvement garder.

Et serra overt chescun trois mois un foith, devant le governour, tresorer de Caleys, et les deux meires, et en présence desditz gardeinz, et meistre, et illoeques serront assaies faitz desditz monoies, d'or et d'argent, trovéz en le dite boiste, en la pluis jouste manière, que lem verra estre affaire, par fu ou par touche, ou par l'une et l'altre, issint que si lesditz monoies d'or et d'argent, soient trovéz et provez bones et convenables, selonc les convenantz avant ditz, soit ledit meistre quites et excusez par touz jours de toutes les monoies d'or et d'argent qu'il avera faite tanque a cele temps des monoies qui sont passez la boiste.

Et quant ceste assaies serront faitz à Caleys, soient les governour, tresorer, meires et gardeinz avant ditz, tenuz de certifier en Engleterre, al Roi et son conseil par lour lettres, specifiant coment ils les ont trovéz, et sur ce avera ledit meistre patente du grant seal d'estre quites pur touz jours, s'il soit digne de l'avoir.

Mes voet notre seignur le Roi, que de toutes assaies q'ensi serront faitz à Caleys, devant le governour, tresorer, meires et

gardeinz, et meistre, soit pris un petit portion de chescun manere de monoies d'or et d'argent avant ditz, et soient mys en une boiste, souz les sealx les ditz governour, tresorer, meires et gardeynz et meistre et serront portéz en Engleterre devant le Roi et son conseil, pur ent faire illoeques assaie, a touz les foith qu'ils verront qe soit affaire.

Et si les ditz monoies d'or et d'argent, par les ditz essaies que serront faitz à Caleys, soient trovez en pois ou en allay, ou en l'une et l'altre, plus fieble que lour droit estandard, par pluis ou meyns, tanque lesdits remedes et nemy oultre, soit celle defaute entre en recorde, et le meistrecharge pur ent faire gree au Roi, tauntost sur mesmes les assaies, sanz ultre dellay, et sanz ascun avantage demander, ou chalanger, par colour des remedes desditz monoies ordeinez par amont.

Sauve toutes foith, en cas que par les assaies de les suisditz monoies d'or et d'argent, fuissent trovez à nul temps passant l'estandard en bounté, ou pois, ou en ally, ou en l'une et l'altre, par force desditz remedez, soit cele bounte entre en recorde, et tiegne lieu audit meistre en la charge qu'il avera, quant ascune defaute serra trové en les ditz monoies, par les assaies de Caleys suisditz.

Et si aveigne, que les avant ditz monoies d'or et d'argent sur ascun des justes assaies, que serront faitz à Caleys della boist, en manere avant dit, soient aucune foith trovéz en pois ou en allay, en defaut passant les remedez ordeignéz pur le meistre, comme desuis est dit, encourge le meistre envers le Roi forfaiture de vie et de chateux.

Et soit lui meistre tenuz à son péril de mesme affaire une prive signe en touz les monoies qu'il overa si bien d'or comme d'argent, issint que altrefoith s'il busogne, il purra cognostre et savoir que les monoies d'or et d'argent, entre autres de mesme les monoies, soient de son overeigne propre, et que les noun

entendant totefoith que ledit meistre ne serra tenuz de respondre de nulle manere de monoie, si noun de ses boistes propres.

Item que la ou devant ces heures, cellui qui taille les ferres d'or et d'argent ad esté ordeigné et députéz à celle office par ledit meistre, et a ses custages en totes choses, si voet notre seignur le Roi que desore en avant que cellui qui les avanditz ferres taillera, soit mys et ordeignez par ledit conseil, et serementez de bien et loialment faire ledit office, en une maisone pur ladit monoie à Caleys à ce ordeigné, ou aultrement en la Tour de Loundres, lui quele purra estre provez pluis profitable pur le Roi et pur sa commune, et auxi pur meistre, et nulle part aillours, pur la surveive des gardeynz de la monoie en manere comme appent: et que mesmes les gardeinz de la monoie de Caleys eient la garde et la charge desditz ferres, et les delivreront, et les receivront par endenture par entre eux et le taillour des ferres, et auxi par entre eux et le meistre.

Et serra mesme celluy taillour des ferres paiez pur son travaille par les meyns desdits gardeyns, et ce qu'il prendra serra accordéz devant le conseil le Roi en Engleterre, pur le temps qu'il taillera les ferres en Engleterre à la Tour de Loundres; et quant lesdits ferres seront tailléz à Caleys, adonques serra accordez ce qu'il prendra par devant le governour, tresorer, meirs et gardeyns avant ditz, dount le meistre serra grée as ditz gardeinz del certeyne que le taillour prent, par ce q'il le deit paier de reson, come piert par amont; et totes les ditz ferres, quant il les avera tailléz, soient délivrez à les gardeins par endenture, ou a celui q'est ordeigné de par le Roi, pur aver la garde desditz ferres, en manere come appent.

Et soit le meistre tenuz à resceivre chescun manere d'or et d'argent apport à ledite monoie de Caleys, en présence des gardeinz et de chaungeour, selonc la verreie value; cest assavoir,

chescun parcelle en son degree, un apluis une autre au meyns, solonc sa qualité.

Et si le meistre et le marchant q'apport son or et argent, ne pocut accorder entre eux de la verreie value, adonque les assaiours du Roi à ce députéz, en présence des gardeyns et de meistre, deivent trier la vérité en celle partie, par fu ou par touche, ou par l'une et l'altre, en manere come le meistre est chargee devers le Roi ; et solonc ce q'est trové sur c'est assay, le meistre le prendra, et demurra ent chargee, en manere come affiert.

Et voet notre seignur le Roi, que le balance et pois soient totefoith amendez et mys au poynt, de temps en temps, quant y busoigne, issint que nulle defaute soit trové en ycelles au damage du poeple.

Et soient les gardeinz tenuz sur la recept d'or et d'argent, deliverer billes as marchantz de le sommes q'ils averont illoeques apporté, ovesque les sommes q'ils deiveront receiver al deliverance, issint que les ditz marchantz, ou lour attornez, monstrantz les ditz billes, soient repaiez a les deliverances, en manere come appent.

Et facent les ditz gardeinz deliverance de tieles billes as ditz marchantz, paiantz resonablement pur ycelles ; queux marchantz issint apportaunz or et argent a la dit monoie de Caleys, eint franche entre, et franche issue illoeques, sanz ascun destourbances des porters, ou des autres, et sanz rien doner as ascunes des eux, pur entrer ou issue avoir, encontre le gree des marchantz suisditz.

Et soit fait deliverance d'or et d'argent deux foith en la semeigne, ou une foith au meyns.

Et apprès l'assay fait devant la deliverance des dits monoies, les gardeinz, chaungeour, et meistre, regardent la quantité des sommes resceuz, et le nombre des persons que sount à deliverer,

issint q'en cas que la somme q'est overee ne purra suffier affaire pleinre paiement as touz, soit la somme della deliverance amesure en commune, issint que chescune en puisse prendre partie de son paiement, solonc la quantité de sa somme, eiant a garde au temps quant chescun marchant apporta son or et argent illoeques, et au temps quant son or et son argent fuist fondu ; et soient les gardeinz tenuz a monstrer sur la deliverance a chescun marchant sa somme, quant il sera par luy requis.

Et en cas que nul marchant soit absent sur ascun deliverance, et eit nul attourne pur luy prest de prendre sa monoie, soient les ditz gardeinz tenuz apprendre mesme cele monoie, et de le sauvement garder souz les sealx des chaungeour et meistre, tanque le marchant absent, ou son attourne, viegne pur resceivre la paiement de sa monoie issint demurrante en la garde des ditz gardeinz, qu'iel monoie luy serra adonque prestement deliverez auxi avant come il fust esté présent sur la primer deliverance faite en commune.

Et pur ce, les ditz gardeinz prendront devers eux tote le profit que appartient au Roi, et ent rendront accompt come piert par amont, le dit meistre ne serra tenuz d'ascun acompt rendre au Roi, mes seulement as gardeinz come le manere est, horspris de damages que serront acomptez sur lui, pur les defautes que puissent estre trovez sur les monoies d'or et d'argent, si ascunz y soient trovez par les assaies à Caleys, par voie de les remedes suisditz, d'ount il respoundra au Roi, come devant est dit.

Et notre dit seignur le Roi fra criere et defendre chescun moys une foith, en la dite ville de Caleys, et en l'escuvynage, que nul homme, povere ne riche, pur nulle manere de marchandise, petit ne grande, vitaille ne labour, n'altre chose, ne soit si hardy de resceivre ne paier nulle manere demonoie, en

prive n'en appert, horspris les monoies notre dit seignur le Roi, que serront faites en meismes la ville de Caleys, sur peyne de perdre la value et le corps a la volunté du Roi.

Et que nul homme ne port en Caleys, n'en la Seignurie entour, nulle manere de fause on contrefait monoie, d'or ne d'argent, à la monoie d'Engleterre, ou de Caleys, sur la peine avant dite.

Et que chescun que puisse espiere ascunz gentz que facent al encontre, et suer voudra pur le Roi en ycelle partie, et de cel monoie que serra trove false et countrefaite, la tierce partie serra a celuy que l'espiera, ou trouvera, et les deux parties au Roi.

Et notre dit seignur le Roi conferme par ceste endenture au dit meistre, ses ministres, et overours della dit monoie, les chartes des franchises avant grantez as monoiours, solonc l'effecte de meismes les chartres.

Et pur les convenantz suisditz bien et loialement tenir et parfourmer de par ledit meistre, et q'il se portera devers notre seignur le Roi et devers le poeple en son dit office bien et convenablement, et q'il ferra gre au Roi, et as totes gentz, de pris de tote l'or et l'argent q'il resceivera, tanque come il serra en la dit office, le dit meistre as fait corporel serement devant le conseil, et oblige luy, ses heirs et ses exécutours, à notre dit seignur le Roi par ycestes.

Et pur greindre seurté faire, et acomplir totes cestes choses suisditz le dit meistre ad trove meynprise devant monseur Nichol de Tamworth, capitayn de Caleys, solonc le mandement notre seignur le Roi, cest assavoir William Swyn, Johan Neuwerk, Thomas Abbelford, Paul de Florence, Johan Tracy, et Fraunceys Grace, burgeois de la ville de Caleys, chescun de eux pur cent livres, de faire gree as marchantz suisditz.

En tesmoignance de quele chose, a l'une partie de ceste

endenture, demurrant devers ledit meistre, notre seignur le Roi ad fait mettre son grant seal ; et al autre partie demesme l'endenture, demurrant devers notre dit seal.

Donné à Westm' le xx. jour de Maii, l'an du regne notre dit seignur le Roi, cest assavoir, d'Engleterre, quarant quint, et de France trent seconde (1371).

(Collection des *Record's*, t. III, pars II, p. 915)

LES MONNAIES DE TOURNAI.

Discussions entre MM. le général Cocheteux et Garie de Paris.

I.

Lettre de M. Gariel *à M.* R. Chalon.

Château de Vatty (Yonne), le 22 septembre 1882.

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous adresser mes observations relatives à divers points traités dans la *Revue Belge* par notre honorable confrère M. Cocheteux. J'espère que vous ne les trouverez pas trop longues et qu'elles ne renferment rien dont M. Cocheteux puisse désirer la suppression ou la modification. S'il en était autrement, je vous prierais de m'indiquer les points à modifier, désirant rester, comme cela se doit, dans les termes de la discussion la plus courtoise.

Veuillez agréer, je vous prie, avec mes remercîments, l'expression de ma respectueuse considération.

E. Gariel.

II.

A Monsieur R. Chalon, *président de la Société royale belge de Numismatique.*

Monsieur le Président,

En 1878, j'ai publié dans les *Mélanges de Numismatique* un *Catalogue des monnaies royales du Trésor de Sierck.* Dans le cours de mon travail, décrivant des deniers tournois portant pour légende TVRONVS CIVI.T. et TVRONVS CIVIT, j'ai cru pouvoir attribuer à l'atelier de Tournai l'émission de ces deniers de Louis VIII. Cette attribution fut discutée par M. Taillebois et il s'en suivit, entre nous, un échange de lettres auxquelles la *Revue Belge* voulut bien donner l'hospitalité.

Au sujet de cette courte correspondance, le numéro de janvier de la *Revue* contenait le paragraphe suivant :

« M. Cocheteux lit ce qui suit :

« Il n'est nullement prouvé, jusqu'à présent, que la « Charte de 1202 accorde à Philippe-Auguste le droit « de faire forger la monnaie royale à l'atelier de Tournai. « Au contraire, cette charte, sévèrement analysée, sem- « ble ne concerner que les bénéfices du monnayage..... « MM. Gariel et Taillebois, dans leurs lettres, se servent « des expressions, *marc de France, marc de Flandre ;* je « crois ces termes vicieux, le marc étant le même dans « les deux pays..... »

Dans l'avant-dernier numéro de la *Revue* (avril 1882), notre éminent confrère, continuant son savant travail sur la monnaie épiscopale de Tournai, revient à la charte de 1202. Il la discute pied à pied et conclut encore contre l'établissement d'un atelier royal à Tournai en vertu de cette charte.

Dans le dernier numéro (juillet 1882), M. Cocheteux dit encore : « Quant à Philippe II, Louis VIII et saint « Louis, il n'existe jusqu'à ce jour, je le répète, aucune « preuve que ces souverains aient frappé monnaie dans « Tournai. »

Je demanderai la permission de répondre à ces divers points et de donner ici mon avis sur le sens réel de la charte discutée.

Malgré toute ma déférence pour l'opinion de mon savant contradicteur, je ne puis admettre l'interprétation donnée par lui au texte du traité passé en 1202 entre Philippe-Auguste et Evrard des Vignes. Je crois pouvoir prouver qu'il s'agit bien là de l'acquisition du droit de monnayage, par conséquent de l'établissement d'un atelier monétaire royal à Tournai dans la première moitié du seizième siècle.

Je veux expliquer d'abord que si, dans ma correspondance avec M. Taillebois, je me suis servi des mots *marc de France,* c'est qu'en réalité le marc de Tours était bien le marc de France, puisque c'était à lui qu'étaient rapportées les monnaies royales.

Il y avait alors, en France, quatre *marcs* différents ; en voici la description suivant Du Cange :

« 1° *Le marc de Troyes :* Marca Tresentis appendit

« 14 solidos 2 denarios esterlingos, ut ut in laudato
« excerpto; me in Gallia duntaxat, sed in Germania .....
« Flandria ,... in usa fuit et nominabatur;

« 2° *Le marc de Tours :* Marca Turonensis appendit
« 12 solidos 11 denar. obol. esterlingos; ad quam
« marcam appendebantur monetæ regum nostrorum, et
« aliorum quæ Turonenses vulgo appellabantur;

« 3° *Le marc de Limoges....*;

« 4° *Le marc de La Rochelle.....* »

Revenant à ce qui fait l'objet de notre dissentiment, à la charte de 1202, je dois dire que je considère comme le plus ancien le texte que nous donne le manuscrit du Vatican [1]; M. Delille l'indique comme tel et il suffit de le comparer à l'une quelconque des sept ou huit transcriptions que nous ont conservées la Bibliothèque nationale et les Archives, pour en être convaincu.

Je mets, du reste, ci-dessus, en regard l'un de l'autre, ce texte et celui qu'a adopté mon honorable confrère.

Bibliothèque du Vatican.	Bibliothèque nationale.
Philippus, etc... *notum quod Evrardus* de Vineis homo noster concessit nobis et heredibus nostris in perpetuum *terciam* partem	Philippus, etc... *notum*, etc... quod *Everardus* de Vineis homo noster concessit nobis et heredibus nostris in perpetuum *tertiam* par-

[1] C'est à l'extrême obligeance de M. de Barthélemy que je dois la collation de ce texte; il a bien voulu la faire faire pour moi à la bibliothèque du Vatican.

monetagi. Tornacensis civitatis; et ipse duas partes habebit. Nos autem concessimus ei quod nos *precepimus* ut predicta moneta *currat* ad medietatem argenti. Moneta autem exiet de ferris per xxx *solidos* ad parvam *marcam* Flandrie et tenebit de lege IIII^or^ *sterlingorum* marca. Et ipse *Evrardus* hoc debet nobis garantire erga omnes homines, excepto erga Tornacensem episcopum, *et* nos ipsum erga omnes homines *per jus* garantiemus. Et ab hoc anno in autea dictus *E.* duas partes pagabit de constamento monete et nos *terciam* partem, *ita* tamen quod si pars nostra non sufficeret ad persolvendas expensas, nos non *poneremus* ibi plus quam ibi *quam caperemus.* Actum Parasiis anno Domini MCC° secundo mense Aprili

tem monetagii Tornacensis civitatis; et ipse duas partes habebit. Nos autem concessimus ei quod nos *percepimus* ut predicta moneta *erat* ad medietatem argenti. Moneta autem exiet de ferris per xxx sol. ad parvam *monetam* Flandrie et tenebit de lege *quatuor stellingorum marcha.* Et ipse *Everardus* hoc debet nobis garantire erga omnes homines, excepto erga Tornacensem episcopum. Et nos ipsum erga omnes homines *pr̄ ius* garantiemus. Et ab hoc anno in antea dictus *Everardus* duas partes pagabit de constamento monete et nos *tertiam* partem. *Ita* tamen quod si pars nostra non sufficeret ad persolvendas expensas, nos non *posseremus* ibi plus quam ibi *posseremus.* Actum Parisiis anno Domini MCC° secundo mense Aprili.

La comparaison des deux textes, notamment pour la

dernière partie, suffit à prouver l'antériorité de la version du manuscrit du Vatican.

Prenons donc l'ordonnance, telle qu'elle nous est parvenue (puisque l'original nous fait défaut), et discutons d'après les éléments que nous possédons. Nous reconnaîtrons, je pense, que la lettre du traité, comme son esprit, indiquent qu'il s'agit bien là du droit de frapper monnaie.

D'après Du Cange, le mot *monetagium* n'a que quatre significations qui sont les suivantes :

« 1° Id quod monetarii, seu monetæ fabricatores, « *Domino, cujus est moneta, exsolvunt* ex monetæ fusionis « et signaturie proventibus. (C'est ce qu'on appelait le seigneuriage) ;

« 2° Jus cudendi monetam ;

« 3° Præstatio quæ a tenentibus et vassalis domino fit « tertio quoque anno, ea conditione ut monetam unitare « ei non liceret ;

« 4° Monetæ officina, locus ubi cuditur moneta. »

Or, il est bien évident qu'il ne peut être question ici du seigneuriage, que ne possédait pas Evrard ; ni du lieu où se frappait la monnaie ; ni de la redevance indiquée au troisième paragraphe. Il faut donc bien admettre que ce qu'Evrard cédait à Philippe, c'était le *jus cudendi monetam*.

Le texte de l'ordonnance indique ensuite les conditions de poids et d'aloi que devront remplir les espèces fabriquées et il explique que la monnaie sortira des fers pour trente sous au petit marc de Flandre (1).

(1) La charte de 1202 dit bien *marcam* et non *monetam*. D'ailleurs,

Ce qu'était le petit marc de Flandre, je ne saurais le dire ; peut-être y a-t-il là une faute de transcription, peut-être faut-il supprimer le mot *parvam*.

Doit-on lire plus loin IIII^{or} ou XX *sterlingorum* ? Il y a là encore une difficulté à résoudre.

Mais laissant de côté ces points de détail, qui ne touchent pas au fond même de la question, examinons si l'esprit de la convention ne s'oppose pas à une interprétation du texte différente de celle que j'ai indiquée.

Philippe achète le tiers du *monetagium* d'Evrard, lequel tiers représentait au plus le sixième du monnayage de Tournai (puisque l'évêque avait aussi le sien).

Or, que pouvait avoir à faire (si l'on adopte le sens préféré par M. Cocheteux) le roi de France d'un produit aussi peu important [1] ?

Est-il possible d'admettre qu'il y ait eu seulement, entre les deux parties contractantes, une sorte de transaction commerciale, *fait ad perpetuum !* en vertu de laquelle Evrard aurait accepté Philippe et ses successeurs comme associés pour l'exploitation de la concession monétaire ? Se trouvant, dans ce cas, simple débiteur envers eux de la part de bénéfices pouvant leur revenir, que signifiait cette stipulation de garantie donnée *contra omnes homines* par Evrard à ses créanciers ?

« exiet de ferris *per* XXX solidos *ad*... » ne signifie pas : sortira des fers *par* XXX sous *en*..., mais bien : sortira des fers *pour* XXX sous *au*...

[1] La concession faite par Louis IX à l'abbaye de Saint-Martin de Tours n'a aucun rapport avec la question qui nous occupe. Il est à peu près certain que cette concession n'était pas effective et n'était, pour la célèbre abbaye, que la constatation d'un droit purement honorifique.

Toutes ces difficultés disparaissent si l'on admet que la cession se rapportait au droit même de frapper monnaie. Dans ce cas, le roi a un intérêt réel, celui d'augmenter le nombre de ses ateliers monétaires, surtout pour répandre ses nouvelles monnaies dans un pays riche et commerçant. Chargeant alors Evrard d'être son monnayer, il lui indique dans quelles conditions devra être frappée sa monnaie.

De son côté, Evrard se charge de garantir son cessionnaire contre toute éviction, attestant ainsi son droit de propriété sur la chose vendue.

Remarquons de plus que si la cession faite par Evrard n'eût porté que sur le bénéfice réalisé par lui, peu eut importé à Philippe que ce bénéfice provînt de monnaies émises suivant tel ou tel système, rapportées au marc de Flandre ou à tout autre.

De tout ce qui précède, je crois pouvoir conclure que Philippe-Auguste acquit d'Evrard des Vignes le tiers de son droit de frapper monnaie dans l'atelier de Tournai et que les monnaies à émettre devaient se rapporter au marc de Flandre, qui était le même que le marc de Troyes.

Plus tard les deux autres tiers durent être acquis par un des rois successeurs de Philippe II. Avant 1291, l'atelier de Tournai envoyait ses comptes à la cour des monnaies à Paris (Le Blanc, page 183); il émettait des gros tournois. En 1294, Philippe le Bel devint acquéreur des droits appartenant à l'évêque Jean de Vasonne et il ne fut plus frappé à Tournai d'autre monnaie que celle du roi. Ainsi l'atelier de Tournai était, avant 1291, un des ateliers

royaux frappant toute monnaie d'argent et de billon au marc de Tours.

Il me paraît évident que si, comme je crois l'avoir prouvé, Philippe acheta le droit de monnayer à Tournai, il s'en servit et, après lui, ses successeurs. Il est possible que des considérations ou influences locales aient décidé Philippe à retarder l'usage de ce droit, mais ni lui ni ses descendants n'étaient disposés à abandonner ce qui leur appartenait ; l'atelier de Tournai était pris dans l'engrenage royal, il devait y passer tout entier ; ce qui eut lieu en effet.

Si, comme je le prétends, Louis VIII a frappé monnaie à Tournai, les deniers TVRONSCIVI.T. et TVRONVCIVIT sont le produit de ce monnayage et le T final de la légende signifie Tournai, comme il le signifiait, du reste, cantonnant la croix du revers des monnaies épiscopales de cette ville.

Je reste donc convaincu que tous nos rois, à partir de Philippe-Auguste, ont frappé monnaie à Tournai.

Il reste à trouver les signes qui distinguaient cet atelier sous les divers règnes. J'ai fait à ce sujet, dans le catalogue du trésor de Sierck, quelques hypothèses. L'avenir nous réserve, je l'espère, des documents plus complets et, sinon des certitudes, au moins de très grandes probabilités. Je ne saurais trop recommander d'examiner avec soin toutes les trouvailles de monnaies royales du XIIIe siècle. La présence, en grand nombre, des mêmes points monétaires sur des pièces provenant de trouvailles différentes, mais circonscrites dans le même cercle, donnera des indications précieuses pour la détermination des ateliers.

Mais vouloir, dès à présent, classer les monnaies au moyen des points secrets, ce que tente de faire notre docte confrère, me semble bien difficile, sinon impossible. On ne sait, parmi les différents inscrits dans les légendes des monnaies, quels sont ceux qui indiquent l'émission et ceux qui désignent l'atelier. On ignore même complètement l'époque à laquelle les divers ateliers de France, frappant monnaie au même titre, ont commencé à se distinguer les uns des autres par des signes particuliers. A défaut de textes, la seule classification possible est celle que j'ai tentée, par des poids moyens pris sur une grande quantité de pièces. Cette classification m'a donné, relativement aux points secrets, les renseignements suivants :

Philippe II emploie le point clos et le triangle ou coin ;

Louis VIII, le point clos et le point percé ou annelet;

Sous Louis IX, les points secrets employés sont : le point clos, le point percé et le croissant ;

Sous Philippe III, nous trouvons le point clos, le croissant, le coin et l'étoile ;

Philippe IV donne, comme points monétaires : le point clos, le point percé, les trois points en triangle, le coin, la croisette, le croissant, l'étoile, deux olives adossées, le trèfle sans queue, le trident et la croisette percée ;

A Louis X appartiennent le point clos, le point percé, le trident et le trèfle;

Les marques monétaires de Philippe V sont : le trèfle avec ou sans queue, les trois annelets en triangle, la fleur de lis, le marteau, le clou, les lettres dans les légendes, l'étoile et le losange ajouré d'un quartefeuille.

Il pourra se trouver d'autres différents monétaires employés à cette époque, mais le classement de ceux que je viens d'indiquer est certain.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

E. Gariel.

Vassy-les-Avallon (Yonne), le 22 septembre 1882.

III.

Sclessin lez-Liège, le 29 septembre 1882.

Mon cher Président,

Autant que je puisse me rappeler, la nouvelle missive de M. Gariel semble n'être que la reproduction de sa lettre du 7 avril dernier, légèrement amplifiée et modifiée ; je me bornerai donc à vous prier d'insérer ma réponse du 13 avril, en la faisant suivre des trois notes *A*, *B* et *C*, par lesquelles je crois devoir aujourd'hui compléter cette réponse.

Toujours tout à vous,

Ch. Cocheteux.

IV.

Sclessin lez-Liège, le 13 avril 1882.

Mon cher Président,

En réponse à la lettre de notre honoré confrère, M. Gariel, je m'empresse de vous faire parvenir les quelques observations suivantes.

Je regrette de ne pouvoir me rendre à l'opinion de mon contradicteur, car je suis aussi désireux que lui d'enrichir la série tournaisienne de monnaies appartenant au règne de Philippe-Auguste. Malheureusement aucun des nombreux deniers au nom de Philippe, trouvés dans Tournai, ne portent la lettre H (romaine), tous au contraire ont l'Ꝯ (gothique) et tous ont aussi le P redoublé; il m'est donc impossible d'attribuer aucun de ces deniers à Philippe II.

Puis-je donner à l'atelier de Tournai un des deniers PHILIPVS REX trouvés ailleurs? Pas davantage, car aucun d'eux ne porte la mention de cette ville. Quant à ceux ayant au revers la légende type TVRONVS CIVI, il n'est pas à ma connaissance que l'on soit parvenu, jusqu'à ce jour à déterminer le signe qui permettrait d'en faire l'attribution à ma cité natale.

Conclusion. — Il n'existe jusqu'à présent aucune monnaie de Philippe-Auguste que l'on puisse avec certitude attribuer à l'atelier de Tournai.

Serons-nous plus heureux en tournant nos recherches

vers les documents écrits ? Nullement, car excepté la charte de 1202, le seul diplôme royal de ce règne concernant la monnaie de Tournai, il n'existe au contraire que des actes tendant à prouver que ni Louis VIII, ni Louis IX, ni Philippe III n'ont frappé monnaie dans cette ville. En effet, par une charte datée « du lundi après la « fête de Saint-Vincent 1293 » (21 janvier 1294), le roi Philippe IV reconnaît « que, sur *son instance,* l'évêque « de Tournai Jean lui a *bénévolement concédé* (*benigne* « *concessit*) la faculté de faire battre sa grosse monnaie « d'argent dans la cité de Tournai, pendant quatre années « consécutives ; et que néanmoins le dit évêque pourra « continuer à y frapper sa propre monnaie, s'il le juge « convenable. De plus, la concession est faite sous la « réserve qu'il n'en résulterait aucun préjudice pour « l'évêque ni pour son église [1]. »

Cette *concession* réduit à néant toute l'argumentation de M. Gariel, car elle prouve que ni Philippe-Auguste, ni ses successeurs immédiats ne furent *acquéreurs* de la monnaie que l'évêque possédait encore en 1294 et dont la vente, négociée quelques années plus tard, ne fut définitivement conclue qu'en 1320.

Partons maintenant de ce *fait acquis,* de ce *fait capital,* qu'en janvier 1294, Philippe le Bel obtint de l'évêque Jean de Vasonne la *concession* de forger sa grosse monnaie d'argent dans la cité de Tournai, et cher-

[1] Je publierai prochainement cette charte.

chons à remonter jusqu'au règne de Philippe-Auguste.

« *Avant* 1291, dit M. Gariel, l'atelier de Tournai « envoyait ses comptes à la cour de Paris (LEBLANC, « page 183). »

Permettez, Leblanc [1] ne dit pas du tout *avant*, mais simplement : « *Le gros tournois*. Je trouve dans un « compte du maistre de la Monnoye de Paris, qu'il fit, « de la feste de la Toussaints de l'an 1291 jusques à « l'Ascension 1292, des *gros tournois*, dont les 58 « pesaient un marc. *Je trouve la même chose dans les « comptes des maistres des monnoyes de Sommières et de « Tournai.* »

Il n'y a pas de date fixée pour Tournai, et par conséquent il n'y a rien d'invraisemblable à supposer qu'il s'agit ici des comptes des années 1293 à 1297 (v. st.). En tous cas, l'assertion de mon contradicteur « que « l'atelier de Tournai était, *avant* 1291, un des ateliers « royaux frappant monnaie au titre du marc de Tours, » est inexacte, car cette ville ne fut déclarée atelier royal qu'en 1306 et le rachat des droits monétaires des évêques ne fut définitivement conclu qu'en 1320

Est-ce à dire que Philippe III, que Louis IX n'ont point frappé monnaie dans Tournai ? Évidemment non et je me permettrai d'autant moins d'être absolu sur ce point que des historiens locaux disent — sans le prouver cependant — que la *concession* de janvier 1293 (vieux style) n'est que le renouvellement de concessions antérieures, dont la première, selon Pontrain, remonterait à 1279 ; —

[1] Page 183, édition d'Amsterdam.

et nous possédons en effet des monnaies tournaisiennes de Philippe le Hardi ou de Philippe le Bel. (1re période). Cousin va plus loin et fait remonter cette première *concession* à l'année 1269. Dans cette dernière hypothèse, on pourrait donc espérer trouver des monnaies de saint Louis pour Tournai.

J'exposerai tout ceci en détail dans mon troisième article sur les monnaies épiscopales

---

Ceci dit, je reviens à la charte de 1202 et je maintiens que le texte de Paris est le plus ancien, le plus correct, qu'il a probablement été copié sur l'ordonnance elle-même, tandis que le texte de Rome n'est que la copie d'une copie, dans laquelle l'écrivain s'est laissé entraîner à la regrettable pensée de *corriger* la pièce qu'il avait sous les yeux. Le préambule, ainsi que les mots que M. Gariel s'est donné la peine de souligner en sont la preuve tellement évidente que je crois inutile d'insister beaucoup sur ce sujet. Je me contenterai donc de dire, que, dans les archives de la ville et de l'évêché de Tournai, on lit *toujours* EvErardus et non Evrardus, qu'à cette époque aussi on écrivait terTia et non tercia, qu'on trouve assez fréquemment stellingorum pour sterlingorum, etc., etc., et qu'enfin les mots *currat* pour erat, *marcam* pour monetam, *caperemus* pour posseremus sont le fait d'un copiste inintelligent, possédé de la déplorable manie de *corriger les textes.*

Mais, de ce que le texte de Paris serait le plus ancien, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il est le plus correct,

bien qu'il y ait alors de fortes présomptions en sa faveur; heureusement il nous reste encore un dernier mode d'examen et je vais l'exposer.

Il faut admettre que la charte de 1202, en elle-même, est rationnelle; si donc l'un des deux textes est incompréhensible, intraduisible, tandis que l'autre est naturel et *satisfait aux circonstances de temps, de lieu,* etc., il faudra bien en conclure que ce dernier texte est la copie exacte de l'ordonnance.

Je crois avoir prouvé par mon second article que mon interprétation est logique et rationnelle, qu'*elle répond aux circonstances de temps, de lieu, de faits,* etc.; je n'y reviendrai donc plus. Mais il me reste à démontrer que l'interprétation de mon honorable contradicteur tombe devant l'analyse.

Je m'empresse d'ajouter que, si malheureusement nous ne sommes pas d'accord, c'est, j'en suis convaincu, que M. Gariel a traité la question exclusivement au point de vue du système monétaire français, qu'il était en outre préoccupé de ce qu'il a dit dans son catalogue raisonné de la trouvaille de Sierck, concernant des deniers de Louis VIII, à la légende du revers TVRONVS CIVI.T. [1]; et surtout de ce qu'il n'a pas eu l'occasion de faire comme moi, une étude toute spéciale de l'histoire de Tournai.

Ceci dit, j'entre en matière.

Puisque le marc de Tours et le marc de Flandre sont les mêmes, que signifierait la mention *ad parvam mar-*

[1] Je compte dire quelques mots de ces petits deniers dans la réunion du 7 mai, à Lille.

cam Flandrie ? Rien évidemment, et mon contradicteur n'essaie pas même de l'indiquer, se bornant à dire : « *peut-être faut-il supprimer le mot parvam !!* » Pourquoi cette fâcheuse préoccupation de corriger les textes, tandis qu'il était si naturel de conclure que si Philippe-Auguste a prescrit la taille *en monnaie de Flandre,* c'est tout simplement pour continuer le système monétaire suivi dans Tournai.

Il n'admet pas ma traduction si simple, si conforme, je le répète encore, au temps, au lieu, aux habitudes locales : *sortira des fers par trente sols en petite monnaie de Flandre !* mais il n'essaie pas d'en donner une autre et je le mets au défi d'en fournir une qui supporte l'examen, s'il ne tient pas compte des différences qui caractérisent les deux systèmes monétaires, le système français et le système flamand.

M. Gariel parle de *discuter la lettre du traité comme son esprit.* Je le veux bien et nous commencerons alors par rétablir le texte qui dit : *concessit nobis.....* et non pas *vendidit nobis*; ce n'est donc pas une vente mais une concession, — volontaire ou forcée, je l'ignore, — qui fut faite à Philippe-Auguste, ce prince tenant principalement sans doute, à cette date, pour les motifs énumérés dans mon second article, à affirmer par ce moyen son droit souverain sur la monnaie.

Le droit de battre monnaie est en effet un droit d'ordre public, un droit national et l'on sait qu'alors la nation était personnifiée dans le souverain. Si donc Philippe-Auguste n'a point repris entièrement le droit régalien de battre monnaie, c'est qu'à Tournai, en 1202,

des influences personnelles, des exigences politiques l'ont engagé à se borner pour le moment à affirmer son droit, et les événements qui suivirent durent confirmer cette manière d'agir, comme le prouve le préambule de l'interdit lancé en 1213, à la demande du roi, contre Ferrand, comte de Flandre et de Hainaut par l'évêque de Tournai Gossuin.

Quant à la part du roi dans le monétage, laquelle était d'un tiers et non d'un sixième, je ne saurais trop répéter que ce dernier ne visait en aucune façon le bénéfice, son seul but étant par cette concession, prise ou obtenue, d'affirmer son droit. Il n'y a donc là aucune « *transaction* « *commerciale ad perpetuum !!* » aucun acte de vente. Pour ma part, je n'ai jamais envisagé cette question toute politique à ce point de vue commercial, dont je dois laisser toute la responsabilité à mon contradicteur.

Quant aux deux mots *ad perpetuum,* dont M. Gariel semble faire un épouvantail, ils sont mis uniquement pour faire bien comprendre que la concession n'est pas à temps. La reconnaissance d'un droit régalien ne pouvait être faite pour un temps limité. La stipulation « *hoc debet* « *nobis garantire erga omnes homines* » outre qu'elle était fréquente dans les actes de cette époque, était ici commandée par l'exception qui vient immédiatement après « *excepto erga tornacensem episcopum.* »

Ce qui suit « Toutes ces difficultés..... » sont ou des généralités qui tombent devant les explications qui précèdent ou des assertions déjà mises à néant. Je bornerai donc ma réponse à ces quelques pages, non toutefois sans regretter vivement d'avoir été si mal compris par

mon honorable contradicteur, avec qui j'espère bien cependant continuer les relations sympathiques que nous avons échangées depuis six mois,

Recevez, comme toujours, mon cher Président, l'expression de mon entier dévouement.

CH. COCHETEUX.

En hâte.

V.

A. — Si M. Gariel veut bien diviser le poids qu'il attribue au petit marc de Flandre par 30 × 12 = 360, il pourra se convaincre que le poids ainsi obtenu pour un denier, ne correspond à aucune monnaie de Philippe II, ni de ses successeurs immédiats ; et que par conséquent la version *parvam marcam Flandrie* ne se prête à aucune interprétation rationnelle de la charte de 1202.

B. — Vers la fin du XIIe siècle les Everard des Vignes étaient monnayeurs à Tournai et j'ai tout lieu de penser qu'ils monnayaient également, d'une part, pour l'évêque, d'autre part, pour le châtelain et la commune.

Or, il semble en outre acquis qu'après 1187, Philippe-Auguste, qui avait d'abord songé à reprendre en entier le droit souverain de battre monnaie, cédant bientôt à l'influence personnelle de l'évêque Étienne, lui restitua le droit monétaire, borné comme précédemment à l'émission de petits deniers du système flamand ; mais gardant toutefois devers lui la part que l'on peut considérer

comme ayant appartenue au châtelain et à la commune.

C'est ce qui donna lieu en 1202 à la convention faite avec le monnayeur Everard des Vignes, le seul laïc intéressé dans le monnayage, dont le roi crût devoir sauvegarder les intérêts.

Quelques années plus tard, quand, pour des motifs politiques, Philippe-Auguste se rendant aux sollicitations du clergé, restitua aux évêques de Tournai *tous leurs droits sur la cité,* — voir le préambule de l'excommunication de 1213, — l'évêque Gossuin resta seul maître de frapper monnaie dans Tournai.

C. — C'est en effet ce que confirme Cousin lorsqu'il dit, dans le chapitre commençant en l'an 1274 : « En ce « temps l'eglise et Evesché de Tournay jouissoit (*sic*) de « beaux droits et preeminences temporelles. Car l'Evesque « seul avoit puissance de faire forger monnoye en Tour- « nay, tellement que nous trouvōs es chartes de ladicte « eglise par lettres du roi Philippes en date de l'an 1269, » — il faut probablement lire 1279, — « que l'Evesque « Philippes accorda au Roy de Frāce Philippes pour « quatre ans licēce de forger de la grosse mōnoie. »

Il y a donc une quasi certitude que ni Louis VIII, ni Louis IX n'ont fait frapper leurs monnaies dans Tournai.

VI.

M. Gariel *à M.* Chalon.

Monsieur le Président,

Voulez-vous me permettre, s'il en est temps encore, d'ajouter les quelques lignes suivantes aux notes que vous avez bien voulu m'offrir de publier dans le numéro de janvier de notre *Revue*.

J'aurai dit ainsi tout ce que j'avais à dire sur la charte de 1202 et je n'aurai plus à en fatiguer les lecteurs de la *Revue belge*.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

E. Gariel.

Paris, 17 octobre 1882.

En relisant ces notes, je m'aperçois que, contrairement à ce que j'avais annoncé, j'ai examiné la charte de 1202 seulement au point de vue rationnel. La traduction littérale amène aux mêmes conclusions. Il suffit d'y changer un seul mot pour rendre le texte tout à fait clair et compréhensible. Ainsi, dans la phrase : « et tenebit de « lege IIII^or^ stellingorum marcha, » remplaçons le mot *marcha* par le mot *solidus* et nous aurons la traduction suivante :

..... Nous lui avons accordé ce que nous avons ordonné (*à Paris*) que la susdite monnaie aura cours comme moitié argent (*comme si elle était à* 500 *millièmes de fin*); mais ladite monnaie sortira des fers pour xxx sols au (petit?) marc de Flandres et le sol vaudra quatre escalins..... »

Cette substitution du mot *solidus* au mot *marcha* semble tout à fait indiquée; en effet un marc valant quatre esterlins est inadmissible, tandis que cette même valeur donnée au sol établit une relation entre le denier tournois et l'esterlin :

1 sol = 12 deniers = 4 esterlins.
L'esterlin vaut donc $^{12}/_{4}$ ou 3 deniers tournois.

Ce rapport ne subsista pas longtemps; le titre des petits tournois diminua rapidement et sous Louis IX, il en fallait quatre pour valoir un esterlin.

Le marc de Flandre, que nous indique du Cange (il y en avait peut-être un autre : *parva marcha*), valant 14 sols 2 esterlins, la monnaie aux 500 millièmes de fin aurait dû être à la taille de 28 sols 6 deniers au marc; d'après l'ordonnance, elle était de xxx sols, soit une différence de 1 sol 6 deniers, différence qui augmente rapidement.

Sous Louis VIII,	l'analyse donne	335	millièmes de fin;
— Louis IX,	—	327	—
— Philippe III,	—	321	—

J'avais donc, je crois, raison de dire que la lettre du traité, comme son esprit indiquent bien réellement le droit de frapper monnaie et, comme je l'ai avancé dans

mon travail sur le trésor de Sierck, il s'agissait bien probablement d'une émission de monnaies semblables à celles qui se frappaient en France, soit de deniers tournois.

VII.

M. Cocheteux *à M.* Chalon.

Sclessin-lez-Liége, le 18 octobre 1882.

Mon cher Président.

Selon votre désir, je réponds par retour du courrier.

Je ne m'oppose nullement à l'insertion de la nouvelle lettre de M. Gariel, me contentant de vous faire remarquer qu'après avoir remplacé le mot *monetam* par *marcam,* on en arrive à remplacer à son tour ce même mot *marcha* par *solidus* (1), sous le prétexte sans doute que tous ces mots ont des rapports en numismatique !

Je ne sache pas cependant que l'on ait jamais songé à remplacer dans un texte le mot *jour* par celui de *nuit,* ni le mot *blanc* par *noir,* bien qu'il y eût entre les premiers des rapports de temps, comme entre les seconds des rapports de couleur.

Me conformant d'ailleurs à vos sages conseils, donnés

(1) Sans compter la suppression du mot *parvam.*

récemment, qu'on ne refute pas des chartes inventées, des textes tronqués, etc, j'ajoute aujourd'hui que, malgré mon estime pour M. Gariel, je ne puis me résoudre à discuter encore un malheureux diplôme que l'on semble prendre plaisir à martyriser.

Tout à vous de cœur.

Ch. Cocheteux.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

MÉDAILLE OFFERTE PAR LA BOURSE DE BRUXELLES

A M. PAUL DE NECK.

(Planche I.)

Le 25 septembre dernier, la Bourse de Bruxelles a célébré, avec une unanimité et une cordialité sans exemple, le 50e anniversaire de l'entrée au parquet du plus sympathique et du plus estimé des agents de change.

Comme la numismatique a joué un certain rôle dans cette manifestation, nous avons tracé ces quelques lignes pour faire connaître aux amateurs de médailles contemporaines, et spécialement à ceux qui s'occupent de la série bruxelloise, la médaille qui a été frappée pour perpétuer le souvenir d'un jubilé sans précédent dans les annales de la Bourse.

Ce fut par arrêté royal du 25 septembre 1832, à la renaissance en quelque sorte de la Belgique indépendante, que M. Paul de Neck fut nommé agent de change près la Bourse de Bruxelles, et c'est, jour pour jour, cinquante années plus tard, que tous ses confrères et les principaux banquiers et directeurs d'établissements financiers de Bruxelles, se réunirent en un magnifique banquet, pour fêter cet heureux anniversaire.

Le Palais de la Bourse, où eut lieu la fête, présentait un aspect splendide; il avait été décoré avec beaucoup de goût et éclairé d'une façon brillante. Comme les jour-

naux en ont fait une description détaillée, nous pouvons nous dispenser d'en parler plus longuement ici.

Disons seulement que la fête, admirablement réussie sous tous les rapports, avait été parfaitement organisée par la commission de la Bourse.

La série des toasts a été ouverte par M. Charles Buls, bourgmestre de Bruxelles. Il a bu à la santé du Roi qui avait bien voulu s'associer à la manifestation de la Bourse, en élevant, le matin même, M. Paul de Neck au grade d'officier de l'ordre de Léopold. En terminant son discours, le bourgmestre remit au jubilaire les insignes de son nouveau grade, aux applaudissements enthousiastes de tous les convives.

Ensuite, M. I. Bruyneel, président de la commission, porta en termes chaleureux un toast au héros de la fête et lui offrit, au nom de tous, un magnifique objet d'art.

M. Paul de Neck remercia alors avec effusion le bourgmestre et les échevins pour leur bienveillante participation et souhaita à tous ses confrères un anniversaire semblable.

Peu après, M. Georges Rolin, secrétaire de la commission et qui avait été le principal organisateur de la manifestation, prit la parole à son tour pour remercier les premiers magistrats de la ville d'avoir donné par leur présence à cette fête, la plus flatteuse des consécrations.

Le bourgmestre remercia au nom de l'administration communale tout entière pour les sentiments si bienveillants qu'on venait de lui témoigner et il ajouta :

« Le conseil communal apprécie toute l'importance « qu'a une bourse de commerce pour le développement

« de la richesse publique et l'influence qu'elle exerce sur « la prospérité de la capitale.

« Si l'administration, obligée de se maintenir dans la « stricte légalité, n'a pas toujours pu donner satisfaction « à toutes vos demandes, elle a l'espoir que, grâce à ses « actives démarches, cette situation irrégulière prendra « bientôt fin par la présentation aux Chambres d'un « projet de loi réglant définitivement le mode de nomi- « nation de la commission de la Bourse. »

Cette déclaration fut accueillie avec le plus vif enthousiasme.

Lorsque la série des toasts officiels fut close, l'auteur de ces lignes demanda à son tour la parole et s'adressant à ses confrères, leur dit :

« Messieurs,

« A diverses reprises, j'ai introduit un peu de numis- « matique à la Bourse et toujours vous avez bien voulu « m'absoudre, parfois même vous m'avez encouragé.

« Aujourd'hui, j'ai voulu perpétuer le souvenir de votre « unanime manifestation en l'honneur de notre digne « doyen et j'espère que cette fois encore vous pardonnerez « au numismate récidiviste. »

Puis, s'approchant du jubilaire, il lui dit :

« Mon cher Paul,

« Permettez à un vieux camarade de vous offrir un sou- « venir durable de la belle fête qui nous réunit ce jour.

« Il rappellera à vos arrière-neveux ce qu'un demi- « siècle de pratique loyale en affaires éveille de cordiale

« estime, ce qu'une vie toute d'honneur et de probité « commande de considération et de respect.

« Ces sentiments, qui sont dans le cœur de tous ceux « qui vous connaissent, reçoivent aujourd'hui en quelque « sorte une double consécration : par la distinction nou- « velle dont le gouvernement du Roi vient de vous hono- « rer et par la participation des premiers magistrats de la « commune à la manifestation dont vous êtes l'objet et à « laquelle leur présence a donné pour ainsi dire un « caractère civique.

« Acceptez, mon cher confrère, ce souvenir, gage « d'une profonde estime et d'une sincère amitié. »

Recevant alors des mains de son ami un écrin contenant un exemplaire en argent et un en bronze de la médaille frappée pour la circonstance, le jubilaire, vaincu par l'émotion causée par cet épisode inattendu, ne put qu'embrasser son confrère.

Cette médaille, dont le droit avait déjà servi lors de l'inauguration de la nouvelle Bourse et que la planche ci-jointe nous dispense de décrire plus amplement, est l'œuvre du graveur Antoine Fisch, qui a fait un véritable tour de force en livrant, en quarante-huit heures, les exemplaires destinés aux souscripteurs. Comme elle n'est pas destinée au commerce, quelques exemplaires seulement ont été réservés aux amateurs de médailles modernes.

Edouard Van den Broeck.

Bruxelles, le 1er octobre 1882.

CORRESPONDANCE.

POIDS MONÉTIFORMES DE TOULOUSE.

Extraits de deux lettres de M. le Dr Trachsel
à M. R. Chalon.

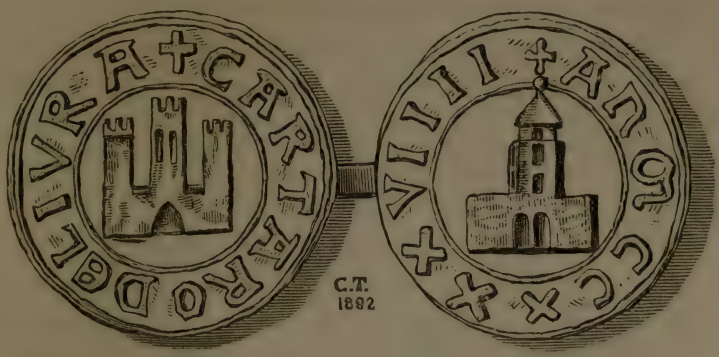

QUARTERON OU QUART DE LIVRE DE L'ANNÉE 1239.

Droit. ✠ CARTARO DE LIVRA avec un cercle intérieur.

Dans le champ, un château ou plutôt simplement une porte d'entrée accompagnée de trois tours crénelées.

Rev. ✠ AN MCCXXXVIIII avec un cercle intérieur.

Dans le champ, une église à une tour percée de plu-

sieurs fenêtres et dont le toit semble être conique plutôt qu'en forme de dôme ou coupole, différant à cet égard de la pièce d'un *demi-quarteron* publiée dans la *Revue belge* en 1853, t. III, 2e série.

Diamètre : 44 millimètres. *Métal :* bronze.

Poids : 94 grammes et 550 milligrammes. Ce poids quadruplé ferait 378 grammes et 200 milligrammes. La livre de Toulouse de la même année, publiée par M. le baron de Crazannes, pesait 396 grammes.

Il est à remarquer que ma pièce, bien conservée d'ailleurs sur les deux surfaces, porte cependant les indices d'une opération de limage sur la tranche, de laquelle il est résulté une diminution sensible du poids original.

L'épaisseur de la pièce est de 8 millimètres.

La figure que je donne de cette pièce est un frottis soigneusement retouché à la plume; elle suppléera aux défauts de ma courte description. Je fais toutefois observer que je n'ai pas cru devoir représenter fidèlement toutes les aspérités et toutes les cavités accidentelles qui n'ont évidemment aucune signification ni aucune importance, mais que, d'un autre côté, j'ai tâché, sans y mettre du mien, de faire un travail de restauration plutôt qu'une image de désolation.

Veuillez agréer, etc.

C. F. Trachsel, Dr.

Lausanne, le 2 janvier 1882.

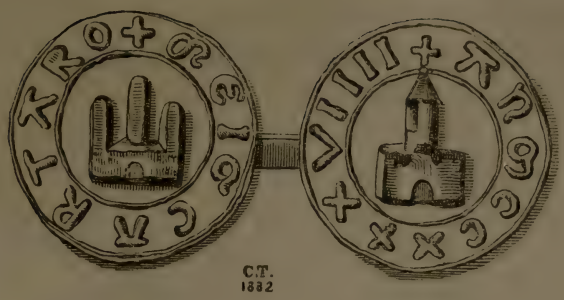

DEMI-QUARTERON DE TOULOUSE DE 1239. — NOUVELLE VARIÉTÉ.

Droit. ✠ MEIO CARTARO. Cercle intérieur. Dans le champ, une porte de forteresse accompagnée de trois tours dont le sommet est arrondi. La tour du milieu est plus haute que les deux autres.

Rev. ✠ AN MCCXXXVIIII. Cercle intérieur. Dans le champ, une église à une tour à toit conique.

Diamètre : 34 millimètres. *Épaisseur* de la tranche : 7 millimètres. *Métal :* bronze. *État :* patiné noir et vert, bien conservé, non limé sur la tranche.

Provenance : Trouvé dans le lit de la Seine, près de Rouen, avec des plombs historiés.

Poids : 48 grammes 170 milligrammes, ce qui, multiplié par 8, donne 385 grammes 360 milligrammes pour la livre entière.

Espérant que ma communication sera agréable aux savants qui s'occupent de cette branche de la numisma-

tique, je termine en exprimant le désir de voir tous les matériaux accumulés depuis une trentaine d'années sur la matière réunis et publiés en un recueil.

Veuillez agréer, cher Président, l'assurance de ma haute considération.

C. F. Trachsel, Dr.

Lausanne, le 7 janvier 1882

MÉLANGES.

Une grande fête patriotique vient de se célébrer à Lille. Le zèle de la commission organisatrice, secondé par celui des habitants de la ville, a été largement récompensé par l'empressement des invités à s'y rendre.

Pour l'inauguration d'une œuvre artistique et populaire, le buste du courageux maire de Lille en 1792, on a choisi le 8 octobre, anniversaire de la levée du siége où l'attitude des habitants a dignement justifié la fière réponse faite, par la Municipalité, à la sommation de se rendre.

L'idée a été accueillie avec faveur et la cérémonie a pris un développement considérable. Un cortége historique précédé des autorités, des représentants des muni-

cipalités, des corps armés et des musiques des villes qui ont envoyé du secours aux Lillois pendant le siége, a circulé dans les principaux quartiers de la ville. La Belgique y était honorablement représentée par un groupe de volontaires venus au secours de la ville : ce groupe était commandé par le lieutenant-colonel Osten, dont un descendant assistait à la fête.

Pendant la marche du cortége, une quête pour l'œuvre des lits en fer, confiée à des quêteurs et des quêteuses en costumes de la fin du XVIIIe siècle, a donné, à cette fête lilloise, son double caractère de bienfaisance et de patriotisme.

Les trains de plaisir de Bruxelles et de Gand, et ceux de la Compagnie du Nord ont amené des flots de visiteurs si considérables qu'on évalue, avec certitude, à plus de deux cent mille le nombre des étrangers dont l'enthousiasme, sur le parcours du cortége, a récompensé le zèle des habitants de la ville.

Des fêtes de quartier, également très animées, ont retenu le lendemain les visiteurs, à leur complète satisfaction.

La commission organisatrice a fait frapper une médaille dont nous offrons la reproduction aux lecteurs de la *Revue*.

E. Van Hende.

Voici un nouveau chapitre à ajouter au Martyrologe

des collections publiques. On lit dans *l'Impartial des Alpes* du 29 septembre dernier :

« *Vol au musée-bibliothèque.* — Un vol important a été commis dans la nuit du 25 au 26, au musée-bibliothèque de Grenoble.

« C'est aujourd'hui que la police nous en informe !

« Un ou des malfaiteurs auraient pénétré dans les sous-sol, par une des portes de la rue Villars. Cette porte a pu être facilement ouverte ; en passant le bras à travers les ouvertures qui existent sur un des panneaux en fer, on arrive facilement à l'aide d'un couteau ou d'un instrument pointu à faire glisser le pêne de sa gâche.

« Dans la cave, on a fracturé une porte et on a crevé, à l'aide d'un tisonnier en fer, la gaîne qui conduit la chaleur du calorifère dans les salles. Cette gaîne mesure 40 centimètres carrés ; les malfaiteurs l'ont suivie et n'ont plus eu, pour pénétrer dans la salle de la bibliothèque, qu'à soulever la grille qui fermait la bouche de chaleur. trente-cinq vitrines ont été ouvertes au moyen de fausses clefs. On a forcé une autre vitrine contenant des médailles de pompiers, mais sans rien y prendre.

« 1,911 médailles en or et en argent ont disparu, parmi lesquelles plusieurs ont une grande valeur artistique ; nous citerons la médaille en or grand module frappée, en 1735, par la ville de Grenoble, en l'honneur d'un de nos compatriotes, Patras, qui, parti pour la Hollande, devint, grâce à une rare intelligence, de simple commis, gouverneur du Bengale, conseiller général et enfin gouverneur général des Indes.

« On a encore soustrait une monnaie mérovingienne grenobloise estimée environ 400 francs.

« Au point de vue artistique, on évalue les médailles disparues à une vingtaine de mille francs, ou pour mieux dire leur valeur ne peut être exactement estimée. »

R. Ch.

M. Constant Jehotte, graveur en médailles, est décédé à Liége, à l'âge de soixante treize ans, le 12 avril dernier. On a, de lui, plusieurs médailles d'une jolie exécution. C'était, croyons-nous, un des rares artistes qui gravait encore d'après l'ancienne méthode, c'est-à-dire creusant directement ses coins dans l'acier, sans employer le tour-à-portraits.

R. Ch.

Catalogue des objets d'art et de haute curiosité, bronzes antiques, bijoux mérovingiens, monnaies et médailles, etc., etc., composant la collection de feu Benjamin Fillon, dont la vente a eu lieu, hôtel Drouot, du lundi 20 au vendredi 24 mars 1882. Chez MM. Rollin et Feuardent, in-8°, 200 pages, avec beaucoup de vignettes dans le texte et de planches.

M. Benjamin Fillon était un *curieux délicat* qui réunissait et colligeait des raretés de tout genre, pourvu que ce fût des morceaux d'élite et d'une conservation

irréprochable. Son catalogue — il le méritait — est aussi un des plus beaux qui aient paru en 1882.

R. Ch.

Éloge de M. de Saulcy, lu dans la VIe séance générale de la Société de l'Orient latin, le 16 *mai* 1881, par M. Gustave Schlumberger, membre titulaire. Genève, imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1881, grand in-8°, 56 pages, avec un portrait.

Personne n'était plus autorisé que M. Schlumberger à faire l'éloge de M. de Saulcy dont il a continué les recherches numismatiques sur la Palestine. A la suite de l'éloge proprement dit, se trouve la bibliographie des publications de l'illustre numismate, dont le nombre incroyable suffit pour donner une idée de sa fécondité. Cette liste se compose de trois cent soixante articles (1) !

R. Ch.

Les médailleurs de la Renaissance, par Aloïs Heiss. — *Vittore Pissano.* Avec photographies inaltérables et soixante-quinze vignettes. Paris, Rothschild, 1881, in-folio, 48 pages et XI planches.

Le même ouvrage. — *Francesco Laurana. Pietro da*

(1) M Froehner a fait aussi une notice biographique sur M. de Saulcy. Elle se trouve imprimée en tête du catalogue de ses monnaies françaises et de sa bibliothèque dont la vente a eu lieu les 21 et 22 février 1881.

Milano. Avec cinq photographies inaltérables et soixante vignettes. 1882, 56 pages et V planches.

Les médailles de la Renaissance, dites médailles *artistiques*, sont aujourd'hui en haute faveur et atteignent, dans les ventes, des prix incroyables. Depuis que la mécanique (le tour-à-portraits) a remplacé le travail de la gravure au burin, on s'attache à ces médailles coulées, comme à l'œuvre originale de l'artiste. Il semble qu'on veut faire la même différence entre ces pièces et les médailles frappées à l'aide d'une matrice d'acier, qu'entre un tableau de maître et sa reproduction chromolithographique

L'ouvrage de M. Aloïs Heiss, imprimé avec tout le luxe et l'élégance que les grands éditeurs parisiens savent mettre à leurs publications, sera certainement un des plus beaux livres qu'on aura fait sur la numismatique.

Au reste, l'auteur, M. Aloïs Heiss, est coutumier du fait. On n'a pas oublié les splendides volumes qu'il a consacrés aux monnaies d'Espagne.

R. Ch.

L'Art ancien à l'Exposition nationale belge — volume in-4° — contient un article de notre confrère, M. Picqué, sur les *médaillons et médailles des anciennes provinces belges.* Il existe de ce curieux travail, que l'auteur a traité *con amore,* un très rare tirage à part orné d'un grand nombre de vignettes. M. Picqué, plus artiste encore que

numismate, devait naturellement prendre un vif intérêt aux belles œuvres que nous ont laissées le XVIe et le XVIIe siècle.

R. Ch.

Le splendide ouvrage de M. Schlumberger sur *la Numismatique de l'Orient latin,* qui a paru en 1878, et dont nous avons parlé, p 377 du volume de cette année, vient de recevoir un supplément de 37 pages, 2 planches gravées par Daedel et la carte des ateliers monétaires. Nous engageons les possesseurs du volume principal à ne pas tarder à se procurer ce supplément indispensable. Il a paru sous le patronage de la Société de l'Orient latin et se vend chez M. Ernest Leroux, libraire de la Société, à Paris.

R. Ch.

Numismatique des Scythes et des Sarmates, Kerkinitis et Tannaïs, par Polydore Vacquier. Paris, Firmin Didot et Cie. 1881. Grand in-8°, 155 pages et une planche.

Voici une branche nouvelle de la numismatique, une terre à peu près inexplorée. Kerkinitis, ville mystérieuse dont on avait été jusqu'à nier l'existence et dont M. Friedlaender le premier, en 1845, avait fait connaître trois monnaies, et Tannaïs dont trois villes différentes — trois, au moins — ont porté le nom. C'est au milieu de cette nuit obscure que M. Vacquier a voulu faire la

lumière. Nous ne tenterons pas de le suivre dans les nombreuses preuves qu'il a accumulées.

Les huit monnaies de Kerkinitis qu'il a fait graver et la pièce unique de Tannaïs ont, évidemment, été faites par des artistes grecs. La conclusion qu'on en peut tirer, c'est que ces deux villes ont été des colonies grecques et c'est là à peu près tout ce qu'on saura jamais de leur histoire.

R. Ch.

Sceaux en plomb de chefs des Manglavites impériaux, à Byzance, par M. Gustave Schlumberger. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* pour 1882.) Paris, imprimerie Pillet et Du Moulin, 1882, in-8°, 11 pages et une planche.

La plupart de nos lecteurs se demanderont, sans doute, ce que c'était qu'un Manglavite. Heureusement, M. Schlumberger a pris la peine de nous le dire :

« Les Manglavites ou Manglabites, μαγγλαβῖται, étaient « des huissiers, appariteurs ou massiers impériaux » remplissant, auprès des empereurs de Byzance, le service et le rôle des anciens licteurs consulaires, et, comme ceux-ci, cumulant avec leurs fonctions, celles d'exécuteurs des jugements. Leurs chefs, leurs officiers, paraissent, toutefois, avoir été des personnages importants, puisqu'on en faisait à l'occasion des ambassadeurs. Rien que cela !

R. Ch.

Notice sur les monnaies royales françaises, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. Alfred Villeroy. Havre, impr. Le Pelletier, 1862, in-8°, 22 pages.

Cette brochure qui porte une date ancienne, mais qui nous est parvenue récemment, est un résumé excessivement abrégé de l'histoire monétaire de la France.

R. Ch.

Jeton de la Chambre des comptes de Chambéri, aux armes de Hugues Michaud, seigneur de Corcelles et de Chandoré, etc. (par M. F. Rabut). (Extrait du tome XX des *Mémoires et Documents* publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.) In-8°, 11 pages, avec une vignette en tête de la première page.

Courte notice, mais substantielle et exacte, comme tout ce que fait M. Rabut.

R. Ch.

Mélanges archéologiques, par le Dr N. van Werveke, secrétaire de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg. (Extrait du tome XXXV des *Publications de la section historique de l'Institut,* etc.) Luxembourg, 1882, in-8°, 80 pages et une planche.

Ces *Mélanges* se composent :

1° D'une notice sur la trouvaille d'Ermsdorf, dépôt

très considérable de monnaies romaines qui contenait plus de dix mille pièces, dont M. van Werveke en a décrit et expliqué *in extenso* quatre cent dix-huit ;

2° Acquisitions faites par le cabinet monétaire pendant les années 1880 et 1881 ;

3° Matrice du sceau de Jean, curé de Contzen (1320) ;

4° Empreintes de pierres gravées anciennes ;

5° Inventaire de bijoux du XIVe siècle.

R. Ch.

Mélanges d'archéologie, par Eugène Hucher. Le Mans, 1879, in-8°.

Recueil de quelques articles ayant une pagination spéciale. Ces articles, au nombre de quatre, ont paru dans la *Revue historique et archéologique du Maine*. Ce sont :

1° Les sceaux de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou ;

2° L'abbaye de la Clarté-Dieu, en Touraine, à l'occasion du sceau de la prévôté ;

3° L'ex-voto de la dame de Courvalain (Sarthe) ;

4° Le tombeau de la recluse Ermecie, découvert au Mans, rue de Gourdaine.

Ces articles, intéressants comme tout ce que fait M. Hucher, sont ornés d'assez nombreuses vignettes intercalées dans le texte.

R. Ch.

Unedirte Bracteaten, von Dr C.-F. Trachsel. Erster Artikel. In-8°, 14 pages et une planche.

Cet article, daté de mars 1882, est extrait d'une revue allemande ; mais laquelle ? M. le docteur Trachsel est la providence des revues et des recueils numismatiques. Il a, outre sa fécondité, le talent de pouvoir se servir de toutes les langues. Le français, qu'il écrit très bien, et l'italien paraissent lui être aussi familiers que l'allemand, sa langue maternelle, à ce que nous croyons.

R. Ch.

Dott. C.-F. Trachsel. *Ripostiglio di monete del secolo* xv, *trovato in Losanna, nell' anno* 1872. In-8°, 4 pages.

Extrait de la *Gazzetta numismatica* de Come, 2e année, n° 9.

R. Ch.

Dott. C.-F. Trachsel. *Le Zecche trivulsiane*. 4 pages, in-8°.

Extrait de la même *Gazette*, n° 7, 1882.

R. Ch.

Dott. C.-F. Trachsel. *Animali favolosi : la Sfinge, la Sirena, il Basilisco ed il Drago ; osservazioni sullo stemma Trivulzio*. In-8°, 4 pages.

Extrait de la même *Gazette*, n° 6, 1882.

R. Ch.

Monete inedite o rare di zecche italiane. — Continuazione. (Estratto dall' *Archeografo Triestino.*) 16 pages in-8° et une planche.

Cette partie, qui porte le n° III, est consacrée aux monnaies de Correggio.

La livraison suivante, qui porte le n° IV et qui compte 23 pages et une planche, traite des monnaies de Massa Lombarda. Elle est suivie d'un supplément aux précédents articles sur La Mirandole et Correggio.

R. Ch.

Die Kupfermünzen der römischen Metelli. Von M. Bahrfeldt. In-8°, 29 pages et une planche.

Unediter Denar des Allius. Von M. Bahrfeldt. 4 pages et une vignette.

Ces deux brochures de M. Bahrfeldt sont extraites du tome XIII de la *Revue numismatique* de Vienne, 1881.

R. Ch.

Tableaux des pélerinages et dévotions les plus populaires du Pas-de-Calais, par L. Dancoisne, pour faire suite à son ouvrage sur les médailles religieuses de ce département. Arras, 1880, in-8°, 11 pages.

Comptes rendus de l'ouvrage de M. L. Dancoisne sur les

médailles religieuses du Pas-de-Calais. Arras, 1880. in-8°, 12 pages. Tiré à 50 exemplaires.

Les trois comptes rendus sont de MM. Van Hende, Jules Rouyer et A. de Barthelemy.

R. Ch.

Sceau d'or mérovingien, par M. L. Dancoisne. (Extrait du *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de Calais.*) Arras, 1881, in-8°, 7 pages.

Le sceau qui est décrit dans cet article présente à volonté deux faces. Il est percé dans son épaisseur et était, sans doute, ainsi retenu par une chaînette ou par un cordon. Sa lecture est indéchiffrable ou plutôt indéchiffrée.

En souvenir du combat des Quatre-bras, qui a précédé la bataille de Waterloo et où le prince d'Orange fut blessé, on avait fait des bagues dont le châton mobile tournait sur un pivot et offrait, d'un côté, la tête du prince et, de l'autre, quatre bras posés en croix.

R. Ch.

Monnaies trouvées au Puy-d'Yssandon (Corrèze). (Extrait du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.* — Siège à Brive. T. IV.) In-8°, 12 pages.

Inventaire de quelques pièces gauloises, romaines et françaises, trouvées isolément sur le territoire de la commune d'Yssandon et décrites par M. Léon Lacroix.

R. Ch.

Notice sur Jean Wouters, Sr de Hallebast et de Brouck, président de la Chambre des comptes de Lille, et sur deux jetons frappés à ses armes, par Ed. Van Hende. Lille, 1882, in-8°, 15 pages et une planche.

Cette intéressante brochure de M. Van Hende forme un complément indispensable à la numismatique lilloise. C'est, comme tout ce que fait l'auteur, un travail achevé et pour lequel il a consulté tous les documents qu'il a pu trouver et épuisé toutes les sources.

R. Ch.

Das Nassauische Münzwesen. Von Julius Isenbeck. Wiesbaden, 1879, grand in-8°, 27 pages et une planche.

Cette histoire du monnayage des comtes de Nassau, contient, sous une forme abrégée, une foule de renseignements qu'on chercherait, souvent en vain, dans des ouvrages volumineux.

R. Ch.

Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon, par M. Jules Chautard. Vendôme, typographie Lemercier et fils, 1882, in-8°, 58 pages et six planches.

M. Chautard, auteur de nombreux ouvrages sur les monnaies, et qui avait reçu de l'Académie des Inscriptions le prix de numismatique en 1872, paraissait avoir quel-

que peu oublié ce genre d'études, depuis qu'il était devenu professeur et doyen de la faculté des sciences à l'université de Lille. Mais voici qu'il revient à ses premières amours, et tous les numismates applaudiront à cette conversion.

R. Ch.

Om en Romersk Medaillon, af Dr L. B. Stenersen. Med 1 planche. Christiania, in-8°, 4 pages.

Le médaillon de bronze, que représente la planche, porte une tête laurée entourée des mots CLAVDIVS · CAESAR ; il est d'une dimension tout à fait exceptionnelle et ne paraît pas avoir de revers. Nous n'avons pas vu la pièce ; nous nous abstenons donc de nous prononcer sur son authenticité.

R. Ch.

Remarks upon a coin of Sicyon, by Henry Phillips Jr. Reprinted from the *American Journal of Numismatics,* for january 1882. Philadelphia, 1882, in 8°, 9 pages. Sans planches ni vignettes.

Nous ne sommes pas encore parvenu à avoir, ni même à voir un seul numéro de ce *Journal américain de Numismatique,* pas même par la Commission des Echanges internationaux, dont nous sommes membre.

R. Ch.

Account of the verification of some Standard Weights. With considerations on Standard Weights in general. By Col. J.-F. Tennant, Master of Her Majesty's Mint. (Extrait du *Journal de la Société asiatique du Bengale.* Vol. XLIX, 2e partie, 1880, pages 41 à 70.)

Il s'agit ici de la partie positive et utile de la science des monnaies, partie dont s'intéressent assez rarement les numismates-archéologues, peu *utilitaires* de leur nature.

R. Ch.

On some experiments made at H. M's Mint in Calcutta on coining Silver into Rupees. By Col. J.-F. Tennant, etc., in-8°. (Extrait du même journal, vol. XLVIII, 2e partie, 1879.)

Même observation qu'à l'article précédent.

R. Ch.

Medallas de proclamaciones y juras de los reyes de España, por Adolfo Herrera. Texto en castellano. In-4°, à 2 colonnes.

Prospectus avec une planche comme spécimen.

L'ouvrage comprendra approximativement 35 feuilles d'impression et 90 à 100 planches gravées sur cuivre et distribuées avec le texte en vingt livraisons, au prix de 5 pesetas, à Madrid, et 5-50 dans les pays de l'Union

postale. On souscrit, en *payant d'avance chaque livraison,* chez M. Valentin Gil, Preciados, 7, à Madrid.

R. Ch.

Histoire monétaire de Lausanne (1273 à 1354). Fragment par M. Morel-Fatio. In-8°, vi et 31 pages, avec une planche gravée par Dardel. (Extrait du tome XXXVI des *Mémoires et Documents de la Société d'histoire de la Suisse romande.*)

M. Morel-Fatio est un numismate sérieux et positif. Dans les renseignements qu'il donne, on peut avoir une entière confiance, car il ne s'appuie jamais que sur des pièces authentiques et incontestées. Ce n'est pas lui qui ferait des romans numismatiques comme il n'y en a que trop.

R. Ch.

Report of the proceedings of the numismatic and antiquarian Society of Philadelphia for the year 1881. *With necrological notices.* Philadelphia, printed for the Society, 1882, in-8°, 39 pages.

Ce rapport est signé par M. Phillips Jr, *corresponding secretary.* Il paraît fait avec beaucoup de soin et d'exactitude pour chaque séance mensuelle, méthode excellente à l'effet de ne rien oublier, de ne rien négliger. Il est suivi de notices par M. Charles-Henry Hart, historiographe, sur les membres décédés, au nombre de sept.

R. Ch.

A guide to the collection of roman coins at Eton college, with an appendix on some byzantine coins, by the Rev. Francis St John Thackeray, M. A. London, 1882, petit in-8° de xi et 92 pages.

Le curieux *Repertorium* de notre savant et zélé confrère, M. J. Dirks, de Leeuwarden, continue à paraître. Nous avions obtenu de M. Vander Auwera la promesse d'en faire, pour la *Revue*, la traduction en ce qui concernait particulièrement la Belgique ; mais la mort de notre ami nous a privé de ce précieux travail. Le même M. J. Dirks a aussi publié récemment la liste des accroissements du cabinet monétaire de la Société historique et archéologique de la Frise.

R. Ch.

Der Münzfund von Walternienburg. Von Dr Adalbert Düning. Mit Abbildungen. Berlin, 1882, in 8°, 28 pages et 332 numéros.

Trouvaille de monnaies pour la plupart du xvie siècle. Les *Abbildungen*, promises sur le titre, consistent en quatre vignettes intercalées dans le texte.

R. Ch.

La *Revue archéologique* de janvier 1882 contient un compte rendu par M. Robert de l'ouvrage de M. Heiss sur les médailleurs de la Renaissance. Ce compte rendu, de 16 pages in 8°, offre une lecture d'un vif intérêt.

M. Robert explique très bien les procédés que les artistes d'alors employaient pour fabriquer leurs médailles. C'était nécessairement la fonte. Il invite les acheteurs à vérifier (ce qui n'est pas toujours facile) si les exemplaires qu'on leur offre ne sont pas surmoulés. La patine n'est pas toujours un indice suffisant pour découvrir la fraude. On peut imiter la patine. Mais voici un moyen plus sûr :

Prenez avec un bon compas, sur un exemplaire incontestablement original, la distance de deux points bien marqués et mesurez ces mêmes points sur la pièce à vérifier. Si celle-ci est un surmoulage, la distance sur la copie sera quelque peu plus petite, effet du retrait du métal en fusion.

R. Ch.

Nous avons, l'année dernière, souhaité la bienvenue à la *Gazzetta numismatica*, de Côme, que dirige le docteur Solone Ambrosoli. Cette petite revue, qui a bien son utilité, continue à paraître régulièrement. Nous avons reçu le n° 19 de la deuxième année.

Une autre revue italienne, le *Bullettino di numismatica*, qui se publie à Camerino, par « une société de professeurs et d'amateurs », devait paraître tous les mois en un fascicule d'environ trois feuilles, et former ainsi, chaque année, un volume in-8° de 500 pages, avec 18 planches.

Nous n'avons vu, jusqu'à présent, que les quatre premières livraisons.

Ces deux revues, qui s'occupent exclusivement de la

science, sans chercher à *faire de l'esprit* et sans afficher des intentions agressives et provocantes, nous paraissent avoir pris le meilleur chemin.

R. Ch.

Les huitième et neuvième livraisons du *Diccionario de numismatica portugueza,* par José do Amaral B. de Toro, notre confrère de la Société royale de numismatique, viennent de paraître. Nous ignorons quelle sera l'étendue de ce dictionnaire, parvenu à la lettre M.

R. Ch.

L'*Annuaire de la Société française de numismatique,* qui paraissait jadis annuellement en un grand et fort volume, a, tout en conservant son titre, changé de mode de publication. Il paraît actuellement par fascicules tous les trois mois, et est devenu une véritable revue qui, naturellement, cherchera à combler le vide qu'a dû produire la suppression du recueil fondé, jadis, par MM. Cartier et de la Saussaye.

R. Ch.

La livraison qui comprend les *cuadernos* 3 et 4 et termine le volume V du *Memorial numismatico español,* nous est récemment parvenue. Elle porte la date de 1880.

R. Ch.

Monnaies gauloises inédites de Strasbourg, par M. Bretagne. Nancy, imp. de Crépin-Leblond, 1882, in-8°, 8 pages et une planche.

Dans cette courte notice extraite des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, l'auteur restitue à Strasbourg une monnaie gauloise dont il est parvenu à lire la légende à l'aide de quatre exemplaires tous incomplets mais dont les fragments de légende donnent ARG(*entoratenses*) AMBACTI. Maintenant que veut dire *Ambacti?*

M. Bretagne, qui depuis trop longtemps semblait négliger la numismatique, nous revient; nous saluons son retour avec bonheur.

R. Ch.

Mittheilungen der Bayerischen Numismatischen Gesellschaft. Herausgegeben von deren Redactions-Comité. I Jahrgang 1882. München, bei Dr. E. Merzbacher, Residenzstrasse, 16. In-8°, 128 pages et une planche.

Tel est le titre d'un recueil dont nous avons reçu le premier fascicule. Nous souhaitons, de tout cœur, la bienvenue à cette nouvelle publication. Elle prouve que la passion des médailles ne fait que croître et se propager.

On remarquera sur la planche, très bien exécutée, le n° 3 reproduisant une médaille liégeoise, en l'honneur de Jean-Théodore de Bavière, EBURONUM AMOR, et portant le buste de ce prélat, entouré de tous les attributs de ses diverses souverainetés et dignités. Nous possédons de ce même type un très grand médaillon uniface, dont

la médaille semble être une réduction. Ce médaillon est signé du nom de *Jacobi*, graveur liégeois bien connu.

R. Ch.

A la dernière exposition qui a eu lieu à Lille, dans le palais Rameau, la médaille d'argent a été décernée à M. Aug. Brichaut, membre de notre Société, pour un cadre contenant des médailles et la curieuse collection de *Jetons de Numismates*, exécutée sous sa direction.

R. Ch.

La belle et nombreuse bibliothèque numismatique qu'avait formée notre excellent et regretté confrère, M. le chevalier Hooft Van Iddekinge, sera vendue aux enchères, le 11 décembre 1882, au domicile et sous la direction de M. Martinus Nijhoff, libraire, Nobelstraat, 18, à La Haye.

R. Ch.

M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique, vient, par arrêté du 3 décembre dernier, d'être promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Léopold.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 2 octobre 1882.

... A la demande de M. Rouyer, associé étranger, et sur la proposition de MM. Chalon et de Schodt, le titre d'associé étranger est conféré à M. André Ernest, notaire, à Gray, département de la Haute-Saone...

Le Secrétaire, De Schodt. — *Le Président,* R. Chalon.

Réunion du bureau du 15 novembre 1882.

... Le président communique une lettre de M. Picqué, par laquelle cet honorable membre déclare que ses occupations officielles ne lui permettent pas de s'occuper de la numismatique du cinquantenaire. MM. Mailliet et Vanden Broeck acceptent de le remplacer (1).

Le Secrétaire, De Schodt. — *Le Président,* R. Chalon.

(1) A la demande générale, M. Maus se chargera de l'introduction historique.

La commission sera donc composée de ces trois messieurs et de M. Wiener, antérieurement élu.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1882

Monumenta Hungariae archeologica aevi praehistorici. Buda-Pesth. in-fol., 1881.
Bulletin archéologique. Buda-Pesth, 1881-1882, in-8o, 3 volumes.
Ungarische Revue, 1881, in-8o, livraisons 5 à 12.
Ungarische Revue, 1882, in-8o, 6 livraisons.
(*Envoi de l'Académie hongroise.*)
Compte-rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1880. Saint-Pétersbourg, 1882, un vol. grand in-4o, avec un atlas in-plano. (*Envoi de la Commission impériale.*)
Annual report of the Smithsonian institution for year 1880, in-8o.
Bulletin de l'Académie de Belgique, 1882, nos 7, 8.
Analectes pour servir à l'histoire. Tome XVIII, 2e livraison.
Polybiblion. Partie technique, liv. 9, 10 et 11.
Polybiblion. Partie littéraire, liv. 3, 4, et 5.
Bulletin des Commissions royales, 1882. Nos 5 et 6.
Bulletin de la Société de Borda, à Dax. 1882, in-8o, 3e trimestre.
Annales du Cercle archéologique d'Enghien. Tome Ier, 3e livraison.
Même Société. Catalogue de l'exposition d'antiquités, 1882, brochure de 64 pages, in-8o.
Bulletin archéologique de la Société de Montauban, 1882, 2e trimestre.
Bahrfeldt. Literatur-blatt. No 14.
Académie d'Hippone. — Réunion du bureau du 12 octobre 1882.
Gazzetta numismatica, 1882. Nos 1, 2, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19.
Berliner Münzblatter. No 25.
Viestnik, etc. Godina IV. Br. 4. Zagrebu. 1882.
Bulletin des antiquaires de l'ouest, 2e trimestre, 1881.
OEuvres de Jehan Lemaire de Belges, in-8o. Tome II.
(*Don de M. le baron P...*)
Berlin, Moskau, St-Petersburg, etc., par le Dr baron B. von Koehne. Berlin, 1882, in-8o.
(*Don de l'auteur.*)
Acta universitatis Lundensis. Tomes XIV, XV, XVI et XVII, in-4o.
Lunds Universitets-Biblioteks Accessions-Katalog, 1878 à 1881, in-8o, 4 brochures.

BOURSE DE
BRUXELLES
L. SUYS FILS.
A. FISHER.

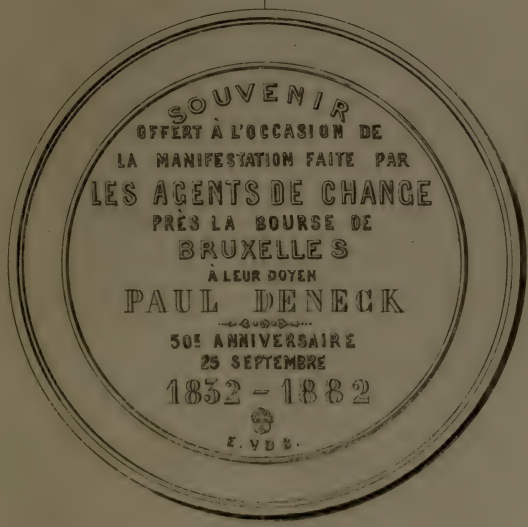
SOUVENIR
OFFERT À L'OCCASION DE
LA MANIFESTATION FAITE PAR
LES AGENTS DE CHANGE
PRÈS LA BOURSE DE
BRUXELLES
À LEUR DOYEN
PAUL DENECK
50E ANNIVERSAIRE
25 SEPTEMBRE
1832 - 1882
E. VDB.

OR.
AR.

NUMISMATIQUE

DE LA

RÉVOLUTION LIÉGEOISE.

Pl. III a VII, nos 1 a 26.

Les contestations qui amenèrent la révolution liégeoise sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les exposer en tête de cette notice. Pour comprendre le sens et la portée des souvenirs métalliques qui lui ont survécu, il suffira de se rappeler que, vers la fin de l'année 1786, le tribunal des XXII, saisi d'un différend qui s'était élevé entre le prince-évêque de Hoensbroech et ses sujets, lui avait contesté le droit de donner des privilèges et de faire des ordonnances. Ce tribunal, créé en 1343 pour réprimer les abus d'autorité des officiers du prince, était à bon droit considéré par les Liégeois comme le palladium de leurs libertés. Le jugement qu'il venait de rendre fut approuvé par l'état-noble, dans sa séance du 27 mars 1787, et dès lors les *patriotes* invoquèrent hautement la *Paix de Fexhe* (1316), cette grande charte du pays, pour revendiquer le pouvoir législatif en faveur de la nation. En même temps, ils réclamaient l'abolition du fameux règlement de 1684, par lequel Maximilien-Henri de Bavière avait arraché au peuple l'élection de ses magistrats.

Trois hommes principalement prirent en main la direc-

tion du mouvement : Jean-Jacques Fabry et Jean-Remy de Chestret, baron de Haneffe, tous deux anciens bourgmestres de Liége, et Jean-Nicolas Bassenge, l'ardent apôtre de la révolution.

Enhardie par les événements qui se précipitaient en France, l'insurrection, longtemps contenue, éclata le 18 août 1789 : le peuple, assemblé au pied de l'hôtel de ville, cassa les bourgmestres régents et proclama à leur place de Chestret et Fabry. En quelques jours, les autres villes eurent suivi l'exemple de la capitale, et le 1er septembre, dans l'assemblée des états qui suivit, le tiers déclara renouveler l'alliance conclue autrefois entre la Cité et les bonnes villes du pays.

Cette révolution s'était accomplie sans lutte et sans effusion de sang. Cependant, le prince effrayé quitta furtivement son palais. Il ne rentra à Liége qu'à la faveur des baïonnettes autrichiennes, le 12 février 1791, et bientôt après, en guise de représailles, les proscriptions, les emprisonnements et les confiscations commencèrent.

Par un phénomène commun à toutes les émotions populaires, l'enthousiasme, impatient de se traduire, se manifeste d'ordinaire par le port d'insignes de tous genres : cocardes, décorations, médailles, etc. Ici, comme ailleurs, la plupart de ces monuments curieux de l'effervescence du moment, sont d'un travail grossier, et accusent l'inexpérience et la rapidité d'exécution.

Dès le 15 août 1789, la cocarde verte et blanche des hommes de Franchimont avait paru dans les villes du marquisat, mêlée à la cocarde nationale, rouge et jaune. Le lendemain, on en porta dans la Cité, et le 17 au soir,

les couleurs patriotiques y étaient arborées sur presque tous les chapeaux. Le conseil encouragea ces démonstrations par un recès du 4 novembre, mais une division de l'armée prussienne ayant occupé la Cité, il invita les citoyens à déposer tout signe distinctif, et les cocardes disparurent (9 décembre). On les revit après le départ des Prussiens, le 16 avril 1790, et les états allèrent bientôt jusqu'à en ordonner l'usage, en menaçant de traiter comme criminel de lèse-nation quiconque en porterait à des couleurs étrangères.

C'est que, d'un autre côté, paraissaient des mandements de l'Empire, soit pour engager les *insurgents* à quitter les marques de l'insurrection, soit pour autoriser les partisans de Hoensbroech à prendre la cocarde blanche et noire aux couleurs de ses armes. On sentait que les patriotes perdaient du terrain devant les efforts incessants du prince auprès du corps germanique. Une dernière fois, le conseil municipal de la Cité, par son recès du 8 novembre, prescrivit aux bourgeois de porter la cocarde ; mais beaucoup s'en abstinrent, et, le 30 décembre, pour maintenir la tranquillité publique, les trois états firent défense d'arborer un signe quelconque de parti. Pareille mesure fut prise par le conseil, le jour même où il céda la place aux soldats autrichiens, et la cocarde nationale ne se montra plus qu'à l'arrivée des Français.

Chose singulière, dans cette guerre à coups de ruban, les médailles patriotiques paraissent avoir été oubliées. Nul doute cependant qu'elles ne soient comprises parmi les « signes extérieurs » dont il est question dans plusieurs ordonnances. On en fit pendant le long conflit qui

précéda l'insurrection, pendant la révolution elle même, et pendant la réaction qui suivit.

1. Plaque ronde, en cuivre, gravée et dorée, avec bélière.

Droit. Dans une couronne de laurier, perron sans croix, soutenu par trois lions et portant au centre un petit médaillon avec le chiffre 22. Aux côtés, les initiales L—G, et plus bas, 17-87.

Rev. Couronne semblable entourant l'inscription : PAIX DE FEXHE 1316, en quatre lignes.

Ville de Liége (collection Capitaine).

1bis. Plaque en tout semblable au n° 1, mais avec anneau, et sans date au droit ni au revers.

DE RENESSE, pl. LXXI, fig. 6, et *Revue belge de Numismatique*, année 1851, p. 246.

2. Plaque ronde, en cuivre, gravée, avec anneau et bélière.

Droit. Perron comme ci-dessus, mais entouré d'une banderole. Aux côtés, L-G ; et sur la banderole : SOUTENU PAR L'E TAT · NOBLE. A l'exergue, 17-87.

Rev. Comme le n° 1.

Ville de Liége (collection Capitaine) et collection de l'auteur.

3. Petite plaque ovale en vermeil, gravée, avec anneau et bélière.

Droit. Comme le n° 2, sauf que la banderole est rem-

placée par une légende : SOUTENU · PAR L'ETAT · NOBLE.

Rev. Comme le n° 1.

Ville de Liége (collection Capitaine).

4. Décoration en argent, de belle fabrique, gravée et en partie dorée, avec anneau et bélière. Un champ rond est placé sur une croix en sautoir, dont les branches alternent avec des gerbes de flammes.

Droit. Perron crucifère, sur trois boules, accosté de L-G.

Rev. Dans le champ : PAIX DE FEXHE ET DES XXII. 1789, en quatre lignes.

Collection de l'auteur.

5. Décoration ovale, en vermeil, uniface et convexe, entourée d'un grènetis, gravée et surmontée d'un nœud d'argent recouvrant deux bélières.

Entre une palme et une branche de laurier assemblées, le perron crucifère et les lettres L-G. Au-dessus des deux rameaux, la légende : PAIX · DE · FEXHE.

Institut archéologique liégeois.

6. Plaque ovale, en vermeil, gravée, avec bélière.

Droit. Perron crucifère, reposant sur trois boules et accosté des lettres L-G. Légende : SOUS LA RG^ce DE M^RS CHESTRET ET FABRI. ELUS B^MRE LE 18. AOUT. 1789.

Rev. Dans une couronne de laurier et sous un fleuron : SOUTENONS LA PAIX DE FEXE ET DES XXII. 1316, en quatre lignes.

Collection de l'auteur.

7. Plaque et perron comme au n° 6, mais sans dorure et avec la date 17-89 sous les lettres L-G. Légende : VIUE LA LIBERTÉ QUE LA NATION LIEGEOIS SE DONNE LE 18 AOUST. Uniface.

Ville de Liége (collection Capitaine).

8. Plaque ovale en argent, gravée, avec anneau et bélière.

Perron et date comme au n° 7, mais avec les initiales L-B (LiBerté ?) et une couronne de feuillage à la place de la légende. Uniface.

Collection de l'auteur.

9. Plaque ovale, en cuivre de deux couleurs, gravée et percée d'un trou.

Droit. Comme le n° 6. Légende : PATRIÆ ET CIVITÆTÆ (*sic*), dans une couronne de feuillage ouverte, laissant voir au-dessus le nom de G · LEGROS.

Rev. Dans une couronne de feuillage : UIVE DE FABRÿ ET DE CHESTRET CE · A° 1789 · 18, en six lignes.

Même collection.

10. Plaque ovale en cuivre de deux couleurs, gravée, avec anneau et bélière.

Droit. Perron comme au n° 9, mais accosté des lettres L-B. Légende : PATRIA I ET H CIVITATI (*sic*). Aux côtés du mot ET, au-dessus du perron, les initiales I-H.

Rev. Dans une couronne de laurier : VIVE DE FABRÿ ET DE CHESTRET 1789, en cinq lignes.

Ville de Liége (collection Capitaine).

11. Plaque ovale en laiton, gravée, portant la trace d'une bélière.

Droit. Perron crucifère sur trois boules, accosté de L-G et placé sur un trophée d'armes. Légende : VIVE LA * LIBERTEZ.

Rev. Dans une couronne de feuillage : VIUE * CHESTRET SOUTIENS DE LA LIBERTEZ DE LIEGEOIS, en cinq lignes.

Collection de l'auteur.

12. Petite plaque ronde en laiton, grossièrement gravée, percée d'un trou.

Des deux côtés, un perron crucifère sur trois boules, accosté des lettres L-G.

Ville de Liége (collection Capitaine).

13. Médaillon ovale, frappé en étain, avec bélière.

Droit. Perron doré, sans croix, reposant sur trois boules et portant au centre un petit médaillon avec le chiffre 22. Aux côtés, L-G, et plus bas, 17 89. Légende : SOUTENU · PAR · LE — PEUPLE · LE · 18 AOUT.

Rev. Dans un grènetis : PAIX DE FEXHE 1316, en quatre lignes.

Ville de Liege (collection Capitaine) et collection de l'auteur.

14. Médaillon ovale, coulé en zinc, avec bélière.

Droit. Dans un grènetis, le perron sans croix, reposant sur trois boules et deux palmettes. Au centre, un petit médaillon, sur lequel se voyait probablement le chiffre 22. Aux côtés, L-G. Légende : · VIVE · FABRI · — · ET · CHESTRET.

Rev. L'inscription : PAIX DE FEXHE LAN 1316, en cinq lignes. Légende : SOVTENV · PAR · LE · PEVPLE · LE · 18 · AOVT · 1789.

Ville de Liége (collection Capitaine).

15. Décoration ovale, composée d'une plaque en cuivre, gravée et dorée, et d'un sujet en argent, avec trace de bélière.

Droit. Perron sans croix et reposant sur trois boules, accosté des lettres L-G, le tout en argent et fixé sur la plaque. Légende : VIVE * FABRI * — ET * CHESTRET.

Rev. Dans le champ : PAIX DE FEXHE * LAN 1316, en cinq lignes. Légende : * SOVTENV · PAR · LE · PEVPLE · LE · 18 · AOVT — 1789 ⋖.

Ville de Liége (collection Bellefroid).

16. Médaillon ovale, coulé en zinc, avec bélière.

Droit. Perron crucifère, au milieu d'un trophée d'armes et surmonté d'une couronne de laurier; aux côtés, L-G. Légende : · VIVE · FABRI · — VIVE · DE · CHESTRET. A l'exergue, 1789 (le 7 et le 9 retournés).

Rev. Perron crucifère, d'un dessin informe, entre une palme, une branche de laurier et les initiales L-G. Légende : · VIVE · LA · LIBERTE · — VIVE · BASSENGE.

Ville de Liége (collection Capitaine).

17. Médaillon rond, coulé en zinc, avec bélière.

Droit. Dans une couronne de laurier, le perron crucifère reposant sur trois boules. Aux côtés, L-G.

Rev. Entre deux fleurons, inscription en trois lignes : LE 18 AOUST 1789 VIVE LA LIBERTEZ.

Ville de Liége (collection Capitaine) et collection de l'auteur.

18. Épreuve en plomb d'une médaille ronde, uniface, d'une gravure très soignée.

Perron crucifère, sur trois boules, accosté des lettres L-G et des armoiries des bourgmestres Fabry et de Chestret, reposant sur des cornes d'abondance. Légende : VIVE LA — LIBERTÉ. A l'exergue, MDCCLXXXIX.

Ville de Liége (collection Capitaine).

19. Plaque ovale, en cuivre doré, travaillée à jour et gravée, avec anneau.

Droit. Perron crucifère, reposant sur trois boules et portant au milieu le chiffre 22 ; aux côtés, des rinceaux, avec les lettres L-G. Légende : AUGUSTI DECIMÂ OCTAVÂ. ABSQUE VI RESTAURATUR LIBERTAS.

Rev. Au bas du perron : 18 AUG 1789, en deux lignes.

Même collection.

20. Décoration à jour, coulée en plomb, avec bélière.

Dans un grènetis ovale, surmonté d'un nœud, le perron sans croix et sur trois boules, traversé par une banderole portant le mot LIBERTE. Au-dessous du grènetis, sur une autre banderole : PAIX · DE · FEXHE. Uniface.

Même collection.

21. Petit perron en cuivre, de même forme que le précédent, découpé à jour et attaché à une cocarde.

Même collection.

22. Plaque ovale en cuivre, finement gravée, avec bélière.

Charlemagne debout, en grand costume, le sceptre d'une main et le globe de l'autre ; à ses pieds, l'écu de France accompagné du sceptre et du glaive. Légende : LIBERTAS RESTAURATA — 18 AUGUSTI ANNO 1789. Uniface.

Même collection.

Au premier abord, on pourrait se demander ce que vient faire la puissante figure de Charlemagne au milieu de l'allégresse provoquée par la révolution. Mais rappelons-nous qu'une tradition constante faisait remonter jusqu'au grand empereur les privilèges de la Cité : *Carolus patriam leodiensem nobilitavit ac liberam reddidit.*

23. Décoration ovale en cuivre doré, d'un très beau style. Elle est composée d'une plaque gravée, avec bélière et anneau, et d'un sujet en relief appliqué de chaque côté.

Droit. Perron crucifère, reposant sur trois boules et enroulé dans une banderole. Légende gravée : ✠ LIBERTAS RESTAURATA · — · 18 AUGUSTI ANNO 1789 ; et sur la banderole : FABRY ET CHESTRET, DUCIBUS BASENGE AUCTORE.

Rev. Une branche de laurier surmontée du bonnet phrygien et entourée d'une banderole portant en creux : FEXHIANA — PAX ✠ Légende : * PRISTINO FŒDERE ✠ — * URBES CONJUNCTÆ ✠

Collection de l'auteur.

Un autre exemplaire, légué à la ville de Liége par notre regretté collègue U. Capitaine, porte :

LIBERTAS RESTAURATA — 18 AUGUSTI ANNO 1789.

FABRY ET CHESTRET DUCIBUS BASSANGE AUCTORE.

FEXHIÆ PAX.

PRISTINO FOEDERÉ (*sic*) — URBES CONIUNCTÆ.

Cette décoration a été fabriquée dans le même but que la suivante.

24. Décoration frappée en or, avec anneau et bélière. Elle est formée par une croix pattée, à bifurcations, cantonnée de rayons et chargée en cœur d'un médaillon ovale.

Droit. Perron sans croix, reposant sur trois boules. A la colonne est attaché un faisceau de onze flèches ; sur les marches, on voit un livre ouvert et un hibou. Légende : VIS UNITA FORTIOR. 18 . AUG : 1789.

Rev. Légende gravée autour d'un champ lisse : DAT. CLAR : DE HANSEN CONSULI. HASSELENSI.

Collection de M le docteur Bamps.

On lit dans un historien moderne (¹) que, pour perpétuer le souvenir de l'alliance des vingt-deux bonnes villes du pays avec la Cité, le tiers état fit frapper une médaille commémorative en or, dont chaque bourgmestre reçut un exemplaire portant, au revers, ses armes ou celles de sa ville. Ceci n'est pas tout à fait exact, puisque l'exemplaire conservé au cabinet de l'État et celui que nous avons

(¹) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*, t. II, p. 111.

sous les yeux, ont l'un et l'autre le revers lisse. Ce dernier ayant appartenu à Jean-Arnold Hansen, bourgmestre de Hasselt et son député aux états, il se pourrait même que ce précieux insigne n'eût été distribué qu'à ceux des bourgmestres qui furent présents à l'acte de fédération.

Quant aux emblèmes figurant sur la face, il est évident que le faisceau de flèches, dont on ne voit qu'une partie, représente l'union des villes; le livre, la constitution; et l'oiseau de Minerve, la sagesse qui a présidé à son élaboration.

25. Décoration à jour, coulée en étain sur l'original en argent.

Dans un ovale perlé et cordonné, surmonté d'un nœud avec bélière, le perron sans croix et sur trois boules, entre deux branches de laurier, sur lesquelles apparaissent les initiales L-G. Uniface.

Ville de Liége (collection Capitaine).

D'après le comte de Renesse, cette décoration fut frappée, avec beaucoup d'autres, pour servir de signe distinctif aux bourgmestre des villages du pays de Liége.

26. Médaille ovale, coulée en cuivre et dorée, avec bélière et anneau.

Droit. Un âne debout et tourné à gauche, tenant du pied droit une crosse, et de l'autre, un glaive. Légende : CVM · MAIESTATE · POTESTAS.

Rev. Ane semblable, tenant un foudre du pied gauche, et du droit, une flèche. Légende : NEMINI PARCO.

Collection de l'auteur.

Quoiqu'elle ne porte point de date ni d'indication précise, cette petite médaille satyrique nous paraît avoir été inspirée par les persécutions qui furent exercées contre les patriotes, après le retour d'un prélat détesté, qu'ils aimaient, au surplus, à représenter comme ignorant et illettré. « Rien ne fut négligé, dit M. Borgnet [1], pour activer les poursuites : nul ménagement, pas même pour les femmes et les enfants des exilés; la délation mise à profit, encouragée, pour connaître la retraite de ceux qui n'avaient pu fuir au loin; la violence, la trahison employées pour s'emparer de ceux qui, cédant au besoin de revoir leur famille, revenaient secrètement s'asseoir au foyer domestique. »

Outre les insignes qu'on vient de voir, il est une autre catégorie de monuments métalliques engendrés par la révolution liégeoise : je veux parler des médailles commémoratives destinées spécialement à certains personnages contemporains. Inconnues dans les cabinets, parce qu'il n'aura été fait de chacune qu'un seul exemplaire, elles n'ont laissé de trace que dans les journaux du temps. On est donc réduit à copier ceux-ci fidèlement.

I. « Tous les bons Citoyens, qui sentent le prix des « lumières, des talens, réunis au Patriotisme le plus pur, « applaudiront sans doute aux honneurs qui ont été « rendus à M. *Bassenge*, par la Ville de Visé. Elle lui a « décerné une Médaille en or, ornée d'une dévise aussi « flatteuse que méritée, en lui présentant des Lettres de

[1] *Histoire de la révolution liégeoise*, t. II, p. 12.

« Bourgeoisie, dont voici la teneur : . . . . . ,
« Ce 30 Août 1789. »

Journal patriotique, introduction, CXL.

La petite ville de Visé considérait Bassenge comme un de ses enfants : il y avait fait ses études, dans une excellente institution que dirigeaient les pères de l'Oratoire.

II. « *Explication d'un Médaillon fait par M.* Santini, « *envoyé à M. le Chevalier* Michel de Marcès. — La pre- « mière figure représente le Despotisme en enfance, se « cachant la figure d'une main et laissant tomber de l'au- « tre un poignard. La seconde figure représente un « Enfant qui se relève, tenant d'une main un bâton, au « bout duquel est le bonnet de la Liberté, et de l'autre « tenant un sceptre. Cette figure caractérise parfaitement « la douceur de cette heureuse Révolution. La troisième « figure représente une Renommée sous la figure d'un « enfant, annonçant la Liberté au Peuple, frappant en « même tems du tambourin pour exprimer la joie. Le « Péron de la Ville indique le lieu de la Scène ; un Chat « dans le fond représente parfaitement l'ami de la liberté. « Au bas de ce Médaillon il y a cette devise : *Libertas* « *restituta.* M. *Santini.* »

Feuille nationale liégeoise, numéro du 4 septembre 1789.

III. Avant de quitter Liége, le général prussien de Schlieffen reçut les remercîments du tiers état, qui lui annonça en même temps l'offrande d'une médaille, qu'on lui fera parvenir.

Journal général de l'Europe, t. II (1790), p. 360.

Le lieutenant général baron de Schlieffen avait commandé le corps d'armée prussien qui passa à Liége l'hiver de 1789 à 1790. Son intervention préserva momentanément la principauté de l'exécution dont elle était menacée par les troupes de l'Empire.

B^on^ DE CHESTRET.

JETONS DE NUMISMATES.

CINQUIÈME ARTICLE.

Pl. VIII et IX.

N° 1.

Faisons un retour sur le passé, pour revenir ensuite au présent.

J'ai acquis, il y a quelques années, une médaille uniface frappée en plomb ; le centre lisse a été buriné à la main et j'ai appris depuis que les inscriptions qui s'y trouvent sont dues à notre confrère M. Onghena. Je la crois donc unique. (Pl. VIII, n° 1.)

Cette pièce m'intriguait ; j'ai cherché et j'ai obtenu sur son origine les renseignements qui suivent. M. Kluyskens, notre excellent confrère, m'a écrit à ce sujet :

« Le plombier De Nayere est né à Gand, en 1781, et « y est décédé en 1834. Il avait une passion, celle des « médailles ; il y consacrait son temps et ses études. Il « se fit une collection dans laquelle il n'admettait que des « pièces de choix bien conservées. A sa mort, on en « offrit un bon prix aux héritiers de ce numismate et ce « fut M. le comte de l'Épine, de Paris, qui l'obtint pour « la somme de 38,000 francs.

« Je vous transmets la description d'une autre mé-

« daille uniface en plomb, de 40 millimètres, avec cette
« inscription :

« I. P.
« DENAYERE
« LOODGIETER
« MDCCCXX.

« qu'un de mes neveux m'a communiquée.

« Vous remarquerez que sur cette pièce il y a simple-
« ment LOODGIETER (plombier).

« De Nayere étant plombier de son état, au lieu de
« circulaires, envoyait des médailles en plomb (¹). Plus
« tard, en 1830, comme l'indique votre pièce, il y ajouta
« qu'il était amateur de médailles et de monnaies :

« BEMINNAER VAN
« MEDALIEN
« EN MUNTEN

« ce qui probablement lui réussit en faisant affluer dans
« sa maison des personnes qui lui cédaient leurs pièces à
« un prix relativement peu élevé. »

Notre confrère M. le baron Surmont de Volsberghe m'a confirmé ces renseignements, et il ajoutait que la collection De Nayere jouissait d'une certaine renommée. Elle se composait surtout de jetons des Pays-Bas et de médailles modernes, c'est-à-dire de 1700.

M. De Nayere aurait fait couler, d'après ce confrère et

(¹) De Nayere serait donc, pour ainsi dire, le créateur du *jeton-adresse*, qui pullule de nos jours. Son invention a fait du chemin.

M. Chalon, consulté à ce sujet, une grande médaille en fer de 18 centimètres de diamètre, du poids de 2 kilogrammes, à l'occasion du siège d'Anvers, portant, au droit, le portrait de *Willem de I' Koning der Nederland.*, et, au revers, une inscription en langue hollandaise rappelant que cette médaille a été coulée avec des débris de bombes provenant du siège d'Anvers (1).

Il existerait même une variété sans inscriptions.

M. De Nayere était orangiste.

N° 2.

Lyon conserve le souvenir de M. Dériard père, savant aussi distingué que modeste ; son médailler était remarquable. Espérons que ses œuvres posthumes seront un jour publiées. Il nous a légué de véritables monuments historiques, surtout une biographie lyonnaise qui pourrait compter vingt-cinq volumes pour le moins.

Le fils, dont nous reproduisons le jeton sous le n° 2, va poursuivre l'œuvre du père.

Sa collection d'autographes rappelle le souvenir d'hommes qui siégèrent au sein de l'Académie française, d'inventeurs, de savants, de femmes célèbres ; ici se groupent les souverains, les papes, les hommes politiques ; là nous retrouvons un grand nombre de notes, de lettres, de mémoires signés par les conventionnels issus de 89.

(1) Collection de M. Chalon.

Voir Gloth, *Histoire numismatique de la révolution belge,* Hasselt, 1844.

Comme numismate, M. Louis Dériard-Richarme s'est formé une suite de séries très complètes de médailles, de jetons, de monnaies françaises, à dater de Louis XIV jusqu'à nos jours, occupant une large place dans le riche médailler de notre confrère qui sera, n'en doutons pas, un auxiliaire autorisé pour notre Société.

M. Dériard appartient non seulement à la grande industrie du département de la Loire et de la Drôme, l'une des gloires de la France, mais aussi à la science pharmaceutique abandonnée par lui aujourd'hui.

Sur le jeton à son monogramme et aux armes de Lyon, sa ville natale, on voit un squelette posé sur le globe terrestre tenant un livre et une plume qui symbolisent ses collections d'autographes ; à côté d'un triangle, la science, on voit un serpent, la prudence, et un coq, la vigilance, qui constituent à eux deux les emblêmes de la science pharmaceutique.

Nous aurons tout dit au sujet de cette charmante pièce, en ajoutant que *Riard* et *Riarde* sont deux vieux mots français qu'on retrouve dans Bescherelle, comme forme ancienne et peu usitée de *rieur* et *rieuse*.

N° 3.

Les éminentes qualités de M. Louis Dancoisne, dans la sphère du notariat, dans celle de l'administration municipale comme maire de la commune de Henin-Liétard, lui valurent, dans l'exercice de ces fonctions importantes, la constante estime de ces compatriotes.

Comme savant, son nom sera toujours cher aux lettres historiques du département du Nord.

En qualité de membre, il collabora aux travaux d'un grand nombre de sociétés savantes, notamment aux revues des Sociétés française et belge de numismatique. Les Mémoires historiques du département du Nord et du Pas-de-Calais, l'Annuaire de la Société française d'archéologie et de numismatique nous fournissent des études remarquables et précieuses, suite des patientes recherches de notre confrère.

Sa bibliothèque est des plus remarquables ; le catalogue en est recherché par les bibliophiles (1).

Parmi les nombreuses publications signées de son nom citons :

1° Le recueil des monnaies, médailles et jetons de Douai, publié, en 1839, en collaboration avec Delannoy ;

2° Recherches historiques sur la commune d'Henin-Liétard (1847) ;

3° La vie de saint Éloy. Cet ouvrage est enrichi des descriptions d'un grand nombre de médailles, par Dancoisne (1852) (*voy.* le catalogue de Van Peteghem cité, n° 565) ;

4° Recueil historique des monnaies, méreaux, médailles, et jetons de la ville et de l'arrondissement de Béthune (1859) ;

5° Essai sur la Numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras (1869) ;

(1) En vente chez Van Peteghem, quai des Grands-Augustins, 41, à Paris. (*Voir* son catalogue, publié en 1874, n° 162.)

6° Histoire de la ville de Lens (1878);

7° Médailles religieuses du Pas-de-Calais (1880);

8° Méreau de l'historien Floris Vander Haer (1882);

9° Rapport sur la découverte de 184 coins de l'atelier monétaire d'Arras.

Le jeton n° 3, qui porte le nom de L. Dancoisne au-dessus du millésime 1881, représente, au revers, les armes de Douai, Henin-Liétard, Béthune et Saint-Vaast.

N° 4.

M. Édouard Van Hende, notre savant confrère, va occuper ici, comme on pourra s'en assurer par les lignes qui suivent, une large place dans notre *Vapereau* numismatique.

Nous citerons d'abord de lui, dans l'ordre chronologique des publications :

1852. — Quelques monnaies frappées à Lille sous les comtes de Flandre.

1858. — Numismatique lilloise.

1863. — Note sur quelques jetons de la Chambre des comptes de Lille.

1866. — Aquilus Sabinus et Mirabeau.

1867. — Un plomb des Innocents et deux jetons inédits.

1868. — Supplément à la Numismatique lilloise (partie monétaire).

1873. — Supplément à la Numismatique de Lille (méreaux et médailles).

1876. — Discours prononcé à la séance de la Société des sciences et des arts de Lille.

1877. — Plommés des Innocents. — Supplément à la Numismatique lilloise.

1882. — Notice sur Jean Wouters et sur deux jetons frappés à ses armes.

Sans date. — Histoire de la ville de Lille et une décoration des Philalèthes.

La *Biographie lilloise contemporaine* (1800-1869), publiée par H. Verly, consacre à M. E. Van Hende un long article que nous reproduisons ici. Il complète les renseignements qui précèdent.

« Édouard Van Hende, dit la *Biographie française*, numismate et archéologue, né à Lille, en 1819, s'associa en 1841, à son père, pour la direction du pensionnat créé par celui-ci en 1831. Il débuta presque involontairement dans la presse, en 1850 ; un ami, rédacteur de l'*Artiste*, lui ayant demandé avec instance un article pour son journal, M. Van Hende lui envoya une étude de numismatique, science à laquelle il consacrait ses loisirs depuis près de quatorze années. En 1852, il publia une *Notice sur quelques monnaies frappées à Lille*, qui fut suivie, six ans après, de la *Numismatique lilloise* (Lille, Danel, 1858), dont l'édition fut enlevée en quelques semaines et qui valut à son auteur une *mention honorable* de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et les titres de membre de la Commission historique du Nord, de la Société des sciences de Lille et de la Société numismatique de Belgique. De 1861 à 1868, il écrivit un assez grand nombre de mémoires et de rapports qui parurent dans le Bulletin de la

Commission historique et dans les Mémoires de la Société des sciences; huit volumes d'éphémérides lilloises, etc.

« 1865. — Nommé membre de la Commission d'archéologie et de numismatique;

« 1866. — Officier d'académie.

« 1668 — Correspondant des antiquaires de France.

« 1875. — Publication de l'Histoire de Lille (in-8°, édition presque entièrement brûlée dans l'incendie de l'imprimerie Danel).

« 1879. — Membre honoraire de la Société de numismatique.

« 1881. — Officier de l'Instruction publique. »

De nombreux et remarquables travaux de M. Van Hende sont encore inscrits aux publications de la Commission historique du département du Nord et aux annales de notre compagnie.

Le jeton qui figure sous le n° 4 et dont la légende est suffisamment explicite nous montre, au revers, les armoiries de la châtellenie de Lille.

Nous croyons devoir terminer notre notice par les lignes qui suivent.

Lille, capitale de la Flandre wallonne, qui comprenait Douai et Orchies, était le chef-lieu de la châtellenie, dans les limites de laquelle M. Van Hende a enfermé le cadre d'une monographie intitulée *Numismatique lilloise*, abstraction faite des jetons de la Chambre des comptes, dont le ressort était plus étendu.

Le lis d'argent, qui occupe tout le champ de la pièce, symbolise la ville de Lille, et les quatre écus superposés reproduisent les armes de quatre seigneuries de la châ-

tellenie, entourant le quartier de Milantois dont Lille était le siège.

Ces quartiers étaient le Carembaut, la Pévèle, le Weppes et le Ferrain. Ils avaient chacun leur seigneurie ou pairie héréditaire, conférant le droit de haute justice, et les possesseurs de ces fiefs étaient connus sous le nom de quatre hauts justiciers de la châtellenie.

L'écu de la baronnie de Phalempin-en-Carembaut porte de *gueules au chef d'or*.

Celui de la baronnie de Cysoing-en-Pévèle porte de *gueules à trois bandes d'azur*.

Celui de Warin, d'*azur à un écusson d'argent*.

Et celui de Comines, de *gueules à trois coquilles, au chevron et à la bordure d'or*.

N° 5.

A la suite de la 48e session du Congrès archéologique de France, tenue à Vannes, du 26 juin au 2 juillet 1881, quelques membres de la Société française d'archéologie résolurent de compléter l'étude qu'ils venaient de faire des antiquités du Morbihan par une excursion dans le département du Finistère. Grâce à l'aimable hospitalité de MM. du Châtelier, père et fils, propriétaires du château de Kernuz, près Pont-l'Abbé, les splendides collections formées par eux fournirent bien des notes précieuses à leurs confrères, et les promenades les plus intéressantes au milieu des monuments des temps primitifs, du moyen âge et de la renaissance, furent encore

facilitées par leur connaissance du pays et de ses ressources.

Parmi ces promenades, celle de l'île de Sein fut l'objectif principal de cette excursion scientifique.

Ce fut un véritable voyage, accompagné d'aventures, auxquelles on n'était pas préparé et qui ne laissèrent pas que de l'illustrer d'effets inattendus.... Mais ces détails échappent au contrôle de la Société belge de numismatique et son bulletin ne doit s'ouvrir qu'au *souvenir* particulier qui en fut la conséquence. Fort satisfaits, du reste, d'une visite qui n'était pas sans offrir quelques difficultés, mais heureusement accomplie, les sept confrères résolurent d'en fixer la mémoire par une médaille commémorative et dont, séance tenante, l'un d'eux leur présenta le projet.

On y lit : EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE A L'ILE DE SEIN ; dans le champ, le principal monument de l'île, le curieux tumulus surmonté de deux menhirs, contemporains sans doute de la fameuse Velléda, dont Châteaubriand a placé la résidence dans cette île même, et que l'auteur de la médaille a dessiné avec une grande exactitude, d'après une excellente photographie de M. de Laurière. A l'exergue et en deux lignes : 7 ET 8 JUILLET — 1881. Au bas, dans la légende, le monogramme de l'auteur du médaillon.

Rev. Rosace à sept compartiments formés par un trait cordé, avec une ancre au centre et des étoiles à chacune des intersections des compartiments. Dans chacun d'eux, le nom d'un des sept compagnons de voyage, et, en tête, celui de M. Léon Palustre, directeur de la Société fran-

çaise d'archéologie Les autres noms nous sont également chers, à savoir ; Gust. Vallier, E. Cartailhac, P. de Fontenille, Jacq. Bouillet, Jul. de Laurière et P. du Chatellier. Au-dessus de chacun de ces noms, un objet ou symbole ayant trait à l'étude ou au goût principal de chacun des sept confrères, un monument de la renaissance, une médaille du Dauphiné, une hache en pierre de l'époque préhistorique, deux arches du pont romain de Cahors, une panoplie d'armes anciennes, un cippe votif romain, un dolmen.

Nous sommes heureux qu'on ait bien voulu nous autoriser à reproduire par la gravure cette charmante médaille, qui perpétue le souvenir de ces intrépides savants qui, guidés par l'amour de la science, entreprirent un pèlerinage entouré de tant de dangers et de fatigues.

Cette médaille a été frappée à un fort petit nombre d'exemplaires, dont disposent les explorateurs.

N° 6.

Le 4 décembre dernier, M. Renier Chalon accomplissait sa *quatre-vingtième* année. A cette occasion quelques amis avaient résolu de lui offrir un souvenir ; et quel souvenir peut être plus agréable qu'une médaille à un numismate? Nous ne viendrons pas rappeler ici les diverses ovations dont notre zélé et cher Président a été mainte fois l'objet. Nul d'entre nous ne les a oubliées.

La médaille dont nous donnons le dessin, pl. IX, ne doit être considérée que comme une démonstration cir-

conscrite dans un cercle d'amis dont les noms se lisent sur la pièce elle-même.

Elle n'a été frappée qu'en argent et à très petit nombre ([1]).

Enfin, le n° 7 de la même planche donne la réduction d'un médaillon uniface consacré à notre Président.

A. Brichaut.

Bruxelles, le 14 décembre 1882.

([1]) Cet article termine la première série des Jetons de numismates. La deuxième doit être, provisoirement, ajournée à cause de l'abondance des matières. (*La Direction.*)

PHILIPPE-AUGUSTE ET LOUIS VIII

ONT-ILS FRAPPÉ MONNAIE DANS TOURNAI?

M. Gariel dit *oui* et M. Cocheteux dit *non*.

Nous insérons, dans ce numéro de la *Revue*, une dernière polémique sur ce sujet, nous réservant d'y revenir, s'il y a lieu, lorsque le général aura publié son troisième article sur les monnaies épiscopales de Tournai, article qui embrassera tout le XIIIe siècle.

R. Ch.

J'avais résolu, dit M. Gariel, de laisser enfin reposer en paix cette charte de 1202, au sujet de laquelle la discussion a duré déjà bien longtemps; mais la forme que mon honorable contradicteur, M. Cocheteux, a donnée à sa réponse, comme aussi l'inexactitude, en ce qui me concerne, de certaines de ses assertions, m'obligent à quelques mots de réponse. Je serai bref autant que possible et, afin de ne pas introduire de nouveaux éléments de discussion dans la question qui nous divise, je prendrai dans leur ordre les divers paragraphes de l'article de M. Cocheteux. Cette réponse sera, du reste, quoi qu'il

arrive, la dernière de cette discussion pour laquelle je réclamerai l'hospitalité de la *Revue belge*.

§ 1er (page 236). *Je regrette* . . . . etc.

De ce qu'il n'a été trouvé à Tournai aucune monnaie à l'H romain au nom de Philippe, il ne s'en suit pas qu'il n'y en ait pas été frappé. Que de pièces nouvelles se retrouvent chaque année, dont on ne soupçonnait même pas l'existence. Il est évident que si une monnaie quelconque de Philippe portait le nom de la ville de Tournai, toute discussion eut été inutile (1).

§ 2 (page 236). *Serons-nous plus heureux* . . . . etc.

M. Cocheteux croit à tort avoir *réduit à néant* toute mon argumentation en invoquant l'acte de concession de 1294. Rien, au contraire, ne peut la confirmer d'une façon plus claire. En effet, l'évêque concède au roi le droit de frapper sa *grosse monnaie d'argent* dans la cité de Tournai; mais il ne parle pas de la monnaie de billon (2). Or, Philippe II ne pouvait se rendre acquéreur

(1) Ce paragraphe ne fait que reproduire en d'autres termes ce que j'ai dit moi-même : « *Il n'existe jusqu'*A PRÉSENT aucune monnaie... »

CH. C.

(2) C'est répondre à côté de la question.

Philippe-Auguste n'a point frappé monnaie dans Tournai pour les motifs que j'ai déjà fait connaître et aussi à cause de la possession toute précaire de cette ville. Il se contenta d'y faire donner cours — non exclusif toutefois — aux monnaies françaises; et l'atelier d'Arras, si actif sous ce règne, suffisait pour en alimenter nos contrées.

Les *blancs* et les *artésiens*, que les évêques frappèrent jusqu'en 1293, tenaient généralement lieu des deniers parisis et tournois. Vingt-six

de ce droit concédé plus tard à Philippe IV, par cette excellente raison, que ni lui, ni son fils ne frappèrent de grosse monnaie d'argent ; c'est seulement sous le règne de Louis IX que fut créé le gros tournois ou espine. Toute la monnaie de ses prédécesseurs était monnaie de billon (parisis et petits tournois). C'est cette dernière monnaie qui était frappée à Tournai en vertu de la charte de 1202 (1), et l'acte de 1294, n'en faisant nulle mention,

chartes, sur trente-quatre, montrent que, de 1207 à 1254, les marchés ou contrats passés dans Tournai sont presque exclusivement conclus en monnaies de Flandre, en artésiens ou en tournaisiens.

Pour tous ces motifs, on ne peut guère espérer rencontrer des monnaies royales françaises de la troisième dynastie, frappées à Tournai, avant le règne de saint Louis. Cet espoir lui-même est devenu bien faible, pour ce règne, depuis qu'il est reconnu que la date 1269, donnée par Cousin à une convention monétaire, est inexacte.

Il en est tout autrement pour le règne de Philippe le Hardi. La date de Cousin corrigée (1279 au lieu de 1269) et la *mention* de lettres de non-préjudice, concernant la monnaie, délivrées en août 1281 (que M. Dutron vient de rencontrer dans les Archives de Tournai) tendraient à confirmer mon opinion que certains gros tournois attribués à Philippe IV devraient bien faire retour à Philippe III.

Quoi qu'il en soit, si ces lettres de non-préjudice se retrouvent à Paris, elles pourront élucider le débat, et il y aura lieu de rechercher et d'étudier si elles sont les premières de l'espèce. *That is the question !*

Ch. C.

(1) C'est une erreur ; la monnaie frappée à Tournai, en vertu de la charte de 1202, ne comporte que des deniers et des oboles du poids respectif de 9 $^3/_5$ et 4 $^4/_5$ grains et a l'aloi de quatre onces d'esterling au marc de Flandre.

Ces pièces ne ressemblent donc en rien, ni pour la taille, ni pour l'aloi aux deniers parisis ou tournois.

Ch. C.

confirme, par cela même, la ou les concessions antérieures qui permettaient de la frapper.

§ 3 (page 237). *Partons maintenant de ce fait* ... etc.

Il n'y a pas de date fixée pour Tournai . . . etc. ; ceci est une chicane de mots ; le paragraphe de Le Blanc est trop clair pour donner lieu à discussion. En disant : « Je trouve la même chose dans les comptes des maîtres des monnaies de Sommières et de Tournai », il veut dire, évidemment, que ces deux ateliers fabriquèrent des gros tournois de la Toussaint de 1291 jusqu'à l'Ascension de 1292, comme avait fait le maître de la monnaie de Paris. Ceci, du reste, n'a qu'une importance très relative en ce qui concerne la charte de 1202 (1).

§ 4 (page 239). *Ceci dit, je reviens* . . . etc.

Il ne faut pas dire que le *texte de Paris* (de l'ordonnance de 1202) est le plus ancien ; il y a à Paris, tant à la Bibliothèque nationale qu'aux archives, cinq ou six textes de cette ordonnance qui, presque tous, reproduisent, à peu de mots près, la charte du Vatican. On peut consulter, du reste, le *Recueil des Ordonnances* de la troisième

(1) C'est jouer sur les mots, je maintiens que « jusqu'a présent rien ne prouve qu'*avant* 1291... »

Quant à la grosse monnaie d'argent, aucun numismate n'ignore que l'on n'en frappait pas avant saint Louis ; si donc Philippe-Auguste ou Louis VIII avaient possédé le droit de frapper des petites monnaies d'argent ou de billon dans Tournai, ils auraient eu aussi le droit de frapper des gros tournois et, par conséquent, la concession de 1294 (ou 1281 ou encore 1279?) eut été inutile.

Ch. C.

race, tome XI, page 285, et l'on y trouvera intégralement ce même texte. La dernière phrase seule diffère et se termine par ces mots : *nos non poneremus ibi plus quam inde haberemus* (1).

(Page 240.) *Puisque le marc de Tours . . .* etc.

Ceci est évidemment une erreur de mon honorable contradicteur. S'il avait bien lu l'article auquel il répond, il aurait vu (page 226) que c'est lui qui affirme que le marc était le même en France et en Flandres, tandis qu'au contraire, je donne (page 227), d'après du Cange, la description des quatre espèces de marc alors en usage en France, à savoir : le marc de Tours ; le marc de Troyes, qui était le même que le marc de Flandres ; le marc de Limoges et le marc de La Rochelle (2).

(Page 241.) *Il n'admet pas . .* etc.

Je ne puis admettre cette traduction si simple : *sortira des fers par trente sols en petite monnaie de Flandres,*

(1) Ceci n'est pas une réfutation. Tout le monde sait qu'à cette époque les copies d'une même charte variaient fréquemment, non seulement par l'orthographe des mots, mais encore par l'altération du texte ; je citerai pour exemple deux textes *officiels* — l'un royal, l'autre épiscopal — des lettres de confirmation de 1286. J'en parlerai prochainement.

Ch. C.

(2) Oui, Troyes au lieu de Tours. — *Lapsus calami.* Toutefois cela ne change rien à la question, car jusque vers la fin du XIIIe siècle, *le marc de Flandre n'était pas du tout le marc de Troyes;* ces deux marcs étaient dans le rapport de 13 : 17 ou environ. L'assimilation donnée par du Cange ne dût s'opérer que vers la fin du XIIIe siècle.

Ch. C.

parce que cette traduction est, selon moi, un non-sens. Cela voudrait dire en effet : Le cours de cette monnaie sera de trente sols, en petite monnaie de Flandres. Mais sera-ce trente sols à la livre ? à l'once ? au marc (1) ?

(Page 241.) *M. Gariel parle de discuter* ... etc.

M. Cocheteux se défend d'avoir fait de la concession d'Evrard, une vente au roi de France. Cependant si je prends, dans son second article sur la monnaie épiscopale de Tournai, sa traduction de la charte de 1202, j'y lis : « Evrard des Vignes... a concédé... la troisième « partie du monétage (?) de Tournai ; toutefois nous lui « concédons ce que nous avons perçu tandis que la pré- « dite monnaie était pour moitié en argent... ». Or, l'acte de donner de l'argent en échange d'une chose concédée me paraît bien être ce qui constitue une vente, un acte commercial (2).

(Page 241.) *Ce qui suit... sont ou des généralités qui tombent devant les explications qui précèdent, ou des assertions déjà mises à néant.*

(1) Évidemment, il ne peut être ici question que de marc ; d'ailleurs la taille en petite monnaie de Flandre ou au petit marc de Flandre sont ici deux expressions synonymes. Les petits deniers frappés en 1202, correspondent, en effet, au poids du petit marc de Flandre divisé par 360 den. ou xxx sols, et pas du tout au poids du marc de Troyes ou de Tours.

Ch. C.

(2) Malgré toute la bonne volonté que je m'efforce d'y mettre, je ne puis arriver à considérer cette charte de 1202 comme constituant un acte commercial.

Ch. C.

Mon contradicteur est-il bien sûr de les avoir anéanties autant que cela ? Il me semble, pour moi, que quelques doutes peuvent subsister et tout au moins pourrais-je lui dire, comme Alceste à Oronte :

> Pour les trouver ainsi vous avez vos raisons,
> Mais vous trouverez bon que nous en ayons d'autres
> Qui nous dispenseront de nous soumettre aux vôtres [1].

Restent les paragraphes *A*, *B* et *C* (page 243).

Pour le paragraphe *A* je répondrai que je n'ai attribué aucun poids au *petit marc* de Flandres, ayant toujours déclaré que j'ignorais ce qu'il pouvait être.

Le paragraphe *B* renferme des hypothèses dont je laisse toute la responsabilité à mon honorable contradicteur [2]. En tous cas, il reconnaît qu'Evrard des Vignes était un simple monnoyer, ne pouvant, par conséquent, concéder à Philippe tout ou partie d'un seigneuriage qu'il ne possédait pas. Il ne pouvait lui donner que ce qui lui appartenait, c'est-à-dire le droit de battre monnaie.

[1] Il ne s'agit pas ici de poésie; gardons provisoirement, comme Oronte et Alceste, nos opinions personnelles; mais recherchons des actes, des documents, vous à Paris, moi à Tournai, afin de nous prononcer sur des *faits* et non sur des suppositions.

Ch. C.

[2] Je sais fort bien que ce ne sont que des hypothèses, puisque je ne les ai formulées que pour pousser aux recherches sur ce point. Mais mon honorable contradicteur semble ignorer qu'il paraît acquis que les Éverard des Vignes descendent d'une branche cadette des châtelains, dont ils ont hérité les droits monétaires, notamment par le célèbre monnayeur Thiéry ou Théodoric, frère du chevalier Radulphe ou Radou et le plus riche bourgeois de Tournai de son époque.

Ch. C.

Le paragraphe *C* n'a aucun rapport avec la charte de 1202; je n'ai pas à y répondre [1].

Je ne récriminerai pas au sujet de la dernière lettre (page 237) de mon honorable confrère. M. Cocheteux a bien voulu m'exprimer très cordialement ses regrets au sujet d'un malentendu qui, supprimant une phrase de sa lettre, a paru me rendre applicable une accusation d'invention ou de falsification de titres qui ne m'était nullement destinée. Pour le reste, je ne lui en garde nulle rancune et n'en conserve pas moins pour lui les meilleurs sentiments d'estime et de bonne confraternité.

G.

Paris, 30 janvier 1883.

[1] Mais si, car ce paragraphe tend à prouver que vers 1274 les rois de France ne frappaient point monnaie dans Tournai et qu'il est probable qu'ils ne l'avaient pas fait antérieurement.

Ch. C.

Rectification. — L'omission d'une phrase incidente dans la lettre n° VII de la correspondance échangée entre MM. Gariel et Cocheteux, — page 248 du dernier numéro de la *Revue*, — pourrait donner lieu à une interprétation regrettable et que rien d'ailleurs ne pourrait justifier. Nous nous empressons donc de déclarer que les mots : « *on ne réfute pas des chartes inventées* », ne peuvent en aucun point s'appliquer à notre honorable confrère M. Gariel.

Ch. C.

QUELQUES MÉDAILLES FRANÇAISES.

Pl. X et XI.

M. H. Milne-Edwards terminait, vers 1881, son grand ouvrage sur la physiologie et l'anatomie comparées ; une commission se réunissait sous la présidence de M. de Quatrefages, de l'Institut de France, pour lui offrir une médaille dont l'exécution fut confiée à M. Alphée Dubois.

Les savants de tous les pays ont voulu prendre part à cet hommage d'admiration et de gratitude.

Un exemplaire en or de cette médaille fut remis à M. Milne-Edwards par une délégation composée de MM. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; Blanchard, Murey, de l'Institut ; Brown, Sequard, du Collège de France; Suppey, de l'Académie de médecine; Vaillant, professeur au Muséum ; Masson, éditeur des œuvres du maître.

Prenant tour à tour la parole, les savants rappelèrent les travaux du héros de la fête à qui la science française est redevable, indépendamment du livre cité en tête de cette notice, d'une histoire générale des crustacés à laquelle préludèrent ses découvertes dans l'organisation des animaux marins qu'il conçut l'idée d'observer sur leur domaine, dans les actes de leur vie.

Citons encore ses recherches dans les parties chaudes de la Méditerranée, ses leçons, ses démonstrations sur

l'accomplissement de certaines fonctions de la vie, ses manuels dont on a dit : « Bien des auteurs ont, avec plus » ou moins de succès, mis au jour des manuels ou des « traités pour ceux qui étudient ; seul Milne-Edwards en « a fait un pour les maîtres. »

Ces mots sont l'expression de la plus complète vérité. Tel est le savant professeur du Muséum d'histoire naturelle, dont la médaille, planche X, va transmettre l'image à nos descendants.

*
* *

Si j'avais à résumer le mérite transcendant de M. Pasteur, membre de l'Académie des sciences, je l'irais chercher dans les paroles que lui adressait, le 26 mai 1882, M. Dumas, le secrétaire perpétuel de la docte compagnie, en lui remettant un exemplaire en or de la médaille reproduite planche XI, et gravée aussi par Alphée Dubois.

« Mon cher Pasteur, il y a quarante ans vous entriez « comme élève dans cette maison. Dès votre début, vos « maîtres avaient prévu que vous en seriez l'honneur, « mais nul n'eût osé prévoir quels services éclatants « vous étiez destiné à rendre à la science, au pays, au « monde !

« Votre vie n'a connu que des succès. La méthode « scientifique dont vous faites un emploi si sûr, vous doit « ses plus beaux triomphes. L'école normale est fière de « vous compter au nombre de ses élèves, l'Académie « des sciences s'enorgueillit de vos travaux, la France « vous range parmi ses gloires.

« Au moment où, *de toutes parts,* les témoignages de la « reconnaissance publique s'élèvent vers vous, l'hommage « que nous venons vous offrir, au nom de vos admira- « teurs et de vos amis, pourra vous sembler digne d'une « attention particulière. Il émane d'un sentiment spon- « tané et universel et il conserve pour la postérité l'image « fidèle de vos traits.

« La science, l'agriculture, l'industrie, l'humanité, « vous conservent une gratitude éternelle et votre nom « vivra dans les annales parmi les plus illustres et les plus « vénérés [1]. »

*
* *

Bientôt la numismatique de la science contemporaine va s'enrichir d'une médaille commémorative des cinquante années de fonctions académiques occupées par J.-B. Dumas.

Nous espérons pouvoir publier cette médaille dans notre plus prochaine livraison.

A. Brichaut.

Paris, le 20 janvier 1883.

[1] Notre Société est redevable de la reproduction de ces deux médailles à la gracieuseté de notre excellent ami M. Maindron, secrétaire de l'Académie des sciences, membre de notre association.

LE DROIT DE BATTRE MONNAIE

POSSÉDÉ ET EXERCÉ

PAR LES COMTES DE HOHENLOHE.

Dans un article intitulé *Fünfzehner des Grafen Ludwig-Gustav von Hohenlohe-Schillingsfürst, vom Jahre* 1685, publié dans le *Monatsblatt* de la Société héraldique et généalogique *Adler*, à Vienne, n° 23, S. A. S. Mgr. le prince F. K. de Hohenlohe-Waldenbourg, à Kupferzell, a donné des détails fort intéressants relatifs au droit de battre monnaie possédé et exercé par l'illustre maison de Hohenlohe.

Nous apprenons par cette excellente notice que l'empereur Léopold accorda, le 16 janvier 1685, au comte Louis-Gustave de Hohenlohe-Schillingsfürst, en reconnaissance des services rendus par lui à l'empire, le privilège de frapper des pièces de quinze kreuzer et d'un gros, aux coins de l'empire, au même titre et de même poids que les monnaies impériales. Elles devaient toutefois porter une marque monétaire particulière.

En conséquence de ce privilège, des pièces de quinze kreuzer furent frappées par le comte de Hohenlohe, portant sur le revers, au-dessous des armes impériales, soit une *étoile,* soit un petit *a,* entre deux parenthèses.

Le comte Louis-Gustave fit frapper ces espèces, en partie, dans son propre atelier monétaire à Schillingsfürst, et, en partie, dans plusieurs autres localités de l'empire, comme, par exemple, à l'hôtel des monnaies de Mayence celles avec l'*étoile,* et à celui de Würzbourg celles avec l'*a.*

On s'est servi de plusieurs coins différents pour la fabrication de ces espèces. L'illustre et savant auteur de l'article précité possède dans sa collection de monnaies de Hohenlohe onze variétés de la pièce de quinze kreuzer avec l'*étoile,* et deux avec l'*a* comme marques monétaires.

Ce privilège extraordinaire ne tarda pas à faire naître la jalousie et l'envie, et l'empereur fut assailli de plaintes provenant de différents côtés, qui trouvèrent un appui dans la circonstance que des faux monnayeurs, dont quelques-uns avaient été pendus, avaient mis dans la circulation des fausses pièces de quinze kreuzer au type de celles émises par le comte Louis-Gustave de Hohenlohe, mais à un titre infiniment inférieur. Il en résulta que, dans plusieurs parties de l'empire, les monnaies de quinze kreuzer de Hohenlohe furent frappées d'interdit, entre autres dans le Würtemberg, par mandat du 27 octobre-6 novembre 1685, tandis que le 2 novembre 1685 le privilège impérial fut révoqué.

On croyait alors à Vienne que, par cette révocation, le

droit même de battre monnaie avait été supprimé et complètement aboli. Or le comte Louis-Gustave de Hohenlohe écrivit alors à l'empereur, en date du 9 mars 1691, pour lui expliquer que c'était parfaitement erroné de vouloir prétendre, ainsi qu'on l'avait représenté à Sa Majesté, que le *jus monetandi* ne lui aurait appartenu qu'à partir de la concession que l'empereur lui avait accordée de faire frapper des pièces de quinze kreuzer á l'effigie de Sa Majesté ; et que, par suite de la révocation de cette concession, il aurait perdu le droit de battre monnaie ; qu'il était également erroné de dire qu'il aurait étendu les droits obtenus par cette concession en faisant fabriquer des pièces d'un double gros ou demi-florin à son nom et à ses armes, attendu qu'il était de notoriété publique que les comtes de Hohenlohe avaient possédé le *jus monetandi ab immemoriali tempore*, droit qui leur appartenait de tout temps et qu'ils possédaient encore. Enfin qu'ils avaient constamment fait battre monnaie dans les ateliers monétaires de la Franconie et que son père, son aïeul et ses aïeux avaient fait frapper des ducats, des écus et d'autres espèces de monnaies, dont plusieurs étaient encore dans la circulation. Que nul ne pouvait faire frapper des monnaies du pays (*Landmünze*) sans qu'il se soit préalablement légitimé à l'égard de ses privilèges auprès de la direction de la monnaie, privilèges dont ses aïeux avaient joui depuis plusieurs siècles et que l'on trouverait qu'ils étaient si anciens, qu'ils seraient en grande partie consumés par le feu ou rongés par les souris.

Le prince de Hohenlohe-Waldenbourg termine son

article en faisant remarquer que le comte Louis-Gustave exerça le droit de battre monnaie jusqu'à sa mort, survevenue le 16 février 1697, et qu'en 1696, il fit encore frapper des écus et des doubles gros.

Cte Maurin Nahuys.

LES MONNAIES DES ÉTATS-BELGIQUES-UNIS.

SECOND ARTICLE.

RÉVOLUTION DE 1789-1790.

Dans notre premier article, nous disions que la quantité des différentes monnaies émises par le Congrès souverain des États-Belgiques-Unis, était inconnue parce que les comptes monétaires de cette époque n'avaient pas été retrouvés (1).

Depuis lors, en parcourant, aux archives du royaume, les lettres de la Chambre des comptes et du Conseil des finances aux officiers de la Monnaie de Bruxelles, sous le gouvernement autrichien, nous avons eu la chance de retrouver ces documents et nous nous empressons de les communiquer aux lecteurs de la *Revue*.

Immédiatement après le retour des troupes impériales à Bruxelles (2), les officiers de la Monnaie de cette ville adressèrent, le 5 décembre 1790, au secrétaire de Léopold II, une note pour MM. les commissaires civils de l'empereur.

Ils y exposaient que l'administration de la Monnaie devait, en ce moment, s'occuper avant tout d'imaginer un

(1) *Revue belge de numismatique*, 1882, p. 630.

(2) Le 2 décembre 1790.

moyen de faire rentrer, sans perte pour Sa Majesté, les espèces que le ci-devant congrès avait fait monnayer; dans ce but, ils énuméraient le nombre des pièces frappées et voici la liste qu'ils produisaient :

			Florins	s.	d.
3,800	lions d'or, évalués à 14 florins .	=	53,200	00	0
44,392	lions d'argent, évalués à 3 fl. 10 s.	=	155,372	00	0
65,724	pièces d'un florin	=	65,724	00	0
60,580	pièces de 10 sols (1/2 florin) . .	=	30,290	00	0
720,148	doubles liards	=	18,003	12	0
407,149	simples liards	=	5,089	07	3
La valeur totale des espèces monnayées était donc de (1)			327,678	19	3

Ils proposaient ensuite de refondre toutes ces pièces et indiquaient diverses réductions qui permettaient de procéder à cette opération, en évitant toute perte. Ils terminaient leur rapport en constatant qu'il restait encore dans le magasin de la monnaie :

7,000 liards et doubles liards;
800 lions d'or;
700 lions d'argent;
600 pièces d'un florin et
400 pièces de 10 sols.

Le 10 janvier 1791, les officiers de la Monnaie adressèrent au conseiller des finances, Sanchez d'Aguilar, une note plus complète et plus exacte que la précédente; la

(1) Les officiers de la Monnaie fixent cette somme à fl. 327,708-19-3. C'est sans doute par erreur, le total exact est celui que nous indiquons.

première avait été faite précipitamment, au milieu du désordre d'une installation nouvelle et ne s'arrêtait pas à tous les détails énumérés dans la seconde, élaborée avec plus de soin. C'est donc celle-ci qui nous renseignera fidèlement sur le nombre des diverses espèces frappées par le gouvernement révolutionnaire ; nous adoptons, par conséquent, les chiffres inscrits dans ce dernier rapport qui sont du reste à peu près les mêmes que ceux mentionnés par la première note.

Voici les nombres indiqués dans cette deuxième communication :

Lions d'or : 3,805 pièces = 53,270 florins.
1er rapport (3,800) (53,200).
Titre : 22 carats 3/4 de grain.
Taille : 29 53/100 au marc.
Remède : 3/4 de grain en aloi et 24 as au poids.
Esterlins : 128-3-5.

Lions d'argent : 44,534 pièces = 155,869 florins.
1er rapport (44,392) (155,372).
Titre : 10 deniers 11 1/2 grains d'argent fin en aloi (titre de 872).
Taille : 7 7/15 pièces au marc.
Remède : 1 grain en aloi, 1 esterlin en poids sur marc d'œuvre.
Marcs : 5,919-6-2.

Florins (1) : 66,485 pièces = 66,485 florins.
1er rapport (65,724) (65,724).

(1) Le florin courant valait à cette époque 1 fr. 81 c. 29 m.

Même titre.
Taille : 26 $^{127}/_{900}$.
Même remède.
Marcs : 2,529-3-4.

Dix sols ou demi-florins : 61,273 pièces = fl. 30,636-10.
1er rapport (60,580) (30,290).
Même titre.
Taille : 52 $^{127}/_{1800}$.
Même remède.
Marcs : 1,165-5-4.

Doubles liards : 720,148 pièces
Même chiffre que dans le 1er rapport.
Simples liards : 407,149 pièces
Même chiffre que dans le 1er rapport
} 27,991 marcs. fl. 23,093-1-3.

Le 31 janvier 1791, les officiers de la Monnaie font aussi connaître au comité des finances que les pièces suivantes se trouvent au magasin de l'hôtel des Monnaies :

988 lions d'or = ...	fl.	13,832 00
argent = ...		26,382-10
Total. . .	fl.	40,214-10

Enfin, le 12 février de la même année, le comité des finances est informé que les préposés provisoires du Trésor royal ont remis à la Monnaie :

638 lions d'or ;
131 lions d'argent ;
2,696 pièces d'un florin ;
1,306 pièces de dix sols et
57 marcs d'espèces de cuivre.

Les officiers de la Monnaie estiment qu'il serait nécessaire de refondre ces espèces ainsi que toutes celles que le public apportera au bureau, ensuite de la déclaration du 28 janvier [1], et sont d'avis de les transformer en souverains et couronnes, sur les carrés de l'année 1789, ainsi qu'il a été fait depuis la rentrée du gouvernement général, jusqu'à ce que le poinçon du buste de Léopold II soit achevé.

Ces différents chiffres nous donnent une idée approximative du numéraire mis en circulation par le gouvernement révolutionnaire des Provinces-Belgiques-Unies ; ces nombres sont considérables, si l'on tient compte du court espace pendant lequel ces espèces ont été frappées, période dont nous avons indiqué la durée dans notre précédent article. Il résulte aussi de ces documents que toutes les pièces décrétées par l'édit du 14 août 1790 n'ont pas été frappées; il ne peut subsister aucun doute à cet égard : le demi-lion d'argent, les pièces de cinq sols (vyf stuyvers) et de dix liards (thien oorden) ne furent, en effet, pas émises puisque les rapports ci-dessus n'auraient point omis de les mentionner [2].

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas eu la satisfaction de trouver l'époque de la première émission des monnaies de cuivre [3] et nous n'avons pas été plus

(1) *Voir* cette déclaration, *Rev. belg. de num.*, 1882, p. 631.

(2) *Rev. belge de num.*, 1882, p. 633.

(3) Les flans de ces pièces provenaient de Hongrie et c'était le nommé Fehr qui était préposé au débit du cuivre de cette contrée.

Cette émission est postérieure au 9 janvier 1790, car, à cette date, les ouvriers de la Monnaie se plaignent de n'avoir rien à faire.

heureux en ce qui concerne le décret relatif aux pièces d'or; nous maintenons, par conséquent, nos précédentes inductions et nous terminerons cette énumération un peu sèche parce qu'elle est parsemée de nombreux chiffres, par un récit des événements qui se sont passés, à la Monnaie de Bruxelles, pendant cette période révolutionnaire..

Durant l'insurrection patriotique, rien ne fut changé à la direction de l'hôtel des Monnaies, qui se rouvrit peu de jours après la sortie des troupes impériales de Bruxelles (1) et qui continua la recette du change, comme auparavant (2) ; toutefois, les ateliers de la Monnaie restèrent quelque temps inactifs, car le 9 janvier 1790, les ouvriers se plaignirent de n'avoir aucun ouvrage et demandèrent de fabriquer de la monnaie pour le Luxembourg.

Comme nous l'avons dit dans notre premier article, ce fut le graveur général, Théodore van Berckel qui grava les coins et poinçons des monnaies de la révolution brabançonne; il fut aussi l'auteur de plusieurs médailles relatives aux événements de cette période. Cependant. lorsque les Autrichiens rentrèrent à Bruxelles un an plus tard (3), le gouvernement impérial ne lui tint point rancune et ne lui enleva pas ses fonctions; du reste, tout le

(1) Le 12 décembre 1789.

(2) Rapport des officiers de la Monnaie à MM. les trésoriers généraux, conseillers et commis des Domaines de l'Empereur. Bruxelles, le 27 décembre 1791. Archives du royaume. Correspondance de la Chambre des comptes et du conseil des finances, aux officiers de la Monnaie.

(3) Le 2 décembre 1790.

personnel de la Monnaie se trouvait dans la même situation et le gouvernement général se serait mis dans un grand embarras s'il avait dû congédier et remplacer tout ce monde ; aussi se borna-t-il a exiger des employés une prestation de serment de fidélité au nouveau souverain Léopold II (1).

Un mois déjà avant leur départ, les Autrichiens avaient pris la précaution de transporter au Trésor royal, tous les lingots d'or et d'argent ainsi que les pièces monnayées, à l'exception d'une très petite somme. Ces valeurs furent remises à la Monnaie lors du retour des Autrichiens.

Dès le 15 janvier 1790, les États de Brabant résolurent de restituer à l'abbaye de Parc (2), toute l'argenterie provenant de celle-ci et de son refuge (3).

Cette argenterie portée à la Monnaie, lors de la suppression de l'abbaye, valait 15,870 florins 13 sols (4) et cette somme fut payée à Simon Diselé, abbé de Parc, par l'administration de la Monnaie.

C'était un acte de condescendance des États envers les puissantes abbayes qui avaient si énergiquement contribué au succès et à l'avènement du gouvernement patriotique.

Les patriotes manifestèrent leur haine pour la maison d'Autriche en détruisant les armes de Marie-Thérèse et

(1) Le 11 décembre 1790.

(2) Abbaye d'hommes, de l'ordre des Prémontrés.

(3) Devenu successivement l'hôtel de Snoy et l'hôtel de Chimay, quartier de la chancellerie, à Bruxelles.

(4) Le florin courant valait 1 franc 81 cent. 36 m.

du duc Charles de Lorraine, qui surmontaient la porte cochère de l'hôtel des Monnaies.

Malgré ces événements, rien ne fut pris ni enlevé du fonds de l'hôtel des Monnaies, ni en espèces, ni en matériaux, ni en effets; néanmoins, la Monnaie n'échappa au pillage que grâce à la présence d'esprit du maréchal Schuers.

Un jour, l'essayeur général Brichaut vint annoncer que la Monnaie se trouvait sur la liste des maisons désignées pour le pillage.

Presque tout l'or et l'argent était à peine caché, que les « Capons du Rivage » entouraient déjà l'hôtel et voulaient enfoncer les portes; le maréchal Schuers ne parvint à les calmer qu'en leur payant à boire autant qu'ils voulaient et en transformant ainsi leur fureur en ivresse.

Une autre fois, ce fut un official du Trésor qui vint avec ordre du Congrès pour lever une somme de 30,000 florins ; mais comme celui-ci n'avait plus que l'ombre du pouvoir, le brave official fut poliment éconduit.

L'administration de la Monnaie n'eut point toujours la même chance et fut obligée de payer une rançon de 500 lions d'argent pour échapper à l'invasion d'une soldatesque en déroute.

Le 2 décembre 1790, au matin, le jour même de la rentrée des Autrichiens à Bruxelles, une compagnie de dragons patriotes, du régiment de Tongerloo, investit l'hôtel des Monnaies; leur officier, un certain C. J. Van Hal, prenant le titre de lieutenant général commandant et tout à fait inconnu aux employés de la Monnaie,

essaya, avec l'aide de quelques soldats, d'enfoncer la porte après avoir inutilement sonné avec violence.

On finit par leur ouvrir ; ils demandèrent de l'argent et les dragons menacèrent même de massacrer tout le monde s'ils n'en recevaient tout de suite.

On pria le commandant d'entrer dans l'hôtel mais de laisser ses dragons à la porte ; ce qu'il fit, et après être monté au bureau, il exigea, le sabre à la main, une somme de 6,000 florins.

Les préposés de la Monnaie lui représentèrent qu'ils ne possédaient pas cette somme, mais comme la foule augmentait sur la place et qu'elle pouvait se porter à quelque excès, on réussit à contenter cet officier en lui remettant une somme de 500 lions d'argent (1,750 florins argent courant) (¹).

La Monnaie en fut donc quitte à bon marché.

A son retour, le gouvernement autrichien trouva les finances de cette administration dans un état très satisfaisant : les patriotes n'avaient pas trop abusé de leur succès.

En effet, d'après une évaluation générale du fonds de la Monnaie, son actif, en octobre 1789 s'élevait à :

Flor. 235,991-18-5.

Or, à la rentrée des troupes impériales, au mois de décembre 1790, l'actif était de :

Flor. 229,526-11-4.

(¹) La quittance de ce commandant se trouve jointe au rapport sur ces événements présenté par les officiers de la Monnaie. Archives du royaume.

La différence n'était donc pas bien grande et lorsque le gouvernement général fit lever les scellés qui avaient été apposés lors du retour des troupes impériales à Bruxelles, il put constater qu'il n'avait pas trop perdu dans la bagarre.

GEORGES CUMONT.

MÉLANGES.

—

Le Cercle archéologique d'Enghien, sous la présidence d'honneur de S. A. S. Mgr. le duc d'Arenberg, a ouvert, le 24 juin 1882, dans le grand salon de l'hôtel de ville d'Enghien, une exposition archéologique.

Comme l'a dit M. de Cordes, l'honorable vice-président, dans son discours d'ouverture, l'idée d'une exposition d'antiquités dans une ville de 4,000 habitants, devait paraître une tentative hardie et téméraire, difficile à réaliser ; or, le résultat auquel on est arrivé, a démontré qu'après la grande Exposition nationale de 1880, il y avait encore place pour les exhibitions locales, biens fournies et faisant apparaître nombre d'objets intéressants.

L'exposition a été uniquement formée par le concours des membres du Cercle et des habitants de l'ancienne seigneurie d'Enghien, et néanmoins on a su réunir une collection vraiment remarquable. Le catalogue contient 2,720 numéros, sans compter les 560 spécimens divers de céramique et les 120 numéros dont était composé la section étrangère.

Parmi tant d'objets précieux, vénérables souvenirs du passé, si importants pour l'histoire des mœurs, des arts et des métiers, la numismatique était aussi représentée.

Dans cette partie, nous avons particulièrement remarqué les deux méreaux du serment de Saint-Jean-Baptiste d'Enghien, au chiffre des ducs d'Arenberg, et les neuf méreaux

de la confrérie de Notre-Dame de la même ville, tous en plomb et inédits.

Une très jolie médaille commémorative de cette exposition, dont l'exécution a été confiée à M. Nicolas Steenhaut, d'Enghien, a été remise aux membres et aux exposants.

Elle représente, d'un côté, les écussons aux armes d'Enghien et d'Arenberg surmontés de la couronne princière ; le tout est entouré de deux branches de laurier et accompagné d'une pensée avec la devise : PENSER Y FAULT.

Rev. * CERCLE ARCHÉOLOGIQUE D'ENGHIEN. Dans le champ : EXPOSITION D'ANTIQUITÉS MDCCCLXXXII.

La médaille est d'une jolie exécution tant au point de vue de la gravure et du fini du travail qu'à celui du dessin héraldique.

Cte M. N.

Aanwinsten van het penningkabinet van het Friesch Genootschap van Geschied-, Oudheid- en Taalkunde te Leeuwarden, 1881-1882.

Sous ce titre a paru une liste descriptive des acquisitions numismatiques faites par la Société historique, archéologique et linguistique de la Frise, à Leeuwarden, pendant les années 1881-1882. Ce travail a été confié par la dite Société à son savant membre M. J. Dirks.

Parmi les pièces curieuses dont le cabinet monétaire de cette compagnie scientifique s'est accru, nous citerons comme particulièrement intéressantes les monnaies suivantes :

N° 17. Gros (1417) de l'empereur Sigismond, frappé à Leeuwarden.

C'est le deuxième exemplaire connu de cette monnaie.

N° 39. Monnaie d'argent d'Alost, de Louis de Nevers (1322-1346) (comparez DEN DUYTS, pl. VII, n° 22), sur le revers de laquelle on voit une couronne semblable à celle qui figure sur les deniers et oboles de Philippe de Valois (1321-1350), mais entourée de la légende : SCS' ERICVS REX. (?)

N° 53. Florin d'or de Jean II, comte de Nassau, archevêque de Mayence (1397-1419), représentant saint Jean-Baptiste entouré de la légende : ✠ *Johis ar cp magvnt*[*iæ*].

Rev. Dans le champ, un grand écu parti, aux armes de l'archevêché de Mayence et a celles de Nassau.

Légende : *Moneta opi pingesis*, qui devra être lue ainsi : *Moneta oppidi Bingensis*. (Monnaie de la ville de Bingen.)

Bingen est une très ancienne ville située au confluent du Rhin et de la Nahe, qui appartenait jadis à l'archevêché et à l'électorat de Mayence.

Le type de ce florin d'or est le même que celui de Philippe Ier, comte de Nassau-Weilbourg (1371-1429), frappé à Sarbruck et avec la légende : *Moneta o[p]pidi Sarbrug[ensis]*. Comparez l'intéressant travail de M. Julius Isenbeck : « *Das Nassauische Münzwesen* » (1re partie), inséré dans les annales de la Société archéologique et historique du Nassau; tome XV, 1879, pp. 122-123 et 376, pl. VI, n*B*, n° 1.

N° 59. Le rare écu de Christophe de Manderscheid, abbé de Stavelot (Stablo), prince du Saint-Empire romain, au millésime 1569. (Comparez Renesse, n° 22355, de l'année 1570).

Enfin le n° 76, la pièce rarissime de deux tiers de l'écu de Henri-Casimir II, comte de Nassau-Diez, stadhouder héréditaire de Frise, frappée en 1692, dans ses États en Allemagne, et publiée par M. Dirks, dans le « *Vrije Fries* », VIII, p. 150.

Cte M. N.

M. J. Dirks de Leeuwarden vient de faire paraître les nos 34, 35 et 36 de son *Repertorium*. (*Voy.* la *Revue de numismatique* de 1881, pp. 489-491, et de 1882, p. 458.)

Les nos 34 et 35 contiennent la description de pièces

omises dans les numéros précédents, ainsi que plusieurs augmentations et rectifications.

Le savant auteur est arrivé à l'année 1667, soit à la fin du tome II de l'ouvrage de Van Loon. Avant de continuer ce travail important et d'aller plus loin, M. Dirks a donné au n° 36, une table onomastique de son répertoire numismatique d'annotations supplémentaires aux ouvrages de Van Mieris, tomes I, II et III, et de Van Loon, tomes I et II.

C'est certes une excellente idée qu'il a eue de publier cette table, qui vient ajouter beaucoup à la valeur de son œuvre si laborieuse et si intéressante. C'est un guide des plus utiles qui facilite considérablement les recherches dans ce précieux recueil. Nous l'en félicitons sincèrement.

Cte M. N.

Sous le titre de *Bijdragen tot de penningkunde van Noordbrabant*, brochure in-8°, de 16 pages, tirée à 100 exemplaires seulement et non mise dans le commerce, notre honorable confrère, M. le chevalier M.-A. Snoeck, à Hintham près de Bois-le-Duc, a publié une liste chronologique des médailles, jetons, méreaux, monnaies obsidionales et de nécessité, etc., relatifs à la province actuelle du Brabant septentrional. Tout y est, à l'exception des méreaux des corporations et métiers et des jetons de présence communaux, dits : *Stadhuispenningen*.

M. Snoeck, qui a réuni une très belle collection numismatique du Brabant septentrional, recevra avec

reconnaissance toutes les communications et indications qui pourraient lui servir à compléter son travail.

Nous le félicitons sincèrement de l'excellente idée qu'il a eue et qu'il a si heureusement mise à exécution. Voilà un exemple qui devrait être suivi pour chaque province du royaume.

Cte M. N.

Sulle origini della Veneta zecca e sulle antiche relationi dei Veneziani cogl' imperatori considerate dietro l'esame delle primitive monete. Lettura fatta al R. Istituto di scienze, lettere ed arti in Venezia, il 14 agosto 1882 da Nicolo Papadopoli. Venezia, tipografia Antonelli, 1882. Grand in-8°, 45 pages et 3 planches.

Dans son savant et judicieux discours, M. Nicolo Papadopoli passe en revue les auteurs qui, avant lui, ont traité de l'origine de la Monnaie de Venise, parmi lesquels il s'est bien gardé de citer M. Pfister et son singulier article inséré, en 1838, dans le second volume du *Numismatic Journal*.

R. Ch.

Le premier fascicule de l'ouvage de M. C. Caron sur les monnaies féodales de France a paru depuis bientôt un an. Les amateurs attendent avec impatience, la suite de ce livre qu'ils seraient désolés de ne pouvoir compléter,

si ce n'était la garantie que leur offrent les noms des éditeurs MM. Rollin et Feuardent.

Depuis quelque temps, les exemples d'ouvrages abandonnés au milieu de leur publication se sont beaucoup trop multipliés. Sans sortir de l'archéologie, nous citerons le grand et beau dictionnaire de MM. Daremberg et Saglio, interrompu en 1882 et qui, dit-on, ne sera pas terminé. Nous avons peine à croire qu'un éditeur honorable, qu'une maison riche et puissante comme la maison Hachette, se permette une pareille *fumisterie*. La mystification, qui ne serait pas du goût de tout le monde, pourrait bien finir par des procès.

R. Ch.

Mélanges de numismatique publiés par E. de Saulcy et Anatole de Barthélemy. Paris, chez MM. Rollin et Feuardent, 1882, in-8°. (Livraisons 5 et 6. Septembre 1878 à décembre 1882.)

Cette double livraison, qui complète le troisième volume de ces mélanges, contient les articles suivants :

1° Monnaies de Galatie, par E. Muret;

2° Zénobie et Vabalataus, etc., par M. Mommsen;

3° Denier de Pepin, frappé à Grenoble, par M. Roman;

4° Un trésor des comtes de la Marche et leur atelier à Bellac, par M.-P. de Cessac;

5° Le Trésor de Barcus, par Zobel de Zangroniz;

6° Tiers de sol d'or de Marsal, de Vic, de Novéant et de Naix, par Ch. Robert;

7° La Monnaie des Médailles. Histoire métallique de Louis XIV et de Louis XV, par Guiffrey;

8° Notes sur les collections numismatiques de la Sicile et de l'Italie méridionale, par A. Engel;

9° Baux de la Monnaie du Puy, par A. Chassaing.

Chronique : Ventes Crignon de Montigny et Colson. Flans monétaires romains trouvés à Vesvres (Haute-Marne). Monnaies gauloises trouvées à Langres. Monnaies d'Héraclius.

Nécrologie. MM. de Saulcy et de Longpérier.

Cet excellent recueil a commencé à paraître en juillet 1874, quand la *Revue numismatique française*, qu'il était, sans doute destiné à remplacer, finissait sa longue et brillante carrière.

R. Ch.

Die Münzen des Kaisers Aurelianus, seiner Frau Severina und der Fürsten von Palmyra. Specialstudium von Theodor Rohde. Als Manuscript gedruckt. Miskolcz, 1881. In-8°, 429 pages.

Cet ouvrage est divisé en trois parties. Les deux premières, réunies, ont paru en 1881 ; la troisième en 1882.

La première se compose d'extraits des auteurs anciens qui ont parlé d'Aurélien, tels que Flavius Vopiscus, Sextus Aurelius Victor, Trebellius Pollion, Orosius Iornandes, L. Caecilius Lactantius Firmianus, Magnus Aurelius Cassiodorus, Pomponius Laetus, la chronique d'Hermann, Beda, Endamus, tous avec la traduction

allemande en regard du texte latin; puis, en grec, les histoires de Zosime, de Zonare, de Publius Terennius Dexippus, la suite anonyme de Dion Cassius, Petrus Patricius, Joannes Antiochenus, Georgius Syncellus Johannes Malala, toujours avec la traduction allemande.

La deuxième et la troisième partie donnent, dans le plus grand détail, le catalogue de toutes les monnaies connues d'Aurélien, puis celles des princes de Palmyre : Odenat, Herodes, Maeonius, Herennianus et Timolaus, Vaballatus, Zenobie, Firmus, etc.

Cette monographie paraît faite avec le plus grand soin, et l'auteur semble avoir épuisé toutes les sources.

R. Ch.

Médaillons de terre du cabinet Duquenelle, par M. Ch. Robert, membre résidant de la Société Nationale des Antiquaires de France. Paris, 1881 ; in-8°, 7 pages, avec 2 vignettes intercalées dans le texte.

Cette courte notice a été insérée au tome XLII des *Mémoires des Antiquaires de France.* Ces deux médaillons, d'une exécution assez grossière, sont munis d'un anneau qui permettait de les suspendre, peut-être comme boucles d'oreille ; ils ont pour types des sujets mythologiques, expliqués, du reste, par quelques mots : Phèdre et Hippolite ; Œdipe et le Sphinx ; Cadmus et le serpent ; Diomède, Vénus et Énée.

R. Ch.

M. Schlumberger, à qui l'on devait déjà une excellente notice biographique sur M. de Saulcy, vient de faire un travail du même genre sur M. Adrien de Longpérier. Après avoir raconté, en 21 pages, la vie et les travaux de l'illustre archéologue, il donne la liste si longue de ses ouvrages, liste qui se compose de près de 300 numéros. On comprend tout l'intérêt que peut avoir, pour les chercheurs, une pareille nomenclature.

R. Ch.

Sceaux byzantins. Le thème de Cherson et la Bulgarie, par M. G. Schlumberger. Paris, 1882; in-8°, 16 pages.

M. Schlumberger, qui continue, avec un zèle infatigable et aussi avec un grand succès, ses études et ses recherches sur l'empire byzantin et sur les provinces voisines, a eu la bonne fortune de trouver des bulles ou sceaux de plomb de divers fonctionnaires impériaux. Ces bulles étaient de précieuses raretés dont on ne possédait qu'un petit nombre d'échantillons. Dans la notice dont nous donnons ci-dessus le titre et qui a paru dans le tome XLII des *Antiquaires de France*, l'auteur s'occupe de Cherson et de la Bulgarie. De nombreuses vignettes, intercalées dans le texte et fort judicieusement lues et interprétées par lui, ajoutent un vif intérêt à la savante dissertation.

R. Ch.

Due sigilli del museo civico di antichità di Trieste, in-8°, 12 pages et une planche.

Cette brochure, qui ne porte ni date ni nom de lieu, est un extrait tiré à part du tome IX de l'*Archeografo Triestino*. Elle est, toutefois, signée d'un nom bien connu : de M. Kunz, conservateur du musée. Les deux sceaux qui y sont décrits sont de Rinaldo Scarlichio, évêque de Trieste, de 1621 à 1640, et de Giovanni-Baptista Castagna, archevêque de Rossano, de 1553 à 1583.

R. Ch.

Nouveaux documents sur les monnaies obsidionales de Cambrai, par M. L. Dancoisne, in 8°, 11 pages, imprimerie de Pillet, à Paris, sans date.

Curieux détails sur les monnaies forgées à Cambrai, pendant le siège de 1581 et le siège de 1595. M. Dancoisne, l'un des numismates les plus zélés et les plus autorisés du nord de la France, a puisé ces renseignements dans des comptes et archives, papiers précieux, restés inconnus, dont il fit l'acquisition à la vente des livres du conseiller Minart, décédé en 1879.

R. Ch.

Report of the proccedings of the numismatic and antiquarian Society of Philadelphia for the year 1882. *With necrological notices.* Philadelphia, printed for the Society, 1883, in 8°, 37 pages.

Ce sont d'abord les procès-verbaux des séances de la Société, rédigés et signés par le secrétaire, M. Henry Phillips Jr. Puis des notices nécrologiques sur les membres décédés pendant l'année 1882, et rédigées par M. Charles-Henry Hart, historiographe de la compagnie. Nous lisons, dans le procès-verbal du mois de décembre, qu'on exhiba à l'assemblée l'empreinte d'une monnaie chinoise, trouvée dans l'île Vancouver, et qu'un Chinois intelligent et instruit affirme vieille de 3,000 ans ! N'est-il pas prudent de se défier quelque peu des Chinois intelligents et de leur chronologie ?

R. Ch.

Levensbericht van M. Jeronimo de Vries, Jerz, door M. J. Dirks. Leyde, 1882, in-8°, 31 pages.

Cette notice nécrologique a paru dans les publications de la Société littéraire de Leyde, 1881-1882. On sait que M. Jérome De Vries fut l'un des continuateurs du grand ouvrage de Van Loon. Il avait été nommé associé de la Société royale de numismatique en 1871.

R. Ch.

Mainzisches Münzcabinet des prinzen Alexander Von Hessen. Darmstadt, très-grand in-8°, 283 pages.

Ce catalogue des monnaies de Mayence qui font partie du riche médaillier du prince de Hesse, forme une véritable monographie des monnaies des archevêques et des Électeurs, depuis Bardo Von Oppershofen (1031-1051) jusqu'à Peter-Léopold Kaiser, évêque mort en 1848, qui, certes, n'a pu frapper monnaie et dont on n'a qu'une médaille.

La beauté de l'exécution typographique de ce livre est digne du soin avec lequel il a été rédigé, digne du prince numismate dont il décrit la collection.

R. Ch.

La quatrième vacation de la vente des collections Legras, notre regretté confrère, a eu lieu ces jours derniers. Elle était composée de jetons et médailles, ayant trait à l'histoire de Paris.

M. De Liesville y a fait une ample moisson de curiosités qui bientôt s'étaleront par ses soins, dans les collections numismatiques du musée de la ville de Paris, confiées à ses soins.

A. B.

Recherches sur la Numismatique de la Novempopulanie, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par M. Émile Taillebois, archiviste de la Société de Borda, etc. Dax (sans année), in-8°, de 56 pages.

L'auteur commence par définir ce qu'il entend par la Novempopulanie, province de France, dont les limites ont été mainte fois discutées. Il entre, à ce sujet, dans des détails fort curieux. Puis il énumère les monnaies, bien peu nombreuses, de l'époque antéromaine. Sous l'empire, on ne connait aucun atelier permanent où les dominateurs de la Gaule eussent frappé monnaie. Les périodes mérovingienne et carolingienne nous offrent des pièces, mais encore en petit nombre. C'est sous la troisième race, que la moisson devient abondante.

Quand un pareil travail existera pour la Gaule entière, on pourra dire que la numismatique de ce grand pays, si elle n'est pas complètement explorée, est en bon chemin de le devenir.

R. Ch.

Adrien-Hippolyte Veyrat, le doyen d'âge de nos graveurs de médailles vient de mourir, à Ixelles, le 9 mars dernier. C'est à lui qu'on doit les premières médailles belges, faites à l'occasion de la Révolution de 1830, et qui sont reproduites dans l'ouvrage de M. Guioth. C'est également Veyrat qui a gravé la belle médaille qui sert de diplôme aux membres de notre Société de numismatique. Dans un âge très avancé il n'avait rien perdu de son talent, et il n'y a que trois ans environ, que nous lui

avons fait faire sa propre médaille dont on a pu admirer la délicate exécution.

R. Ch.

S. A. S. le prince de Monaco, à qui une invasion piémontaise avait enlevé la partie la plus étendue de ses États, n'en a pas moins conservé la plénitude de la souveraineté dans le reste de sa principauté et, spécialement, le droit de frapper monnaie à son nom et à ses armes. En 1878, il avait émis des pièces de 20 francs, dont nous avons reproduit le type dans cette Revue (¹). Maintenant c'est la pièce de 100 francs. Nous en donnons ci-dessus l'empreinte. Les monnaies d'or du prince de Monaco ont cours légal en Belgique.

R. Ch.

(¹) XXXIVe volume, page 283. *Voir* également le volume de 1879, page 100.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1883.

Mémoires et documents de la Société de Genève, 2e série. Tome Ier.
Polybiblion. Partie technique, décembre 1882.
Polybiblion. Partie littéraire, décembre 1882.
Bulletin de l'Académie de Belgique, 1882, nos 9, 10 et 11.
Messager des sciences, 1882, 3e livraison.
Annales de la Société archéologique de Nivelles. Tome II.
Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne. Tome X, 3e trimestre.
Bulletins des antiquaires de l'Ouest. 1882, 2e et 3e trimestres.
Institut archéologique du Luxembourg. Arlon, 1882, 28e fascicule.
Zeitschrift des historischen Vereins fur Niedersachsen. 1882.
Bulletin des Commissions royales, 1882. Nos 7 et 8.
Analectes pour servir à l'histoire. Louvain, 1882. Tome XVIII, 3e et 4e livraisons.
Gazzetta numismatica, 1882. Titre et nos 20, 21, 22, 23 et 24.
Une collection de *La Gazette de Hongrie,* journal bis-hebdomadaire (en français). (*Envoi de l'Académie de Buda-Pesth.*)
Berliner Munzblätter. Nos 27 et 28.
Numismatische Correspondanz. Nos 26 à 28 et 29.
Viestnik, Godina V. Br. I.
Nicolo Papadopoli. Sulle origini della Veneta zecca. Venezia, 1882, gr. in-8o, 45 p. et 3 pl. (*Hommage de l'auteur.*)
Notice historique sur les antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, 1882, in-8o, 239 pages. (*Don de M. le baron P...*)
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. No 113.
Bahrfeldt. Numismatisches Literatur Blatt, 1883. No 15.
Médaillons de terre du cabinet Duquenelles, par M. Ch. Robert. Paris, 1882, in-8o, 7 pages. (*Hommage de l'auteur.*)
Bijdragen tot de penningkunde van Noordbrabant, verzameld door jonkhr M. A. Snoeck, in-8o, 17 pages. Tiré à 100 exemplaires. (*Hommage de l'auteur.*)
Publications de l'institut grand-ducal de Luxembourg, année 1883, gr. in-8o.
Annales de la Société archéologique de Namur. Tome XV, 4e livraison, 1883, in-8o.
The numismatic chronicle, 1882. Part. II, III, IV.
Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie, par M. Émile Taillebois. Dax, in-8o, 56 pages.

G. Lavalette del. et sculp.

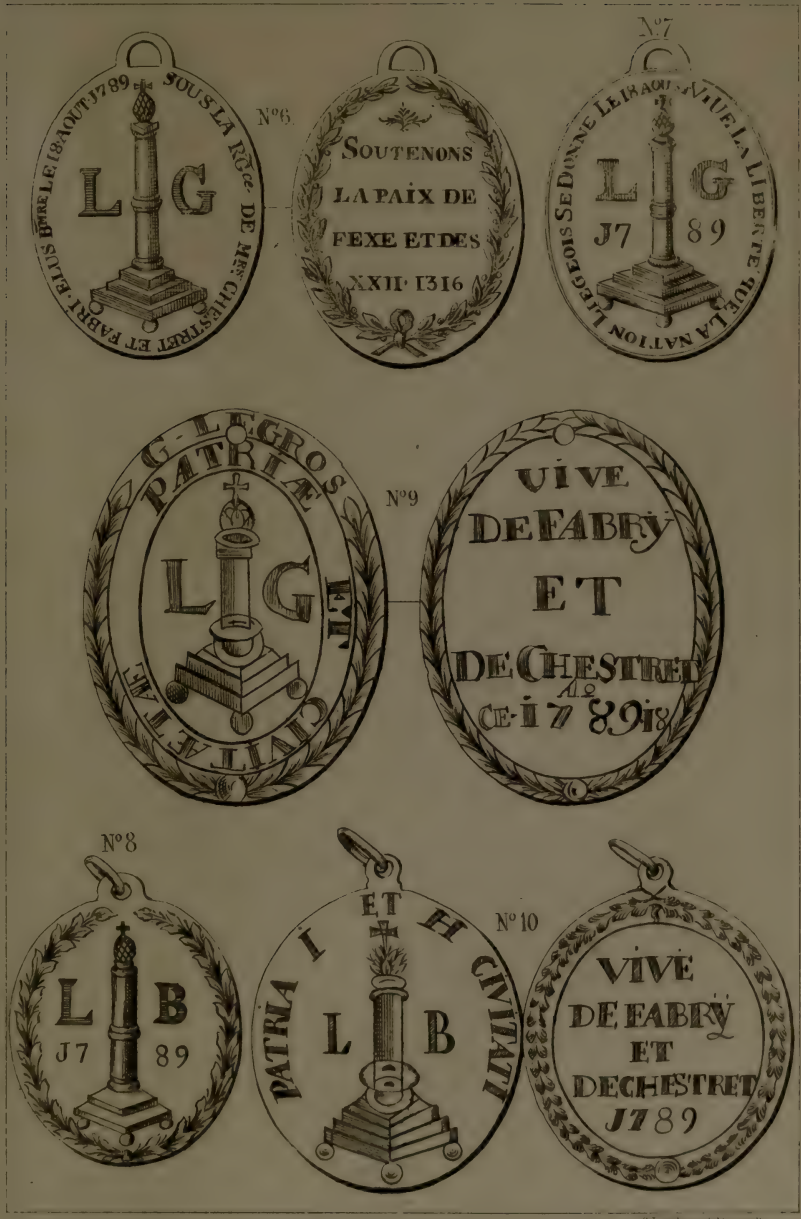

G. Lavalette del. et sculp.

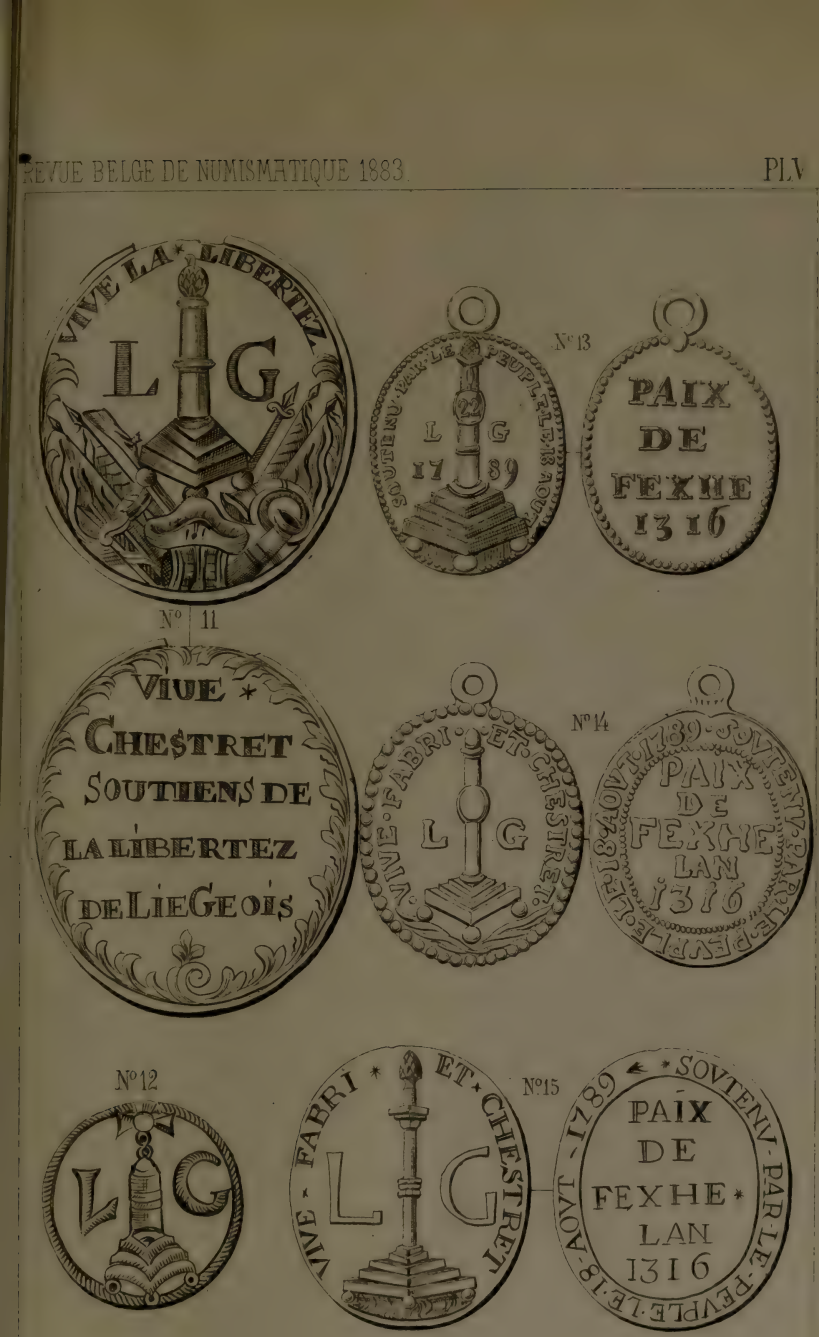
VIVE LA LIBERTEZ
L G
N° 11
VIVE CHESTRET SOUTIENS DE LA LIBERTEZ DE LIEGEOIS
N° 12
L G
N° 13
SOUTENU PAR LE PEUPLE LE 18 AOUT
L G
17 89
PAIX DE FEXHE 1316
N° 14
VIVE FABRI ET CHESTRET
L G
1789 SOUTENU PAR LE PEUPLE LE 18 AOUT
PAIX DE FEXHE LAN 1316
N° 15
VIVE FABRI ET CHESTRET
L G
SOUTENU PAR LE PEUPLE LE 18 AOUT 1789
PAIX DE FEXHE LAN 1316

N° 16
VIVE FABRI VIVE DE CHESTRES
L G
1789
VIVE LA LIBERTE VIVE RASSENGE
L G
L G
N° 21
N° 17
LE 18 AOUST
1789 VIVE
LA LIBERTEZ
LIBERTAS AUGUSTI DE CIMA OCTAVA ABSQUE VI RESTAURATUR
L G
N° 19
L G
18 AUG
1789
N° 20
LIBERTE
PAIX DE FEXHE
N° 18
VIVE LA LIBERTE
L G
MDCCLXXXIX

N° 22
LIBERTAS RESTAURATA 18 AUGUSTI ANNO 1789.
N° 25
LIBERTAS RESTAURATA 18A AUGUSTI ANNO 1789.
HASENGE
CHESTRE
N° 24
CVM MAIESTATE POTESTAS
N° 23
PRISTINO FŒDERE URBES CONIUNCTÆ
FEXHIANA
PAX
N° 26
NEMINI PARCO

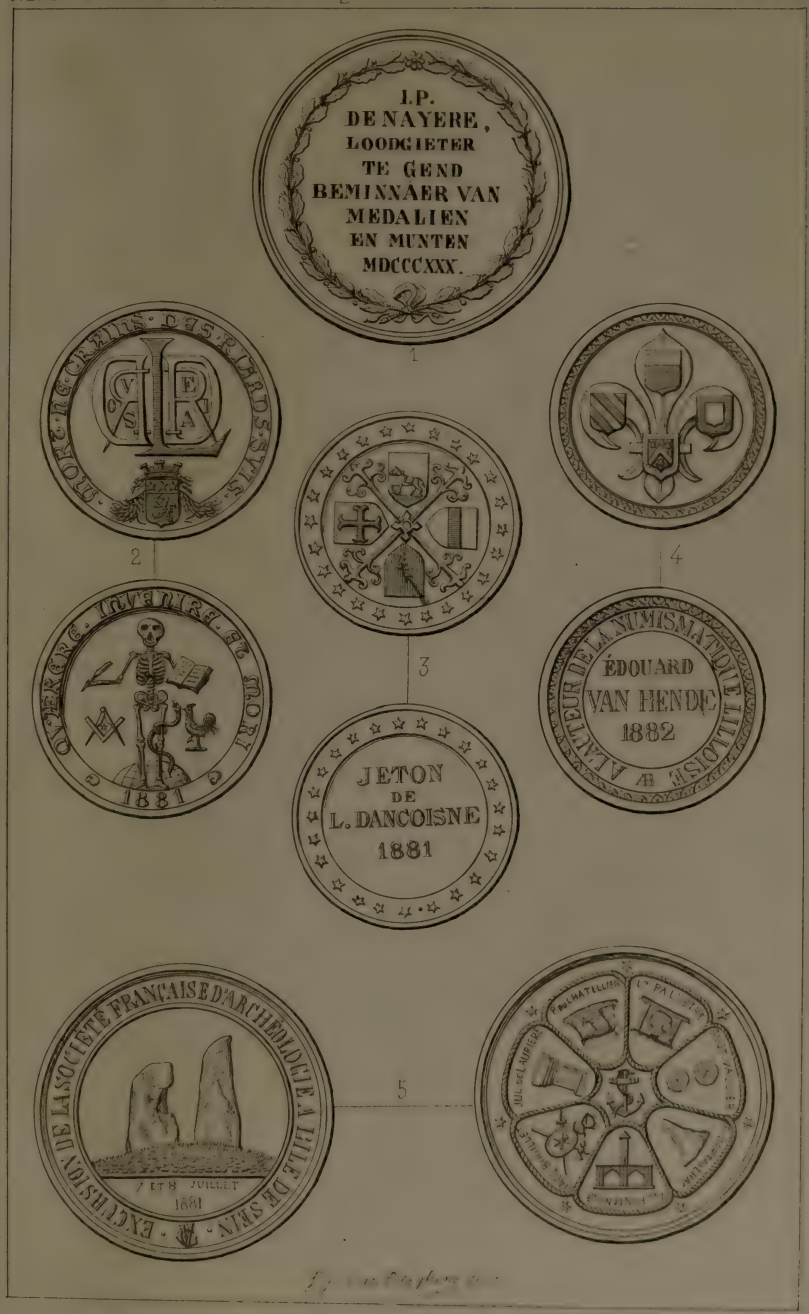
I.P.
DE NAYERE,
LOODGIETER
TE GEND
BEMINNAER VAN
MEDALIEN
EN MUNTEN
MDCCCXXX.
1
2
3
4
5
JETON
DE
L. DANCOISNE
1881
ÉDOUARD
VAN HENDE
1882
1881

C. TAOTIN

HOMMAGE DE SYMPATHIE
A
RENIER CHALON
LE 4 DEC^BRE 1882
80^E ANNIV^RE DE SA NAISSANCE.
S.A.R. LE PRINCE PHILIPPE DE SAXE
COBOURG ET GOTHA DUC DE SAXE.

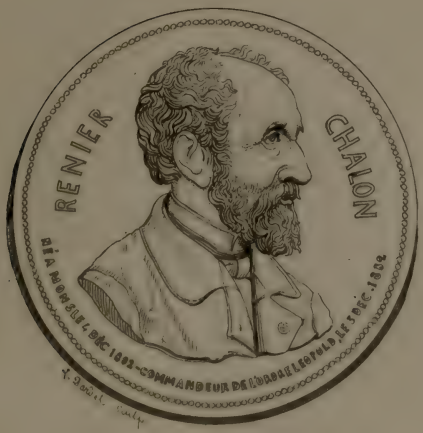
RENIER
CHALON
RÉA MON SLE 4 DÉC 1882 - COMMANDEUR DE L'ORDRE LEOPOLD LE 5 DÉC. 1882

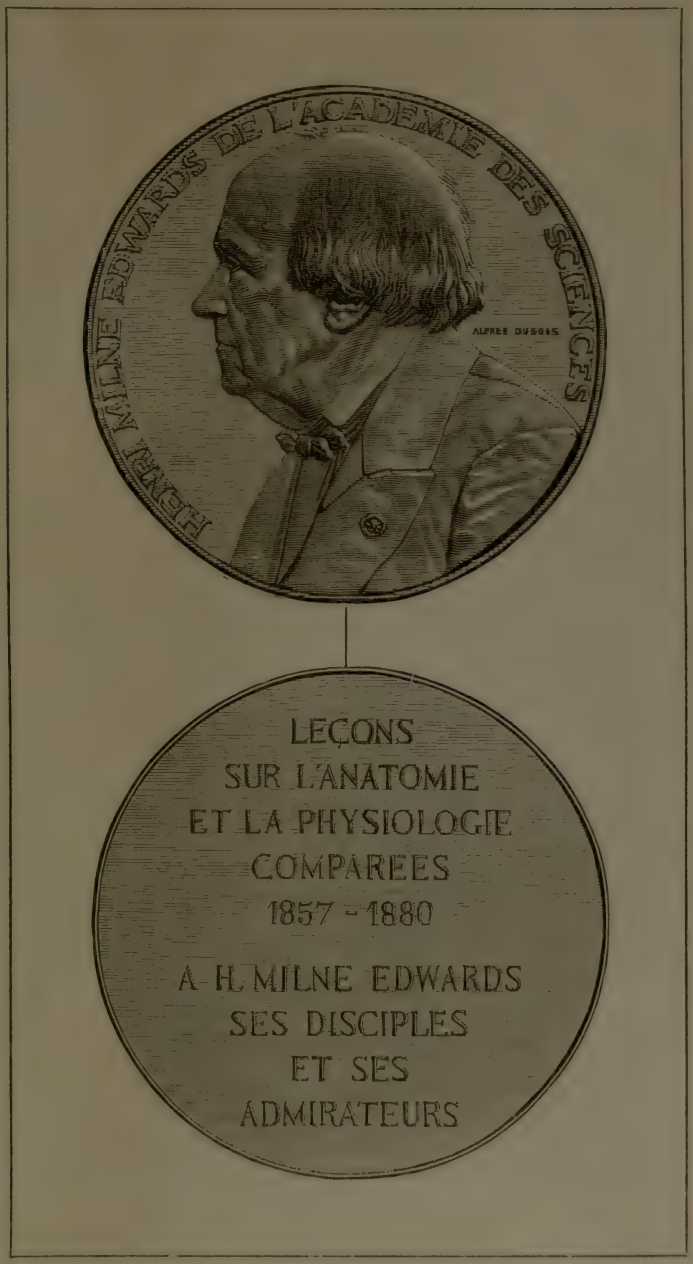
HENRI MILNE EDWARDS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ALFRED DUBOIS
LEÇONS
SUR L'ANATOMIE
ET LA PHYSIOLOGIE
COMPARÉES
1857 - 1880
A H. MILNE EDWARDS
SES DISCIPLES
ET SES
ADMIRATEURS

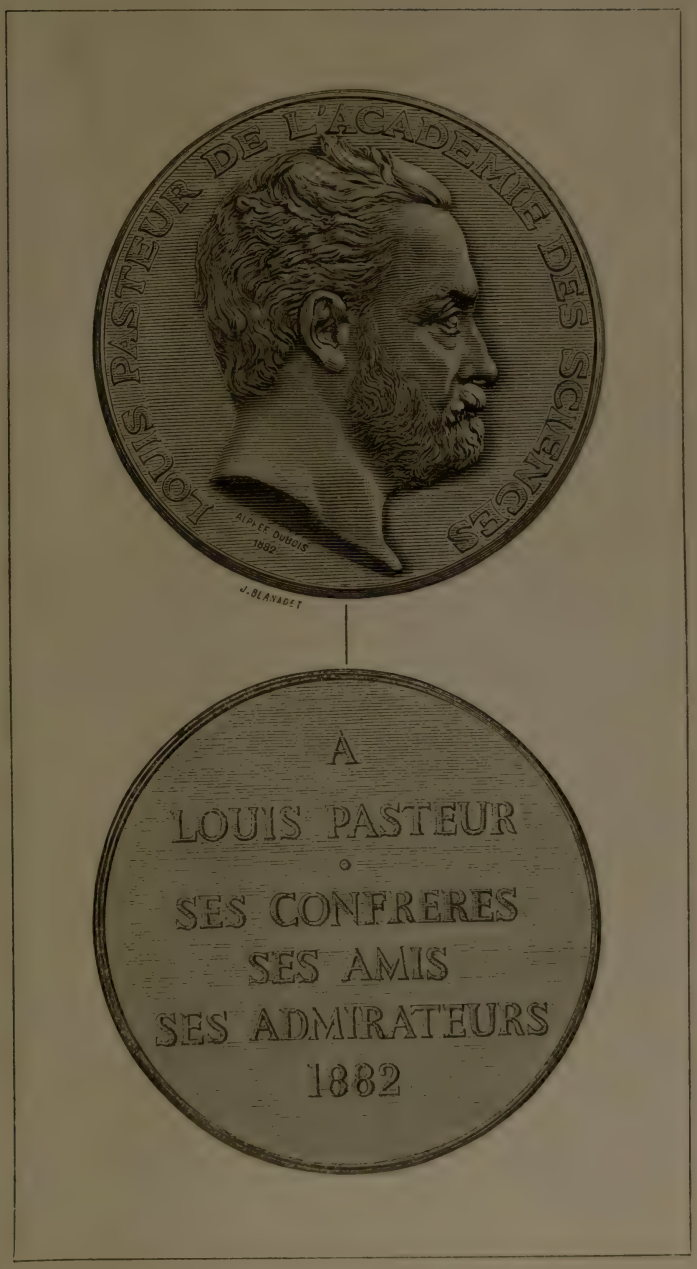
LOUIS PASTEUR DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ALPH. DE DUBOIS 1882
J. BLAVADET
A
LOUIS PASTEUR
SES CONFRERES
SES AMIS
SES ADMIRATEURS
1882

DOCUMENT NUMISMATIQUE.

Édit impérial du 25 août 1759, frappant d'interdit des monnaies de mauvais aloi de la principauté d'Anhalt-Bernbourg.

En considérant aujourd'hui les belles et excellentes monnaies de l'empire d'Allemagne, frappées en vertu de la loi du 4 décembre 1871 et que l'on ne peut voir sans éprouver le regret qu'elles n'aient pas été destinées à fonctionner comme instruments d'échange dans la circulation internationale, on a de la peine à se représenter l'état monétaire de l'Allemagne antérieurement à cette époque et surtout tel qu'il était il y a un siècle.

Chacun des États, même les plus petits, dont fourmillait jadis l'Allemagne, et dont le nombre si considérable a été notablement réduit, d'abord par les invasions françaises de la première république et du premier empire, ainsi que par les créations napoléonniennes qui en résultèrent, et ensuite en vertu des traités émanant du congrès de Vienne, et enfin, plus tard, par les événements de

l'année 1866; chacun de ces États, disons-nous, avait, non seulement des espèces de types différents, mais encore la plupart d'entre eux avaient un système monétaire particulier, surtout pour ce qui concernait la monnaie divisionnaire.

C'était une véritable tour de Babel en types, noms et systèmes. Grâce à l'initiative féconde de la Prusse, une grande amélioration fut déjà introduite à l'égard du numéraire métallique de l'Allemagne, par la convention monétaire signée à Vienne, le 24 janvier 1857, par laquelle il fut adopté, dans toute la Confédération germanique, à l'exception du Schleswig, du Holstein et des villes libres de Hambourg et de Brême, la livre de 500 grammes d'argent pur (*Zollpfund*) comme poids monétaire et les monnaies d'argent comme étalon commun, sous les trois termes de l'équation : 2 thalers = 3 florins d'Autriche = 3 ½ florins de Francfort. Enfin par la loi monétaire, du 4 décembre 1871, l'empire d'Allemagne a été doté de l'étalon d'or unique, avec le marc = ⅓ de l'ancien thaler, comme unité de compte.

L'Allemagne, subdivisée comme elle l'était en innombrables souverainetés féodales, qui chacune voulait avoir sa monnaie particulière, différant de type, de titre, de poids et de nom, offrait jadis une véritable confusion monétaire, qui ne contribuait pas peu à faciliter l'abus d'altérer le titre ou le poids des espèces.

Cette immense diversité des monnaies rendait naturellement l'exercice de la police du monnayage très difficile; de là relâchement dans la discipline, abus et fraude.

A propos de cette triste situation, le poète allemand

Abraham Gotthelf Kästner, mort à Göttingue, en 1800, nous a laissé l'épigramme suivante :

Das Kupfer bannte der Arzt aus Küch' und Keller hinaus,
Nun machen die Fürsten Silbergeld draus ;
Ein König that es dem andern zuvor,
Und machte daraus gar ..... d'or.

(Des cuisines et caves, le cuivre, les médecins bannirent,
De la monnaie d'argent, alors les princes en firent ;
Un roi alla plus loin encor',
Et en fit des ..... d'or.)

L'empereur François Ier, voulant parer autant que possible à ce désordre croissant, usa de son pouvoir et de son autorité pour mettre, sinon un terme définitif, au moins un frein à cet abus.

Il eut recours à une mesure exemplaire qui ne manqua pas de produire son effet.

Un édit impérial, daté de Vienne le 25 août 1759, frappa d'interdit certaines espèces sortant de l'atelier monétaire de la principauté d'Anhalt-Bernbourg, comme étant de mauvais aloi.

L'édit signale comme telles des pièces de *huit,* de *quatre* et d'*un gros* (*Gute Groschen*), empreints aux coins de la principauté d'Anhalt Bernbourg et portant les millésimes 1758 et 1759, dont un nombre considérable avait paru.

Il résultait, lisons-nous plus loin dans ce document, de l'épreuve à laquelle ces pièces avaient été soumises, que leur titre était encore inférieur à celui des monnaies royales de Prusse-Brandebourg-électorale.

Cette petite méchanceté lancée à l'adresse de la Prusse, respire le dépit mal contenu, éprouvé par la perte alors

encore si récente de la Silésie supérieure avec le comté de Glaz, que Frédéric le Grand avait conquise et que Marie-Thérèse avait été obligée de lui céder par le traité de paix signé à Breslau, le 11 juin 1742.

Cet édit ordonna ensuite, qu'à partir du jour de sa publication, personne ne pouvait être forcé à recevoir lesdites espèces en payement, et que quinze jours après, elles seraient entièrement retirées de la circulation et complètement interdites dans toute l'étendue du saint-empire romain ; que tous ceux qui continueraient nonobstant à donner ou à recevoir de ces espèces en payement seraient tenus à payer une amende s'élevant au double de la valeur nominale de la pièce, qui, en outre, serait confisquée, tandis que ceux qui désormais encore se procureraient de ces monnaies au titre altéré, dans le but de les mettre dans la circulation, subiraient, outre la perte de la pièce, la confiscation de biens, des punitions corporelles ou la peine de mort, suivant la nature du cas.

Toute livraison à l'atelier monétaire d'Anhalt-Bernbourg, d'or, d'argent ou de cuivre était désormais défendue, sous peine de confiscation, tandis que les essayeurs, maîtres de la monnaie, employés et ouvriers étaient tenus de quitter cet atelier monétaire et de ne plus jamais y travailler. En cas de contravention, les transgresseurs seraient jetés en prison, pour y attendre leur condamnation, ou, dans le cas qu'ils auraient fuit, leurs noms seraient publiés dans toute l'étendue de l'empire, afin de les empêcher d'être reçus n'importe où, comme ouvriers, de procéder à leur arrestation et de leur infliger les punitions en vertu de la loi.

La non exécution des ordonnances de cet édit serait punie d'une amende de 10 marcs d'or lorrain.

L'édit est imprimé sur grand papier et signé par l'empereur François Ier ; le sceau impérial y est empreint et fixé au moyen d'une hostie.

La pièce est contre-signée par Rodolph-Joseph comte Colloredo, conseiller privé, ministre et vice-chancelier de l'empire, qui obtint, par diplôme du 29 décembre 1763, le titre de prince, pour être transmis par droit de primogéniture.

Au bas, à gauche, on voit encore la signature de Jean-Égide baron de Borie, qui avait été créé baron par l'empereur Charles VI, le 20 octobre 1722, et dont le nom primitif était Beaurieux, ancienne famille noble de Bourgogne et de Brabant.

A cause de son importance et de la valeur historique que ce document offre pour la science numismatique et la législation monétaire, nous le reproduisons textuellement à la suite de cette notice.

Au bas, à droite, les monnaies incriminées sont représentées en gravure, en cuivre, telles que nous les décrivons ci après :

La première est une pièce de huit gros, soit 1/3 de thaler, et représente la tête, de profil, à droite, de Victor-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg, entouré de cette légende : V(*ictor*) · FRID(*ericus*) · D(*ei*) · G(*ratia*) · P(*rinceps*) · A(*nhaltiae*) · DVX · S(*axoniae*) · A(*ngriae*) · & W(*estphaliae*) · C(*omes*) · ASC(*aniae*) · D(*ominus*) · B(*ernburgiae*) · & S(*erbstiae*).

Rev. Dans le champ :

❀ 8 ❀
GUTE
GROSCHEN
1759
* B *

(Huit bons gros, 1759.) Le B est la marque monétaire de Bernbourg.

La deuxième, qui est plus petite, est une pièce de quatre gros, soit 1/6 de thaler.

Sa face est en tout semblable à la précédente.

Rev. Dans le champ :

❀ VI ❀
EINEN
REICHS
THALER
1758
∘ B ∘

(Six de ces pièces équivalent à un reichsthaler, 1758. B, marque monétaire de Bernbourg.)

La troisième, qui est également une pièce de quatre gros, soit 1/6 de thaler, porte le buste de profil, à droite, du prince Victor-Frédéric, avec cuirasse et décoré de la croix de l'ordre de Saint-Joachim suspendue à un ruban passé en écharpe de gauche à droite.

Au tour, la même légende que sur les deux précédentes.

Rev. Semblable à celui de la précédente, à la différence près que le B, signe monétaire de l'atelier Bernbourg, y est remplacé par une rosace.

La quatrième, encore une pièce de quatre gros, soit 1/6 de thaler, porte sur la face les initiales V. F. entrelacées (Victor-Friedrich), surmontées de la couronne princière et entourées de cette inscription : V(*on*) . G(*ottes*) · G(*nade*) · F(*ürst*) · Z(*u*) · A(*nhalt*). (Victor-Frédéric, par la grâce de Dieu, prince d'Anhalt.)

Rev. Dans le champ :

✿ VI ✿
EINEN
THALER
✿ L(*and*). M(*ünz*). ✿
1758.

(Six de ces pièces équivalent à un thaler. Monnaie du pays, 1758.)

La cinquième, enfin, qui est une pièce d'un gros, soit 1/24 de thaler, représente dans le champ (d'argent), un ours (de sable) accolé et couronné (d'or), passant sur un pan de muraille (de gueules) à une porte (d'or), armes de Beringen, maison originaire de celle d'Anhalt [1].

[1] Les armoiries de la seigneurie de Bernbourg sont semblables à celles de Beringen à l'exeption que l'ours n'y est pas couronné.

Rev. Dans le champ :

* 24 *
EINEN
REICHS
THALER
1759.

(Vingt-quatre de ces pièces équivalent à un reichsthaler, 1759.)

Au bas, une petite figure qui ressemble bien un peu à un lis, probablement la marque du maître de la monnaie.

Victor-Frédéric, prince d'Anhalt-Bernbourg, succéda à son père, le prince Charles-Frédéric, le 22 avril 1721, et mourut, le 18 mai 1765, laissant le gouvernement de cette principauté à son fils Frédéric-Albert, mort le 9 avril 1796.

Cte Maurin Nahuys.

Bruxelles, 4 septembre 1882.

« Wir Franz, von Gottes Gnaden, Erwähiter Römischer Kayser, zu allen Zeiten Mehrer des Reichs, in Germanien und zu Jerusalem König, Herzog zu Lothringen und Bar, Grosz-Herzog zu Toscana, Herzog zu Calabrien, Geldern, Montferat, in Schlesien zu Teschen, Fürst zu Charleville, Marggraf zu Pont-à-Mousson, und Nomeny, Graf zu Provence, Vaudemont, Blanckenberg, Zutphen, Saarwerden, Salm, Falckenstein, etc., etc.

« Entbieten N. allen und jeden Churfürsten; Fürsten

geistlich- und weltlichen, Praelaten, Grafen, Freyen, Herren, Rittern, Knechten, Landvögten, Hauptleuten, Vitzdomen, Vögten, Pflegeren, Verweseren, Amtleuten, Land-Richtern, Schultheissen, Burgermeisteren, Richteren, Räthen, Burgeren, Gemeinden, und sonst allen Unseren und des Reichs Unterthanen und Getreuen, in was Würden, Stand oder Weesen die seynd, denen dieses Unser Kayserliches Patent fürkommet, Unsern Freund Vetter- und oheimlichen Willen, Kayserl. Huld, Gnade und alles gutes, und fügen Ew. Libd. Libd. And. And. Lbden Lbden und Euch hiemit zu wissen : Wasmassen bey der vorgenommenen Prob deren unter dem Fürstl. Anhalt-Bernburgischen Stampf in dem nechstvorigen und jezt lauffenden Jahr in häufiger Menge zum Vorschein gekommen 8. 4. und 1. gute Groschen-Stücken es sich befunden habe, dasz solche in ihrem Gehalt noch geringer als die Königl. Preuszische- Churbrandenburgische Münzen seyen.

« Wann nun es nöthig seyn will, dasz auch hierwegen die gebührende Vorsehung geschehe, damit derley geringhaltige Münzen nicht mögen verbreitet werden, sondern vielmehr wider solche denen Reichs-Gesetzen gemäsz, allenthalben verfahren, und damit das werthe teutsche Vatterland für weitern Schaden und Nachtheil bewahret werde;

« So verordnen und gebieten Wir hiemit als Römischer Kayser, dasz die obbenannte Fürstl. Anhalt-Bernburgische Münzen, deren Abzeichnung diesem Unserm Kayserl. Patent beygedrucket ist, sofort von dem Tag der Publication dieses Unsers Kayserl. Edicts in Zählun-

gen jemanden nicht mehr aufgedrungen, im Handel und Wandel aber nach 14 Tägen, à Dato dieses anzurechnen in allen des Heil. Röm. Reichs Landen und Gebieten ausser allem Cours gesetzet, und gänzlichen verbotten seyn sollen; Also und dergestalten, dasz diejenige sowohl, welche diese Münzen in Ausgab anbieten, als diejenige, welche solche annehmen, derselben nicht allein hiemit ausdrücklich verlustiget erkläret werden, sondern über dem auch von jeglichen Stuck den doppelten Werth dessen, worzu es ausgepräget ist, an Straf zu erlegen schuldig, jene aber, welche von nun an weiters etwas von diesen verruffenen geringhaltigen Münzen vorsetzlich kommen lassen, nebst der Confiscation, auch noch nach Gestalt der Sachen an Guth, Leib und Leben gestraffet, und darunter von keiner Obrigkeit nachgesehen, sondern von allen deren mit Ernst und Nachdruck darob gehalten, auch, dasz es geschehe, von denen ausschreibenden Fürsten jeden Creyses das Einsehen genommen werden solle. Und da solchergestalt der Miszbrauch der zu Bernburg angerichteter, und ohnehin verbottener Hecken-Münzstadt so offenbar, auch gemeinschädlich ist; So wollen und verordnen Wir weiter, dasz zu sothaner verbottenen Münzstadt einiges Gold, Silber oder Kupfer, es seye geschmelzet, oder ungeschmelzet, nicht geliefert, noch gebracht, noch dessen eigener Einkauff gestattet, sondern in dem zuwiderhandlungs-Fall dessen, oder eines deren, dasselbe aller Orten angehalten und confisciret, und annebst die daran einen Theil habende um den gleichen Werth dessen bestraffet werden, dann alle Waradein, Münzmeistere, Gesellen und übrige Arbeitere sothane

Münzstadt verlassen, und in dieser nicht mehr arbeiten sollen, alles unter denen in Unseren und des Reichs Gesetzen auf Leib, Leben und Guth verordneten Strafen und Poenen; Gleichwie dann insonderheit diejenige Waradein, Münzmeistere, Gesellen und übrige Arbeitere, die deme also zu wider handlen, und in der Anhalt-Bernburgischen Münzstadt ferner verbleiben und arbeiten, auf den Fall ihrer Betrettung allenthalben gefänglich niedergeworfen, deren nicht zu betretten seyenden Nahmen aber in allen Zunft-Büchern vorgemerket, sofort dieselbe nicht allein zu einiger Arbeit in anderen Münzstädten, oder bey Handwerkeren nicht mehr ein- und angenommen, sondern vielmehr sogleich, als dieselbe erkannt werden, jeden Orts-Obrigkeit angezeiget, und von dieser solche, wie vorbesagt, gefänglich niedergeworfen; dann gegen sie, es seye über kurz oder lang, nach Vorschrift deren Gesetzen auf Leib und Leben verfahren werden.

« Wir gebieten darauf allen Churfürsten, Fürsten und Ständen, und wollen, dasz sie dieses Unser Kayserl. Edict in dero Chur-Fürstenthumen und Landen, auch Herrschaften, Oberkeiten und Gebieten gebührend verkünden, und darob halten, auch durch die Ihrige halten lassen, somit, ob dieses also geschehe, in dero Landen, sonderlich aber bey Jahr-Märkten, und Zusammenkünften, wie auch bey Land-Päszen, Zollstädten, Stappel und Häven, mit allem Fleisz aufmerken und inquiriren, und daferne sich jemand, wer der auch seyn möchte, diesem Unsern Kayserl. Gebott zuwider zu handlen, unterstehen sollte, dieselbe solchen ohne Respect der Person, und

ohngeachtet einigen Geleits oder andere Vorwendung, zu gebührender Straf annehmen, und gegen ihn, seinen Leib, Haab, und Güter, nach Innhalt dieses Unsern Kayserl. Edicts, handlen und verfahren, auch weiter denen Creysz-ausschreibenden Fürsten, und Unseren Kayserl. Commissarien an Vollziehung dessen nicht verhinderlich, sondern vielmehr beförderlich erscheinen sollen; Alles bey Straf 10 Mark löthigen Goldes, auch weitern und schärfern Einsehens. An welchem allem erstatten Euer Liebden Liebden, Andacht Andacht, Lbden Lbden und Ihr Unsern endlichen Willen und Meinung. Darnach sich männiglich zu richten. Geben zu Wienn den Fünf und zwanzigsten Augusti Annô Siebenzehen-Hundert Neun und funfzig, Unsers Reichs im Vierzehenden.

« (*Signé*) Franz.

« (*Signé*) R. J. Graf Colloredo.

« Abbildung deren Fürstl. Anhalt-Bernburgischen verriffenen Silber-Münzen von denen Jahren 1758 und 1759, alsz welche lestre denen vor Jahrigen in dem Stampf ganz gleich seijnd.

Ad Mandatum Sacæ Caesæ Majestatis proprium.

« (*Signé*) J. Egid. Freyh. von Borie. »

(Suivent les dessins de cinq espèces de monnaies.)

MONNAYAGE A L'ATELIER DE RECKHEIM,

EN 1385.

Voici deux documents [1], trouvés aux Archives du royaume, qui concernent la fabrication de monnaies à Reckeim. Le premier est la commission donnée, au mois de juin 1385, par Henri, seigneur de Diepenbeke et de Reckeim, à Jacques Dedarde, orfévre, en qualité de monnayeur de l'atelier de cette dernière localité, pour y frapper des espèces d'or et d'argent, au nom et aux armes de ce seigneur, du même poids et du même aloi que celles du duc de Brabant, de l'évêque de Liége et d'autres seigneurs de ses voisins.

La seconde pièce est une autorisation donnée par Henri de Hornes, seigneur de Perwez, drossard du pays de Looz, au monnayeur de son parent le seigneur de Diepenbeke, de circuler librement dans l'étendue de sa juridiction jusqu'au huitième jour après la révocation qu'il en fera.

ALEXANDRE PINCHART.

[1] Copie du temps, sur papier.

I.

« Nos Henricus, dominus de Dyepenbeke et de Redekem, notum facimus universis presentes litteras inspecturis et audituris, publice profitentes, quod nos, matura deliberatione sanoque consilio perhabitis, dedimus et contulimus ac tenore presentium damus et conferimus viro honesto et discreto, Jacobo Dedarde, aurifabro, monetam nostram de Redekem ad spatuim duorum annorum, continue et immediate, post datum presentium subsequentium, omni jure monetario habendam, tenendam et possidendam, necnon modo et forma infrascriptis, videlicet quod predictus Jacobus monetare et operari in predicta nostra moneta, promisit bona fide, termino durante, prenotato, aurum et argentum seu denarios aureos atque argenteos cum nomine et armis nostris, in auro et argento, atque pondere tam bonos sicut domini nostri premetuendi, domini Dux Brabantie et episcopus Leodiensis aut ceteri domini circumquaque habitantes seu residentes. Et hoc tempore, illo quo nobis et amicis nostris ac predicto Jacobo id visum fuerit expedire, dabit quod nobis excutere ac dare promisit jamdictus Jacobus de qualibus marcha auri et de qualibus marcha argenti, quod et quantum excutum amici nostri estimaverint seu taxaverint, bono modo in premissis tamen semper, salvo duorum sciendum sub et super remedio granorum. Item, predictus Jacobus operabitur et monetabit, pecuniam nigram dabit, quod nobis de centum marchis nigre pecunie duos simplices mutones. Item, si predictus Jacobus salvo nostro honore aliquem denarium novum monetare decreverit aut pedem suum renovare seu variare termino predicto durante, hoc predictus Jacobus facere nec poterit, nec debet, nisi fuerit nostro cum consensu ac nostrorum amicorum consilio mediante. Item, est

adjectum in premissis, quod omnia in singula ferestra operariorum predicte monete seu inter eosdem perpetrata super nostram monetam antedictam, spectabunt ac spectare et pertinere debent, ad correctionem Jacobi predicti et custodis predicte monete, furto, latrocinio, homicidio ac mulierum defloratione seu violentia, dumtaxat exceptis. Item, conditionatum est in premissis quod Jacobus antedictus nostram monetam, majoris lucri causa, nobis termino predicto durante minime resignabit, nisi fuerit nostra cum voluntate. Item, damus et concedimus universis et singulis mercatoribus ad nostram monetam venire volentibus firmum et securum conductum, pro nobis et nostris infra limites nostre jurisdictionis; in cademque manendi et existendi quamdiu voluerint, dummodo pacifice et quiete ambulaverint, et nichil mali fecerint, salvo tamen semper jure nostro et alterius cujuslibet in premissis et quolibet premissorum. Permittendo etiam, per presentes, bona fide respondere pro moneta nostra et Jacobo magistro ejusdem, prout decet et juris est, et dominorum monetas habentium, in quantum observaverint omnes et singulos conditiones superius nominatas, et terminum prenotatum, ac omnes et singulas conditiones antedictas inviolabiliter conservare, dolo et fraude in hiis exclusis penitus et remotis. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus duximus apponendum. Datum anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimo octuagesimo quinto, mensis junii die..... (*sic*). »

II.

« Ich Henrich van Huern, here van Perweis, drossaet in der tyt inden land van Loen, doen kont allen luden dat ich gegheven heb ende gheve met desen openen blackart, alsoe ver

als't in my is, ende omb beden wille myns liefs neven des hern van Dyepenbeke, Jacop die montmeester was in die mont van Reedichem, een guet vast stedich gheley te gaen, te coemen ende te wandelen binnen minen ampt voerscreven, met allen sinen toebehoeren; aengaende op datum des briefs, duerende acht daeghe nae minen wederseggen, sonder argelist. Ontbie hierom ende beveel allen scouteiten ende vorsteren den voerscreve ampte toebehoerende, dat sy Jacob voirscreven dit vorgenoemd geley vast ende stedich houden in der maten voirscreven. In orkonde des, besigelt met minen sieghel hierin gedruckt. In den jaere Ons Hern M CCC LXXX ende vive, des vrydaechs nae die octave van Ons Hern opvartsdach. »

NOTICES

SUR LES

COLLECTIONS NUMISMATIQUES

DANS LE

ROYAUME DE SUÈDE.

Il ne peut entrer dans ma pensée de me livrer à une étude approfondie de la numismatique suédoise. C'est une tâche que j'abandonne à une plume plus autorisée. Mais, qu'il me soit permis d'appeler brièvement ici l'attention de nos associés et des lecteurs de la *Revue*, en général, sur les collections du grand nombre des numismates qui, en Suède, partagent nos travaux et tout particulièrement sur le musée de Gothembourg, placé, nul d'entre nous ne l'ignore, sous la haute direction de notre éminent confrère, le commandeur Magnus Lagerberg, chambellan du roi.

*
* *

Nous croyons pouvoir affirmer, sans crainte d'être taxé d'exagération, que les études numismatiques remontent à deux siècles environ, en Suède, et que des collections importantes y étaient déjà formées à cette époque. Toutes

étaient remarquables par le choix de pièces de grande valeur, sous le double rapport historique et artistique.

Citons à ce sujet deux femmes célèbres, les reines Christine et Louise-Ulrique.

Gustave III a laissé des traces impérissables de son aptitude comme numismate.

Les collections suédoises, comme les nôtres, se composent de pièces artistiques, du moyen âge et modernes; mais on n'y rencontre que peu de spécimens étrangers, l'élément national domine.

*
* *

J'ai mentionné plus haut le grand nombre de numismates suédois; on les rencontre dans toutes les couches sociales : parmi les membres les plus distingués de l'aristocratie, les ministres du roi, les magistrats, les savants, les négociants, les ecclésiastiques, voire même les plus modestes artisans.

Stockholm s'enorgueillit avec raison de son musée numismatique et de ses autres collections non moins considérables.

Citons encore la banque de Stockholm, les richesses des universités d'Upsal et de Lund et, en général, des collèges du royaume.

Les collections privées rivalisent avec celles des grandes institutions de l'État.

Mr J.-F.-H. Oldenburg, à Stockholm, possédait la plus riche collection de médailles historiques et artistiques et de monnaies suédoises que l'on puisse imaginer.

C'est de lui qu'on peut dire que son choix se portait sur les plus beaux d'entre les plus beaux spécimens.

Nommons encore :

A Stockholm :

MM Adolphe Bonnier, libraire ;
Le chevalier W.-T. Strokirk, conseiller de chancellerie ;
Le comte Augustin Ehrensvärd, lieutenant de cavalerie ;
Le commandeur J.-O. Wedberg, conseiller de justice ;
Le comte C. Von Platen, premier gentilhomme de la chambre du roi.

A Alafors, près Nool :

J.-A. Brudin, ingénieur.

A Carlshamn :

Le chevalier Ehrenborg, échevin.

A Eriksberg, près Catrineholm :

Le baron C.-J. Bonde, grand chambellan du roi.

A Torstuna, près Torstunaby :

Olof Hallborg, curé de la paroisse.

A Gèfle :

R.-W. Hartmann, docteur en philosophie.

A Sköfde :

G. Cavalli, pharmacien.

Les relations qui pourraient un jour s'établir entre nous et les savants que je viens de nommer fertiliseraient, sans conteste, les champs que nous cultivons.

*
* *

Au nombre des grandes institutions nationales il faut citer le musée de Gothembourg, dont la création et la progressive direction du département numismatique resteront inséparables du nom de Lagerberg, chambellan du roi.

Le musée de Gothembourg, ville de 80,000 âmes, a été fondé en 1861 et renferme des richesses des plus variées du domaine des sciences historiques, archéologiques, numismatiques, naturelles et ethnographiques, indépendamment d'un dépôt d'archives remarquables, d'une bibliothèque de quarante mille volumes et d'une belle galerie de tableaux modernes.

Quoique d'organisation relativement récente, ce dépôt multiple a déjà pris rang parmi les plus importants du royaume de Suède. Il appartient à la ville et les collections différentes ont une valeur de près d'un million de francs. Il est subvenu à son entretien au moyen d'une dotation prélevée sur le budget communal, de legs et de cotisations annuelles souscrites par le grand nombre d'habitants qui s'intéressent à la prospérité de cette institution locale.

Les moins fortunés même veulent y pourvoir dans la mesure de leurs ressources ; aussi en cite-t-on dont la cotisation ne dépasse pas dix centimes.

Tous, on le voit, savent allier l'amour de la science à celui du clocher.

Le médaillier de Gothembourg, d'une valeur de 90,000 francs, a été beaucoup enrichi des dons de M. James J. Dickson.

Grâce à des ressources qui semblent inépuisables, le commandeur Lagerberg a pu faire face à des acquisitions considérables, à savoir : des collections de MM. W.-T. Strokirk. pour 16,000 francs, en 1871 ; du comte Charles Snoilsky, pour 18,000 francs, en 1878; et de M. Oldenburg, qui céda dix-huit cent quatre-vingt-cinq médailles royales et sept cent quarante et une d'hommes remarquables, le tout évalué à 66,666 francs et dont la moitié est déjà incorporée.

*
* *

A ce sujet citons ici le nom de M. John West Wilson, l'un des plus riches négociants de Gothembourg et membre de la commission administrative du Musée, qui intervint de sa propre part dans cette dernière acquisition, pour une somme de 25,000 francs.

Un tel acte de libéralité se passe de commentaires et tous nous devons y applaudir, sans distinction de nationalité.

La république de la numismatique s'étend sur le monde entier; elle est une et indivisible, *au bon coin ;* nous ne connaissons point de frontières.

Partout où nous rencontrons un esprit élevé qui nous prête un concours dévoué et intelligent, nous devons l'acclamer bien haut.

Au nom de la science, merci à M. Wilson !

*
* *

Les premiers témoignages de sympathie sont partis des rangs belges.

Les membres de la Société royale belge de numismatique, réunis à Liége, le 6 mai dernier, rédigèrent et signèrent spontanément, à l'issue de la séance, une adresse à John West Wilson, ainsi conçue :

« Les soussignés, heureux d'exprimer à Monsieur John « West Wilson, de Gothembourg, leurs symphaties les « plus profondes pour la part qu'il prend au développement « de la science numismatique, le prient fraternellement « de vouloir bien accepter leurs félicitations au sujet de « sa nomination en qualité de membre de la Société « royale de numismatique belge. »

Voulant, de plus, perpétuer le souvenir du dévouement éclairé de leur nouveau confrère, ses amis répartissaient, entre les membres présents à la séance, un jeton symbolique avec cette inscription, d'un côté, sous une couronne de lauriers :

« A John West Wilson, de Gothembourg, souvenir « sympathique de ses admirateurs. Liége, le 6 mai 1883. »

De l'autre côté, un génie, effleurant la surface du globe terrestre, atteint le cintre d'où jaillissent des rayons lumineux qui symbolisent l'intervention vivifiante de

M. John West Wilson ; à droite, un hibou, l'oiseau des nuits et de la méditation, perché sur une corne d'abondance, image des libéralités dont la Suède est l'objet.

A gauche, le mot *Eureka* complète le sens que le graveur a voulu donner à son travail allégorique [1].

A. Brichaut.

Bruxelles, le 20 mai 1883.

[1] La planche reproduit le jeton dont la description vient d'être donnée et dont un exemplaire en or, un en argent et un en bronze ont été réunis dans un riche écrin offert au titulaire.

Dès le 12 mai, dans son n° 108, le *Göteborgs Handels- och Sjöfarts-Tidning*, journal suédois, rendait compte des ovations faites au patriote suédois.

MÉLANGES.

Nous avons à annoncer aux numismates une grande et importante nouvelle. La *Revue française,* qui sommeillait depuis bientôt dix ans et qu'on croyait, même, morte, se réveille à la vie. Nous sommes heureux de cette résurrection à laquelle les numismates applaudiront de tout cœur. Un grand pays comme la France, une ville comme Paris, où viennent aboutir toutes les découvertes archéologiques et tous les savants du monde, ne pouvaient pas ne pas avoir, pour la numismatique, un organe spécial et autorisé.

La direction de cette nouvelle série a été confiée à MM. Anatole de Barthélemy, G. Schlumberger et Ernest Babelon. Ces noms sont la garantie d'un succès certain.

R. Ch.

La composition des dépôts monétaires, quand on a la chance de pouvoir les examiner en entier et avant leur dispersion, est certainement le moyen le plus pratique et le plus sûr de reconnaître l'âge des pièces et de déterminer celles dont les légendes énigmatiques n'ont pas trouvé d'explications positives. Notre honorable et zélé confrère, M. Émile Taillebois, archiviste de la Société de Borda, à Dax, s'est, surtout et avec succès, occupé

de ce genre de recherches pour lesquelles le hasard l'a favorisé. Il vient encore de pouvoir se procurer un petit trésor, consistant en sept cent sept deniers et oboles, découvert à Pessan (département du Gers), et composé en majeure partie de ces deniers de Centulle, vicomte de Béarn, au type immobilisé pendant plusieurs siècles et portant au revers la singulière légende : + ONOR FORCAS, dont tant de numismates se sont occupés. *Onor* avec ou sans *h* voudrait dire seigneurie, droit honorifique, et *forcas*, d'après M. de Barthélemy, citadelle, forteresse, par contraction, sans doute, de FOR*te* CAS*tellum*. Admettons, toutefois, sous bénéfice d'inventaire, cette ingénieuse lecture du savant directeur de la *Revue française*.

R. Ch.

On nous annonce la prochaine publication du second fascicule des *Monnaies féodales françaises*, par M. E. Caron, dont MM. Rollin-Feuardent et notre compatriote M. C. Van Peteghem sont les intelligents éditeurs.

R. Ch.

Numismatique lyonnaise. — Recherches sur les jetons consulaires de la ville de Lyon, par le Dr E. Poncet. Lyon, imprimerie de Alf.-Louis Perrin, 1883 ; grand in-8°, XII et 194 pages, avec cinq planches héliogravées par Dujardin, à Paris, et reproduisant soixante-quinze jetons.

C'est un rapprochement que nous avons déjà fait. Aux

grandes et belles médailles, cette aristocratie de la numismatique, ont succédé les jetons communaux, la bourgeoisie, en attendant les plombs et les méreaux, le peuple souverain.

Les plus anciens jetons de la commune de Lyon ne remonteraient, d'après M. Poncet, qu'aux années 1624 et 1626. De ces deux premières pièces, que l'auteur n'a pas retrouvées, on ne possède que les coins déposés au musée de Lyon. C'est donc d'après ces coins que la planche a été faite. La Belgique, et surtout la ville de Bruxelles, ont connu l'usage des jetons communaux deux ou trois siècles plus tôt. Nous ne sommes donc pas, sous ce rapport, des copistes ou des contrefacteurs, ainsi qu'on nous le dit trop souvent.

Après la description des jetons, qui occupe les pages 1 à 80, vient la partie la plus intéressante, selon nous, les considérations générales sur les jetons et sur tout ce qui a rapport à leur fabrication. Puis, au chapitre suivant, l'auteur traite de l'organisation du Consulat et des fonctions de ses membres.

Le chapitre III nous explique tout ce qui a rapport à la distribution des jetons, et d'où pouvait être venue l'idée de les distribuer.

Une liste chronologique des Prévôts des marchands, et des membres du Consulat, de 1596 à 1789, avec la description de leurs armoiries, occupe les pages 113 à 190. Trois pages pour les additions, observations et *errata*, complètent ce beau volume.

Nous considérons le travail de M. Poncet comme un

excellent modèle à suivre pour ceux qui auraient l'envie de publier les jetons de Bruxelles.

R. Ch.

M. Dirks continue, avec une louable persévérance, à publier son *Répertoire des médailles se rattachant à l'histoire des Pays-Bas.*

Dans son trente et unième article, ce savant numismate est parvenu à l'année 1667 et à son n° 1484, tandis que les deux fascicules suivants, n°s XXXII et XXXIII forment le second supplément à ce travail.

Cette œuvre excellente contient un trésor d'indications des plus précieuses.

Cte M. N.

Une vache numismatophage. — Dans une séance solennelle de notre Société, on nous a raconté, il y a quelques années, l'histoire d'un chien numismate. Cet intéressant quadrupède, disait-on, s'occupait principalement des monnaies romaines. Il savait distinguer avec facilité les divers empereurs et, chose plus étonnante, il les classait chronologiquement, depuis Jules César jusqu'à Olybrius.

Voici, maintenant, un fait moins surprenant, sans doute, mais dont la mémoire mérite d'être conservée dans une revue consacrée à la numismatique. Les plus grands, les plus sérieux journaux de Belgique et de France l'ont à l'envi signalé :

Une vache maladive, et que les vétérinaires ne parvenaient pas à guérir (les vétérinaires, de même que les médecins, ne réussissent pas toujours), fut abattue dans un village voisin de Namur. Elle avait, dans les intestins, une très grande monnaie d'or de Besançon, une quadruple pistole au type de Charles-Quint, pièce fort rare, une variété de type, unique peut-être (1). On serait malade à moins. Nous avions d'abord été tenté de prendre l'histoire pour un canard; elle en avait toute la saveur. Mais la chose nous ayant été affirmée par un savant et sérieux conservateur qui nous montrait la pièce, et qui ne voudrait pas risquer une plaisanterie quand il s'agit de médailles, force nous a été de dire : *Credo quia absurdum.*

R. Ch.

Vente Charvet. — C'est le lundi 7 mai dernier et les jours suivants, qu'a eu lieu, à Paris, la vente aux enchères des médailles, antiquités et objets d'art formant la belle collection réunie par feu M. Charvet, ce fin et délicat connaisseur que nous avons tous connu.

Le catalogue de ces précieux objets est un élégant volume in-8°, rempli de planches et de vignettes et orné d'un très beau portrait de l'intelligent archéologue, gravé en 1872. On remarquait, surtout, dans cette vente, une merveilleuse réunion de sceaux-matrices, réunion unique au monde et qui constituait à elle seule l'histoire de la gravure française du moyen âge et de la renaissance. De

(1) Nous donnerons, dans une livraison suivante la reproduction de cette belle monnaie.

cet ensemble, aujourd'hui dispersé, il restera, du moins, comme souvenir un catalogue digne de figurer dans les plus curieuses et les plus élégantes bibliothèques.

R. Ch.

Les journaux anglais nous rapportent un beau succès que vient de remporter, à Londres, notre compatriote, le graveur Charles Wiener.

« Le 6 mai prochain, l'ancienne et célèbre forêt *Eppiny forest* sera ouverte au public, et la reine présidera à cette solennité. Le conseil municipal de Londres a décidé de faire frapper une médaille pour rappeler cet événement et, devant le jury, composé de membres de ce conseil et d'artistes anglais, c'est M. Wiener qui l'a emporté. Nous l'en félicitons sincèrement. »

(*Moniteur belge.*)

M. Ch. Robert, de l'Institut [1], qui s'occupe de la confection d'un catalogue général des *contorniates,* prie MM. les numismates, qui possèdent ou qui connaissent des pièces de ce genre, de bien vouloir les lui signaler.

R. Ch.

Le catalogue de la Bibliothèque de la *Société royale de Numismatique*, rédigé par M. le colonel Mailliet, vient d'être distribué aux membres de la Société.

[1] Rue de la Tour-Maubourg, 25, à Paris.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée extraordinaire tenue à Liége, le 6 mai 1883, dans le local de l'Institut archéologique.

La séance est ouverte à midi et demi.

Sont présents : MM. Chalon, *président ;* de Schodt, *secrétaire ;* Mailliet, *bibliothécaire ;* Vanden Broeck, *trésorier ;* Pety de Thozée, Cocheteux, Brichaut, Schuermans, le baron de Chestret de Haneffe, Helbig, Le Catte, de Roissart et Cumont, membres effectifs ; MM. Fiévé et Bamps, membres correspondants regnicoles.

Assistent à la séance : MM. Dumoulin, membre honoraire, et Terme, associé étranger.

Assiste également à la séance : M. Poswick, président de l'Institut archéologique de Liége.

Se sont excusés : Mgr Bethune, MM. le baron J. Bethune, Biesval, Dancoisne, de Caisne, le comte de Marsy, Dugniolle, Geelhand, Herry de Cocquéau, le baron Liedts, le comte Nahuys, le baron Surmont de Volsberghe, Vallier, Van Bastelaer, Vanden Peereboom et Vander Auwera.

M. Poswick exprime la satisfaction qu'il éprouve de voir les membres de la Société royale de numismatique réunis dans le local de l'Institut archéologique.

M. Chalon, organe de la Société qu'il préside, remercie l'Institut archéologique et son gracieux président de leur aimable hospitalité.

Il constate ensuite avec plaisir que, dans le cours de l'année, la Société de numismatique n'a perdu aucun membre.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, procès-verbal qui est approuvé.

L'assemblée s'occupe de l'élection préparatoire d'un membre honoraire, en remplacement de M. Meyer de Zurich, mort depuis plusieurs années, sans que la Société ait eu connaissance de l'événement.

M. Brichaut distribue aux membres présents une médaille frappée en l'honneur de M. John West Wilson, de Gothembourg, tout récemment nommé membre associé de la Société.

M. Brichaut demande que la Société veuille bien examiner, par l'organe de son bureau, s'il n'y a pas lieu de créer la possibilité, pour les membres, de s'exonérer du payement de leur cotisation ou abonnement, en acquittant, au comptant, une somme déterminée, moyennant laquelle ils recevraient les publications leur vie durant. Il fait remarquer que ce système, suivi dans beaucoup de sociétés similaires, plaît fort à certains membres, heureux de n'avoir pas à se préoccuper de la libération de leur redevance annuelle. C'est un moyen, selon lui, de simplifier la tâche du trésorier et de procurer à la Société de nouvelles ressources. Enfin, M. Brichaut se met à la disposition du bureau pour lui fournir des renseignements sur cette organisation, telle qu'elle existe en France.

M. de Schodt soumet à l'assemblée un premier essai d'explications au sujet de la représentation du bœuf ou du taureau sur des médailles à l'effigie de Jules-César ou à celle d'Auguste, et d'autres, frappées, peu de temps après la mort violente du dictateur perpétuel, à Rome, dans la Gaule et en Espagne. (*Applaudissements.*)

M. Cocheteux communique à l'assemblée un petit denier du système flamand ou artésien dont voici la description :

« Tête de profil à gauche, couverte d'un chaperon ou bonnet plat, d'une calotte si l'on veut, selon l'expression de Lelewel.

« *Rev.* Croix pattée; les branches de la croix, au-dessus des pattes, sont accostées de deux ailerons ou croissants, dont les concavités sont tournées vers le centre de la pièce.

« Un double grènetis règne sur le contour des deux faces.

« AR. légèrement rogné; D. : 0m013; Gr. : 0.500; il manque un petit éclat. »

Il donne ensuite les explications suivantes :

« Ce petit denier muet est d'assez bas aloi; il a été trouvé à Tournai, il y a huit ans, sur les terrains de l'ancienne paroisse Sainte-Catherine.

« Par son droit, cette pièce rappelle certains petits deniers de Saint-Omer ; son revers est le même que celui de quelques-unes des mailles aux trois annelets, attribuées jusqu'ici à la commune de Tournai.

« Les caractères archéologiques de cette monnaie la

font remonter au XIIe siècle ou au commencement du XIIIe ; son diamètre et son poids en font un denier flamand ou artésien ; aucun indice ne permet d'en faire l'attribution à une autorité religieuse, évêque ou abbé.

« Comme je viens de le dire, son droit et son revers tendent à la faire classer, comme lieu de provenance, entre Saint-Omer et Tournai, en attendant qu'une heureuse circonstance permette un jour de fixer son attribution, ou du moins de resserrer encore les limites fixées ci-dessus.

« Je la rangeai donc provisoirement parmi les pièces artésiennes du XIIe siècle, à classer.

« Cette heureuse circonstance s'est elle produite par suite d'une communication faite par notre confrère M. Garriel ? C'est ce dont on pourra juger bientôt quand j'aurai fait connaître ce document ; mais, auparavant, je dois exposer quelques considérations historiques sans lesquelles cette communication manquerait de clarté.

« Tournai, ville nervienne, destinée à assurer la domination des Nerviens sur les Ménapiens, ne fut d'abord fortifiée que sur la rive ennemie, la rive gauche. Un passage d'eau, plus tard un pont, assurait l'accès de la tête de pont.

« Cet état de choses paraît s'être maintenu sous les Romains ; sous les Mérovingiens, Chilpéric éleva un palais sur la rive droite, en face du centre de la cité, entre le fleuve et le bois de Breuze ; ce territoire fut plus tard incorporé à la ville sous le titre de bourg, et devint la paroisse de Saint-Brice. Les premières fortifications du bourg datent, croit-on, de la première moitié du XIe siècle.

« Pour compléter la demi-ellipse de la rive droite et la faire correspondre à celle de la rive gauche, il restait à occuper deux secteurs ou quartiers. L'un, *le Bruille*, accolé au bourg vers l'ouest, était la propriété des châtelains et ne fut définitivement acquis par la ville qu'en 1295. Le secteur ou quartier de l'est appartenait aux descendants de Guéric le Sor, seigneur de Burbant ; il s'appelait *les Chauffours*, et devint par la suite la paroisse Saint-Jean ; en 1289, les magistrats de la commune en firent l'acquisition à Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol et sire d'Avesnes.

« Ceci dit, voici l'intéressante communication de M. Gariel :

Ordonnance de juillet 1273.

« ..... Et voulons et commandons que les deniers de « Namur, dou Breban, de Liége, de Cambrai et de « Valenciennes, novellement faiz, chacun pour trois pari- « sis, ne soient prins ne mis en tout notre roiaume que « pour deux deniers et maylle de Parisis, tant comme il « nous plaira. Et voulons et commandons que les Valen- « cennois à l'eschelle (1) qui sont cuntrefaiz à nos gros « tournois d'argent, et les denier novellement faiz aux « *eschauffours delez Tournay*, soient perciez dans tous « les lius où ils pourront estre trouvez en notre roiaume. « Nous les condampnons à tousjours et commandons

(1) Ne faut-il pas conclure de ce texte que certains gros du Hainaut, attribués jusqu'ici à Jean II, doivent faire retour à Jean Ier ?

« que li esleuz [1] dessus ditz les puissent percier. »

« Ce fut fait à Paris en l'an de l'incarnation Notre « Seignor mil deux cent sexante et treize, au mois de « jugniet. »

« Il résulte de cette ordonnance que vers 1270, Gui III de Châtillon, comte de Saint-Pol, seigneur d'Avesnes, faisait battre monnaie sur le territoire de *Saint-Jean les Chauffours*, lequel fut quelques années plus tard incorporé dans la ville de Tournai. Il est par conséquent assez probable que ses prédécesseurs avaient utilisé le même atelier; et tout semble porter à conclure que notre petit denier pourrait bien appartenir à l'un des prédécesseurs de Gui III.

« Le poids de cette pièce, au sortir des coins, ne devait pas s'écarter de 0.548 gramme ou 10 $^1/_3$ grains, ce qui répond à la taille de 28 sols au petit marc de Flandre; cette taille m'engage à reporter l'émission de cette monnaie féodale artésienne, au dernier quart du XIIe siècle et par conséquent à Hugues IV (1174-1205), si elle émane des comtes de Saint-Pol.

« Les petites mailles portant au revers une croix semblable à celle de notre denier et au droit, non les trois annelets de Tournai, mais un léger tracé tenant le milieu entre la forme des trois annelets et le simple contour d'une fleur de lis fantaisiste, ne seraient-elles pas aussi un produit de l'atelier des Chauffours ? Je pense que cette

[1] On appelait ainsi les magistrats de la ville de Tournai, car ils étaient nommés par élection.

Cette phrase indique, en outre, que les magistrats de Tournai exerçaient un contrôle sur la monnaie *courante*.

question est digne d'examen, car ces pièces participent tout à la fois du droit des deniers de Saint-Omer de Robert, ainsi que des deux faces des deniers communaux de Tournai.

« Leur faible poids et leur mauvais aloi indiquent aussi une fabrication plus ou moins frauduleuse ou clandestine.

« Enfin, s'il est vrai qu'il faut reconnaître la lettre A, à la base du léger contour fleurdelysé, dans les pièces imitées des monnaies communales de Tournai [1], ne pourrait-on attribuer ces pièces au comte de Saint-Pol, Anselme (1150-1174), le prédécesseur de Hugues IV ? »

Sur interpellation, M. Cocheteux fait connaître le poids que ses recherches l'ont conduit à donner au *petit marc* de Flandre ; ce poids serait de 3.456 à 3.472 grains. En expliquant comment il est arrivé à déterminer une première fois ce poids, M. Cocheteux est amené à présenter certaines déductions qu'il a tirées de ses études sur le poids et l'aloi des deniers carlovingiens, études qu'il a continuées jusqu'à Philippe Ier.

Ces explications paraissent intéresser les auditeurs qui

[1] M. le colonel Mailliet a eu l'obligeance de faire exécuter, par son dessinateur ordinaire, le dessin que j'ai donné d'une petite maille, dite communale, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1882, pl. XV, n° 5 ; je considère ce dessin comme correct, et j'ajoute que jusqu'à ce jour, je n'ai pas encore pu voir en nature un denier ou une obole portant *le grand* A *surmonté de la fleur à quatre pétales*. Je suis loin d'en nier l'existence, puisque je suis disposé à accorder ces pièces à Anselme de Saint-Pol ; mais je crois que la lettre *A* est loin d'être aussi apparente qu'on a voulu le prétendre et cela vient appuyer mon opinion que ces pièces sont des imitations frauduleuses de types existant.

insistent pour qu'elles soient insérées dans un prochain numéro de la *Revue;* M. Cocheteux ajoute qu'il sera heureux de satisfaire au désir de ses confrères, mais qu'avant de rien publier, il désire consulter certains ouvrages qui jusqu'ici ont fait loi dans cette matière et qu'il n'a pu encore se procurer.

M. Le Catte dépose au médailler de la Société, l'empreinte anépigraphique d'un sceau qui évidemment appartient à l'ancienne loge de Tournai, comme semblent l'indiquer les deux tours placées aux côtés du symbole maçonnique

« Ce sceau, écrit M. Le Catte, pourrait être utilisé en guise de restitution, comme on le fit naguère pour la loge bruxelloise, la *Parfaite Amitié,* qui siégeait rue des Petits-Carmes et dont la constitution date du 30 avril 1807. (Voy. *Revue belge,* année 1882.)

« La loge de Tournai, qui avait pour titre distinctif : *Les Frères réunis*, figura longtemps au nombre des soixante-cinq loges que l'on compte en Belgique depuis la première moitié du XVIIIe siècle, époque à laquelle une

armée anglaise inaugura la franc-maçonnerie chez nous, jusqu'à nos jours.

« La loge tournaisienne comptait seize années d'existence, lorsqu'elle fut supprimée en vertu des édits de Joseph II (9 janvier 1786).

« Elle avait été instituée le 20 mai 1770 par l'autorité supérieure de la maçonnerie dans les Pays-Bas autrichiens.

« Après les événements de 1830, cette loge ne se rallia pas tout d'abord au Grand-Orient de la Belgique.

« Dix ans après, en 1840, elle s'y était soumise.

« Un détail à noter :

« Les pièces de correspondance de l'association tournaisienne devaient être adressées à MM. *Sulesniers frères,* anagramme de *Les Frères réunis*. Les mots qui résultent de ces transpositions de lettres sont adoptés par toutes les loges et figurent sur les sceaux, cachets, etc., etc. »

M. Le Catte annonce qu'il s'occupe en ce moment du catalogue complet de nos soixante-cinq loges nationales.

M. Terme dit quelques mots sur la trouvaille d'une grande quantité de monnaies du moyen âge faite récemment à Huy.

MM. Cocheteux et de Schodt exhibent des médailles relatives à leurs communications respectives.

La séance est levée à une heure et demie.

Le Secrétaire, — *Le Président.*

De Schodt. — R. Chalon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1883.

Messager des sciences, 1882, 4e livraison.

Polybiblion, 1883 . . . { Partie littéraire, 1, 2, 3, 4 et 5.
Partie technique, 1, 2, 3, 4 et 5.

Bulletin de l'Académie d'Hippone, no 17.

Réunion du bureau de l'Académie d'Hippone, 20 novembre 1882 et 1883, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. Tome V, 1882.

Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi, tomes XI et XII.

Bulletin des Commissions royales, 21e année. Nos 9 à 12.

Neues Lausitzisches Magazin, 1882, 58e volume.

Jahrbücher des Vereins fur Meklenburgische Geschichte, 1882. 47e année.

Bulletins des séances du Cercle de Mons. 4e série, 4e bulletin, 1883.

Bulletin de la Société de Borda, 1883, 1er trimestre.

Bulletin de la Société de Tarn et Garonne, 1882, 4e trimestre.

Académie royale. Table des bulletins, 1867 à 1880.

Académie royale. Bulletin, 1883, nos 1, 2 et 3.

Viestnik, Godina V. Br. 2. U Zagrebu I, 1883.

Catalogue de la Bibliothèque de feu M. Olivier Barbier. Paris, 1883, in-8o.

Blätter fur Munzfreunde. Nos 103, 105, 106, 107, 108 et 109.

Annales de la Société historique d'Ypres, tome IX, 3e et 4e livraisons, 1883, in-8o.

Collection Benjamin Fillon. Gr. in-8o, avec planches.
(*Don de M. le baron P...*)

Antoine Bovy, par Ant. Henseler. A Fribourg (Suisse), gr. in-8o, avec planches. (*Don de l'auteur.*)

Sulle origini della Veneta zecca e sulle antiche relazioni dei Veneziani cogl' imperatori... da Nicolo Papadopoli. Venezia, tipografia Antonelli, 1882, grand in-8o. (*Don de l'auteur.*)

Adolph Weyl. Correspondenz Blatt. In-4o, nos 30-33.

Du même. Vente de la collection Carl Timpe, 22 et 23 mai 1883, in-8o.

Numismatisches Literatur-Blatt. Herausgeber M. Bahrfeldt, mai 1883.

Revue Hongroise, publiée sous les auspices de l'Académie, dans la *Gazette de Hongrie* (en français). Depuis août 1882 jusque janvier 1883.

Miscellanea di storia italiana edita per cura della regia deputazione di storia patria. Tomo XXI. Torino 1883. In-8°.

La monnaie de Morlane, au nom de Centulle, à propos de la découverte de sept cent sept deniers et oboles faite à Pessan (Gers), par M. Émile Taillebois, archiviste de la Société de Borda. Dax, in-8°.

(*Hommage de l'auteur.*)

Société historique et littéraire de Tournai : Mémoires, tomes X, XII, XIII, XIV, XV et XVI; bulletins, tomes XVI et XVII.

Guioth, J.-L. Histoire numismatique de la Belgique, faisant suite à l'Histoire numismatique de la révolution belge : Tome Ier, avec planches, Hasselt, 1851; tome II, avec planches, Bruxelles, 1869.

(*Hommage de Mme de Respaldiza, née Guioth.*)

Edouard Van Hende. 1° Une décoration des Philaléthes, brochure avec planches, Lille, 1859; 2° Note sur la découverte d'un méreau de la collégiale de Saint-Pierre, et de deux louis d'or frappés à Lille; brochure avec planches, 1859; 3° Numismatique lilloise, note sur quelques jetons de la chambre des comptes; brochure avec planches, Lille, 1863.

(*Hommage de l'auteur.*)

CABINET NUMISMATIQUE.

Exposition d'Amsterdam. La république d'Haiti. Médaille de bronze.

(*Don de M. Hoeylaerts.*)

Médaille faite en l'honneur de M. John West Wilson. Bronze.

(*Don de M. Brichaut.*)

Souvenir des congrès tenus à Bruxelles en 1880. Dix-huit médailles de bronze.

(*Don de M. Brichaut.*)

PL. XII

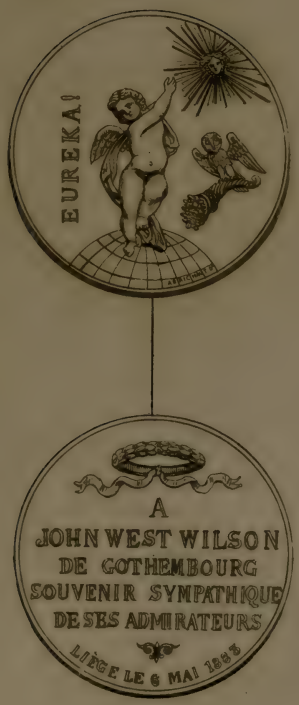
EUREKA!
A
JOHN WEST WILSON
DE GOTHEMBOURG
SOUVENIR SYMPATHIQUE
DE SES ADMIRATEURS
LIÈGE LE 6 MAI 1883

LE DIABLE D'ARGENT.

Échantillon de l'esprit satirique appliqué à la composition de médailles et de jetons du seizième siècle.

On découvrait à Courtrai, il y a plus de trente ans, une grande pièce en plomb, du XVIe siècle, sorte de médaille ou de monnaie de liesse, du diamètre de cinquante millimètres environ, publiée dans la *Revue de la Numismatique belge*, année 1852, pl. XVII, et dont le droit a été ainsi décrit à la page 422 :

« Dans le ciel, un individu *à longues oreilles*, un benêt, un âne ou fou, un *innocent*, si l'on veut. Au-devant de lui, une banderole portant une inscription dont on ne distingue plus que les dernières lettres ....EDAR. Deux individus l'attaquent, l'un est couronné et tient en main une branche d'arbre; l'autre est un bon bourgeois, un membre d'une *gilde*, peut-être; il tient une arbalète; un canon, placé en terre perpendiculairement, lance un boulet. Ni les projectiles de l'arbalète et du canon, ni les menaces du personnage couronné n'atteignent l'heureux mortel si haut placé. Il semble même, par le jeu de ses jambes, rire de ses ennemis. On y lit la légende, trois fois répétée, POVR LES INOCENS... »

En 1877 (¹), M. Ed. Van Hende a revendiqué pour la numismatique de Lille, et rattaché aux fêtes des Innocents de cette ville, le plomb trouvé à Courtrai ; notre confrère s'est borné, d'ailleurs, pour le côté qui nous occupe dans cette médaille, à reproduire la description qu'on vient de lire (²). Disons sans plus différer qu'il s'agit là, en réalité, de la représentation d'une des diverses formes données par nos ayeux à la composition satirique du *Diable d'argent*, dit plus tard le *Grand Diable d'argent*, et que cette forme est sans doute la plus ancienne connue jusqu'à présent, si la pièce exhumée à Courtrai remonte à l'époque de Charles-Quint, comme nous le fait supposer l'ensemble de ses caractères.

Le petit personnage qui s'agite dans les airs, à la face des deux hommes, de conditions très différentes entre eux, qui l'invoquent et le provoquent, est bien le Diable d'argent, sans aucun doute possible. Il est facile de juger, en se reportant au dessin donné dans la *Revue*, que l'inscription de la banderole placée au-devant de cet être singulier, dont nous soupçonnons fort ce qui a été pris pour ses oreilles d'être tout bonnement les ailes, ne peut être lue qu'ainsi :

DIABLE DAR.

(¹) *Supplément à la Numismatique lilloise;* fascicule intitulé : *Plommés des Innocents,* Lille, 1877, p. 22.

(²) Le revers, que nous ne mentionnons que pour mémoire, représente Lucrèce se donnant la mort; cela permet avec toute raison de supposer que l'héroïne romaine aura été le sujet de quelque moralité jouée par les Innocents dans les réjouissances à l'occasion desquelles le plomb a été fait.

Le D du commencement de l'inscription, bien que non mentionné dans la description que nous avons reproduite, apparaît très nettement dans le dessin ; il n'y a de fruste que les quatre lettres qui suivent le D, et encore leur place est-elle parfaitement indiquée.

Sur un jeton que nous découvrions naguère, fait en France à l'époque de Charles IX (1), et qui a évidemment été inspiré par l'esprit de la Réforme, quand, dans les années qui précédèrent la Saint-Barthélemy, protestants et catholiques se comptaient, chacun travaillant pour le triomphe de sa foi, la composition satirique du Diable d'argent est figurée sous une forme plus complexe qui lui communique une portée bien autrement remarquable. Nous donnons ici la description de cette pièce, qui est d'un travail soigné (2), avec le désir que, l'attention étant éveillée sur elle, cela puisse aider à en faire retrouver, dans quelque collection, un exemplaire en meilleur état que celui que nous avons eu sous les yeux. La médiocre conservation de celui-ci, sans laisser de doute sur ce que nous y avons vu et que chacun peut y voir encore, ne permettrait pas d'en donner un dessin satisfaisant de tout point.

(1) Pour toute personne qui a étudié sérieusement les jetons français, il ne peut être douteux que celui-ci est bien du temps de Charles IX. Le style des jetons de cette époque est très reconnaissable.

(2) Nous ne mettons pas en doute que le jeton dont nous parlons, tout en n'ayant pu être frappé que clandestinement, est l'œuvre de l'un des graveurs de talent, appartenant à la religion réformée, qui travaillaient à Paris, pour la Monnaie au moulin. Nous ne citerons qu'un de ces artistes, mais celui-ci en vaut la peine, et il est bien connu de tous : c'est Jean Cousin.

avait nécessairement imposées le contrôle administratif, mieux exercé au XVIIe siècle qu'il ne l'avait encore été, n'atteint, dans les estampes du Diable d'argent, que des classes de la société tout à fait vulgaires, tandis que sur le plomb de Lille, et, bien plus encore, sur le jeton du temps de Charles IX, elle vise jusqu'aux plus hautes sommités de l'échelle sociale, les ménageant bien moins qu'elle ne l'avait fait dans n'importe quelle danse macabre, cet autre de ses vieux domaines.

Remarquons, d'ailleurs, pour n'exagérer la portée de rien, que la scène ci-dessus décrite du plomb de Lille est plutôt une charge grotesque qu'une caricature bien finement rendue; son rôle, toutefois, reste le même, puisqu'elle n'en représente pas moins l'idée qu'on se faisait de l'influence de l'argent sur les actions de tous, idée, au surplus, qui n'est pas trop changée aujourd'hui. Sans doute, on n'inventerait plus guère de fabliau comme celui de la bonne femme qui a entendu dire qu'il lui faudrait *graisser la patte* au prévôt de son seigneur, pour rentrer en possession de ses deux vaches mises en fourrière, et qui ne trouva rien de mieux à faire que d'oindre avec du lard les mains du seigneur lui-même, par la raison connue qu'il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints (1); sans doute encore, on n'écrirait plus comme au XVe siècle : *Quid est nummus? Rex coram judice summus* (2); et les vieux dictons *Argent fait pendre gens,*

(1) LEGRAND D'AUSSY, *Fabliaux*, t. III, 1779, p. 53.

(2) *Signa quindecim horribilia de fine mundi et extremo judicio* (Coloniæ, Ulr. Zell, circa 1490). — (Hain, 17431.)

Quant argent fault tout fault, etc., sont eux-mêmes bien passés de mode en leur forme. Mais l'inévitable thème du métal envié continue toujours, néanmoins, à se traduire par de nombreuses expressions proverbiales, dans lesquelles le Diable a conservé sa part. Qui ne sait, par exemple, ce que veut dire « tirer le Diable par la queue », ou bien, encore, ce que c'est que de « le loger dans sa bourse » ?

Il nous avait semblé que si l'on pouvait espérer de rencontrer quelque part une bonne estampe un peu ancienne du Diable d'argent, ce devait être dans le *Recueil des plus illustres proverbes,* de Lagniet, en compagnie d'autres compositions allégoriques qui n'y ont pas été oubliées, telles, notamment, que *la Mort de Crédit.* Nous avons feuilleté vainement, sur le point en question, le seul exemplaire que nous ayons eu l'occasion de consulter de ce rare volume (1). Ce que nous y avons remarqué de plus en rapport avec le même ordre d'idées est le *Charriot du Monde d'argent* (2). Le véhicule est tiré par la *Monnoie* et entouré des *gros du temps,* riches de toutes sortes ; après ceux-ci viennent des paysans et gens de peu qui cherchent à s'avancer sur la chaîne de derrière le char, mais une femme, qui n'est autre que la *Pauvreté,* les retient. La simple mention que nous faisons de cette planche, à la suite de ce que nous avons eu à dire du

(1) Paris, 1657-1663. — Il est connu que les exemplaires n'ont pas tous le même nombre de planches, et que ce nombre varie même beaucoup pour ce qui concerne les planches non numérotées ajoutées en supplément aux trois premiers livres.

(2) Planche n° 45 du livre 1er, affecté aux proverbes moraux.

Diable d'argent lui-même, ne sera peut-être pas trouvée dépourvue de tout intérêt de rapprochement.

Nous revenons au jeton du Musée lorrain pour prier ceux de nos confrères qui en connaîtraient un autre exemplaire de vouloir bien nous le faire savoir.

J. Rouyer.

Thiaucourt, juillet 1883.

TERME

SUR LES

MÉDAILLES D'OCTAVE-AUGUSTE.

I. Tête laurée d'Octave à droite, en Terme ; derrière, un foudre.

Rev. IMP. CAESAR. Octave assis sur une chaise curule, tenant une Victoire.

Cohen, *Descript. génér. des monnaies de la république romaine*, n° 92, pl. XXIII, n° 64, et *Médailles imp.*, éd. 1880, n° 115.

II. Tête nue d'Octave.

Rev. IMP. CÆSAR. Terme de Priape sur un foudre ou plutôt Octave avec la tête radiée de face en Terme de Priape sur un foudre.

Coh., *Descript.* etc., n° 93, pl. XXIII, n° 65, et *Médailles impér.*, éd. 1880, n° 114.

Eckhel et Cohen placent l'émission de ces deux médailles entre les années 719 et 726 (35-28 av. J. C.), et Rollin et Feuardent en 726 (28). Si elles ne datent pas de cette dernière année, elles doivent s'en rapprocher beaucoup. En tout cas, elles sont antérieures au mois de janvier de l'an de Rome 727 (27 av. J. C.), mois pendant lequel Octave prit le titre d'Auguste, sur la motion de Munatius Plancus.

Le premier denier représente Octave en Terme; le second figure Terme sur le revers.

Terminus est le dieu protecteur des bornes et des limites. L'organisation territoriale de Rome est attribuée aux rois sabins Tatius et Numa. On dit que Tatius consacra sur le Capitole le dieu Terme et que Numa fut le premier qui lui érigea un temple (1). Suivant une antique légende, lorsque Tarquin le Superbe éleva sur le mont Tarpéien, en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve, le fameux temple que Tarquin l'Ancien avait voué dans une bataille contre les Sabins, tous les dieux qui possédaient des autels ou des temples sur le Capitole, cédèrent leur place, à l'exception du dieu Terme et de la déesse de la Jeunesse, *Juventas,* qui opposèrent une résistance opiniâtre. Les autels de ceux-ci furent renfermés dans l'enceinte du temple même de Jupiter Capitolin (2); l'un était placé dans le vestibule de Minerve, et l'autre à l'intérieur du temple (3). Mais, comme le culte de Terme devait se faire en plein air, on pratiqua dans la voûte une légère ouverture au-dessus de l'image du dieu (4). Les devins interprétèrent favorablement la résistance de

(1) Plutarque, *Vie de Numa,* XXI.

(2) Tite-Live, liv. Ier, chap. lv, et liv. V, chap. liv; Ovide, *Fastes,* liv. II, v. 669-670; Denys d'Halic., *Ant. rom.,* liv. III, p. 311, éd. Lyon, 1555; Aulu-Gelle, liv. XII, chap. vi; Servius sur Virgile, *Æneid.,* IX, v 448. *Voy.* aussi Saint-Augustin, *La Cité de Dieu,* liv. IV, chap. xxiii.

(3) Denys d'Halic., *loc. cit.*

(4) Ovide, *ouv. cité,* II, v. 671-672; Servius, *loc. cit.;* Festus, *De significatione verborum Pauli Diaconi excerpta,* Lipsiæ, p. 157.

Terme et de la Jeunesse, qui promettaient, disaient-ils, à Rome une puissance inébranlable et éternelle (1). Cela se débitait parmi le peuple, pour lui persuader qu'il n'y avait rien de plus sacré que les limites des champs : en effet, ceux qui avaient l'audace de les changer étaient voués aux Furies, et il était permis de les tuer (2).

La légende, en ce qu'elle indique Terme refusant de céder à Jupiter, symbolise l'inamovibilité de Terme et sa relation intime avec Jupiter. Aussi, écrit Preller (3), y eut-il plus tard à Rome un Jupiter Terminus ou Terminalis, le *Zeus* Ὅρος des Grecs. Jupiter est, en effet, le principe de tout ordre et, par suite, le protecteur des bornes. Le foudre représenté par la première médaille ne rappelle-t-il pas Jupiter Terminalis ? Le droit ne fait-il pas allusion à l'ordre qu'Auguste rétablit dans l'empire et à sa vaste réorganisation (4)?

Ce fut lui qui divisa Rome en sections et en quartiers. D'un autre côté, les limites de l'empire romain furent ainsi fixées par Auguste : au nord, le Rhin et le Danube ; à l'orient, l'Euphrate ; au midi, la Haute-Égypte, les déserts de l'Afrique et le mont Atlas ; à l'occident, les mers d'Espagne et les Gaules (5).

(1) Tite-Live, liv. Ier, chap. LV ; Florus, liv. Ier, chap. VII.

(2) Noel, *Dict. de la Fable*, t. II, p. 652, V° *Terme*.

(3) L. Preller, *Les Dieux de l'ancienne Rome*, pp. 173-174. Suivant Noel (t. II, p. 652, V° *Terminalis*), ce fut avant la création du dieu Terme qu'on honora Jupiter Terminalis, comme protecteur des bornes. On lit, en effet, dans Denys d'Halicarnasse (liv. II, p. 213), que Numa consacra à Jupiter Terminalis les limites des champs.

(4) Suétone, *Oct.-Aug.*, chap. XXX et suiv.

(5) Chateaubriand, *Études hist.*, éd. Garnier, p. 117.

Une nuit, Octavius, père d'Octave, crut voir son fils plus grand que ne le sont les mortels, armé du foudre et d'un sceptre, revêtu des insignes du maître des dieux, couronné de rayons [1] et assis, au milieu des lauriers, dans un char que traînaient douze chevaux d'une blancheur éclatante. Une autre nuit, A. Catulus, après avoir fait la dédicace du Capitole, eut deux songes. Dans le premier, il vit une troupe d'enfants jouer autour de l'autel de Jupiter, qui en prit un à part et lui mit dans le sein une petite statue de la République, qu'il tenait à la main. Dans le second, il aperçut ce même enfant sur les genoux de Jupiter Capitolin, et comme il voulait l'en faire retirer, le dieu s'y opposa, disant qu'il élevait en lui le soutien de la République. Le lendemain, Catulus rencontra Octave, qu'il n'avait jamais vu, et fut frappé de sa ressemblance avec l'enfant dont il avait rêvé. Quelques-uns racontent autrement le premier songe de Catulus : selon eux, plusieurs enfants demandant un tuteur à Jupiter, le dieu leur en désigna un, auquel ils devaient adresser toutes leurs demandes ; puis il toucha de la main les lèvres de l'enfant, et la porta ensuite à la bouche. M. Cicéron, accompagnant C. César au Capitole, racontait à ses amis un songe qu'il avait eu la nuit précédente : il avait vu, disait-il, un enfant d'une figure distinguée descendre du ciel, et s'arrêter devant les portes du Capitole, où Jupiter lui avait remis un fouet ; puis, apercevant tout à coup Octave, qui était encore inconnu à la

[1] On a vu que la figure du revers de la seconde médaille décrite est radiée.

plupart d'entre eux, et que César avait amené avec lui pour un sacrifice, il s'écria que c'était là l'enfant dont il avait vu l'image dans son sommeil. Les deux médailles, l'une par le droit, l'autre par le revers, évoquent naturellement le souvenir de ces faits, qui nous sont rapportés par l'auteur des douze Césars (1). Elles font allusion à la grandeur d'Octave, à sa souveraineté, à ses victoires et à la stabilité qu'il donna ensuite au monde romain : il rendit ce monde inébranlable comme le *Jupiter Terminalis,* sous la figure duquel il est sans doute représenté.

Les deux deniers représentent un foudre. Une autre pièce, à l'effigie du triumvir Octave, offre isolément, au revers, un foudre ailé. « Ce symbole, écrit Boutkowski (2), semble faire allusion directe à la toute-puissance d'Auguste, qui, dans l'opinion publique, passait pour un dieu et fut considéré comme héritier du pouvoir de Jules-César. Papinius Statius, dans son « *Genethl. de Lucain* », nous en donne la meilleure preuve, quand il dit : *Et Fulmen Ducis inter arma Divi.* — Appien observe aussi que la foudre parut toujours être favorable à Octave, quand il dut faire la guerre contre Sexte-Pompée, Marc-Antoine et Cléopâtre. »

Eckhel (3) suppose que, parmi les statues d'Octave, il en existait une qui le figurait sous l'image du dieu Terme et que, par adulation, on y avait ajouté le foudre, attribut de Jupiter.

(1) Suétone, *Oct.-Aug.*, XCIV.

(2) *Dict. de numismatique*, Leipzig, 1878, p. 319.

(3) *Doct. numorum Veterum*, t. V, p. 87.

Havercamp, Vaillant et d'autres ont cru voir, sur l'un des revers, l'hermès du Soleil et, dans le foudre, son symbole en rapport avec l'adage d'Octave Σπεῦδε βραδέως (*festina lente, hâte-toi lentement*) (1), le Terme marquant la lenteur et le foudre la vitesse.

Le dieu Terme fut d'abord figuré sous la forme d'une grosse pierre carrée, d'une souche, d'un pieu fiché en terre ou d'une tuile (2). Dans la suite, on lui donna un cou ou une tête humaine placée sur une borne pyramidale ; mais il était toujours sans bras et sans pieds, afin, dit-on, qu'il ne pût changer de place (3).

La statue du revers de la seconde médaille rappelle, par sa ressemblance évidente, les Ἑρμαῖ (*Hermæ*, *Hermes* ou Mercures), espèces particulières de statues de pierre qui n'offraient, d'ordinaire, qu'une tête double ou simple, ou un buste (sans mains ni pieds) ; le reste se réduisait à un poteau à quatre faces. Cette forme était empruntée à la vieille manière pélasgique de représenter Mercure.

Le culte des hermès existait chez les Athéniens (4), auxquels (5) on attribuait l'invention des hermès quadrangulaires ; souvent la tête qui surmontait ces blocs carrés ou taillés en forme de cube, portait une barbe en forme de coin (6), et, au lieu de bras, figuraient tout au plus

(1) Suétone, *Oct.-Aug.*, XXV.

(2) Ovide, *Fastes*, liv. II, v. 641 ; Tibulle, liv. Ier, Élég. I, v. 10 ; Senèq., *Hipp.*, act. 2, I, v. 628 ; Moreri, V° *Terme*.

(3) Noel, t. II, p. 632, V° *Terme*.

(4) Corn. Nepos, *Alcib.*, III.

(5) Pausanias, I, 24, IV, 33.

(6) Artemidore, II, 37.

des saillies pour suspendre des couronnes ([1]), ainsi que le *phallus* obligé ([2]). Suivant Festus, cité par Moreri ([3]), c'était un grand crime de tenir le dieu Terme caché en aucune manière, d'autant plus que les bornes des champs devaient être vues de chacun.

Après la bataille d'Actium en 725 (29 av. J.-C.), Octave ferma le temple de Janus et reçut le titre d'*imperator*, non comme général, mais comme empereur.

La chaise curule qui sert de siège à Octave (première médaille), est la marque des hautes dignités; elle appartenait surtout à Octave, devenu maître du monde.

ALPH. DE SCHODT.

([1]) B. A. K., *Mon. de l'art. ant.*, I, 3.

([2]) *Voy.* ARISTOPH., *Lysistr.*, 1093; PLUTARQ., *An Seni*, 28. — Compar. MACROBE, *Saturn.*, liv. Ier, chap. XIX. *Voy.* aussi MULLER, *Nouv. manuel complet d'archéol.*, t. Ier, § 67.

([3]) *Grand Dictionnaire historique*, Vo *Terme*.

DEUX MÉDAILLES

en l'honneur du Général

FRANÇOIS-ANDRÉ DE FAVRAT JACQUIER DE BERNAY.

(Planche XIV.)

Dans les fastes militaires de l'Europe, au siècle dernier, le nom de Favrat occupe certainement une des premières places.

Deux médailles ont été frappées en l'honneur de ce redoutable fils de Mars, qui débuta si brillamment sous les drapeaux du roi Louis XV, et sous les ordres immédiats du maréchal de Saxe, dans la campagne entreprise par la France dans les Pays-Bas.

Avant de passer à la description de ces deux monuments métalliques qui datent de la fin de la glorieuse carrière de ce fameux capitaine, nous retracerons à grands traits les principaux événements de sa vie.

François-André de Favrat Jacquier de Bernay naquit à Chambéry, en Savoie, le 4 septembre 1730. Il était le deuxième fils du baron Jacques-François-André de Favrat, châtelain de Bellevaux, issu d'une très ancienne famille noble, originaire de Thonon, dans le Chablais, et de dame Marie Vignet.

Dès sa plus tendre jeunesse il manifesta un goût des

plus prononcés pour la carrière des armes qui ne tarda pas à devenir sa passion prédominante.

Au commencement de 1745, âgé à peine de quatorze ans, il quitta son pays natal et se rendit à Paris, où, muni de lettres de recommandation, il se présenta au maréchal de Saxe qui l'accueillit avec bienveillance et lui accorda la permission de se joindre, en qualité de volontaire, à l'armée française destinée à faire une nouvelle invasion dans les Pays-Bas. Cette armée, forte de cent mille hommes, était commandée par le roi lui-même et le maréchal de Saxe. Les alliés, sous les ordres du duc de Cumberland, ne comptaient que quarante mille hommes.

Dans cette campagne, le jeune de Favrat déploya beaucoup de talent militaire et son intrépidité lui valut les plus grands éloges. Il se distingua particulièrement à la célèbre bataille de Fontenoi, livrée le 11 mai 1745, au siège et à la prise de Tournai, d'Ostende, de Nieuport, de Bruxelles, de Mons, de Malines, de Namur, aux batailles de Raucoux (11 octobre 1746) et de Lawfeld (2 juillet 1747), où les armes françaises restèrent victorieuses, et enfin aux sièges de Philippine, d'Axel, de Bergen-op-Zoom, de Lillo et de Maestricht, places fortes qui tombèrent successivement au pouvoir des Français.

Pendant cette campagne notre jeune héros fut grièvement blessé à la tête.

La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue le 18 octobre 1748, et surtout la mort du maréchal de Saxe, son protecteur, qui lui avait promis de l'avancement dans l'armée française, décida de Favrat à rentrer dans sa patrie, où il resta jusqu'en 1755, quand son amour des armes lui fit

prendre la route d'Espagne, avec l'intention d'entrer au service militaire de ce royaume; or il s'y déplut et retourna en France.

Après la prise de Minorque, il se rendit à Naples, où le grade de lieutenant d'artillerie lui fut offert; mais ayant appris que la guerre allait de nouveau éclater entre l'Autriche et la Prusse, il se rendit à Vienne et offrit ses services à l'impératrice-reine Marie-Thérèse.

Nous le retrouvons combattant dans les rangs des troupes autrichiennes, pendant les campagnes de 1756, 1757 et 1758.

Il assista à la défense de Prague et d'Olmutz et aux batailles de Lovositz, de Reichenberg, de Prague, de Leuthen et de Hochkirchen, dans lesquelles il se distingua par son talent et sa bravoure, et où il fut plusieurs fois blessé. Son génie militaire et sa prouesse firent naître la jalousie de plusieurs officiers autrichiens qui ne tardèrent pas à lui tendre un piège. Ce fut alors qu'il résolut de quitter le service impérial pour entrer dans celui du roi de Prusse.

Frédéric le Grand qui se trouvait alors à Breslau, le reçut avec empressement et le nomma sur le champ, capitaine à la suite.

Le 10 juin 1759, de Favrat fit preuve d'une énergie, d'une valeur et d'un talent militaire extraordinaires. Ayant rassemblé une centaine de soldats, mis en déroute par l'ennemi, près de Libau, il sut relever leur courage, se mit à leur tête, attaqua un bataillon autrichien posté sur le Sattelberg, et enleva cette position à l'ennemi. Le roi de Prusse lui témoigna sa satisfaction, l'embrassa et lui

donna (13 juin 1759) une compagnie au bataillon de Salemnon.

Sous les ordres du prince Henri de Prusse, de Favrat prit une part très active aux combats de Torgau, d'Eulenbourg, de Leipzig, de Hoyerswerda de Pretsch et de Sorau. Il se distingua particulièrement à Maxen, où il défendit intrépidement du matin au soir la position qu'il occupait près de Falkenhein, contre des forces dix fois supérieures aux siennes. Il finit par être fait prisonnier de guerre avec tout le corps du général Fink comptant onze mille hommes. Ce ne fut qu'en 1761 qu'il fut mis en liberté, car malgré toutes les démarches faites par le roi de Prusse pour obtenir l'échange du capitaine de Favrat contre d'autres prisonniers, l'impératrice avait jusqu'alors refusé obstinément de le relâcher. Retourné en Silésie, le roi le reçut avec beaucoup de bonté et lui confia le commandement du bataillon de Salemnon.

Au célèbre camp de Bunzelwitz, le roi Frédéric le Grand lui confia la défense de sa grande batterie érigée sur la hauteur de Jauernick. Lorsque, le 1er septembre 1761, de Favrat fut sommé par le général Loudon de se rendre, il répondit que le roi lui avait confié la défense de cette position et qu'il la défendrait à toute extrémité. Puis il dirigea le feu de sa batterie contre l'ennemi qu'il attaqua ensuite avec son bataillon de Salemnon, les grenadiers de Flemming et quatre pièces de campagne. Il culbuta les Autrichiens, leur enleva la position qu'ils occupèrent à Arnsdorf et les poursuivit jusqu'à Kunzendorf. Le roi le récompensa pour ce brillant fait d'armes, en le nommant sur-le-champ major et chevalier de l'ordre

pour le mérite militaire. De Favrat continua à faire des exploits de valeur jusqu'à la conclusion de la paix signée à Hubertsbourg, le 15 février 1763. Alors il donna sa démission, se rendit à Vienne où l'impératrice Marie-Thérèse lui fit un très gracieux accueil et l'engagea beaucoup à rentrer à son service, ce qu'il refusa. Ensuite il fit un voyage en Orient, visita Constantinople, Smyrne, Alexandrie, etc. Pendant tout son voyage, il entretint une correspondance régulière et directe avec le roi de Prusse, correspondance qui est conservée aux archives de l'État, à Berlin.

Ce voyage paraît avoir été une mission diplomatique secrète en Orient, que le roi lui avait confiée.

En novembre 1771, de Favrat passa par Venise, s'arrêta à Vienne, où il fut reçu par l'emperenr Joseph, et arriva en janvier 1772 à Potsdam chez le roi Frédéric le Grand, qui le nomma successivement son aide de camp et lieutenant-colonel. Il se distingua de nouveau dans la guerre de succession de Bavière en 1778. Après cette campagne, le roi le nomma colonel. Sur une hauteur près de Hirschberg, il fit construire une redoute qui porta son nom. En 1786, il fut nommé général-major et reçut le régiment von Raumer, et en 1792 il fut élevé au grade de lieutenant général. En 1794, dans la campagne contre les Polonais, il commanda l'armée à la bataille de Nawka. Le roi Frédéric-Guillaume II lui remit lui-même les insignes de grand-cordon de l'ordre de l'Aigle rouge, et après le partage définitif de la Pologne, il obtint l'ordre de l'Aigle noire, le 11 juillet 1796, et fut nommé gouverneur du comté, de la ville et de la forteresse de Glatz, où il passa

le reste de ses jours. Le 20 mai 1801, il fut élevé au grade de général d'infanterie et décéda le 5 septembre 1804, profondément regretté de son souverain et de ses frères d'armes.

Il est enseveli dans l'église du château de Glatz, où un monument funéraire lui a été érigé.

Cet homme de guerre assista à dix batailles, à soixante-quatorze grands combats, à douze sièges, à deux défenses de forteresses, et fut quatorze fois blessé.

Il était de haute taille et de force herculéenne ; aussi existe-t-il plusieurs anecdotes amusantes sur sa force physique et musculaire.

La première des deux médailles frappées en l'honneur du général de Favrat Jacquier de Bernay, se rapporte à son cinquantenaire de service militaire, célébré en 1797. Elle porte :

F(*ranciscus*) · A FAVRAT I(*acquier*) · A B(*ernay*) · EXERC(*itus*) · REG(*is*) · BOR(*ussiæ*) · LEG(*atus*) · ET URB(*is*) · GLAC(*iensis*) · PRAEF(*ectus*) · A l'intérieur circulairement : à droite : NAT(*us*) · D(*ie*) · IV · SEPT (*embris*), à gauche : MDCCXXXIII. (Ce millésime est inexact ; le général de Favrat naquit en 1730.)

Buste de profil à gauche, décoré du grand cordon et de la plaque de l'ordre de l'Aigle noire et de la croix pour le mérite militaire suspendue à un ruban passé au cou.

Au bas : HELD.

Rev. BELLO ET PACE CORONA DIGNUS.

Dans le champ, deux couronnes entrelacées, l'une de laurier, l'autre de palmier.

A l'exergue circulairement : CELEBR(*atus*) MDCCXCVII

La seconde est un hommage touchant rendu par son régiment à l'occasiou de sa mort.

FRANCOIS ANDRE DE FAVRAT JACQUIER DE BERNAY. A l'intérieur circulairement : K(*öniglich*) · PR(*eussischer*) · GENERAL V(*on*) D(*er*) · INFANT(*erie*) · GOUVERNEUR V(*on*) GLATZ. (François André de Favrat Jacquier de Bernay, général royal prussien d'infanterie, gouverneur de Glatz).

Buste de profil à gauche, décoré du grand cordon et de la plaque de l'orde de l'Aigle noire et de la croix de l'ordre pour le mérite militaire suspendue à un ruban passé au cou. Au bas du buste F. LOOS.

A l'exergue, circulairement : GEB(*oren*) D(*en*) 4 SEPT(*ember*) 1733 (1). GEST(*orben*) D(*en*) 5 SEPT(*ember*) 1804. (Né le 4 septembre 1833 (1) décédé le 5 septembre 1804.)

Rev. GLEICH GROSS ALS HELD UND MENSCH (également grand comme héros et homme).

Pallas drapée à l'antique, le casque sur la tête, tient sous le bras gauche un livre sur lequel on lit :

ÖUV.
POST.
TOM.
IV.

(1) Ce qui doit être 1730.

Cette inscription n'est pas tout à fait exacte ; il fallait y livre : *Œuvres posthumes Tome V,* car c'est à la page 138, de ce volume que le roi Frédéric le Grand a rendu hommage à la valeur du général de Favrat en signalant le fait d'armes précité du 1er septembre 1761, qui lui valut l'ordre pour le mérite militaire.

La déesse de la guerre pose de la main droite une couronne de laurier sur une urne funéraire placée sur un piédestal orné des armoiries du général de Favrat, qui sont : écu tiercé en fasce : 1° d'azur au soleil d'or accosté à droite d'un croissant figuré et contourné et à gauche d'une étoile à six rais de même ; 2° de gueules à l'aigle de sable becquée, membrée et couronnée d'or ; 3° de sinople au château d'argent. L'écu est sommé de trois casques surmontés d'une couronne, au-dessus de laquelle on voit l'aigle du centre. De chaque côté de l'écu trois drapeaux : le premier d'azur, le deuxième de gueules et le troisième de sinople. Au bas deux canons, une caisse de tambour et une pyramide de boulets ; ensuite les croix des ordres de l'Aigle noire et de l'Aigle rouge et celle de l'ordre pour le mérite militaire. Au pied du monument, deux drapeaux et un lion couché sur un amas d'armes ; emblême de la valeur.

A l'exergue : VON SEINEM REGIMENTE (de son régiment), c'est-à-dire du régiment d'infanterie prussienne n° 33, *von Favrat,* aujourd'hui le 2e de grenadiers de Silésie, n° 11, dont le chef actuel est S. A. I. et R. Mgr le prince de la couronne de l'empire d'Allemagne et du royaume de Prusse, dont l'auguste front est si glorieusement ceint de lauriers.

Nous avons puisé les principaux détails sur les faits et gestes du général de Favrat, dans sa biographie, inserrée dans le *Militärischer Kalender auf das Jahr* 1800, où l'on trouve aussi son portrait ; ainsi que dans l'ouvrage du comte Stillfried, intitulé *Liste der Ritter des Königl. Preussischen hohen Ordens vom Schwarzen Adler*, au n° 363. De plus, nous sommes redevable de plusieurs communications intéressantes, à l'obligeance du digne petit-fils de ce héros, M. Arthur de Favrat Jacquier de Bernay, conseiller aulique et chancelier de la légation impériale d'Allemagne à Bruxelles, qui possède ces deux médailles en argent et qui nous a gracieusement accordé la permission de les publier.

Cte Maurin Nahuys.

Bruxelles, 15 août 1883.

NOTES.

pour servir à la recherche et au classement des monnaies et médailles de l'Annam et de la Cochinchine française. Saïgon, imprimerie nationale, 1883, p. 125.

M. J. Silvestre, capitaine d'infanterie de marine, inspecteur des affaires indigènes à Saïgon, vient de remplir dans ce petit livre une lacune importante dans la numismatique orientale. En effet, l'histoire de l'Indo-Chine est encore, pour ainsi dire, une terre inconnue. De Guignes, dans son *Histoire des Huns,* n'en donne qu'un maigre aperçu, et son ouvrage ne pouvant donner, faute de types chinois, les caractères chinois qui représentent les noms des princes et souverains qui ont régné dans ces pays, n'est d'aucune valeur pour le numismate, à qui le hazard a fait trouver une monnaie apparemment chinoise de forme et de légende, mais ne pouvant être vérifiée, faute d'une liste chronologique, en caractères chinois, des noms des souverains qui ont régné dans les pays limitrophes de la Chine, où la langue chinoise est restée la langue officielle. Remercions donc d'abord M. Silvestre d'avoir donné, autant que cela lui a semblé possible, les noms de ces princes transcrits en caractères chinois. Le manque de caractères chinois est une lacune regrettable que nous reprochons au cours d'histoire annamite par M. P.-J.-Truong-vinh-ky, qui en rend la comparaison avec les annales chinoises extrêmement fastidieuse. Car la prononciation annamite des caractères chinois, quoique

s'étant modifiée d'après une loi de variation linguistique très régulière, a fini par différer tant de la prononciation chinoise actuelle, qu'elle devient inintelligible, surtout pour les sinologues qui ne connaissent point les dialectes de la Chine méridionale. En effet, comment reconnaître le fameux *Chin-noung* dans la prononciation annamite *Thân-nông,* ou le général chinois *Tchao-to* dans l'annamite *Triêu-dà,* ou encore le nom du fondateur de la dynastie de *Thsin, Thsin-chi-houng* dans la transcription annamite *Trân-thi-hoàng ?*

M. Silvestre commence par nous donner un rapide aperçu de l'histoire annamite aussi complet que la rareté de documents le lui a permis, et qui, jusqu'ici, ne nous donnent qu'un tableau de la lutte continuelle entre la Chine, voulant exercer ses droits de suzeraineté, et les princes de l'Annam, cherchant à se créer une autonomie. Si le mot d'un certain homme politique : « Le vrai César est toujours à mes yeux celui qui bat monnaie » est vrai, les princes annamites doivent être reconnus comme légitimes, car leurs monnaies portent leurs noms de règne dès le VIe siècle de notre ère, et l'intervention chinoise dans les affaires du Tonkin et de la France, dont les journaux nous entretiennent dans les derniers jours, semblerait assez déplacée.

A commencer par la page 60, M. Silvestre nous donne le dessin et la description des pièces monétaires annamites qu'il possède, ou a eu entre ses mains ; cette partie de son ouvrage a surtout de l'intérêt pour les numismates qui se trouveront maintenant en état de vérifier mainte pièce inconnue, quand ils ne pouvaient disposer que de

l'ouvrage du baron de Chaudoir. En appendice, M. Silvestre nous donne une gravure d'une espèce de papier-monnaie funéraire. C'est tout simplement une grande feuille de papier imprimée à l'effigie des sapèques du pays, et que l'on brûle, tant en Chine, qu'à l'Annam, pendant les cérémonies funéraires, dans la croyance assez naïve que ce papier-sapèque se changera dans l'autre monde en de véritables sapèques métalliques pour subvenir aux dépenses du défunt. Cette monnaie, nommée en chinois *Tchang-thsien* (longues sapèques) a été figurée et décrite par nous en 1866 dans notre ouvrage sur les sociétés secrètes en Chine [1]. Avec cette monnaie on brûle également le modèle en papier, de la maison du défunt, ainsi que des feuilles de papier imprimées avec les figures des habits, meubles, articles de toilette et autres articles de première nécessité pour un voyage aussi long que celui du défunt en l'autre monde. M. Silvestre a enrichi son livre d'une de ces feuilles authentiques achetée chez les marchands qui font commerce de ces matériaux funéraires très précieux pour les morts, et, très peu couteux pour les survivants de la famille, à l'inverse de ce qui a lieu chez nous, où il coûte de réelles sapèques en bon argent pour faire passer l'âme du purgatoire au ciel.

M. Silvestre décrit ensuite succinctement les médailles honorifiques en or ou en argent ainsi que les médailles astrologiques et superstitieuses, conservées ou portées comme amulettes.

[1] Thian-ti-Hwui, *The Hungleague or Heaven-Earth-league*, p. 85 et Tab. XVI.

Le chapitre consacré à la Cochinchine française est naturellement très court, car il y a à peine vingt-quatre ans que la France occupe ce pays. M. Silvestre donne une rapide esquisse des difficultés monétaires dans lesquelles la jeune colonie se trouva plongée dans les premières années de son existence, et auxquelles fut porté seulement remède en 1879 par une monnaie divisionnaire de la piastre, frappée pour le service spécial de la Cochinchine française, et dont M. Silvestre nous donne la description. La brochure se termine par une énumération des médailles frappées à l'intention des expositions coloniales.

On le voit, la publication de M. Silvestre contient, dans un petit nombre de pages, une foule de renseignements très divers et très intéressants pour tous les savants qui s'occupent des études de l'extrême Orient. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces recherches faites dans un climat meurtrier, et dans les moments de loisir arrachés aux devoirs multiples d'une position officielle. La fondation de la Société des « études indo-chinoises à Saïgon », dont M. Silvestre est un des membres du comité d'organisation, contribuera certainement à jeter, avec le temps, une lumière très souhaitée sur ces pays encore fort mal connus. Nous espérons que M. Silvestre, ainsi que les autres fondateurs et membres de cette société, pourront continuer à trouver le loisir et l'intérêt de poursuivre et de publier leurs recherches scientifiques.

Gustave Schlegel,
Professeur de langue et de littérature chinoises,
à l'Université de Leyde.

Leyde, le 12 juin 1883.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Florian Vallentin *à* M. R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Monsieur et cher Confrère,

La découverte de l'important *trésor de l'Albenc*, publiée dans le dernier numéro de la *Revue belge de numismatique*, présente un réel intérêt au point de vue historique. M. C. Roach-Smith a, comme vous le savez, consacré une savante dissertation aux trésors de cette nature recueillis en si grand nombre, soit en Gaule, soit en Bretagne, et ses conclusions sont des plus judicieuses (1). Je n'ai pas l'intention de les reproduire ici, car elles sont connues de tous les numismates. Je veux me borner à vous signaler une découverte semblable dans le département de la Drôme.

Il y a environ vingt-cinq ans, on trouva à Allex (arrondissement de Die), un trésor composé de huit mille à neuf mille pièces de même module. Mon père a pu recueillir ce trésor dans sa collection, mais il ne l'a eu que de troisième main. Quelques pièces ont pu être distraites, mais aucun

(1) *Note on some discoveries of roman coins in Gaul and Britain*, 1881, in-8° (extrait de *The Numismatic chronicle*).

choix n'a été fait. En voici l'inventaire (*petit bronze*) :

Lélien.	1
Marius	2
Victorin	130
Postume	52
Tetricus père. . . .	34
Tetricus fils	12
Valérien	25
Solonine	260
Quintille	105
Aurélien	50

Gallien et Claude et surtout Gallien, pour le surplus.

En outre 1 quinaire et 1 grand bronze d'Aurélien.

Les pièces de ces différents empereurs se trouvent assez fréquemment en abondance dans la vallée du Rhône et mélangées en général entre elles dans les proportions sus-indiquées. Il n'a pas été pris note exactement des trouvailles et des lieux de leur découverte. Mon père se souvient qu'il lui a été présenté à maintes reprises des échantillons de trouvailles de cette nature, qu'il n'a pu acquérir à cause des exigences de ceux qui les possédaient : ainsi on découvrit, il y a vingt ans environ, à *Allan*, près Montélimar, un million de pièces que mon père ne parvint pas à acheter.

Dans le trésor d'Allex se trouvent un assez grand nombre de pièces dont les revers sont inédits. Les plus intéressantes sont celles des empereurs gaulois, et elles formeraient un supplément utile au remarquable ouvrage de M. de Witte. Notre région, comme toute la Narbon-

naise, paraît n'avoir pas été soumise à la domination des empereurs gaulois; et vous connaissez sur ce point la savante dissertation de M. Léon Renier. (*Bull. épigr. de la Gaule,* 1881.)

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le nom *Pius,* que portaient Victorin et Tetricus, *Pius Avonius Victorinus, Pius, Esuvius Tetricus. Pius* me paraît employé comme prénom et non comme nom. Mon savant maître et ami M. Allmer en a donné tout récemment une explication très vraisemblable : « Par cette épithète *pius,* prise « en manière de prénom, les empereurs des Gaules « avaient évidemment tenu à affirmer leur dévouement à « l'empire. Dans le fait ils n'étaient pas des usurpateurs. « En préservant les pays qu'ils détenaient de tomber au « pouvoir des Barbares, que Gallien, lors même qu'il « s'en fût mis en peine, et Claude, trop occupé ailleurs, « eussent été impuissants à repousser, ils en conservaient « la possession au peuple romain. » *Rev. épigr.,* p. 243.

Je m'estimerais très heureux que ces indications aient quelque intérêt pour vous.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments tout dévoués.

FLORIAN VALLENTIN.

Montélimar (Drôme), le 2 juillet 1882.

Lettre de M. le docteur Von Winckel *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Pl. XIII, nos 1 et 2.

Gotha, 1er juillet 1883.

Monsieur le Président et très honoré Confrère,

En revenant de Java, l'an passé, j'ai visité, entre autres, Rangoon, capitale de la Birmanie anglaise, Calcutta et Bombay. Ayant glané quelques curiosités numismatiques, je crois de mon devoir de vous en faire part.

D'abord la Birmanie. La partie subjuguée en 1854 participe au système monétaire des Indes anglaises, celui des roupies. A Penang, dans le gouvernement des possessions du détroit (*Straits Settlements*), le dollar règne encore. Quant à la Birmanie indépendante jusqu'ici, — *Burmah proper*, suivant l'expression anglaise, — il est de fait que seulement depuis 1852 ses rois ont frappé monnaie. Ce qui a été écrit là-dessus se borne, autant que je sache, aux indications du catalogue Fonrobert (vente du 14 janvier 1879, p. 164) et à une livraison des *International Numismata Orientalia :* la première partie du troisième volume contient des communications d'un général anglais, Sir Arthur Phayre, sur les monnaies d'Arrakan, du Pégu et de la Birmanie. Il commence par constater que les anciennes monnaies d'Arrakan ont des inscriptions birmanes, et en fait de monnaies bir-

manes, il ne donne que la photographie de deux roupies, présentant d'un côté un paon, oiseau originaire de ces contrées, et représentation du soleil, dont le roi prétend descendre par les radjas de Kapilawastu. La première de ces deux roupies (la planche porte par erreur le n° V; c'est la quatrième) doit être assez rare : je n'ai pu la voir, aussi peu que ses divisions; elle semble l'œuvre d'un indigène. La seconde sort manifestement des mains d'un Européen. Elle porte, d'un côté, les mots « sceau royal » ; de l'autre, « monnaie d'un Kyat » et le nom officiel de la capitale.

La date du revers est la même : 1214, correspondant à 1852/3 de l'ère chrétienne.

De la seconde, je possède des moitiés, des quarts et des huitièmes en argent, enfin des centimes en cuivre; le tout d'un bon travail européen, de mêmes valeur et dimension que ce qui a cours dans les Indes anglaises, et mentionné dans le catalogue de Fonrobert. De plus, un seizième en argent. Un exemplaire de ce seizième, *en or*, montre que le roi a donné plus tard les coins et les machines européennes à manœuvrer à des indigènes.

Le seul hôtelier de Rangoon, M. Manook, un Arménien qui charme ses loisirs par la numismatique, et qui a séjourné onze ans dans la Birmanie indépendante, m'a dit que le roi avait, plus tard, voulu se passer des Européens et avait fait graver et frapper des roupies par des indigènes. Voici cette pièce, extrêmement rare, et dont je n'ai point trouvé de divisions. La frappe en est grossière. (Pl. XIII, n° 1.)

Là, comme au Siam et au Cambodge, l'or n'est pas

employé comme monnaie. Ce qui passe pour tel (voyez, par exemple, le n° 2306 du catalogue Fonrobert, où l'on parle d'une pièce de quatre roupies en or) a été destiné à des cadeaux royaux; ce qui n'empêche pas qu'on en ait peut-être frappé plus que le nécessaire pour cet usage, et que les indigènes s'en soient servis dans le commerce avec les Européens.

Depuis, le paon a dû céder à une espèce de lion (1). Voici le centime en cuivre. La frappe indique des mains peu exercées. J'avais encore conquis un joli exemplaire en or du huitième de roupie, au même type, mais il s'est égaré. Tous mes efforts à Rangoon, pour acquérir d'autres pièces de ce type, ont été vains. (Pl. XIII, n° 2.)

Je n'ai jamais vu les pièces n°s 2307-2309 du catalogue Fonrobert, qu'on a rangées dans un appendice, preuve qu'on ne savait point les classer.

A Calcutta, le colonel Tennant, aimable comme l'est un Anglais quand il est aimable, m'a montré l'hôtel des monnaies qu'il dirige, et qui me semble pouvoir rivaliser avec les meilleurs d'Europe. Outre quelques médailles rares (2), on y conserve une collection magnifique : celle des cachets (en argent) des gouverneurs généraux anglais. La plupart, larges comme la main, avec des caractères persans arrangés avec goût, sont des œuvres d'art qu'on a tort de reléguer dans des armoires. Les

(1) Je suppose que c'est le Hiai-Tohi, la licorne de la fable chinoise, animal qui existerait au Thibet.

(2) Entre autres, celle sur le combat près de Mr Cornelis, forteresse située à deux lieues de Batavia, prise par les Anglais en 1811.

poignées, il est vrai, sont grotesques ; on dirait de ces tampons dont se servent les médecins électriciens ; mais on pourrait n'exhiber que les plaques.

Voici deux essais peu connus que m'a procurés le colonel. D'abord une roupie de Calcutta, fort jolie, datant, je crois, de 1822 et dont la gravure ne demande pas d'explication. Les caractères hindostani (arabes) veulent simplement dire : frappé à Calcutta. (Pl. XIII, n° 3). Ensuite une de 1834, à l'effigie de Guillaume IV, mieux faite que le modèle ayant prévalu, et qui porte au revers l'indication de la valeur en anglais, en nagari, en bengali et en hindostani. (Pl .XIII, n° 4.)

Il est incroyable ce qu'on peut se procurer de médailles, même antiques, à Calcutta et à Bombay. Dans cette dernière ville, encore un fort bel hôtel des monnaies. J'y ai vu plusieurs millions de florins autrichiens, qu'on allait fondre. J'ai remarqué que les Anglais tiennent à fabriquer des monnaies de si peu de relief qu'elles s'usent en très peu de temps. D'un autre côté, on reconnaît leur génie de politique pratique, excellente dans les colonies. Ils ont permis nouvellement aux souverains indigènes de faire battre monnaie dans leurs hôtels des monnaies, à condition que le droit soit celui des pièces anglo-coloniales (1).

(1) C'est le contraire de ce qui a lieu pour les monnaies allemandes modernes, jusques et y compris le pièce de deux marcs, où le droit présente l'effigie des différents souverains, les armes des trois villes libres ; mais le revers porte uniformément celles de l'empire. La religion musulmane, selon l'acception orthodoxe ayant cours, ne permet pas aux souverains musulmans de se faire représenter sur la monnaie.

Jusqu'ici je crois que seul le maharadja (1) d'Alwar en a profité, mais je suppose que beaucoup d'autres suivront.

Voici la roupie (pl. XIII, n° 5) ; je n'en connais pas de divisions. Les caractères persans disent : *Maharad* (grand roi), *Radja* (roi), *Sewai, Maugel, Singh, Bahadoor* (titres). Alwar, 1880.

L'état d'Ulwar ou Alwar est situé dans le Rajpoutana. Le roi a un agent anglais près de lui, mais n'est astreint à aucun tribut ni contingent militaire. La protection anglaise date de 1803. Le roi actuel, né en 1859, a été élu en 1874, sous l'influence anglaise, la ligne directe des Sinh s'étant éteinte. Le royaume est traversé par un chemin de fer, que le roi régnant en 1865 a favorisé de la manière la plus libérale (2).

Tout le monde connaît la situation politique et économique du Portugal vis-à-vis des Anglais. Ces derniers, en Orient, donnent génériquement le nom de Portugais à tous les métis. Leur orgueil a trouvé ce moyen d'expliquer les traits plus ou moins européens de quelques-uns de ces pauvres diables. Cela dit tout.

Par une convention récente, le Portugal s'est engagé à introduire dans ses colonies indiennes le système monétaire anglais. L'hôtel des monnaies de Bombay y pourvoit.

(1) Ce titre, qu'on donne par exemple au roi des Pays-Bas comme suzerain des princes indigènes, n'a pas, aux Indes anglaises, une signification aussi pompeuse qu'on le croirait.

(2) Voy. *The imperial gazetteer of India.* W.-W. Hunter, Londres, 1881. Mais on a vu par ce qui précède que le renseignement *British coin has been introducted into the State* est insuffisant.

Voici la roupie, mot en usage aussi dans l'Inde portugaise. On en a frappé des demis, des quarts et des huitièmes. Voici enfin le revers du centime, pour lequel on a conservé l'ancien nom portugais. (Pl. XIII, nos 6 et 7.)

Le droit est pareil à celui de la roupie.

Le médaillier de la Société bengalaise des sciences, à Calcutta, n'est pas encore classé, faute d'un conservateur spécial, ce qui est dommage, car il en vaut la peine.

Les fêtes de Pâques ont été cause que je n'ai pu avoir l'entrée de celui de Bombay.

J'ai rapporté plusieurs monnaies indigènes difficiles à classer, le seul manuel, celui de Marsden, étant suranné et le peu de publications qui en traitent fort éparses. Je me réserve de vous en communiquer quelques-unes, et de faire un appel aux lumières de nos chers confrères.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de bonne confraternité et de haute considération.

Dr von Winckel.

Gotha, le 1er juillet 1883.

NÉCROLOGIE.

LE DUC D'OSUNA ET DE L'INFANTADO.

L'inexorable mort nous a encore ravi un membre illustre de notre Société royale.

Son Excellence Monsieur le duc d'Osuna et de l'Infantado, comte duc de Benavente, duc d'Arcos, de Béjar, de Placencia, de Lerma, de Mandas, de Gandia, de Monteagudo, de Medina, de Riosco, de Estremera et de Francavila, comte de Uruena, de Fontanar, de Beaufort, marquis de Penafiel, etc., etc., grand d'Espagne de première classe, sénateur du royaume d'Espagne, lieutenant-général, chambellan de S. M. le roi d'Espagne, ancien ambassadeur près S. M. l'empereur de toutes les Russies; chevalier de l'ordre insigne de la Toison d'or, collier des ordres de Charles III d'Espagne, de Saint-André de Russie et de l'Aigle noir de Prusse, grand cordon des ordres de Sainte-Hermenegilde, du Mérite militaire d'Espagne, de Léopold de Belgique, d'Alexandre Newski en diamants, de l'Aigle blanc, de Sainte-Anne, de Saint-Stanislas de Russie, de l'Aigle noir, de l'Aigle rouge feuilles de chêne de Prusse, du

Christ de Portugal, de Saint-Michel de Bavière, du Faucon blanc de Saxe-Weimar, chevalier de l'ordre militaire de Calatrava, etc., etc., est décédé en son château de Beauraing, province de Namur, le 2 juin 1882, à l'âge de soixante-huit ans.

Sa carrière diplomatique fut des plus brillantes. Il servit sa belle patrie avec un noble dévouement et un désintéressement tel qu'on ne le rencontre, hélas! que trop rarement. Par la loyauté de son caractère il s'était acquis l'estime et l'affection des têtes couronnées qui tenaient à lui en donner sans cesse les preuves les plus éclatantes.

Le duc d'Osuna et de l'Infantado assista comme témoin aux mariages de sa parente la belle dona Eugénia-Maria de Guzman et Porto-Carrero, comtesse de Téba, avec S. M. l'empereur Napoléon III. En 1878, il représenta S. M. le roi d'Espagne aux noces d'argent de LL. MM. le roi et la reine des Belges, et en souvenir de cette mission honorifique, S. M. le roi Léopold II lui fit cadeau de son portrait.

Le duc fut un protecteur éclairé et généreux des beaux-arts et des sciences, et s'intéressait particulièrement aux études historiques. Bien qu'il ne fût pas, dans toute l'acception du mot, un numismate consommé, il sut apprécier la science numismatique à sa juste valeur, comme un des plus puissants auxiliaires de l'histoire. Il montra toujours un goût prononcé pour les médailles artistiques.

Le titre d'associé étranger de notre Société royale lui fut conféré le 3 janvier 1877.

De son mariage avec S. A. S. Mme la princesse de Salm-Salm, l'illustre défunt n'eut pas d'enfants.

Cte Maurin Nahuys.

Bruxelles, le 9 juin 1882.

N. B. L'abondance de matières a été cause du retard qu'a subi, dans la *Revue*, la publication de cet article.

La Rédaction.

FLORIAN VALLENTIN.

L'archéologie vient de faire une perte bien cruelle. M. Vallentin, le fondateur du *Bulletin épigraphique de la Gaule*, à peine âgé de trente-deux ans, venait de se marier et était allé faire un voyage en Italie avec sa jeune femme. Une maladie qu'il contracta en visitant les monuments antiques de Rome, l'enleva, le 20 mai dernier, à Montcaud-Sabran (département du Gard). Il venait de trouver en rentrant en France sa nomination au poste de procureur de la République, à Baugé.

R. Ch.

MÉLANGES.

Jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon, par M. Jules Chautard, doyen de la faculté catholique des sciences de Lille, etc. Vendôme, typographie Lemercier et fils, 1882, in-8°, 58 pages et VI planches.

Dans cet excellent travail le savant auteur des « imitations des monnaies au type esterlin » publie une belle et remarquable série de jetons, la plupart inédits, se rapportant à Louis-Joseph, duc de Vendôme, général des galères; à César, aïeul de ce dernier, amiral de France, surintendant général du commerce et de la navigation, et ensuite à Alexandre, grand-prieur de France, à Louis de Mercœur, duc de Vendôme, et à François de Vendôme, duc de Beaufort.

M. Chautard, en s'occupant des jetons, les a étudiés à fond et ne s'est pas borné à une description minutieuse de ces modestes monuments numismatiques, si importants pour l'histoire; il a tenu à justifier l'attribution historique qu'il donne à ces pièces, par l'explication judicieuse des emblèmes, allégories et légendes.

L'œuvre de M. Chautard contient en outre des détails très précieux et des particularités fort intéressantes qui servent à compléter l'histoire de ces illustres personnages, qui se confond avec celle des siècles d'honneur et de gloire de la France.

Les planches sont admirablement exécutées d'après les beaux et fidèles dessins de l'auteur lui-même. Le joli sceau de César, duc de Vendôme, est représenté sous le n° 15 de la planche V.

Cte M. N.

Herinnering aan den Kruistogt der Friezen in het jaar 1217, par M. J. Dirks. Leeuwarden, 1883, in-8°, 8 pages avec une planche.

Sous le titre de *Souvenirs numismatiques des Croisades*, M. J. Dirks a donné, au tome V, 3e série de cette *Revue* (pp. 242-248), une traduction d'une notice en allemand de M. le Dr C.-L. Grotefend, sur une pièce du butin provenant de la croisade des Frisons, en 1217.

Il s'agissait d'une monnaie d'or avec caractères arabes frappée sous le règne d'Abu-Jusuf-Jakub, de la dynastie des Almohades, entre les années 610 et 620 de l'hégire, soit 1213-1223 après Jésus-Christ, et découverte en Ost-Frise, dont on attribue la provenance au riche butin que les Frisons firent, en 1217, dans les domaines des Almohades dans l'Espagne méridionale,

Depuis, une pièce analogue a été trouvée à Goënga près de Sneek, dans la province de Frise; elle a été acquise pour le cabinet d'antiquités frisonnes.

Dans la récente publication de M. Dirks, ce savant décrit et compare les deux exemplaires de la monnaie almohade découverts en Ost-Frise et en Frise, et qui sont parfaitement reproduits sur la planche qui accom-

pagne cette notice. Après avoir fureté dans de vieilles chroniques, l'auteur se demande si Uboldus, riche frère laïque du couvent de Bloemkamp, qui fonda sur ses terres situées dans la paroisse de Goënga, un cloître de religieuses, Aula Dei, n'aurait pas été le témoin oculaire de l'expédition des croisés frisons et de la prise du riche butin, dont Emo, abbé de Werum, inséra le récit dans sa chronique, écrite dans ce même couvent de Bloemkamp ; et alors si Uboldus n'aurait pas rapporté de son voyage en Espagne cette monnaie d'or, et s'il ne l'aurait pas offerte, transformée en broche, à l'abbesse d'Aula Dei, soit à une autre dame noble à Goënga.

Notons encore que l'exemplaire découvert en Frise n'est pas recouvert comme l'est celui trouvé antérieurement en Ost-Frise, d'une mince feuille d'or cruciforme.

Cte M. N.

A Bois-le-Duc, une commission s'est formée sous la présidence d'honneur de M. Jh^r P.-J. Bosch van Drakestein, commissaire du roi dans la province du Brabant septentrional, dans le but d'offrir, en hommage au Gouvernement néerlandais, une médaille commémorative de la loi du 26 janvier 1883, ordonnant le déplacement de l'embouchure de la Meuse. Un concours a été ouvert pour cette médaille.

Cte M. N.

M. J. Dirks a fait paraître les deux premières livraisons, nos 37 et 38, du second volume de son répertoire numismatique de communications supplémentaires relatives à l'histoire métallique des Pays-Bas. Ces deux numéros comprennent les années 1667-1671 (nos 1485-1548).

On y rencontre de nouveau une foule de communications des plus intéressantes.

Cte M. N.

Bretagne et Dauphiné. — Notice sur des médailles et jetons frappés aux armes de France, Dauphiné et Bretagne, par G. Vallier, membre de la Société française d'archéologie. Tours (1881), in-8°, 55 pages et 2 planches.

M. Vallier est bien le plus actif et le plus fécond des numismates. Tous les congrès, toutes les réunions archéologiques le voyent arriver, et toujours armé de toutes pièces, saisissant l'à-propos avec un tact parfait. Son style vif et imagé le fait écouter avec plaisir.

Du 28 juin au 3 juillet 1881, il était au congrès de Vannes. Lui, Dauphinois, parlait à des Bretons. Quel trait d'union trouver entre ces deux provinces? Ce seront les médailles et les jetons qui rappellent leur absorption dans la grande patrie française.

R. Ch.

Quelques mots sur la numismatique gauloise de la Bretagne. — Lettre à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'archéologie (par M. Vallier), in-8°, 8 pages, avec vignettes intercalées.

Il s'agit ici de quelques-unes de ces affreuses monnaies gauloises, sur lesquelles on peut voir tout ce que l'on veut et qui sont une preuve évidente et palpable que les Gaulois d'alors n'avaient absolument aucune disposition, aucun instinct pour les arts.

R. Ch.

Archives de Dinant. — M. Remacle, le savant archiviste de la ville de Dinant, dont le nom est connu des lecteurs de notre *Revue* (1), poursuit activement la rédaction de l'inventaire du précieux dépôt confié à sa garde.

Le deuxième fascicule qu'il vient de publier (2) contient, en ce qui concerne l'histoire monétaire, l'analyse d'une résolution, à la date du 14 juin 1465, insérée au *Registre aux missives :*

« Le fait d'avoir un coing du roi ou monnoyer semble « aux bonnes gens d'emmi la ville que ne se poroit faire « sans grans despens, et pourtant leur semble plus expé- « dient que fuissent envoiés billons à la plus prochaine « monnoie. »

Peut-être devons-nous admettre que les événements de

(1) *Voy.* la *Revue*, 37e année, p. 318.

(2) Chez Poncin, éditeur, à Dinant.

guerre de cette époque ne permirent pas à l'autorité dinantaise de faire face à de nouvelles charges monétaires.

Les données qui vont suivre nous apprennent que le service des postes était déjà organisé à Dinant dans la seconde moitié du xve siècle :

1° « Lettre de Gérard de Marbais, capitaine de « Sampson (1), au sujet de Cloes de Melin (2), messager « de la ville de Dinant, porteur *d'une boîte d'argent aux « armes de la ville*, fait prisonnier et enfermé dans la « forteresse de Sampson. » (16 septembre 1465.)

2° « Commission de messager donnée à divers bour- « geois pour porter les lettres de la ville, closes ou « ouvertes, et faire messages de bouche et autres expé- « ditions. On leur remet à chacun, comme marque dis- « tinctive, un escu d'argent aux armes de la ville. » (16 septembre 1465.)

Ce passage révèle, bien certainement, l'existence d'un méreau spécial au service des correspondances.

Un autre document, inséré par M. Stanislas Bormans au *Cartulaire de la ville de Dinant* (3), donne la date du 17 août 1449 à l'organisation de ce service :

« Nous, les maistres et consel jurés de la ville de « Dinant, eveschié du Liége, faisons savoir et certifions « par ces présentes que nous confians en la discrécion et « prudence de la personne Simon de Couvin, porteur de « cestes, nostre conbourgois, homme eagiet de L ans ou « environ, icellui advons ordonné, fait et institué nostre

(1) Samson, commune près Namur.

(2) Village voisin de Dinant.

(3) Tome Ier, 2e livraison, p. 253. Chez Wesmael, à Namur, 1880.

« serviteur et feal message (1) pour aller, venir, passer,
« repasser et sejourner, quant mestier sera, en faisant
« nos besoingnes et mesages, à piet ou à chevaul, ensi
« que bon lui semblera, portant nos letres clozes ou
« ouvertes. Et pour ce lui advons baillé boiste de bos
« poincturee et armoiie des armes de ceste dite
« ville (2). »

En note, M. Bormans parle de *l'escu d'argent,* mentionné par M. Remacle.

Terminons ces notes en rappelant que Jules Borgnet cite en ces termes un document semblable découvert pour Bouvignes, ville voisine de Dinant, dans les comptes de 1545-1546 (3) :

« A Anthoine l'orphèvre pour une boiste de messaigier
« armoyee des armes de la ville, pesante une once deux
« estrelins, qui vaut 32 sols, pour la dorure 4 sols et
« pour la fachon 16 sols. »

On sait encore que J. Borgnet nous met, d'après des comptes de 1505-1506, sur la trace d'un méreau bouvignois :

« Prins ès pourvisions. . . . . plombs . . . . . .
« emploiés . . . . . à faire les méreaux dele com-
« mune table, 4 liv. demie (4). »

Borgnet ajoute (5) que les mots *commune table* lui

(1) Messager.
(2) Une boîte en bois peinte aux armes de la ville.
(3) *Cartulaire de Bouvignes,* t. II, p. 330. Chez Wesmael, Namur, 1862,
(4) Mêmes cartulaire et tome, p. 283.
(5) Tome Ier, p. 75 du même recueil.

paraissent être synonymes de *table des pauvres* ou *communs pauvres.*

A. L. C.

Description du cabinet de jetons historiques d'or et d'argent frappés dans les Pays-Bas, à partir du milieu du XVe *siècle, jusqu'à nos jours, formé par feu* L. DE COSTER, etc. Bruxelles, Olivier, libraire, 1883, in-8°; XVI et 308 pages.

M. de Coster, avec une persévérance et un courage que lui seul avait, forma successivement quelques *suites* spéciales pour lesquelles il n'épargnait ni les frais ni ses peines. Ce fut d'abord (il y a de cela plus de quarante ans) une admirable collection de grands bronzes romains, composée de pièces d'une conservation irréprochable et la plupart couvertes de cette belle patine ayant l'éclat et le poli de l'émail. Aux grands bronzes succédèrent des quinaires, puis les deniers carlovingiens frappés dans des localités de la Belgique actuelle ou des pays limitrophes. Enfin, les jetons ayant pris faveur, il voulut des jetons, non pas de cuivre, comme les amateurs vulgaires, mais seulement des exemplaires frappés sur argent ou sur or. Ces pièces sont généralement si rares que vouloir en former une collection pouvait passer pour une entreprise impossible.

Elle l'eût été, en effet, pour tout autre que pour lui.

Le catalogue, dont nous avons ci-dessus donné le titre, ne porte pas de nom d'auteur ; mais nous croyons qu'il

n'y pas d'indiscrétion à dire qu'on le doit à M. C. Picqué, conservateur du cabinet de la Bibliothèque royale. Il ne porte pas, non plus, d'indication de vente, ce qui nous fait espérer encore que cette suite UNIQUE et qu'il serait impossible de refaire aujourd'hui, ne sera pas éparpillée aux enchères publiques.

R. CH.

Description de soixante et onze tessères de bronze, par M. L. DANCOISNE. 11 pages in 8° et 2 planches gravées par Dardel.

Le rôle des tessères était multiple, sans être tout à fait défini. Ces pièces devaient être, semble-t-il, à peu près ce que nous appelons aujourd'hui des méreaux. Depuis le règne d'Auguste jusqu'à le fin du premier siècle de l'ère chrétienne, elles étaient de bronze. Une quantité considérable de plombs les remplacèrent alors. M. Dancoisne en a réuni, dans sa collection, plus de douze mille variétés.

R. CH.

La cour des Monnaies des Pays-Bas à Utrecht a publié un catalogue de la collection de coins de médailles conservée à l'hôtel des Monnaies à Utrecht.

Ce catalogue, rédigé par M. L.-W.-A. Besier, référendaire-aviseur à la Monnaie, est divisé en deux parties; la première comprenant les coins de médailles historiques

et honorifiques, contient 324 numéros; la deuxième, coins de médailles de récompenses, en compte 74.

Les coins y sont classés d'après l'ordre chronologique. Le plus ancien est celui de la médaille en l'honneur de Philippe II, 1598, gravé par Conrad Bloc. (Van Loon, t. I, p. 508.)

Ceux du XVIIe siècle sont dus au burin de C. Bloc, J. Pool, C. Adolfsz, J. van Dishoek, G, Bowers, Boskam, etc.

Le XVIIIe siècle y est représenté par une belle série d'œuvres de Martin Holtzhey, tandis que, surtout grâce à la générosité de MM. Vander Kellen, père et fils, et de MM. Menger, père et fils, ladite collection renferme deux cent nonante et un coins de médailles du XIXe siècle.

Cte M. N.

M. J. Schulman à Amersfoort, qui a déjà publié quelques catalogues de médailles et monnaies à prix marqués, vient de faire paraître son n° 4, dans lequel nous remarquons une belle série de méreaux de corporations.

Cte M. N.

La *Revue archéologique* de MM. Alex. Bertrand et G. Perrot, qui s'occupe assez rarement de numismatique et de sigillographie, contient dans le numéro de mai et juin 1883, un article très curieux de M. Schlumberger sur des sceaux de plomb inédits de fonctionnaires bysantins.

Vingt-huit de ces petits monuments occupent deux planches gravées sur cuivre, et sont parfaitement expliqués dans le texte imprimé. On sait que M. Schlumberger a fait une étude toute spéciale des sceaux et des monnaies de l'empire d'Orient.

R. Ch.

Le journal de la Société orientale allemande, dans son XXXVe volume, fascicule III, contient un article sur la *numismatique orientale;* et dans le volume XXXVI un article de M. Bendall sur *quelques monnaies népalaises* de la collection de la Société.

R. Ch.

Monete di Pavia raccolte ed ordinatamente dichiarate da Camillo Brambilla, membro effectivo de la R. Deputazione di storia patria in Torino; socio straniero della Societa Reale di numismatica di Bruxelles, e della Societá francese per la conservazione dei monumenti storici, con 12 tavole in rame. Pavia, premiata tipografia fratelli Fusi 1883. In-4° de de 502 pages, avec 12 planches gravées sur cuivre.

Nous sommes ici en présence d'une œuvre capitale et qu'on peut considérer comme *définitive,* en ce sens qu'on ne tentera pas d'y rien ajouter. Elle a dit le dernier mot sur la matière. Mais ce n'est pas seulement un bon livre, c'est aussi un bean livre, un splendide volume qui fait

honneur à la typographie italienne. Vienne, Genève, Lyon et Paris n'auraient pas fait mieux.

R. Ch.

Trois tiers de sols d'or inédits de Sion en Vallais, publiés par Charles-François Trachsel, docteur en philosophie, etc. etc., dédié à M. Charles Robert, membre de l'Institut, etc. Lausanne, 1883, *chez l'auteur.* 7 pages autographiées.

Quand M. Guillemot publia, en 1845, son catalogue des légendes des Monnaies mérovingiennes, on ne connaissait qne sept variétés de triens de Sion en Vallais. Depuis lors, ce nombre fut successivement augmenté; et lorsque M. Trachsel se proposa d'en faire paraître une monographie, en 1873, il en avait réuni trente. En attendant la réalisation de ce projet, notre savant et zélé confrère en publie trois nouveaux, « persuadé, dit-il que le nombre en est encore bien plus considérable ».

R. Ch.

Quelques observations sur les premières monnaies des comtes de Flandre à propos d'une monnaie inédite de Lens, par M. Deschamps de Pas. 16 pages in-8°, avec deux vignettes dans le texte.

Cette savante et curieuse dissertation est tirée à part de la nouvelle *Revue française de numismatique.* Comme

ce recueil est lu par tous les numismates qui veulent être au courant de la science, il serait, nous a-t-il paru, inutile de donner ici l'analyse de l'article de M. Deschamps de Pas.

R. Ch.

Sceaux byzantins. — Les églises, les couvents, les palais, le cirque de Constantinople, par M. Gustave Schlumberger. 20 pages in-8°, avec dix-sept vignettes dans le texte.

M. Schlumberger, qui a réuni dans ce travail la description de sceaux de plomb, la plupart inédits ou inexactement décrits, l'a publié dans le tome VII du *Bulletin de correspondance hellénique*. La Byzance du moyen âge, généralement peu connue, a trouvé, dans M. Schlumberger, un véritable révélateur.

R. Ch.

The coinage of the United States of America, by Henri Phillips Jr., reprinted from the *American Repository,* Philadelphia. Published by Horace Wemyss-Smith, 1883. 8 pages in-8°.

Considérations générales et renseignements sur le monnayage aux États-Unis. L'auteur divise cette histoire sommaire de la fabrication monétaire en trois périodes :

La première antérieure à la Révolution, jusqu'en 1776;

La seconde, de 1776 à 1788, c'est-à-dire pendant

l'époque révolutionnaire, dans les différents États, jusqu'à la Constitution fédérale qui leur enleva le droit de battre monnaie, droit reservé au gouvernement central de l'Union ;

La troisième, enfin, l'époque actuelle.

On comprend qu'il y a là des pièces d'une rareté extraordinaire et dont il serait impossible de former encore une collection complète.

R. Ch.

Cabinet de jetons historiques d'or et d'argent, formé par feu M. Louis de Coster.

M. Fr.-J. Olivier, le possesseur actuel de ce précieux cabinet numismatique, unique dans son genre, vient d'en faire paraître un excellent catalogue, minutieusement descriptif et rectificatif, avec de nombreuses notes historiques, sous le titre de : « *Description du cabinet de jetons historiques d'or et d'argent frappés dans les Pays-Bas, à partir du milieu du* xve *siècle, jusqu'à nos jours, formé par feu M. L. de Coster, ancien directeur de la* Revue belge de numismatique, *et Description d'une suite de médailles d'or et d'argent.* » Bruxelles 1883, Fr. Gobbaerts, imp. du Roi. Beau volume in-8°, xvi et 308 pages, précédé d'une savante préface dans laquelle nous trouvons plusieurs détails fort intéressants sur l'emploi des jetons d'or et d'argent et sur les premières publications imprimées, ayant trait à des jetons historiques.

C'est ainsi que l'érudit auteur anonyme de la préface nous apprend que Nicolas Favyer, « conseiller et général des monnoyes » de Charles IX, fit paraître en 1572, chez Jean Dallier, une petite plaquette de cinq feuillets avec « *Povrtraitz et dictons contenuz es medailles de la conspiration des Rebelles de France* », tandis qu'en 1581, Jacques Van Baerle, professeur à l'école latine de Leyden, faisait imprimer chez André Sporus à Anvers, deux feuilles volantes, sur lesquelles étaient représentés et expliqués quelques jetons patriotiques de l'époque.

Une bonne table des matières accompagne ce catalogue et contribue beaucoup à en augmenter la valeur.

Le digne et savant créateur de cette collection remarquable n'a reculé devant aucun sacrifice pour accroître le nombre de ses jetons historiques en métaux précieux.

Les *jetons d'or* ne se rencontrent presque jamais, et les *jetons d'argent* se font bien rares.

La cause de ce fait est à chercher, d'abord dans le nombre restreint d'exemplaires frappés à l'origine, et ensuite dans la circonstance que les jetons d'or, qui, en général, n'étaient destinés qu'aux souverains et aux grands personnages, finirent par être employés à des œuvres d'orfèvrerie, tandis que les jetons d'argent, donnés en étrennes aux personnes qui occupaient des fonctions élevées dans l'administration, furent tôt ou tard condamnés à être fondus dans le creuset, afin d'être convertis en vaisselle.

La collection de jetons historiques d'or et d'argent de M. de Coster contient mille deux cent trente-six numéros, parmi lesquels on remarque deux cent quatre-vingt-dix-

sept pièces *uniques* ou dont des exemplaires identiques n'ont pas encore été retrouvés et deux cent quatre-vingt-deux pièces *rarissimes*.

Nous en citerons quelques-uns, par exemple, les jetons d'argent de la Chambre des comptes en Brabant, sous Philippe le Bon, n°s 1 et 2 du catalogue.

Le jeton d'argent frappé à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, sœur d'Édouard IV, n° 4 du catalogue.

Les jetons d'argent faisant allusion aux malheurs de la régence de Maximilien d'Autriche, n°s 6 et 7 du catalogue.

Le pied-fort en argent, du jeton de 1492, au château d'Anvers, *jadis séjour du géant Antigone*, n° 21, du catalogue. Le titre du volume est orné d'un beau dessin de cette pièce unique.

Le jeton d'argent frappé lors du mariage de Marguerite d'Autriche avec don Juan, n° 23 du catalogue.

Le jeton d'argent de Marguerite de Bréderode, abbesse de Thorn (1519-1558), n° 72 du catalogue.

Le jeton d'argent en l'honneur de Jean Vande Velde, roi du serment de la Vieille-Arbalète d'Anvers, 1562, n° 85 du catalogue.

Le jeton d'or de 1581, frappé à Gand, « le duc d'Anjou acclamé par les quatre membres de Flandre », n° 157 du catalogue, véritable joyau à fleur de coin.

Le jeton d'argent de 1581 : « les Pays-Bas attendent le duc d'Anjou », n° 159 du catalogue.

Les pièces d'un escalin, d'un demi-escalin et d'un tiers d'escalin frappées à Gand, à l'occasion de la célébration

de l'avènement du duc d'Anjou, n°s 175, 176 et 177 du catalogue.

Le pied-fort en argent du jeton en l'honneur de Philippe IV, gravé par Waterloos et frappé à Anvers en 1631, n° 429 du catalogue, etc., etc.

Les jetons de famille et de personnages illustres ou marquants y sont richement représentés; nous citerons quelques noms : Schetz, de Hornes, Nuenar, de Bossu, d'Oultremont, d'Ursel, d'Espinoy, de Lannoy, de Croy, d'Arschot, de Gavre, d'Elderen, de Rosen, de Bocholtz, les Bruxellois Van der Noot, Fourneau, Locquenghien, Marselaer, Duquesnoy, Armstorff, Madoets, Elshoute, de Leeuw, Brouchoven ; les Anversois Vander Dilft, Roelants, Roessens, Diericxen, de Maeyer, Vander Stock, Pelgrom, Busleyden, etc., etc.

Les provinces, villes, châtellenies, confréries, les divers ateliers monétaires, y sont également représentés par des pièces fort curieuses et pour la plupart d'une rareté extrême.

Outre les jetons se rapportant directement aux dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas, le cabinet de M. de Coster renferme des pièces historiques d'une haute valeur pour l'Allemagne, l'Angleterre et la France ; entre autres celle qui fut frappée à l'occasion de la naissance du prince de Galles en 1688, n° 576 du catalogue; celle de 1713, frappée en argent du *farthing* commémoratif de la paix d'Utrecht, n° 674 du catalogue.

Dans la belle suite de jetons français, nous remarquons particulièrement le jeton rappelant la Conquête de la Belgique par Louis XV, en 1746, et celui en mémoire

de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, n°s 784 et 795 du catalogue.

Toutes les pièces dont se compose la collection de M. de Coster sont d'une authenticité incontestable et en outre d'une conservation admirable; plusieurs sont à fleur de coin.

Les *Médailles* d'or sont au nombre de dix-neuf et celles d'argent de vingt-neuf. Ce sont toutes de belles pièces.

Dans le prospectus qui précéda l'apparition de ce catalogue descriptif, nous lisons : « Feu M. de Coster avait « manifesté plus d'une fois le désir de protéger sa collec- « tion contre les coups du sort. Fidèle à cette pensée, le « libraire-éditeur, afin d'empêcher la dispersion de ce « trésor, offre d'entrer en négociations directes pour la « vente *en bloc* du cabinet, soit avec un Musée, soit avec « un Amateur, à des conditions fort acceptables pour les « deux parties. »

Il serait certainement bien regrettable que cette collection unique dût être dispersée ; aussi exprimons-nous sincèrement le vœu qu'un Musée public vienne à l'acquérir.

Cte Maurin Nahuys.

On nous annonce comme étant sous presse, le catalogue de la belle collection de monnaies et médailles alsaciennes, de M. Eug. Chaix (d'Haguenau).

Cette collection, composée de plus de 600 numéros, sera vendue prochainement à Paris, par les soins de

M. Van Peteghem, auquel il faudra s'adresser pour obtenir le catalogue.

R. Ch.

Notre confrère M. Auguste Brichaut, vient d'obtenir, à l'exposition d'Amsterdam, la médaille d'argent, pour les médailles qu'il a exposées. C'est le même succès qu'il a eu à Lille, l'année dernière.

R. Ch.

La vente des médailles de feu M. Hooft van Iddekinge aura lieu, à Amsterdam, le 8 octobre prochain. Le catalogue, comprenant plus de trois mille numéros, se distribue chez M. Théod. Bom et fils, directeur de la vente.

R. Ch.

Nous avons fait reproduire, sous le n° 3 de la planche XIV, la belle monnaie que le duc d'Aremberg, Louis-Pierre-Engelbert, né le 3 août 1750, mort le 7 mars 1820, fit frapper, en 1788. Cette pièce, d'une exécution charmante, ne porte pas de nom d'auteur ni de marque de fabrique. Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'elle est bien supérieure à toutes les monnaies que l'on faisait alors, même dans les plus grands États.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 1er juillet 1883.

La séance est ouverte à midi et demi.

Sont présents : MM. Chalon, *président;* de Schodt, *secrétaire;* Mailliet *bibliothécaire;* Herry de Cocquéau, *contrôleur;* Vanden Broeck, *trésorier;* Pinchart, Pety de Thozée, Cocheteux, Dugniolle, le comte de Nédonchel, Léop. Wiener, le baron Surmont de Volsberghe, Maus, Brichaut, de Roissart, Vander Auwera et Cumont, membres effectifs, et M. Fiévet, membre correspondant regnicole.

Assistent à la séance : M. le comte Maurin Nahuys, membre honoraire, et MM. Bieswal et Terme, membres associés étrangers.

Se sont excusés : Mgr Bethune, MM. Bamps, le baron J.-B. Bethune, Chautard, Dancoisne, de Caisne, le baron de Chestret de Haneffe, Delattre, de l'Écluse, le vicomte de Jonghe, le comte de Marsy, Dumoulin, Helbig, Kluyskens, le Catte, Schuermans, Van Dyck van Mattenesse et Vanden Peereboom.

Chaque membre présent reçoit un jeton à l'effigie du

célèbre numismate de Saulcy, œuvre remarquable de M. Léop. Wiener.

M. Chalon remercie les confrères présents et principalement les associés étrangers, qui ont bien voulu braver une température sénégalienne pour assister à la séance.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

M. le trésorier Vanden Broeck présente le compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée ; ce compte est arrêté et approuvé.

M. le secrétaire de Schodt fait son rapport sur les travaux de la Société en 1882. Ce rapport est ainsi conçu :

« Je vais, Messieurs, conformément à nos statuts, vous présenter le résumé des travaux scientifiques de la Société, accomplis en 1882. Comme les années précédentes, ces travaux sont aussi variés que multiples ; ils marquent la prospérité de l'état intellectuel de la Société.

« La *Revue* commence par un travail aussi intéressant qu'étendu de M. Vallier sur la numismatique gauloise ; il est intitulé : *Trouvaille d'Hostun (Drôme). Quelques observations nées de l'examen des médailles qui la compo-*

sent. C'est un nouveau témoignage du rare dévouement de l'auteur à la numismatique de son pays. L'utilité des détails n'échappera ici à personne.

« M. Vallier nous a rendu compte ensuite de la *Trouvaille de monnaies de la dernière moitié du* XVIe *siècle à Grenoble*, et, en outre, de la *découverte d'un nouveau dépôt de monnaies romaines dans le département de l'Isère. — Le trésor de l'Albenc* (*vingt-cinq mille pièces*).

« Des remerciements empressés sont dus à l'auteur de pareils travaux.

« On constate avec plaisir la collaboration de M. Cumont. L'honorable membre a fait connaître *une monnaie inédite de Jeanne de Merwede, dame de Stein et de Gerdingen*, et *un denier varié de Guillaume II de Sombreffe, seigneur de Reckhem* (1400-1475).

« Plus loin, on lit aussi avec intérêt un autre article de M. Cumont, ayant pour titre : *Les monnaies des États-Belgiques unis. Révolution de* 1789-1790.

« Une mention toute spéciale est acquise à l'œuvre savante de M. Robert sur les *médaillons contorniates* romains. Les services que rendent de telles études méritent les plus grands éloges.

« M. Robert s'est occupé également des *Médailleurs de la Renaissance.*

« M. Brichaut a donné d'abord un quatrième article intéressant sur les *Jetons des numismates.* Cet article concerne MM. le conseiller aulique (Hofrath) Alexandre de Pawlowski, Jules Cousin, Robert, de Liesville, Michel Renucci et Alph. de Schodt. Puis, le même zélé confrère nous a entretenus : 1° de plusieurs *essais monétaires* tout

récents ; 2° de *monnaies de la république française pour sa colonie en Cochinchine ;* 3° d'une *nouvelle monnaie frappée par ordre du gouvernement haïtien à l'hôtel des monnaies à Paris.*

« *Quelques curiosités numismatiques*, offertes par M. Brichaut, font suite à ces écrits.

« On éprouve la satisfaction de retrouver le *Cueilloir numismatique* de M. le comte de Marsy. Il s'agit d'une quatrième lettre, qui contient la description d'un médaillon en or inédit de Gallienus, dont le règne commença, comme empereur, l'an 260 de J. C. La pièce, chose digne de remarque, porte la mention de deux consulats, du cinquième au droit et du quatrième au revers. Ce dernier consulat répond à l'année 261 et le cinquième à l'année 262. C'est en 261 que Gallien fut investi pour la huitième fois de la puissance tribunitienne, dont l'*aureus* porte aussi l'indication. La médaille appartient donc à l'année 262. Gallien fut associé à l'empire, avec le titre de César et d'Auguste, l'an 253 (1006 de Rome).

« Nous arrivons aux *Remarques et observations* de M. le baron Liedts *sur le dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge par M. Serrure*. Dans la réponse qui suit bientôt, l'auteur de ce dictionnaire reconnaît, avec raison, l'utilité du travail de M. Liedts, mais sans pouvoir se rallier à toutes les objections ou critiques que celui-ci présente.

« L'honorable membre accueille avec un patriotique empressement l'attribution à Eenaeme des petits deniers de la trouvaille d'Erweteghem, au type dégénéré ou imité du revers de la monnaie de Cologne. Nous con-

fessons nos doutes au sujet de cette attribution (1). Pour accepter la légende ⁝⁝ I * GAMIO ou, exceptionnellement, ⁝⁝ E * GAMIO, en supposant que la première lettre ne soit pas un I écrasé, simulant l'E, il faut certainement ne pas manquer de complaisance. Il faut admettre d'abord, ce qui n'est pas difficile, il est vrai, que l'inscription est rétrograde ; puis, que les lettres qui la composent sont placées vers l'extérieur, de gauche à droite, et, enfin, que l'étoile à six ou rarement à cinq rais, qui, d'ordinaire, figure au commencement de la légende, sépare ici l' I ou l' E (?) du G gothique (2), bien que cette étoile se trouve juste au-dessus d'une branche de la croix pattée qui remplit le champ. Si l'on considérait les lettres de l'inscription comme disposées vers l'intérieur, et de droite à gauche, on serait amené à supposer que le graveur, à *chaque* émission ou reproduction du coin (car la monnaie présente plusieurs variétés de coin), a commis la même faute, en renversant l'A sans barre horizontale (3), de manière à faire un V. Nous n'avons pas la prétention d'apporter ici la lumière et nous serions heureux de voir lever un jour nos doutes. Ajoutons seulement que le revers du denier est, chose étrange, semblable à l'obole décrite par M. H. Grote, dans ses *Münzstüdien* (Leipzig, t. IV, 1865, p. 57, pl. I, n° 2), obole attribuée à Philippe, comte de Katzenellenbogen, évêque d'Osnabruck (1141-1173) (4).

(1) *Voy.* notre rapport, *Revue*, 1881, p. 505.

(2) C'est une lettre et non une crosse; au revers, où l'on voit réellement une crosse, la forme est un peu différente.

(3) Un exemplaire porte un point au milieu de l'*A* sans barre.

(4) Comparez aussi monnaie de Schwabach (cercle de Franconie),

« Quant aux petites pièces gauloises de bronze, avec l'inscription AVAVCIA, dont parle aussi M. Liedts, nous les assignons, avec une conviction entière, à l'ancien territoire de Tongres. C'est en cet endroit seul, où nous avons habité dans notre adolescence, que ces pièces ont été déterrées abondamment. De ce que l'un ou l'autre exemplaire a été trouvé accidentellement dans la Meuse, près de Huy [1], on n'est certes pas autorisé à le donner à cette dernière localité. Jules-César, on le sait, désigne sous le

au revers S-bYOII (byon), gravée pl. VI, n° 5331, du catalogue de la collection Thomsen, 2e partie (p. 82).

[1] Il y avait une route romaine de Tongres à Huy.

Les monnaies dont il s'agit se décrivent ainsi :

I. Au centre, un annelet d'où partent quatre bustes de cheval; dans le champ, plusieurs annelets.

Rev. AVAVCIA. Cheval libre.

II. Autre pièce, anépigraphe, semblable quant aux types.

Les auteurs s'accordent à constater que ces monnaies se découvrent généralement dans le nord des Gaules. A notre connaissance, deux pièces anépigraphes ont été trouvées à Ciney, province de Namur (*Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. VII, p. 258. — J. Borgnet, *Cartulaire de la commune de Ciney*, p. x, note 2), et une autre, il y a peu de temps, dans le pays de Cuyck, près de Grave (Brabant septentrional). Mais feu le comte de Renesse-Breidbach, qui habitait la commune de S'Heeren Elderen, située à quatre ou cinq kilomètres de la ville de Tongres, possédait dans sa collection (*Mes loisirs numismatiques*, nos 342 à 357) seize médailles semblables, dont la plupart, au moins, ont dû lui être fournies par le territoire de cette ancienne cité romaine ou de ses environs. La collection de M. Pypops, de Tongres, renfermait également, dit-on, un certain nombre des mêmes petits bronzes. (*Consult.* de Saulcy, *Rev. num. fr.*, 1858, pp. 437 et suiv.; *Dict. de la Gaule*, fig. 115; Hucher, *Art gaulois*, t. II, fig. 169; Robert, *Monnaies gauloises, Description de sa collection*, p. 75. — F. C., *Antiquités de la Basse-Sambre à Namur*, pp. 17 et suiv.)

nom d'*Aduatuca* le *castellum* ou fort dont il est question au VIe livre (n. XXXII) de ses célèbres commentaires (1). *Aduatuca* est peut-être une altération d'*Avaucia* (*aouaoucia*), nom primitif et véritable de l'Atuatique ou de la localité qui, sous la domination romaine, a porté les noms d'*Aduatucum*, suivant Ptolémée (2), d'*Auatuca*, d'après la carte de Peutinger (3), d'*Aduaca Tongrorum*, selon l'Itinéraire d'Antonin (4). Les mots AVAVCIA et *Aduatuca* font naturellement songer aux mots *aqua*, *eau* (en français), *water* (en flamand). Tongres était, en effet, à l'époque romaine, entourée de plaines marécageuses arrosées par le Jaer : « Auspicabar, » écrit Foullon (I, 5), « quia Mosæ et « Jecoræ ripas, paludosaque circum hunc fluvium loca « occupassent, *Aduacos* quasi *Adaquenses* appellatos (5). » A Tongres existe encore la porte appelée en flamand *Moerepoort* (porte des marais), parce que les terrains situés hors de cette porte formaient autrefois de vastes marais,

(1) Nous ne prétendons pas que le *castellum* dont il s'agit se trouvait précisément sur l'emplacement même de la ville actuelle de Tongres ou de l'ancienne cité romaine; mais il pouvait se trouver tout près de cette localité.

(2) Ex Ptolomæi libro II : « Deinde post Tabudam fluvium Tungri et civitas. — Aduatucum, 24, 30, 52, 20. » (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. Ier, p. 76.)

(3) « Segmentum tabulæ Peutingerianæ exhibens partes Galliæ. — Atuaca XVI. » (*Recueil cité*, t. Ier, pp. 112-113.)

(4) « Ex itinerario Antonii Augusti. de Gallia. — « Aduacum Tongrorum. » (*Recueil*, t. Ier, p. 107.)

(5) Würth, *Histoire abrégée des Liégeois et de la civilisation dans le pays des Éburons et des Tongrois*, p. 8. — *Bat-av* signifie eau profonde, suivant Martin (*Hist. de France*, t. Ier, p. 176), ou, littéralement, profonde eau.

dont le dernier n'a été desséché qu'en 1755. On reconnaît aussi encore l'existence antérieure de marais, dans les terrains humides qui s'étendent, à Tongres, entre les routes de Saint-Trond et de Hasselt [1].

« Deux médailles ont été ajoutées par M. Kluyskens à son travail sur les médailles de Durer. (Lettre à M. le président Chalon.)

« M. Picqué a fourni la liste des monnaies et médailles entrées dans le cabinet de numismatique pendant le deuxième trimestre de 1881. Cette liste prouve qu'à la Bibliothèque royale de Bruxelles les achats de pièces se font d'une manière réfléchie et intelligente.

« M. Van Peteghem, se livrant à l'examen de la *description des méreaux et autres objets des gildes et corps de métiers,* etc., par M. L. Minard-Van Hoorebeke, a relevé un certain nombre d'erreurs ou d'incorrections, que renferme cet ouvrage pour la partie belge. Nous partageons, entre autres, l'opinion de M. Van Peteghem sur les points suivants :

« Méreau n° 60. Les lettres LAV, suivies des lettres P B R (*presbyter*) sont bien les initiales d'un nom. On sera rassuré à cet égard, en comparant le méreau avec un autre décrit dans le *Vaderlandsch Museum* de 1858 (pp. 230 et suiv.), où l'on voit les initiales I C (gravées), qui sont peut-être celles du prêtre *Joos Croessius* ou *de Croes.*

« Le méreau n° 159 est heureusement attribué par M. Van Peteghem à la famille Uutenhove et constitue, en réalité, un *bon* de fondation. On conserve encore, à la

[1] Perreau, *Tongres et ses monuments*, pp. 16, 17 et 80.

chambre des pauvres établie dans l'église de Notre-Dame à Bruges, une partie du moule de ce méreau, qui était donc distribué dans la paroisse.

« Ajoutons quelques mots à propos du méreau de l'église de Saint-Sauveur à Bruges, avec la légende SILR PORE (*silver portie*, portion d'argent). La paroisse de Saint-Sauveur avait déjà, en 1235, trois curés : le premier, pour la portion d'or, *portio aurea ;* le deuxième, pour la portion d'argent (*argentea*); le troisième, pour la portion de plomb (*plombea*). On n'a trouvé nulle part d'explication sur le choix des noms donnés à ces trois portions ou sections. Mais nous inclinons à croire que ces dénominations sont dues à l'importance relative de chaque cure ou section ecclésiastique, dont le curé était le chef.

« Le second article de M. Cocheteux sur les *Monnaies épiscopales de Tournai* est remarquable et appelle la méditation. L'honorable confrère a eu la bonne idée d'écrire également quelques mots sur les différents monétaires usités à l'atelier de Tournai, pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles.

« M. le comte Nahuys a publié, avec tout le zèle qui le caractérise : 1° la quatrième suite des *médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas;* 2° une *notice sur des médailles de famille;* 3° une autre relative aux *coins de monnaies et de médailles du Musée de la ville d'Utrecht ;* 4° une autre encore sur les *petites monnaies unifaces de billon de la ville de Zutphen et de la province d'Overyssel.*

« M. Arthur Engel a fait chose utile en traitant *des meilleures méthodes de moulage et de reproduction des médailles.*

« Nous devons à M. le comte de Nédonchel un bon *sommaire historique de la numismatique tournaisienne.* Cette communication marque l'importance et la variété du monnayage tournaisien.

« M. Dissard a produit une curieuse *notice sur l'ancien médaillier de la ville de Lyon ;* les monnaies d'or romaines inédites y occupent une belle place.

« On sait gré à l'infatigable et si dévoué M. Rouyer de ses *remarques concernant un ancien recueil manuscrit de figures de monnaies et description des empreintes qu'on y trouve de quelques médailles à des types monétaires, des* XVe *et* XVIe *siècles, frappées dans les Pays-Bas.*

« Dans une lettre écrite à M. le président Chalon, un nouveau collaborateur, M. Bamps, s'est occupé d'une médaille religieuse aux effigies de saint Benoît et de sainte Scholastique, et de l'atelier monétaire de Maeseyck, mentionné dans une ordonnance liégeoise du 3 octobre 1622. Il a écrit, de plus, une *notice sur une médaille inédite de saint Benoît, frappée pour l'abbaye de Saint-Trond, par l'abbé Vander Heyden de Hasselt.* Ces écrits présentent de l'intérêt.

« M. Roest a bien voulu nous donner une longue description de *monnaies inédites du Brabant et de Limbourg. Variétés et pièces inédites.*

« M. Bahrfeldt a fourni un article sur le *dépôt des monnaies romaines trouvé à Pieve-Quinta.* L'auteur fait ressortir l'intérêt réel de cette trouvaille, laquelle confirme l'âge attribué par M. A. von Sallet aux deniers de *P. Claudius, L. Livineius Regulus, Mussidius Longus,* etc.

« M. Dancoisne a produit une bonne notice sur un

méreau de Floris Vander Haer, et M. Chautard une note utile sur les jetons frappés au type de la ruche.

« M. le baron de Koehne, qui n'oublie jamais la *Revue*, a publié une *médaille satirique de l'empereur Frédéric Barberousse et de l'impératrice Béatrix*.

« M. Arthur Engel a adressé à M. Chalon une lettre *sur la nécessité d'une loi spéciale pour prévenir la contrefaçon toujours croissante des médailles antiques*. Cette lettre mérite attention.

« Nous remercions la direction de la *Revue* d'avoir accueilli notre étude de *quelques pages de numismatique et d'histoire de la République romaine* (familles *Julia* et *Junia*).

« On rencontre dans les *Mélanges*, qui sont principalement l'œuvre de notre honorable président, bien des lignes qui appellent une mention particulière.

« En 1882, la Société a subi de cruelles épreuves, par la perte de plusieurs de ses membres les plus estimés. La mort lui a ravi MM. Vander Auwera, Legras, Nothomb, de Pitteurs de Budingen, Hooft Van Iddekinge et Charvet. Des notices nécrologiques ont été consacrées à la mémoire des cinq premiers, respectivement par MM. le comte Nahuys, Van Peteghem, Maus, Brichaut et le baron de Chestret de Haneffe. M. Van Peteghem a, de plus, rendu un dernier hommage au numismate distingué, le comte russe Serge Strogonoff. » (*Applaudissements.*)

M. le président Chalon remercie M. le secrétaire de ce travail.

Il propose le maintien de la cotisation annuelle et du

prix d'abonnement à la *Revue*. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Cumont déclare que M. Picqué l'a prié, par lettre du 30 juin, de faire connaître à l'assemblée la détermination que celui-ci a prise de donner sa démission de directeur de la *Revue*, à partir de ce jour.

L'assemblée prend cette déclaration pour notification de la démission.

M. Herry de Cocquéau fait remarquer que M. Picqué eût été mieux inspiré s'il avait averti d'avance de sa résolution l'honorable président, qui est en même temps le collaborateur du membre démissionnaire.

L'ordre du jour appelle la reconstitution du bureau.

Sont élus :

Président : M. Chalon ;

Vice-président (en remplacement de M. Vanden Peereboom, qui n'a pas accepté) : M. de Schodt ;

Secrétaire (en remplacement de M. de Schodt, qui désire être déchargé de ces fonctions à dater du 31 décembre 1883) : M. Cumont ;

Bibliothécaire : M. Mailliet ;

Contrôleur : M. Herry de Cocquéau ;

Trésorier : M. Vanden Broeck.

Les membres élus remercient la Société de ses suffrages. (*Applaudissements.*)

Le scrutin confère le titre de membre honoraire à M. Jules Rouyer.

MM. Chalon et de Schodt sont élus directeurs de la

Revue. M. de Schodt présente ses remerciements, tout en ajoutant qu'il eût préféré voir l'honorable Société accorder son vote à un autre membre, tant pour ces fonctions que pour celles de vice-président.

M. Brichaut s'exprime en ces termes :

« Messieurs, ce n'est pas sans émotion que j'ai reçu, en entrant, le jeton de présence à cette séance et d'y retrouver les traits de Louis-Félicien-Joseph Caignart de Saulcy, né à Lille, le 19 mars 1807, mort à Paris, le 4 novembre 1880.

« C'est une œuvre charmante et qui fait honneur à l'artiste, M. Léopold Wiener ; des difficultés réelles ont été à vaincre tant pour obtenir un portrait que pour en reproduire les traits par la gravure.

« M. de Saulcy était, on peut le dire, l'un des princes de la science numismatique.

« Une excellente biographie de notre regretté confrère a été publiée par M. Frœhner, un érudit ; elle porte la date du 6 février 1881 et a été tirée à très peu d'exemplaires.

« Nous y avons lu que M. de Saulcy était l'auteur de plus de trois cents productions, volumes et brochures !

« Lors de notre dernière séance tenue à Lille, nous avons signé une adresse aux autorités pour les prier de bien vouloir honorer la mémoire du Lillois, en donnant son nom à l'une des rues de sa ville natale; nous espérons qu'un jour notre demande sera favorablement accueillie.

« Je termine ces quelques mots, Messieurs, en demandant qu'il plaise à l'assemblée de voter l'envoi d'un exem-

plaire en argent du jeton dont je viens de m'occuper, à Madame veuve de Saulcy, digne continuatrice des œuvres posthumes de son mari; c'est un dernier hommage que nous pouvons être fiers de rendre à la mémoire de celui dont Frœhner dit : « Absent, il sera parmi nous. Son souvenir n'est pas de ceux qui s'effacent; il est de ceux qui restent, qui s'attachent au cœur et à la mémoire avec une ancre d'or [1]. » (*Applaudissements.*)

L'assemblée adopte, par acclamation, la proposition formulée par M. Brichaut.

M. Georges Cumont, membre effectif, présente à la Société en ces termes les premières feuilles d'une *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge :*

« Cette bibliographie contiendra la liste de tous les articles relatifs à la numismatique belge, publiés soit dans les revues belges, soit dans les recueils étrangers, ainsi que les monographies et les traités généraux. — Les tirés à part, les comptes rendus de ces écrits et une courte analyse compléteront cette énumération.

« Tous les travaux d'un même auteur seront indiqués sous son nom, dans l'ordre chronologique de leur apparition.

« Les principaux titres des numismates, les dates de leur naissance et de leur décès seront ordinairement mentionnés.

« A la suite de la bibliographie sera insérée une liste

[1] La *Revue belge de numismatique* a publié, à la page 418, année 1878, pl. XXII, un jeton frappé à l'honneur de M. de Saulcy.

des principaux placards, tarifs et ordonnances monétaires, suivie de l'énumération de quelques catalogues des monnaies rassemblées notamment par les amateurs belges et les principaux collectionneurs étrangers.

« Chaque article sera précédé d'un numéro auquel renverra la table; celle-ci indiquera, par ordre alphabétique, les pays, provinces, seigneuries, villes, etc., dont il existe des souvenirs numismatiques; à la suite de chacun de ces noms figureront tous les numéros des articles ou notices qui le concernent, avec l'indication de l'auteur, de manière à permettre de retrouver facilement tous les écrits relatifs à tel ou tel sujet.

« Les ateliers monétaires, les monnayeurs, les monnaies, les méreaux, les jetons, les médailles, les biographies et nécrologies, la liste des recueils généraux seront mentionnés, à la table, sous des rubriques spéciales et séparées.

« Cette bibliographie ne sera pas restreinte aux provinces belges actuelles, mais s'étendra à tous les territoires qui, par suite des événements politiques, ont cessé de faire partie de notre pays; elle formera un volume gr. in-8°, d'environ 650 pages, imprimé par M. François Gobbaerts, l'imprimeur de notre *Revue de numismatique.* »

M. de Schodt, qui poursuit ses études numismatiques et historiques sur la famille *Julia,* lit une notice relative à deux médailles d'Octave, représentant un Terme. (*Applaudissements.*)

M. Vanden Broeck communique le prospectus de l'ouvrage de M. Louis Hymans, intitulé : *Bruxelles à travers les âges.* Il fait remarquer que le chapitre XI sera

consacré à la numismatique. Il ajoute qu'un exemplaire du prospectus sera envoyé aux membres qui en feront la demande.

M. Brichaut distribue, au nom de M. Hoeylaerts, consul de la république d'Haïti, le catalogue de ses collections exposées à Amsterdam.

Il rappelle sa proposition tendant à ce que le bureau examine le mode d'acquittement de la cotisation ou de l'abonnement dont il a parlé dans la séance précédente.

L'examen de cette proposition sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du bureau.

COMMUNICATIONS.

M. Brichaut exhibe quarante-cinq types différents et nouveaux de monnaies de porcelaine, de plomb et de verre, émises par le commerce chinois à Bangkok, toutes variétés rares et curieuses de celles qu'il a fait passer sous les yeux de ses collègues à la séance de juillet 1878, et sur lesquelles il a donné un article intéressant, publié à cette époque, dans la *Revue* (1).

M. de Schodt communique trois monnaies gauloises d'AVAVCIA (*voy.* son rapport), aux mêmes types, trouvées sur le territoire de Tongres et dont l'une ne porte pas de légende.

La séance est levée vers deux heures et demie.

Le Secrétaire, De Schodt.

Le Président, R. Chalon.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1878, p. 417.

Réunion du bureau du 6 mai 1883.

... A la demande de M. Auguste Brichaut, appuyée par MM. Chalon et Mailliet, le titre d'associé étranger a été conféré à MM. John West Wilson, à Gothembourg, et J.-F.-H. Oldenburg, à Stockholm.

Le Secrétaire, DE SCHODT. — *Le Président,* R. CHALON.

Réunion du bureau du 9 août 1883.

... A la demande de M. Aug. Brichaut, appuyée par MM. Chalon et de Schodt, le même titre a été conféré à MM. Gustave Cavalli, pharmacien à Sköfde.

Le Secrétaire, DE SCHODT. — *Le Président,* R. CHALON.

Réunion du bureau du 17 août 1883.

... A la demande de M. Brichaut, appuyée par MM. Chalon et de Schodt, le même titre a été conféré à M. le Chevalier Ehrenborg, échevin à Carlshamn (Suède).

Le Secrétaire, DE SCHODT. — *Le Président,* R. CHALON.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1883.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
S. A. R. LE PRINCE **Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE.**	7 juillet 1878.
MM.	
DE KOEHNE (S. E. LE COMMANDEUR BARON), conseiller privé, directeur du bureau héraldique, etc., rue Moïka, 25, à Saint-Pétersbourg.....	4 juillet 1841.
MEYER (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye	—
CASTELLANOS (DON **Basilio-Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
DIRKS (J.), à Leeuwarden, membre de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
HILDEBRAND (B.-E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
MANTELLIER (P.), président de la cour d'appel, à Orléans.....	—
TORNBERG, professeur à l'université de Lund.....	6 juillet 1851.

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Robert (Charles), membre de l'Institut, intendant général, rue de la Tour-Maubourg, 25, à Paris	5 juillet 1863.
Nahuys (le comte Maurin), archéologue, rue de la Source, 62, à Saint-Gilles (Bruxelles)	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (L.), ingénieur, à Saint-Omer	1 juillet 1866.
Morel Fatio, archéologue, au château de Beauregard, à Lausanne	—
Muller (le docteur L.), archéologue, à Copenhague	7 juillet 1867.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société française de numismatique, rue de Lille, 30, à Paris	5 juillet 1868.
Teixeira de Aragaõ, directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet 1871.
Karabacek (le docteur Josef), Beatrixgasse, 26, à Vienne, III	7 juillet 1872.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent	5 juillet 1874.
Carlo Strozzi (le marquis), directeur du *Periodico di numismatica*, à Florence	—
Schlumberger (Gustave), Faubourg Saint-Honoré, 140, à Paris	7 juillet 1878.
Dancoisne, notaire honoraire, à Henin-Liétard	—
Van Hende (Édouard), ancien chef d'institution, rue Massena, 50, à Lille	6 juillet 1879.
De Barthélemy (Anatole), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris	3 juillet 1881.
Heiss (Aloïs), à Aulnay, près de Sceaux, département de la Seine	2 juillet 1882.
Dumoulin (F.-L.-J.), notaire, rue des Capucins, 1499, à Maestricht	—
Rouyer (Jules), à Thiaucourt (Meurthe et Moselle)	1 juillet 1883.

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., rue du Trône, 113, à Ixelles	Fondateur.
Bethune (monseigneur), chanoine et camérier secret de Sa Sainteté, rue d'Argent, à Bruges	—
Herry de Cocquéau (François), docteur en droit, marché aux Bois, 27, à Bruxelles	6 octobre 1844.
Lefevre (E.-C.), rentier, rue des Peignes, 32, à Gand	20 septembre 1846.
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, rue Hydraulique, 9, à Saint-Josse-ten-Noode	1 juillet 1849.
Pety de Thozée (J.), propriétaire, membre de la Chambre des représentants et de plusieurs sociétés savantes, rue du Nord, 71, à Bruxelles	4 juillet 1852.
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., rue Fortin, 5, à Paris	5 juillet 1857.
Cocheteux (le général C.), à Sclessin, lez-Liège, rue Côte d'or, du 21 mars au 1er novembre; à Liège, 25, rue Fabry, les autres mois	—
Dugniolle, docteur en médecine, rue Malibran, 117, à Ixelles	—
Picqué (Camille), conservateur, chargé du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, rue de la Limite, 64, à Bruxelles	8 juillet 1860.
Vanden Peereboom (Alph.), ministre d'État, président de la Société archéologique d'Ypres, Avenue de la Toison d'Or, 44, à Bruxelles	5 juillet 1863.

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
De Nédonchel (le comte **Georges**), président de la Société historique de Tournai, rue Becquerelle, 3, à Tournai	5 juillet 1863.
Vanden Broeck (**Edouard**), agent de change, rue de Terre-Neuve, 124, à Bruxelles	3 juillet 1864.
Mailliet (**P.**), lieutenant-colonel pensionné, rue du Méridien, 6, à Saint-Josse-ten-Noode	—
Wiener (**Léopold**), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., rue du Nord, 80, à Bruxelles	—
Surmont de Volsberghe (le baron), archéologue, rue des Pierres, 11, à Gand	2 juillet 1865.
Maus (**C.**), conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, rue du Berger, 27, à Ixelles	7 juillet 1867.
De Limburg Stirum (le comte), rue du Haut-Port, 56, à Gand	—
Brichaut (**Auguste**), ingénieur, rue Castex, 4, à Paris	5 juillet 1868.
Geelhand (le baron **Louis**), homme de lettres et archéologue, rue du ci-devant Pont-Neuf, 21, à Bruxelles	—
De Jonghe (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles	—
Schuermans (**Henri**), premier président de la cour d'appel, etc., Boulevard Frère-Orban, 48, à Liège	—
Kluyskens (**Hippolyte**), docteur en médecine, rue du Marais, 12, à Gand	5 juillet 1870.
Liedts (le baron **Amédée**), archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles	—
De Chestret (le baron **J.-R.-M. Jules**), quai de l'Industrie, 13, à Liège	2 juillet 1871.
De Schodt (**A.**), directeur général de l'enregistrement, rue de Londres, 15, à Ixelles	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Serrure (C.-A.), avocat, rue de Suède, 37, à Saint-Gilles	7 juillet 1872.
Helbig (Henri), archéologue, rue de Joye, 12, à Liège	6 juillet 1873.
Onghena (Charles), graveur, etc., rue des Champs, 14, à Gand	4 juillet 1875.
Le Catte (Auguste), archéologue, Rempart ad Aquam, 7, à Namur	1 juillet 1877.
De Roissart (Amédée), conseiller, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles	7 juillet 1878.
De Caisne (Pierre), inspecteur général du service de santé de l'armée, rue Jordaens, 97, à Anvers.	6 juillet 1879.
Vander Auwera (Jean), notaire, à Aerschot	3 juillet 1881.
Van Bastelaer (Désiré), archéologue et numismate, rue des Glacières, à Marcinelle	2 juillet 1882.
Cumont (Georges), avocat, rue de Stassart, 77, à Ixelles	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

Coubeaux (Hippolyte), archéologue, rue des Paroissiens, 17, à Bruxelles	3 juillet 1864.
Van Even (Edward), archiviste, à Louvain	4 juillet 1869.
Parmentier (Charles), avocat, rue des Ursulines, 2, à Mons	7 juillet 1872.
Van Havre (le chevalier Gustave), archéologue, rue Léopold, 25, à Anvers	6 juillet 1873.
Becquet (Alfred), archéologue, rue des Nobles, à Namur	1 juillet 1877.
Bethune (baron Jean-Baptiste), conseiller provincial, à Oostroosebeke	6 juillet 1879.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Du Chastel (le comte **Albéric**), au château de la Havette, à Spa	3 juillet 1881.
Fievet (**Jules**), ingénieur, à Bascoup, Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut)	2 juillet 1882.
Van Schoor (**Charles**), avocat général, avenue Louise, 87, à Bruxelles	—
Bamps (**Constant**), docteur en médecine, rue Vielle, 23, à Hasselt	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (**Martinus**), libraire, à la Haye	14 octobre 1856.
Saubinet (**Étienne**), trésorier de l'Académie, etc., à Reims	28 octobre 1856.
Penon (**Casimir**), conservateur du musée des Antiques, au château Borely, à Marseille	3 novembre 1856.
Morin-Pons (**Henri**), banquier, à Lyon	—
Hucher (**E.**), conservateur du Musée archéologique du Mans	10 avril 1857.
Bascle de Lagrèze (**G.**), conseiller, à Pau	30 août 1857.
Friedlaender (le docteur **D.-J.**), directeur du Cabinet royal des médailles, à Berlin	10 décembre 1863.
Compère (**Amédée**), consul de Belgique, à Oléron.	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent)	—
Maggiora-Vergano-Brichetti (le chevalier), Via san Silvestre, 15, à Asti	14 janvier 1865.
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtemberg)	—
Madden (**Frédéric-W.**), Esq., membre de la Société numismatique de Londres, Portland place, 20, à Brighton	14 janvier 1865

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Don Alvaro Campaner y Fuertes, directeur du *Memorial numismatico*, à Palma	18 décembre 1866.
Caucich (A.-R.), directeur du *Bullettino*, etc., à Florence	18 janvier 1867.
Ricard (Adolphe), archéologue, à Montpellier	7 octobre 1867.
Brambilla (Camille), archéologue, à Pavie	—
Baralis (le commandeur), directeur de la Monnaie de Milan	22 avril 1868.
Ramon (Vidal), numismate, à Barcelone	24 mai 1868.
De Labatut (Édouard), docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris	17 juillet 1868.
Voltolin (Achille), secrétaire de la Monnaie, à Venise, à la banque Rothschild, rue Lafitte, 21, à Paris	8 avril 1869.
Fremantle (Charles), délégué du grand maître des monnaies d'Angleterre, etc., à Londres	23 juillet 1869.
Vallier (Gustave), conservateur honoraire du cabinet des médailles de Grenoble, place Saint-André, 5, à Grenoble	5 janvier 1870.
Clay (Charles), M. D., président de la Société numismatique, à Manchester	—
Luschin (le docteur Arnold), à Gratz	5 juin 1870.
Vander Kellen (P.), graveur, à Utrecht	—
Meyer (Adolphe), S. W. Koniggrotzerstrasse, 48, à Berlin	15 mars 1871.
Van Peteghem (Charles), membre de la Société française de numismatique, quai des Grands-Augustins, 41, à Paris	14 mai 1871.
De Marsy (le comte Arthur), archiviste, à Compiègne	14 mai 1871.
Trachsel (le docteur Charles-François), numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Chautard (J.), professeur à la faculté des sciences de Lille	15 juillet 1871.
Van Gelder (P.-H.), à Velp	—
Van Dijk de Matenesse (P.-J.), bourgmestre, à Schiedam	—
De Groot (J.), à Delft	—
Devries (Jeronimo) fils, juge, à Amsterdam	5 novembre 1871.
De Vos (Jbz.), colonel, aide de camp du Roi, à Amsterdam	—
Hyde, directeur général de la Monnaie, à Calcutta	5 novembre 1871.
Wuerst (Auguste), capitaine, à Bonn	5 janvier 1872.
Von Winckel (Chrétien-Philippe-Charles), docteur en droit, à Gotha, Honestrasse, 15	18 février 1872.
Prévot (Ed.), boulevard de Clichy, 89, à Paris	3 mai 1872.
Roest (Théod.-M.), à Leyde	7 juillet 1872.
De Sacken (le Dr baron Edouard), directeur du Musée des Antiquités, à Vienne	—
Lagerberg (le chevalier Magnus), chambellan de S. M. le roi de Suède et de Norwége, conservateur du musée de Gothembourg, à Rada	10 septembre 1872.
Snoilsky (le comte C.), chef des affaires politiques au département des affaires étrangères, un des dix-huit membres de l'Académie suédoise, à Stockholm	19 novembre 1872.
Alkan aîné, officier d'académie, membre de plusieurs sociétés savantes, avenue du Roule, à Neuilly (Seine)	1 avril 1873.
Bom (G.-Théod.), numismate, Keyzersgracht, 428, à Amsterdam	30 juillet 1873.
Isenbeck (Julius), numismate, Mainzerstrasse, 21, à Wiesbaden	24 août 1873.
Smits van Nieuwerkerke (J.-A.), à Dordrecht	29 novembre 1873.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Bieswal (**Auguste**), rue des Poissons, à Bailleul, (département du Nord)	29 novembre 1873.
Loustau (**Gustave**), ingénieur, à Crépy-en-Valois.	10 décembre 1873.
Dongé (**Ernest**), numismate, rue de Rivoli, 90, à Paris	6 février 1874.
Henfrey (sir **W.-Henry**), à Londres	28 février 1874.
Durand (**Aristide**), secrétaire général de la Monnaie de Paris	7 mars 1874.
Papadopoli (le comte **N.**), à Venise	18 juin 1874.
Snoeck (le chevalier **Matthieu-Adrien**), rue de Hintham, à Bois-le-Duc	3 novembre 1874.
Maxe-Werly (**Léon**), rue de Rennes, 61, à Paris.	23 novembre 1874.
De Bellenot (le baron), chambellan de S. A. R. le prince Frédéric de Hesse, boulevard de la Marne, 24, à Nogent-sur-Marne	3 mai 1875.
De Baselli (le baron), chambellan de S. M. I. et R. Apostolique l'empereur d'Autriche, à Gradisca, Autriche	14 juin 1875.
De l'Écluse (**Charles**), membre de la Société française de numismatique, rue Jouffroy, 94, à Paris	—
De Liesville (**Alfred**), membre de la Société française de numismatique, rue Gauthey (Batignolles), 28, à Paris	5 novembre 1875.
Sudre (**L.**), secrétaire de la Société française de numismatique, chef de bureau à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11, à Paris	25 janvier 1876.
Gruyer (**Auguste**), archéologue, rue du Temple, 189, à Paris	15 avril 1876.
Derre (**François**), architecte, à Paris	14 mai 1876.
Promis (le chevalier **Vincenzo**), bibliothécaire du Roi, à Turin	3 janvier 1877.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
VAN KUYK, gouverneur de la province de Drenthe, à Assen	24 février 1877.
HÖHN (Auguste), conseiller royal, etc., Herrngartenstrasse, à Wiesbaden	12 avril 1877.
DE LA HAUT (Charles), propriétaire à Charleville.	25 avril 1877.
DE DONOP (LE BARON Hugo), major chambellan de S. A. R. le grand-duc de Hesse, à Wiesbaden (l'été, au château de Panker dans le Holstein)..	6 mai 1877.
HABETS (L'ABBÉ Joseph), président de la société archéologique du duché de Limbourg, à Maestricht	14 mai 1877.
MULLER (LE DOCTEUR S.), archiviste de la ville, à Utrecht	10 juin 1877.
SENN VAN BASEL (W.-G.), consul des Pays-Bas, à Bangkok (Siam)	10 septembre 1877.
LE MOEL (Henri), chef de la comptabilité du matériel du chemin de fer, à Ivry, (département de la Seine)	1 octobre 1877.
CAPLAIN (Michel), rue Michel-le-Comte, 28, à Paris.	—
VON GOECKINGK (LE BARON H.-A.-G.), archéologue et héraldiste, Blummenstrasse, 2, à Wiesbaden.	20 octobre 1877.
DE LEHMANN (LE BARON), lieutenant général, Adolfsallée, 7, à Wiesbaden	4 décembre 1877.
ALEFELD (LE DOCTEUR), conseiller de la Cour, Luisenstrasse, 33, à Wiesbaden	—
DE MARKOFF (Alexis), rue Monsigny, 9, à Paris.	7 décembre 1877.
DU LAC (Jules), archéologue, etc., à Compiègne..	10 avril 1878.
ENGEL (Arthur), rue Marignan, 29, à Paris	11 mai 1878.
RIGAUX (Henri), directeur du Musée de numismatique, à Lille	23 mai 1878.
SCHOLS (L.-P.-H.), docteur en médecine, à Maestricht	10 août 1878.
VERNIER (Achille), banquier, rue de Thionville, 54, à Lille	23 octobre 1878.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Contant (Paul), rue du Bourg-Saint-Denis, 16, à Reims	2 janvier 1879.
De Grez (le chevalier **Jean-Marie-Henri-Joseph**), numismate, à Bois-le Duc	4 février 1879.
Le Cointre-Dupont, à Poitiers	5 juin 1879.
Eysseric (Marcel), numismate, à Sisteron (l'hiver rue Taitbout, 66, à Paris)	—
Dissard (Paul), conservateur du musée des antiques, à Lyon	5 juillet 1879.
Eberson (Lucas-Hermann), architecte de S. M. le roi des Pays-Bas, à Arnheim	17 février 1880.
Sacchetti (Giuseppe), vérificateur à la monnaie de Milan	10 juin 1880.
Phillips Junior (Henry), secrétaire de la Société numismatique et archéologique de Philadelphie.	10 juin 1880.
Boutry (Julien), juge et secrétaire de la commission du musée, à Arras	3 juillet 1880.
Laugier (Joseph), conservateur du cabinet des médailles, à Marseille	24 juillet 1880.
Enschedé (A.-J.), membre de la Société Teylers, à Harlem	2 août 1880.
Perrin (André), numismate, à Chambéry (Savoie), rue de Boigne	20 août 1880.
Poncet (Ernest), docteur en médecine, cours Morand, 30, à Lyon	25 novembre 1880.
Gariel (Ernest), membre de la Société française de numismatique, boulevard Haussmann, 85, à Paris	1 décembre 1880.
Bahrfeldt (M.), lieutenant au 75me infanterie, à Stade (Hanovre)	21 février 1881.
Roman (Joseph), correspondant du Ministère de l'instruction publique et de la Société des antiquaires de France, au château de Picomtal (Hautes-Alpes)	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
Missong (Dr **Alex.**), notaire impérial, membre de la Société numismatique, Herrengasse, 4, à Vienne, I	21 février 1881.
José do Amaral B. de Toro, numismate, à Vizeu-Alcafache (Portugal)	17 mars 1881.
Ehrensvard (le comte **Augustin**), lieutenant au régiment des hussards de Scanie, à Stockholm.	—
Renucci (**Michel**), archéologue, boulevard Montparnasse, 71, à Paris	25 avril 1881.
Maindron (**Ernest**), secrétaire de l'Académie des sciences, au Palais de l'Institut, à Paris	24 juin 1881.
Weyl (**Adolphe**), directeur du *Berliner Münzblätter*, Wallstrasse, 24, à Berlin	19 janvier 1882.
Desriard (**Louis**), numismate, à Rive-de-Gier (département de la Loire)	25 janvier 1882.
Ort (le capitaine **J.-A.**), à l'académie militaire de Breda	22 février 1882.
De Meunynck (**Auguste**), membre de la direction du Musée numismatique, à Lille, rue des Chats-Bossus, 6	9 mars 1882.
Quarré-Reybourbon, archéologue, à Lille	2 mai 1882.
Terme (**Georges**), numismate français, actuellement à Liège, rue de la Poste	6 mai 1882.
Ghesquière-Dierickx (**Désiré**), directeur des usines monétaires] de Biache-Saint-Wast, rue Saint-Paul, 28, à Paris	—
Gouverneur (**Arthur**), à Saint-Denis (département de la Seine)	28 juin 1882.
Delattre (**Victor**), receveur municipal, à Cambrai	—
Oldenhuis-Gratama (**L.**), docteur en droit, membre des États-généraux, à Assen	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
André (Ernest), notaire à Gray.....	2 octobre 1882.
John West Wilson, à Gothembourg (Suède)....	6 mai 1883.
Oldenburg (J.-F.-H.), à Stockholm.....	—
Cavalli (Gustave), pharmacien, à Sköfde, près de Stockholm.....	9 août 1883.
Wedberg, conseiller de justice, à Stockhom.....	—
Ehrenborg (le chevalier), échevin, à Carlshamn (Suède).....	17 août 1883.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1884 :

Président :	M. Renier Chalon.
Vice-Président :	M. de Schodt.
Secrétaire :	M. Cumont.
Bibliothécaire :	M. Mailliet.
Contrôleur :	M. Herry de Cocquéau.
Trésorier :	M. Edouard Vanden Broeck.

COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1884 :

MM. Renier Chalon.

de Schodt.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1883.

ALLEMAGNE.

Berlin. WEYL, ADOLPH, *Berliner Münzblätter*, 1883, nos 31, 32, 33, 34, 36 et 37. In-4o.

— DU MÊME. Vente de la collection Carl Timpe, du 1er au 12 septembre 1883. In-8o.

Leipzig. THIEME, C.-G., *Blätter für Münzfreunde*, nos 101, 102 et 104, 1882; no 107, 1883. In-4o.

Stade. BAHRFELDT, *Numimatische Literatur Blatt*, nos 16 et 17, 1883.

AMÉRIQUE.

HOEYLAERTS, HENRI, *Numismatique haïtienne*. Collection de monnaies, médailles, papiers-monnaies et jetons appartenant à l'auteur, 1883. In-8o.
(*Hommage de l'auteur.*)

ANGLETERRE.

Londres. *The numismatic chronicle*, 1883, part. I, third series, no 9.

AUTRICHE-HONGRIE.

Agram. Viestnik, Godina V. Br. 3. U Zagrebu 1, 1883.

Budc-Pesth. *Ungarische Revue*, VII, VIII, IX, X Hefte, 1882.

— *Ungarische Revue*, herausgegeben von PAUL HUNFALVY, und GUSTAV HEINRICH, I, II, III Hefte, 1883.

— *Archæologiai Ertesitö*, 11 Kötet uy folgam. 11 Risz, 1882.

— *Gazette de Hongrie*, 1883, nos 8 à 26.

— DOKOUPIL, WILHELM, V., *IXe Jahresbericht der Gewerbeschule zu Bistritz in Siebenburgen*, zum Schlusse des Schuljahres 1882-1883. In-8o.

BELGIQUE.

Bruges. DE SCHODT, A., *Confrérie de Notre-Dame de l'Arbre Sec, à Bruges*, 1872. In-8o, avec planches.
(*Hommage de l'auteur.*)

Bruxelles. *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 3e série, tome V, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, 1883.

— *Bulletin des Commissions royales d'Art*, 1re et 2e liv., 1883.

— Brichaut, A., *Notice sur les collections numismatiques dans le royaume de Suède*, 1883. In-8o, avec planche. (*Hommage de l'auteur.*)

Enghien. *Annales du Cercle archéologique*, tome Ier, 4e liv., 1883.

Gand. *Messager des sciences historiques*, 1re liv., 1883.

Liége. *Institut archéologique liégeois*, tomes XV et XVI, 1880-1881 ; tome XVII, 1re liv., 1883.

— Du même. *Rapport sur les travaux de la Société*, pendant les années 1866, 1868 à 1875, in-8o.

Louvain. *Analectes pour servir à l'histoire*, tome III, 1re liv., 1883.

FRANCE.

Dax. *Bulletin de la Société de Borda*, 8e année, 2e trimestre, 1883.

Montauban. *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XI, 1re trimestre 1883.

Paris. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XLII, 5e série, 1881.

— *Bulletin de la même Société*, 4e trimestre 1881 ; 1er trimestre 1882.

— *Polybiblion*, 1883. Partie littéraire, tome XVIII, 2e série, 6e, 1re et 2e livr.

— *Polybiblion*, 1883. Partie technique, tome XIX, 2e série, 6e, 7e et 8e livr.

— Dancoisne, *Description de soixante et onze tessères de bronze*, 1883. Gr. in-8o, avec planches. (*Hommage de l'auteur.*)

— Poncet, E., *Numismatique lyonnaise: Recherches sur les jetons consulaires de la ville de Lyon*, 1883. Gr. in-8o, avec planches. (*Hommage de l'auteur.*)

Le Bibliothécaire,
V. Mailliet.

CABINET NUMISMATIQUE.

Grand médaillon de bronze de feu M. de Coster.
— — de M. R. Chalon.
Jeton de présence, au type de M. de Saulcy.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Jacques Wiener, graveur en médailles, et son œuvre, par M. Victor Bouhy 5
Étude sur les monnaies de Calais, par M. Deschamps de Pas . . . 175
Les monnaies de Tournai. — Discussions entre MM. le général Cocheteux et Gariel de Paris 225
Numismatique bruxelloise. — Médaille offerte par la Bourse de Bruxelles à M. Paul De Neck, par M. Édouard Van den Broeck. 249
Numismatique de la révolution liégeoise, par M. le baron de Chestret 281
Jetons de numismates, par M. A. Brichaut 296
Philippe-Auguste et Louis VIII ont-ils frappé monnaie dans Tournai. — Suite de la polémique entre MM. Gariel et Cocheteux 308
Quelques médailles françaises, par M. Brichaut 316
Le droit de battre monnaie possédé et exercé par les comtes de Hohenlohe, par M. le comte Maurin Nahuys. 319
Les monnaies des États-Belgiques-Unis, par M. Georges Cumont. 323
Document numismatique. — Édit impérial du 25 août 1759, frappant d'interdit des monnaies de mauvais aloi de la principauté d'Anhalt-Bernbourg, par M. le comte Maurin Nahuys. . 349
Monnayage à l'atelier de Reckheim, en 1385, par M. Alexandre Pinchart 361

Notices sur les collections numismatiques dans le royaume de Suède, par M. A. Brichaut 365
Le diable d'argent. — Échantillon de l'esprit satirique appliqué à la composition de médailles et de jetons du XVIe siècle, par M. J. Rouyer 389
Terme sur les médailles d'Octave-Auguste, par M. Alph. De Schodt. 397
Deux médailles en l'honneur du général François-André de Favrat Jacquier de Bernay, par M. le comte Maurin Nahuys 404
Note pour servir à la recherche et au classement des monnaies et médailles de l'Annam et de la Cochinchine française. Saïgon, imprimerie nationale, 1883, p. 125, par M. Gustave Schlegel. 413

CORRESPONDANCE.

Poids monétiformes de Toulouse. — Extraits de deux lettres de M. le Dr Trachsel à M. R. Chalon 253
Lettre de M. Florian Vallentin à M. R. Chalon, président de la *Société royale de numismatique* 417
Lettre de M. le docteur Von Winckel à M. R. Chalon, président de la *Société royale de numismatique* 420
Nécrologie. — Le duc d'Osuna et de l'Infantado, par M. le comte Maurin Nahuys 426
Florian Vallentin, par M. R. Chalon 428

MÉLANGES.

La fête patriotique de Lille. — Vol au musée de Grenoble. — Mort de M. Jehotte. — Vente de la collection Fillon. — Éloge de M. de Saulcy. — M. Alois Heiss. — L'Art ancien par M. Picqué. — M. Schlumberger et l'Orient latin. — *Numismatique des Scythes et des Sarmates*. — Sceaux en plomb des Manglavites. — Monnaies royales de France. — M. Rabut. — *Mélanges* par le Dr Van Werveke. — Mélanges par M. Eugène Hucher. — M. Trachsel : Monnaies italiennes inédites. — Deux brochures de M. Bahrfeldt. — M. Dancoisne et les Médailles religieuses. — Un sceau d'or mérovingien. — Trouvaille de monnaies. — Notice sur Jean Wouters, par M. Van Hende. — Monnaies des

comtes de Nassau. — Jetons des princes de Vendôme, par M. Chautard. — Sur un médaillon romain. — Une monnaie de Sicyone. — Deux articles de M. Tennant. — Médailles des proclamations des rois d'Espagne. — M. Morel-Fatio et les monnaies de Lausanne. — Société numismatique de Philadelphie. — M. J. Dirks. — Compte rendu par M. Robert de l'ouvrage de M. Heiss. — La *Gazzetta numismatica*. — M. José do Amaral B. de Toro. — L'Annuaire de la Société française. — Monnaies gauloises de Strasbourg, par M. Bretagne. — La Société numismatique de Bavière. — M. Brichaut reçoit la médaille d'argent à l'Exposition de Lille. — Vente de la bibliothèque de M. Hooft Van Iddekinge. 257

Exposition du cercle archéologique d'Enghien. — Collection de la Société frisonne. — Le *Repertorium* de M. J. Dircks. — M. le chevalier Snoeck. — M. Nicolo Papadopoli sur l'origine de la monnaie de Venise. — Monnaies féodales de France. — *Mélanges de numismatique* de MM. de Saulcy et de Barthélemy. — Les monnaies de l'empereur Aurelianus. — M. Ch. Robert et le cabinet Duquenelle. — Nécrologie de M. de Longperier, par M. Schlumberger, et sceaux byzantins, par le même. — M. Kunz. — M. L. Dancoisne et les monnaies obsidionales de Cambrai. — La Société de numismatique de Philadelphie. — Notice sur M. J. De Vries, par M. Dirks. — Catalogue du cabinet du prince de Hesse. — Vente Legras. — La numismatique de la Novempopulanie, par M. Taillebois. — Mort du graveur H. Veyrat. — Nouvelle monnaie du prince de Monaco. 333

La *Revue française*. — M. Émile Taillebois et les deniers de Centulle. — Les *Monnaies féodales françaises*. — *Recherches sur les jetons consulaires de la ville de Lyon*, par M. Poncet. — M. Dirks continue son *Répertoire*. — Une vache numismatophage. — Catalogue illustré de la vente Charvet. — M. Charles Wiener. — M. Ch. Robert. — Le Catalogue de la Bibliothèque de la Société royale de numismatique 372

Jetons des princes de Vendôme, par M. Jules Chautard. — Souvenirs numismatiques des Croisades, par M. J. Dirks. — Médaille offerte à M. Bosch de Drakestein. — Continuation du *Répertoire*, de M. J. Dirks. — Bretagne et Dauphiné, par

M. Vallier. — Numismatique gauloise, par le même. — Archives de Dinant. — Description du Cabinet de jetons de feu M. de Coster. — Soixante-et-onze tessères de bronze, par M. Dancoisne. — Collection de coins conservés à l'hôtel des monnaies d'Utrecht. — Catalogues de médailles à prix marqués. — M. Schlumberger et l'Empire d'Orient. — Sur quelques monnaies népalaises, par M. Bendall. — Monnaies de Pavie, par M. Cam. Brambilla. — M. Trachsel et les tiers de sol de Sion en Vallais. — Les premières monnaies des comtes de Flandre, par M. Deschamps de Pas. — Sceaux byzantins, par M. Schlumberger. — Le monnayage aux États-Unis, par M. Phillips. — Encore le Cabinet de jetons historiques formé par feu M. de Coster. — Vente de la belle collection des médailles et monnaies alsaciennes de M. Eugène Chaix. — M. Brichaut à l'exposition d'Amsterdam. — Vente des médailles de M. Hooft van Iddekinge. — Une monnaie du duc d'Aremberg. 429

Société royale de numismatique. — Extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 2 octobre 1882 279
Réunion du bureau du 15 novembre 1882 279
Assemblée extraordinaire tenue à Liége, le 6 mai 1883, dans le local de la Société archéologique. 378
Assemblée générale annuelle du 1er juillet 1883, à Bruxelles . . . 448
Réunion du bureau du 6 mai 1883 464
Réunion du bureau du 9 août 1883 464
Réunion du bureau du 17 août 1883 464
Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1er octobre 1883. 465
Ouvrages reçus 280, 348, 387, 478

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1.....	249
Planche II.	
1.....	203
2.....	209
Pl. III à VII.	
1 à 26. 281 à 295	
Planche VIII.	
1.....	296
2.....	298
3.....	299
4.....	301
5.....	304
Planche IX.	
1.....	306
2.....	307
Planche X.	
1.....	316
Planche XI.	
1.....	317
Planche XII.	
1.....	370
Planche XIII.	
1.....	421
2.....	422
3.....	423
4.....	423
5.....	424
6.....	425
7.....	425
Planche XIV.	
1.....	409
2.....	410
3.....	448

1

2

4

AUSPICIO · REGIS · ET · SENATUS · ANGLIÆ

3

CALCUTTA
RUPEE

EAST INDIA COMPANY
ONE
RUPEE
1834

VICTORIA
EMPRESS

5

ONE RUPEE
ALWAR STATE

LUDOVICUS · I · PORTUG · ET · ALBARR · REX
1881

6

INDIA PORTUGUEZA
UMA RUPIA

7

INDIA PORTUGUEZA
QUARTO
DE TANGA

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE.

3

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1884.

QUARANTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1884

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EM. DEVROYE,
Bruxelles, rue de la Limite, 21.

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE.

LES MÉDAILLEURS DE LA RENAISSANCE

PAR

M. ALOISS HEISS

IIe, IIIe ET IVe FASCICULES.

SECOND ARTICLE.

PL. *A*, *B*, *C*.

Dans un article écrit à la fin de 1881, mais qui n'a paru qu'au commencement de 1882 (1), j'ai signalé aux numismatistes et aux amis de l'art, une œuvre considérable entreprise par un de mes amis, M. Aloïss Heiss, et publiée à Paris, avec le plus grand luxe, par la maison J. Rothschild, sous le titre de : *Les Médailleurs de la Renaissance*. A cette époque, le premier fascicule, consacré au plus ancien des médailleurs, Vittore Pisano, avait seul vu le jour. De nouveaux fascicules, les nos 2, 3 et 4, sont aujourd'hui terminés.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1882, p. 173.

IIe FASCICULE.

Le deuxième fascicule contient 56 pages, avec un grand nombre de figures dans le texte, et 5 grandes planches tirées à part ; il est consacré à François Laurana et à Pierre de Milan, célèbres, l'un et l'autre, par les médailles qu'ils ont exécutées pour le roi René d'Anjou. On sait que ce prince leur a donné plus d'une fois non seulement les légendes à reproduire, mais les dessins sur lesquels ils devaient composer leurs maquettes.

LAURANA.

Parmi les dix sujets dus à Laurana, on peut citer un curieux bronze remontant au moins à l'année 1461. Le droit de ce médaillon montre le buste de Charles d'Anjou, frère puîné de René ; le revers, qui donne l'idée qu'on se faisait de la terre un quart de siècle avant les découvertes de Christophe Colomb, présente, dans le haut, les trois parties du monde, EVROPA, ASIA, AFRICA, et, dans le bas, un immense continent, désigné sous le nom de BRVMAE. On peut citer encore un type curieux, dans lequel l'auteur, bien inspiré comme à son ordinaire, a reconnu Triboulet, le fou de René.

PIERRE DE MILAN.

L'œuvre de Pierre de Milan est représentée par cinq médaillons signés de lui et par une autre pièce qui paraît devoir lui être attribuée. Ce sont des portraits de la famille de René d'Anjou ; sur l'un, portant, au droit, les

bustes du roi de Sicile et de sa femme, on voit, au revers, la pyramide tronquée, emblème qui se rencontre souvent dans les Heures latines du roi René, manuscrit n° 17332 de la Bibliothèque nationale de Paris.

IIIe FASCICULE.

Les médailleurs suivants sont ceux qui travaillèrent à Ferrare pendant la seconde moitié du xve siècle; ils sont groupés dans le troisième fascicule, qui contient 60 pages et 8 planches de médailles tirées à part. Des illustrations pleines d'intérêt émaillent le texte.

NICCOLO.

Niccolo n'est connu que par un bronze montrant, au droit, Lionel d'Este, et, au revers, un lynx assis sur un coussin, type emblématique emprunté à Vittore Pisano. On a dit que Niccolo n'était autre que Niccolo Baroncelli, l'auteur des statues du Christ, de la Vierge, de saint Maurel, de saint Georges et de saint Jean, qui sont encore debout aujourd'hui à Ferrare, et de la statue de Borso d'Este, qui fut détruite en 1796, mais dont le dessin a été conservé. M. A. Heiss doute de l'identité des deux personnages; il y a, suivant lui, trop de différence entre le style de la médaille et celui des statues; il ne veut pas toutefois se prononcer et met sous les yeux du lecteur le bronze en question et les sculptures de Baroncelli, reproduites pour la première fois d'après des photographies prises à Ferrare.

AMADIO.

Amadio da Milano, mort en 1483, serait le père de Pietro da Milano, dont les œuvres ont été décrites dans le second fascicule. On a d'Amadio deux médailles : l'une est à l'effigie de Lionel d'Este, avec le lynx au revers; l'autre est le portrait de Borso d'Este, à peine âgé de trente ans. Le précieux recueil Vallardi, conservé au Louvre et dont j'ai parlé dans mon premier article, a été mis de nouveau à contribution par M. A. Heiss et lui a fourni deux portraits de Borso jeune, qui paraissent être des études faites par Amadio pour sa seconde médaille.

L'auteur a tenu, en terminant, à donner le portrait de Lionel d'Este, d'après une peinture sur bois due à Vittore Pisano, et qui appartient au sénateur Morelli, de Milan; il a en outre fait reproduire le fameux tableau de la *National Gallery,* dans lequel le même artiste a représenté saint Georges sous les traits de Lionel d'Este.

ANTONIO MARESCOTTI.

Antonio Marescotti, de Ferrare, a représenté les personnages suivants, entre les années 1445 et 1462 :

1. Giovanni Tavellis da Tossignano, évêque de Ferrare;

2. Antonio Marescotti;

3. Galeazzo Marescotti, sénateur bolonais, dont Spérandio de Mantoue nous a également laissé une médaille;

4. Galeazzo-Maria Sforza, avec le titre de comte de Pavie, qui avait été créé par son père pour les fils aînés des ducs de Milan;

5. Borso d'Este, avec la licorne au revers, et la date de 1450;

6. Bernardin de Sienne, mort en 1444 et canonisé sous le pape Nicolas V, en 1450. L'inépuisable collection Vallardi renferme un dessin (fol. 74, n° 2330), où saint Bernardin de Sienne est représenté dans la même attitude que sur le médaillon. M. A. Heiss a reproduit ce dessin. Il a aussi donné place à un bas-relief de l'église de Saint-Bernardin, de Pérouse, et enfin à une vieille gravure où le saint foule aux pieds les insignes des évêchés de Sienne, de Ferrare et d'Urbin, qu'il avait successivement refusés pour se livrer à l'œuvre de la réforme des Cordeliers;

7. Paolo Alberti, dit Fra Paolo Veneziano, né en 1430, mort en 1475, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, comme lui de l'ordre des Servites; l'historien du concile de Trente, né en 1552, à Venise, et décédé en 1623.

GIACOMO LIXIGNOLO.

Giacomo Lixignolo nous a laissé une seule médaille, qui porte la date de 1460 et l'effigie de Borso d'Este. On peut remarquer la richesse du costume du prince et les joyaux qui ornent sa coiffure. Au revers, se voit une licorne plongeant sa tête dans une source. Cet emblème des princes de la maison d'Este se retrouve, p. 33, dans une vignette empruntée à un livre de 1574.

PETRECINI.

Petrecini exécuta, en 1460, comme Lixignolo, un portrait de Borso. La boîte hexagonale du revers est un emblème qui n'avait pas encore été judicieusement expliqué; M. Heiss, se reportant à un dessin de *Le imprese* de Paul Jove, montre que cette boîte doit être une boussole. Petrecini nous a aussi laissé une médaille de Jean-François Pic de la Mirandole, le père du fameux Jean Pic de la Mirandole.

BALDASSARE.

Baldassare, fils naturel, suivant toute apparence, de quelqu'un des princes de la maison d'Este, né vers 1443, mort en 1500, était gouverneur du château Tedaldo, à Ferrare. Il s'est livré, suivant la mode du temps, à la composition des médailles et a représenté sur bronze, en 1472, Hercule I d'Este, successeur de Borso Le type du revers, resté jusqu'ici incompris, a été heureusement expliqué par M. Heiss, au moyen de divers documents; ce n'est pas une balance comme on l'avait cru, mais une enseigne militaire.

CORADINI.

Coradini ne nous est connu que par une seule médaille, datée de 1472, à l'effigie d'Hercule I d'Este; le revers de cette pièce, *Hercules Gaditanus,* a été mis en regard d'un *aureus* d'Hadrien; ce rapprochement montre une fois de plus combien les artistes

de la Renaissance savaient s'inspirer des modèles antiques.

MÉDAILLEURS INCONNUS.

Après les médailles de Coradini viennent les *médailles faites au* xve *siècle*, pour la maison d'Este, par des artistes qui n'ont pas signé leur œuvre. Ces pièces ont été classées dans l'ordre chronologique des personnages représentés.

Enfin, un dernier article est consacré aux médailles dont les personnages sont d'attribution incertaine ; M. A. Heiss décrit, entre autres, une plaquette rectangulaire, avec l'inscription HV.EST.PAR.MLTA et deux bustes, un d'homme et un de femme. Ce bronze, qui paraît n'être que de la fin du xve siècle, rappelle évidemment Ugo d'Este et sa belle-mère, Parisina Malatesta, tous deux décapités le 21 mai 1425.

N'oublions pas de dire que l'auteur a fait entrer, dans les illustrations de son texte, les monnaies des princes dont les médaillons sont gravés dans ses planches tirées à part.

Nous n'insisterons pas sur les deux derniers chapitres du troisième fascicule et signalerons seulement quelques médailles particulièrement curieuses :

Acarino d'Este, prince de Ferrare, plus ou moins authentique, de la fin du ve siècle, a été restitué sur un plomb rectangulaire d'un style superbe, par un des médailleurs inconnus du xve siècle.

Nicolas III d'Este, le père de Lionel, de Borso et

d'Hercule Ier, le marquis aux vingt-deux bâtards, qui fit décapiter sa seconde femme, Parisina, et son fils naturel, Ugo d'Este, est représenté en buste sur deux bronzes à peu près semblables ; l'écusson qui forme le type du revers, étant écartelé des lis de France et de l'aigle blanche de la maison d'Este, indique que ces pièces furent fabriquées après le 1er janvier 1433, date à laquelle Nicolas III obtint du roi de France, Charles VII, la permission de joindre des lys à ses armes. Ces deux médailles, d'une belle facture, ont été plusieurs fois attribuées au Pisan.

Borso d'Este figure sur deux médailles, qui ne diffèrent que par l'absence, sur la seconde, du millésime 1460, inscrit sur la première.

Hercule Ier est représenté sur cinq bronzes. Le premier montre d'un côté son buste, de l'autre celui de sa femme, Éléonore d'Aragon ; cette pièce, de faible relief, semble être l'œuvre d'un simple graveur de monnaies ; mais elle n'en est pas moins d'un style et d'un travail remarquables. Deux autres médaillons rappellent la manière de Sperandio de Mantoue. Quant aux deux derniers, l'un a pour revers Minerve debout, l'autre l'hydre de Lerne sur un bûcher ardent, type qui se retrouve sur les monnaies d'Hercule Ier et de son fils Alphonse Ier. Dans le texte, est reproduit le portrait d'Éléonore d'Aragon, d'après un bas-relief en marbre de la collection Gustave Dreyfus.

Renaud d'Este, un des bâtards de Nicolas III, est représenté sur un médaillon de 1569, dont le style fait songer à Coradini. Au revers est l'*impresa* d'Hercule Ier, le

diamante, emblème empreint sur plusieurs monnaies du temps.

Un dessin pris sur une peinture murale de la grande salle du palais de Schifanoja, attribuée à Cosimo Tura, accompagne la biographie de Borso ; on y a joint également un projet de tombeau, très beau dessin inédit, attribué à Jacopo Bellini et légué au Musée du Louvre par M. His de la Salle.

IVe FASCICULE.

Le quatrième fascicule, qui, comme le troisième, a paru cette année, est consacré à Léon-Baptiste Alberti et à Metteo de Pasti ; il renferme 60 pages et 8 planches de médailles hors texte.

LEON-BAPTISTE ALBERTI.

Léon-Baptiste Alberti, de l'ancienne famille des Alberti de Florence, était né en 1404. Il a brillé entre tous au milieu du xve siècle. On lui reconnaissait l'omniscience. A vingt ans, il composa une comédie latine intitulée *Philodoxeos*, qui passa longtemps pour être de Plaute. Il fut bientôt reçu docteur en droit, mais se livra de préférence aux spéculations philosophiques, aux sciences et aux arts. S'il ne fut, au dire de Vasari, qu'un peintre médiocre, il excella dans l'architecture. Sigismond Pandolphe le chargea de faire les plans, au moyen desquels une église de Rimini fut transformée en un temple antique, sorte de Panthéon qui devait servir de tombe aux Malatesta

et aux personnages les plus considérables de leur entourage. Parmi les illustrations dont il est prodigue, l'auteur a donné deux charmantes vignettes qui nous montrent, sous deux aspects différents, ce monument magistral. Le palais *Rucellai* et l'église de *Sancta Maria novella,* élevés à Florence par Alberti, sont aussi figurés dans le texte.

Mais Alberti a-t-il composé et fabriqué lui-même des médailles? M. A. Heiss considère la question comme douteuse; il place cependant le lettré, le savant, l'architecte parmi les médailleurs, et donne, dans ses planches, deux médaillons unifaces et une médaille qu'il lui attribue. Or ces médaillons et cette médaille montrent la propre effigie d'Alberti, son nom et l'œil anatomique qui lui servait d'emblème; rien, sinon le style, ne les distingue de son portrait-médaille dû à Matteo de Pasti; il me semble donc qu'il eût été plus prudent de les laisser parmi les œuvres des artistes qui ont voulu rester inconnus.

MATTEO DE PASTI.

Matteo de Pasti était de Vérone; son nom se rencontre pour la première fois dans un document de 1441; c'est une lettre qu'il écrivait à Pierre de Médicis et dans laquelle il parle d'un nouvel emploi de l'or en peinture et fait allusion à de grandes compositions allégoriques. M. Heiss rapporte, au sujet de cette lettre, un passage de Vasari et une note communiquée par M. Eugène Muntz, auteur d'un ouvrage bien connu, *Les précurseurs de la Renaissance.* Matteo a construit le temple de Rimini sur les

dessins d'Alberti; il a laissé d'excellentes sculptures, et, comme médailleur, il prend place, d'après M. A. Heiss, immédiatement après le premier entre tous, Vittore Pisano, dont il fut d'ailleurs l'élève. Comme graveur, Matteo a produit les curieux bois du *De re militari*, par R. Valturio; plusieurs de ces bois sont reproduits dans le texte; en voici un des plus curieux, que nous empruntons à la page 20. (Pl. *A*.)

Matteo de Pasti a constitué, comme médailleur, une œuvre considérable; outre le médaillon représentant Alberti, il a créé et coulé en bronze les portraits de Benedetto de Pasti, l'un de ses parents, de Guarino de Vérone et de Timoteo Maffei. On lui doit aussi une belle image du Christ, ainsi que plusieurs bronzes de Sigismond Pandolphe Malatesta et d'Isotte, d'abord la maîtresse de ce prince, puis sa femme, qui occupent quatre des grandes planches in-folio tirées à part. Voici un simple trait du buste de Sigismond, emprunté à la page 33; c'est une variété du type des planches, fournie par une médaille de bronze du musée des Offices, à Florence. (Pl. *B*.)

L'auteur a fait avec le plus grand soin la biographie des personnages representés et a intercalé, dans son texte, de nombreux monuments à rapprocher de leurs médailles. L'article consacré à Sigismond Pandolphe Malatesta se termine par sa représentation sur marbre (pl. *C*), qui forme un curieux terme de comparaison avec la médaille du Musée des Offices reproduite (pl. *B*), et avec celles qui occupent les planches IV, V et VI du quatrième fascicule. Ce magnifique portrait est sculpté sur un des piliers de

l'autel de la *Madona dell' acqua*, à San Francesco de Rimini.

Signalons, en terminant, une bonne dissertation sur les trônes à têtes d'animaux, qui termine l'article consacré à Sigimond Pandolphe.

En résumé, les nouveaux fascicules de M. Aloïss Heiss sont dignes du premier. L'intérêt historique le dispute dans toutes ses pages à l'intérêt artistique.

P. Charles Robert.

Paris, le 20 août 1883.

JETONS HISTORIQUES

DE PETIT MODULE

DES RÈGNES DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII

(Pl. V et VI.)

Les séries, non moins intéressantes que riches, des jetons historiques français se rapportant aux règnes de Henri IV et de Louis XIII présentent une particularité bien connue des amateurs : elle consiste en ce que certaines de ces pièces, au lieu d'avoir la dimension ordinaire des jetons du temps, soit un diamètre de vingt-sept à vingt-huit millimètres, ne sont guère plus grandes que les doubles tournois de la même époque, quand elles ne sont pas absolument du module de ceux-ci, qui mesure tout au plus vingt et un millimètres.

Ces jetons de taille menue, à la façon de plusieurs desquels les maîtres les plus habiles en l'art de la gravure des coins n'ont pas dédaigné d'employer leur talent, méritent bien qu'on leur consacre quelques pages. Nous leur en donnerons ici notre part. Sans prétendre, à beaucoup près, ne rien omettre, nous ferons connaître les différents spécimens que l'occasion a fait passer sous nos yeux.

Les exemplaires que nous avons vus des jetons dont il s'agit sont généralement en cuivre jaune, ou laiton.

Quelques-uns sont en cuivre rouge. Dans les descriptions qui vont suivre, nous noterons cette exception chaque fois que nous l'aurons rencontrée.

1. HENRI · IIII · ROY · D · FRANCE · ET · D · NAVARE. L'écu de France et celui de Navarre, accolés, surmontés de la couronne royale et entourés du collier de l'ordre du Saint Esprit. A la pointe des deux écus, la lettre H couronnée, entre deux branches de laurier.

Rev. ERVNT · DVO · IN · CARNE · VNA · (1). Henri IV et Marie de Médicis, vêtus en personnages de l'ancienne Rome, debout, en regard l'un de l'autre, et se donnant la main droite.

(Pl. V, fig. 1.)

2. HENRI · IIII · ROY · DE · FRAN · ET · NAVARES. L'écu de France couronné et entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Rev. Semblable à celui du numéro précédent.

(Pl. V, fig. 2.)

Le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, que rappellent les jetons nos 1 et 2, eut lieu à Florence, par procuration, le 5 octobre 1600, et fut célébré à Lyon, le 17 décembre de la même année. Les jetons dont il s'agit sont donc, suivant toute apparence, de 1600 ou de 1601.

Joseph de Fontenay a donné dans son *Manuel* (2) le dessin du jeton n° 1 ci-dessus, en l'accompagnant de cette

(1) *Gen.*, 2, 24. — *Paul.*, 1 *Cor.*, 6, 16.

(2) *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 107.

phrase : « Lorsque Henri IV épousa Marie de Médicis,... « on sema en quelque sorte un jeton de faible module où « les augustes époux sont représentés se donnant la « main, avec cette devise : ERVNT DVO IN CARNE « VNA. »

Il nous paraît convenir, jusqu'à plus ample informé, de faire des réserves sur l'exactitude de cette assertion, à laquelle nous ne connaissons pas de point d'appui.

A nos yeux, les pièces n°s 1 et 2, comme la plupart de celles que nous décrirons dans cet article, furent du grand nombre des jetons, destinés à être vendus au public par la voie du commerce, que l'on frappait, en divers modules, à Paris, dans l'établissement de la *Monnaie au moulin*, pour la commodité et suivant les goûts de la masse des personnes qui avaient encore recours au calcul par les jetons, de préférence à l'usage des chiffres, pour les opérations de compte qu'elles pouvaient avoir à faire (1).

Il résulte de lettres patentes de Henri III, du 12 janvier 1586, que ledit établissement était particulièrement

(1) Nous n'avons pas à nous arrêter longuement sur ce fait, bien connu aujourd'hui, que l'habitude de compter avec des jetons a persisté en France, comme dans la plupart des pays voisins, jusque dans le XVIIIe siècle, ce qui n'empêchait pas le mode du calcul à la plume, ou par les chiffres, de se répandre de plus en plus, et d'en arriver jusqu'à ne plus laisser de place aux jetons de compte que dans les jeux. Nous renvoyons à ce qui est dit sur cette matière dans l'*Introduction à l'étude des jetons*, par D'AFFRY, et dans le *Jeton considéré comme instrument de calcul*, par M. A. DE SCHODT, dissertations qui ont paru, la première dans la *Revue numismatique française*, année 1867, p. 61, et la seconde dans la *Revue belge de numismatique*, année 1873, p. 519.

chargé de la fabrication (gravure des coins, frappe, etc.) de « toutes sortes de médailles anticques et modernes, « pièces de plaisir et gectons [1]. »

Du même établissement sortaient également les adresses ou réclames de marchands de la capitale, que l'on voit avoir été faites d'assez bonne heure en cuivre et en laiton. Nous devons signaler ici une de ces pièces qui est conservée à Paris dans les collections de la Bibliothèque nationale. Du même module que nos jetons nos 1 et 2, elle représente, d'un côté, comme ceux-ci, l'union de Henri IV et de Marie de Médicis. On lit au revers, sur quatre lignes et dans une couronne de feuillage :

PHILIP
PE · DE
PARIS
1607.

3. HENRI · IIII · ROY · D · FRANCE · ET · D · NAVARE. Les écus de France et de Navarre, comme au n° 1 ci-dessus.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. La Renommée, debout sur les nues, porte de la main droite une palme, et sonne d'une longue trompette, qu'elle soutient de la main gauche.

(Pl. V, fig. 3.)

Par les hauts faits de Henri IV et la gloire qu'ils lui

[1] *Voy.* le travail de M. J.-J. Guiffrey sur les origines de la Monnaie des médailles, à Paris, publié dans le second volume des *Mélanges de numismatique*, année 1877, p. 434.

ont acquise, ce jeton sans date peut convenir à bien des années de son règne. Nous le classons de préférence en ce lieu, parce que le coin utilisé pour la frappe du droit est identiquement le même que celui qui a servi à frapper l'un des deux jetons du mariage du roi qui viennent d'être décrits.

La légende SVA CIRCVIT ORBE(M) FAMA, entourant la Renommée, se rencontre sur plusieurs médailles des rois de France, à partir du règne de Henri II [1]. On la retrouve plus tard, quelque peu modifiée dans l'ordre des mots, sur un jeton de Charles IV, duc de Lorraine, et sur de petites médailles à l'effigie du même prince [2].

4. HENRI · IIII · ROY · DE · FRANCE · ET · D · NAVAR. Les écus de France et de Navarre, comme au n° 1.

Rev. HOC · FOEDERE · LILIA · FLORENT. « Deux enfans nuds, assis sur un tertre proche l'un de l'autre, s'entre-accolans de chacun un bras, et tenant dans leur main libre chacun un lis tigé ; ils sont tournés d'aspect l'un vers l'autre, et au-dessus d'eux paroist un ciel lumineux, comme symbole d'esclairer sainctement leurs actions et de les bénir. »

(Pl. V, fig. 4.)

La description que nous donnons du type si gracieux

[1] *Trésor de numismatique et de glyptique*, médailles des rois de France. *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire*, Paris, 1833, pp. 5 et 22, nos 11 et 66. *Catalogue de la collection Benjamin Fillon*, 1882, nos 150 et 152, etc.

[2] *Catalogue de la collection Monnier*, 1874, nos 659, 660 et 669.

du revers est empruntée à Jacques de Bie [1], qui aurait vu ce même type, s'il faut l'en croire, sur une médaille de Henri IV dont le côté opposé représenterait le buste du monarque, daté de 1601 ; le tout désignant assez particulièrement, ajoute de Bie, « l'heureuse alliance du prince avec celle que ses rares vertus luy firent préférer à toutes les autres de la Chrestienté ».

Les deux jeunes êtres représentés sur notre jeton n° 4 sont donc comme les génies de Henri IV et de la nouvelle reine, sa femme. Cette pièce paraît bien, d'ailleurs, remonter à 1601, comme le donnent à supposer les observations de Jacques de Bie. Il est à remarquer, en effet, que sur les jetons de la même date, frappés pour la Chambre des comptes de Paris, ainsi que sur ceux frappés pour la Chambre des comptes de Rouen, la légende est aussi HOC FOEDERE LILIA FLORENT ; mais le type des deux génies y est remplacé par deux amours debout, tenant ensemble un nœud d'entrelacs, et portant chacun, de la main qu'ils ont libre, une tige de lis.

En somme, ces divers jetons ne faisaient encore allusion qu'à des espérances de famille ; ils sont antérieurs à la naissance de tout enfant issu du mariage du roi.

5. STAT · PROLE · HAC · ALTERA · DELOS. Deux enfants nus, un garçon et une fille, dansent sur le gazon en se tenant par les mains.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. La Renommée debout sur les nues.

(Pl. V, fig. 5.)

[1] *La France métallique*, Paris, 1636, p. 277. *Voy.*, de plus, à la planche XCII, la figure 57.

Pour bien comprendre la devise que présente au droit notre pièce, il faut l'examiner sur le jeton de la Chambre des comptes de Paris, frappé pour l'année 1603, où le corps en est figuré avec plus de détail et de clarté. Les deux enfants se tenant et dansant y sont représentés dans une île, et les eaux de la mer où celle-ci est située sont sillonnées de vaisseaux antiques.

De son union avec Marie de Médicis, Henri IV avait eu, le 27 septembre 1601, un fils qui plus tard fut Louis XIII, puis, le 22 novembre 1602, une fille qui reçut le nom d'Élisabeth. Le fait de l'existence de ces enfants, en consolidant les chances de durée et de futures alliances de la dynastie bourbonnienne, parvenue de si fraîche date encore à la couronne, devait être aux yeux de la France un gage de stabilité et de sécurité pour l'avenir. Aussi compare-t-on, dans la devise, les deux enfants du roi à Apollon et à Diane, à l'occasion de la naissance desquels l'île de Délos, où ces divinités virent le jour, et qui avait jusque-là erré aux grés des flots, devint ferme désormais [1].

Cette allégorie peut paraître bien recherchée, mais

[1] Jacques de Bie, qui a donné, de cette devise, pl. XCVIII et p. 296, un dessin arrangé et une explication à sa manière, en a changé la date et modifié l'objet, par le report qu'il en a fait à l'année 1607 et à la naissance de Gaston, duc d'Orléans, qu'il substitue à Élisabeth de France dans l'allégorie des deux enfants que supporte l'île. C'est une des mille faussetés dont fourmille malheureusement la *France métallique*, parmi quelques bons renseignements que contient ce livre singulier et qui conservent encore aujourd'hui leur valeur historique et leur intérêt.

elle était dans les goûts du temps, et, notamment, tout à fait dans le genre des devises de jetons que Sully ne dédaignait pas de composer annuellement, à la satisfaction de Henri IV [1]. Seulement, Sully travaillait pour les jetons du roi et du Conseil du roi et n'avait que faire de se mêler de ceux de la Chambre des comptes ; mais il ne faut pas perdre de vue que cette cour souveraine ne manquait pas de membres instruits. L'homme de rare mérite qui y occupait alors le poste d'avocat général du roi n'avait à envier rien à Sully, sous le rapport de l'érudition classique et des talents littéraires : nous avons suffisamment désigné Étienne Pasquier.

L'emprunt que nous avons dû faire au jeton de la Chambre des comptes de l'année 1603, pour l'explication de notre pièce n° 5, nous a peut-être entraîné un peu loin. Nous revenons à celle-ci pour constater qu'elle n'est pas du règne même de Henri IV, tout en s'y rapportant par son sujet principal; elle est ce que l'on pourrait presque appeler une restitution, et ne remonte guère au-delà de la seconde moitié du règne de Louis XIII. Les lettres n'ont pas le même aspect que celles dont sont composées les légendes des jetons de petit module que l'on sait avec certitude appartenir à l'époque du bon roi. Pour ce qui concerne spécialement le revers, on remarquera qu'il est sorti du même coin que nous allons bientôt voir, sous le n° 14, employé pour la frappe d'un jeton à l'effigie de

[1] Adrien de Longpérier, *Jetons composés par Sully*. Ce savant mémoire a paru dans la *Revue numismatique française*, 2e série, 1863, p. 425.

Louis XIII, non daté non plus, mais que le cachet d'âge donné à la figure du monarque ne permet pas de considérer comme ayant précédé de beaucoup l'année 1630.

6. OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS [1]. Buste de Henri IV, en Hercule, tourné à gauche, entouré de rayons et la tête ceinte d'une couronne de laurier. A l'exergue, la date : 1608.

Rev. HENRICVS · IIII · FRANCORVM · ET · NAVAR · REX. Les écus de France et de Navarre, comme au n° 1. A la pointe des deux écus, deux H enlacés [2], flanqués de deux branches de laurier.

(Pl. V, fig. 6.)

Ce jeton est de Nicolas Briot. M. Dauban, dans un travail plein d'intérêt concernant le célèbre tailleur général des monnaies de France [3], dit qu'il en a été fait, au même type, de trois modules, dont le plus grand est celui d'un jeton ordinaire. « La seule différence, ajoute-t-il, se trouve dans le champ qui entoure la face, nue dans le grand module, laurée [4] dans le moyen, radiée dans le petit. »

[1] *Eneid.* lib. I, v. 593.

[2] Il est à remarquer que les jambages de l'initiale du nom de Henri ainsi doublée donnent le nombre quatre en chiffres romains, ce qui désigne d'autant mieux Henri IV.

[3] *Nicolas Briot et la Cour des monnaies.* Ce travail est dans la *Revue numismatique française*, 2e série, année 1857, pp. 14 et suiv.

[4] Par ce mot *laurée* il faut entendre que le buste de Henri IV est entouré d'une couronne de laurier; car, pour ce qui est de la tête du roi, elle est ceinte de lauriers sur les jetons des trois modules.

Il existe, en outre, un jeton du module ordinaire, avec le monogramme

Le jeton de petit module n'a pas été signé, faute de place, sans doute, du monogramme NB que Briot a mis sur les deux autres et sur la majeure partie des œuvres qu'il a produites en 1608 et 1609; mais ce n'est pas, et loin de là, le seul jeton de lui qui ne porte pas sa marque. Il est constant que beaucoup de ces pièces ne révèlent aujourd'hui au talent de qui elles sont dues que par ce que l'on y retrouve du faire particulier de leur auteur (1).

de N. Briot et de 1608 également, sur lequel le buste de Henri IV est entouré tout à la fois de rayons et d'une couronne de laurier. Le revers est au nom et aux armes de Charles de Mantoue, duc de Nevers. Cette dernière pièce a été publiée plusieurs fois. (G. de Soultrait, *Essai de numismatique nivernaise,* 1854; J. de Fontenay, *Manuel de l'amateur de jetons,* p. 402; H. Lepage, *Nicolas Briot, graveur des monnaies du duc de Lorraine Henri II,* dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine,* 1858, p. 201.)

(1) Plus on s'attachera à reconstituer l'œuvre de Briot, plus on reconnaîtra combien est considérable la place qu'y tiennent les jetons.

Briot était possédé du désir, assurément fort légitime, de répandre les produits de ses procédés particuliers pour la fabrication des monnaies, jetons, etc., non seulement par toute la France, comme en témoignent les jetons municipaux à son chiffre frappés en 1608 pour les villes de Paris, Rouen, Metz, Orléans et Nevers, mais aussi dans les pays étrangers; cela ressortira, dans une certaine mesure, de ce que nous devons ajouter.

Comme nous l'avons dit, beaucoup des jetons de 1608 et de 1609 qui sont dus à Briot portent son chiffre; mais il en est aussi beaucoup qui ne sont pas signés, et aucun ne l'est de ceux qu'il fit encore frapper à la Monnaie au moulin de Paris, de 1610 à 1624 ou 1625, époque vers laquelle il passa en Angleterre; et là également, lorsqu'il eut été appelé à y graver les coins des monnaies qui se frappaient à Londres, on trouve un superbe jeton comme il n'était pas dans les usages anglais d'en faire, et qui ne peut être que de lui. Nous voulons parler du jeton sur lequel on voit, au droit, le buste de Charles Ier, en

7. OS · HVMEROSQVE · DEO · SIMILIS. Buste de Henri IV, comme au numéro précédent, excepté qu'il n'est pas radié. A l'exergue, la date : 1610.

Rev. HENRICVS · IIII · FRANCORVM · ET ·

Neptune, CAROLUS · D · G · MAG · BRIT · FR · ET · HIB · REX, et, au revers, le sceptre et le trident, posés en sautoir, devise complétée par ces mots : REGIT · VNVS · VTROQVE.

Van Loon a publié, *Hist. métall.*, t. II, p 57, trois jetons datés de 1609, au nom ou aux armes des archiducs Albert et Isabelle, souverains des provinces catholiques des Pays-Bas. Nous laissons de côté le premier de ces jetons, qui porte la marque de l'atelier monétaire de Tournai, et le troisième, qui porte celle d'Anvers; nous ne les connaissons en nature ni l'un ni l'autre. Mais, pour ce qui est du second, ayant, au droit, les armes des archiducs, ALBERTVS · ET · ELIZABET · D · G, et, au revers, une couronne royale au centre d'un cercle tout formé d'yeux et d'oreilles, SERVAT · VIGILANTIA · REGNA, nous ne mettons pas en doute qu'il est une production de Briot, éclose à Paris dans des circonstances dont le souvenir n'a malheureusement pas été conservé. Les divers exemplaires que nous en avons vus sont en *cuivre jaune*, et n'ont pu, de toute évidence, être que *fabriqués au moulin*, caractères essentiellement étrangers aux jetons frappés dans les Pays-Bas catholiques durant l'administration d'Albert et Isabelle. Notons que le revers, dont la devise était déjà usitée à Paris en 1583, est exactement celui de jetons au nom de Henri IV, pour ladite année 1609, qu'on ne peut non plus refuser de reconnaître comme étant de Briot, par les détails d'exécution, le fini des ornements, et, pour tout dire, par un air de famille qu'il est plus facile de saisir que d'analyser complètement. C'est, au surplus, cet air de famille qui fait reconnaître aussi, à défaut de toute signature, les jetons exécutés par le même maître pour la Lorraine, où il a longtemps occupé, en même temps qu'en France, le poste de graveur général des monnaies. (H. Lepage, *Notes et documents concernant les graveurs des monnaies et médailles des ducs de Lorraine*, 1875, pp. 138 et 141.)

Les jetons de Briot sont tout particulièrement de ceux que l'on ne peut apprécier que d'après des exemplaires de parfaite conservation.

NAVA · REX. Écu de France, couronné et entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Ce jeton est aussi de Nicolas Briot, comme on le voit par le buste du roi, qui a évidemment été obtenu au moyen du même poinçon que celui du n° 6. Il paraît ne pas avoir été connu de M. Dauban, puisque, tout en étant du petit module, il porte le buste accompagné de rayons.

Un autre exemplaire, ce dernier daté de 1608, est publié, mais seulement pour le côté de la face, dans le *Manuel de l'amateur de jetons,* p. 62; le dessin médiocrement satisfaisant qui en est donné ne permet pas de juger s'il y a identité de poinçon, pour le buste du roi, avec nos n°s 6 et 7.

8. CARA · DEO · SOBOLES [1]. Buste, tourné à droite, de Louis XIII, à l'âge de douze à treize ans, cuirassé, la tête ceinte d'une couronne de laurier, et avec une large fraise au cou. La tête est forte, relativement au volume du jeton. Sous le buste, la date : 1614.

Rev. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRANC · ET NAVAR · REX. Les écus de France et de Navarre comme aux numéros précédents, sauf cette différence que le chiffre, à la pointe des deux écus, est formé d'un H et de deux λ ou *lambda.* Ce chiffre, dont il n'est pas toujours facile de bien distinguer les éléments, est donc composé de l'initiale répétée du mot Louis écrit en grec, et de la

[1] Virg., *Egl.* IV, v. 49 :

Cara deùm soboles, magnum Jovis incrementum.

lettre H, destinée ici à rappeler Henri IV, le père du jeune roi.

9. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRANC · ET · NAVA · REX. Les écus de France et de Navarre, comme au revers du numéro précédent.

Rev. IAM · FELICITER · OMNIA. Sous la couronne royale de France, le soleil et la lune dans leur splendeur, faisant allusion au jeune roi et à la reine mère et régente, Marie de Médicis. Plus bas, entre les deux astres, le chiffre, couronné, des deux λ enlacés dans un H.

A l'exergue, la date 1614.

10. LVD · XIII · D · GR · FRANCORVM · ET · NA · REX. Les deux écus de France et de Navarre comme aux n°s 8 et 9.

Rev. HESPER · PHOEBVS · SEQVITVR. Le soleil se dirigeant vers l'étoile *Hesper*. Au-dessus de ces astres, la couronne royale de France. A l'exergue, la date : 1615.

(Pl. V, fig. 7.)

Jeton frappé à l'occasion du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe III.

L'âme de la devise doit être lue ainsi : *Hesperum Phœbus sequitur*.

La formalité du mariage par procuration avait eu lieu à Burgos, en Castille, le 18 octobre 1615, et, quelque temps après, Louis XIII s'en fut quérir la *petite reine* (1)

(1) Ainsi, pendant quelques années, la désigna-t-on souvent en France, pour la distinguer de la reine mère.

jusqu'à Bordeaux, où ils reçurent, dans la cathédrale, la bénédiction nuptiale, le 24 novembre suivant (1). Ils avaient, l'un et l'autre, un peu plus de quatorze ans.

Anne d'Autriche, nous l'avons dit, était infante d'Espagne, pays qui avait porté dans l'antiquité le surnom d'*Hespérie*. Cela suffit bien pour permettre de comprendre comment l'idée est venue de représenter la nouvelle reine par l'étoile Hesper dans la devise du jeton, en même temps que l'on y faisait de son mari un soleil, comme sur le jeton précédent. Toujours l'adulation a été ingénieuse, et l'on peut bien dire qu'il y avait longtemps que le genre des modèles d' « emphase en une ligne (2) » n'était plus à créer quand Louis XIV institua, pour la plus grande propagation de sa gloire, l'Académie des Inscriptions. Ce corps savant n'a eu qu'à le cultiver et à le porter à sa perfection, en attendant qu'il pût se livrer à des occupations plus réellement dignes de l'érudition et des aptitudes de ses membres.

11. CARA · DEO · SOBOLES ; etc.

Variété du jeton n° 8, avec le buste du roi un peu plus âgé, et la date 1616.

(Pl. V, fig. 8.)

La tête de Louis XIII est gravée avec une délicatesse

(1) Van Loon, t. II, p. 94, et Charvet, *Vente Petetin*, 1860, 2e série, pl. IV, ont donné le dessin d'un spécimen des petites médailles en argent qui furent frappées dans cette circonstance à Bordeaux pour être jetées à la foule. Elles sont marquées de la lettre de l'atelier monétaire de cette ville, qui est un K.

(2) Victor Fournel, *La littérature indépendante*, p. 401.

d'exécution qui n'a rien à envier aux belles médailles de son règne. On est frappé du rapport de travail que cette tête présente avec celle de l'épreuve de quart d'écu « *faicte par l'exprès commandement du roi Louis XIII* », signée de Briot, et datée aussi de 1616 (1).

Il existe des jetons du module ordinaire (27 millimètres), sur lesquels le buste de Louis XIII est également accompagné de la légende CARA DEO SOBOLES. Au revers de l'un d'eux, daté de 1616, on voit une vigne enlaçant un arbre mort, ce qui est expliqué par les mots : ETIAM POST MORTEM AMPLECTITVR. Le culte persistant que cette devise prête à Louis XIII pour la mémoire de son père est chose à constater, de même que nous remarquions tout à l'heure le chiffre des deux λ enlacés dans un H.

12. VVLTV · QVO · COELVM. Buste de Louis XIII, jeune, représenté comme aux n°s 8 et 11 précédents, mais dans de moindres dimensions. A l'exergue, deux branches de laurier se croisant par le bas.

Rev. SERVAT · QVAM · CONDIDIT · ORBEN (*Servat quem condidit orbem*). La Justice assise, élevée sur les nues, tenant de la main droite une balance, et de l'autre un glaive.

(Pl. VI, fig 9.)

La légende du droit est le commencement d'un vers de l'Énéide (2) :

Vultu quo cœlum tempestatesque serenat.

(1) *Revue numismatique française*, 2e série, 1857, pl. I, fig. 5.

(2) Liv. I, v. 259.

Elle avait déjà paru sur plusieurs jetons du règne de Henri IV autour du buste de ce roi, où elle semble assurément mieux placée qu'en compagnie de celui de Louis XIII.

Nous croyons notre jeton n° 12 de 1617 ou 1618. La figure de Louis XIII y est encore très jeune.

Les mots VVLTV QVO COELVM, pompeusement appliqués au jeune souverain, et l'image de la Justice, placée au revers, pourraient donner lieu de penser que le tout se rapporte, plus ou moins directement, à l'assassinat du maréchal d'Ancre (24 avril 1617), acte que Louis XIII avait prescrit, et qui fut généralement trouvé de *bonne justice*, jusque par la députation du Parlement appelée à complimenter le roi à ce propos (1). Il est d'ailleurs possible aussi que le revers, que nous retrouverons encore plus loin, fasse simplement allusion au surnom de *juste*, qui avait été donné à Louis XIII.

Il est évident, par la beauté de son travail, que ce jeton est sorti de la Monnaie du Louvre (2) comme les autres, ci-dessus, du même règne; mais les incorrections de la légende du revers accusent un défaut de contrôle qui n'est pas ordinaire sur les produits de cet atelier officiel.

(1) *Récit véritable de ce qui s'est passé au Louvre depuis le vingt-quatriesme avril jusques au départ de la Royne mère du Roy.* Rouen, David Geuffroy, jouxte la coppie imprimée à Paris, 1617; pièce in-8°, p. 6.

(2) Suivant M. J.-J. Guiffrey, dans le travail que nous citions de lui plus haut, c'est au commencement du XVIIe siècle que la Monnaie au moulin établie au logis des Étuves, à Paris, fut transférée dans une partie des bâtiments de la grande galerie du Louvre. C'est aussi ce que rapporte M. Albert Barre dans ses recherches sur les graveurs des monnaies de France. (*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867, p. 160.)

13. VVLTV · QVO · CŒLVM. Le droit est le même qu'au numéro précédent.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. Le type de la Renommée, comme au n° 3.

14. LVDOVICVS · XIII · D · G · FRAN · ET · NAVA · REX. Buste du roi, tourné à droite, cuirassé, en collet plat, la tête ornée d'une couronne de laurier, et la figure particulièrement longue, comme on la voit sur quelques doubles tournois à la date de 1630.

Rev. SVA · CIRCVIT · ORBE · FAMA. La Renommée, portée sur les nues. Ce revers est identiquement celui du jeton décrit précédemment sous le n° 5, et qui, du reste, comme nous l'avons déjà dit, est aussi du temps de Louis XIII, tout en se rapportant au règne de Henri IV par les faits historiques qu'il rappelle (1).

(Pl. VI, fig. 10.)

De tous les jetons représentés sur nos planches, le dernier décrit ci-dessus est celui qui ressemble le plus à un double tournois. Il diffère d'ailleurs essentiellement de cette monnaie en ce qu'il est de laiton, au lieu d'être de cuivre rouge.

15. LVDOVICVS · XIII ·, *etc.* Le droit est le même qu'au numéro précédent.

Rev. SERVAT · QVAM · CONDIDIT · ORBEM. La

(1) Le même revers est publié par Fontenay, à la page 50 de son *Manuel*, mais avec un tel mélange d'expressions dans le texte, que l'on croirait qu'il s'agit là d'un jeton de Louis XIV, ce qui ne nous paraît guère être possible.

Justice assise, élevée sur les nues, tenant une balance de la main droite, et un glaive de la main gauche.

16. VVLTV · QVO · COELVM. Buste de Louis XIII, à droite. La figure est la même qu'aux n°s 14 et 15, mais le cou est orné d'une large fraise remplaçant le collet plat.

Rev. HOC · FOEDERE · LILIA · FLORENT. Les deux génies assis sur un tertre, que nous avons déjà vus sur le jeton n° 4, appartenant au règne précédent.

Ce jeton banal prouve une fois de plus que l'on a employé ou renouvelé sous le règne de Louis XIII, et quelquefois avec assez peu de discermement, des poinçons qui avaient été faits pour des jetons du règne de Henri IV.

17. LOVIS · XIII · R · D · FRAN · E · D · NA. Écu de France, couronné et entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint Esprit.

Rev. OMNIS · VICTORIA · A · DNO. Une épée en pal, surmontée de la couronne de France, qui en couvre la pointe. Cette épée est flanquée d'une palme et d'une branche de laurier. Des fleurs de lys et de petites couronnes sont placées dans le champ. Le tout, agencé avec élégance, est disposé de manière à simuler une grande fleur de lys richement ornée.

(Pl. VI, fig. 11.)

Les opérations militaires à l'avantage du roi n'ont pas été rares sous le règne de Louis XIII. Aussi serait-il difficile, le jeton n° 17 n'étant pas daté, de savoir au juste à quel événement il se rapporte, si toutefois un événement en a été spécialement l'objet. Le revers est imité,

mais non sans modifications, de certains jetons au nom de Henri IV, dont on rencontre des exemplaires datés de 1596 (1).

18. LOVIS · XIII, etc. L'écu de France comme au n° 17.

Rev. CONCVTIOR · VNDIQVE · FRVSTRA. Une construction en mer, de forme pyramidale, exposée à tous les vents, qui s'efforcent en vain de la renverser. A l'exergue, la date : 1635.

(Pl. VI, fig. 12.)

En 1635, Louis XIII, qui avait déjà l'Empire contre lui, et qui, en outre, avait à maintenir contre les efforts du duc de Lorraine, l'occupation des états de celui-ci, se trouva, de plus, en guerre avec l'Espagne. La devise placée sur notre jeton fait sans doute allusion à cette complication de difficultés pour la France, et à la manière dont elle les surmontait, par le succès de ses armes à Avin, à Vaudrevange, à Saint-Mihiel, etc.

19. LVDO · XIII · D · G · F · ET · NAVA · REX. Buste de Louis XIII, tourné à gauche, drapé, et la tête ceinte d'une couronne de laurier.

Rev. FORMIDO · RAPACIS. Un coq campé fièrement sur une petite éminence, dans l'attitude que cet oiseau prend pour chanter. Devant lui, un lion, qui recule en rampant (2), est sur le point de lui abandonner la proie

(1) Il y en aurait même qui seraient datés de 1593, si la description qui se trouve dans le catalogue du comte de Renesse, *Mes loisirs*, n° 10103, est exacte à cet égard.

(2) Il était de très ancienne croyance que le chant du coq mettait en fuite le lion.

qu'il a dans ses griffes. La proie consiste en un quadrupède de taille fort médiocre, mais cependant aussi grand que le coq, pour le moins. Il nous semble, quant à nous, que le graveur s'est proposé de représenter un lièvre, ce qui n'a pas, dans la circonstance, de signification particulière, que nous sachions.

(Pl. VI, fig. 13.)

Il existe de ce jeton, que l'on trouve en cuivre rouge et en laiton, quelques variétés de coins ; mais les différences sont si légères entre les nombreux exemplaires que nous avons vus, que la description de l'un d'eux est entièrement applicable aux autres.

20. HOC · VINCI · VICTORE · IVVAT. Buste de Louis XIII, comme au numéro précédent.

Le revers est également celui du numéro précédent. — *Cuivre rouge.*

Les jetons n°s 19 et 20 appartiennent aux dernières années du règne de Louis XIII. Il n'est pas difficile de reconnaître dans leur remarquable beauté d'exécution la main du grand artiste auquel était alors confiée la direction des *engins* de la Monnaie au moulin de Paris, le Liégeois Jean Varin (1). Il n'y avait alors que lui, dans l'établissement, pour travailler avec cette perfection.

(1) Varin est qualifié en 1638 « maistre et conducteur des engins de la menue monnoye au moulin de Paris » ; en 1641, 28 décembre, « maistre et conducteur des engins de la monnoye au moulin de Paris » ; et en 1643, 15 avril, « maistre de la monnoye au moulin de Paris ». (D'Affry, *Jetons de l'Échevinage de Paris ;* appendices, pp. 236, 239 et 242.)

La devise qui occupe le revers de ces jetons a trait à la guerre entre la France et l'Espagne, déclarée, nous l'avons dit, en 1635, et dont Louis XIII, on le sait, fut loin de voir la fin. Dans cette devise, où le beau côté, suivant la règle *Primo mihi*, appartient naturellement à la France, le coq représente celle-ci et le lion l'Espagne; mais y a-t-il là une allusion à quelque fait particulier, bataille, prise de ville, levée de siège, etc., ou doit-on y voir simplement comme une image de la situation générale? C'est ce qu'il sera sans doute assez difficile de déterminer si quelque jour le hasard ne s'en mêle.

La première description, avec tentative d'attribution à un fait particulier (1), que nous connaissions du jeton n° 19, beaucoup moins rare que le n° 20 et dont il a été aussi bien moins rarement parlé, se trouve dans le catalogue d'une collection numismatique vendue à Tournai, le 2 septembre 1872. Voici cette description, qu'il convient de copier textuellement :

« 440. *Jeton inédit sans date :* LVD · XIII · D · G · « FR · ET · NA · REX. Buste.

« *Rev.* FORMIDO · RAPACIS. Coq, lion lâchant un « rat. (*Sur la délivrance d'Arras.*) Inédit, cuivre » (2).

(1) Nous ne parlons pas ici de descriptions plus anciennes, mais sans aucun essai d'explication, qui se trouvent dans les *Loisirs* du comte de Renesse, 1836, nos 10254 et 10266, et dans quelques catalogues de ventes qu'il serait superflu d'indiquer.

(2) Le n° 441 du même catalogue est conforme, dans sa description, à notre n° 20, pour le revers et pour la légende du droit, HOC · VINCI · VICTORE · IVVAT; mais le buste serait tourné à *droite*, ce qui constituerait une variété que nous n'avons pas retrouvée.

Qu'est-ce que cette *délivrance d'Arras* qui aurait eu lieu sous le règne de Louis XIII ? Nous n'en avons jamais entendu parler. Ce que l'on a voulu dire, peut-être, c'est *prise d'Arras*, et M. Ch. Van Peteghem l'a bien compris ainsi, lorsque, dans un catalogue de livres et de jetons en vente aux prix marqués, qu'il a publié, à Paris, en 1874, il inscrivait les deux articles que voici :

« 276. LVDO · XIII, etc. *Buste lauré*. Rev. FORMIDO « RAPACIS. *Lion donnant un rat à un coq*. — 277. Va- « riété. *Le rat se tient de l'autre sens dans la patte du « lion. — Ces jetons sont sans doute faits pour la prise « d'Arras. Le lion recule en apercevant le coq.* »

Aux trois descriptions que nous venons de reproduire, nous pourrions en ajouter d'autres qui se sont inspirées de celles-ci, et où il est toujours question du rat, symbolisant Arras [1], que tiendrait le lion. Mais, sans vouloir nous montrer bien difficile, ce qui nous siérait peu, nous trouvons à toutes ces redites modifiées, comme à l'assertion primitive, qui remonte au catalogue de la vente de Tournai, un défaut auquel il serait temps de prendre garde. Si peu, en effet, que l'on porte son attention sur l'animal que le lion a dans les griffes, on acquiert bien vite la conviction qu'il est de toute impossibilité que ce soit un rat, non seulement à cause de ses dimensions, par rapport au lion et au coq, mais encore, et surtout, à cause

[1] On sait que trois rats étaient figurés dans les anciennes armoiries de la cité d'Arras, dont il serait inutile de donner complètement ici la composition. Elles sont, au surplus, décrites dans l'*Histoire générale d'Artois*, par Hennebert, t. II, 1788, p. 17.

de sa forme, que distinguent un corps allongé et une queue relativement courte, retroussée, dont l'aspect n'a rien de commun avec celle des rongeurs en question.

Nous ne réclamons, au surplus, que pour le principe de la vérité, en dehors de laquelle on ne peut faire de l'archéologie sérieuse, et ce principe nous fait même aller à l'encontre de nos désirs; car, si nous nions ici la présence du rat, qui mettrait fin à toute incertitude d'attribution, nous sommes loin, d'autre part, de prétendre que la prise d'Arras en 1640, qui fut un des principaux événements de la guerre contre l'Espagne, ait été de moins d'influence que les autres avantages remportés par les Français, dans ce qui motiva la frappe de nos jetons. Nous ne voyons même pas, à l'époque où ils ont été faits, à propos de quelle ville, mieux que pour Arras, on aurait pu mettre, comme sur le jeton n° 20, autour de l'image de Louis XIII, la légende HOC VINCI VICTORE IVVAT (1). Malgré la défiance, ou à cause de la défiance qu'inspirait au roi de France l'attachement, bien connu, des bourgeois d'Arras à la domination espagnole (2), cette ville n'était pas plus tôt prise qu'il faisait expédier les ordres les plus formels pour que les habitants fussent traités avec de grands ménagements (3). On pouvait faire passer cela pour une générosité de bon augure.

(1) Cette légende se trouve déjà autour du buste de Louis XIII bien moins âgé, sur des jetons datés de 1629, où elle fait clairement allusion à la conduite du roi lors de la prise de la Rochelle. Nous possédons de ces jetons en deux modules : l'ordinaire et le moyen.

(2) F. Morand, *Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française*, 1873, p 6.

(3) A. d'Héricourt, *Les siéges d'Arras*, p. 246.

21. LVDO · XIII · D · G · F · ET · NAVA · REX. Buste de Louis XIII, comme aux nos 19 et 20.

Rev. AD · SPEM · SPES · ADDITA · GALLIS. Dauphin enlaçant une ancre. A l'exergue, un ornement en forme de fleuron. — *Cuivre rouge.*

(Pl. VI, fig. 14.)

22. Variété. A l'exergue du revers, la date 1640. — *Cuivre rouge.*

23. Autre variété. La légende du revers est AD · SPEM · SPES · ADDITA · GALLIE. A l'exergue, la date 1641 (1). — *Cuivre rouge.*

Il ne peut être douteux, quand on les examine sur des exemplaires de choix, que les jetons nos 21 à 23 sont des œuvres de Varin, aussi bien que ceux précédemment décrits sous les nos 19 et 20.

L'emblême du dauphin enlaçant une ancre, renouvelé de l'antique, a paru sur les jetons à l'occasion de la naissance du dauphin, depuis Louis XIV, qui eut lieu le 5 septembre 1638. Les mots *Ad spem spes addita Gallis,* qui forment devise avec ledit emblême, signifièrent donc d'abord qu'à l'espoir, pour la France, de conserver le roi longtemps encore, était venu se joindre cet autre espoir que son successeur serait un prince né de lui.

Le père Ménestrier (2), et plus tard Fontenay (3), qui

(1) Il existe également de ces jetons, portant la date de 1641, sur lesquels la légende du revers est terminée par le mot GALLIS.

(2) *Histoire du roi Louis le Grand par les médailles, jetons, etc.,* 1693, p. 36, no 3.

(3) *Manuel de l'amateur de jetons,* p. 54.

ont tous deux rattaché la devise, non à la naissance de Louis XIV, mais à celle de son frère le duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, mis au monde le 21 septembre 1640, l'ont comprise autrement que nous venons de l'expliquer. D'après ces auteurs, l'espoir sur espoir aurait été la naissance du duc d'Anjou ajoutée à celle du Dauphin. Cette dernière signification paraît bien, à la vérité, avoir aussi été donnée à la devise dès le temps de Louis XIII, mais il est certain qu'elle n'est venue qu'en second lieu. La preuve en est que la devise paraît déjà sur le jeton du Conseil du roi et sur celui de la Cour des monnaies, frappés pour 1639, alors que Louis XIII n'avait encore d'autre enfant que le dauphin. Puis, le duc d'Anjou étant né l'année suivante, la devise fut employée de nouveau par le Conseil en 1641. Certains jetons du Conseil pour ces deux années, 1639 et 1641 (1), n'ont absolument d'autre différence entre eux que celle de la date.

De nos modestes jetons de petit module à cette même devise, rien ne démontre d'une manière certaine qu'il en ait été frappé aucun antérieurement à la naissance du duc d'Anjou. Notre n° 21, qui est sans date, et la variété n° 22, qui porte la date de 1640, admettent d'ailleurs toutes les suppositions sur ce point.

Nous avons décrit, n° 23, une variété datée de 1641.

(1) Nous possédons ces jetons, ainsi que celui de la Cour des monnaies de 1639, que nous venons également de mentionner. Mais les jetons du Conseil pour l'année 1641 ne sont pas tous au type que nous avons décrit; il en existe avec une devise complètement différente, comme on peut le voir dans la *Revue belge de numismatique*, année 1863, pl. XI, fig. 39.

Deux exemplaires d'une autre variété encore, qui serait datée de 1643, et que nous n'avons pas rencontrée en nature, sont inventoriés dans les *Loisirs* du comte de Renesse, sous les n°s 10229 et 10268.

24. LVDO · XIII · D · G · F · ET · NAVA · REX. Buste, fort médiocrement réussi, de Louis XIII, tourné à gauche.

Rev. AD · SPEM · SPES · ADDITA · GALLIS. Dauphin enlaçant une ancre. Ni exergue, ni date.

(Pl. VI, fig. 15.)

Notre n° 24, qui a déjà été publié par Fontenay (1), est une contrefaçon assez gauchement exécutée, d'origine inconnue et probablement étrangère, des n°s 21 à 23 ci dessus.

Nous le donnons comme spécimen d'un genre de pièces que nous négligeons à dessein (2). De semblables jetons ne sauraient guère intéresser l'histoire non plus que l'art.

(1) *Manuel*, p. 54.

(2) Nous ne citerons plus qu'une de ces pièces, qui est aussi de petit module, et que l'on pourrait prendre, à cause de la légende du revers, si l'on n'y faisait attention, pour un véritable jeton de la Chancellerie de France. La voici :

LVD · XIII · D · G · F · ET · NA · REX. Buste en tout semblable à celui de notre n° 24.

Rev. CANCELLARIA · FRANCIAE. Champ semé de fleurs de lys. Ce revers est la copie réduite de celui des jetons de la Chancellerie de France à l'époque de Louis XIII; ceux-ci, d'ailleurs, sont de la grandeur ordinaire des jetons français de la même époque, et portent généralement une date, ce qui manque à la contrefaçon ci-dessus décrite.

Quant à ceux qui composent le fond même de cette notice, chacun peut les juger à ce double point de vue. Nos remarques doivent se borner à ce que nous en avons dit. Nous avons atteint notre but si nous sommes parvenu à appeler sur eux l'attention de quelques rares lecteurs. D'autres feront plus et iront plus loin.

Les jetons que nous avons décrits dans ce travail font tous partie de notre collection.

Des amateurs ont pensé que plusieurs des jetons dont il s'agit, que leurs dimensions auraient pu faire confondre aisément avec les doubles tournois, notamment les n°s 19 à 23, auraient eu cours comme monnaies. Cette supposition, de date assez récente (1), mais que l'on trouve déjà acceptée comme un fait positif dans plusieurs catalogues de ventes, est complètement gratuite. Nous ne la signalons ici que pour en constater le manque de fondement.

J. Rouyer.

(1) *Catalogue des monnaies nationales de France de la collection Rousseau*, 1861, n° 1332.

NOTICE

SUR LA CHIRURGIE EN FRANCE

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Avant sa séparation de l'université de Paris, l'ancienne faculté de médecine de cette ville était présidée par un doyen. C'était le plus ancien membre de la Compagnie qui était revêtu de cette dignité. Plus tard, on préféra au doyen d'âge le doyen d'élection aux fonctions temporaires, et Hugue Du Sage (Hugo Sapientis) fut le premier doyen d'élection en 1330.

La faculté conférait les grades en médecine On cite Éierre de Limoges, comme étant celui pendant le décanat duquel la séparation de la faculté de médecine d'avec l'université s'effectua.

Les maîtres régents qui constituaient la faculté, étaient presque tous ecclésiastiques et, à cette époque, l'instruction médicale était leur partage exclusif; mais il était défendu aux ecclésiastiques de se livrer à la pratique des opérations chirurgicales.

Il existait alors des chirurgiens lettrés ou de robe longue et des chirurgiens barbiers. Les premiers possédaient une instruction assez étendue et avaient reçu généralement une bonne éducation première; les seconds

étaient peu instruits et appartenaient à une classe inférieure de la société.

La faculté ne voyait pas de bon œil les chirurgiens lettrés; elle leur défendit de cumuler les fonctions de chirurgien et de médecin. Ils devaient préalablement abjurer la chirurgie avant de pouvoir aborder la médecine. Cette défense était également imposée aux bacheliers qui, ayant exercé la chirurgie, désiraient être admis à la licence en médecine.

La faculté favorisa donc les corporations qui, par leur infériorité et leur peu d'instruction, comme la communauté des barbiers chirurgiens, ne pouvaient en aucune manière lui porter ombrage.

En 1634, on institua à la faculté une chaire de chirurgie. Antoine Charpentier fut le premier qui l'occupa. L'enseignement de cette école se bornait uniquement aux opérations et la faculté avait décidé déjà, le 2 août 1607, qu'on devait réputer chirurgicales toutes maladies exigeant, pour être traitées, l'application ou l'opération des mains.

JETON EN CUIVRE DE 27 MILLIMÈTRES.

Démonstration de la pratique d'une saignée au pli du bras. Inscription : NE PARS SINCERA TRAHATUR. (Saignée faite pour que la partie saine ne soit atteinte.)

Rev. Une flamme au-dessus de l'eau. Insc. VIX NATA EXTINGUITUR. (Pour étouffer le mal à sa naissance.) Exergue : 1635.

Malheureusement les barbiers, soutenus par la faculté

et très entreprenants à cette époque, empiétaient constamment sur les chirurgiens lettrés et se permettaient de faire des opérations que ceux-ci revendiquaient comme leur revenant à plus juste titre. Pour mettre fin à ces querelles, on donna aux maîtres chirurgiens l'astucieux conseil de passer un contrat avec les barbiers.

Il eût été plus convenable d'obliger ceux-ci à continuer à faire exclusivement la barbe et de conserver aux autres tous les droits et les attributions que leur instruction et leurs études plus approfondies leur méritaient; mais la faculté protégeait trop les barbiers pour qu'il en fût ainsi. Enfin les chirurgiens lettrés, découragés et de guerre lasse, finirent par demander à la faculté d'agréer et d'autoriser l'union projetée entre eux et les barbiers.

Rien ne pouvait être plus agréable à la faculté que de voir les chirurgiens de robe longue s'abaisser au niveau des barbiers et tomber par cela même plus immédiatement encore sous son autorité. Elle permit en conséquence la réunion des deux communautés pourvu que les droits et soumissions ordinaires de la faculté fussent entièrement sauvegardés.

Ceci se passait en 1644. Ce ne fut que plus tard que le parlement eut à confirmer cette malencontreuse union, par un arrêt en date du 7 février 1660, en ces termes : « Arrêt confirmatif de l'union des chirurgiens jurés et barbiers chirurgiens, à la charge de soumission à la faculté de médecine, avec défense de prendre qualité de bacheliers, docteurs ès-collèges, faire lectures ni actes publics, porter robes ni bonnets. » En conséquence, les chirurgiens jurés quittèrent leurs robes longues, n'eurent plus

de collèges et furent instruits à la faculté comme les barbiers avec lesquels ils s'étaient réunis et confondus.

Cette association fit perdre à la chirurgie une grande partie de la considération qu'elle s'était déjà acquise.

JETON EN CUIVRE DE 26 MILL.

Une opération chirurgicale. Insc. IMMEDICABILE ENSE RESCINDENDUM. (Il faut couper par le fer ce qui ne peut être guéri autrement.) Exergue : 1651.

Rev. Une main ouverte avec un œil au centre, entourée de deux serpents formant cercle ; au-dessus, une couronne. Insc. LA COM^té^ (*communauté*) DES M^res^ (*maîtres*) B. (*barbiers*) CHIRURGIENS DE PARIS *

JETON EN CUIVRE DE 28 MILL.

Un œil sur la paume d'une main ouverte, le poignet entouré de deux replis de serpent, dont les extrémités remontent vers les doigts. Insc. CHIRURG. PRUDENTIS OCULATA MANUS (la main d'un chirurgien habile est comme douée de la vue) 1652.

Rev. Un squelette. Insc. CHIRURGIA. SALUBERRIMUM. DEI. MUNUS (la chirurgie est le plus salutaire présent du ciel) J. B.

La confrérie des chirurgiens de Paris était placée sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien.

JETON EN ARGENT DE 26 MILL.

Dans le champ des armoiries. Insc. SCHOLA REGIA MM. CHIRURG^um^ PARISIENSIUM.

Rev. Une consultation chirurgicale sur un blessé par deux personnages, l'un debout, l'autre agenouillé. Insc. + SS. COSMA. ET. DAMIANUS, 1668.

JETON EN CUIVRE DE 28 MILL.

Les armoiries de l'école de chirurgie entourées de deux serpents et surmontées de rayons solaires. Insc. VIGENT SUB. LUCE BENIGNA. (Elles fleurissent sous une lumière bénigne.) Exergue : 1676.

Rev. Démonstration chirurgicale sur un cadavre. Insc. : REPERIT. MONSTRATQ. IN MORTE SALUTEM. (Elle trouve et démontre le rétablissement dans le cadavre.)

JETON EN CUIVRE DE 27 MILL.

Apollon debout, tenant sur le bras droit une lyre et de la main gauche le bâton d'Esculape. Insc. SALUS PUBLICA. Exergue : SCHOLA REGIA CHIRURG. PARISI.

Rev. La tête rayonnante d'Apollon plane sur un jardin. Insc. LUDOVICUS MAGNUS SANITAS ORBIS, 1686.

En 1691, on construisit un amphithéâtre anatomique sur les réclamations des chirurgiens de Paris, qui contribuèrent dans les dépenses.

JETON EN ARGENT DE 28 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : ꝶ. Insc. LUDOVICUS MAGNUS REX.

Rev Un édifice. Insc. AMPHITHEATRUM ANATO-

MICUM. * Exergue : CHIRURG. PARISI. IMPENS. CONSTR. 1691.

Les maladies chirurgicales étaient généralement exploitées par l'ignorance et l'impéritie, lorsque Maréchal, premier chirurgien des rois Louis XIV et Louis XV, imprima une louable impulsion à l'art chirurgical. De concert avec Lapeyronie, son collègue, il sollicita et obtint du roi Louis XV, en 1723, l'érection de cinq chaires de démonstrateurs royaux en chirurgie. Ce fut un acheminement à la création de l'académie de chirurgie ; le vœu en est exprimé dans la pièce suivante :

JETON EN ARGENT DE 28 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : DUVIVIER F. Insc. LUD. XV REX CHRISTIANISS.

Rev. Couronne, sous laquelle une main ouverte, avec un œil au centre. Tout autour deux serpents formant cercle. Insc. CONSILIOQUE MANUQUE. (Avec prudence et main ferme.) Exergue : ACAD. CHIR. PARIS. 1723.

Entretemps plusieurs praticiens se réunirent et formèrent la Société académique de chirurgie et le 18 décembre 1731 elle tint sa première séance sous la présidence de Maréchal.

MÉDAILLE EN CUIVRE JAUNE DE 40 MILL.

Le buste à droite, sous l'épaule : DU VIVIER. Insc. LUDOVICUS XV. REX CHRISTIANISS.

Rev. Apollon et Hygie, entourés des emblèmes de

la chirurgie. Insc. APOLLO SALUTARIS. Exergue : SOCIETAS ACADEMICA CHIRURG. PARISIENS. 1731.

Autorisée pendant dix-sept ans, l'académie royale de chirurgie fut enfin définitivement établie et confirmée par lettres patentes en 1748, et le 18 mars 1751 elle reçut de nouveaux règlements que le roi voulut lui donner lui-même (1).

JETON EN BRONZE DE 29 MILL.

Buste à gauche, sous lequel : P. DROZ. Insc. LUDOV. XVI REX CHRISTIANISS

Rev. Minerve assise; devant elle un génie debout, tenant un écusson aux armoiries de l'académie royale de chirurgie. A gauche, les lettres D. V. (Duvivier). Insc. COLIT ET COLITUR. (Elle progresse et est cultivée.) Exergue : ACAD. REG. CHIR. 1751.

Ce jeton présente au droit le buste de Louis XVI, qui ne monta sur le trône qu'en 1774, et au revers la date de 1751. Ce revers a dû servir à l'époque désignée, mais

(1) Pour donner une idée de l'émulation presque universelle qu'excita l'académie dès son origine, il suffira de dire que cent treize mémoires lui furent adressés sur la question : Pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées et d'autres simplement ouvertes. Dans l'une et dans l'autre de ces opérations, quels sont les cas où le cautère est préférable à l'instrument tranchant, et les raisons de préférence? Le prix fut décerné le 8 juin 1733, à Medalon, chirurgien de Paris, et le premier accessit à Lecat, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen. Les prix consistèrent d'abord dans une médaille de la valeur de 200 francs et élevée un peu plus tard à 500 francs, grâce à Lapeyronie, qui en établit la fondation de ses propres deniers.

pour un autre personnage, probablement pour Louis XV. C'est un mélange de coins. Il n'est pas rare, au reste, que les graveurs de certaines médailles en agissent ainsi pour des illustrations d'une autre époque.

L'impulsion donnée à la chirurgie à Paris s'étendit dans les départements. On construisit, à Bordeaux un amphithéâtre pour la Société de chirurgie de cette ville.

DEUX JETONS EN ARGENT.

Le premier du module de 29 mill.

Un édifice ; de côté, à gauche : A. LAVAU F., et à droite : A BORX. (Bordeaux). Insc. UT PROSIT AD SALUTEM. (Afin de faciliter la guérison.) Exergue : AMPHIT CHIR. SOCIETATIS CHIR. BURDIG. SUMPT. CONDITUM. 1753.

Rev. Des armoiries, sous lesquelles : A. LAVAU F. BORX. Insc. JUNCTOS AUGUSTA TUENTUR LILIA. (Les lis augustes placés au même rang.) Par analogie à la ville de Bordeaux qui a aussi des lis dans ses armes.

Le second a 30 mill. et présente le même droit que le précédent.

Rev. REGNANTE LUDOVICO XV. AUXILIIS D. D. DE LA MARTINIÈRE EQUITIS CONSILIARII ET PRIMARII REGIS CHIRURGI. 1753.

Des questions intéressantes furent mises au concours et des prix décernés.

MÉDAILLE EN BRONZE DE 42 MILL.

Tête laurée à droite, sous le buste : B. DUVIVIER F. Insc. LUD. XV. REX CHRISTIANISS.

Rev. STUDIORUM ET PERITIÆ PRÆMIUM IN SCHOLA CHIRURG. PRACTICA IN PERPETUUM ASSIGNABAT M. F. HOUSTET 1765. (M. F. Houstet donnait à perpétuité un prix en faveur de l'aptitude et des connaissances constatées à l'école de chirurgie pratique.) Sur la tranche le mot CUIVRE.

MÉDAILLE EN BRONZE DE 41 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : B. DUVIVIER F. Insc. LUD. XV. REX CHRISTIANISS.

Rev. PRIX POUR LES CHIRURGIENS DE LA MARINE DU ROY. Exergue : FONDÉ EN 1768.

Ce fut Louis XV encore qui donna au collège de chirurgie un hôpital spécial (depuis appelé hôpital ou clinique de perfectionnement), dans lequel on traitait les maladies chirurgicales extraordinaires. Des maîtres y multipliaient leurs leçons et les élèves s'y instruisaient dans la pratique.

Un autre établissement, l'école de chirurgie pratique, où les élèves qui avaient remporté des prix, s'exerçaient à disséquer et à répéter les opérations sur le cadavre, était due au zèle du premier chirurgien du roi, De la Martinière qui, pour augmenter l'utilité de l'école, ajouta à ses frais deux nouvelles chaires à celles qui existaient auparavant. Ainsi l'idée et la création d'une école pra-

tique appartiennent à cette époque et sont antérieures à l'organisation des écoles modernes.

JETON EN CUIVRE ARGENTÉ DE 23 MILL.

Un monument à six colonnes. Insc. SALUTI PUBLICAE. Exergue : SCHOLAE REGIAE CHIRURG. PAR. 1773. D. V. (Duvivier).

Rev. Une femme debout, appuyant le coude droit sur une colonne, au bas de laquelle : DUVIV., tient dans sa main droite une couronne et de la main gauche un parchemin. A ses pieds une urne renversée d'où s'échappent des médailles. Sur la droite, une pyramide ; sur la gauche, une banderole avec inscription : L. VERO CONT. Q. VIX ANA. Légende : VETAT MORI. Exergue : REGIA. INSC. ET HUM. LITTER. ACADEMIA.

Les édifices consacrés à l'enseignement dans l'académie et les écoles de chirurgie, commencés en 1770, furent achevés en 1774, lors de l'avènement de Louis XVI au trône de France.

MÉDAILLE EN BRONZE DE 60 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : B. DUVIVER F. Insc. LUDOVICUS XVI REX CHRISTIANISS.

Rev. Un beau palais à colonnes. Insc. ÆDES ACADEMI ET SCHO. CHIRURGO. Sur la ligne de séparation de l'exergue : N. GATTEAUX. F. En dessous : REGIA MUNIFICENTIA INCHOAT 1770 ABSOL. 1774. Sur la tranche le mot CUIVRE.

La faculté de médecine ne vit pas de bon œil l'établis-

sement de l'académie de chirurgie ; mais son opposition ne fut ni formelle, ni directe. Certes ce dut être pour la faculté une sorte d'étonnement douloureux de voir la chirurgie, émancipée ainsi de sa tutelle, marcher seule, sans secours, et attirer sur elle l'attention du monde savant et les distinctions du pouvoir ; mais les progrès et l'éclat de la chirurgie ne lui enlevaient aucune de ses principales attributions, aucun de ses plus anciens privilèges et la laissaient investie tout entière du droit de répondre aux diverses questions d'intérêt public que le gouvernement continuait à soumettre à sa compétence.

KLUYSKENS.

LES PETITS MÉREAUX DE PLOMB D'ARRAS

AUX TYPES DE MAILLES.

Pl. II et III.

Les méreaux de plomb furent d'un usage assez général dans nos contrées, notamment en Artois; Arras, Béthune et Thérouanne en ont surtout produit un fort grand nombre (1) et la première de ces villes m'en a procuré plus de trois cents différents. Les quarante que je viens publier sont de très petits méreaux des XIIIe et XIVe siècles, offrant des types monétaires dont la plupart rappellent ceux de nos mailles artésiennes, flamandes et brabançonnes.

On peut s'étonner que des méreaux si petits, si minces, si frêles et d'un métal si oxydable aient échappé à l'action destructive du temps et soient arrivés jusqu'à nous ; mais on ne saurait se faire une idée de la patience qu'il a fallu pour les recueillir et les réunir. Le mérite de leur décou-

(1) Voy. *Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne et que l'on peut attribuer à cette ville,* par L. Deschamps de Pas, et *Numismatique béthunoise,* par L. Dancoisne. Pour la Belgique, il convient de citer : 1° *Le chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert à Liége et ses méreaux ou jetons de présence,* par A. De Schodt ; 2° *Méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges,* par le même ; 3° l'intéressante étude de celui-ci sur les méreaux, insérée dans la *Revue belge de numismatique,* 5e série, t. V, p. 514.

verte revient aux personnes d'Arras qui ont bien voulu rechercher pour moi les méreaux que les divers travaux de la ville et de sa banlieue firent retrouver (1).

Ces petits méreaux appartiennent certainement à Arras et ont tous été fabriqués en cette ville. On doit supposer que la gravure des moules était ordinairement l'œuvre des orfèvres, et que le moulage des pièces était le plus souvent confié à des potiers d'étain (2). Les orfèvres avaient la facilité de choisir leurs types dans les diverses monnaies qui passaient par leurs mains ; c'est ainsi que s'expliquent certains d'entre eux se rapportant à des villes éloignées.

Voici, dans leur ordre alphabétique, les lieux dont les types monétaires sont figurés, tant bien que mal, sur les méreaux, ce qu'on verra par la description qui termine cette notice : Arras, Bourbon ou Nevers, Brabant, Bruges, Cassel, Courtrai, Élincourt, Gand, Orchies, Périgord, Saint-Omer, Saint-Venant, Sens ou Provins, Termonde, Tournai et Ypres ou Déols (3). Comme les planches de cette notice le font voir, les méreaux

(1) Les travaux qui ont fait découvrir une grande partie de ces plombs sont le curage du ruisseau le Crinchon, dans son passage au travers d'Arras ; celui du canal de la Scarpe, dans son parcours de cette ville, et la culture des champs voisins, amendés autrefois avec les balayures.

(2) Dans sa *Collection de Plombs historiés trouvés dans la Seine*, (5e série, pp. 252 et 253), M. Forgeais reproduit deux moitiés de moules de mailles, qui expliquent bien les procédés de fabrication de ces pièces.

(3) Les attributions de Cassel et de Termonde ne reposent que sur des conjectures fort légères. On remarquera que Douai, Lille et Béthune, villes proches d'Arras, ne sont pas comprises dans cette liste.

n'offrent que de bien lourdes imitations des types [1].

Ces petits plombs furent créés et émis pour tenir lieu de monnaies divisionnaires de bien faible valeur, à l'usage des commerçants, des marchands et des débitants qui s'en servaient fort utilement pour leur commerce et leur détail. Leur emploi si facile ne tarda pas à s'étendre à une foule de besoins, notamment au payement des salaires et aux distributions de secours.

Plusieurs villes de nos contrées, telles que Douai et Béthune, ont créé des méreaux communaux pour les suppléer à l'insuffisance ou au manque de monnaies divisionnaires de faible valeur. Il est bien probable qu'Arras usa de ce moyen ; cependant de longues recherches, faites avec soin dans les archives municipales de cette ville, n'ont fait découvrir aucun renseignement sur ce sujet. C'est ainsi qu'on ne saurait dire si les petits méreaux décrits ci-après furent émis par l'échevinage ou par les corporations et le commerce. Toujours est-il que ces plombs eurent longtemps dans la ville un cours volontaire comme monnaies conventionnelles de très faible valeur.

L'échevinage avait certainement alors ses méreaux spéciaux pour les tonlieux, les droits d'entrée, les travaux publics et autres causes ; toutefois ils devaient être plus maniables et d'un module bien moins petit. Dans ma

[1] Ces méreaux ne sont pas les seuls que je possède de ce module et de la même époque pour Arras ; j'en ai à peu près le même nombre avec d'autres types, tels que rosaces, croix de diverses formes, châtels, montrances, fleurs, gant, têtes d'animaux et arbalète. Plusieurs pièces analogues ont été publiées par M. Forgeais dans la 5e série de ses plombs historiés.

collection de plombs d'Arras se trouve un certain nombre de pièces qui devaient avoir cette destination ; elles avaient sans doute pour types principaux des rosaces, des étoiles à six ou huit rais, des croix et des châtels tournois. Je n'ai pas à m'en occuper ici.

Si les petits méreaux eurent un cours assez long, c'est que les comtes d'Artois et l'échevinage, reconnaissant leur utilité, leur nécessité même, les tolérèrent et les laissèrent circuler librement. Mais quand, au XIVe siècle, les monnaies noires de Flandre se répandirent à Arras, elles firent perdre à ces modestes plombs, si populaires jusqu'alors, la plus grande partie de leur utilité (1); bientôt ils furent discrédités et ne servirent plus que dans des circonstances particulières.

Pendant la première moitié du XVe siècle, l'échevinage avait fait publier, au nom du duc de Bourgogne, comte d'Artois, une ordonnance touchant les méreaux de plomb ; elle fut renouvelée le 20 février 1451. Suivant le nouvel édit, il est défendu à qui que ce soit de donner en payement ou de récevoir aucun de ces méreaux, qui ne peuvent être employés comme monnaie; toute infraction sera punie d'une amende de XL sols (2).

Le 27 octobre 1464, une nouvelle ordonnance fait savoir qu'au pays et comté d'Artois, les seules monnaies permises sont celles du roi, celles du duc de Bourgogne et celles auxquelles ce prince donne cours. Il y est dit

(1) *Voir* sur ces espèces le savant travail de M. Rouyer : *Recherches sur la numismatique du comté de Flandre considérée dans les monnaies noires durant la suzeraineté française.*

(2) Archives municipales d'Arras, règlements de police, de 1405 à 1495.

que plusieurs fois déjà le duc a défendu par édits de se servir de méreaux de plomb sous certaines peines, mais qu'on a transgressé ses ordres et continué d'employer ces pièces, ce qu'on fait encore journellement, en s'exposant à des amendes et en trompant ainsi le peuple, au grand préjudice de la chose publique. Aussi ces infractions seront-elles réprimées par des peines sévères (1).

Ces défenses publiées à la bretèque, de par le très redouté seigneur duc de Bourgogne, le châtelain, les maïeur, échevins et hommes de la ville, n'ayant pas été observées d'une manière complète, sont encore renouvelées, et avec plus de force, le 13 janvier 1468 (v. st.) (2).

Les petits méreaux, délaissés au xve siècle, furent oubliés bien vite ; toutefois, pendant les deux siècles suivants, il parut un grand nombre de méreaux plus grands, créés pour les marchés aux grains, les corporations, les confréries, l'abbaye de Saint-Vaast, la cathédrale, les fondations, etc. J'ai déjà fait connaître ceux de l'abbaye (3) et il me serait bien facile d'en publier d'autres offrant aussi de l'intérêt.

A la tête de la description qui suit, j'indique en italiques la localité des deniers que leurs types rappellent. Quant aux monnaies elles-mêmes, elles ont été publiées principalement dans les ouvrages ci-après : Lelewel, *Observations sur le type du moyen âge de la monnaie des Pays-Bas;* Gaillard, *Recherches sur les monnaies des*

(1) Règlements de police déjà cités.

(2) Mêmes règlements.

(3) *Essai sur la numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast.*

comtes de Flandre; DEWISMES, *Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois;* POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France.*

DESCRIPTION.

Arras. 1. Grand A dans un large encadrement avec traits tenant lieu de légende.

Rev. Croix pommetée, dans un encadrement semblable.

2. Grand A dans un cercle.

Rev. Croix légèrement pattée, entourée d'un grènetis.

3 Dans un grènetis, grand A fort large, qui pourrait être une M; du milieu de cette lettre descend une petite croix pommetée.

Rev. Croix pattée qu'entoure un grènetis.

4. Grand A de forme allongée, dont la partie supérieure est angulaire; même grènetis pour bordure.

Rev. Croix pattée, au centre d'un grènetis semblable.

5. Écusson aux armes de l'Artois, dans un cercle.

Rev. ARAS, lettres cantonnant une grande croix fleurdelisée et fleuronnée, dans un même cercle [1].

6. Variété.

[1] Au premier abord, on pourrait se demander si ce numéro et les quatre suivants ne seraient pas de fausses monnaies artésiennes de Robert Ier et de Mahaut; il doit suffire, pour y reconnaître des méreaux, de remarquer non seulement les différences existant dans leur module, leur type et leur style, mais encore la couleur blafarde et la flexibilité de ces pièces.

7. Autre variété.

8. Même écusson dans un grènetis dentelé.

Rev. Les lettres ĀRĀS, dont les trois premières sont mal formées. Croix aux extrémités fleuronnées et losangées, coupant un grènetis semblable.

9. Même écusson, mais plus grand et accosté de deux fleurs.

Rev. Grande croix aux extrémités fleurdelisées.

Bourbon ou *Nevers*. 10. Faucille à droite entre deux globules; dans le champ, étoile évidée; le tout dans un léger encadrement.

Rev. Un encadrement semblable entoure une croix bourdonnée, dont l'extrémité des branches est accompagnée de deux perles. Un autre exemplaire offre le même droit, mais le revers représente une croix dont chaque extrémité porte trois perles.

11. Même sujet de droit sans étoile, avec les globules disposés autrement; un cercle remplace le grènetis.

Rev. Dans un cercle, carré traversé par une croix aux extrémités feuillues.

12. Même sujet que le droit du n° 10, placé en sens inverse.

Rev. Croix dont chaque branche se termine par trois perles.

Brabant. 13. Aigle aux ailes déployées.

Rev. Croix dont chaque branche est ornée d'un losange.

14. Même aigle dans un large grènetis.

Rev. Croix pattée dans un grènetis.

15. Aigle à deux têtes, les ailes déployées.

Rev. Croix dont chaque branche porte trois petites lignes.

Bruges. 16. Guerrier debout, à droite ; il tient son épée levée et un bouclier.

Rev. Croix dont les branches sont losangées trois fois.

Cassel. 17. Château crénelé, avec toit élevé. Il convient, d'ailleurs, de remarquer que ce type est d'explication bien douteuse. Si on le retourne de bas en haut, il ressemble beaucoup au heaume gantois, qu'on verra sur les méreaux n°s 21 à 24.

Rev. Croix dont les branches sont alternativement coupées par deux et trois lignes.

Courtrai. 18. Écusson triangulaire, portant un chevron et trois quintefeuilles.

Rev. Croix fleurdelisée.

19. Même écusson, mais plus grand et surmonté de trois globules.

Rev. Même croix.

Élincourt. 20. Écusson aux armes de Chatillon.

Rev. Croixpattée.

Gand. 21. Heaume tourné à gauche, orné de trois annelets dans la partie supérieure et portant une aigrette comme cimier.

Rev. Dans un double cercle, petite croix ancrée.

22. Variété. Le heaume est orné de quatre globules au lieu d'annelets; le revers, entouré d'un grènetis, offre une croix ancrée plus grande.

23. Autre variété n'ayant que deux globules dans le heaume.

24. Même droit.

Rev. Croix aux branches losangées.

25. Même sujet dessiné moins grossièrement; entourage de petites lignes.

Rev. Croix dont les cantons sont occupés par des globules; même bordure.

Je possède encore quatre autres variétés, mais comme elles présentent peu d'intérêt, je crois inutile de les décrire.

Orchies. 26. Tête de face, assez singulière, qui sur le denier même a cette apparence, quoique ce soit seulement une ℳ, un Ā renversé et trois annelets.

Rev. Croix bourdonnée, dont les extrémités sont accostées de deux perles. Un grènetis encadre chaque côté.

Périgord. 27. Dans le champ, cinq annelets formant une croix.

Rev. Fort globule dans un large grènetis.

28. Cinq globules qu'entoure un grènetis cordé.

Rev. Cercle enfermant une croix simple, dont chaque canton est occupé par une perle. Grènetis.

Saint-Omer. 29. Rosace composée de huit feuilles au lieu de nœuds.

Rev. Croix à double bande, dont les branches sont arrêtées par des lignes.

30. Même rosace plus petite.

Rev. Croix pommetée, coupant la bordure en grènetis ; perle dans chaque angle.

Saint-Venant. 31. Croix évidée en losange, portant un globule en cœur et un dans chaque canton ; un grènetis l'entoure.

Rev. Croix pommetée, dont les branches sont accostées de deux globules à leur extrémité.

Ma collection renferme cinq légères variétés de ce méreau.

Sens ou *Provins.* 32. Dans un double cercle, peigne surmonté d'un globule et de deux autres cercles, ce qui forme une espèce de face barbue.

Rev. Petite croix légèrement pattée dont les premier et troisième cantons portent un globule.

33. Peigne surmonté de globules.

Rev. Croix pattée cantonnée de quatre annelets. Les deux côtés offrent une large bordure à lignes cordées.

Termonde. 34. Château avec toit ; sur la face sont un globule et trois annelets.

Rev. Dans un grènetis, croix simple cantonnée de quatre perles.

Tournai. 35. Trois grands annelets joints ensemble.

Rev. Croix fleurdelisée.

Ypres et *Déols.* 36. Deux triangles superposés, ayant un globule au centre ; large bordure à petites lignes.

Rev. Croix évidée, terminée en crochets surmontés d'un triangle ; bordure semblable.

37. Même sujet dans un cercle.

Rev. Croix dont chaque branche est coupée par trois barres; un cercle l'entoure.

38. Même sujet dans un grènetis.

Rev. Croix trifoliée, dont le centre porte un globule; elle est entourée d'un grènetis.

39. Même sujet sans bordure.

Rev. Dans un grènetis, croix pattée avec globule au centre.

40. Les deux triangles superposés, sans le point central.

Rev. Croix pommetée, dont chaque canton est occupé par trois perles; des deux côtés un entourage de petites lignes.

DANCOISNE.

NUMISMATIQUE YPROISE.

Pl. VII, nos 1, 2 et 3.

Au mois d'août 1883, la ville d'Ypres a célébré des fêtes splendides, en commémoration d'un des événements les plus mémorables de ses annales.

Après la bataille de Roosebeke (27 novembre 1382), le roi d'Angleterre, Richard II, voulant empêcher son rival, Charles VI, roi de France, de consolider paisiblement sa domination sur la Flandre, avait contracté une alliance offensive et défensive avec la commune de Gand, ... toujours prête à se rebeller, disent nos chroniqueurs *léliaerts*. Dès les premiers mois de l'année 1383, une puissante armée anglaise, commandée par Henri Spencer, évêque de Norwich, avait passé le détroit et guerroyait dans la *West-Flandre*.

La ville d'Ypres, occupée par Charles VI, à la veille de la bataille de Roosebeke, était restée au pouvoir de Louis de Male, comte de Flandre, allié du roi de France. Cette importante « ville fermée » était alors la place d'armes de la *West-Flandre*. L'évêque de Norwich résolut d'en faire le siège.

Au XIVe siècle, l'amour du clocher était vivace chez les bourgeois d'Ypres ; pour eux, la ville natale était la patrie et la défendre à outrance, le plus saint des devoirs. L'union de tous était nécessaire pour assurer cette défense ; aussi les bourgeois d'Ypres, dès qu'ils apprirent la résolution prise par Henri Spencer, oublièrent-ils

leurs longs dissentissements : *clauwaerts* et *léliaerts*, nobles et plébéiens, *grands* et *petits*, riches et pauvres s'unirent pour repousser leurs redoutables ennemis . . . L'union des Yprois, leur patriotisme et leur vaillance sauvèrent la cité.

L'armée anglaise parut sous les murs d'Ypres, le 9 juin 1383; de nombreux soudoyers, gens de métiers et milices de Gand vinrent bientôt les y rejoindre. Après avoir livré, pendant neuf semaines, « très grands et redoubtés assaulx », dit Froissart, les Anglais et les Gantois, toujours repoussés par « les gens d'Ypres », furent obligés de lever le siège.

C'est pour célébrer le cinquième centenaire de sa délivrance, au mois d'août 1383, que la ville d'Ypres a donné des fêtes brillantes, au mois d'août 1883.

A l'occasion de ces fêtes, à la fois civiles et religieuses, ont été frappés le jeton et la médaillette, dont les descriptions suivent :

JETON. 1383-1883.

Dans un écusson, placé entre deux branches de laurier, les armoiries anciennes (1383) et les armoiries modernes (1883) d'Ypres.

Sous l'écusson : YPRES.

Rev. TUINDAG
VIJF HONDERDSTE
VERJAARDAG
1383-1883.

Diamètre : 33 millim.
Argent et cuivre. Pl. VII, n° 2.

Médaillette religieuse. Ovale, à œillet.

L'image de Notre-Dame (d'Ypres).

Légende : O. L. V. VAN — TUINE B. V. O. (*Onze Lieve Vrouw van Tuine, bid voor ons.*)

Rev. VIJF
HONDERDSTE
VERJAARDAG
1383-1883.

Argent et cuivre. Pl. VII, nº 3.

Les mots *tuin, tuindag* et l'image de Notre-Dame d'Ypres réclament quelques explications.

Avant l'avènement de Philippe le Hardi au comté de Flandre (1384), la ville d'Ypres était encore fortifiée, comme, d'après Strabon, les anciens Belges avaient autrefois coutume de fortifier leurs villes. Une levée en terre, précédée d'un fossé et garnie de haies vives, de palissades et de gabions entourait la place; on donnait à cet ensemble d'ouvrages défensifs le nom de *tuin,* selon des auteurs, prononciation tudesque du mot *duyn* (à Ypres, *duin*), qui, dit Kilian, signifiait à la fois *tumulus aerarius,* mont de sable, dune, par analogie levée de terre, rempart, et aussi *sepimentum*, clôture de haies vives, jardin, *hortus,* lieu clos de haies vives. Le mot *tuin* caractérisait donc parfaitement le système défensif de la ville d'Ypres, au xivᵉ siècle.

Ces ouvrages avaient grandement facilité la défense de la place; toutefois, comme le dit d'Oudegherst, « les Yprois tinrent pour miraculéux, le partement des Anglois et des Gantois, l'attribuant à une nostre Dame de miracle ».

Pour perpétuer le souvenir de la délivrance de leur ville, si vaillamment défendue par ses bourgeois, et pour témoigner leur reconnaissance à la protectrice de leur cité, les magistrats d'Ypres instituèrent, dès 1384, une fête annuelle, à la fois civile et religieuse, qu'ils nommèrent en flamand *tuindag,* c'est-à-dire jour (*dag*) du rempart (*tuin*).

Depuis cinq siècles, cette fête communale commémorative, dite *tuindag,* est célébrée tous les ans, par les bourgeois d'Ypres, avec un enthousiasme patriotique et légendaire, le premier dimanche du mois d'août.

Ainsi s'explique le mot *tuindag.*

Voici comment s'expliquent aussi les emblèmes et le nom de la patronne d'Ypres, dite « Notre Dame de Tuine ».

Après la délivrance de la ville, les bourgeois blessés lors du siège, se constituèrent en gilde ou société, — comme les blessés de septembre, après la révolution de 1830. Afin de mieux honorer la protectrice de leur cité, les frères de cette gilde firent faire une nouvelle statue de la « benoîte Vierge Marie » et placèrent cette image au centre d'une espèce de gabion, formé de palissades, etc. (*tuin*) ; ils voulurent, par ce simulacre des ouvrages protecteurs de leur ville, rappeler que la Vierge Marie avait, bien plus que ces ouvrages, sauvé la cité par sa puissante protection.

De là, l'origine des emblèmes et du nom, depuis cinq siècles si populaire à Ypres, de : *Onze Lieve Vrouw in den Tuin,* en français, de : « Notre-Dame de Tuin ou de Tuine. »

L'image de la patronne d'Ypres, figurée sur notre

médaillette, a fait surgir une question d'archéologie intéressante; nous croyons pouvoir l'indiquer ici : on s'est demandé de quelle époque date la statue que cette médaillette représente?

De temps immémorial, l'image de Notre-Dame de Tuine, comme beaucoup d'autres statues de « Vierges anciennes », avait été constamment cachée sous de riches vêtements; d'après la tradition, elle avait été faite au commencement du XVIIe siècle et était à peine ébauchée.

Avant la célébration des dernières fêtes jubilaires, il a été question de restaurer cette statue et l'on a pu constater alors que ces traditions légendaires étaient inexactes. La partie antérieure de cette statuette, — de bois, en pied, — est complètement sculptée et conserve des vestiges de dorures et de peintures; mais la partie dorsale présente une surface plane, sans doute parce que, d'abord placée dans « un tabernacle », cette statue se détachait en haut relief sur le fond de sa niche richement décorée (?).

Tous les archéologues affirment que l'image, exactement figurée pour la première fois depuis des siècles, sur notre médaillette, est ancienne; mais date-t-elle du XVIIe, du XVIe, du XVe, même du XIVe siècle? Serait-ce la statue primitive que les blessés du siège firent tailler, en 1384 ou 1385? C'est là une question qui n'a pu être définitivement résolue jusqu'ici; elle mérite d'être examinée et résolue ailleurs.

Les détails qui précèdent sont presque tous extraits du tome V des *Ypriana,* intitulé : TUINDAG ET NOTRE-DAME DE TUINE.

Le septième et dernier volume des *Ypriana* (1) vient de paraître. A cette occasion, la numismatique yproise s'est enrichie d'une seconde médaille à l'effigie de notre honorable confrère M. Alph. Vanden Peereboom (2), né, on le sait, à Ypres. Cette médaille lui a été offerte, le 30 septembre 1883, par ses concitoyens et ses nombreux amis.

Elle porte :

Au droit : * A. VANDEN PEEREBOOM, MINISTRE D'ÉTAT *. — MEMBRE DE L'ACAD : ROY : DE BELGIQUE. Tête nue, tournée à gauche. Au-dessous, L. WIENER.

Au revers : légende extérieure, :⁝: A L'AUTEUR DES YPRIANA, SES CONCITOYENS ET SES AMIS RECONNAISSANTS :⁝: 1883 ; légende intérieure, ALS RIET BUYGT NIET MAER BLYFT VROOM PEEREBOOM (*Ne plie pas comme le roseau, mais tiens ferme* (3),

(1) *Ypriana.* Notices, études et documents sur Ypres, par Alphonse Vanden Peereboom, in-8°, 1878-1882. Ce précieux ouvrage n'est pas dans le commerce, mais l'auteur l'a généreusement offert à ses amis et aux membres de la Société historique de la West-Flandre.

(2) La *Revue belge de numismatique* s'est occupée d'une première médaille, à la même effigie (année 1878, pp. 488 et suiv.), offerte « à l'auteur de la numismatique yproise, en témoignage de reconnais- « sance pour les services rendus à l'archéologie et à l'histoire du pays ».

(3) Le mot flamand *vroom* signifie ferme, fort, robuste ; il signifie aussi au moral : brave, courageux, vaillant, probe, intègre. On se trouve dans l'impossibilité de rendre ces diverses significations par un seul mot français.

poirier). Au-dessous, petite tête d'ange (marque de l'atelier monétaire de Bruxelles).

Le revers, qui a été emprunté à l'*ex libris* de l'auteur des *Ypriana*, est symbolique ([1]); c'est un emblème parlant du nom de celui-ci ([2]). Les fruits dont le poirier

([1]) On retrouve la devise et le symbole sur le jeton de M. Alph. Vanden Peereboom, décrit et gravé dans l'*Essai de numismatique yproise*, pp. 341-342.

([2]) L'antiquité a légué aux temps modernes l'idée de placer, sur les médailles, des types parlants. Ces types se voient notamment en Grèce et à Rome. A Rome, la monnaie de la République offre de nombreux exemples de symboles allusifs à des noms, prénoms ou surnoms; nous citerons, sans vouloir être complet :

Deniers de :

Marcus et Caius Aburius (*Aburia*) (de *aburere*, brûler)?	La tête du soleil.
Accoleius Lariscolus (*Accoleia*)	Un larix (mélèze, pin)?
Lucius Saturninus (*Appuleia*)	Saturne dans un quadrige.
Lucius Aquillius Florus (*Aquillia*) . . .	Une fleur.
Lucius Axsius Naso (*Axia*)	Trois chiens. (Le chien se distingue par son odorat.) (Cavedoni)?
Caldus (chaud?);(*Cœlia*).	La tête du soleil (*voy.* toutefois Cohen, p. 97).
Manius Cordius (*Cordia*)	Vénus Verticordia (la Chaste).
Marcus Furius (*Furia*)	La tête de Janus Bifrons, lequel présidait *foribus cœli*. (Cavedoni)?
Lucius Furius Purpureo (*Furia*). . . .	Le murex ou la pourpre.
Publius Furius Crassipes (*Furia*) . . .	Un pied.
Julius Cæsar (*Julia*).	Un éléphant, cet animal portant le nom de *Cæsar* dans la langue punique.

(*peereboom*) est chargé, font allusion aux nombreuses productions historiques de l'auteur et spécialement aux féconds *Ypriana*.

OR (exemplaire unique), argent et bronze.

Pl. VII, nº 1.

Cette médaille est une nouvelle œuvre remarquable à ajouter à toutes les autres de notre confrère M. Léopold Wiener.

Decimus Silanus (*Junia*)	La tête de Silène?
Trio (Lucius Lucretius) (*Lucretia*) . . .	La tête du soleil et les sept étoiles (*triones*) qui forment la constellation de la Grande-Ourse.
Marcius (Lucius Censorinus) (*Marcia*) . .	Le satyre Marsyas.
Caius Numonius Vaala (*Numonia*) . . .	Un soldat attaquant un retranchement, *Vallum?*
Petillius Capitolinus (*Petillia*)	La tête et le temple de Jupiter Capitolin.
Scarpus (*Pinaria*)	La main ouverte (καρπός, paume de la main)?
Lucius Plætorius Cæstianus (*Plætoria*).	Le ceste porté par un athlète.
Cnæus Plancius (*Plancia*)	La tête de Diane Plancienne.
Pomponius Músa (*Pomponia*).	Les Muses.
Titus quinctius Flamininus (*Quinctia*). .	Apex (d'un bonnet de flamine).
Lucius Thorius (*Balbus*) (*Thoria*) . . .	Un taureau furieux (θοῦρος ou θορός, *impétueux*).
Lucius Valerius Acisculus (*Valeria*). . .	Un marteau (*Acisculus*).
Caius Vibius Pansa (*Vibia*)	Masque de Pan.
Quintus Voconius Vitulus (*Voconia*) . .	Un veau.

Nous omettons les symboles qui ont déterminé des auteurs à assigner à des familles, certaines médailles anonymes, telles que le denier avec l'apex et le maillet (*tudes*), attribué à un Tuditanus. (*Publicia* ou *Sempronia?*)

La remise en a été faite à M. Alphonse Vanden Peereboom dans la vaste salle ouest des célèbres halles d'Ypres, par M. le bourgmestre Van Heule, au milieu des acclamations enthousiastes d'une immense assemblée. Elle a eu lieu après un discours, parfaitement conçu, du premier échevin de la ville, M. Bossaert, président de la commission organisatrice de la fête. « C'est, a-t-il dit, le sincère « témoignage d'une commune vénération chez tous les « concitoyens sans distinction de parti, et le gage durable « de leur commune et inaltérable reconnaissance (1). »

S. M. le roi Léopold II, voulant s'associer aux sentiments de gratitude des Yprois, venait de conférer, le matin même, à M. Alph. Vanden Peereboom, le Grand-Cordon de l'ordre de Léopold, dont les insignes ont également été remis pendant la cérémonie.

Par délibération du même jour, le conseil communal d'Ypres a décidé que la place publique, contiguë à la demeure du savant historien, portera dorénavant le nom de « place Alphonse Vanden Peereboom. »

Les journaux de toutes les nuances ont reproduit les précieux détails de cette fête touchante (2). Qu'elle soit

(1) Il faut lire tout entier le discours de M. Bossaert. Il faut lire aussi la réponse, pleine de cœur et de modestie, qui y a été faite par M. Alphonse Vanden Peereboom. « Si j'ai eu, a-t-il dit, le bonheur de « rendre quelques services à ma ville natale, c'est à elle que je dois tout « ce que j'ai été, tout ce que je suis... » Il faut lire enfin le toast prononcé par M. le bourgmestre Van Heule, pendant le banquet de trois cents couverts, qui a terminé la manifestation. Nous regrettons que le cadre de notre *Revue* ne nous permette pas de reproduire tout cela intégralement.

(2) *Voy.*, entre autres, le *Moniteur belge* (2 octobre), le *Bien public*

écrite en lettres d'or dans les annales de la capitale de l'ancienne West-Flandre. Ces annales rediront aux générations futures la franche unanimité qui présida à la fête. Elles rediront combien était constant et profond l'amour que voua à la ville d'Ypres le meilleur de ses enfants, un citoyen d'élite. Elles rediront qu'à la date mémorable du 30 septembre 1883, la ville d'Ypres, en bonne mère, versa les plus doux trésors de son cœur sur cet enfant, qui fait son bonheur et sa gloire.

Rappelons que M. Vanden Peereboom, aujourd'hui ministre d'État depuis le 4 janvier 1868, a été successivement échevin et bourgmestre d'Ypres, membre de la Chambre des représentants et ministre de l'intérieur. Il occupe, comme membre effectif, un fauteuil à l'académie royale de Belgique, en vertu de l'élection du 7 mai 1883, approuvée par arrêté royal du 30 du même mois.

ALPH. DE SCHODT.

(1er octobre), l'*Écho du Parlement* (1er octobre), l'*Étoile belge* (30 septembre), le *Journal d'Ypres* (3 octobre), le *Kuntsbode* (7 octobre), le *Progrès d'Ypres* (4 octobre) et le *Toekomst* (7 octobre.)

UNE MÉDAILLE DE S. M. LA REINE VICTORIA.

PLANCHE I.

La forêt ou parc royal d'Epping, qui, à l'époque de Guillaume le Conquérant, ne comprenait pas plus de soixante-dix acres, avait successivement pris une extension énorme et s'étendait dans les comtés de Midlesex et d'Essex, du côté le plus populeux de Londres, où l'on était dépourvu de parcs et de promenades publiques. Aujourd'hui ce quartier est possède le plus beau et le plus vaste parc du monde.

Le 6 mai 1882, la reine d'Angleterre, accompagnée de la famille royale, des ministres et de tous les grands dignitaires, vint présider, avec beaucoup de pompe, à une cérémonie dans laquelle elle déclara que dorénavant ce parc serait, à tout jamais, ouvert au public. Plus de quatre cent mille spectateurs assistaient à la fête.

Dans une séance officielle du conseil communal de Londres, réuni au Guild-Hall, après la cérémonie, il fut décidé qu'une adresse de remercîments serait portée à la Reine et qu'il serait frappé une médaille pour conserver le souvenir de la gracieuse concession faite aux habitants de Londres par Sa Majesté.

Le 17 octobre, on fit savoir à quelques graveurs de réputation, anglais et étrangers, qu'un projet pour cette médaille serait mis au concours, aux conditions suivantes : 1° le projet couronné serait gravé par son auteur et frappé,

sous sa direction, à quatre cent cinquante exemplaires de bronze (1) ; cet artiste serait également chargé de faire confectionner, à Londres, les écrins ; 2° le second prix serait de mille livres (2,500 francs).

Neuf concurrents prirent part au concours. Il fut jugé par un comité, sous la présidence du lord-maire, qui s'adjoignit un peintre, un sculpteur et un architecte. Le 5 décembre 1882, le jugement fut rendu. Il décernait le premier prix à M. Charles Wiener, de Bruxelles, et le second à M. Wyon, de Londres.

Cette belle médaille a 77 millimètres de diamètre. L'ayant reproduite par la photogravure, nous croyons inutile d'en faire la description. Le lecteur aura sous les yeux la pièce elle-même (2), et, de plus, nous donnons en note les détails qu'a publiés le journal anglais le *Daily Telegraph* (3).

(1) Cette médaille ne fut pas frappée sur un autre métal, même pour Sa Majesté.

(2) Planche I, 1884.

(3) The Epping Forest Medal. — The medal in commemoration of the opening of Epping Forest to the public, of which the execution was confided to Charles Wiener, engraver and sculptor to the King of Holland, of Brussels, is now finished. It represents on one side the portrait of Her Majesty the Queen in profile. The artist has taken advantage of the veil usually worn by Her Majesty to recall her sovereignty over India. She wears the Royal crown, the robes of State, and the English and Indian orders. On the border surrounding this medal are the rose, shamrock, and thistle; on the reverse, on the left-hand side, is a seated figure representing the Sovereign. She wears the costume of the time of Queen Elizabeth; in her right hand she holds a sceptre. On the righthand side is a standing figure representing the City of London. This figure wears the mural crown, and round her neck

A la suite du triomphe de M. Charles Wiener, la corporation de la cité de Londres chargea cet artiste de faire frapper, à la Monnaie de Bruxelles, des médailles relatives aux principaux événements historiques, et dont on vient de lui envoyer les coins.

C'est, au surplus, la seconde fois que M. Charles Wiener obtient à Londres, un succès mérité. En 1874, après un semblable concours, il fut chargé de graver et de frapper la médaille commémorative de la visite du czar de Russie à la Cité.

R. Ch.

the civic chain; on her mantle are embroidered the arms of the City, and, by the command of Royalty, she has broken down one of the barriers, behind which is seen a view of the forest. Round this group are engraved the words which the Queen spoke at the opening : « It gives me the greatest satisfaction to dedicate this beautiful forest for the use and enjoyment of my people for all time; » and the date follows, « Epping Forest, May 6, 1882 »

MONNAIES GAULOISES

A L'INSCRIPTION AVAVCIA.

Dans le rapport sur les travaux de la Société en 1882 (*Revue*, pp. 453, 454), à propos d'un article de M. le baron Liedts, nous avons attribué à l'ancien territoire de Tongres les petites monnaies gauloises de bronze, portant l'inscription AVAVCIA. Parmi les archéologues qui les ont revendiquées en faveur de Huy se trouvaient, dit-on, feu le comte de Renesse-Breidbach. Nous reconnaissons volontiers et déclarons ici, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible, que M. Liedts n'est pas au nombre de ces archéologues. Au contraire, l'honorable confrère nous apprend, par son article précité, qu'il refuse à Huy le triens avec AVAVCIA et qu'il le croit plutôt d'*Auwelais*, voire même d'*Aiseau-Presles*. Il en résulte que, dans sa pensée, c'est à l'une ou l'autre de ces deux dernières localités qu'appartiendraient également les monnaies de cuivre offrant la même inscription.

Quant à nous, nous maintenons fermement notre attribution, tout en admettant que l'origine « aquatique », donnée hypothétiquement au mot AVAVCIA, mériterait d'être clairement établie.

Nous saisissons cette occasion pour rectifier des erreurs

de copie qui se sont glissées dans notre rapport. Il faut lire (page 454, lignes 3 et suiv.) : « *Aduatuca* est peut-être une altération d'AVAVCIA (*aouaoucia*), qui serait le nom primitif et véritable de l'Atuatique ou de la localité qui, sous la domination romaine, a porté les noms d'*Atuacutum*, suivant Ptolémée, d'*Atuaca*, d'après la carte de Peutinger, et d'*Aduaca Tongrorum*, selon l'itinéraire d'Antonin. » Cette rectification a pour appui tout au moins le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, MDCCCLXIX, t. Ier, pp. 76, 112, 113 et 107. Nous nous demandons s'il ne faut pas lire *Atuatucum* (Ἀτουάτουκον), au lieu de *Atuacutum* (Ἀτουάκουτον); c'est l'opinion de Valesius sur Ptolémée. (Compar. Alph. Wauters, *Quelques observations en réponse à M. Grandgagnage à propos d'ATUATUCA de César*, p. 2.)

Alph. De Schodt.

UNE MONNAIE FRAPPÉE A LILLE.

Retiré des affaires, j'ai pu mettre en ordre, classer et cataloguer les livres, gravures et documents relatifs à l'histoire de la ville de Lille et de la Flandre, que j'amassais depuis plus de quarante ans; mes loisirs m'ont permis d'augmenter considérablement mes collections.

Possédant quelques médailles, j'ai pu, par des achats heureux et aidé de bons conseils, me former une petite collection de pièces lilloises, qui vient compléter mon histoire locale.

En 1882, la Société royale belge de numismatique m'a fait l'honneur de m'admettre parmi ses membres. A partir de ce moment, mon plus vif désir a été de trouver une pièce inédite, afin de pouvoir par sa description, apporter ma bien légère part à la rédaction du volume annuel.

Ce n'est pas une médaille d'argent grand module,

encore moins une d'or, c'est beaucoup plus modeste, il s'agit simplement d'une pièce de monnaie de cinq centimes, frappée à Lille.

M. Van Hende ne l'a pas décrite ; le savant auteur de la *Numismatique lilloise* ne l'avait pas vue en nature, et les relevés de fabrication de la monnaie de Lille, dont il s'est rendu acquéreur, en 1857, après la fermeture de notre atelier monétaire, ne lui avaient pas permis d'en constater l'existence.

Pour vous montrer mon heureuse trouvaille, je dois nécessairement emprunter des documents à l'ouvrage de M. Van Hende; il me serait impossible de faire aussi bien. C'est une autorité derrière laquelle on peut se ranger.

Je prends donc de la *Numismatique lilloise*, page 90 :

« MONNAIE DÉCIMALE.

« Le système décimal, l'un des chefs d'œuvre et des bienfaits de la Révolution, devait trouver son application la plus immédiate dans la monnaie, dont l'administration appartient à l'État. La réforme porta sur le titre et sur le poids. De $^{11}/_{12}$ le titre passa à $^{9}/_{10}$ et perdit ainsi, pour l'or et pour l'argent, $^{1}/_{60}$ de fin. Le poids qui était de trente grammes pour les écus de six livres, fut proportionnellement réduit à vingt-cinq.

« Les décrets du 28 thermidor an III (août 1795) et du 28 vendémiaire an IV (octobre de la même année) décidèrent qu'il serait frappé des pièces d'un, de deux et de cinq francs. Voici le passage relatif au coin : « Les « pièces d'argent auront pour type la figure d'Hercule

« unissant l'Égalité et la Liberté, avec la légende : UNION « ET FORCE. — Sur le revers seront gravées deux bran- « ches entrelacées, l'une de chêne, l'autre d'olivier, avec « la légende : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Au centre on lira la « valeur de la pièce. L'exergue exprimera en chiffres « arabes, l'an de l'ère républicaine. Au-dessous sera gravé « le signe indicatif de l'atelier monétaire. La tranche des « pièces de cinq francs portera ces mots : GARANTIE « NATIONALE. » »

Suit la description des pièces d'argent.

« On ne fabriqua que des pièces de cinq francs.

« La monnaie de cuivre fut presqu'entièrement frappée en métal pur, elle parut en l'an V [1]. »

C'est de la petite pièce de cinq centimes, frappée à Lille en l'an IV, que je viens vous parler.

L'exemplaire qui m'est échu est de la plus belle conservation, je vous en donne le dessin.

Son métal est de cuivre pur, son diamètre est de 23 millimètres et son épaisseur d'un millimètre.

[1] On avait frappé à Paris, en l'an IV, et essayé de mettre en circulation un décime pesant dix grammes de cuivre, en même temps qu'un double décime représentant à peu près le poids des pièces de deux sols, et une petite pièce de cinq centimes. Mais il aurait fallu retirer de la circulation les autres pièces de cuivre. Le peuple déjà habitué à la grosse monnaie, ne voulut pas accepter un changement aussi radical. On refrappa les décimes au coin de cinq centimes ; certains doubles décimes furent surfrappés pour un ; sur d'autres on grava le mot UN à la place du chiffre 2. Les pièces de cinq centimes tombèrent dans le discrédit, et restèrent sans emploi entre les mains de leurs détenteurs.

La tête de la république ayant autour du cercle République Française. Exergue Dupré.

Rev. 5 centimes — l'an IV — W.

Dans le champ, un caducée et une femme. Le cordon ou la tranche est composé de lignes obliques.

Ainsi que le dit la note de M. Van Hende, on supposait que les monnaies de deux décimes, un décime et cinq centimes de l'an IV, n'avaient été frappées qu'à Paris.

La pièce de cinq centimes, que j'ai l'honneur de vous présenter, est frappée à Lille. Si rien ne prouve que celles de deux décimes et d'un décime y ont été frappées, rien n'indique qu'un jour nous n'aurons pas la main assez heureuse pour pouvoir venir vous les décrire en vous annonçant leur découverte.

M. Van Peteghem, l'habile numismate de Paris, m'a assuré que depuis plus de vingt ans qu'il s'occupe de numismatique, il n'a connu que deux exemplaires de la petite pièce de cinq centimes de l'an IV, frappée à Lille, une entre les mains de M. Van Hende et l'autre dans celles de votre très humble serviteur, et de n'avoir jamais vu celles de deux décimes et d'un décime, sinon frappées à Paris, c'est-à-dire avec la lettre A.

Cette découverte est bien modeste, mais elle a son importance; nous avons peut-être sous les yeux des pièces d'essai, dont il n'a été frappé que quelques exemplaires, et dont l'existence n'est pas mentionnée dans les documents et registres de la monnaie de Lille.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commen-

çant, il est difficile de trouver une pièce inédite ; en attendant d'en tronver une plus importante, je suis heureux de vous communiquer celle qui m'est tombée sous la main.

L. Quarré-Reybourbon.

NUMISMATIQUE MAÇONNIQUE.

PLANCHE VIII.

J'ai déjà exprimé l'espoir de voir publier, quelque jour, l'*Histoire numismatique de la Franc-Maçonnerie en Belgique* et donné quelques reproductions de pièces s'y rattachant (¹).

Aujourd'hui, je pense être agréable à ceux qui n'ont pas horreur du moderne, en mentionnant certaines curiosités ayant trait à la Maçonnerie en général.

Commençons par la France et donnons successivement :

(¹) Funérailles de Léopold Ier, roi des Belges; installation du Grand-Maître national P. Van Humbéeck. (*Revue belge de numismatique*, 1869, p. 385.)

Loge de la *Bonne Amitié*, de Namur. (*Revue belge de numismatique*, 1870, p 347.)

Loge de la *Parfaite Intelligence* et l'*Étoile réunies*, à Liége.

Inventaire des loges existantes en Belgique au moment du 50e anniversaire de l'indépendance nationale. (*Revue belge de numismatique*, 1881, p. 359.)

Loge de la *Parfaite Amitié*, de Bruxelles.

Loge des Défenseurs de Guillaume et de la patrie, de Bruxelles. (*Revue belge de numismatique*, 1882, p. 647)

1° Insigne distinctif de la Loge des *Amis du Progrès*, de Paris, fondée par lettres patentes du Grand-Orient de France, le 28 juin 1880, et installée le 12 juillet suivant; ses couleurs sont celles du drapeau français. Il existe une variété de cette médaille, ayant le centre lisse et, en exergue, l'inscription *Souvenir de reconnaissance.*

2° Insigne de la Loge de la *Ruche libre,* de Paris.

3° Médaille à bélière, commémorative du centenaire

de la création de la Loge de la *Concorde,* à Vienne, fondée le 5 juin 1781. Souvenir de la fête du 24 septembre 1882.

4° Insigne de la Loge n° 18, *Les sept Ecossais unis,* et portant au revers la date de 1881.

C'est évidemment un signe distinctif parmi les frères de cet atelier.

5° Médaille commémorative du centenaire de la Loge *La Candeur,* fondée à Lyon, le 2 mai 1783. Fête du 21 octobre 1883 (¹).

(¹) Voir *Éphémérides des Loges Maçonniques de Lyon.* Lyon, imp. Besson et Perrellon, 1875 : p. 80, sa Constitution ; p. 137, timbre, 1812; p. 165, variété, 1832; p. 174, bijou, 1835, ruban bleu céleste

Arrivons à la Belgique :

C'est à Anvers, qu'il y a quelques jours, les *Amis du commerce* et la *Persévérance réunis* procédaient à la consécration du temple en présence du Grand-Orient, du Suprême conseil, de députations de loges hollandaises venant cimenter la paix des deux peuples et de représentants des divers ateliers du pays ; là, Flamands et Wallons se sont plus que jamais souvenus de la légende nationale : *L'Union fait la force.*

Un insigne portant le droit de la médaille ci-dessus a été créé à cette occasion.

La Loge de la *Parfaite Union* de Mons vient de créer

moiré avec liseré rouge; p. 247, jeton de présence; p. 296, timbre; p. 310, variété de bijou.

un nouvel insigne qui se distingue de celui qu'elle avait adopté antérieurement [1], par de simples dispositions des caractères, mais toujours de même forme.

Nous terminerons ces renseignements très incomplets, avec l'espoir que d'autres, plus autorisés, s'en serviront comme de simples jalons, heureux si nous pouvons encore les aider dans l'avenir.

La planche VIII donne au n° 1 une décoration, insigne en argent, dont le n° 1*bis* forme le centre du revers, pour l'Orient de Ponce-Pilate Rico, et relatif à la Loge *Aurora*, fondée en 1871, en Amérique.

N° 2, bijou, cuivre doré, *Agrippina*, en lettres noires sur fond blanc, et au revers, 2*bis*, trois couronnes dorées sur fond pâle bleu, le tout émaillé.

M. De Prins, le célèbre collectionneur de médailles maçonniques, pense qu'il date de la fin du XVIIIe siècle et n'est pas éloigné de croire qu'il est relatif à une loge de Milan. Aucune loge française ne porte ce nom.

La forme des trois couronnes m'avait fait penser au royaume de Suède, mais notre confrère, le commandeur Lagerberg, m'a complètement dissuadé.

D'après lui, il faut se tourner du côté du Brésil ou peut-être Hull, en Angleterre; enfin il incline pour Cologne.

Voilà le champ ouvert aux conjectures, tout aussi bien

[1] Insigne en argent estampé creux portant une bélière cannelée. (Collection de M. Renier Chalon.)

pour cette pièce que pour la suivante, n° 3, celle-ci en cuivre jaune, coulée et finement reciselée.

Je m'en retourne à mes chères autorités : M. De Prins n'y voit pas un insigne relatif à la maçonnerie lilloise, pas plus que M. Van Hende, et il ajoute, que la couronne fleurdelisée est tout simplement la couronne royale de France, qui figure sur beaucoup de pièces maçonniques de la fin du XVIIIe siècle. Du reste, il ne faut pas confondre la fleur de lis avec celle d'iris, — iris des marais, — que portent les armes de Lille.

Les têtes de mort pourraient faire supposer qu'il s'agit du grade de chevalier Kadosch, mais le cœur transpercé par deux glaives, l'un antique, l'autre moderne, ne donne aucune indication précise.

M. le commandeur Lagerberg me fait voyager dans les pays où la famille de Bourbon a régné, soit en France, soit en Espagne, à Naples, en Toscane, à Parme, etc.

Quant aux n°s 4 et *4bis*, c'est une petite médaille dorée dont je ne m'explique pas du tout la source, mais qui m'a parue assez originale pour avoir les honneurs de la gravure.

A. Brichaut.

Paris, le 20 novembre 1883.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. John Evans, Esq., *président de la Société numismatique de Londres, à M.* R. Chalon, *président de la Société royale belge de numismatique.*

1er octobre 1883.

Cher Monsieur,

Nous venons de fonder, dans la *Société numismatique de Londres,* une médaille qui sera, de temps en temps, décernée à un numismate distingué, n'importe de quel pays. Les coins ont été gravés à mes propres frais (1), et il m'a paru que probablement il serait agréable à la *Société royale belge de numismatique,* si je lui faisais hommage d'un exemplaire de la médaille. Veuillez donc offrir la médaille ci-incluse à la Société, en mon nom

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma plus haute considération.

John Evans.

(1) Un dessin de cette belle médaille sera donné dans la prochaine livraison de la *Revue.*

R. Ch.

Lettre de M. Taillebois, *membre de la Société de Borda, à M.* Renier Chalon, *président de la Société royale belge de numismatique.*

Dax, le 8 octobre 1883.

Monsieur et honoré confrère,

Je viens de recevoir la 4e livraison de la *Revue*, et j'y lis à la page 418, dans la lettre de notre regretté confrère, M. Florian Vallentin, le passage suivant :

« ... Ainsi on découvrit, il y a vingt ans environ, à Allan, » près Montélimar, un million de pièces que mon père » ne parvint pas à acheter. »

Je pense que *ce million* est une faute d'impression et qu'il s'agit seulement d'un ou de plusieurs milliers; si c'est une coquille, il serait bon de mettre un *erratum* dans la prochaine livraison (1).

Mais si M. Vallentin a réellement écrit « un million », il doit y avoir eu erreur de sa part, car un semblable trésor est impossible; jamais un tel nombre de monnaies n'a été trouvé réuni dans aucun trésor et il serait incompréhensible qu'une quantité aussi fabuleuse ait été trouvée sans éveiller l'attention. Dans ce cas, il serait bon de

(1) Ce n'est, en effet, qu'une faute d'impression. Et nous devons remercier M. Taillebois de ce qu'il a bien voulu nous la signaler. (*Note de la Direction de la* Revue.)

provoquer une enquête sur la découverte de ces pièces et de savoir si le nombre n'en a pas été considérablement exagéré et ce que sont devenues ces monnaies. Je n'insiste pas sur l'importance qu'aurait l'étude de cette question, parce que je suis persuadé qu'il ne s'agit que d'une faute d'impression.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Em. Taillebois.

MÉLANGES.

Voici un nouveau chapitre à ajouter au *Martyrologe des collections publiques*. On lisait dans les journaux du mois d'octobre dernier : « Un vol considérable a été commis « au Cabinet numismatique de Hambourg, dans la nuit « du 10 octobre. En entrant le matin dans la salle, « l'inspecteur vit toutes les caisses ouvertes et constata « la disparition de quelques centaines de monnaies, « représentant une valeur de près de cinq mille marcs. « On soupçonne un jeune homme, âgé d'environ vingt- « quatre ans, qui avait visité le Cabinet, la veille, et dont « les *allures étranges* avaient été remarquées par le sur- « veillant, d'être l'auteur de ce vol. »

Nous regrettons que l'administration du Musée n'ait pas indiqué quelles sont les principales pièces qui ont été volées. Cela eût pu servir à découvrir l'auteur du vol s'il les présentait à des amateurs. Tous les numismates doivent être intéressés à mettre fin à ce brigandage.

R. Ch.

Le dimanche 28 octobre 1883, la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, la première académie constituée en province, dans notre pays, a célébré, à Mons, son cinquantième anniversaire. A l'occasion

de ce jubilé, cette Société avait fait frapper une médaille en bronze, à son coin usuel, représentant, d'un côté, une tête de Minerve et rappelant au revers l'année de la fondation (1833). Cette médaille a été distribuée à tous les membres présents et aux délégués des autres Sociétés savantes. Une médaille semblable, mais en or, a été votée à notre honorable président, M. Chalon, l'un des derniers survivants des membres fondateurs (pl. VII, n° 4), et à l'honorable président actuel de la Société jubilaire, M. De Puydt. Une autre médaille, en bronze, a été remise pour les collections de notre *Société royale de numismatique*, qui était représentée à cette solennité par son secrétaire, M. Cumont.

X.

La planche IV représente une nouvelle série de méreaux d'usines et forme la planche XIV de l'album de la maison Eschger, Ghesquière et Cie. Ces jetons prennent chaque jour plus d'extension, ils rendent de véritables services, en permettant de faire des avances de payement aux ouvriers qui trouvent facilement à s'en défaire dans la localité, et sont d'un usage beaucoup plus durable et plus économique que les bons de papier abandonnés presque partout. Au point de vue de la fraude qui pourrait se commettre, il reste constant que les faussaires parviendraient bien moins facilement à les imiter que toute espèce d'imprimés.

A. Brichaut.

La *Revue française de numismatique,* dont nous avions annoncé, l'année dernière, l'heureuse résurrection, vient de terminer son premier volume de la troisième série. Cette *Revue,* la plus ancienne et la plus connue de toutes, est toujours restée la reine du genre. Elle a passé successivement sous plusieurs directions. Depuis ses premiers fondateurs, MM. Cartier et de la Saussaye, en 1836, elle a vu naître et mourir, je ne sais combien de revues, de bulletins, d'annuaires et de recueils, mais elle a toujours tenu le premier rang, elle a toujours eu les plus éminents numismates pour directeurs ou pour collaborateurs.

R. Ch.

Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge, par Georges Cumont, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, secrétaire de la Société royale belge de numismatique, etc. Bruxelles, Fr. Gobbaerts, 1883 ; un beau volume, gr. in-8°, de xi et 474 pages.

Voici un ouvrage dont le savant auteur pourra se flatter qu'il sera accueilli comme le bienvenu, non seulement des numismates, mais de tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de l'archéologie de la Belgique, et en général des bibliophiles de tous les pays.

Il contient la mention de tout ce qui a été publié relativement à la numismatique de la Belgique, tant dans des ouvrages spéciaux que dans des brochures, dans des revues et autres publications périodiques belges et étran-

gères. Nous y trouvons même indiqués des articles qui ont paru dans des journaux.

On peut dire sans exagération que M. Cumont a exhumé des notices concernant la numismatique de son pays, perdues dans des recueils tout à fait étrangers à cette science et qui sans son travail, seraient restées inconnues des numismates.

On comprendra que cette bibliographie contient la mention d'écrits très curieux et rares; les manuscrits même n'y sont pas oubliés; ainsi on y trouve entre autres, ceux de Georges-Joseph Gérard, de Frans Van Mieris, de Jean-François Le Petit, d'André Schoemaker, etc. Les comptes rendus des divers écrits et une courte analyse complètent cette énumération. En outre, les notices nécrologiques relatives aux numismates sont mentionnées sous leurs noms.

Les travaux d'un même auteur y sont indiqués sous son nom dans l'ordre chronologique de leur publication, tandis que les noms des numismates-auteurs, sont classés par ordre alphabétique avec leurs principaux titres, les dates de leur naissance et, s'ils sont morts, de leur décès.

A la suite de cette bibliographie est inséré un inventaire des principaux placards, tarifs et ordonnances monétaires, précédé de l'énumération de quelques catalogues numismatiques.

L'honorable secrétaire de la Société royale belge de numismatique n'a négligé ni peine, ni recherches minutieuses et laborieuses, pour rendre son ouvrage utile, oui, disons le mot, précieux, et indispensable aux numismates comme aux historiens et aux archéologues.

D'excellentes tables qui permettent de trouver facilement toutes les études sur un même sujet, accompagnent ce travail. Ces tables, auxquelles l'auteur a consacré un soin tout particulier, augmentent considérablement la valeur du volume.

Nous ne saurions que féliciter bien sincèrement notre estimable confrère de l'œuvre remarquable qu'il vient d'achever si heureusement, et nous espérons qu'encouragé par le succès que cette belle publication ne peut manquer d'obtenir, il continuera à doter la numismatique d'utiles et d'intéressants travaux.

Au point de vue typographique, ce livre mérite tous les éloges.

Cte Maurin Nahuys.

Bruxelles, 1er novembre 1883.

Numismatique. — Variétés inédites, par M. Émile Taillebois, archiviste de la Société de Borda. Dax, 1882, gr. in-8°, 26 pages.

Le Trésor de Laujuzan (Gers), neuf cent quatre-vingts deniers des Élusates, par M. Émile Taillebois. Dax, 1882, 8 pages.

Ces deux brochures sont tirées à part du bulletin de la Société de Borda. Dans la première, l'auteur pose en principe que la plupart des amateurs qui réunissent des collections, possèdent des pièces ou du moins des variétés de pièces inédites et qu'il serait opportun de faire connaître. Mû par cette même idée, nous avons fait

jadis un appel qui a été entendu et qui nous a permis de donner une vingtaine d'articles de mélanges dans cette *Revue*.

M. Taillebois, qui est la providence de la numismatique dans la Société de Borda, a consacré la seconde notice à la description d'un dépôt très considérable de deniers d'argent des Élusates, pièces réellement curieuses, surtout au point de vue de l'art. On ne peut s'imaginer ce que produit la *dégénérescence* d'un type, et comment un cheval devient, sous le burin d'un *artiste* gaulois, une espèce de mécanique impossible.

R. Ch.

République d'Haïti. — Numismatique haïtienne accompagnée d'une notice biographique. — Collection de monnaies, médailles, papiers-monnaies et jetons, appartenant à M. Henri Hoeylaerts, consul général, etc. Bruxelles, 1883. In-8°, 16 pages.

Aux amateurs exclusifs qui ne veulent que de l'antique, les collections formées par M. le consul de la République d'Haïti, n'inspireront, sans doute, que du dédain. Pour nous, nous croyons qu'il ne faut rien dédaigner en fait de raretés et de curiosités. Les monnaies antiques ont été modernes en leur temps et nos monnaies modernes deviendront antiques à leur tour, si Dieu leur prête vie, comme dit La Fontaine. Il en est, d'ailleurs, qui déjà sont plus rares et plus chères que de belles monnaies grecques ou romaines; par exemple, la pièce de 5 francs

de Napoléon Ier, *protecteur* de la confédération du Rhin.

M. Hoeylaerts ne s'est pas contenté de réunir les monnaies et les médailles du pays qu'il représente à Bruxelles depuis plusieurs années. Il a formé un véritable musée ethnographique où les *utilitaires* (généralement peu numismates) trouveront les renseignements les plus utiles sur les productions, les richesses de Saint-Domingue et sur les articles que le commerce pourrait y exploiter avec fruit.

R. Ch.

La bibliothèque de la Société vient de s'enrichir d'un superbe volume, monument historique précieux ayant coûté, à son auteur, près de dix années de travail et d'étude.

Nous voulons parler de la description des collections de monnaies suédoises de notre honorable confrère, J.-F.-H. Oldenburg, de Stockholm (1).

C'est un travail consciencieux, qui fait le plus grand honneur à celui que nous comptons parmi nous depuis peu et dont nous pouvons être fiers.

On y rencontre une grande quantité de pièces uniques, parmi les trois mille neuf cent soixante-huit spécimens décrits, dont les plus anciennes remontent à l'an 994, et se répartissent ainsi :

(1) Imprimerie H. Bukouski, à Stockholm, grand in-8°, de 400 pages. — Prix 15 kronor (23 francs environ).

Or	383
Argent	2,729
Cuivre et bronze.	856

A. Brichaut.

J. Laugier. — *Monnaies inédites ou peu connues des Papes et Légats d'Avignon, appartenant au Cabinet des Médailles de Marseille.* Tours, gr. in-8°, 31 pages.

Cette monographie curieuse, enrichie d'un grand nombre de vignettes intercalées dans le texte, est faite avec le soin que M. Laugier met à tous ses travaux. Elle est extraite des comptes rendus du Congrès tenu à Avignon en septembre 1882.

R. Ch.

Essai sur l'histoire numismatique de la ville de Mons, par Charles Rousselle, docteur en droit, greffier du tribunal de commerce de Mons, etc. Mons, 1883, gr. in-8°, 97 pages.

L'auteur, qui a publié sur Mons, sa ville natale, de nombreuses dissertations historiques, prévoit, dit-il, que ce catalogue de près de trois cents pièces, médailles, monnaies et jetons, aura encore bien des lacunes qu'on comblera plus tard. C'est probable, car tel est le sort de toutes les monographies. Mais il y aurait aussi, selon nous, à faire disparaître de véritables doubles emplois,

tel que la médaille de la Société des sciences qui se trouve répétée chaque fois qu'elle a été décernée à un concurrent. Ne suffisait-il pas de ne la décrire qu'une fois, en disant que la même médaille d'or, d'argent ou de vermeil a aussi été décernée à M....., en 18.., à M....., en18.., etc.

R. Ch.

Monete di zecche italiane inedite o corrette. Memoria quarta per Vincenzo Promis. Torino, 1882, in-8°, 42 pages et 5 planches gravées.

M. Vincenzo Promis, digne héritier de son père, ne perd pas une occasion de compléter et de parfaire l'œuvre de ce dernier, sa monographie des monnaies du nord de l'Italie.

Ce quatrième mémoire fait suite au troisième qui parut en 1871.

M. Dominique Promis, notre savant et illustre confrère a eu la chance, heureuse et fort rare, d'avoir dans son fils un véritable et fidèle successeur.

R. Ch.

Par une coïncidence singulière, un autre numismate bien connu des lecteurs de la *Revue,* M. Carlo Kunz, de Trieste, faisait aussi paraître deux compléments ou continuations aux *Monete inedite o rare di zecche italiane,* tirés à part de l'*Archeografo Triestino.*

R. Ch.

L'abbé Feller, numismate (1).

Le 4 janvier 1790, la Belgique célébrait la déclaration de son indépendance.

La médaille frappée à cette occasion porte :

JUGO
AUSTRIACO
EXCUSSO
RELIGIONIS ET
PATRIÆ
LIBERTATE
VENDICATA
SOLI DEO
HONOR
1789.

Au revers :

EX
DECRETO
COMITIORUM
FLANDRIÆ
1790.

Le style lapidaire demandait, dit l'abbé Feller :

EXCUSSO
AUSTRIACORUM
JUGO.

Mais le peu d'espace du champ s'y opposait.

(1) *Voy.* son *Journal historique et littéraire.*

*
* *

Le 8 juin 1790, on battait, à Bruxelles, la première monnaie de cuivre au coin de la République. Au droit : le lion belgique armé de la pique surmontée du chapeau de la liberté et, au revers, ces mots :

AD VSUM FŒDERATI BELGII.

L'abbé Feller s'exprimait ainsi au sujet de cette pièce, dans son journal, à la date du 15 juin :

« Dans un moment où tous les moyens d'attiser l'amour « de la patrie sont précieux, pourquoi négliger les « inscriptions des monnoies ?

« La France, qu'on ne soupçonnera pas d'excéder en « dévotion, mettoit toujours sur ses monnoies des épi- « graphes chrétiennes, telles que :

« SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM.

« CHRISTUS REGNAT, VINCIT, IMPERAT., etc.

« Dans les États du Pape, les plus petites pièces d'ar- « gent sont marquées par des passages judicieusement « choisis dans l'Écriture-Sainte, tels que :

« PAUPERI PORRIGE MANUM,

« MODICUM JUSTO,

« UTERE UT VIR FRUGI, etc., etc.

« Pourquoi laisser la matière de *Mammone* tout à fait « brute et muette parmi les Belges, sans lui faire dire le « moindre petit mot d'instruction et d'encouragement ?

« Pourquoi ne pas mettre, par exemple :

« *Catuli leonum rugientes*,

« Ou bien :

« *Similis factus est leoni in operibus suis,*

« Ou quelqu'autre chose de patriotique et de religieux?

« Sans doute que tant de spéculations pénibles exercent « et fatiguent les États; que les simples et naturelles « leur échappent ou sont impunément contrariées par les « ennemis secrets du bien public. »

*
* *

La monnaie d'argent fut mise dans la circulation le 15 juillet 1790 (1).

« Elle est très bien gravée, disait Feller, et a cours « pour un florin.

« On y voit, d'un côté, un lion et, au tour, cette inscription :

« Mon. Nov. Arg. Prov. Foed. Belg. 1790 (2).

« (Nouvelle monnoie d'argent des Provinces-Unies Bel- « giques.)

« Sur le revers, il y a deux mains qui se joignent et qui « tiennent un faisceau de flèches. La légende qui s'y « trouve renferme une des premières vérités et mérite « l'attention des vrais amis de la liberté :

« In Unione Salus.

« (*Le salut de la Patrie dépend de l'Union.*) »

C'est ici qu'à l'instar du Figaro, de Beaumarchais, Feller va *exterminer ceux qui lui parlent en latin.*

(1) Théodore-Victor Van Berckel, médailleur de la Cour de Bruxelles, fut chargé par le Gouvernement patriote de l'exécution des coins.

(2) *Moneta nova argentea provinciarum fœderatarum Belgie.*

« C'est dommage qu'elle (*la monnaie*) renferme un « barbarisme de premier ordre!

« Où l'auteur a-t-il vu qu'*unio* (unio, *une perle*) signi- « fiait *union?*

« Est-il possible, ô ma *chère* patrie, que la langue des « *Régulus* et des *Brutus* te soit devenue si étrangement « étrangère, qu'il ne se trouve plus dans ton sein un « homme qui puisse en mettre trois mots sur ta pre- « mière monnoie?

« Et puis le

« MON. NOV. ARG.,

« trois pléonasmes et tantologies d'une force d'un « exemple unique.

« Il fallait ajouter :

« ROTUNDA ET ALBICANS. »

*
* *

Le décret, à la date du 14 août 1790, signé H. C. N. VAN DER NOOT, venait de régler l'état monétaire belgique.

Les observations de l'abbé Feller furent-elles prises en considération par le Congrès souverain des *États-Belgiques-Unis ?* Nous l'ignorons; mais on pourrait pencher pour l'affirmative en lisant le paragraphe 7 dudit décret, ainsi conçu :

« Et comme nous avons changé la légende de la pièce « de vingt sols ou d'un florin, ainsi que celle de la pièce « de dix sols, après qu'un petit nombre de ces pièces ont « déjà été frappées avec la légende d'un côté :

« MON. NOV. ARG. PROV. FOED. BELG.

« et de l'autre côté :

« In unione salus [1],

« Nous déclarons que ce petit nombre de pièces étant « d'ailleurs du même poids et alloi, continuera d'avoir le « même cours. »

Eurent également cours, est-il dit plus bas, sur le pied des ordonnances et placards portés en la matière, les monnaies frappées avant la révolution aux coins des souverains des provinces belgiques.

Et de ce nombre était la monnaie de Joseph II, un faux monnayeur, à en croire le poète anonyme qui alignait ces vers le 15 octobre 1790 :

Belga sub Austriacis, quæris quâ forte fruetur;
Belga sub Austriacis semper egenus erit.
Est triplex ratio, quâ tristis Belga gemiscit :
Multa petit, nil dat, nulla moneta valet.

vers que le capucin Huyg, rédacteur du *Vrai patriote,* traduisit ainsi :

Belge, ton sort, sous l'Autrichien,
Est le sort le plus misérable,
Il exige beaucoup, il ne te donne rien,
Et jusqu'à son argent, tout en est détestable.

Le *Vrai patriote* s'imprimait à Bruxelles, chez Lemaire, rue de l'Impératrice..... *de l'Impératrice* est raide en temps de république.

A. L. C.

[1] Ces légendes furent remplacées par DOMINI EST REGNUM.
Rev. ET IPSE DOMINABITUR GENTIUM.
Voy. Feller, son Journal, numéro du 15 septembre 1790; Legrand, son Mémoire inséré aux annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. Ier.

Bruxelles à travers les âges. Dédié, avec la gracieuse autorisation de LL. AA. RR. Mgr le comte et Mme la comtesse de Flandre, à S. A. R. Mgr le prince Baudouin, par Louis Hymans, in-fol.

Ce livre sera un véritable musée bruxellois, où l'on trouvera tout ce qu'il est possible de savoir sur la capitale de la Belgique. L'auteur a fait reproduire, par les procédés les plus perfectionnés, tous les dessins qu'il a pu réunir, et il a eu la chance heureuse d'obtenir d'amateurs égoïstes, difficiles et, disons le mot, grincheux, la communication des estampes les plus rares, des dessins les plus curieux. La numismatique aussi n'y sera pas oubliée. Ajoutons à cela que le texte, rédigé par M. Hymans, ne peut manquer d'être amusant et agréable à lire. Il sera tout à la fois, chose rare, spirituel et savant.

R. Ch.

M. J. Dirks, le savant et zélé numismate de Leeuwarden, vient de faire paraître deux nouvelles suites à son *Penningkundig Repertorium*, les feuilles XXXIX et XL. Notre ami, le très regretté Vander Auwera, avait formé le projet d'extraire de ce grand travail et de traduire en français, pour notre *Revue,* ce qui concerne spécialement les provinces actuelles de la Belgique. La mort ne lui en a pas laissé le temps. Ne trouverons-nous pas quelque confrère qui voudrait se charger de cette besogne?

R. Ch.

Comme les années précédentes, le même M. Dirks a continué à donner la liste des accroissements du cabinet monétaire de la Société frisonne, pendant l'année académique 1882-1883. C'est un exemple que devraient suivre tous les conservateurs de semblables collections.

R. Ch.

Notre confrère M. l'abbé Habets a signalé, dans un journal flamand du Limbourg, une découverte de monnaies, faite à Maestricht, dans laquelle se trouvait une monnaie d'or de Philippe II, comme duc de Gueldre, 1571. Cette pièce, qui n'avait pas encore été retrouvée, n'était connue que par les comptes de la monnaie (*uit de rekeningen der Muntmeesters*).

R. Ch.

M. Maxe-Werly, que les lecteurs de notre *Revue belge* ont eu l'occasion de connaître, a donné, dans le premier volume de la nouvelle *Revue française*, deux articles intéressants. L'un, intitulé : *Monnaies seigneuriales françaises*, est en quelque sorte un nouveau supplément rectificatif aux ouvrages de feu Poey-d'Avant et de M. Caron. L'autre donne en détail l'inventaire d'*une trouvaille faite à Largue*, commune de Druy-l'Évêque (Nièvre), dans la propriété de Mlle Ludovic Récolle. Ce dépôt renfermait des monnaies de Nevers, de Déols, de Gien, de Montluçon, d'Issoudun, de Souvigny, de Pentièvre, d'Anjou, du duché

de Bourgogne, en tout cinq cent trente-sept exemplaires.

R. Ch.

Le comité administratif de la Société numismatique de Vienne, en exécution de la décision prise lors de la troisième réunion annuelle des numismates allemands, a fait frapper un très beau jeton de présence destiné aux membres de la Société.

Une charmante médaille, en l'honneur du célèbre archéologue K.-F.-W. Erbstein, a été offerte en cadeau par le président à ses confrères de la même Société. La frappe de cette médaille avait été décidée lors de la deuxième réunion tenue à Dresde, en 1881, mais elle n'a pu être distribuée qu'à la troisième, qui a eu lieu à Vienne cette année.

R. Ch.

La classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique offre une prime de 600 francs à l'auteur de la meilleure médaille exécutée par un artiste belge, depuis le 1er janvier 1880 jusqu'au 30 septembre 1884.

R. Ch.

Les *Sterbethalers*. On lit dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du 25 novembre 1883. col. 689 : « L'atelier de Berlin, dont la lettre monétaire est A, « a frappé des *thalers* en 1786, comme il en avait frappé

« les années précédentes. Ces thalers portent au revers
« la date séparée par la lettre monétaire A, ce qui fait
« 17 A 86. Frédéric II était mort le 17 août 1786.
« Les spéculateurs en médailles, gens à imagination,
« se sont figuré « ou plutôt voulurent faire croire » que
« les pièces dont il s'agit étaient des thalers mortuaires,
« frappés à l'occasion de cette mort, et ils ont lu le
« 17 août 1786, c'est-à-dire frappé le 17 août 1786.
« Ces thalers, monnaies courantes, ne valaient pas plus
« que les autres, soit fr. 3-75. Mais le tour était fait. »

R. Ch.

Une décoration de la Révolution liégeoise de 1789.

In-8°, 5 pages signées Dr Bamps, et une planche.

Dans cet article, inséré nous ne savons dans quel recueil et portant la pagination 63 à 67, M. Bamps donne avec de nouveaux détails, une pièce qui fait partie de sa collection et que M. le baron de Chestret de Haneffe a publiée, l'année dernière, dans cette *Revue*, p. 291.

Cette médaille est très rare, puisqu'on n'en connaît que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque royale, et l'autre, chez M. Bamps. Comme elle semble n'avoir été frappée, ou plutôt ciselée qu'en or, sa rareté s'explique facilement. Les grands patriotes qui l'avaient reçue, craignant le sort du *martir* de Verviers, s'exilèrent les uns en France, les autres en Hollande, et les médailles d'or furent, sans doute, fondues. C'est leur sort ordinaire.

R. Ch.

Quelques abonnés à la *Revue* nous ont reproché, l'année dernière, que les livraisons 2 et 3 étaient trop minces. Nous les prions de ne pas perdre de vue que le *volume promis* devait avoir environ cinq cents pages, et que la première livraison en avait près de trois cents. Si les livraisons suivantes avaient eu la même grosseur, le volume eut été de douze cents pages.

La Rédaction.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1883.

Ouvrages périodiques.

ALLEMAGNE.

Berlin. WEYL, ADOLPH, *Berliner Münzblätter*, nos 38 et 39, 1883. In-4o.

Gorlitz. *Neues lausitzisches Magazin*, Band 59, Ie Heft, 1883. In-8o.

Stettin. *Baltische Studien*, 1883. 1 vol. in-8o.

ANGLETERRE.

Londres. *The numismatic chronicle*, 1883, part. II, third series, no 10. In-8o.

AUTRICHE-HONGRIE.

Agram. Viestnik, Godina V. Br. 4. U Zagrebu 1, 1883. In-8o.

BELGIQUE.

Arlon. Institut archéologique du Luxembourg, *Annales*, tome XV, 1883, 29e fasc. Pet. in-4o, avec planche.

Bruxelles. *Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale*, 2e partie; ouvrages non périodiques, sciences, 1883. 1 vol. in-8o.

— *Bulletin des Commissions royales d'Art*, 22e année, 3e et 4e liv., 1883. In-8o.

— *Revue belge de numismatique*, tome XXXIX, 1883. In-8o, avec 14 planches.

Gand. *Messager des sciences historiques*, 2e et 3e liv., 1883. In-8o.

Namur. *Annales de la Société archéologique*, tome XVI, 1re liv., 1883. In-8o.

FRANCE.

Amiens. *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome XIV, 1880-1881-1882. In-8o, avec planche.

Amiens. *Mémoires* de la même Société, 3e série, tome VII, 1882. In-8o, avec planche.

Bone-Algérie. *Académie d'Hippone,* nos 3 et 5, réunion du bureau des 5 mai et 9 août 1883. In-8o.

Dax. *Bulletin de la Société de Borda,* 8e année, 3e trimestre, 1883. In-8o.

Montauban. *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,* tome XI, 2e trimestre 1883. In-8o.

Paris. *Polybiblion,* 1883. Partie littéraire, tome XVIII, 2e série, 3e, 4e et 5e liv. In-8o.

— *Polybiblion,* 1883. Partie technique, tome XIX, 2e série, 9e, 10e et 11e liv. In-8o.

ITALIE.

Camerino. *Bullettino di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia,* nos 2 à 8, 1882-1883. In-8o, avec planche.

Ouvrages non périodiques.

Cocheteux (le général C.) : 1o *Du marquis de Surville et des monnaies obsidionales frappées à Tournai en 1709.* Bruxelles, 1855, 32 pages in-8o, avec planche ; 2o *Note sur la fermeture de l'atelier monétaire de Tournai.* Tournai, 1855, 3 pages in-8o ; 3o *Notice sur les monnaies des archiducs Albert et Isabelle, contenant quelques renseignements particuliers sur les monnaies frappées à l'atelier de Tournai.* Bruxelles, 1876, 21 pages in-8o ; 4o *Notice sur un dépôt de monnaies du XVe siècle, découvert à Horion-Horemont, près de Liége.* Bruxelles, 1877, 23 pages in-8o, avec planche ; 5o *Des monnaies épiscopales de Tournai* 1er article, Bruxelles, 1880, 22 pages in-8o ; 2e article, Bruxelles, 1882, 61 pages in-8o, avec planche ; 6o *Lettre de M. le général Cocheteux à M. G. Vallier.* Bruxelles, 1881, 4 pages in-8o ; 7o *Notice lue à l'assemblée extraordinaire annuelle de la Société royale belge de numismatique, tenue à Lille le 7 mai 1882.* Bruxelles, 16 pages in-8o ; 8o *Les monnaies de Tournai : Discussion entre M. le général Cocheteux et M. Gariel de Paris.* Bruxelles, 1883, 24 pages in-8o ; 9o *Philippe-Auguste et Louis VIII ont-ils frappé monnaie dans Tournai?* Bruxelles, 1883, 8 pages in-8o ; 10o *Deniers frappés aux Chauffours, lez-Tournai.* Bruxelles, 1883, 6 pages in-8o. (*Hommage de l'auteur.*)

Laugier. J., *Monnaies inédites ou peu connues des papes et légats d'Avignon.* Tours, 1883, 31 pages in-8o, avec figures. (*Hommage de l'auteur.*)

MAXE-WERLY, L. : 1° *Monnaies seigneuriales françaises inédites ou peu connues*. Paris, 1883, 26 pages in-8°, avec planche; 2° *Trouvaille faite à Largue, commune de Druy-l'Évêque* (*Nièvre*). Paris, 1883, 8 pages in-8°, avec figures.

(*Hommage de l'auteur.*)

OLDENBURGS, J.-F.-H., *Beskrifning öfver J.-F.-H. Oldenburgs myntsamling*. Stockholm, 1883, 406 pages in-8°.

(*Hommage de l'auteur*)

ROBERT, CHARLES, *Notice sur M. de Saulcy*. Metz, 1883, 23 pages in-8°. (*Hommage de l'auteur.*)

TAILLEBOIS, ÉMILE : 1° *Le Trésor de Laujuzan* (*Gers*), 980 *deniers des Élusates*. Dax, 1882, 8 pages in-8°, avec figures ; 2° *Numismatique, Variétés inédites*. Dax, 1883, 26 pages in-8°, avec figures. (*Hommage de l'auteur.*)

Le Bibliothécaire,
P. MAILLIET.

CABINET NUMISMATIQUE.

Grande et belle médaille offerte par la Société numismatique de Londres OPTIME MERENTI (bronze).

Cinquantième anniversaire de la fondation de la Société des sciences, etc., à Mons (bronze).

Médaille jubilaire du *Tuindag* d'Ypres, 1383-1883 (vermeil).

DE L'ENCHAINEMENT DES SYSTÈMES MONÉTAIRES

ROMAINS, MÉROVINGIENS ET CARLOVINGIENS

CONSIDÉRÉS PRINCIPALEMENT

AU POINT DE VUE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA TAILLE.

ORIGINE DE CE MÉMOIRE (1).

La recherche du poids du petit marc de Flandre, — étalon monétaire des Flandres et de l'Artois au moyen âge, — m'a forcément amené à m'occuper des monnaies carlovingiennes, puis des mérovingiennes, ainsi qu'à remonter aux monnaies romaines; enfin même, je me suis trouvé entraîné à déterminer, par un nouveau procédé, le poids de la livre romaine et de la livre de Charlemagne. Cédant aux instances de quelques confrères, je

(1) J'explique ci-contre dans quelle modeste intention j'ai commencé cette étude, laquelle, à mon propre étonnement, s'est depuis si fort allongée ; je dois ajouter que j'ai travaillé sans aucune préoccupation, n'ayant pour me guider qu'une bibliothèque numismatique fort restreinte. Depuis lors, notre président, M. Chalon, a bien voulu me confier la belle histoire monétaire romaine de Théod. Mommsen, traduite par le duc de Blacas et publiée par M. de Witte ; la lecture de cet ouvrage n'a pas modifié mon appréciation générale sur le système monétaire des Romains. Je me bornerai donc à signaler dans des notes les principales discordances de mon étude avec cette remarquable publication.

viens aujourd'hui communiquer le résultat des recherches auxquelles je me suis livré.

Ce travail n'était pas destiné à la publication, car il est fort incomplet, n'ayant à ma disposition ni les ouvrages, ni les collections indispensables pour exercer un contrôle sérieux.

Je pouvais, il est vrai, trouver à Paris ces éléments de contrôle et j'y aurais en outre obtenu, sans aucun doute, les excellents conseils de nos savants confrères, mais mon âge et mes occupations m'ont empêché de faire ce voyage.

En livrant aujourd'hui ces pages à l'impression je n'ai donc d'autre but, — si mes conclusions sont admises, — que d'obtenir de mes confrères de Paris des preuves et des arguments tirés soit des riches collections de l'État, soit des auteurs grecs et latins, soit enfin des archives, chartes ou chroniques.

I.

1. *Considérations préliminaires.*

Le manque presque absolu de documents rend des plus pénibles et des plus laborieuses l'étude des monnaies des deux premières races des rois de France; il y a donc nécessité absolue, si l'on veut parvenir un jour à élucider cette question, de faire appel à tous les éléments susceptibles de jeter quelque lumière sur cette étude et je citerai notamment :

1° Le poids des pièces;

2° Leur aloi;

3° L'obligation de faire découler les changements

dans le poids et dans l'aloi, non pas du caprice ou de l'imagination, mais bien des nécessités du moment logiquement et rationnellement interprêtées.

Je ne dirai rien de plus sur ce 3°, le lecteur devant rester juge d'apprécier si les prescriptions qu'il renferme ont été exactement remplies; mais je suis bien forcé de donner au préalable quelques explications relatives au poids et à l'aloi, afin de partir d'une base bien déterminée et de parer ainsi, autant que faire se peut, aux difficultés que présente l'examen de ces deux questions, en écartant, si possible, des causes d'erreurs que l'on a trop négligées jusqu'ici.

2. *Du poids des monnaies en général.*

La règle. — Le poids d'une pièce dépend de l'étalon monétaire (1) et de la taille; si donc on possède une monnaie que l'on peut considérer comme intacte, on doit, connaissant soit l'étalon, soit la taille, trouver l'autre élément monétaire du poids.

Causes d'erreurs. — Malheureusement les pièces an-

(1) Par étalon monétaire j'entends un poids *déterminé* d'or ou d'argent (livre, marc ou.....) pur ou à un titre connu.

Je sais que le savant numismate Robert, dans ses *études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, dit, page 26 : « Les mots « *poids* et *taille* ne sont pas tout à fait synonymes. La taille ne dépend « que de la quantité de *fin* que comporte la pièce. Le poids est à la fois « la conséquence du *fin* et de l'alliage. »

La *taille* ainsi comprise peut s'appliquer au système carlovingien, de Charlemagne à Charles le Gros, car elle le caractérise; mais je crois qu'en général la taille a toujours signifié le nombre de pièces à tirer d'un poids étalon connu.

ciennes intactes sont fort rares, ces monnaies ayant généralement perdu de leur poids, soit par le frai, soit par rognure ou détérioration préméditée, comme dans les consulaires appelées *nummi serrati*.

Le frai est très faible pour les monnaies d'or, — $^1/_{50}$ environ en moyenne, — assez faible aussi pour les monnaies de billon; mais il peut s'élever à $^1/_{15}$ du poids de la pièce pour les deniers et les gros tournois d'argent pur ou fin, bien que la moyenne pour nos modernes monnaies d'argent ne dépasse guère $^1/_{20}$ à $^1/_{25}$.

La perte de poids résultant de l'usage s'augmente encore souvent dans les minces deniers, tels que ceux de Pépin et les plus anciens de Charlemagne, par des cassures des bords du flan.

Il importe donc dans la description d'une pièce, non seulement de donner exactement son poids, mais encore de signaler si elle est plus ou moins fruste, si ses bords sont cassés ou rognés, et d'apprécier, si faire se peut, la perte en poids (1).

La fraude appelée rognure, si généralement répandue jadis, a le plus contribué à altérer le poids des monnaies anciennes, particulièrement celui des monnaies d'or ou d'argent fin ; c'est pourquoi les sols et les triens qui n'ont pas été soumis à cette déplorable altération sont des plus rares.

Ici encore il importe donc de signaler si la pièce a été

(1) On peut et on doit négliger la différence de poids provenant de ce que l'on appelle le remède ou la tolérance ; mais dans les calculs qui vont suivre il faut impitoyablement rejeter toutes les monnaies fausses ou simplement soupçonnées provenir de faussaires.

rognée sur tout son contour ou sur une partie seulement ([1]) et à quelle profondeur, afin que l'on puisse calculer approximativement la perte subie en poids ([2]).

Toutefois il arrive encore, — ce qui vient de nouveau compliquer la question, — qu'une pièce paraît rognée sur une partie de son contour à cause d'une déviation du coin lors de la frappe; cette apparence trompeuse est généralement facile à reconnaître surtout quand la déviation n'affecte qu'une des faces de la monnaie ([3]).

C'est pour les motifs que je viens d'énumérer, que, me ralliant à l'opinion du savant numismate Robert ([4]), je dois rejeter l'emploi des pesées moyennes comme donnant infailliblement des poids inférieurs aux poids réels. De plus ces pesées deviennent tout à fait vicieuses

([1]) En donnant son diamètre si la pièce est restée circulaire; deux, si elle est devenue ovale.

([2]) Exemple. — Les petits deniers épiscopaux de Tournai, dont il existe diverses émissions pour un même évêque, ont mis ma patience à une rude épreuve par leurs nombreux exemplaires de poids différents. J'ai depuis imaginé de tenir compte des diamètres, — travail dans lequel je trouvai un heureux concours d'appréciation grâce au grènetis intérieur qui sépare la légende de la tête dans les deniers des Lambert, des Étienne....., — et je pus ainsi me convaincre qu'une pièce que l'on regardait comme une maille d'Étienne, n'était qu'un denier rogné. Cette appréciation devint plus tard une certitude, lorsque je pus mettre en présence la prétendue maille d'Étienne avec la maille authentique de Lambert de ma collection.

([3]) Je ne puis donner un meilleur exemple de ce cas particulier qu'en citant le sol d'or de Childebert, publié par de Longpérier, sous le n° 107 du catalogue Rousseau.

([4]) Mommsen (livre cité), t. Ier, préface, p. xxxvi, dit aussi, qu'en général on peut établir en principe que le maximum se rapproche plus du poids normal que la moyenne.

lorsque, trompé par la similitude de l'empreinte, on confond dans une même pesée des deniers divers ; car, fussent-ils d'un même souverain, ils peuvent appartenir à des tailles différentes.

3. *De l'aloi.*

J'ai peu de choses à dire ici de l'aloi, attendu que dans cette étude je compte me restreindre rigoureusement à l'acception grammaticale de ce mot, *conforme à la loi.* A ce titre, l'aloi, je pense, n'a commencé à être mis réglementairement en pratique que sous Charlemagne, faisant abstraction de la période romaine de Septime Sévère à Domitien.

Antérieurement, en effet, les monnaies d'or et d'argent étaient généralement faites de métal aussi pur que le comportaient les procédés métallurgiques de l'époque. Si plus tard un peu de cuivre fut, avec intention, allié à l'or et à l'argent, c'est que la pratique du bronze avait fait connaître que cette adjonction avait pour propriété de donner aux monnaies d'or et d'argent une plus grande dureté, une plus grande résistance à l'usure.

Les monnaies romaines du IIIe siècle de notre ère, les triens des derniers monétaires mérovingiens sont, rigoureusement parlant, des monnaies adultérées, nées de l'avidité des souverains, des troubles et des misères du temps, de l'idée erronée qui eut si longtemps cours, qu'un État peut tirer de prétendus bénéfices par l'altération des monnaies [1].

[1] L'histoire prouve que toutes ces altérations ou modifications

Ces altérations, loin d'être déterminées par la loi et portées à la connaissance de tous, étaient au contraire tenues secrètes, et généralement voilées, autant que possible, par tous les procédés imaginables. On ne peut donc songer à se servir de pièces de cette catégorie, quand il s'agit de déterminer un système dont elles s'éloignent à tant de titres.

Sous Charlemagne, au contraire, nous verrons l'alliage réglementé, l'aloi s'introduire et s'étendre ; puis sous ses successeurs se combiner avec une augmentation de taille, pour réduire de plus en plus la valeur de la monnaie.

Les pièces résultant de cette dernière altération ou modification légale, étaient faibles, de peu de valeur, pauvres si l'on veut, mais n'étaient point de fausses monnaies au point de vue auquel je me place dans cette étude. Elles étaient la conséquence naturelle de la déplorable condition sociale des peuples au IXe et au Xe siècle ; mais comme elles provenaient d'un aloi et d'une taille réglementés, elles étaient légales et donnèrent naissance en des temps meilleurs, — sous la troisième dynastie, — à une nouvelle catégorie de monnaies : les pièces officielles de haut et de bas billon.

Cette distinction bien établie entre les monnaies altérées frauduleusement et celles amoindries par réglementation, je terminerai ces considérations préliminaires en disant que, dans toute cette étude, je m'efforcerai d'écarter toute pièce que, *légalement,* on pourrait considérer comme fausse.

occultes amènent rapidement la ruine du commerce et l'appauvrissement de la nation.

II.

DE LA LIVRE. — ÉTALON MONÉTAIRE DES ROMAINS.

4. *Choix du volume initial et de son contenu.*

Les auteurs n'étant nullement d'accord sur la valeur à donner à cette livre romaine, je me suis tout d'abord trouvé arrêté ; mais, après réflexion, je me suis demandé s'il ne serait pas possible de retrouver la livre romaine par le procédé qui avait dû servir à la déterminer.

Le poids est la conséquence d'un volume, c'est-à-dire que, même dans l'antiquité, le poids étalon, destiné à régler les échanges, a dû, pour se généraliser, se composer d'un volume bien déterminé d'une substance connue.

Quels étaient, chez les Romains, et ce volume et cette substance ?

Il est généralement admis aujourd'hui que la substance qui a servi à déterminer le poids étalon est l'eau de mer, dont la densité est de 1.0263. Cette substance, en effet, était commune à tous les peuples établis sur les rivages de la Méditerranée et avait, en outre, la précieuse qualité de n'être guère variable en densité. C'est donc avec raison qu'elle a été choisie et adoptée.

Quant au volume, je ne puis me décider à faire emploi de l'un de ceux mentionnés par les antiquaires, ces volumes n'étant pas toujours nettement déterminés et affectant parfois des formes plus ou moins tourmentées, fort difficiles à cuber exactement.

Mais, me dis-je, tout volume est limité par des surfaces,

et celles-ci sont elles-mêmes déterminées par des dimensions linéaires ; j'en conclus que j'avais le plus de chances de retrouver le poids étalon primitif des Romains en recherchant le poids du volume d'eau de mer [1] le plns simple : le cube.

Cette manière d'envisager la première question présentait encore ce grand avantage de ne recourir qu'à une seule mesure ancienne, la longueur, mesure qui est incontestablement celle qui présente la plus grande garantie d'exactitude probable.

Maintenant surgit cette autre question : quelle devait être l'unité linéaire qui servirait à former le cube initial ?

D'abord ce cube ne devait pas offrir une trop grande masse, ce qui l'aurait rendu peu maniable, puis la dimension linéaire, — côté du cube, — devait présenter un caractère de généralité et de simplicité tel, que l'on put la considérer comme constituant l'unité de longueur.

Pour ces divers motifs le choix du pied s'imposait, sous la réserve cependant de faire subir au poids du pied cube d'eau de mer, le fractionnement jugé nécessaire pour le mettre en rapport avec la valeur la plus généralement reconnue, jusqu'à présent, à la livre romaine.

Toutefois et surtout pour une livre primitive, il fallait encore que ce fractionnement fut lui-même soumis à l'obligation d'être un facteur entier des éléments du pied cube.

[1] Un ancien plébiscite, cité par Festus, mentionne le vin comme étant la substance employée pour remplir le quadrantal ; certains vins en effet ont une densité à peu près égale à celle de l'eau de mer ; mais ce liquide est trop variable pour avoir été généralement employé.

Disons enfin pour terminer cette exposition des principes qui nous ont guidé, que notre méthode nous semble présenter encore cet avantage, qu'en opérant sur un fort poids, l'erreur probable devait être moindre que celle à résulter de la détermination de la livre à l'aide de ses petites parties, — les monnaies, — lesquelles ont d'ailleurs toujours perdu plus ou moins de leurs poids, ne fût-ce que par le frai, et donnent forcément par là une valeur trop faible pour la livre.

5. *Détermination mathématique de la livre primitive.*

Le pied romain (P. Rom.) en mesure métrique vaut $0^{m},2945$, le pied cube $(P.\ R.)^{3}$ contiendra donc $25^{l},543$; ce dernier nombre multiplié par 1,0263 donnera pour le poids d'un pied cube romain d'eau de mer :

$$26^{k}.214781.$$

Ce poids ne correspond pas à celui de la livre romaine, il y a donc lieu à fractionnement dans les conditions expliquées ci-dessus.

Pour cela il suffira de faire remarquer que les Romains divisaient primitivement le pied en 4 palmes [1] et que par conséquent le pied cube comportait 64 palmes cubes,

[1] Hérodote, qui écrivait plus de 400 ans avant notre ère, pour être mieux compris, estime les longueurs non seulement en coudées, mais en pieds de quatre palmes ou seize doigts. Cette division primitive du pied était donc généralement observée en Grèce et en Asie mineure, ainsi qu'à Rome.

ce qui donnera pour le poids d'une palme cube d'eau de mer :

$409^{gm},605937$;

Soit : $409^{gm},606$,

pour le poids de la livre primitive des Romains qui était de 16 onces.

Je dis 16 onces parce que la palme linéaire se subdivise elle-même en 4 doigts et qu'il y a par conséquent aussi 64 doigts cubes dans une palme cubique. Or, ce nombre 64 ne comportant pas le facteur 3, toutes les probabilités sont pour la division de la livre primitive en seize parties (onces), de 4 doigts chacune ($16 \times 4 = 64$).

Cette valeur de la livre primitive n'offrira plus rien d'anormal quand j'aurai fait remarquer qu'elle correspond exactement à celle de la *livre de Toulouse,* généralement usitée dans le haut Languedoc.

L'once ancienne pesait donc :

$25^{gm},600375$;

Soit : $25^{gm},600$.

L'once romaine comportant 24 scrupules, la livre primitive valait $16 \times 24 = 384$ scrupules.

6. *De la livre définitive des Romains.*

A quelles vicissitudes la livre primitive fut-elle soumise? C'est ce qu'il serait fort difficile, sinon impossible de déterminer; mais il ressort de tous les éléments de la question qu'environ 200 ans avant notre ère, plus tôt peut-être, la livre et les monnaies romaines subirent

de profondes modifications dues, non pas à de nouvelles déductions scientifiques du système primitif, mais bien à des influences étrangères, nées de rapports plus fréquents avec les peuples de la Grèce et de l'Asie.

Un poids étranger fut-il adopté pour la nouvelle livre étalon, ou se borna-t-on, pour opérer l'assimilation, à réduire la livre primitive de $^1/_5$ et par une sorte de compensation de ne plus la composer que de 12 onces? Je l'ignore...

Quoi qu'il en soit, la livre en usage à Rome vers l'an 550 de sa fondation ne pesait plus que les $^4/_5$ de la livre primitive, c'est-à-dire :

$327^{gm},685$;

et l'once : $27^{gm},307$.

L'once étant toujours divisée en 24 scrupules, il en résulte que la livre définitive de 12 onces ne comportait plus que 288 scrupules; mais il ne faut pas perdre de vue que, par cela même, le scrupule de la livre primitive pèse $1^{gm},0666$ ..... et celui de la livre définitive $1^{gm},1378$.

Je soupçonne que dans quelques localités de l'Italie centrale le scrupule fut toujours du poids de $1^{gr},066$ ....., c'est-à-dire que la livre définitive fut, pour elles, les $^3/_4$ de la livre primitive et pesait en conséquence $307^{gm},200$ et l'once $25^{gm},600$.

Analysons maintenant la nouvelle livre.

Tite-Live, livre XXXVIII, chap. XXXVIII, dit que les Romains accordèrent la paix à Antiochus III (190 ans avant J.-C.) à condition qu'il payerait 12,000 talents

attiques d'argent pur, exigeant que le talent ne pesât pas moins de 80 livres romaines.

Le poids d'un talent attique était donc égal à $26^{k},214780$, ce qui est le poids de notre pied cube d'eau de mer. Ce poids est correct, car il donne pour celui de la drachme $4^{gm},369$.

Il résulte encore de ce passage de Tite-Live un fait certain, c'est que 190 ans avant notre ère, la nouvelle livre de $327^{gm},685$ était en usage à Rome.

A part la curieuse coïncidence de poids entre le talent attique et le pied cube romain d'eau de mer, — ce dernier poids ayant été cependant déterminé directement, — il semble résulter encore de ce passage de Tite-Live que la modification romaine de la livre a été empruntée à l'Attique ou au système attribué à Philétère, fondateur du royaume de Pergame, qui règna de 283 à 263 avant Jésus-Christ.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question qui m'entraînerait trop loin de mon sujet ; mais, vu l'intérêt du fait, je dois cependant parler d'une once, — étalon monétaire de Syrie, — postérieure seulement de quelques années à la date (190 ans avant J -C.) que nous venons de citer, car cette once semble prouver que vers 174 ans (avant J.-C,) la livre romaine s'était déjà à son tour imposée à la Syrie et probablement aussi à l'Asie-Mineure.

La collection de feu le duc de Luynes renfermait une plaque rectangulaire, de $0^{m},10$ sur $0^{m},09$, portant sur l'une des faces, la Victoire marchant à gauche, tenant une couronne dans la main droite, le bras tendu ; la main

gauche soutient une longue palme appuyée sur l'avant-bras. Cette Victoire est accostée de deux globes ou étoiles à six rayons. Au-dessous de l'encadrement perlé on lit : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ ΘΕΟ · ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΜΝΑΣ.

Cette mine du roi Antiochus IV, qui régna de 174 à 164, pèse 512 grains de Paris, soit 516 grains selon la méthode usitée de traduire en grains la livre romaine.

Cette mine ou *once étalon* représente vraisemblablement le poids de 6 drachmes ; or, comme le talent attique ne comportait que 960 (80 × 12) de ces mines, ce talent non modifié ne devait plus donner que 5,760 drachmes au lieu de 6,000. Cela m'a paru assez intéressant pour être signalé, car selon cette hypothèse le nouveau drachme devait alors peser $4^{gm},551$ (1) tandis que l'ancien pesait seulement $4^{gm},369$.

7. *La livre et l'once romaines traduites en grains.*

Non seulement le poids des anciennes monnaies françaises est exprimé officiellement en grains dits de Paris, mais avant le nouveau système de poids et mesures, les numismates ont dû, pour bien se rendre compte du poids des monnaies antiques, traduire également en grains le poids des monnaies romaines.

Ce fait est bien connu et je me serais rigoureusement

(1) Nous verrons plus loin que ce poids est aussi celui du denier romain, après la conquête de la Macédoine (205 avant J.-C.). Cela explique le décret de cette époque qui assimile ce drachme et le denier romain de soixante-douze en taille à la nouvelle livre. Tout ce que dit Mommsen à ce sujet, t. Ier, pp. 96 et suivantes, tombe donc de lui-même.

abstenu d'en parler, si je n'avais à signaler une légère erreur ou si l'on veut, l'emploi, — que je crois intentionnel, — d'un *nombre entier* composé lui-même d'un certain nombre de *facteurs déterminés, également entiers,* pour représenter la livre romaine.

Sous la préoccupation que je viens de définir, on crut pouvoir négliger un certain nombre de grains dans le poids de la livre romaine, ce qui donna lieu en réalité à deux grains différents, selon qu'il s'agit de la livre romaine ou de la livre de Paris.

Nous verrons plus tard que la livre de Paris, — si l'on ne veut pas la considérer comme émanant de la livre romaine, — évaluée dans le système métrique, est égale à $488^{gm},594$ (1); or comme, d'autre part, cette livre compte 9,216 grains, il en résulte que le grain de Paris vaut réellement $0^{gm},053016$.

D'autre part, le poids de la livre romaine, que j'ai essayé de déterminer, étant de $327^{gm},684750$, il en ressort que, traduite en grains, cette livre devrait être représentée par le nombre 6,180 $^7/_8$ et non par 6,144 grains comme on le fait généralement aujourd'hui.

J'estime que le choix de ce dernier nombre a été fait, non seulement parce que l'on jugeait alors que la différence, 36 grains, était une quantité négligeable, mais surtout parce que le nombre adopté était divisible par 12, 8, 24....., et qu'il se prêtait ainsi merveillement aux

(1) L'annuaire de l'Observatoire donne pour cette livre $489^g,505847$, ce qui porte la valeur du grain à $0^{gm},053114755$, soit $0^{gm},053115$ et répond à la livre de Letronne de 6,160 grains = $327^g,1873$.

mêmes combinaisons que le nombre 9216 de grains à la livre de Paris.

Faut-il revenir sur cette erreur et poser désormais que la livre romaine comporte 6181 grains de Paris?

Évidemment non, car ce serait bien inutilement compliquer la question. Il est beaucoup plus simple, me paraît-il, de se borner à tenir compte de la différence, en se rappelant que, lorsqu'il s'agira de monnaies antérieures à la livre de Charlemagne ou peut-être à la livre de Philippe Ier (1075 à 1093), le grain vaut $\frac{327^{gm},684750}{6,144} = 0^{gm},05334$; tandis qu'il n'est seulement que de $0^{gm},053016$, pour toutes celles frappées postérieurement à l'apparition de l'une de ces deux livres, c'est-à-dire à partir, soit des monnaies de Charlemagne, de la deuxième modification, soit de la création du marc.

Dans tous les calculs, il suffira, du reste, d'employer les approximations suivantes qui donnent des résultats suffisamment satisfaisants :

Grain, appliqué aux monnaies antérieures à 779 de notre ère : $0^{gm},0533$, ou $0^{gm},05\ ^1/_3$ ou enfin $^{16}/_{300}$.

Grain, de la livre de Paris, $0^{gm},053$.

La première valeur donne pour la livre primitive des Romains : $409^{gm},600$. . . . . 7680 grains
et pour l'once de 16 à la livre . . . . 480 grains
Et pour la livre définitive. . . . . 6144 grains
puis pour l'once ($^1/_{12}$). . . . . 512 —

C'est principalement à l'influence exercée par ces deux espèces de grains qu'il faut, je crois, attribuer la diffé-

rence signalée par Thomas Grammaye [1], dans son rapport sur sa mission à Paris, en 1529 [2], entre le marc usité dans les monnaies françaises et celui employé dans les Pays-Bas. « *Le marcq de l'empereur* » a été reconnu « *plus pesant et plus fort que le dit marcq du roi, un* « *denier qui monte vingt-quatre grains de poids.* »

III.

DES MONNAIES ROMAINES.

8. *L'unité de poids et l'unité monétaire, l'an de Rome* 485.

Pour atteindre le but que je poursuis dans cette étude, il m'eût suffit d'aborder la fabrication monétaire prescrite par Constantin Ier; si donc je présente ici un court résumé historique des périodes de fabrication honnête et légale des monnaies romaines, c'est que ma manière de voir diffère en certains points des idées reçues jusqu'à ce jour et que des confrères me répètent qu'il serait utile de faire connaître ces différences pour qu'elles soient combattues, si elles ne reposent pas sur une base sérieuse, ou adoptées si on les trouve fondées.

Je ne dirai rien de la partie légendaire, car selon moi les prétendues monnaies primitives ne sont que des poids, — bien autrement indispensables que les monnaies, — poids officiels sans doute, mais jamais ces gros blocs

(1) Conseiller général des monnaies de l'empereur Charles-Quint aux Pays-Bas.

(2) *Voir* ce curieux rapport dans la *Revue belge de numismatique*, 1re série, t. II, pp. 417 à 420.

métalliques n'ont pu constituer une monnaie dans l'acception vulgaire du mot.

Que l'on ait trafiqué de ces blocs comme de monnaies, je le veux bien, car cela s'explique par la grande utilité des poids officiels et par la valeur du métal ; mais on ne peut guère faire remonter la fabrication de la véritable monnaie romaine (1) à une époque antérieure à l'apparition des bronzes à l'empreinte de Janus bifrons et portant les indices destinés à en marquer la valeur (2).

C'est pourquoi je commencerai mon résumé à partir de l'époque où l'as monnaie fut décrété devoir peser 2 onces (3) et offrir sur ses deux faces des empreintes officiellement déterminées.

Il y eut alors deux as :

1° L'as unité de poids, ou livre primitive, répondant à la soixante-quatrième partie du pied cube d'eau de mer ;

2° L'as unité monétaire, toujours en cuivre ou en bronze, et dont le poids était la *huitième* partie de l'as poids.

Pour poser catégoriquement en ces termes que l'as

(1) Les nombreux as graves de poids différents des villes du Latium et de l'Italie méridionale viennent encore confirmer mon opinion que ces pièces étaient des poids dont on trafiquait dans les échanges et non des monnaies réglementées. Ils rappellent par une évidente similitude les livres si variées de poids dont on faisait usage dans les villes ou bourgs de France ou de Belgique avant l'utile réforme des poids et mesures par la convention nationale.

(2) Ce que dit Mommsen, t. Ier, p. 209, dans le paragraphe signalé en marge par ces mots : *pecunia signata,* me paraît confirmer ma manière de voir.

(3) Le $^1/_8$ de la livre primitive.

monnaie était en poids le huitième de la livre, j'ai dû lutter fortement contre ma préoccupation de ne pas modifier les textes venus jusqu'à nous et qui paraissent authentiques ; car je sais que Pline dit (*Hist. nat.*, XXXIII, cap. XIII) : « C'est pendant la première guerre « punique que l'on diminua le poids de l'as. La répu- « blique ne pouvant suffire aux dépenses, on ordonna » de frapper des as du poids d'un sextans. » Mais, en s'exprimant ainsi, ne se peut-il que Pline n'ait fait que reproduire l'opinion, ou se servir de l'expression qui avait cours de son temps, et qu'en employant les mots *asses sextantarii,* il a voulu simplement désigner un poids de 2 onces, ignorant ou perdant de vue la préexistence de la livre de 16 onces?

Cette explication si simple, si naturelle, mettant fin à toutes les difficultés qui naissaient de l'interprétation rigoureuse du texte de Pline, j'ai cru pouvoir l'adopter.

9. *Des monnaies de bronze.*

485 (269 avant J.-C.). — Pendant la première guerre punique, probablement lors de la frappe des premières monnaies d'argent, la république romaine décréta l'émission de monnaies de bronze dont l'unité, l'as, devait peser 2 onces. Elle prescrivit les empreintes et particulièrement l'emploi de la figure de Janus bifrons et la proue de navire pour le revers. Ce décret donne donc pour le poids de l'as :

$$P'(as) = \frac{409^{gm},686}{8} = 51^{gm},200\ (^1).$$

(1) Antérieurement l'as d'une livre avait été réduit à ne peser qu'un

537 (217). — Sous la dictature de Q. Fabius Maximus on réduisit l'as à une once et on lui donna pour effigie un char à deux chevaux (biga) ou à quatre (quadriga),

quart ou 4 onces et c'est donc le système de réduction au $^1/_4$ et non au $^1/_3$ qui a succédé au système de l'as livre. Deux faits bien interprétés, je pense, prouveront l'existence de la livre primitive de 16 onces :

a. Mommsen, t. II, p. 40, note 3, dit : On a trouvé dans un dépôt près d'Aquilée des lingots d'argent en forme de petites briques; les plus forts pesaient 13 livres. (Calvedoni, *Rispotigli*, p. 13.) Ce poids de 13 livres me paraît trop bizarre pour avoir été choisi pour constituer des lingots types ; mais, le poids de ces lingots devient rationnel et pratique, si l'on veut bien remarquer que 13 livres de 315 grammes valent 4095 grammes, soit 10 livres primitives.

b. Le même auteur, t. II, p. 114, n° 1, corrigeant le texte de Pline, dit : « *C'est-à-dire* 5,760 *anciens sesterces pour une livre pesant d'or en* « *calculant le sesterce* $^1/_{336}$ *de la livre et non* $^1/_{384}$ *comme on le faisait* « *du temps de Pline.* » Il y a cependant bien 384 scrupules ou sesterces primitifs dans l'ancienne livre de 16 onces; mais comme les scrupules des deux livres diffèrent quelque peu, tout ce que l'on peut dire si l'on veut établir une comparaison, c'est que la livre primitive valait 384 scrupules anciens ou 360 scrupules nouveaux et la livre définitive 288 scrupules nouveaux ou 307 $^1/_5$ anciens. Ici d'ailleurs la chose est fort simple, le sesterce et l'aureus scrupulaire pesaient tous deux un scrupule, et comme nous le verrons plus loin lors de l'apparition de la monnaie d'or, ce métal valait vingt fois l'argent ; donc :

Une livre d'or = 288 scrupules × par 20 livres argent = 5,760 sesterces. On n'a donc pas besoin de recourir à une livre de 336 scrupules pour expliquer ce passage.

D'ailleurs le nombre 336 scrupules, moyenne entre 384 et 288, représenterait une livre de 14 onces $\left(\frac{336}{24} = 14\right)$ et pareille livre n'a jamais été usitée à Rome.

C'est parce que l'on a toujours méconnu la livre primitive de 16 onces ou 384 scrupules que l'on est arrivé à de pareilles conclusions.

d'où les noms de *bigati* et de *quadrati* donnés aux as de cette série, dont le poids fut :

$$P'' (as) = 25^{gm},600.$$

563 (191). — A cette époque, par la loi Papiria, le poids de l'as fut réduit à une demi-once.

$$P''' (as) = 12^{gm},800$$
$$\text{ou } P = 13^{gm},653,$$

si alors la nouvelle livre était déjà adoptée.

L'as fut ensuite de plus en plus altéré, car il est constaté par beaucoup d'as consulaires, avec ou sans nom de famille, mais toujours reconnaissables à la marque numérale I, à la tête de Janus et à la proue de vaisseau, — leur type primitif, — que vers les derniers temps de la république l'as ne pesa plus qu'un quart d'once.

Comme nous le verrons plus loin, cette monnaie dès lors avait perdu son caractère marchand pour ne plus conserver qu'une valeur fiduciaire due à l'empreinte et à la fabrication officielle.

Toutefois, en terminant ce que je comptais dire des monnaies de bronze, je dois rappeler que sous les premiers empereurs les grands bronzes retrouvèrent le poids de $25^{gm},600$ (480 grains).

10. *Des premières monnaies d'argent.*

Lorsque Rome eut assis sa domination des Apennins et du Rubicon jusqu'à la pointe méridionale de l'Italie et se fut enrichie par ses conquêtes, elle songea à se créer une monnaie d'argent qui lui fut propre.

485 (269). — Pline fixe la date de cette première fabrication à l'an de Rome 485 et il ajoute : « que l'on créa le denier qui valut 10 as » et ses sous-divisions, le quinaire (5 as) et le sesterce (2 1/2 as). On peut, je pense, considérer les créations du *denier* et de l'*as de deux onces* comme contemporaines et admettre de plus, qu'à cette époque, ces monnaies conservèrent entre elles le rapport résultant de la valeur relative des deux métaux.

Soit donc $V\left(\frac{ar}{cu}\right)$ cette valeur relative des métaux,

T le nombre des deniers en taille à la livre,

L le poids de la livre primitive.

D'après la prescription mentionnée par Pline, on doit avoir :

$$V\left(\frac{ar}{cu}\right) \times \frac{L}{T} = 10 \times \frac{L}{8},$$

$$\text{d'où } V\left(\frac{ar}{cu}\right) = \frac{5}{4}\,T.$$

Je n'ai pu réussir à découvrir, pour cette époque, une valeur sérieuse de $V\left(\frac{ar}{cu}\right)$; c'est pourquoi, dans cette relation à deux inconnues, j'ai dû déterminer plus ou moins arbitrairement la valeur de l'une d'elles, sous la réserve de soumettre les résultats à un contrôle rationnel.

Après mûr examen, j'ai été porté à admettre que le nombre de pièces en taille avait dû être primitivement de 4, 5, 6, 7 ou 8 à l'once, — car je considère l'once comme ayant été le premier poids étalon monétaire de l'argent, — et que par conséquent T avait pu être pris égal à 64, 80, 96, 112 ou 128.

J'ai, à priori, exclu les tailles extrêmes parce qu'elles

donnaient des deniers trop pesants ($6^{gm},400$) ou trop faibles ($3^{gm},20$). Pour les mêmes motifs, bien qu'avec moins de certitude, j'ai cru devoir rejeter aussi les tailles de 80 et de 112 et par conséquent, pour conclusion, je dirai que : l'an 485 de Rome, lors de la création de la monnaie d'argent, le denier était en taille de 6 à l'once, soit 96 à la livre primitive de 16 onces encore en usage, et qu'il pesait par conséquent $4^{gm},266$ (80 grains) (1).

Si maintenant nous remplaçons T par sa valeur 96 dans la formule posée ci-dessus nous obtenons pour l'an de Rome 485 :

$$V\left(\frac{ar}{cu}\right) = 120,$$

valeur fort admissible pour l'époque (2).

Lors de l'introduction du denier, les Romains adoptèrent le mode de compter par sesterces au lieu de compter par as.

Le sesterce était il est vrai une monnaie réelle, mais on

(1) Mommsen, après une certaine hésitation, t. II, pp. 26 à 30, donne aux plus anciens deniers le poids de $4^{g},55$; je pense que c'est une erreur, car tout le temps pendant lequel la livre, étalon monétaire, valut 16 onces de $25^{g},600$, le denier pesa $4^{g},266$.... Le denier de $4^{g},551$ ne vit le jour que lors de l'adoption de la livre de 12 onces de $27^{g},307$, et sa frappe fut d'assez courte durée.

(2) Mommsen, t. Ier, p. 236, et t. II, chap. III, pp. 31 à 40, donne à ce rapport la valeur 250; sa glosse, fort savante sans doute, ne m'a nullement convaincu et son assertion que *le sesterce de la nouvelle monnaie vaut un as de l'ancienne* est assurément inexacte, comme je vais le démontrer immédiatement.

l'employait aussi comme monnaie de compte. A l'origine il valait 2 $^1/_2$ as et alors le denier en valait 10; mais lorsque la valeur du denier fut portée à 16 as, celle du sesterce fut de 4 as; par conséquent, le denier valut toujours 4 sesterce.

Ceci posé jetons un coup d'œil sur la livre poids et sur ses subdivisions.

Selon tous les auteurs la livre romaine se subdivise en 12 onces ou 288 scrupules; c'est exact et je ne conteste nullement ces nombres, car je me borne simplement à soutenir que cette livre de 12 onces n'a fait son apparition que vers le milieu du VIe siècle de Rome et qu'antérieurement la livre romaine comportait 16 onces ou 384 scrupules.

Cette opinion me paraît d'autant plus fondée qu'elle sert à expliquer bien des faits qu'il serait impossible d'élucider sans l'existence de cette livre primitive de 16 onces.

Faisons de suite une application.

La taille de 96 deniers à la livre de 384 scrupules donne pour le poids du denier.

$$\frac{384}{96} = 4 \text{ scrupules } (^1).$$

Or, le denier d'argent pesant 4 scrupules vaut 4 ses-

(1) Varron, en effet, dans ses annales, rapporte cette tradition : « *Nummum flatum primum a Ser. Tullio dicunt; is IIII scrupulis, major fuit quam nunc.* » Ce qui est exact, quant aux poids, puisque les plus anciens deniers pesaient 4g,266 ou 4 scrupules anciens, et ceux frappés du temps de Varron au maximum $\frac{288}{84} = 3\frac{3}{7}$ scrupules nouveaux ou 3g.901.

terces, donc le poids d'un sesterce d'argent est un scrupule.

Mais un sesterce valait 2 $^1/_2$ as de bronze, — l'as pesait alors 2 onces = $51^{gm}.200$, — nous avons donc deux volumes, l'un de cuivre, l'autre d'argent, ayant la même valeur, par conséquent, les valeurs propres à chacun des deux métaux sont entre elles en raison inverse de leurs poids, c'est-à-dire que :

la valeur de l'argent : celle du cuivre :: $128^{gm},000 : 1,066$

$$\text{donc } V\left(\frac{ar}{cu}\right) = 120 \text{ (1)}.$$

Résumons-nous : de 485 à 537, il y eut :

1° Des deniers de 96 en taille à la livre ancienne pesant. . . . . $4^{gm},266$

(1) Mommsen trouve : $V\left(\frac{ar}{cu}\right) = 250$ (T. 1er, pp. 253-254); il dit : *que lorsque le monnayage d'argent commença à Rome, on frappa une monnaie qui représentait la valeur de l'ancien as de cuivre et qui pesait exactement un scrupule.* Puis : *que l'as coulé le plus ancien ne dépasse pas au maximum le poids effectif de* 250 *scrupules, c'est-à-dire* 10 *onces* $^5/_{12}$ (!).

Il en résulte, ajoute-t-il, *que la proportion de l'argent au cuivre,* 1 *égale* 250 (il faut 250 à 1) *est la base de tout le système monétaire romain* (!!).

Il dit encore, t. II, p. 68 : « Les pièces de cuivre avaient encore conservé une valeur intrinsèque, même après la réduction de l'as à 4 onces, puisque le sesterce pesant 1 scrupule d'argent valait 2 $^1/_2$ as = 250 scrupules de cuivre. »

Cela est vrai pour la valeur intrinsèque du bronze; mais quant à cette étrange égalité, sans aucun fondement, elle montre qu'il faut parfois se méfier des assertions de Mommsen, dont le savoir et l'érudition sont cependant si remarquables

2° Des pièces de un sesterce pesant un scrupule 1gm,066

3° Des pièces de 2 sesterces pesant 2 scrupules 2gm,133

4° Des pièces de 3 sesterces pesant 3 scrupules 3gm,200

---

563 (191). — Lorsque par la loi Papiria l'as fut réduit à une once, la valeur du denier fut portée à 16 as ; cependant, dans certains cas, le denier conserva sa valeur primitive ; ainsi, dans la solde des troupes, il ne valait que 10 as (?).

La formule générique donnant le rapport de valeur des deux métaux devient, pour le cas où la livre primitive était encore en usage :

$$V\left(\frac{ar}{cu}\right) \times \frac{L}{96} = 16\,\frac{L}{16}$$

$$V\left(\frac{ar}{cu}\right) = 96.$$

L'argent était donc devenu plus abondant à Rome ; mais, sauf le rapport de la valeur de l'argent au cuivre, rien ne fut changé dans le monnayage et le denier ainsi que les sesterces conservèrent leurs poids.

C'est alors qu'apparut, je pense, une nouvelle monnaie d'argent, le victoriat (1).

(1) L'origne illyrienne du victoriat développée par Mommsen, t. II, pp. 85 à 103, est abandonnée; et dans les observations qui suivent, pp. 104 à 107, feu le duc de Blacas rapporte l'opinion du numismate

Je ne pouvais me rendre compte du moyen employé pour payer le soldat en denier de 10 as, tandis que dans la vie commune ce denier en valait 16, lorsque le revers des victoriats, — une Victoire debout à droite couronnant un trophée, — me suggéra la pensée que ces pièces étaient des monnaies militaires ayant servi au payement des troupes. Dans ce cas, me disais-je :

Le victoriat *simple* (demi victoriat plus tard) ou sesterce militaire devait peser 1 scrupule $\times \frac{16}{10} = 1^{gr},066$.....

$\times 1,60 =$	$1^{gr},706$;
le victoriat ou double sesterce militaire	$3^{gr},412$ (1);
enfin le double victoriat ou quadruple sesterce militaire	$6^{gr},824$ (2).

espagnol, M. Zobel, qui donne à ces pièces une origine campanienne. Soit, mais pour ce qui concerne le type seulement, celui des victoriats étant le même que le type des onces de Padoue (*), à la tête de Jupiter et au revers de la Victoire couronnant un trophée. L'imitation est évidente; mais comme les *victoriats sont des monnaies romaines et militaires*, — je crois devoir insister sur ces deux points, — je suis tenté de conclure que ce type se prêtait merveilleusement à être choisi comme hommage à l'armée, après la reprise de Capoue, l'an de Rome 543 (211).

Si ma supposition est fondée, la création des victoriats ne pouvait remonter au-delà de l'an 544.

(1) *Voir* Mommsen, t IV, p. 28, nos 2, 3 et 4; p. 30, nos 8, 9 et 10, et pp. 51 et 52, nos 2, 3 et 4.

(2) Le même, p. 28 précitée, no 1, décrit un double victoriat pesant seulement 6gr,370; mais cette pièce est légèrement fruste et percée d'un trou circulaire d'au moins 3 millimètres de diamètre; son poids, au sortir des coins, ne devait donc pas s'écarter de celui fixé ci-dessus.

(*) Ne se peut-il encore que l'once à ce type ait été frappée à cette même époque ?

Ces poids sont, en effet, ceux des plus anciens victoriats simples, doubles et quadruples.

Si, à cette époque, la livre nouvelle était adoptée et la taille de 6 pièces à l'once conservée, notre formule devient :

$$V\left(\frac{ar}{cu}\right) \times \frac{L}{72} = 16 \times \frac{L}{12};$$

$$\text{soit } V\left(\frac{ar}{cu}\right) = 96.$$

comme pour l'ancienne livre; mais le poids des pièces est quelque peu augmenté et l'on a :

Pour	les deniers	$4^{gr},551$
—	le sesterce	$1^{gr},1378$
—	le double sesterce . .	$2^{gr},2756$
—	le triple sesterce . .	$3^{gr},4134$
—	le demi-victoriat . .	$1^{gr},8204$
—	le victoriat	$3^{gr},6410$
et pour	le double victoriat . .	$7^{gr},2820$

Il est curieux de noter que le victoriat ou double sesterce militaire, sous le régime de la livre de 16 onces, a le même poids que le triple sesterce dans le système de la livre de 12 onces et qu'il correspond au denier de 90 en taille à la livre définitive.

Pour finir l'article concernant les premières monnaies d'argent, il me reste à présenter une observation sur les deniers primitifs de $4^{gr},266$.

Il existe encore de nombreux deniers consulaires que l'on appelle *nummi serrati,* parce qu'ils sont dentelés, mais fort irrégulièrement, ce qu'il importe de noter.

Ce travail de dentelure, pratiqué après la frappe et sans doute assez longtemps après, fut selon un grand nombre d'auteurs, exécuté pour s'assurer si ces pièces n'étaient pas fausses, c'est-à-dire, faites de flancs de cuivre, recouverts d'une légère feuille d'argent.

Mais, si cette opération était pratiquée dans cet unique but, pourquoi cette série de crans? Un seul n'eût-il pu suffire? Pourquoi encore ce mode d'examen ne s'applique-t-il qu'aux anciens deniers consulaires, supérieurs en poids à $3^{gr},901$, et nullement aux deniers impériaux qui certes méritaient bien d'y être soumis?

Si nous étudions de plus près ces crans, si nous supputons plus ou moins exactement la quantité de métal enlevé, ne sommes-nous pas, au contraire, amenés à conclure que cette opération, *non pas de dentelure, mais d'enlèvement de petits crans successifs irréguliers,* avait principalement pour objet de ramener les deniers primitifs de $4^{gr},266$ et ceux qui les suivirent immédiatement (de $4^{gr},551$; $4^{gr},311$), au poids de $3^{gr},901$ caractérisant les deniers de 84 en taille à la livre de 12 onces, qui ne firent leur apparition que vers la fin de la république?

Il me paraît que poser la question c'est la résoudre et que tout au moins il convient d'admettre que ces crans avaient un double but : *vérifier la pièce et réduire son poids.*

11. *Des monnaies d'or et d'argent contemporaines, sous la république.*

537 (217). — Comme nous le verrons ci-dessous, cette année vit apparaître les premières monnaies d'or;

et comme conséquence, pour éviter les complications inextricables qui seraient résultées de la tentative de maintenir des rapports marchands entre les monnaies fabriquées simultanément avec trois métaux de valeurs diverses, les monnaies qui étaient d'un ordre inférieur, les bronzes, cessèrent de conserver cette valeur marchande pour ne garder qu'une valeur de convention, due à la frappe officielle.

C'est encore d'ailleurs ce qui se passe de nos jours.

Toujours selon Pline, les premières monnaies d'or n'apparurent que soixante-deux ans après les deniers; les plus anciennes ne pesaient qu'un scrupule, soit $^1/_{24}$ d'once et valaient XX sesterces. On en frappa également qui pesaient 2 et 3 scrupules. On eut donc, la livre primitive étant encore en usage :

L'aureus scrupulaire de	XX sesterces	pesant .	$1^{gr},066$
—	de XXXX	—	$2^{gr},133$
—	de LX	—	$3^{gr},200$

Ces pièces offrent au droit la tête de Mars barbue et casquée, à droite; derrière la tête, l'indication de la valeur en chiffres.

Rev. Aigle éployée sur un foudre à droite; à l'exergue : ROMA.

A-t-on aussi frappé à l'origine des pièces d'or de C ou CC sesterces? Je l'ignore, mais dans l'affirmative, ces pièces devraient peser : la première $5^{gr},333$; la seconde $10^{gr},666$.

Quoi qu'il en soit, l'aureus scrupulaire primitif de

xx sesterces pesant $1^{gr},066$ et valant 5 deniers, on avait alors :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times 1^{gm},066 = 5 \times 4^{gm},266$$

$$\text{ou } V\left(\frac{or}{ar}\right) \times 1 \text{ scrupule} = 5 \times 4 \text{ scrupules,}$$

$$\text{soit } V\left(\frac{or}{ar}\right) = 20 \text{ (1).}$$

Ce rapport de valeur des deux métaux me paraît fort admissible, en même temps qu'il prouve que l'or était encore rare à Rome en l'année 217 avant Jésus-Christ (2).

En combinant cette dernière valeur avec celle déterminée précédemment pour le rapport de l'argent au cuivre, *à cette même date,* on trouve que :

La livre d'or valait alors 1,920 livres de cuivre.

(200?) — Peu de temps après la première émission de l'aureus scrupulaire de xx sesterces, cette petite monnaie d'or ne valut plus que 4 deniers; par conséqnent :

(1) Il est bien entendu que tous ces rapports ne sont que des approximations aussi exactes que possible, car pour ne pas rencontrer des difficultés à peu près inextricables, j'ai dû supposer les métaux des monnaies purs ou presque purs au même titre.

(2) Mommsen, t. II, p. 113, prend $V = 10$, non pas en se basant sur la valeur respective des monnaies d'or et d'argent, l'an 217 avant Jésus-Christ, ce qui lui eût donné une valeur indiscutable, mais, comme toujours, en s'appuyant sur des textes, sujets à discussion, puis aussi en se servant simultanément *ici* de textes *concernant des faits postérieurs de quarante ans.* De là son erreur. Nous verrons, en effet, bientôt que, quelques années seulement après 217, vers l'an 200 avant Jésus-Christ, la valeur de $V\left(\frac{or}{ar}\right)$ était déjà descendue à 16 ; puis vraisemblablement, à 10 en 189; pour remonter à 14 environ, vers 170 à 160, et redescendre de nouveau à 10,50 vers l'année 150 avant Jésus-Christ.

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times \frac{L}{384} = 4\frac{L}{96},$$

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 16;$$

et par suite : $$V\left(\frac{or}{cu}\right) = 1536.$$

C'est vers cette même époque que je crois devoir faire remonter l'introduction à Rome de la nouvelle livre ne pesant plus que les $^4/_5$ de la livre primitive, mais divisée seulement en 12 onces, lesquelles valaient 24 scrupules chacune, comme précédemment.

Soit que la monnaie d'or ait fait sa première apparition lors de la modification de la livre, soit que l'on ait continué à frapper des aurei scrupulaires après cette modification, ces pièces, si elles existent, doivent peser comme je l'ai déjà dit :

L'aureus de	XX sesterces,	$\frac{227.685}{288}$ =	$1^{gr},1378$.
— de	XXXX —		$2^{gr},2756$.
— de	LX —		$3^{gr},4134$ (1).
et la pièce de	CC —		$11^{gr},378$.

De plus, dans la première hypothèse, les valeurs trou-

(1) M. Sabatier donne à ces trois pièces les poids respectifs de $1^{gr},1085$, $2^{gr},2170$ et $3^{gr},3255$. Si ces poids ont été pris sur des monnaies, il y aurait lieu d'admettre que ces pièces ont été frappées après l'adoption de la nouvelle livre.

Dans le t. IV, p. 30, de Mommsen, trois aurei scrupulaires de la collection du duc de Blacas ont respectivement les poids de $1^{gr},13$, $2^{gr},22$ et $3^{gr},36$, ce qui confirme la supposition émise ci-dessus.

vées pour $V\left(\frac{or}{ar}\right)$ d'abord 20, puis 16, restent les mêmes.

Le denier continue à être frappé sur le pied de 6 à l'once, soit de 72 à la livre.

Il pesait donc $\frac{327,685}{72} = \ldots\ldots$ $4^{gr},5512$.

Le sesterce $\frac{327,685}{288} \ldots\ldots\ldots$ $1^{gr},1378$,

et le double sesterce militaire ou victoriat
$2 \times 1,1378 \times 1,60 \ldots\ldots\ldots\ldots$ $3^{gr},6403$.

La frappe des sesterces et des victoriats fut parfois suspendue, puis abandonnée ; mais l'émission des deniers devint plus abondante que jamais, et ceux-ci constituèrent presque exclusivement la monnaie au VIe siècle de Rome, quand l'aureus, qui fut pour l'or ce que le denier était pour l'argent, vint remplacer les aurei scrupulaires. Mais ici les documents manquent pour établir la taille et par conséquent le poids de cette monnaie ; et il faut descendre jusqu'à Jules-César pour apprendre que celui-ci statua par un décret que l'on frapperait 40 deniers d'or (aurei) à la livre et que l'aureus vaudrait 25 deniers. Comme l'on sait de plus qn'à cette époque on frappait déjà, et depuis un certain temps, 84 deniers à la livre, il en résulte que je puis, — pour relier ensemble sous Jules-César les différentes quantités qui règlent le poids et la valeur des monnaies unités d'or et d'argent, — poser la relation :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times \frac{L}{t} = m \times \frac{L}{T},$$

$$\text{ou } V\left(\frac{or}{ar}\right) = m \times \frac{t}{T}.$$

En appliquant les données qui précèdent nous trouverons que, sous Jules-César :

L'aureus pour $t = 40$ pesait $8^{gm}.192$ ou 7.20 scrup.
Le denier pour $T = 84$ — $3^{gm}.901$ ou 3.43 scrup.

et puisque $m = 25$, il en résulte :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 25 \times \frac{40}{84} = 11^{gr},905,$$

valeur généralement admise.

Je vais maintenant prouver que cette même formule peut s'appliquer à toutes les périodes de fabrication d'un aureus quelconque, en remontant à la frappe de l'aureus scrupulaire et qu'elle peut servir à déterminer l'une des quatre quantités V, t, T ou m, les trois autres étant connues.

Ce petit aureus primitif pesant un scrupule répond à la taille $t = 288$ et comme nous avons trouvé précédemment que, lors de son apparition, on avait $V = 20$, la formule générale deviendra :

$$20 \times \frac{1}{288} = 5 \times \frac{1}{T} \quad \text{ou } 16 \times \frac{1}{288} = 4 \times \frac{1}{T};$$

d'où $T = 72$ pour les deux cas, c'est-à-dire, soit que l'aureus scrupulaire fut égal à 5 ou à 4 deniers d'argent, ce qui est exact.

Reprenons donc la formule générale pour l'aureus scrupulaire :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times \frac{1}{288} = 4 \times \frac{1}{T}.$$

Dans cette formule le nombre 288, représentant la

quantité d'aurei scrupulaires contenus dans une livre d'or, peut être remplacé par le produit de deux facteurs n et t, ce dernier donnant comme précédemment le nombre de deniers d'or en taille à la livre. Si en même temps nous faisons passer le facteur n dans le second nombre, la formule deviendra :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 4n \times \frac{t}{T}.$$

Cette formule est absolument semblable à la première, puisqu'elle n'en diffère que par le coefficient $4n$ du second membre, remplaçant m.

Pour la rendre susceptible de donner l'une des quatre valeurs V, t, T ou n, il faut donc s'attacher à connaître les trois autres.

S'agit-il, par exemple, de déterminer les valeurs de $V\left(\frac{or}{ar}\right)$ aux différentes époques du monnayage de la république, il faudra :

1° Retrouver les tailles t et T de l'aureus et du denier CONTEMPORAINS, ou, ce qui donnera le même résultat, leur poids maximum :

$$\text{Poids de l'aureus} = \frac{L}{t}, \text{ poids du denier} = \frac{L}{T}.$$

Pour constater la contemporanéité, on devra sévèrement consulter les légendes, les insignes et les caractères archéologiques de ces pièces ;

2° Rechercher dans les auteurs latins les données propres à déterminer la valeur du coefficient m ou $4n$.

Enfin j'ajouterai, pour compléter ce secundo, que, jusqu'ici, il paraît acquis que, sous la république, les

valeurs t et T ont toujours été des nombres entiers; puis, que dans le but de faciliter les rapports, il est probable qu'il en a été de même du coefficient $4n$, c'est-à-dire que le nombre n ne peut se composer que d'unités, de demis ou de quarts.

En s'appuyant sur les données et sur les principes que je viens d'exposer, on pourra établir la série suivante pour obtenir, par exemple, les valeurs de $V\left(\frac{or}{ar}\right)$.

Sous Jules-César (2e période)	$t=40$,	$T=84$,	$4n=25$	donc	$V=11,905$.
— (1re —)	$=38$,	$=84$,	$=28$	—	$V=12,666$.
Sous Pompée,	$=36$,	$=80$,	$=30$	—	$V=13,500$.
Sous Sylla,	$=30$,	$=80$,	$=30$	—	$V=11,250$[1].

Cette incomplète série n'est pas exacte sans doute, mais les numismates qui ont la facilité de consulter une riche collection d'État pourront la refaire et la compléter.

En tous cas, je recommande aux amateurs qui voudraient entreprendre ce travail, d'observer rigoureusement les recommandations des préliminaires; c'est-à-dire de ne prendre, comme pièces de contrôle, que des exemplaires fleur de coin, d'adopter toujours le poids maximum lors de légers écarts entre les pièces d'une même émission; enfin, au besoin, de tenir approximativement compte de la perte due au frai ou à la fraude, car je ne puis partager l'opinion que le monnayage des Romains, sous la république et les premiers empereurs, était bien

[1] La lecture de l'ouvrage de Mommsen m'a permis de refaire en partie ce tableau à l'aide de quelques données que j'y ai rencontrées, mais vu la longueur de la note, je l'ai rejetée à la fin du chapitre.

moins exact pour l'ajustage du poids que le monnayage des Grecs.

12. *Quelques mots sur les monnaies impériales et notamment sur celles de Constantin* Ier *et de Justinien* Ier.

Je crois avoir suffisamment exposé le mécanisme ou système qui, sous la république romaine, présidait à la frappe des monnaies d'or et d'argent ; or, comme pour le but que je me propose, il suffirait maintenant de rappeler la prescription monétaire si connue de Constantin le Grand et d'exposer sommairement ce qui se pratiquait sous Justinien, je me bornerai, comme transition, à exposer d'une façon générale les vicissitudes du monnayage impérial.

(De 30 ans av. J.-C. à 33.) — D'Auguste à Néron, la taille des aurei fut portée de 40 à 45, celle des deniers restant, semble-t-il, constamment égale à 84.

(De 33 à 217.) — De Néron à Caracalla, la taille de l'aureus s'éleva de 45 à 50, celle des deniers de 84 à 96 ; mais ceux-ci cessèrent d'être d'argent pur ou presque pur, car l'alliage sous Néron varia de $^1/_{20}$ à $^1/_{10}$, pour atteindre presque le $^1/_5$ sous Vitellius.

(197.) — « A partir de Septime Sévère, la monnaie d'argent qui, sous la république, avait joué le rôle principal et avait fini d'ailleurs par avoir une valeur conventionnelle et un cours forcé, commença à s'altérer, se déprécier et s'avilir peu à peu jusqu'au règne de Dioclétien, à ce point qu'elle ne consistait plus que dans un billon impur et finalement même dans des flans exigus de cuivre saussé.

« Pour le monnayage d'or, au contraire, le gouvernement impérial s'efforça constamment de maintenir un titre à peu près uniforme et assez pur pour assurer à la monnaie romaine une circulation facile et universelle. Aussi, même à une époque où le nom romain avait tout perdu de son ancien prestige, un voyageur indien, nommé Kosmas, contemporain de Justinien Ier, nous apprend dans ses écrits que, de son temps, *le trafic du monde connu s'opérait au moyen de l'or romain, qui était reçu et admiré partout.* » (J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines.*)

(235 à 312). — Toutefois, après Alexandre Sévère, — qui semble avoir conservé pour l'aureus la taille de 50 à la livre, — jusqu'à Constantin, il paraît impossible de retrouver le poids légal des aurei, ni même de fixer approximativement la taille, tant il existe de discordance dans le poids des monnaies d'or de cette époque qui sont parvenues jusqu'à nous.

(312). — En 312, Constantin Ier, pour mettre fin aux abus existant, publia un édit fixant la taille du sol d'or à 72. Cette taille ne changea plus, et, comme nous venons de le dire, le gouvernement s'efforçant de maintenir un titre à peu près uniforme et assez pur, le sol d'or romain était fort recherché et acquit une circulation universelle.

Quant aux monnaies d'argent, Dioclétien, vers la fin du IIIe siècle, rétablit les deniers de 96 en taille (3gm.413 = 64 grains ou 6 scrup.) et au même titre que les pièces de Néron. Les deniers alors furent longtemps désignés sous le nom de *centenionales* et peut-être aussi sous celui de *milliarenses.* (Sabatier.)

Sous Constantin II et sous Julien les *quatre-vingt-seizièmes* furent remplacés par une monnaie plus légère, appelée *silique,* du poids d'un cent quarante-quatrième de livre. (Sabatier.)

(527 à 565). — Sous Justinien Ier, le sol d'or était de 72 en taille et pesait, par conséquent, $4^{gm},551$, soit 85 1/3 grains = 4 scrupules.

Le triens à l'avenant, pesait $1^{gm},517$ ou 28 1/3 grains (1 1/3 scrup. = 8 sil. *p*) (1).

Le silique (*m*) de 240 en taille pesait $1^{gm},3654$ ou 25 7/12 grains = 7,2 (sil, *p*).

Enfin, le sol d'or avait pour équivalent 48 siliques (*m*) ce qui nous donne la relation :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times \frac{1}{72} = 48 \times \frac{1}{240}$$

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 14,40.$$

Comme contrôle de cette valeur, j'ajouterai que, d'après un décret de Justinien Ier, — statuant sur les payements à effectuer aux caisses de l'État, — les débiteurs pouvaient les opérer, indifféremment et à leur choix, en or ou en argent, *à raison de 5 sous d'or pour une livre d'argent ;* autrement dit que : 5/72 livre d'or = 1 livre d'argent. Donc :

$$1 \text{ livre d'or} = \frac{72}{5} \text{ ou } 14,40 \text{ livres d'argent.}$$

(1) Je préviens que, pour éviter toute confusion, je désignerai la monnaie par silique (*m*) ou (sil. *m*) et le poids par (sil. *p*).

13. *Note sur les rapports ou valeurs relatives de l'or à l'argent à différentes époques de la république romaine, calculés au moyen des monnaies.*

(217 av. J.-C.) — Un scrupule d'or vaut 5 deniers, lesquels pèsent 4 scrupules chacun, donc :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 20.$$

(Vers 200.) — Le scrupule d'or ne vaut plus que 4 deniers, toujours de 4 scrupules chacun.

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 16.$$

(189.) — Mommsen, t. II, p. 113, dit : « En 665 (de Rome), les Étoliens furent autorisés à payer en or et sur le pied de 1 à 10 le tiers de la contribution de guerre qui leur avait été imposée, quoique, dans le traité de paix, elle eût été stipulée en argent. » Si donc, il n'y a pas eu concession de la part des Romains, il faut en conclure qu'à cette date, on avait :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 10.$$

(170 à 155.) — Mommsen dit encore, même tome, p. 111 : « *De plus, les actes judiciaires prouvent qu'à la fin du* VIe *siècle, la livre d'or valait* 4000 *sesterces ou* 1000 *deniers* », et il en conclut erronément : « ou 11 $^{19}/_{21}$ *livres pesant d'argent, ce qui revient à la proportion de* 1 : 11,91 ». L'erreur commise par Mommsen provient de ce qu'il a admis qu'à cette époque la taille du

denier était de 84, tandis qu'elle n'était que de 72. Rectifions :

1 livre d'or = 4000 sesterces = 1000 deniers.

1 — d'or = $\frac{1000}{72}$ livres d'argent = 13,888....

$$\text{donc } V\left(\frac{or}{ar}\right) = 13{,}89.$$

(154 à 134). — « Au commencement du VIIe siècle (MOMMSEN, t. II, p. 116), après la découverte des mines du Noricum, l'or baissa d'un tiers (1) sur tous les marchés de l'Italie ».

La conclusion, me paraît-il, c'est que la livre d'or ne valut plus que 3,000 sesterces; si donc la taille était encore de 72, on a :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right)\frac{750}{72} = 10{,}4166 \text{ (2)}.$$

En supposant, ce que je ne crois pas, que la taille eût été, au commencement du VIIe siècle de Rome, portée à 75 ou 76, on aurait alors :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 10{,}00 \text{ ou } 9{,}87,$$

ce qui est encore bien loin de la valeur déduite par Mommsen,

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 8{,}93.$$

(1) Je soupçonne qu'il faut lire un quart,

(2) A la rigueur j'aurais dû prendre $\left(4000 - \frac{4000}{3}\right) = 2667$ sesterces, si donc je dis : *ne valut plus que* 3,000 *sesterces*, c'est à cause des développements qui suivent cette phrase (MOMMSEN, t. II, pp. 112 et 113) et parce que j'ai eu assez souvent occasion de rencontrer des fautes de l'espèce chez les écrivains peu familiarisés avec les mathématiques.

(88 à 81.) — Sous Sylla (d'après Mommsen, t. IV, pl. XXXI, p. 41) le poids des aurei du cabinet de France, $10^{gm},700$, répond à la taille de 30 à la livre et celui des deniers $3^{gm},96$... probablement à la taille de 80, ce qui donne :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = \frac{30}{80} \times 4n$$

et dans la supposition possible, $4n = 30$,

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) 11,25.$$

(81.) — Sous Pompée (même planche, n° 12, et p. 67) l'aureus du poids de $8^{gm},94$ doit répondre à la taille 36 ($9^{gm},103$) ; le denier restant de 80 en taille, on aurait :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = \frac{36}{80} \times 4n$$

et pour $4n = 30$, comme précédemment,

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 13,50.$$

Si $4n = 25$, $V\left(\frac{or}{ar}\right) = 11,25$, comme sous Sylla.

(49.) — En 705 de Rome, l'aureus de Jules-César pèse $8^{gr},40$ à $8^{gr},48$ et correspond à la taille de 38 ($8^{gr},624$), les deniers pèsent : $4^{gr},10$; $4^{gr},20$; $4^{gr},08$; soit en taille 78 ou 80, ce qui donne :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = \frac{38}{78} \times 4n \text{ ou } V\left(\frac{or}{ar}\right) = \frac{38}{88} \times 4n ;$$

puis selon que $4n = 30$ ou 25,

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 14,62 \text{ ou } 14,25,$$

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 12,18 \text{ ou } 11,88.$$

(44.) — Pour les dernières monnaies de Jules-César la question est très simple, car nous savons qu'à cette date l'aureus était de 40 en taille, le denier de 84, et qu'un aureus valait 25 deniers, c'est-à-dire que $4n = 25$, donc :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = \frac{40}{84} \times 25 = 11{,}905.$$

On voit d'après ce qui précède que le point capital consiste à trouver pour les différentes époques, soit la valeur de $V\left(\frac{or}{ar}\right)$, soit celle de $4n$.

Je terminerai en faisant remarquer que ces variations continuelles devaient produire de grandes perturbations dans les affaires, la rentrée des impôts, etc.... Pour ce motif je suis porté à croire qu'elles ont donné naissance à l'espèce d'imprécation dont Pline charge l'inventeur de l'aureus, quand il dit à propos de la création de cette monnaie : « Le second coupable de lèse-humanité est « celui qui le premier a frappé un *denier d'or;* on ignore « son nom. »

Ch. Cocheteux.

(*La suite dans la livraison prochaine.*)

LA STATUE DE LA LIBERTÉ ÉCLAIRANT LE MONDE.

Planche XIII.

La statue colossale de la Liberté éclairant le monde, qui doit, sous forme de phare, symboliser, à l'entrée de la rade de New-York, l'union franco-américaine, est terminée.

Les plaques métalliques et la médaille reproduites par la planche XIII perpétueront le souvenir d'un des événements les plus mémorables de notre époque.

Bornons-nous à donner ici la traduction des inscriptions de la médaille gravée par Bartholdi.

« Monument commémoratif de l'Indépendance américaine.

Rev. Souvenir de l'union des États-Unis et de la France. Par souscription entre les citoyens des deux nations, 1776-1876 »

Ce fait, l'un des plus mémorables de l'histoire contemporaine, vient de donner lieu à une manifestation imposante.

On mande en effet, de New-York, à la date du 20 novembre :

« Le centenaire de l'évacuation de New-York par les « Anglais a été célébré aujourd'hui par une longue

« procession à travers les rues de la ville, une fête navale
« et l'inauguration de la statue de Washington.

« Une foule immense encombrait les rues malgré la
« pluie. »

La statue seule mesure 46 mètres de hauteur et laisse donc derrière elle, par ses dimensions, les colosses de l'ancienne Égypte et du Japon, les statues d'Osiris, de Memnon, les Minerves et le Jupiter de Phidias, les David, Jules II et Moïse de Michel-Ange, l'Apennin de Jean de Bologne, et, plus rapprochés de nos jours, le Pierre le Grand de Saint-Pétersbourg, la Bavaria, la Vierge du Puy, la statue d'Anninius à Grotenburg, et tant d'autres encore.

« C'est dans un voyage aux États-Unis, en 1871, que
« M. Bartholdi conçut la première pensée d'élever une
« statue de la Liberté sur la rade de New-York, en face
« de l'Océan et regardant la France, pour consacrer le
« grand souvenir de la part glorieuse que la France a
« prise à la guerre de l'Indépendance et à la fondation de
« la République américaine. Pour réaliser son projet,
« l'artiste n'avait d'autre force que la foi en son œuvre,
« d'autre appui que son patriotisme ; mais il sut faire
« partager aux autres sa confiance, et l'Union franco-
« américaine se constitua bientôt pour l'exécution de ce
« grand monument historique !

« Le centième anniversaire de l'indépendance de l'Amérique fournit du reste l'occasion d'associer deux grandes nations dans une manifestation commune : la France offrit la statue, les États-Unis son piédestal !!!...

« M. Bartholdi se mit à l'œuvre et traduisit sa

pensée dans un projet digne de son but et qui a réuni tous les suffrages. Il voulut faire grand, plus grand que tous les géants que l'homme avait encore construits, et son œuvre dépasse en effet le maximum des proportions que la tradition attribue au colosse de Rhodes.

« Conçue par le sculpteur dans un premier élan artistique, cette statue devait présenter des difficultés considérables dans les moyens d'exécution et exiger des travaux d'un ordre absolument particulier.

« Sa construction fut décidée en cuivre repoussé, supporté par une armature en fer. Le repoussé permet en effet de produire des pièces d'une grande dimension en leur donnant le moins de poids possible relativement à leur volume ; il emploie des feuilles laminées qui ont le double avantage de la solidité et de la légèreté, avec des qualités de résistance et de durée supérieures à celles que peut avoir le même métal simplement fondu. »

Le cuivre repoussé présentait donc de grands avantages, tant au point de vue de l'économie d'argent que de la facilité d'exécution. Son travail est en outre beaucoup plus original et plus artistique, puisqu'il se fait entièrement à la main.

Nous ne pousserons pas plus loin nos investigations dans le domaine de l'art industriel.

Rappelons seulement ici que M. Bartholdi avait l'exemple du Saint-Charles Borromée, de Cérani, et celui du Vercingétorix, de Millet. Il s'adressa à MM. Gaget, Gauthier et Cie, dans les ateliers desquels avait été construite cette dernière statue (1).

(1) Rue Chazelles, 25, à Paris.

C'est dans ce grand établissement qu'ont été exécutés, également en cuivre repoussé, la coupole extérieure de la salle du nouvel Opéra de Paris et celles des pavillons latéraux, le grand bas-relief du sculpteur Mercié, qui est au-dessus du guichet du Carrousel, au Louvre, les statues qui ornent la flèche de Notre-Dame et celle de la Sainte-Chapelle, la Renommée qui domine le pavillon central du Trocadéro, etc.

Le premier morceau construit fut le bras qui porte le flambeau ; on l'envoya à l'Exposition de Philadelphie en 1876. On travailla ensuite à la tête, qui figura à l'Exposition universelle de 1878.

Les résultats obtenus étaient excellents, et l'on pouvait dès lors marcher hardiment.

Ainsi que nous le disions en commençant cette notice, la statue de la Liberté est achevée ; il ne reste guère plus à poser que la tête et le bras, qui ont été les premiers morceaux construits.

Les Américains comptent avoir terminé le piédestal dans le courant de l'année 1884 ; la statue pourra, du reste, être rendue à New-York dès le commencement de l'année. On l'y enverra directement, sans la remonter dans le parc de Montsouris, comme le bruit en avait couru. Les Parisiens le regretteront vivement ; mais c'eût été un travail trop coûteux et qui eût entraîné trop de retards et de difficultés.

Dans peu de mois les Parisiens auront donc la satisfaction d'apprendre que le colosse de Bartholdi, cette œuvre si patriotique et si pleine du génie français, se dresse dans l'île de Bedloë, à l'entrée de la rade de New-

York, et éclaire de ses rayons la mer qui sépare la France de l'Amérique. Mais, à cette satisfaction bien légitime, ne se mêlera-t-il pas le regret de ne plus posséder dans la grande capitale un monument à tous les points de vue si remarquable? Il serait à souhaiter, comme le propose le savant ingénieur Ch. Talanzier [1], que la ville de Paris en fît exécuter un modèle réduit qui permît à la France de conserver au moins un souvenir matériel de ce grand travail.

A. Brichaut.

Paris, le 29 janvier 1884.

[1] *Voy.* son étude insérée au journal *le Génie civil*, 1883. Paris, Chaussée d'Antin, 6.

QUELQUES
ANCIENS MÉREAUX DE TOURNAI
ET
SOUVENIRS QUI S'Y RATTACHENT.

PLANCHE XIV.

Le Bassin du Saint-Esprit. — Une vue des choncq clotiers *de Notre-Dame vers* 1300. — *La Grande Procession de Tournai,* etc.

Nous avons réuni sur la planche qui accompagne cette notice toute une petite série de méreaux tournaisiens des plus rares, de la plus jolie facture pour leur époque, ayant tous entre eux un air de famille très prononcé, et dont l'âge éloigné, joint à cette circonstance qu'ils sont presque en totalité demeurés inédits, n'est pas fait pour amoindrir l'intérêt qu'ils nous paraissent mériter.

Pour nous décider à les publier, il ne faut pas moins que ces considérations, tant nous manquons, d'autre part, de données historiques certaines au sujet de leur émission, bien que les archives locales nous aient d'ailleurs fourni plusieurs renseignements curieux, qu'il convient de rapprocher de nos pièces [1]. On voudra donc

[1] Nous devons à nos savants confrères, MM. Maquest, archiviste de

bien, pour le moment, nous permettre de présenter celles-ci comme de simples matériaux archéologiques dont nous plaçons les dessins dans cette *Revue,* sans prétention de doctrine, afin d'en assurer la conservation, et pour y attendre la main à laquelle il appartiendra de les mettre définitivement en œuvre.

Que les caractères de ces méreaux doivent les faire rapporter aux commencements du XIVe siècle, sinon même, pour quelques-uns, aux dernières années du XIIIe, c'est un point, pensons-nous, sur lequel tous les archéologues seront d'accord, de même que sur cet autre point qu'ils n'ont pu, tant ils ont l'apparence de véritables monnaies, qu'être gravés par les tailleurs des coins de l'atelier monétaire que les rois de France avaient alors à Tournai.

Nous n'entendons pas, dans les descriptions qui vont suivre, trancher de question de priorité d'époque en publiant un méreau avant l'autre. Nous nous laisserons, pour cela, aller un peu à l'ordre dans lequel il nous sera le plus commode de nous occuper de chacun d'eux.

1 (1). ✝ AV BACIN : DOV : Objet que l'on pourrait prendre pour un croissant, par la manière dont il est représenté, mais que nous croyons être une

la ville de Tournai, et A. Delannoy, contrôleur-archiviste à l'administration des hospices de la même ville, les renseignements que nous utiliserons, tirés des dépôts confiés à leurs soins. *Bis dat qui cito dat,* aussi ne saurions-nous trop remercier ces Messieurs, non seulement des renseignements dont il s'agit, mais encore, et tout particulièrement, de l'empressement qu'ils ont bien voulu mettre à nous les procurer.

(1) Les numéros de nos descriptions correspondent avec ceux des figures gravées sur la planche.

sorte de bassin à quêter ; au-dessus, une fleur de lys.

Rev. + SAINT : ESPIR. Croix pattée, cantonnée de quatre points.

Cuivre [1].

Aux temps du moyen âge auxquels nos recherches se rapportent, les établissements et institutions de bienfaisance placés sous le vocable du Saint-Esprit étaient fort nombreux. On avait commenté la parole de l'Apôtre : *Fructus autem Spiritûs est charitas* [2], et cette parole, passée dans la pratique, avait elle-même fructifié dans de vastes proportions. L'ordre hospitalier du Saint-Esprit, fondé à Montpellier vers la fin du XIIe siècle, introduit à Rome en 1204, avait des maisons en maint endroit, jusque dans le comté de Bourgogne et la Lorraine, et nous voyons qu'il existait à Douai, en 1267, un hôpital du Saint-Esprit [3]. Mais, dans la plupart des villes de Flandre et du voisinage, ce n'était pas le plus particulièrement sous la forme d'hôpitaux, qui n'y manquaient pas, au surplus, que la charité publique s'exerçait en l'honneur du Paraclet, du suprême Consolateur : c'était surtout par des secours distribués aux indigents de l'endroit au moyen d'institutions habituellement nommées tables des pauvres ou du Saint-Esprit, *taules dou Saint Espir, du Saint Espe-*

[1] Le dessin qui figure sur la planche a été exécuté d'après une empreinte qui nous a été offerte par M. Maxe-Werly, faite par lui sur le méreau même. Notre confrère n'a pu, malheureusement, se rappeler de quelle collection il l'avait tirée.

[2] *S. Paul. ad Galat.*, 5, 22.

[3] Tailliar, *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, Douai, 1849, p. 287.

rit, etc. (1). Sans nous livrer à de longues recherches, qui, certainement, augmenteraient de beaucoup le nombre des localités que nous pourrions citer, nous trouvons mentionnées les tables du Saint-Esprit de Douai (2), Bruges (3), Ypres (4), Poperinghe, Tirlemont (5), Bruxelles (6), Malines (7), etc. Généralement, les tables du Saint-Esprit fonctionnaient par paroisse. Autant il y avait de paroisses dans une ville, autant y avait-il de ces tables, administrées distinctement.

Il existait à Tournai, indépendamment des tables des pauvres, une autre institution dont le nom lui était, pen-

(1) Les formes *Saint Espir* et *Saint Esperit* avaient cours simultanément dans la langue d'oil au XIIIe siècle. On les trouve employées par Rutebeuf dans une même pièce de vers, suivant les besoins du rhythme ou de la rime. (T. II, pp. 155 et 156, de la deuxième édition des œuvres de ce trouvère, donnée par ACHILLE JUBINAL dans la *Bibliothèque elzevirienne*, Paris, 1874.)

(2) TAILLIAR, *loc. cit.*, pp. LXI à LXIII, 263 et 280, actes et titres de 1264, 1266 et 1310.

(3) A. DE SCHODT, *Méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges*, pp. 3 et 15, etc. (et *Revue belge de numismatique*, année 1873, pp. 323, 335, etc.)

(4) ALPHONSE VANDEN PEEREBOOM, *Essai de numismatique yproise*, p. 246. L'auteur nous écrit, avec l'obligeance qu'on lui connaît, que les tables des pauvres des diverses paroisses d'Ypres dont il est question à l'endroit que nous citons, étaient désignées sous le titre de tables du Saint-Esprit dès les temps anciens. — La chapelle des drapiers de la même ville, consacrée en 1347 ou 1348, était placée sous l'invocation du Saint-Esprit. (*Halles d'Ypres*, 1878, p. 113.)

(5) A. DE SCHODT, *loc. cit.*, pp. 3 et 4, aux notes.

(6) E. VANDEN BROECK, *Numismatique bruxelloise*, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1879, p. 72.

(7) *Description du Cabinet des jetons historiques formé par L. de Coster* (par M. C. PICQUÉ), 1883, p. 4.

sons-nous, tout particulier : on l'appelait le Bassin du Saint-Esprit, ou, pour nous exprimer comme on le faisait au XIIIe siècle, le *Bachin dou Saint Esperit*, le *Bacin dou Saint Espir*.

L'origine du Bassin du Saint-Esprit se perd dans son ancienneté. Il serait, d'ailleurs, pour cette courte notice, plus que superflu de nous occuper de son existence antérieurement à 1238, année en laquelle on le trouve mentionné bien explicitement dans un règlement qui fut alors donné aux sœurs desservant l'hôpital Notre-Dame en la ville de Tournai (1).

Ce règlement détermine dans quelles conditions, sans compter les pèlerins et les indigents sans asile que l'on accueillait pour y passer la nuit, les malades pauvres étaient admis dans l'hôpital. On ne devait, pour l'ordinaire, et sous les réserves que nous allons voir exprimées, y recevoir que ceux dont la maladie était curable. Quant à « *ceulz* », est-il également spécifié, « *qui ont maladie incurable et perpetuele, si comme aveule, contrait, ancyen et decrepit, ayant maladie dont on chiet à terre, et paralitique, et telz de quoy on ne a point de esperance que selonc nature il puissent jamais estre sanés ne garis, on ne les doibt point recepvoir en la maison sans grand difficulté et sans tresgrans prieres, et soubs certain nombre et à certain temps, afin que il ne empechent le lieu as aultres; car quand il sont une fois recheu il voellent occuper lors lis*

(1) La *Notice historique des divers hospices de la ville de Tournai*, par M. Ad. Delannoy, Tournai, 1880, contient, pp. 21 à 29, le texte rajeuni du règlement dont il s'agit. Bozière en a aussi parlé, dans *Tournai ancien et moderne*, p. 464.

tous les jours de lors vies, et jusques à la mort despendre les biens de la maison. Dont il est certain que se on recevoit de legier en le maison tous telz malades, il empliroient en brief temps toute la maison, et li sourvenant cascun jour n'i aroient point aucun lieu. Et pour ce par les ancyens est ordenés et institués en l'onneur dou saint Esperit la queste que on dit le bachin, *pour soustenir et pourveir à ceulz qui par aval la ville languissent, jusques à ce que lor maladie soit si agrevée que aucuns ne les puisse souffrir en l'hostil ou leur aministrer. Adonques la maisons les rechoive. Et à telz soit assignée la moitié de la maison et des lis ou aucune certaine partie, où il soient mis quand le lieu vaquera ou il s(er)ont trouvé tiels par le tesmoing dou curé et à la priere des voisins* (1). »

Le principe était donc d'assister à domicile les malades aussi longtemps que faire se pouvait, au moyen, entre autres ressources, de celles de l'œuvre du Bassin du Saint-Esprit, avant de les admettre à l'hôpital; mais il ne faudrait pas conclure de là que cette œuvre ne vînt au secours que des malades proprement dits : elle avait à s'occuper du soulagement des pauvres dans les neuf paroisses de la ville formant la partie située sur la rive gauche de l'Escaut, et relevant de l'évêché de Tournai, paroisses qui étaient celles de Saint-Jacques (ou Jaqueme), de Saint-Nicaise, de Notre-Dame, de Sainte-Marguerite, de Saint-Quentin, de Saint-Piat, de Sainte-Catherine, de Saint-Pierre et de la Madelaine. Aussi l'œuvre du Bassin

(1) Manuscrit du XIIIe siècle, conservé dans les archives de l'hôpital civil de Tournai.

du Saint-Esprit avait-elle droit de quêtes, autrement dit de *pourchas*, dans les neuf paroisses; et ce qui lui revenait de ces pourchas paraît même avoir été la ressource originaire de l'institution, qui lui doit, en partie, jusqu'à son nom. Les pourchas, en effet, avaient lieu au moyen de plateaux de cuivre, ou *bassins*, usage qui existe encore aujourd'hui, dans beaucoup d'églises et pour toutes sortes de quêtes, tant à Tournai et dans les environs qu'en bien d'autres endroits (1).

Il convient de remarquer que le Bassin du Saint-Esprit ne disposait pas de la totalité du produit des pourchas; un tiers en appartenait à la Bonne Maison del Val, qui était la léproserie la plus importante de Tournai.

Avec le temps, les ressources du Bassin du Saint-Esprit s'accrurent sensiblement par les rentes et les biens de toutes natures que divers particuliers donnèrent ou léguèrent à l'institution.

Aux amateurs que leurs goûts font se renfermer exclusivement dans la numismatique, et qui ne tiennent pas à se renseigner davantage sur le sujet que nous traitons, nous conseillons de passer ce qui suit, jusqu'à la description de notre méreau n° 2; et nous les prions, dans tous les cas, de ne pas nous reprocher ce qu'ils pourraient considérer comme des longueurs, mais que nous ne pouvons pas, néanmoins, ne pas ajouter encore, dans l'intérêt d'études qui ne sont pas à négliger.

(1) On se servait aussi de bassins, non seulement pour les quêtes, mais pour la réception des offrandes dans les églises, à l'exposition des reliques et autres objets de dévotion. — Chacun se rappelle comment Panurge volait l'argent « ès *bassains* des pardons ».

Le plus ancien compte de l'œuvre du Bassin du Saint-Esprit parvenu à notre connaissance se rapporte aux années 1357 et 1358. Il est ainsi intitulé :

« C'est li comptes de le recepte et payement que Pieres dou Lay et Jehans de Havraincourt, pourveur et administreur des biens et revenues appertenans à la *Carité dou Bachin du Saint Espir*, à Tournay, ont fait, depuis le darrain compte fait et rendu par euls, l'an mil ccc lvij, le xvij^e^ jour dou mois d'avril, jusques au jour de le datte de ces presens comptes (25 *septembre* 1358) (1) »

Le total des recettes du compte s'élève à 256 *moutons*, 3 *gros* et 2 *mites*, ce qui fait approximativement, en mettant le mouton d'or à 30 sols tournois (2), 384 livres 3 sols et maille. Quant au produit des pourchas dans les neuf paroisses, produit net, dégagé du tiers revenant à la Bonne Maison del Val, et tous frais « rabattus (3) », il

(1) Archives communales de Tournai. — On lit à la fin du compte, au dernier alinéa du texte : « A ces presens comptes faire et accorder furent li eskievain de Tournay dont li nom sun tel, Vinchans de Commines, Jehans Gargate, Gontiers Copais, Jehans de Camphaing, Collars Villains, Jak Ricouwars et Jehans d'Avesnes. Che fut fait l'an de grace mil ccc lviij, xxv jour du mois de septembre ».

(2) Dans ce compte, la monnaie d'or appelée *mouton* est parfois estimée à 30 sols tournois, ce qui était le taux légal, et d'autres fois à 33 sols. Il y avait surhaussement dans le cours de certaines monnaies en ces temps de troubles, se rapportant à l'époque de la captivité du roi Jean.

(3) Dans un compte postérieur on voit que « ceulz qui ont pourcachiet ledit bachin du Saint Espir par les paroches de Tournay qui sont en l'évesquié d'icelle ville » pour une année finissant le 19 septembre 1390, ont reçu pour leur salaire d'avoir fait lesdits « pourkas », chacun 2 sols 6 deniers « en le maniere accoustumée ».

est arrêté à 5 livres 9 sols 8 deniers pour le terme d'une année finissant à la Saint-Jean 1357, et à 3 livres 19 sols 4 deniers pour le terme de l'année suivante. On voit ainsi pour combien peu, déjà, comptait à cette époque, dans l'ensemble des revenus de l'œuvre du Bassin, l'article de recette provenant des pourchas.

Il convient encore de transcrire ici l'intitulé du dernier en date des comptes du Bassin qui nous sont connus :

« Chest li comptes que Jehans de Ricarnes et Jehans Lambers, ou nom et comme proviseur et administreur des biens, rentes et revenues appartenans au *Bachin du Saint Espir,* en Tournay, font et rendent à hounorables et sages leurs chiers seigneurs les eschevins de ladicte Ville, et des receptes et mises que li dit proviseur ou nom que dessus ont faites depuis le xixe jour du mois de septembre qui fu l'an mil trois cens quatre vings et noef, jusques au xixe jour du mois de septembre qui fu l'an mil ccc quatre vings et douze. Liquels termes contient iij plaines anées. »

Le total des recettes pour ces trois années monte à 659 livres 3 deniers tournois, et le produit net acquis au Bassin du Saint-Esprit, pour la même période de temps, des pourchas faits dans les neuf paroisses de la rive gauche, n'est que de 8 livres 15 sols 5 deniers (1).

La balance entre les recettes et les dépenses du même compte est suivie du détail des blés reçus au cours des trois années qu'il comprend, à raison de rentes ou de cens,

(1) 1re année, 52 sols 8 deniers; 2e année, 4 livres 5 sols; 3e année, 37 sols 9 deniers.

par les « fourniers du four de capitle (1) qui ont cascuns, durant les trois anées dictes, ordenet, fait et quit le pain qui donnés, distribuez et départis a esté as povres participans et ayans provision as graces et bienfais dudit Bachin, si comme les povres des noef parosces de le partie de l'Evesquiet de Tournay, et aussi li povre anchyen bourgois, les povres vesves de le Taintenerie, et li malade des Froides parois, de Warchin et de Chin (2), qui, tout, par l'ordonanche anchyenne, ont eu le distribution du pain, char (3), et aultres bienfais que on fait à cause dudit Bachin, des biens et revenues d'iceli... »

L'œuvre faisait ses distributions en nature, pain, chair, harengs, etc. ; certaines distributions de pain étaient hebdomadaires, du mois de novembre à la Pentecôte. Des distributions sortant de l'ordinaire et plus considérables

(1) Du Chapitre.

(2) Sur l'hospice des Anciens bourgeois, le veuvé de Notre-Dame de la rue de la Taintenerie, et les maladreries des Froides-Parois, Warchin, etc., *voy.* Bozière, *Tournai ancien et moderne,* pp. 147, 468, 487, et A. Delannoy, *Notice historique,* citée plus haut, pp. 97, 157, 167 et 168.

(3) Cette chair était surtout de porc.

La panne des porcs que l'œuvre du Bassin faisait tuer et qui n'était pas distribuée aux pauvres, était vendue aux marchands graissiers. On lit dans ce même compte de 1389-1392 :

« De Jehans Senalart et Mathie de Ghiestielle, craissiers, et de Jehans Marchon, pour toutes les pennes des pourchiauls qui furent tuet pour les distribucions des jours de Toussains et de Noël, l'an iiij^{xx} et xj, de Pasques, Penthecouste, Toussains et Noël, l'an iiij^{xx} et xij, pour iij^{c} et iiij lb. à vij deniers obole tournois le libvre, monte ix lb. x s. »

avaient lieu aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint et de Noël.

Un cartulaire de 1470 porte cet intitulé, du temps, que nous reproduisons d'après M. Delannoy (1) :

« Cartulaire des rentes et revenus et enseignement d'icelles rentes appartenans aux Communs pauvres de la ville de Tournai que jadis ont appeloit *le Bachin et Carité du Saint Espir,* fait et renouvelé en l'an mil quatre cens soixante dix, par l'ordonnance de honorables hommes Arnould Dimence, dit le Lombart, et Simon Wille, souverains gouverneurs et administrateurs des biens, rentes et revenus desdits pauvres, et Bauduin Hoyhet, receveur, au commandement des proviseurs (2) des pauvres des douze paroisses de la ville. »

(1) *Notice historique*, etc., p. 115.

(2) Ou *pauvriseurs;* il y en avait deux pour chaque paroisse. On lit dans le cartulaire cité de 1470 : « Aux vingt-quatre pauvriseurs des paroisses de Tournai pour leurs droits et salaire d'être présens chaque année en la semaine de la Pentecôte à la reddition des comptes, leur est baillé et délivré incontinent que lesdits comptes sont rendus, chacun six blancs, qui font soixante sols tournois. Et pour le fait, chacun an au cabaret, incontinent que lesdits comptes sont rendus, ung diner de tous lesdits vingt-quatre pauvriseurs ainsi et en la maniere qu'il est accoutumé de faire de tout temps, qui peut coûter environ six livres tournois. » (A. Delannoy, *loc. cit.*, p. 117.)

Depuis très longtemps, en effet, ceux qui avaient en mains les affaires des pauvres, à Tournai, avaient bien, par la même occasion, quelques petits dédommagements de finance ou de bouche pour le temps qu'ils employaient à ces affaires. On le voit, notamment, par les articles de dépenses suivants, extraits du compte du Bassin pour les années 1389-1392, que nous avons déjà mis plusieurs fois à contribution :

« ... A signeur Jehan de Hellemmes, qui prevos de Tournay et aussi

Il résulte de cet intitulé que la dénomination de *Bachin et Carité du Saint-Espir* avait cessé d'être en

prevos de la parosche Nostre-Dame estoit au jour que les comptes des ij anées prochaines et precedentes ces presens comptes furent rendus à loy, pour sen vin et sallaire accoustumé, de avoir esté en halle à le reddiction desdis precedens comptes, et l'une partie d'icheulz rechevoir, garder et delivrer en le main des proviseurs des noef parosces de ladicte ville qui sont en le partie de l'Evesquié d'icelle, pour les visiter et examiner, pour contredire ou accepter, se mestier estoit ... x s. »

« A Nicolle de Seclin et Jaque de Hellemmes, fil de feu seigneur Willem, Jehan Cotriel le père, Jehan de Bauwegnies, Jehan le Sarchisseur, Jaque de le Planque, Nicolle des Wastines, tant pour eulz comme pour tous les aultres leurs compagnons, proviseurs des povres des noef parosces dessus dictes, qui, par semonsse et commandement de loy furent appelé à la reddicion des dessus dis precedens comptes en halle, pour leurs journées ... xxxij s. vj d. »

« Item, que apriès le reddiction des dis comptes, l'une partie d'iceulz par le main dudit prevost fu mise et baillié en le main des dessus dis proviseurs des povres des dictes noef parosces de Tournay qui sont en l'Evesquié d'icelle, pour visiter et examiner le mieulz et plus dilligamment qu'il poroient et saroient, pour savoir s'il y avoit que contredire, pour ce que eulz sentoient et savoient comment les dessus dis proviseurs et administreurs dudit Bachin s'estoient acquitté au fait des envois et distribucions des pains et chars que fait auroient en leurs parosches, as povres d'icelles, en le maniere accoustumée, pour laquelle visitation faire les dessus dis proviseurs des dictes noef parosces furent ensemble avoec un clerc et leur consel, depuis le xxj^e jour du mois de janvier l'an iiij^xx et noef que lesdis comptes furent rendus et à eulz bailliés, jusques au vij^e jour du mois de fevrier prochainement ensivant, par plusieurs fois et journées. Et à celli cause leur fu payet, tant pour leur paine, journée et travail ad ce faire, comme pour despens qu'ils firent pour eulz estre et demorer ensamble ès journées qu'il firent la dite visitation ... iiij libvres. »

Notons encore une somme de quarante sols allouée aux échevins « pour leur sallaire et travail de avoir entendu à oyr et recepvoir le

usage, et que celle de *Communs Pauvres,* qui, du reste, était déjà connue depuis longtemps à Tournai, avait définitivement prévalu; mais ce qu'il importe beaucoup plus de remarquer, c'est la transformation qui s'était opérée dans l'institution même. Ici, en effet, les douze paroisses de Tournai se trouvent groupées dans une œuvre commune : les trois de la rive droite, relevant de l'évêché de Cambrai (1), sont réunies aux neuf de la cité, qui avaient si longtemps fait cause à part.

Nous n'avons pas à pousser au-delà de cette transformation des recherches que notre sujet ne comporte évidemment pas. Nous ne serions même pas surpris que, ainsi que nous le pressentions plus haut, bon nombre des détails que nous venons d'exposer fussent jugés surabondants par plus d'un lecteur, malgré l'intérêt non douteux qu'ils présentent pour l'histoire des œuvres charitables, où ils comblent même une lacune; mais il est aisé de comprendre que ce n'est pas pour le plaisir de grossir notre écrit que nous avons donné ces détails; nous nous en serions volontiers dispensé si nous n'avions pas cru qu'il pourrait être utile de les connaître pour la recherche de l'origine, encore si incertaine, du méreau que nous

reddiction des dis comptes, par grant espasse de temps et hors jours de siege », et une autre somme de trente sols, pour « despens de bouche fais par les dessus nommés proviseurs, leur recheveur et clerc » lors de la formation des mêmes comptes.

Nous ne parlons pas des sommes allouées pour l'établissement des comptes en minute et en double grosse; il fallait bien que le clerc vécût de sa profession.

(1) Ces trois paroisses de la rive droite étaient, comme elles le sont encore, celles de Saint-Nicolas, de Saint-Brice et de Saint-Jean.

avons décrit sous le n° 1, et de ceux que nous décrirons sous les n°s 2, 3 et 6.

2. AV BACIN DOV. Édifice à trois clochers, surmontés chacun d'une croix.

Rev. + SAINT : ESPIR. Croix ancrée.

Cuivre. Collection de l'auteur (1).

Le type du droit a beaucoup de rapport avec ce qu'on appelle assez généralement, en numismatique, le châtel brabançon (2) ; mais il ne paraît guère possible que cette ressemblance ne soit pas toute fortuite.

De l'avis de plusieurs archéologues éclairés de Tournai, l'édifice que le graveur de notre méreau aura été chargé d'y représenter, ne peut qu'être la cathédrale, dont on n'aperçoit, comme ici, que trois des clochers, lorsqu'on en est à courte distance.

Cette représentation sur le méreau n'est pas sans surprendre un peu quand on considère que le Bassin du Saint-Esprit était une œuvre laïque, placée sous l'autorité et le contrôle des magistrats municipaux, ainsi que cela ressort des dispositions relatées ci-dessus, au sujet de la reddition des comptes. Mais on a vu, d'autre part, que le Bassin n'assistait que les pauvres des neuf paroisses de la

(1) Ce méreau provient de la collection du comte de l'Espine, vendue à Paris, en 1867, où il se trouvait dans les lots non catalogués, en compagnie de beaucoup d'autres méreaux belges. Nous le tenons du désintéressement de M. Chautard, qui a bien voulu nous l'offrir.

(2) Ce type figure, en effet, sur des gros et des esterlings du duc de Brabant Jean II (1294-1312). Il a, du reste, été imité plusieurs fois en Flandre, ainsi que dans le comté de Namur, etc.

rive gauche, les seules de la ville qui fussent dans la circonscription de l'évêché de Tournai. Les auteurs du méreau ont pu vouloir constater cette condition en y faisant placer l'image de la cathédrale, église mère des neuf paroisses.

3. ✝ LE CARITE DV SAINT ESPIR. Croix à triple nervure, très délicatement ouvrée, aux extrémités terminées en fleurs de lys, et cantonnée de quatre roses.

Rev. DE LE P'CIESION. Représentation de la cathédrale ou église Notre-Dame de Tournai, vue de face, avec ses cinq clochers.

Cuivre. Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Des fouilles exécutées dans le cimetière de Saint-Germain, à Poitiers, par conséquent à cent quarante lieues environ de Tournai, ont remis au jour ce méreau, tout particulièrement intéressant (1).

Nous ne nous chargeons pas d'établir en quelles circonstances cette pièce, sans valeur aucune hors de la ville où elle avait été émise, a pu être transportée à une semblable distance. On peut, néanmoins, conjecturer qu'un mobile de piété n'aura pas été étranger au sentiment qui l'avait fait conserver par le propriétaire, durant ses pérégrinations en régions lointaines, jusqu'au moment

(1) *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre de 1881, p. 290. Nous devons à M. Lecointre-Dupont l'avis de l'existence du méreau dont il s'agit. De son côté, le R. P. Camille de la Croix, à qui le méreau a appartenu, a bien voulu nous l'envoyer en communication et nous permettre de le publier.

où elle alla échouer, avec lui sans doute, dans le cimetière où elle fut retrouvée.

On remarquera que le méreau qui nous occupe se rapporterait tout à la fois, par ses légendes, à l'œuvre de la *Charité du Saint-Esprit,* qui n'est autre, on l'a vu, que celle du Bassin, et à la *grande procession* de Tournai. Ce double rapport constate-t-il certaines relations qui auraient existé entre la grande procession et le Bassin, ou notre pièce fut-elle, au contraire, le produit de l'assemblage de deux coins qui n'étaient pas destinés à se trouver réunis ? C'est encore une question dont la solution ne nous paraît pouvoir qu'être réservée quant à présent. Il est certain, dans tous les cas, que les méreaux n°s 4 et 5, qui suivent, présentent dans leur ensemble un caractère plus homogène, qui nous décide à reporter après leur description ce qu'il nous paraît convenir de relater de la grande procession de Tournai, dans la limite que notre cadre comporte.

4. LES MERIAVS. Croix à triple nervure, aux extrémités terminées en fleurs de lys, et cantonnée de quatre croissants.

Rev. DE LE P'CIESION. La cathédrale vue de face, avec son clocher central et ses quatre clochers en quadrilatère.

Cuivre. Collection de l'auteur [1].

La représentation de la cathédrale, sur ce méreau, est

[1] Ce méreau nous a été obligeamment cédé par M. Van Hende, qui se l'était procuré à Lille.

faite avec assez d'art, et ne manque pas d'un certain effet. Quant à la signification des deux légendes, elle est, sans aucun doute, celle-ci : *les mériaus de le prociesion*, les méreaux de la procession.

Le méreau n° 5, qui nous appartient aussi (1), est sorti des mêmes coins que le n° 4, mais il a été contremarqué, au front du monument, d'un poinçon en forme de quarte-feuille, et la contremarque a été appliquée avec tant de précision qu'elle semble modifier le type. Il ne sera possible de savoir que par la découverte, encore attendue, d'un second exemplaire contremarqué, si c'est par hasard ou avec intention que cette contremarque a été aussi artistement placée sur celui qui nous est échu.

Nous ne pouvons publier les méreaux de la grande procession de Tournai, demeurés si longtemps inconnus des archéologues, sans dire au moins quelques mots de la fête, près de huit fois séculaire, à l'occasion de laquelle ils furent frappés.

Il existe plusieurs récits de l'institution de cette procession, célèbre entre toutes dans les régions flamandes, et qui avait lieu le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix. Devant en mettre un ici, nous choisissons, d'après le conseil de notre aimable confrère, M. le général Cocheteux, infiniment plus versé que nous dans les sources des annales de sa ville natale, celui qu'a donné Poutrain (2), et qui est tiré, en grande partie, d'une

(1) Il provient, comme le méreau précédent, de collections formées dans la Flandre française. Nous en devons la propriété à notre ami, M. Dancoisne.

(2) *Histoire de la ville et cité de Tournai*, La Haye, 1750, p. 762.

relation composée par Hériman, un demi-siècle environ après les événements que celui-ci rappelle [1]. Nous laissons parler nos auteurs, en nous reportant avec eux, pour cela, à l'année 1092.

En ce temps-là donc, « une affreuse peste faisoit un ravage universel ; on l'appeloit le feu ardent ou le feu de Saint-Antoine. Ce mal s'attachoit aux pieds et aux mains et grilloit la chair et les os, qui se consumoient insensiblement comme si on y eût appliqué le feu. Ceux qui en furent d'abord atteints, à Tournai, se firent transporter en l'Église Notre-Dame, pour implorer leur guérison par l'entremise de la Mère de Dieu, et plusieurs furent guéris, quoique la maladie parût incurable et que pas un n'en revînt toute autre part : ce qui donna à cette église un tel renom que ceux qui se trouvoient attaqués de ladite maladie s'y faisoient transporter en foule de plus de vingt lieues à la ronde. Quoique l'église fût bien grande, elle ne pouvoit manquer d'être bientôt comblée de cadavres vivans, qui répandoient une si grande infection qu'elle devint insupportable ; ce qui engagea le Chapitre à ordonner que ceux à qui on avoit coupé la partie brûlée, et dont on désesperoit la guérison, fussent transportés dans des baraques qu'on avoit dressées autour de l'église, où bientôt ils mouroient. Cependant l'évêque Radbode, l'un des plus dignes prélats qui eût rempli le siège Épiscopal de Tournai, touché des effets déplorables de cette horrible maladie, assembla le Peuple dans l'Église de Notre-Dame,

[1] Hériman était, on le sait, abbé de Saint-Martin de Tournai. Il avait été élu à cette dignité en 1127.

où, après l'avoir exhorté à la pénitence comme le seul moyen de fléchir la colère de Dieu, par un discours touchant qui émut l'auditoire, il fit couper sur le champ les cheveux trop ajustés et les robes à longs plis à plus de mille jeunes hommes, qui s'y étoient rendus dans une propreté qni ne respiroit rien moins que la pénitence qu'il s'agissoit de faire; puis, il ordonna un jeûne de huit jours jusqu'à la nuit, sans excepter les enfans au berceau, et il décerna une Procession générale accompagnée des corps-saints à la fête prochaine de la Sainte-Croix, où le Peuple entier devoit assister pieds nuds. Cette procession se fit ce jour-là avec de grandes marques de piété ; et, peu de temps après, la miséricorde de Dieu désarma sa colère, qu'on acheva d'apaiser par la prière et l'aumône. Cette procession s'est renouvelée chaque année, le jour de la Sainte-Croix jusqu'aujourd'hui ; et elle est devenue si célèbre que souvent elle est suivie de plus de cent mille étrangers des deux sexes et de tout âge qui abordent à Tournai, ce jour-là, de toutes les provinces voisines.... »

Poutrain fait remarquer que les papes ont confirmé cette procession et l'ont dotée d'indulgences, et que plusieurs rois de France ont aussi donné des privilèges en faveur de cette solennité annuelle. Il cite, notamment, des lettres patentes datées de Paris, en décembre 1330, par lesquelles Philippe de Valois ordonne que « toutes « gens qui désormais viendront à la procession solem- « nelle de Tournay, le jour de l'Exaltation de la Sainte « Croix, par neuf jours continus en venant, demeurant et « retournant pour cause de ladite procession et du pele- « rinage, et non pour cause de marchandise, soient eux,

« leurs biens et leurs mesnies qui avec eux seront, en la « spéciale garde des Rois de France, et sans qu'ils puissent « être arrestés ne molestés, en personnes ni en biens ».

Il y aurait, certes, un gros volume à faire sur l'histoire et les détails de la grande procession de Tournai; et si ce volume était fait, peut-être n'y trouverions-nous même pas l'explication de nos méreaux. Bornons-nous donc à ajouter que la procession partait de la Cathédrale; qu'elle n'avait lieu, tant dans Tournai qu'à l'extérieur de la ville, que du côté situé à la gauche de l'Escaut; que tout ce que la ville contenait de gens de tous états, capables d'y assister, y assistait; que les pélerins, surtout de Flandre, et plus particulièrement encore les Gantois, étaient innombrables (1). Rien à Tournai, en fait de pompe religieuse ou civile, n'était comparable à celle qui s'y déployait chaque année à pareil jour. La procession a, du reste, encore lieu tous les ans, avec les modifications que le temps y a nécessairement apportées.

6. † LE CARITE. Tour crénelée surmontée d'un toit conique, terminé par une croix.

Rev. † DV SAINT ESPIR. Croix cantonnée de quatre fleurs de lys.

Cuivre. Collection tournaisienne de M. le colonel Mailliet.

Des quatre méreaux que nous avons décrits, afférents à la charité du Bassin du Saint-Esprit (2), celui-ci est le seul où figurent les armes ou insignes de la ville.

Après avoir fait connaître ces quatre méreaux, sur

(1) *Voy.* Bozière, *Tournai ancien et moderne*, pp. 386 à 390.

(2) Nos 1, 2, 3 et 6.

lesquels on manque si complètement de renseignements, il est bien juste, par compensation, que nous en citions d'autres, de la même institution, sur lesquels on a, au contraire, quelques renseignements, mais qui ont, quant à eux, échappé jusqu'ici à nos recherches.

M. P. Maquest a bien voulu revoir, à notre intention, tous les comptes qui existent encore du Bassin du Saint-Esprit dans les archives communales de Tournai, ce qui lui a permis d'y relever les deux mentions que voici :

Compte de 1376-1377. — « Pour une molle (1) et l'estain de quoy on fist les meriaulz servans à faire le distribution du pain, char et hierengs (2) as povres dessus dis... xiij s. »

Compte de 1389-1392. — « Pour pluiseurs nouvelles enseignes de meriaulz que on livre as povres, fondre et jetter, pour remplir le nombre et deffaulte qui y estoient de pluiseurs qui perdues estoient.... x deniers. »

Les mots *fondre et jetter* employés dans la seconde citation font bien voir qu'il y est question de méreaux en étain, comme dans la première, sinon même de méreaux en plomb.

Quant à l'expression *enseignes de meriaulz*, elle ressemble passablement à un pléonasme, le mot *enseigne* ayant été lui-même, et sans aucune addition, employé plus d'une fois dans le sens de méreau (3) ; mais il n'en est pas

(1) *Une molle*, un moule.

(2) « Les harengs jouaient un très grand rôle, surtout en carême, dans les distributions du Bassin du Saint-Esprit. » (Note de M. Maquest.)

(3) C'est un point que nous nous sommes attaché à établir, il y a bien longtemps, par des *Notes pour servir à l'étude des méreaux*, qui ont

moins curieux de la rencontrer si anciennement à Tournai, où ce même mot *enseigne* désigne encore aujourd'hui dans le menu peuple, le droit des assistés aux distributions extraordinaires, surtout de pain, qui se font aux funérailles des personnes riches. Bozière, dont les recherches ont souvent été fort heureuses, mais qui a voulu expliquer l'acception donnée à ce mot, dans le cas dont il s'agit, par celui de *tableau* (1), s'est fourvoyé en ce point aussi complètement qu'il était possible de le faire. L'enseigne, en définitive, comme on le voit par les deux citations de 1376-1377 et de 1389-1392, qui se complètent l'une l'autre, était le méreau représentant le droit que l'on donnait à un pauvre d'avoir sa part dans telles ou telles distributions (2). Les méreaux ont cessé d'être employés à Tournai, au moins pour cela ; mais le mot d'*enseigne* n'en est pas moins resté dans le langage populaire pour constater le droit aux distributions dont l'usage a survécu aux méreaux.

7. LE CARITE. Édifice, vu de face, à trois clochers surmontés chacun d'une croix.

paru dans la *Revue numismatique française*, année 1849. (*Voy.* aux pp. 372 à 377.)

(1) *Tournai ancien et moderne*, p. 489.

(2) C'est encore exactement dans le même sens qu'il est question d'*enseignes* dans l'acte du 28 juillet 1411 par lequel Jean sans Peur fondait à Saint-Gilles de Bruges un anniversaire en commémoration de la victoire qu'il remporta sur les Liégeois, le 23 septembre 1408, anniversaire dans la célébration duquel des distributions en nature étaient faites à certains pauvres. (A. de Schodt, *Méreaux de bienfaisance ecclésiastiques et religieux de la ville de Bruges*, pp. 36 et 37, et *Revue belge de numismatique*, 1877, pp. 356 et 357.)

Rev. + DE NOSTRE DAME. Croix pattée, cantonnée de quatre croissants, surmontés chacun d'un point.

Cuivre. Collection Duleau (1).

Ce méreau, par ses caractères, est de ceux qui nous semblent le plus particulièrement pouvoir remonter au XIIIe siècle.

La *Charité de Notre-Dame* ne nous paraît pouvoir être autre chose que l'hôpital ou hôtellerie Notre-Dame, plus anciennement appelée la *Charité du Gué,* ou *Wez* (2).

Il n'est pas douteux que le monument représenté est la cathédrale. Le chapitre de la cathédrale avait des droits de patronage sur ledit hôpital, dont il nommait l'hôtellier ou administrateur. Celui-ci devait être prêtre; une prébende lui était affectée, et il recevait de l'évêque de Tournai l'investiture de sa charge (3).

8. + CE SONT : AS POVRES. Croix fleuronnée.

Rev. + DE : SAIN : QVENTIN. Buste de saint Quentin, les épaules percées de deux clous.

Pièce octogone, en cuivre. Collection Robiano (4).

(1) Cette collection, mentionnée, pour son importance, dans la *Revue belge de numismatique,* année 1866, p. 303, a été vendue à l'amiable peu après la mort de son auteur, et dispersée en partie. Nous ignorons ce que le méreau est devenu, mais nous possédons un des clichés en métal que Duleau, qui moulait fort bien, en avait faits pour quelques amis.

(2) Bozière, *Tournai ancien et moderne,* p. 463.

(3) Pour plus de détails, *Voy.* Bozière, *loc. cit.,* pp. 463 et 465, et Ad. Delannoy, *Notice historique,* pp. 13, 18 à 20, 28, etc.

(4) Ce méreau a été publié par M. Renier Chalon, dans la *Revue belge de numismatique,* 1857, p. 221, et pl. XI, fig. 17.

Dans le testament d' « Anniès li Fierière », de Tournai, qui est généralement présenté comme étant de l'an 1200 (1), mais que certains détails du texte permettent difficilement de faire remonter tout à fait aussi haut, la testatrice « donne pour Dieu et en aumosne as povres de Saint-Piat, x s., as povres de Sainte-Katerine, de Saint-Pierre, de Nostre-Dame, de Saint-Nicaise, de Saint-Quentin, de Saint-Jakeme, de la Magdelaine et de Saint-Brisce, a cascune de ces paroffes (*paroisses*) x s. as povres ». En outre, elle « donne pour Dieu et en aumosne xvj lb., pour rente acater as oes (*œuvres*) le caritet dou Saint-Espir ».

Voilà des dispositions qui suffiraient bien pour faire présumer, si on ne le savait autrement, que chacune des paroisses de Tournai avait, de très longue date, sa table des pauvres, avec ses ressources particulières, en dehors de l'œuvre plus générale du Bassin du Saint-Esprit. Ces tables des pauvres par paroisse eurent aussi leurs méreaux. Nous venons d'en voir un pour la paroisse de Saint-Quentin ; en voici maintenant un autre provenant de la paroisse de Sainte-Catherine :

9. ✝ AS · POVRES : DE. Fleur de lys.
Rev. SAINTE KATELINE. Même type.

Pièce octogone, en cuivre. Collection de M. le colonel Mailliet (2).

(1) Ce testament a été publié pour la première fois par B. du Mortier, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, Bruxelles, 1re série, t. VII; il a été reproduit par Tailliar, dans son *Recueil d'actes en langue romane-wallonne*, Douai, 1849, p. 7.

(2) M. Renier Chalon a publié ce méreau dans la *Revue belge de numismatique*, année 1867, p. 428, et pl. XV, fig. 4.

On ne peut qu'avoir tout sujet d'espérer qu'il se retrouvera pour les tables des pauvres des autres paroisses de Tournai des méreaux analogues à nos n°s 8 et 9.

Au moment de terminer ce travail, nous nous demandons encore quel a été l'emploi des méreaux que nous y avons décrits, et, non plus que lorsque nous le commencions, nous ne nous faisons pas de réponse dégagée de toute obscurité. Nous sommes néanmoins assez porté à croire qu'ils suppléaient, pour la plupart, à la menue monnaie inférieure aux deniers, qui était encore si nécessaire, surtout pour les rapports avec les pauvres, aux époques où nos pièces ont été faites, et dont il y a presque toujours eu, aux mêmes époques, une si grande pénurie. Nous demeurons sur cette explication, en souhaitant vivement la découverte de preuves qui la confirment ou qui en mettent une autre en pleine évidence. Nous nous féliciterons, dans l'un comme dans l'autre cas, et quelque modeste qu'ait été notre rôle, d'avoir provoqué, par la publication de pièces vraiment curieuses, la solution qui aura été obtenue.

J. Rouyer.

NUMISMATIQUE LIÉGEOISE.

MONNAIES INÉDITES OU PEU CONNUES.

Planches X, XI et XII.

Dans le *Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liége,* ainsi que dans le *Supplément,* M. Perreau donne la description d'un certain nombre de pièces rares, dont la gravure et le poids sont restés inconnus. Nous croyons intéressant de combler cette lacune, pour autant que notre collection le permette, et de publier en même temps quelques pièces nouvelles de la série liégeoise.

1. Buste en profil à droite de saint Domitien, patron de Huy, tenant une crosse ; tête tonsurée, entourée d'un grènetis : . . OMITIA · · · ·

Rev. Château ou porte à trois tours crénelées. Au-dessus : HOIVII.

Arg. Gr. 0.58. (Exemplaire ébréché.)

2. Dans un grènetis, buste d'Otbert, de face, à tête tonsurée et bouclée, tenant une crosse de la main droite : ODERTVSEP.

Rev. Croix pattée, ornée de points et d'annelets, et

cantonnée de quatre fleurs de lis : H ∘ O ∘ IV ∘ M · (à rebours).

Arg. Gr. 0.85. Exemplaire décrit dans Perreau, *Supplément*, n° 12.

3. Buste comme ci-dessus : OTBERTVSE.

Rev. Église à deux dômes, surmontés chacun d'une grande croix ; aux côtés et entre les croix, des rosettes.

Arg. Gr. 0.59. Exemplaire décrit dans Perreau, *Catalogue*, n° 3.

Le poids de cette pièce nous semble assez faible pour qu'elle puisse être qualifiée d'*obole*. Ajoutons qu'elle faisait partie, non pas du cabinet de M. de Coster, mais de la collection de feu notre collègue, M. Hauzeur.

Une autre monnaie d'Otbert, décrite par M. Perreau, sous le n° 7, d'après l'ouvrage du comte de Renesse, et classée de même parmi les deniers, ne pèse que 49 centigrammes et doit, à plus forte raison, recevoir pareillement la dénomination d'*obole*.

4. Dans un grènetis, buste de face, à tête nue et bouclée, tenant de la main droite une crosse, et de la gauche, un livre : · · EDERI — ·

Rev. Buste de la Vierge, tourné à droite, la tête entourée d'un nimbe : · · — AR · · ·

Arg. Gr. 0.92. Exemplaire décrit dans Perreau, *Suppl.*, n° 1.

Seule monnaie qui appartienne incontestablement au règne éphémère de Frédéric de Namur (1119-1121).

5. Buste à tête tonsurée, regardant un peu à droite et tenant une crosse de la main gauche : ALBER · ·

Rev. Dans un grènetis, un dôme avec nef et tour ; à droite, un rameau.

Arg. Gr. 0.80. PERREAU, *Catal.*, n° 3.

Deux exemplaires, à peine, de cette monnaie d'Albéron Ier, paraissent être parvenus jusqu'à nous. Quant à l'unique denier d'Albéron II, mentionné par l'auteur du *Catalogue,* son poids est de 89 centigrammes.

6. Buste mitré de Henri II, de face, tenant de la main droite une crosse : H — E'I — · RI ·

Rev. Bâtiment sur arcades; au centre, avant-corps avec fronton et porte.

Arg. Gr. 0.85. Exemplaire décrit dans PERREAU, *Suppl.*, n° 8.

7. Buste de face, à tête bouclée, tenant une crosse de la main droite : P — R · — SVL.

Rev. Agneau debout, à gauche, derrière lequel on voit une croix avec banderole.

Arg. Gr. 0.73. Exemplaire (ébréché) décrit dans PERREAU, *Catal.*, n° 1.

Si cette pièce est réellement de l'évêque Alexandre II, comme le pense l'auteur du *Catalogue,* assurément la raison n'en doit pas être cherchée dans la légende : une inspection attentive de la gravure le démontre suffisamment.

8. Buste mitré, à gauche, tenant une crosse; derrière, une tourelle surmontée d'une fleur de lis.

Rev. Bâtiment entre deux tours; les toits séparés par deux points.

Arg. Gr. 0.41.

Jolie obole, rappelant par son type la pièce muette de Hugues de Pierrepont, gravée dans DE RENESSE, pl. II, n° 1.

9. Buste de face de Henri de Gueldre, à tête bouclée et tonsurée, tenant une crosse de la main droite, et de la gauche, un livre : H — E — N.

Rev. Croix pattée, cantonnée des lettres D — I — O — N (Dinant).

Arg. Gr. 0.31. Exemplaire décrit dans PERREAU, *Catal.*

10. Dans un encadrement formé de cinq arcs de cercle, buste de saint Pierre, *coiffé d'une tiare;* il tient une clef de la main gauche, et de la droite, un livre; au-dessous, l'écu d'Arckel : ✠ MONETA ⁝ SA ∘ — ∘ NCTI ⁝ PETRI.

Rev. Croix fleuronnée : ✠ IOHANNES ⁝ EP'S ⁝ LEODIENSIS.

Arg. Gr. 2.40.

11. Écusson de Bavière, dans un encadrement formé de dix arcs de cercle : ✠ BAVARIE ⁝ IOH ⁝ EPS ⁝ LEODI.

Rev. Croix traversant la légende et cantonnée des lettres : H' — L' — T — D'. Légende : BNDI — O ⁝ VEN — IT ⁝ I ⁝ N — OIE ⁝ D.

Billon blanc. Gr. 0.37. PERREAU, *Catal.*, n° 23.

On sait que Jean de Bavière aimait à imiter les monnaies de son père, Albert, comte de Hollande et de Hainaut. Le lion de son écu pouvait représenter aussi bien la Hollande que le Palatinat ; le premier mot, BAVARIE, placé avant son prénom, avait quelque analogie avec ALBERT ; enfin, les initiales de Huy, Liége, Tongres et Dinant rappelaient, à s'y méprendre, l'abréviation H' — L' — A' — D' du mot *Holland*. Joueur et débauché, l'élu se gardait bien cependant de donner à ses contrefaçons la valeur intrinsèque de leurs modèles. Le denier d'argent ci-dessus, improprement appelé demi-gros par M. Perreau, en est une nouvelle preuve : c'est une monnaie très mince, de bas aloi, et d'un poids notablement inférieur à celui des pièces hollandaises que M. Van der Chijs qualifie de huitièmes de gros, d'après les ordonnances. On en trouve une gravure tout à fait incomplète, introduite abusivement dans son livre sur la numismatique de la Hollande, pl. XXXVI, n° 15.

12. Écusson de Heinsberg, incliné à gauche ; au-dessus, la volute d'une crosse tournée en dehors

· · OHES : EPS : — · LEOD : Z : CO · ·

Rev. Croix pattée, cantonnée de deux écus au lion :

✠ MOETA : NOVA : FACTA : HASSEL.

Cuivre.

Type déjà connu sur un denier noir de l'atelier voisin de Curenge (*voy.* la *Revue*, année 1855, pl. XVI, n° 23).

13. Champ blasonné aux armes de Heinsberg :

✠ IO ? EPS ? LEOD ? DX · B · Z · CO ? LO ?

Rev. Croix pattée : ✠ MOETA · EPS · LEODIENSI.

Cuivre.

A la différence des numéros 28 et 29 du *Catalogue*, la croix du revers de ce denier noir n'est cantonnée ni de bars, ni de l'initiale I.

14. Écusson de Louis de Bourbon, dans un encadrement formé de quatre demi-cercles ; à l'intérieur de chacun d'eux, sauf en dessous, un briquet fait jaillir des étincelles : ✠ MO * NOVA * LVDOVIC ? EPI ? LEODIE'.

Rev. de même.

Cuivre.

Épreuve du droit d'un gros inconnu.

15. Écusson de Bourbon, surmonté d'un briquet et entouré d'étincelles : ✠ MONETA * EPI · · · ODIENS'.

Rev. Croix pattée et ornée, portant au centre une rosette et cantonnée de quatre fleurs de lis : ✠ SIT * NOME ? DNI ? BNDIC...

Billon blanc. Gr. 0.64. PERREAU, *Catal.*, n° 30, var.

Nous ne savons si cette subdivision du gros doit être qualifiée, avec M. Perreau, de huitième de patard d'argent ; mais elle valait évidemment la moitié de celle qui est figurée dans DE RENESSE, pl. XV, n° 10.

16. Écusson de la Marck, au lion issant. (*Sanglier*) EV (ER) : D : MAR : PROT : LE :.

Rev. Croix légèrement potencée, ayant au bout de chaque bras un fleuron : ✠ ANO ⁝ DN (I ⁝ MC) CCC ⁝ XXX ⁝ 8 ⁝.

Billon blanc. Gr. 1.19. Exemplaire décrit dans PERREAU, *Catal.*, n° 4.

Éverard de la Marck, frère du *Sanglier des Ardennes*, s'empara de la ville de Liége, le 13 mars 1488, et se fit proclamer protecteur et défenseur des églises, cité et pays de Liége. Il y maintint sa domination jusqu'à ce que la paix de Donchéry, conclue le 10 avril 1492, permit à l'évêque Jean de Horn de rentrer dans sa capitale, le 25 juillet suivant.

Remarquons, en passant, que plusieurs monnaies de cette époque, si profondément troublée, nous font encore défaut. Telles sont le postulat de *messire Guillaume* et celui de son fils Jean de la Marck, tous deux mentionnés dans le *Cry proclamé en le fore à Liége*, le 26 septembre 1486 (¹).

17. Écusson de la Marck, dans un encadrement à seize demi-cercles : ✠ ERARDVS × DE × MARKA × EPS ⁝ LEODIENS⁝.

Rev. Croix fourchue, à centre orné : ✠ IN × HOC × (S)IGNO × VINCES × ANNO × DNI × 151Z.

Arg. Gr. 2.51. PERREAU, *Catal.*, n° 18.

18. Écusson de la Marck : · · E(RA)RD ⁝ DE × MARKA × CAR ⁝ ET × EP · · · ·

Rev. Croix évidée et fourchue, traversant la légende ;

(¹) DE RAM, *Analecta leodiensia*, p. 818

au centre, une rosette : CRVX × — POLLIT — OMNE — C(RI)ME'.

Billon blanc. Gr. 1.18.

Monnaie très mince, remontant à l'époque où l'évêque était cardinal, c'est-à-dire à 1522 ou après.

19. Écusson de Georges d'Autriche : ✠ GEORG ∘ AB ∘ AVS ⁝ D ∘ G ∘ EP ⁝ LEO ⁝ D ⁝ BVL ⁝ C ∘ LOS.

Rev. Aigle de l'empire : CAROLVS ∘ V ∘ ROM ⁝ IMP ⁝ SEMP ⁝ AVG'.

Arg. Gr. 2.23. Exemplaire décrit dans Perreau, *Suppl.*, n° 16*c*.

Monnaie divisionnaire, au type du rixdaeler, dans sa plus grande simplicité, tel qu'il est figuré dans de Renesse, pl. XXVII, n° 8. M. Perreau la classe parmi les huitièmes de rixdaeler; mais il est évident que son titre et son poids s'opposent à cet honneur. Disons plutôt que les fractions du daeler et du patard étaient si nombreuses, à cette époque, et les descriptions des ordonnances si vagues, qu'il serait téméraire de vouloir leur assigner une valeur exacte.

20. Écusson découpé, aux armes de Gérard de Groisbeek, surmonté d'un heaume et de lambrequins. Aux côtés, 7-8 (1578) : GERAR · A • GROISB · EP · LE ⁝ DVX · B · C · · · •

Rev. Croix fleuronnée traversant la légende; au centre, la double aigle de l'empire : • • DO — II, ROM — IMP · DE — CRET.

Arg. Gr. 2.37. Exemplaire (ébréché) décrit dans Perreau, *Suppl.*, n° 18*b*.

On trouve dans l'ordonnance d'Anvers, de 1633, une pièce de cinq patards au même type et de la même année, avec la seule différence que l'écusson est ovale, comme dans la variété publiée par DE RENESSE, pl. XXXIV, n° 7. En la comparant avec la fraction que nous avons sous les yeux, on conclura que celle-ci devait valoir deux à trois patards.

21. Lion couronné, tenant de la patte droite l'épée haute ; de la gauche, l'écu de Bavière : ⁘ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRIN · ELECT.

Rev. Écusson de Bouillon, orné et couronné. Aux côtés, les lettres F-B couronnées ; au-dessous, XV-1614. Légende : ⁘ EPISC · ET PRINC · LEOD : SVPR · DVX · BVLIONENSIS.

Arg. Gr. 7.85. PERREAU, *Suppl.*, n° 70.

Demi-daeler ou pièce de quinze patards (sous), cataloguée par M. Perreau, sous le nom de quart de ducaton.

22. Écusson couronné, aux armes écartelées de la principauté, chargé en abîme de l'écu de Bavière-Palatinat : FERDINAN · ELEC · COL · EPIS · LEO · Z.

Rev. Croix fleuronnée, traversant la légende, portant au centre un écu rond à l'aigle de l'empire, et cantonnée de quatre perrons : MATH — ROM · — IMPE — S · AVG.

Billon blanc. Gr. 2.17.

Sous le numéro 86 de son catalogue, M. Perreau décrit une pièce du cabinet Vandermeer à peu près semblable, où les perrons sont remplacés par des fleurons. Il lui

assigne, à tort ou à raison, une valeur d'un dixième de rixdaeler. Quoi qu'il en soit, la nôtre ne nous paraît être qu'une pièce de trois patards ou un vingtième de rixdaeler.

23. Écusson orné, aux armes écartelées de l'évêque, avec celles de Bouillon en abîme. Derrière, la crosse et l'épée en sautoir; au-dessus, le bonnet électoral; aux côtés, 16-41. Légende : * — FERDINAND · D · G · EP · LEODIE — *.

Rev. Dans le champ : * F * B *. Au-dessus, la couronne; en bas, le perron : DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO · LO · HOR.

Cuivre (liard).

24. Écusson découpé, aux armes de l'évêque, avec bonnet électoral, crosse et épée : * FERDINAN : ELEC · COL · EPIS · LEO.

Rev. Perron, entre l'écu ovale de Franchimont et celui de Horn. Au-dessus, V-I. Légende : V · DVX · BAVARI · MAR · FRANCH — .

Cuivre.

Pièce de six soz ou quart de liard, imitée de celle d'Ernest de Bavière, figurée dans DE RENESSE, pl. XL, n° 20.

25. Écusson de Bouillon; au-dessus, un large bonnet électoral posé sur l'épée et la crosse en sautoir : MAXIM — HENRI : D · G · ARCHI · COL.

Rev. Écusson couronné, aux armes écartelées de

l'évêque : · EPISC · ET · PRINC · LEO : D · BVL.

Cuivre. Exemplaire décrit dans PERREAU, *Catal.*, nº 153.

Épreuve d'un liard qui paraît n'avoir pas été mis en circulation.

26. Buste à droite, la tête coiffée d'une grande perruque, à la Louis XIV : IOSEPH · CLE · — D · G · AR · COL · P · EL.

Rev. Écusson couronné, écartelé aux armes de Liége, Bouillon, Franchimont et Looz, avec celles de l'évêque en abîme. Au-dessus, 16-94. Légende : EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR · FR · CO · LO · HO.

Arg. Gr. 27.34.

Écu frappé la première année du règne de Joseph-Clément de Bavière, sans les armes du comté de Horn.

Une variété moins importante du type connu, datée de 1700, diffère de celui-ci par l'écu central, où le lion du Palatinat occupe le premier et le quatrième quartier, celui de Bavière, le deuxième et le troisième.

B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE.

Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve, par M. P. Charles Robert. Brochure in-4° de 46 pages, avec cartes et planche de médailles; tirage à part des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Le savant auteur de ce travail remarquable a traité récemment, devant ses confrères de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une question qui nous paraît de nature à intéresser les lecteurs de cette *Revue*.

Il rappelle qu'on a généralement cru, jusqu'à ce jour, que vers la fin du vi^e^ siècle un personnage du nom de Gondovald, qui se disait fils de Clotaire Ier, était devenu, à Constantinople, où il s'était refugié, l'agent de Maurice, qui lui aurait donné des fonds, des vaisseaux et même des troupes de débarquement, pour replacer l'ancienne Province romaine sous l'autorité de l'empire. Gondovald, fort d'un tel appui et maître d'une véritable armée, aurait débarqué à Marseille à la fin de 582 ou au commencement de 583, se serait rendu maître de la Province, et aurait frappé monnaie au type de Maurice dans plusieurs villes des bords du Rhône, pour consacrer la restauration du pouvoir impérial sur cette contrée. Parmi les écrivains qui ont soutenu cette thèse, d'une manière plus ou moins absolue, on peut citer, au dernier siècle, Bonamy, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, de nos jours, des historiens ou des numismates, tels que

Fauriel, Sismondi, Cartier, de Saulcy, Charles Lenormant, François Lenormant et M. Keary, du *British Museum*.

D'un autre côté, on sait par Frédégaire que, quelques années plus tard, un certain Syagrius, ambassadeur de Gontran à Constantinople, trahissant son maître, avait obtenu de l'empereur la dignité de patrice, que les rois mérovingiens se réservaient alors de donner au premier de leurs comtes. Des érudits avaient conclu de ce fait que Syagrius, profitant de son investiture, avait dû, comme Gondovald, soulever la Province en faveur de Maurice Tibère. M. Maximin Deloche avait récemment admis lui-même une grande partie du rôle attribué au prétendu fils de Clotaire Ier, dans un important travail philologique, où il utilisait les légendes des monnaies mérovingiennes ; mais il n'admettait pas avec Charles Lenormant que Syagrius ait mis l'initiale de son nom sur des monnaies au nom de Maurice Tibère, et ait pu donner un commencement d'exécution au complot impérialiste qu'il passe pour avoir médité.

C'est la communication faite par M. Deloche à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a provoqué les observations de M. Charles Robert.

M. Robert ne croit pas que Gondovald ait été l'agent de l'empereur; il démontre, par l'étude de plusieurs passages de Grégoire de Tours, par l'examen des opérations militaires auxquelles prit part Gondovald et par des considérations générales, que cet aventurier n'a jamais été maître de la Province et n'y a même joué aucun rôle actif; et que c'est par une supposition gratuite qu'on l'a fait

entrer en maître dans les villes de Marseille, d'Arles et de Vienne. Ce personnage avait été appelé par les Austrasiens, qui, pendant la minorité de Childebert II, voulaient s'en faire un instrument de guerre civile. Chilpéric avait complètement réuni sous son sceptre toute l'Aquitaine, au préjudice de ses frères. A sa mort, l'esprit d'autonomie, qui a si longtemps caractérisé les cités du sud-ouest de la Gaule, fit violemment explosion. Profitant de ce mouvement des esprits, Didier, duc de Toulouse, s'unit au patrice bourguignon Mummole, qui avait récemment trahi son maître Gontran, pour passer au service de Childebert d'Austrasie, et résolut avec lui d'arracher l'Aquitaine au royaume de Neustrie, devenu l'héritage d'un enfant en bas âge. Gondovald était un drapeau tout trouvé ; on l'amena d'Avignon à Brives, où cessait le royaume d'Austrasie et où commençait celui que venait de délaisser Chilpéric. Là il fut élevé sur le pavois et présenté aux populations comme le roi qui devait personnifier leur autonomie. Les villes de l'Aquitaine le reconnurent à l'envi, et il déclara qu'il ne s'arrêterait que lorsqu'il aurait fixé à Paris le siège de son gouvernement. Mais ses succès furent courts. Le roi de Bourgogne, Gontran, le seul homme fait de la famille royale, vit que le péril devenait sérieux, non seulement pour l'enfant qui héritait de Chilpéric, mais pour lui-même. Il leva donc des troupes, et eut peu de peine à faire acculer Gondovald dans la cité des Convenæ (Saint-Bertrand-de-Comminges), où le prétendant fut mis à mort.

Si Gondovald a frappé monnaie, ce ne peut être qu'en Aquitaine, pendant son éphémère royauté. Or, les mon-

naies au nom et au type de l'empereur Tibère, qu'on lui attribue, sont des sous d'or et des tiers de sou d'or frappés à Marseille, ville alors partagée entre l'Austrasie et la Bourgogne, à Arles et à Vienne, qui appartenaient au puissant roi Gontran, et enfin à Uzès et à Viviers, qui dépendaient des Austrasiens, ceux-là même qui avaient fait venir Gondovald de Constantinople. M. Robert démontre que ces espèces ont été purement et simplement frappées, pendant le principat de Maurice Tibère ou plus tard, par l'administration monétaire des royaumes dont ces divers ateliers faisaient partie. C'était la continuation de ce vaste système de contrefaçon et d'imitation des espèces d'or impériales adopté en vue de la circulation, dès le temps d'Anastase, et qui ne cessa, dans le sud de la Gaule, que du temps d'Héraclius. Deux types dominent notamment dans ces imitations; le premier et le plus ancien représente le buste armé et casqué de l'empereur avec son nom et ses titres, au droit; et au revers un type impersonnel, qui se compose d'une Victoire ailée avec la légende VICTORIA AVGG (*Augustorum*). Vers le temps de Justin II, les ateliers mérovingiens adoptent un nouveau type qui consiste en un buste drapé, la tête ceinte d'un bandeau, avec les dénominations impériales, au droit; et, au revers, une croix haussée sur un globe ou sur des degrés, avec le nom de l'atelier indiqué en légende circulaire, ou par sigles dans le champ. Le type de la croix avait déjà fait son apparition, non seulement dans les ateliers impériaux de l'Orient, mais, aux derniers temps de l'empire d'Occident, dans l'Italie et dans le sud des Gaules. Seulement si les Mérovingiens imitèrent les mon-

naies impériales, qu'ils trouvèrent, à leur arrivée, en circulation sur les marchés de l'Europe ; s'ils reproduisirent servilement le buste d'un empereur, mort ou vivant, par respect pour la vertu talismanique que son image avait prise chez les Provinciaux, l'abondance de ces monnaies d'imitation alla naturellement en diminuant, à mesure que le temps s'écoulait et que les monnaies locales autonomes commençaient à se faire accepter dans le public. C'est pourquoi les espèces au nom d'Anastase, de Justin Ier et de Justinien au type de la Victoire sont si nombreuses qu'on peut se les procurer facilement (1), tandis que celles au nom de Justin II et de ses successeurs ont une valeur considérable, fondée sur leur rareté. Cette rareté des monnaies pseudo-impériales, au type de la croix, a été telle, jusqu'aux dernières trouvailles, qu'on a cru longtemps que le système d'imitation des espèces d'or romaines par les Mérovingiens avait cessé avec Justinien et les monnaies au type de la Victoire; dès lors, la découverte de quelques pièces au nom de Maurice Tibère, lorsqu'on n'en connaissait encore aucune au nom de Justin II, de Tibère Constantin, de Phocas et d'Héraclius, avait fait croire à une restauration du pouvoir impérial en Gaule; et cette restauration, on en avait fait honneur à Gondovald.

A l'appui de cette contrefaçon de la monnaie impériale par les barbares, M. Robert montre que tous les peuples secondaires et arrivés tard à la civilisation ont imité la

(1) *Voir* un travail de M. P. Charles Robert, intitulé *Le Trésor de Chinon ;* extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique,* 1882.

monnaie de leurs voisins plus riches. Ainsi firent les Arabes, à une époque où la monnaie mérovingienne était déjà autonome; ce peuple commença par imiter les pièces byzantines, et arriva plus tard à l'autonomie monétaire, caractérisée par la présence du nom d'un sultan ou d'un émir. Remarquons que les imitations monétaires n'entraînent point, comme on l'a cru, une idée de vassalité : M. Robert le démontre par de nombreux arguments historiques. Il rappelle, par exemple, que les monnaies de Venise et de Florence ont été imitées de tous côtés, et qu'il faut voir dans cette contrefaçon, non un hommage rendu au pouvoir des deux républiques, mais une concurrence plus ou moins légitime, qui leur était faite sur leurs propres marchés. Le même fait s'est produit, dans les mêmes conditions, lorsque l'esterling anglais fut contrefait sur le continent, et que les gros tournois de France furent imités par les barons voisins du royaume, soit avec le nom même du roi, soit avec leur propre nom dénaturé de manière à tromper le public.

L'auteur profite de l'occasion pour jeter un coup d'œil d'ensemble sur les monnaies des Mérovingiens et sur celles des Wisigoths, leurs voisins. Il montre comment, à l'époque même où le type de la croix s'introduisit en Gaule et en Espagne, les Mérovingiens cessèrent presque partout de fabriquer des espèces garanties par le nom d'un empereur ou le nom d'un de leurs souverains, pour fabriquer ces étranges monnaies d'or qui ne portent plus aucun nom royal et qui, frappées dans un nombre immense de localités souvent sans importance, portent uniquement la signature d'un simple monétaire. Il fait

remarquer qu'au contraire chez les Wisigoths, à l'époque même où le type de la croix remplaçait généralement celui de la Victoire, les rois qui gouvernaient ce peuple, après avoir associé sous Léovigilde et son fils Herménégilde leur nom à celui d'un empereur mort, firent fabriquer exclusivement des monnaies royales à leur nom, dans un très petit nombre d'ateliers, Narbonne pour la Septimanie, et les chefs-lieux de province pour la Péninsule. Ce système royal se continua chez les Wisigoths jusqu'à l'arrivée des Arabes, au commencement du VIIIe siècle.

Il ne faut pas oublier de dire qu'en ce qui concerne Syagrius, M. Robert a facilement démontré que le rôle qu'on lui attribue en Gaule est purement hypothétique. On ne peut, en effet, rien déduire du court passage suivant, que lui consacre Frédégaire : *Syagrius comes Constantinopolim jussu Guntchramni in legatione pergit, ibique fraude patricius ordinatur. Cæpta quidem est, sed ad perfectionem hæc fraus non peraccessit.*

La thèse soutenue par M. Robert n'est, du reste, pas aussi nouvelle qu'on pourrait le croire.

Un article du Dictionnaire si estimé de Larousse présente Gondovald comme ayant été roi en Aquitaine, mais ne parle aucunement ni du rôle d'agent de Byzance qu'il aurait accepté, ni de la prétendue révolution que sa présence et ses armes auraient provoquée dans la Province. Mentionnons aussi une lettre à M. Vallier sur les monnaies rares du cabinet de Marseille, dans laquelle un savant numismate, M. Laugier, après avoir parlé des monnaies au nom de Maurice Tibère, déclare qu'il faut renoncer à

faire intervenir Gondovald dans le monnayage de la Province [1], et considère toutes les monnaies de Marseille et d'Arles à noms d'empereur, depuis Anastase jusqu'à Héraclius, comme présentant le même caractère et ayant été émise par les Mérovingiens en dehors de l'autorité de Bysance, pour faciliter les transactions commerciales.

Nous apprenons que M. Deloche a fait une réponse étendue aux observations de M. Robert ; cette réponse paraîtra dans le tome XXX, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. M. Deloche insiste, sans doute, sur les deux passages de Grégoire de Tours, qui ont été invoqués pour faire de Gondovald l'agent de l'empereur et l'auteur d'une prétendue révolution opérée militairement dans la Province en faveur de Byzance, avec les secours fournis par Maurice Tibère. Ces deux passages sont : 1° le discours dans lequel Gondovald, au moment de sa mort, à Saint-Bertrand-de-Comminges, se vante d'avoir été bien accueilli à Byzance ; 2° l'apostrophe que Boson, celui-là même qui était allé chercher Gondovald à Constantinople, et qui, l'ayant trahi, lui avait volé une partie de ses trésors, aurait adressée à l'évêque austrasien Théodore. Ce prélat avait prêté des chevaux à Gondovald au moment de son débarquement, pour lui permettre de se rendre à Avignon auprès de Mummole. Dans cette apostrophe, Boson, qui avait quitté Childebert pour Gontran, accusait, pour le perdre, l'Austrasien Théodore d'être entré dans un complot en faveur de l'empereur.

[1] *Revue numismatique*, XXXIIe année, 1876, p. 194.

Ces paroles, mises dans la bouche de l'aventurier et de Boson, ont été réduites à leur juste valeur par un critique autorisé, M. Gabriel Monod [1]; et M. Robert a opposé aux conséquences qu'on en tire de nombreux faits qui nous paraissent irrécusables.

M. Deloche est connu par un ouvrage intitulé : *La truste et l'entrustion;* il a fait plusieurs travaux sur les monnaies mérovingiennes. Sa réponse doit être de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*.

Le nouveau travail de M. Robert ne saurait être suffisamment apprécié dans un simple compte rendu. C'est une belle et savante étude sur l'histoire et la numismatique de la fin du VIe siècle. On y reconnaît l'éminent académicien à qui l'on doit tant d'œuvres remarquables. Les amis de la science regretteront que ce précieux mémoire ait été tiré à si petit nombre; aussi serait-il à désirer qu'il fût bientôt réimprimé.

DANCOISNE.

Hénin-Liétard, 20 novembre 1883.

A l'opinion de M. Laugier, citée par M. Dancoisne, il faut joindre celle d'un savant justement estimé en Allemagne, le Dr Soetbeer qui a dès 1882 exprimé cette pensée que les monnaies d'or frappées dans l'ancienne province romaine avec les noms des empereurs, aussi

[1] *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, 1872, p. 117, note 5.

bien du temps de Maurice qu'antérieurement, sont simplement des types d'imitation adoptés par les Mérovingiens, et que c'est à tort qu'un Allemand, Müller, a jadis, comme Bonamy, attribué à Gondovald l'introduction du nom de l'empereur Maurice sur les espèces de Marseille ([1]). Ailleurs ([2]), le même historien déclare que la monnaie à la croix est du temps de Justin II. Il avait donc combattu d'avance un des principaux arguments de l'adversaire de M. Robert. Si les ouvrages allemands étaient suffisamment répandus en France, notre confrère et ami aurait trouvé dans l'étude du Dr Soetbeer, un puissant appui à la thèse qu'il a soutenue, du reste, avec plus d'ampleur et avec des arguments différents.

(*Note de la Direction de la Revue.*)

([1]) *Forschungen zur deutschen Geschichte,* vol. I, pp. 602, 621.
([2]) *Ibid.*, p. 623.

TROUVAILLE DE MONNAIES EN ZÉLANDE.

Vers la fin du mois d'octobre 1881, on a trouvé, à Kapelle, dans l'île de Sud-Beveland, en Zélande, un petit trésor.

Cette trouvaille a été faite en déblayant le terrain d'une ancienne métairie, appelée Dijkwel, à une profondeur de dix centimètres au-dessous de la surface du sol.

Les troubles qui agitèrent cette île pendant la guerre avec l'Espagne et qui forcèrent les habitants, le 9 septembre 1598, à s'adresser aux États pour demander des forces armées, afin de les garantir contre les maraudages et l'enlèvement des personnes par les soldats espagnols, ont été évidemment la cause de l'enfouissement de ce trésor.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il a été caché avant cette date et après l'an 1591, puisqu'il ne contient aucune monnaie des archiducs Albert et Isabelle et que la pièce la plus récente porte le millésime (15)91.

Le pot de terre cuite dans lequel il était enfoui, renfermait les pièces suivantes.

GUELDRE.

NOMBRE.

N° 1. Demi-réal d'or, Vander Chijs, pl. XXIV, n° 4 (1). Variété avec la légende : PHS · D · G · HISP · REX · DVX · GEL. 1

2. Écu Philippus de l'an 1558, Vander Chijs, n° 9. Variété avec ∘ PHS · D · G · HISP · AИG · Z · REX · DVX · GELR 1558 2

3. Même pièce avec la date 1561, Vander Chijs, n° 10 1

4. Demi-écu Philippus de l'an 1562, Vander Chijs, n° 15.
Rev. DOMINVS · MI — HI · ADIVTOR. 1

5. Même pièce, au millésime 1563, Vander Chijs, n° 16 1

6. Même pièce de l'an 1564 et au revers MIC — HI 1

7. Cinquième de l'écu Philippus, 1566, Vander Chijs, n° 26 1

8. Écu Philippus, Vander Chijs, n° 14. Variété avec la date 1575 1

9. Écu dit « Unierijksdaalder. » Verkade, pl. VII, n° 3 (2) 2

(1) Vander Chijs, *De munten der voormalige graven en hertogen van Gelderland.*

(2) Verkade, *Muntboek.*

HOLLANDE.

NOMBRE.

10. Demi-réal d'or, Vander Chijs, pl. XXVIII, n° 5 (1). 2
11. Écu Philippus, Vander Chijs, n° 14 . . . 1
12. Même pièce, Vander Chijs, n° 15. . . . 1
13. Même pièce, Vander Chijs, n° 16. . . . 4
14. Demi-écu Philippus, sans millésime, Vander Chijs, n° 23 1
15. Cinquième de l'écu Philippus, Vander Chijs, n° 35 1
16. Même pièce de l'an 1580, Vander Chijs, n° 36 1
17. Réal, dit « Leicesterdaalder, » 1586, Verkade, pl. XLIII, n° 4. 1
18. Écu à l'écusson heaumé et timbré, 1590. Verkade, pl. XLV, n° 3. 1

WEST-FRISE.

19. Écu à l'écusson heaumé et timbré, Verkade, pl. LXIII, n° 1 1

ZÉLANDE.

20. Double ducat au type espagnol : les deux têtes en regard, Verkade, pl. LXXVIII, n° 1. Variété : § PHL § · D : G § HISP § ⌘ § ⊼ § REX § ⊼E. . . 1

(1) Vander Chijs, *De munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*.

NOMBRE.

21. Même pièce. Variété : · ☠ · PHLS · D : G · HISP · Z · REX · COM · ZEL. *Rev.* DVCATVS · CO · ZEL · VA · HIS. 1

OVERIJSSEL.

22. Demi-écu Philippus de l'an 1562, Vander Chijs, pl. XIX, n° 7 (1). 1
23. Écu Philippus, 1563, Vander Chijs, pl. XVIII, n° 6 1
24. Cinquième de l'écu Philippus, 1567, Vander Chijs, n° 11 1
25. Ducat au type espagnol, Verkade, pl. CXXXIII, n° 5. Variété : PHLS : DEI : GRAT : HISPANIAR : REX. *Rev.* DVCATVS · ORDI · TRA · ISS · VAL · HISP 1
26. Écu, dit « Kruisrijksdaalder », 1590, Verkade, pl. CXXXVII, n° 1 2

BRABANT.

27. Florin Carolus, Vander Chijs, pl. XXV, n° 10 (2) 2
28. Écu Philippus, 1557, Vander Chijs, n° 12. 3
29. Même pièce, même date, Vander Chijs, n° 13 2

(1) Vander Chijs, *De munten der voormalige heeren en steden van Overijssel.*

(2) Vander Chijs, *De munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg.*

NOMBRE.

30. Même pièce au millésime 1558, Vander Chijs, n° 12 2
31. Même pièce de l'an 1561, Vander Chijs, n° 16 1
32. Même pièce, 1562, Vander Chijs, n° 15. . 1
33. Cinquième de l'écu Philippus, 1564, type de Vander Chijs, n° 21 1
34. Demi-écu Philippus, 1566, Vander Chijs, n° 19 1
35. Cinquième de l'écu Philippus, 1566, Vander Chijs, n° 21. Variété de date 2
36. Dixième de l'écu Philippus, 1571, Vander Chijs, n° 25 3
37. Même pièce, même date, Vander Chijs, n° 26 1
38. Écu Philippus, 1573, frappé à Anvers, type de Vander Chijs, n° 17 3
39. Demi-écu Philippus, 1573, frappé à Anvers, type de Vander Chijs, n° 18 1
40. Écu Philippus, 1574, frappé à Anvers, type de Vander Chijs, n° 17 2
41. Même pièce, 1576, frappée à Anvers, même type 4
42. Même pièce, 1580, frappée à Anvers, type de A. Heiss, t. III, pl. CLXX, n° 37 (1) . . 1
43. Lion d'or, 1585, type de Köhler, n° 2674 (2). Variété de date 1

(1) A. Heiss, *Descripcion general de las monedas Hispano-Cristianas.*
(2) Köhler, *Vollständiges Ducaten Cabinet.*

NOMBRE.

44. Écu Philippus, 1586, frappé à Anvers, type de Heiss, n° 37 3
45. Cinquième de l'écu Philippus, 1587, frappé à Anvers 1
46. Dixième de l'écu Philippus, 1587, du même atelier 1
47. Écu Philippus, 1588, frappé à Anvers, type de Heiss, n° 37 7
48. Demi-écu Philippus, 1588, même marque monétaire 1
49. Écu Philippus, frappé à Anvers, en 1589 . 4
50. Demi-écu Philippus, de même date et atelier. 1
51. Écu Philippus, 1590, même atelier . . . 2

FLANDRE.

52. Demi-réal d'or, Heiss, t. III, n° 96 . . . 1
53. Écu Philippus, 1557, Heiss, n° 97 . . . 3
54. Même pièce, mais frappée en 1562, type de Heiss, n° 98 1
55. Cinquième de l'écu Philippus, Heiss, n° 101. 1
56. Écu, dit « Kruisrijksdaalder », 1568. Variété de date de Heiss, n° 103 1
57. Dixième de l'écu Philippus, 1571. Variété PHS · D : G · HISP · Z · REX · COMES · FLAN · 1571.

    Rev. La marque monétaire, une fleur de lis. Comparez Heiss, n° 102 2
58. Cinquième de l'écu Philippus, 1572. Com-

NOMBRE.

parez Heiss, n° 101, seulement COMES · FLA et la date 157Z 1

HAINAUT.

59. Cinquième de l'écu Philippus, (15)81. Variété de date de Heiss, n° 149 1
60. Dixième de l'écu Philippus, 1581. Variété de date de Heiss, n° 150 1

TOURNAI.

61. Demi-écu Philippus, 1589. Sous le buste, 15 ꝑ 89 PHS · D : G · HISP · Z · REX · DNS · TORNA. Comparez Heiss, n° 114. 1
62. Même pièce et variété, au millésime, 1590. 1

ARTOIS.

63. Cinquième de l'écu Philippus, 1582, Heiss, n° 125. 1
64. Demi-écu Philippus (15)87, la date séparée par la marque monétaire, comme Heiss, n° 123. 1
65. Même pièce. Variété · PHS · D · G · HIS · Z · REX · CO · ART. Sous le buste, la marque monétaire et le millésime 91. Comparez Heiss, n° 124 1

ESPAGNE.

NOMBRE.

66. *A*. Double ducat, type de Heiss, t. Ier, pl. XX, n 65. ✠ FERNANDVS ∘ ET ∘ ELISABET ∘ DEI ∘ GRATIA ∘.

Rev. SVB ∘ VMBRA ∘ ALARVM TVARVM ∘ P 1

B. ✠ FERNANDVS : ET : LISABET : DEI : GRATIA : RE. Dans le champ en haut · Ṡ · en bas ✠.

Rev. SVB : VNBRA : A — LARVN : TVAR 1

C. ✠ FERNANDS : Z : ELISABET : DEI : GRA. Dans le champ, en haut X, en bas S.

Rev. · · · · · · SVB : VMBA : ALARVM : TVA 1

D. ✻ FERNANDVS § ET § ELISABET — D § G. Dans le champ, en haut .✠., en bas · Ṡ ·

Rev. SVB § VMBRA § ALARVM § T. 1

67. Ducat. Comparez Heiss, n° 69. Droit FERNANDVS : ET HELISABET : D : G : REX : A.

Rev. ✠ QVOS : DEVS : CONGVNGIT : HOMO : NON : SEPARET . 1

68. Pièce de huit réaux de Philippe II, Heiss, n° 8. 1

ANGLETERRE.

	NOMBRE.
69. Angelot de Henri VI, Ruding, pl. III, n° 14.	2
70. Noble d'Edouard IV, Ruding, pl. III, n° 5 .	3
71. Gros d'Élisabeth, 1578.	1

PALTZ.

72. Ducat de Richard (15)78, Köhler, n° 2056 .	1

Th. M. Roest.

Description de la collection de J.-F.-H. Oldenburg, contenant les monnaies de la Suède, des possessions nationales, celles de Hesse du landgrave Frédéric (le roi Frédéric Ier).

Le nom de M. Oldenburg, récemment cité par nous dans une notice consacrée aux collections suédoises [1], nous engage à solliciter à cette place, l'insertion de la traduction sommaire du travail important sorti l'an dernier des presses de H. Bukonski, à Stockholm, et dû à la plume du commandeur Magnus Lagerberg qui va prendre la parole.

* * *

Après avoir appelé l'attention de ses lecteurs sur l'importance toujours croissante des études numismatiques en Suède, notre confrère signale un grand nombre de travaux remarquables.

Le baron de Stiernstedt publiait son livre sur les monnaies de cuivre; la Société suédoise de numismatique éditait de nombreuses monographies sur l'histoire du pays. On y retrouve le catalogue des collections du baron de Stiernstedt qui furent offertes par testament du possesseur au Musée de Gothembourg, au prix de 69,000 francs. Faute de ressources suffisantes, il fallait

[1] Voy. *Revue belge de numismatique*, 1883, p. 365, et 1884, p. 101.

renoncer à cette précieuse acquisition qui fut faite par le docteur Anten, de Nasa (Finlande).

Le comte Charles Snoilsky rédigeait le catalogue méthodique et raisonné de son médaillier vendu en 1878, pour 48,000 francs, au baron de Stiernstedt. Mais, à la mort de ce dernier, cette collection prit, malheureusement pour la Suède, le chemin de l'étranger.

On sait combien les catalogues dressés par ces deux autorités de la numismatique, furent fréquemment consultés avec fruit.

La valeur du médaillier de M. Oldenburg est connue de tous ; le catalogue qu'il en publiait renferme des qualités qu'on ne retrouve pas chez MM. de Stiernstedt et Snoilsky.

Le catalogue Oldenburg, dit notre confrère, surpasse de beaucoup ce qui a été publié jusqu'à ce jour, non seulement par l'état complet des séries de monnaies, mais encore par la classification de tout l'ensemble ; si quelques pièces de même valeur sont décrites précédemment, on se garde d'y renvoyer dans la suite ; au contraire, pour celles qu'on a sous les yeux, l'auteur ne s'en tenant nullement aux inscriptions, s'attache à en rechercher les plus légères différences offertes, soit par des emblêmes soit par d'autres signes particuliers. Pourtant l'ordre chronologique est rigoureusement observé.

Sous le triple rapport des signes secrets, des monogrammes, des marques de monnayeurs, l'inventaire de M. Oldenburg ne laisse rien à désirer.

Notre confrère se plaint bien à tort de n'avoir pu produire un travail parfait, et cependant ce savant est parvenu à résoudre un problême hérissé de difficultés.

En effet, M. Oldenburg décrit à la fois avec élégance pour la forme et avec une clarté magistrale quant au fond, les pièces qu'il place sous les yeux de ses lecteurs. Les moindres imperfections sont minutieusement signalées par lui, qu'on les rencontre dans un trait de la chevelure ou dans quelques imperfections de *frappe,* sur le buste ou sur les vêtements.

La rareté des pièces et les lieux de fabrication ne sont point oubliés.

Sauf les collections du cabinet particulier du Roi, la Suède ne possède point de médaillier plus complet que celui de M. Oldenburg, dont la valeur, à l'heure qu'il est, dépasse 100,000 francs.

Le relevé qui suit viendra confirmer ce que nous avançons. On trouve dans cet écrin numismatique :

Olaf Skotkonung.	6 pièces.
Anund Jacob.	1 —
Hakon le Rouge	1 —
Canut, fils d'Éric.	3 —
Éric, fils de Canut	3 —
Jean, fils de Suercher	2 —
Monnaies indéterminées	110 —
Valdemar	1 —
Magnus, fils d'Éric	17 —
Albrecht de Mechlembourg	6 —
Éric XIII	22 —
Christopher	4 —
Charles VIII	13 —
Chrétien Ier	5 —
L'interrègne 1465-1467	4 —

Sten Slure le Vieux	31 pièces.
Jean II	9 —
Svante Sture	6 —
Sten Slure le Jeune	15 —
Le « daljunkare » (ainsi dit)	2 —
Gustave Vasa	4 —
Le même comme roi	151 —
Éric XIV	63 —
Les ducs Jean et Charles	5 —
Jean III comme roi	141 —
L'interrègne 1593	4 —
Sigismond	23 —
L'interrègne 1598-1600	6 —
Charles IX	93 —
Le duc Jean d'Ostrogothie	6 —
Gustave II Adolphe	254 —
Christine	372 —
Charles X Gustave	88 —
Charles XI	735 —
Charles XII	249 —
Ulrique-Éléonore	26 —
Frédéric Ier	485 —
Adolphe-Frédéric	228 —
Gustave III	95 —
Gustave IV Adolphe	77 —
Charles XIII	44 —
Charles XIV Jean	211 —
Oscar Ier	175 —
Charles XV	85 —
Oscar II	86 —

Soit, comme nous l'avons déjà dit, 3,968 pièces, dont 383 en or, 2,729 en argent et 856 en cuivre. Ajoutons encore que le catalogue Oldenburg renferme un grand nombre de pièces au sujet desquelles on peut fournir les approximations suivantes :

17 dont jusqu'à ce jour on ne connaissait qu'un exemplaire;

81 dont jusqu'à ce jour on ne connaissait que deux exemplaires;

10 dont jusqu'à ce jour on ne connaissait que trois exemplaires.

On pressent déjà que, pour la Suède, ce précieux catalogue est bel et bien un document indispensable et précieux au plus haut degré.

C'est un beau livre dont le luxe répond à tous égards au travail de l'auteur. Il est tiré à un très petit nombre d'exemplaires.

De plus, dix exemplaires sont destinés à des hommages distinctifs. Ils sont reliés, mais non rognés, imprimés en bleu clair sur papier de Hollande, aux pages encadrées en jaune clair.

C'est ce que la typographie suédoise a produit de plus remarquable.

M. Magnus Lagerberg fait suivre les lignes précédentes, d'autres ayant pour objectif la collection si complète des médailles de M. Oldenburg, qui ne le cède en rien à celle de ses monnaies.

Qui ne sait combien les médailles offrent d'intérêt pour l'histoire?

Cette collection, dont l'acquisition fut faite en 1878,

repose au Musée de Gothembourg qui, nous l'avons déjà dit, s'est considérablement enrichi des libéralités de M. John West Wilson ([1]), le patriote suédois, ami des arts et de la science.

A. Brichaut.

([1]) Un télégramme nous apprend que M. John West Wilson, surnommé, à juste titre, le Patriote suédois, vient de faire un don princier à M. le commandeur Magnus Lagerberg, chambellan de S. M. le Roi de Suède, pour l'aider à augmenter les collections numismatiques du Musée de Götheborg, dont il a la direction. Les générosités de M. Wilson s'élèvent, jusqu'à ce jour, à 50,000 francs. A. B.

MÉLANGES.

Deux lettres de M. Eugène Revillout *à M.* F. Lenormant *sur les monnaies égyptiennes. — Revue égyptologique,* 2e année, pp. 211-234 et 245-266.

Dans ces lettres à M. F. Lenormant et dans les notes annexes, un savant égyptologue, M. Eugène Revillout, a étudié les institutions des Ptolémées en ce qui concerne non seulement les mesures pondérales, de capacité ou de longueur, mais aussi le signe d'échange, c'est-à-dire les monnaies. Ces habiles législateurs surent, en effet, fixer toutes les mesures dans un même système pour les diverses parties de leur empire. Jusqu'à eux, les Égyptiens se servaient encore, comme moyens d'échange, de poids-monnaies, dont le principal, l'*outen,* est représenté souvent, en qualité d'unité monétaire, par le signe de l'argent seul. Suivant l'auteur, cette unité dépassait de fort peu le poids de 20 drachmes athéniennes, c'est-à-dire de 10 dariques d'or ou petits sékels babyloniens. Les Ptolémées, afin d'identifier l'*epha,* principale mesure sémitique de capacité, avec l'*artabe,* devenue la principale mesure de capacité de l'Égypte, en avaient doublé la contenance, doublant également celle de toutes ses divisions. En même temps, pour les mesures pondérales, ils avaient attribué le nom de sékel, non plus au petit sékel babylonien, comme il était antérieurement chez les Juifs et

les peuples voisins, mais au gros sékel babylonien, double du précédent, soixantième de la mine forte, comme le petit sékel était le soixantième de la mine faible. Ce sékel, évalué en drachmes attiques, en représentait quatre au lieu de deux, ce qui offrait le grand avantage d'attribuer le nom du sékel, principale unité monétaire des Sémites, au tétradrachme, qui était, de toutes les pièces d'argent, celle qu'Alexandre avait frappée en plus grand nombre. Dans le premier système de Soter, lorsqu'il battait encore monnaie au type, au poids et au nom d'Alexandre, la réalisation de l'ancienne unité égyptienne, l'argentéus-outen, par cinq de ces sékels-tétradrachmes, en abaissait encore de fort peu le poids traditionnel. Mais bientôt Soter diminua progressivement le poids des tétradrachmes qu'il faisait frapper avec le nom d'Alexandre. Puis, quand il substitua son nom à celui d'Alexandre, il donna à ces tétradrachmes le poids de la principale pièce d'argent de Philippe de Macédoine, dont il passait pour être le fils naturel. Le sékel-tétradrachme se trouva donc réduit à un peu plus de 14 drachmes, et parallèlement l'argentéus-outen égyptien, ainsi que la drachme grecque. M. Revillout s'attache ensuite à établir que quand les Ptolémées eurent abandonné la Phénicie après une possession prolongée, leur poids monétaire ne cessa pas d'y être en usage pour des pièces marquées de leur aigle, portant d'abord le nom des rois syriens, puis simplement le nom des villes. On le retrouve encore dans des monnaies de Tyr, sous la domination romaine et postérieurement à l'ère chrétienne. C'est là ce qu'on nomme habituellement le poids syrien ou phénicien.

L'auteur a aussi montré, d'après des textes précis, quelle était la valeur relative des métaux monnayés. La proportion était d'abord d'un à cent vingt entre l'argent et le cuivre, et d'un à dix entre l'or et l'argent; elle se maintint lorsque, à une époque que M. Revillout détermine d'après les contrats, l'étalon de cuivre eut été substitué en Égypte à l'étalon d'argent usité du temps des premiers Ptolémées, à l'exemple de la Macédoine et de la Grèce. L'isonomie entre les trois métaux fut alors établie, c'est-à-dire que les monnaies de cuivre, au lieu d'être de simples monnaies divisionnaires de la drachme, d'après le fractionnement antique en oboles, chalques, leurs multiples et leurs sous-multiples, furent calculées d'après leur poids de cuivre et se nommèrent drachmes de cuivre, quand elles pesaient autant que la drachme d'argent. M. Revillout a également déterminé, d'après les papyrus grecs, les sigles désignant les fractions de la drachme du temps de l'étalon d'argent.

Nous avons eu à mentionner plus haut des monnaies que l'auteur croit frappées exclusivement par Soter au type d'Alexandre le Grand, tandis que les numismatistes admettent d'ordinaire que le gouverneur d'Égypte avait désigné sous le nom d'Alexandre Alexandre Ægus, sur des spécimens où les traits du visage dénotent une grande jeunesse (1). Pour retirer ces monnaies d'argent à Alexandre Ægus, l'auteur s'est appuyé sur ce fait que ce type a duré en Égypte après la mort tragique du jeune

(1) Cf. Feuardent, *Collection Giovanni di Demetrio. Numismatique. Égypte ancienne*, 1re partie, *Monnaies des rois*, p. 7 (pl. I, fig. 2).

prince et lorsque Soter, maître de l'Égypte et revêtu du titre de roi, n'avait aucun intérêt à rappeler le souvenir du fils d'Alexandre et de Roxane, tandis qu'il consacrait dans ses coins monétaires le culte d'Alexandre le Grand, de même que ses successeurs consacrèrent le souvenir de Soter devenu dieu, en maintenant son image sur leurs monnaies.

En résumé, les découvertes de M. Revillout ont le plus grand intérêt pour les numismatistes, et méritaient d'être signalées aux lecteurs de la *Revue*.

P. Charles Robert.

Paris, le 30 janvier 1884.

Iconographie numismatique du roi René et de sa famille, par Gustave Vallier, chevalier de l'ordre de Léopold, correspondant de l'académie d'Aix. Imprimerie Illi, 1880-1883, gr. in-8°.

La première partie de ce bel ouvrage, dont nous avons parlé en 1881, dans la *Revue* de cette année, devait avoir un complément. M. Vallier, le plus fécond et le plus courageux des numismates, l'avait promis, et il vient de tenir parole. Ce volume, tiré à cent quarante-cinq exemplaires, n'est pas seulement un ouvrage de numismatique, c'est aussi un bijou de bibliophile. Il a tous les mérites, l'exécution matérielle, la rareté, et de plus c'est un livre intéressant à lire.

R. Ch.

Numismatique soissonnaise, par M. Maxe-Werly ; 26 pages tirées à part du premier trimestre 1884 de la *Revue numismatique* dirigée par MM. de Barthélemy, Schlumberger et Babelon.

L'auteur étudie avec une méthode remarquable plusieurs pièces nouvelles, rectifie quelques attributions et enlève à la prétendue série épiscopale quelques spécimens qui y avaient été classés par suite de lectures erronées ; mais son travail se recommande particulièrement par une excellente étude des transformations subies avec le temps par les anciens types. Il montre ainsi comment le temple, à Soissons, est passé par une suite d'altérations et a fini par représenter un drapeau ; à l'appui de sa thèse, il met sous les yeux du lecteur les principaux degrés de cette métamorphose.

M. Maxe-Werly donne du reste d'autres exemples des formes étranges auxquelles les types carolingiens devaient arriver, au moyen âge, et cite, entre autres, le temple carolingien avec XRISTIANA RELIGIO, si commun dans le royaume de Lorraine, et qui, frappé dans un atelier indéterminé du Hainaut, a présenté, sous ses degrés, un angle devenu plus tard un pignon symétrique, si bien qu'en regardant la pièce de côté on a devant soi l'origine évidente du fameux type des monnaies de Valenciennes, au moyen âge. L'auteur ne possède sans doute pas mes *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* et ne connaissait pas la lettre que m'écrivait M. Charles Robert, le 22 décembre 1858, lettre qui a paru dans le tome III, troisième série, de cette *Revue*.

C'est ce qui explique comment M. Maxe-Werly présente, comme découverte par lui, la loi de transformation des types du Hainaut, que j'avais indiquée en 1848 et que mon confrère et ami a plus complètement démontrée dans sa lettre précitée.

R. Ch.

Le Dr baron Édouard de Sacken, directeur du premier groupe des collections d'art historique de la maison impériale, membre de l'académie des sciences, etc., à Vienne, est décédé dans cette capitale, le 20 février 1883. Le titre d'associé étranger de notre Société royale de numismatique lui avait été conféré le 7 juillet 1872.

Cte Nahuys.

Parmi les pièces les plus remarquables qui aient paru depuis quelque temps, nous citerons la grande médaille de l'Exposition internationale d'Amsterdam, due au burin d'un artiste bruxellois, M. A. Fisch. Elle porte, d'un côté, la tête du roi des Pays-Bas, Guillaume III, au-dessus de deux écussons inclinés, l'un aux armes du royaume et l'autre à celles de la capitale, Amsterdam. La légende est : WILLEM III, KONING DER NEDERLANDEN, HOOGE BESCHERMHEER VAN DE TENTOONSTELLING.

Au revers : Un groupe. La Renommée couronnant le

Génie des sciences, des arts et des lettres. Autour : INTERNATIONALE KOLONIALE EN UITVOERHANDEL TENTOONSTELLING AMSTERDAM, 1883.

Cette pièce a été frappée à plus de *six mille* exemplaires, tous du même métal, un alliage de bronze imitant parfaitement l'or. Son diamètre est de 7 centimètres.

R. Ch.

Description d'un laraire antique trouvé à Naix, par M. Bretagne. Nancy, 1883. In-8°, 9 pages et 2 planches.

Cette brochure, extraite des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* pour 1883, n'est pas un ouvrage de numismatique, mais elle est intéressante et curieuse à plus d'un titre ; puis elle nous rappelle un ancien collaborateur dont on déplorait le silence trop prolongé.

R. Ch.

Notes upon the Collection of coins and medals deposited by the Numismatic and antiquarian Society of Philadelphia, by Henry Phillips, Jr. In-8°, 24 pages.

M. Phillips, dont l'activité infatigable ne se ralentit pas, est membre de presque toutes les sociétés numismatiques et contribue à enrichir leurs publications de ses intéressants travaux.

R. Ch.

On nous annonce, comme devant avoir lieu dans le courant du mois d'avril et pour cause de départ, une grande vente de monnaies françaises et étrangères, médailles, jetons et bibliothèque numismatique.

C'est la collection de M. G..., associé étranger de la Société royale belge de numismatique.

La vente se fera à Paris ; elle est confiée aux bons soins habituels de M. Van Peteghem, expert en médailles et directeur de ventes.

***

La *Revue numismatique française*, dont nous avons annoncé, l'année dernière, l'heureuse résurrection, vient de faire paraître la première livraison du second volume de la nouvelle série. Cette livraison se compose des articles suivants :

1° *Monnaies gauloises au type du cavalier*, par M. de Barthélemy ;

2° *Monnaies grecques, rares ou inédites, du Musée de l'école évangélique à Smyrne*, par M. Arthur Engel ;

3° *La loi Plautia-Papiria et la réforme monétaire de l'an de Rome* 89 *avant J.-C.*, par M. Ernest Babelon ;

4° *Monnaies mérovingiennes inédites*, par M. Deloche ;

5° *Numismatique soissonnaise*, par M. Maxe-Werly ;

6° *Denier inédit de Chateau-Landon*, par M. Léonce Lex ;

7° *Le Hardi et le Liard*, par M. de Longpérier ;

8° *Chronique, Nécrologie et Bulletin Bibliographique.*

R. Ch.

M. J. Schulman, d'Amersfort, publie des catalogues de monnaies et médailles, à prix marqués. C'est une excellente idée à laquelle les amateurs ne peuvent qu'applaudir. Elle les met à l'abri de cette détestable habitude de faire des *lots* ou *paquets de hasard* que les marchands seuls peuvent acheter, dans des ventes aux enchères; elle les garantit aussi de ces associations dites *grafinades* ou *revisions*, manœuvres fatales aux vendeurs, que la loi punit en *théorie* mais qu'on tolère en *pratique*.

R. Ch.

Un catalogue du même genre a été publié récemment par M. Adolphe Hess, de Francfort-sur-Mein. La première partie, comprenant plus de cinq mille numéros, est uniquement consacrée aux thalers.

R. Ch.

Jeton de Jacques Charmolue, changeur du trésor sous les règnes de Louis XII et de François Ier, par M. J. Rouyer, in-8°, 9 pages.

Parmi les personnages que Victor Hugo à mis en scène dans sa *Notre-Dame de Paris*, maître Jacques Charmolue est bien l'un des plus vilains types que l'auteur a créés. Nous ne savons jusqu'à quel point ce changeur a mérité cette exécution posthume. Peut-être ne la doit-il qu'à la singularité de son grotesque nom qui aura affriandé le poète.

R. Ch.

Le Musicien Philippe de Mons. Médaille gravée par Conrad Bloc. 4 pages in-8° et une planche.

M. Édouard Fétis, l'auteur de cet article, est d'avis que ce Philippe est bien de Mons en Hainaut, malgré les prétentions flamingantes qui voudraient en faire un Van Bergen. Pourquoi pas un Du Mont, nom très répondu dans le Hainaut.

R. Ch.

M. L.-W.-A. Bresier, référendaire-aviseur auprès de la commission de la Monnaie, vient de publier le catalogue des coins de médailles déposés dans la collection de la Monnaie royale, à Utrecht. Ce catalogue forme XXIII pages et comprend 398 numéros.

R. Ch.

Une nouvelle série monétaire. Rochefort (Rupes fortis), province de Namur, par Fréd. Alvin, attaché au cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale de Belgique. En vente à Bruxelles chez R. Dupriez, 1883, in-8°, 8 pages.

La seigneurie de Rochefort, érigée en comté par l'empereur Maximilien, en 1497, passa successivement à diverses familles et appartenait en dernier lieu, c'est-à-dire jusqu'en 1798, aux comtes de Stolberg, comtes et seigneurs de diverses et nombreuses localités. On connaît

des monnaies d'argent du XVIe siècle frappées pour le comte Louis de Stolberg, sur lesquelles il prend le titre de comte de plusieurs localités, parmi lesquelles RUPEF(*ortis*), qui signifie Rochefort. Mais ces monnaies où ont-elles été frappées? *That is the question.* Les archives seules en donneront peut-être la réponse.

M. Alvin, nouvellement attaché à notre Bibliothèque royale, paraît être plein de zèle et d'activité dans ses fonctions. Il se propose, dit-il, de faire une étude complète de la numismatique de Rochefort (ou des Stolberg?). Nous ne pouvons que l'encourager à exécuter ce projet. Qu'il ne néglige aucun moyen d'éclaircir ce point obscur; qu'il s'informe s'il existe quelque part, à Namur, à Rochefort ou dans la famille des Stolberg, de vieilles archives qui trancheraient peut-être ce nœud gordien. N'y a-t-il pas à Rochefort quelques *lieux-dits* qui rappelleraient un atelier monétaire?

R. CH.

Un nouvel atelier monétaire belge (Fontaine-l'Évêque), par A.-G. DEMANET, in-8°, 6 pages.

Nous avons décrit dans la *Revue numismatique* de 1866, p. 201, une monnaie au type d'Aix-la-Chapelle portant au revers : MONETA : NOVA : FONTEINIS, et nous l'offrions comme une énigme à la sagacité de nos numismates.

M. A.-G. Demanet, auteur d'un mémoire couronné par la Société du Hainaut, sur l'histoire de Fontaine-l'Évêque,

cherche à donner cette monnaie à sa ville natale; nous disons cherche, car pour nous la question n'est pas résolue.

Cela ne nous empêchera pas d'applaudir au travail fait par notre jeune confrère et de l'engager à continuer ses recherches. Ce serait, en effet, une conquête imprévue dans la numismatique du Hainaut. Mais, encore une fois, cette pièce paraît être allemande, et son type ne pouvait pas faire espérer de la répandre dans le Hainaut, le Brabant et le Namurois, qui entouraient son lieu d'émission. Je préfère m'en tenir au vieil adage : *In dubiis abstine.*

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1884.

Ouvrages périodiques.

ALLEMAGNE.

Berlin. WEYL, ADOLPH, *Berliner Munzblätter*, n° 40, 1883; nos 41 et 42, 1884.

— DU MÊME. 40e et 41e ventes de monnaies et médailles.

Leipzig. THIEME, E.-G., *Blätter für Münzfreunde*, n° 105, 1882; nos 106 à 113, 1883; n° 114, 1884; avec planches.

Gorlitz. *Neues lausitzisches Magazin*, Band 59, 2e Heft, 1883.

Hanovre. *Zeitschrift des historischen Verein für Niedersachsen*, 1883.

Schwerin. *Jahrbücher und Jahresbericht Verein für Meklenburgische*. 1883.

Stade. BAHRFELDT, *Numismatisches Literatur Blatt*, n° 18, 1883; n° 19, 1884.

AMÉRIQUE.

Washington. *Smithsonian Institution*. Report, tome V, 1883.

ANGLETERRE.

Londres. *The numismatic chronicle*, 1883, part. III, third series, n° 11.

AUTRICHE-HONGRIE.

Agram. Viestnik, Godina VI. Br. 1. U Zagrebu 1, 1884.

Vienne. *Monatsblatt der numismatischer Gesellschaft in Wien*, nos 1, 2, 3, 4 et 5, 1883, in-4°.

BELGIQUE.

Arlon. *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, tomes V, VI et VII, 1867-1869, 3 vol. in-4°, avec planches.

Bruxelles. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, tome VI, nos 7 à 12, 1883.

— *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 50e année, 1 vol., 1884.

— *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 22e année, nos 5 à 12, 1883.

Gand. *Messager des sciences historiques*, 4e liv., 1883.

Liége. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XVII, 2e liv., 1883.

Mons. *Annales du Cercle archéologique*, tome XVIII, 1883.

— *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 4e série, tomes VI et VII, 1880-1882, in-8o.

Tournai. *Mémoires de la Société historique et littéraire*, tome XVIII, 1883, avec planches.

FRANCE.

Amiens. *Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome IX, 1865-1867, 1 vol. in-8o.

— *Mémoires* de la même Société (*Documents inédits concernant la province*), tome Ier, 1845, 2e, 3e et 4e séries; tome II, 1853, 8e série; tomes III, IV, V et VI, 1856-1868, 6 volumes in-4o.

Bone (Algérie). *Académie d'Hippone*. Réunion du bureau, nos 4, 6 et 7, 1883.

Dax. *Bulletin de la Société de Borda*, 8e année, 4e trim., 1883.

Montauban. *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XI, 3e série, 1883.

Orléans. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome VIII, no 116, 1er trimestre 1883.

— *Mémoires de la même Société, concours de 1880, ouvrage couronné*, tome XIX, 1883, 1 vol. in-8o.

Paris. *Revue numismatique française*, tomes Ier et II, 1836-1837.

(*Don du bibliothécaire.*)

— *Polybiblion*, Partie littéraire, 2e série, tome XVIII, 6e liv., 1883; tome XIX, 1re et 2e liv., 1884.

— *Polybiblion*, Partie technique, 2e série, tome IX, 12e liv., 1883; tome X, 1re et 2e liv., 1884.

ITALIE.

Camerino. *Bullettino di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia*, nos 9 et 10, 1883, avec planches.

Ouvrages non périodiques.

DEMOLE, EUGÈNE, *L'Atelier monétaire des comtes génevois à Annecy*, 1356-1391. Genève, 1883, 108 pages in-8°.
(*Don de l'auteur.*)

— *Le Trésor de Saint-Cergues sur Nyon.* Genève, 1884, 30 pages in-8°.
(*Don de l'auteur.*)

PIOT, C. *Catalogue des coins, poinçons et matrices, des monnaies, médailles, jetons, sceaux, cachets et timbres.* 2e édition, Bruxelles, 1880, 1 vol. gr. in-8°.

— *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les tableaux enlevés à la Belgique en 1794, et restitués en 1815.* Bruxelles, 1883, 1 vol. gr. in-8°.
(*Envoi de M. le Ministre de l'Intérieur.*)

ROACH-SMITH, *On a Hoard of roman coins discovered in Cobham Park, and preserved by the earl of Darnley.* London, 1883, 12 pages in-8°
(*Don de l'auteur.*)

ANONYME.

Catalogue d'une vente de monnaies, de médailles et de livres numismatiques, le 17 mars 1884, à Amsterdam.

Le Bibliothécaire,
P. MAILLIET.

CABINET NUMISMATIQUE.

Grande médaille de l'Exposition d'Amsterdam de 1883. (Similor.)
(*Don de M. Fisch, graveur.*)

DE L'ENCHAINEMENT DES SYSTÈMES MONÉTAIRES

ROMAINS, MÉROVINGIENS ET CARLOVINGIENS

CONSIDÉRÉS PRINCIPALEMENT

AU POINT DE VUE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA TAILLE.

DEUXIÈME ARTICLE.

IV.

DES MONNAIES MÉROVINGIENNES

14. *Système monétaire de la première dynastie française.*

Lorsque les Francs vinrent s'établir dans les Gaules, ils avaient, comme tous les peuples en relation avec l'empire romain, adopté sa monnaie, c'est-à-dire le sol d'or de 72 en taille à la livre, pesant par conséquent $4^{gm},551 = 34$ siliques (p) ou 85 $^1/_3$ grains, ainsi que les subdivisions : le demi-sol et le tiers de sol.

Les pièces romaines ou byzantines d'argent et de bronze servaient de monnaies divisionnaires.

Théodebert Ier (534-548), sous Justinien, fut le premier roi franc qui, s'appropriant les droits monétaires, fit placer son nom et son effigie sur une pièce, imitation servile du sol impérial [1].

[1] Avant de faire figurer leur nom et leur effigie sur les monnaies, les

Sous Justinien, la monnaie d'argent se composait principalement de siliques et de demi-siliques. Ces derniers étaient de 240 en taille et il en fallait 48 pour valoir un sol d'or.

Dans ces conditions on tirait de la relation générale $V\left(\frac{or}{ar}\right) = 14{,}40$, comme je l'ai déterminé précédemment, p. 155.

Le caractère particulier du monnayage mérovingien consiste dans un amoindrissement presque immédiat, *continu* et *progressif* dans le poids des pièces.

Au commencement du règne de Maurice-Tibère (582-602), le sol mérovingien était déjà à la taille de 76 à la livre et ne pesait donc plus que $4^{gm}331 = 22{,}74$ sil. *p.* ou 80 $^{16}/_{19}$ grains ; c'est pourquoi ce sol n'était plus compté que pour un huitième au-dessous de la valeur de celui de Byzance.

On avait donc :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times \frac{1}{76} = 42 \times \frac{1}{240},$$

$$\text{ou } V\left(\frac{or}{ar}\right) = 13{,}30 \text{ soit } 13\,\frac{1}{3} \text{ (1)}.$$

rois francs avaient commencé par copier servilement et en tous points les sols impériaux, se bornant à y faire inscrire quelques sigles particuliers ; je n'ai pas à tenir compte ici de cette frappe antérieure.

(1) J'ai essayé diverses manières de déterminer le rapport $V\left(\frac{or}{ar}\right)$ à l'aide de données puisées dans différents auteurs, mais j'arrivais à des résultats impossibles : $V = 9$ ou $= 18$; j'ai donc dû me borner au procédé exposé ci-dessus. — Mommsen, d'ailleurs, confirme en quelque sorte la

C'est à cette même époque, vers la fin du VIe siècle, que durent être frappées les premières monnaies d'argent des Mérovingiens, sous cette réglementation que 40 deniers équivaudraient à un sol d'or.

Cette prescription permet de poser la relation :

$$13{,}33 \times \frac{1}{76} = 40 \times \frac{1}{x}$$

d'où x, nombre de deniers en taille à la livre, $= 228$, et ce nombre donne pour le poids du denier $1^{gm},437 = 22{,}74$ siliques ou 27 grains environ.

Au commencement du VIIe siècle la taille du sol était déjà de 80 à la livre et ainsi successivement, au point d'être portée à 100 vers la fin de la période mérovingienne, la taille du denier s'élevant alors à 300.

Toutefois, en me basant sur le poids des derniers *triens*, j'ai tout lieu de penser que ces pièces n'ont jamais dépassé la taille de 3×96 ; si donc la taille des *deniers* est en effet de 300, il en résulte la relation :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times \frac{1}{96} = 40 \times \frac{1}{300}$$

$$\text{ou } V\left(\frac{or}{ar}\right) = 12{,}80.$$

Cette valeur me semble mieux s'adapter à ce que l'on connaît du rapport de l'or à l'argent au milieu du VIIIe siècle.

Puisque j'ai cru devoir présenter un nouveau système

valeur 13,33, quand, t. III, p. 154, il trouve, pour l'époque postérieure à Justinien : $V\left(\frac{or}{ar}\right) = 13{,}88$ ou $13{,}71$.

pour le monnayage mérovingien, je dois maintenant démontrer :

1° Que celui développé par Guérard ne résiste pas à l'examen ;

2° Que le monnayage des Mérovingiens était réellement soumis à la réglementation formulée ci-dessus.

15. *Analyse du système monétaire mérovingien adopté jusqu'à présent.*

D'après le savant antiquaire Guérard, les monnaies effectives de la première race sont :

« Le sol d'or ou ancien aureus.

« Le tiers du sol d'or ou triens.

« Le denier d'argent.

« Il y avait encore, dit-il, le sou d'argent, monnaie de compte, qui valait 12 deniers.

« Le sol d'or était de 85 $^1/_3$ en taille et valait 40 deniers. Quant au denier, il était de 25 sous en taille, soit de 300 pièces à la livre. »

Ce système ne résiste pas à l'analyse, car :

1° Le sou d'argent, monnaie de compte [1], n'est men-

[1] Ou, plus exactement, manière de compter propre aux monnaies d'argent; car nous verrons plus tard que ce groupement par douze s'applique aussi bien aux esterlings, qu'aux deniers carlovingiens, aux petites mailles de Flandres, etc....

De savants numismates font remonter au monnayage des Ripuaires l'origine du sou d'argent.

M. Thomas, dans ses *Considérations historiques sur les systèmes monétaires en usage chez les Franks au VIe et au VIIe siècle*, dit :

tionné pour la première fois dans la première moitié du VIIIe siècle, et selon toute probabilité n'existait pas antérieurement; il n'a donc pu contribuer à former le système monétaire mérovingien dès la première moitié du VIe siècle.

Cette monnaie de compte semble provenir de la répulsion des anciens à énoncer de forts nombres, vu, je suppose la difficulté pour eux d'en saisir de suite la portée, d'où leur tendance à créer des unités d'un ordre intermédiaire;

2° La taille constante de 85 1/3 sols d'or à la livre romaine (poids d'un sol d'or : 3gm,840 ou 92 grains) n'est guère admissible lorsque l'on veut bien se rappeler que le sol d'or, ou le triens à l'avenant, passe successivement et progressivement du poids de 4gm,531 = 24 sil. (*p*) ou 85 1/3 grains (72 en taille) à celui

« que le denier ripuaire ou saïga allemand valait la douzième partie du » sol d'or. »

Selon M. le docteur Grote, dans le *Journal de Numismatique*, — Münzstudien, n° VI, 1862, — le solidus = 13 1/3 saïgas ou = 40 deniers, j'en conclus que 4 saïgas équivalent à 12 deniers, mais je n'aperçois pas l'origine du sou d'argent.

La question de savoir si ce sou d'argent a été employé comme monnaie de compte dans les textes antérieurs à Pepin, a été agitée par les numismates les plus compétents, MM. Guérard et de Petigny; je regrette de n'avoir pu me procurer leurs écrits; mais si je saisis bien ce que disent les auteurs précités et M. Robert, il s'en suivrait que, selon Guérard, le sou des Ripuaires était d'or comme le sol des Francs; puis, d'après M. Thomas, qu'il valait 12 saïgas; mais encore une fois je n'aperçois pas qu'il soit question dans tout cela du *sou d'argent mérovingien* valant 12 deniers et je continue à en nier l'existence avant l'époque de Charles-Martel ou de Pépin.

de $3^{gm},412 = 18$ sil. (*p*) ou 64 grains (96 en taille).

On ne peut admettre que ces grandes différences, *progressivement amenées,* soient le fait de l'erreur ou du dol. Il y a là au contraire un système que le poids des deniers vient confirmer, puisque ceux-ci passent *aussi progressivement* du poids d'environ $1^{gm},437 = 7,58$ sil. (p.) ou 27 grains, à celui de $1^{gm},092 = 5,76$ sil. (*p*) ou 19 à 20 grains;

3° La formule qui ressort du système de Guérard ne résiste pas mieux à l'examen car elle donne :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) = 40 \times \frac{83\frac{1}{3}}{300} = 11,37.$$

Or sous Théodebert et Justinien le rapport de l'or à l'argent était, à Constantinople, égal à 14,40; un peu plus tard, vers l'an 600, il fut de 13,33; mais je ne puis admettre, vu la fréquence des relations entre les Francs, les Romains et les Grecs, que ce rapport ait pu descendre, sous Théodebert et dans la Gaule seulement, jusqu'à ne plus valoir que 11,37.

16. *Le monnayage mérovingien est-il systématique?*

Évidemment, car la décroissance parallèle et *progressive,* — j'insiste sur ce mot, — dans le poids du sol d'or et celui du denier suffirait seule à le prouver; mais je puis encore ajouter que cette décroissance dans le poids des monnaies a été forcément, et en quelque sorte systématiquement amenée par la pénurie de plus en plus prononcée des quantités d'or et d'argent à consacrer au

monnayage; or l'appauvrissement des monnaies ne détruit pas le système, si le rapport entre les éléments continue à subsister.

Cette pénurie de métaux précieux à consacrer aux monnaies, il faut le noter, ne provient pas comme on pourrait le supposer de la rareté de l'or et de l'argent, mais principalement de l'abus excessif que l'on faisait alors de ces deux métaux; car j'ai la conviction que sous les Mérovingiens le rapport de l'or à l'argent n'a varié qu'entre des limites très restreintes.

J'ajouterai encore qu'à cette époque si douloureuse pour le peuple, on ne semble pas avoir bien compris dans les Gaules l'utilité du commerce pour enrichir la nation; et encore moins la nécessité d'une monnaie loyale et d'une valeur constante pour garantir et assurer un commerce actif.

Quelques mots sur la pénurie de l'or et de l'argent monétaires :

Malgré les invasions des barbares et les pillages, leurs conséquences fatales, les quantités d'or et d'argent n'avaient guère diminué dans les Gaules sous les premiers rois mérovingiens, puisque généralement les envahisseurs s'y étaient établis avec leur butin et, souvent même, en apportant avec eux les dépouilles des pays conquis ou traversés, notamment celles de la Lombardie et de l'Italie centrale.

Ceci nous explique pourquoi les premiers sols mérovingiens (première moitié du VIe siècle) sont d'or pur et de même poids que les sols byzantins contemporains.

L'amoindrissement qui ne tarda pas à se produire

(deuxième moitié du VIe siècle) dans le poids et par conséquent dans la valeur du sol d'or, est-il donc le fait de certains monétaires ? Évidemment non, car il est général et s'étend partout et en même temps.

Je pense qu'il faut attribuer les premiers amoindrissements des monnaies à *l'emploi abusif* de l'or dans les usages domestiques des rois, des ducs, des comtes et des évêques, ainsi qu'à l'accaparement des trésors par les souverains.

La dot donnée par Frédégonde à Rigonthe (585), fiancée à Ricarède, fils du roi visigoth Leuwigilde, peut donner une idée de cet accaparement.

A ces premières causes de pénurie vint bientôt s'ajouter *l'emploi excessif* qui fut fait de ce métal précieux pour l'ornementation des autels et la confection des objets destinés à la célébration du culte.

Plus tard, au VIIe siècle, les offrandes arrivant de toutes parts et plus nombreuses que jamais aux églises et aux couvents qui s'élevaient sur tous les points du territoire, des quantités considérables d'or et d'argent furent aussi consacrées à l'érection de riches tabernacles et de nombreuses châsses, plus riches encore.

Les quantités d'or et d'argent à consacrer aux monnaies diminuaient donc de jour en jour et les monnaies elles-mêmes disparaissaient, car les dons en espèces, octroyés aux églises et aux couvents, étaient bientôt transformés en objets sacrés, dans l'espoir de les soustraire par là à la rapacité des envahisseurs ou des pillards.

Cette affectation presque exclusive de l'or à l'ornementation des églises, pendant les VIIe et VIIIe siècles, était si

notoire, que l'empereur Léon l'Isaurien, l'iconoclaste il est vrai, écrivait à Charles-Martel : « Qu'il brise les » images, cela lui donnera les moyens d'entretenir ses » soldats et de leur distribuer en pièces de monnaie l'or » qui orne inutilement les châsses bénites ». (*Charlemagne,* par Capefigue.)

Mais pendant ce VIIe siècle, si malheureux pour la masse entière du peuple, les rois ayant perdu les qualités qui firent grands leurs prédécesseurs, l'énergie, le courage, le talent de commander et de gouverner, pour ne garder que leurs vices, la débauche et la cruauté, le pays tomba dans une désorganisation complète (1).

Pour ce qui regarde la monnaie, les sols d'or cessèrent pour ainsi dire d'être royaux, — du moins de nom, — pour ne plus porter que le nom, soit de *monétaires,* de *villes* ou de *saints patrons* d'une église métropolitaine ou d'un couvent renommé.

Le commerce n'existait plus guère, — les monnaies étaient adultérées ou faussées, — et le peuple mourait littéralement de faim.

Quand une situation est aussi tendue il faut que la nation périsse ou qu'un ambitieux de mérite la sauve en se l'assujétissant.

L'Austrasie, la Neustrie, la Bourgogne et l'Aquitaine, tombées dans cet état de complète anarchie, avaient d'abord vu les ducs et les comtes entrer en lutte avec les

(1) Dans ce coup d'œil d'ensemble, il est évident que je n'ai pas à tenir compte de quelque vingt ans de tranquillité et de prospérité relatives, que le règne de Clotaire II ménagea à la France au commencement du VIIe siècle.

souverains, puis, ceux-ci n'étant plus rois que de nom, lutter entre eux pour exercer le pouvoir suprême, sous la dénomination de maire du palais ou de duc.

Pepin d'Héristal et son fils Charles-Martel, ducs héréditaires d'Austrasie et maires de la Neustrie, tirèrent enfin les Gaules de l'état de marasme dans lequel elles étaient tombées et rétablirent la grande unité de la France.

Souverains de fait mais non rois en titre, ils semblent ne s'être donné pour mission que le rétablissement de l'ordre et de l'unité nationale, mission fort noble et fort utile d'ailleurs; et il nous faudra remonter jusqu'aux temps de Pepin le Bref et de Charlemagne, leurs successeurs immédiats devenus rois, pour voir l'autorité souveraine s'occuper du monnayage et le réglementer.

17. *Le poids du sol d'or diminue de plus en plus.*

(Celui des triens en proportion.)

Après l'examen historique que je viens de présenter concernant l'immobilisation des métaux précieux, et la conclusion que j'en tire : *que les quantités d'or et d'argent consacrées aux monnaies devenaient de plus en plus rares pendant le* VIIe *siècle et la première moitié du* VIIIe, il me reste à prouver la vérité de cette conclusion par les petits monuments que le temps nous a laissés, c'est à dire par les monnaies; car les chartes et les capitulaires sont généralement muets sur le poids des pièces mérovin giennes.

J'aborderai en premier lieu et d'une façon un peu plus

étendue l'examen des sols et des triens en *nom* des rois mérovingiens, pour le motif péremptoire que les noms des souverains permettent un classement chronologique, que le poids et le type pourront corriger, s'il y a lieu, quand il s'agira de monarques de même nom.

Il importe aussi de noter avec soin, sur ces premières pièces d'un classement presque certain, les noms de lieux ou ceux de monétaires, afin de rattacher un jour les monnaies mérovingiennes sans nom de roi, soit à la suite chronologique, soit au classement géographique, les seuls intéressants au point de vue de l'histoire. Le classement par ordre alphabétique, qui s'imposait à l'origine de l'étude des monnaies mérovingiennes, pour permettre un recolement facile de toutes les découvertes, n'a plus actuellement sa raison d'être que dans des tables.

Ceci dit j'aborde l'examen des monnaies d'or; mais n'ayant à ma disposition aucune collection et désirant aussi que le lecteur puisse contrôler cette étude, je me servirai du célèbre catalogue des monnaies de J. Rousseau, par le savant et regretté numismate de Longpérier, car tous les collectionneurs de monnaies françaises ont certainement ce beau livre dans leur bibliothèque.

Tableau chronologique montrant la décroissan

Numéros d'ordre.	Numéros du catalogue ROUSSEAU.	NOMS des SOUVERAINS. — Durée des règnes.	POIDS DU SOL ou du TRIENS.	LÉGENDES ET TYPES.
1	91	Théodebert 534-547.	4,420	D. N. THEODEBERTVS VICTOR. Buste armé, casqué posé de trois quarts, tenant un javelot de la mai droite, l'épaule gauche couverte d'un bouclier. — VICTORIA AVGGG. I. Ange debout de face, tenan une longue croix et un globe crucifère : Dans l champ T sous un astre; à l'exergue CONOB.
2	92	—	1,450	D. N. THEODEBERTVS C. Buste diadémé à droite. — VICTORIA ACCC AN; à l'exergue CONOB. Victoire à droite tenant une couronne, dans le champ RE en monogramme.
3	89	Childebert Ier 511-558.	1,450	HILDEBERTVS. Buste diadémé à droite. . . . . — CHRAMNVS. Victoire ailée à droite, tenant une couronne; à l'exergue CONOB.
4	90	—	1,300	CHILDEBERTVS. Buste de face . . . . . — MARETOMOS FECET. Dans le champ RF en monogramme et disposé de façon que la rencontre des deux lettres forme un X.
5	96	Childebert II 570-596.	1,250	CHELDEBERTI. Buste diadémé à gauche . . . . — AR au-dessous CI. Dans le champ trois croix e un soleil (ou étoile).
6	95	Clotaire II 584-628.	1,200	AREDI rétrograde. Buste diadémé à droite . . . — · · HL · TARIO. Croix dans une couronne.
7	97	Dagobert Ier 628-638.	1,250	DAGO-BERTVS RX. Tête diadémée à droite. . . — ACAYNINSIS ROMANOS MV. Croix accostée des chiffres VII, le tout dans une couronne.
8	98	Charibert II 630-631.	1,250	CHARIBERTVS REX. Tête diadémée dans un cercle. — BANNIACIACO FIT. Calice à deux anses surmonté d'une croix.
9	100	Clovis II 638-656.	1,250	· · · ODOVEVS REX FR. Tête diadémée à droite. — LIM · · · · CIVI. Croix ancrée sur un globe, dans le champ ELI—GI.

poids des monnaies d'or mérovingiennes.

ÉTAT DES MONNAIES. — rte en poids présumée.	TAILLES ATTRIBUÉES AU SOL.	LIEUX de FABRICATION.	*Observations.*
onne conservation. $\frac{1}{35}$.	72	Toul	Beau type romain.
onne conservation. $\frac{1}{25}$.	72	Reims.	Même type, moins pur.
ès bonne conservation. $\frac{1}{57}$.	74	Chalons-sur-Saône .	Ce triens peut aussi bien être à la taille de 3×72.
nne conservation. $\frac{1}{11}$ ou $\frac{1}{20}$.	76 80	(?)	Le coin du revers a glissé dans la frappe. — Le type et le poids doivent vraisemblablement faire reporter ce triens à Childebert II.
a peu rognée. $\frac{1}{11}$.	80	Clermont-Ferrand .	Revers, type analogue à celui du triens précédent ; grandes lettres.
ort ébréchée. $\frac{1}{8}$.	80	(?)	Revers au type des monnaies d'Héraclius Ier.
nne conservation tis un peu rognée. $\frac{1}{12}$ ou $\frac{1}{25}$.	80 84	Agaune	— —
lle conservation. $\frac{1}{25}$.	84	Banassac	
n peu rognée. $\frac{1}{12}$ ou $\frac{1}{25}$.	80 84	Limoges (?)	

Numéros d'ordre.	Numéros du catalogue ROUSSEAU.	NOMS des SOUVERAINS — Durée des règnes.	POIDS DU SOL ou du TRIENS.	LÉGENDES ET TYPES.
10	99	Clovis II 638-656.	1,150	✝ PARIVS IN CIVET. Buste diadémé à droite . ✝ CHLODOVEVS REX. Croix ancrée; dans le cham EL—IGI.
11	102	—	1,150	• • • LODOVEI • • • Tête nue à droite. . . . — • • • • INNAI. Croix, la branche supérieur terminée par R; l'inférieure accostée de deux points
12	106	—	1,300	EBORINO MON. Buste tourné à droite . . . . . — CHLODOVIO REX. Petite croix.
13	103	Sigebert 638-656.	1,150	MAS—ILIA. Buste diadémé à droite . . . . . . — ꝏIGIBERTVS RIX. Croix sur un globe, accost de M – A, dans une couronne de perles.
14	108	Dagobert II 1re période 655-660.	1,250	✝ VVALDEBERTO MN. Tête diadémée à gauche . ✝ DAGOBERTVS REX. Petite croix, la branch inférieure accostée de deux points.
15	94	Clotaire III 656-671.	0,900?	CHLOTARIVS RX. Buste diadémé à droite avec le paludamentum. — CHLOTARI (?) VICTORIA. Croix fourchée sur un globe, accosté de M—A; sous la première de ces lettres quatre points; sous la seconde (?).
16	105	Childéric II 660-673.	3,400	CHILDER—ICVS REX. Buste diadémé à droite avec le paludamentum. — CIVITATIS • MASILIE. Croix sur un globe, accostée des lettres M—A; sous la première quatre points, deux sous la seconde.
17	107	Childebert III 695-711.	3,550	MAꝏ—ILI—A. Buste diadémé à droite avec le paludamentum; dans le champ B. — • • • • DEBERTVS RE • Même revers que la pièce précédente.

ÉTAT DES MONNAIES. — Perte en poids présumée.	TAILLES ATTRIBUÉES AU SOL.	LIEUX de FABRICATION.	*Observations.*
Rognée. $\frac{1}{8}$.	84	Paris	
Rognée. $\frac{1}{8}$.	84	Vienne-le-Château .	
Très belle conservation. $\frac{1}{8}$	84	(?)	Le style de ce triens s'éloigne de celui des trois précédents, mais son poids oblige à le donner à Clovis II et son diamètre me porte à le classer à la fin du règne.
Ébréchée. $\frac{1}{8}$. . .	84	Marseille	Grand diamètre, type massaliote.
Un peu rognée. $\frac{1}{25}$.	84	»	Le poids et le petit diamètre de ce triens me portent à le classer à la première période du règne de Dagobert II. Dans l'ordre chronologique, je pense qu'il doit être rangé le douzième.
Fort peu rognée au-dessus de la tête. P en p (?).	(?)	Marseille	Grand diamètre; si le poids est exactement renseigné, l'or doit être de bas titre. La grandeur du diamètre, le style et la légèreté de ce triens le rapprochent des deux sols qui suivent et m'engagent à le classer à Clotaire III.
elle pièce. $\frac{1}{22}$.	92	—	
elle pièce. $\frac{1}{300}$. .	92	—	

Ce tableau pour acquérir toute sa valeur devra être refait et complété à l'aide des grandes séries mérovingiennes, soit du gouvernement français, soit du célèbre et savant amateur M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, en y comprenant les triens des monétaires que l'on sera parvenu à classer chronologiquement et géographiquement ; car je partage complètement l'opinion de Lelewel : « La suite « bien déterminée des monétaires, les différents lieux, « rendra les mêmes services dans les recherches ultérieures que la suite des rois. » Cependant ce tableau, tout réduit qu'il est actuellement, permet d'établir, *approximativement* et *provisoirement bien entendu,* la série suivante, pour marquer la décroissance en poids des monnaies d'or mérovingiennes.

De	à 540,	72 à 74	en taille.	— Sols et triens royaux.
— 540	à 580,	74 à 76	—	. — Sols royaux et quelques monétaires.
— 580	à 620,	76 à 80	—	. — Idem.
— 620	à 650,	80 à 84	—	. — Royaux ou de monétaires.
— 650	à 675,	84 à 88	—	. — Idem.
— 675	à 700,	88 à 92	—	. — Idem.
— 700	à 720,	92 à 96	—	. — Monétaires.
— 720	,	96 à 100	—	. — Idem.

Conclusion. — Pendant la période mérovingienne les sols d'or, — les triens en proportion, — d'abord de 72 en taille à la livre romaine, furent successivement abaissés à la taille de 96 (ou 100) à la livre ; ils descendirent donc progressivement du poids de 24 siliques ou $4^{gm},551$ à celui de 18 à 17 siliques ou environ $3^{gm},400$. Vers le milieu du VIIe siècle les flans royaux s'élargissent au détriment de leur épaisseur.

Conséquences. — En appliquant simultanément à une

même monnaie, les trois bases d'examen, le type, le poids et l'aloi, on peut espérer déterminer, avec une quasi-certitude, l'attribution de certaines pièces restées douteuses jusqu'ici.

C'est ainsi, vu le poids et le diamètre du triens n° 108, que de Longpérier attribue à Dagobert III, que j'ai été amené à le donner à Dagobert II.

Pour les mêmes motifs je pense qu'il faut classer à Clovis II, et non à Clovis III, le triens n° 106.

Par contre le sol n° 93 et le triens n° 94 me semblent appartenir à Clotaire III; le sol débarrassé de son anneau ne doit pas peser plus de 3gm,560.

. . . . . .

Cependant il est encore des pièces qui échappent à ce triple contrôle et je citerai particulièrement le curieux triens de Noyon, publié par le docteur Colson qui l'attribue à Clovis Ier.

Certes, au point de vue du type, du revers surtout, ce triens est de la première moitié du VIe siècle et, à ce titre, il émanerait de Clovis Ier, mort en 511 ; mais il est en or pâle, ce qui indique un alliage d'argent assez prononcé; puis il ne pèse que « 22 grains forts, 1gm,200 », et, d'après le dessin, il ne semble pas que l'on puisse lui attribuer une perte en poids de 6 1/2 grains, perte de 1/4 environ qu'il aurait dû subir pour appartenir au règne de Clovis Ier.

Cette intéressante monnaie mérite donc un examen tout spécial.

18. *Décroissance en poids du denier.*

Voyons maintenant ce que deviennent les *deniers*, malheureusement si rares à l'origine du monnayage mérovingien.

Le premier denier à signaler, le plus pesant, est celui décrit au catalogue sous le n° 132 ; il est de Chartres, pèse $1^{gm},400$ et son revers se rapproche tellement de celui du triens n° 96 de Childebert II, que je n'hésite pas à fixer la date de sa production à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe.

Or, le tableau ci-dessus nous indique qu'à cette époque, le sol d'or était de 76 en taille ; si donc le système admis du sol d'or valant 40 deniers était en usage chez les Francs vers l'an 600, on doit avoir :

$$V\left(\frac{or}{ar}\right) \times \frac{L}{76} = 40 \times \frac{L}{x} ;$$

mais on a $V = 13,33$.
donc x, taille des deniers $= 228$.

Par conséquent le denier doit peser :

$$\frac{327^{gm},685}{228} = 1^{gm},437 \text{ ou } 27 \text{ grains} ;$$

poids qui est bien celui de notre denier, si l'on tient compte du frai.

Faisons aussi remarquer que ce poids du denier est le même que celui du triens de même date, et il en devait être ainsi, puisque, dans la formule générale représentant le système monétaire mérovingien, on a : $\frac{40}{V} = 3$.

Les deniers du catalogue Rousseau n°s 134, 144 et 217, tous trois du poids de 1^{gm},300 sont de 240 (3 × 80) en taille, en supposant la perte en poids égale à $^1/_{10}$ environ. Ils correspondraient donc aux sols de 80 en taille que l'on frappait au commencement du VIIe siècle. Je crois pouvoir ajouter que le type de ces pièces confirme la date ainsi fixée pour leur apparition.

Les deniers pesant 1^{gm},200 à 1^{gm},250, selon qu'ils sont légèrement frustes ou intacts, sont à la taille de 252 ou 264 ; et la date de leur frappe correspond à la fin du règne de Clovis II ou au commencement de celui de Clotaire III, c'est-à-dire au milieu du VIIe siècle. Le denier d'Ebroin n° 109, de la première période (657 — 660), pèse en effet 1^{gm},250.

Les deniers intacts du poids de 1^{gm},180 dateraient du dernier quart du VIIe siècle, taille de 276 à la livre. (*Voir* le beau denier de Nogent ou de Noveant, publié dans la *Revue belge de numismatique*, 2e série, t. Ier, p. 239 et pl. XIII, n° 6; *voir* aussi les t. II et III de la même série.)

Les deniers entiers de 1^{gm},130 à 1^{gm},092, soit de 288 à 300 en taille, auraient vu le jour pendant la première moitié du VIIIe siècle.

Conclusions. — 1° La frappe des deniers resta soumise à la prescription que 40 de ces pièces devaient équivaloir à un sol d'or ; le poids du denier dût donc subir la même décroissance proportionnelle que celui du sol d'or, sauf peut-être qu'il faudrait tenir compte d'un léger abaissement dans la valeur du rapport $V\left(\frac{or}{ar}\right)$.

2° Dans la première moitié du VIIIe siècle, le denier avait été ramené à la taille de 300 pièces à la livre romaine; il pesait donc 5.76 siliques ou 1^gm,892, soit 20 44/100 grains.

3° Pendant cette même période, on commença à donner au groupement de 12 deniers le nom de sou d'argent, de sorte que sous Pepin d'Héristal ou sous Charles-Martel, on put dire indifféremment que le denier était à la taille de 300 ou de 25 sous, et cette dernière expression finit par prévaloir.

Remarques. — La diminution continue du poids des sols et des deniers tend à prouver que, dans les payements [1], ces pièces étaient comptées et non pesées; car le payement au poids eût amené dès la fin du VIe siècle l'adultération des monnaies par l'alliage avec des métaux de moindre valeur et non par l'abaissement successif du poids en augmentant la taille.

L'alliage avec l'argent ou le cuivre n'est en effet nettement signalé que dans le dernier siècle de la période mérovingienne.

Ne serait-ce pas le payement par le nombre de pièces qui aurait contribué à amener le groupement de 12 deniers pour en former un sou ?

[1] Il s'agit ici de payements concernant la vie ordinaire, c'est-à-dire ne comportant que des sommes relativement peu importantes; car lorsqu'il s'agissait de tributs imposés à la suite de guerres, du rachat d'un grand seigneur captif, de la dot d'une princesse, etc..., le montant était généralement supputé en livres poids, mais avec désignation de l'espèce de monnaie, dont le titre était connu, et cela pour éviter toute fraude.

Et plus tard, ce groupement ou empilement de deniers, ne serait-il pas la cause principale de la fabrication des larges et minces monnaies *sans relief* de la seconde dynastie?

19. *Examen des propositions de Guérard.*

Je terminerai cet exposé du système monétaire mérovingien, — tel que je le conçois, — par une dernière analyse succincte des trois premières propositions de Guérard, me réservant d'examiner les sept qui suivent après avoir traité des monnaies carlovingiennes.

Première proposition. — Elle consiste à dire que 40 deniers équivalent à 1 sol d'or (monnaie réelle) et que 12 deniers valent un sou d'argent (monnaie de compte).

Cette proposition n'est combattue par personne, sous la réserve toutefois que le groupement de 12 deniers pour former un sou d'argent ne date que du VIIIe siècle.

Deuxième proposition. — Le poids moyen du triens fut de 24 grains et celui du sol d'or de 72 grains.

On a vu par ce qui précède que le grand écart en poids, — plus du quart, — existant entre les plus anciens triens et les plus récents, ne permet pas de recourir au système dit *des moyennes;* et ici d'autant moins qu'il s'agit d'appliquer ce système à des monnaies frappées pendant toute une longue période de 200 ans.

J'ajoute encore qu'il ne faut pas perdre de vue que, dans le cas actuel, les différences en poids n'ont pas lieu par intermittences, mais qu'elles suivent une marche régulière et continue.

D'ailleurs le sol de 72 grains comporterait la taille de 85 $^{1}/_{3}$ à la livre, ce qui est inadmissible pour les règnes de Théodebert et de Childebert Ier.

Troisième proposition. — Le denier mérovingien qui pèse de fait 21 $^{2}/_{3}$ grains doit peser 20 $^{48}/_{100}$ grains.

Le bien fondé de la première proposition et l'inexactitude de la seconde réduisent à néant cette troisième, uniquement basée d'ailleurs sur la préoccupation des moyennes que je me refuse à ériger en principe, surtout dans le cas actuel. L'écart reconnu par Guérard lui-même : « Le poids du denier le plus faible s'arrête à 19 grains, « celui du plus fort à 26 », s'oppose formellement à l'adoption de sa moyenne.

Enfin, il faut aussi noter que non seulement cette proposition est en opposition avec les poids connus de la majeure partie des deniers mérovingiens, mais encore qu'elle suppose, comme étant réglementaire, cette pratique peu admissible que les monnayeurs de cette époque donnaient systématiquement aux deniers une augmentation constante de poids s'élevant à plus d'un grain.

Ch. Cocheteux.

(*La suite dans la prochaine livraison.*)

L'ORDRE ASIATIQUE

DE

MORALE UNIVERSELLE.

L'exemple des vertus de l'humaine Sagesse
Dont un triple Décor est le prix, non le but,
Est pour l'homme d'honneur la leçon que professe
Par l'organe d'Eldir, le moral Institut.

Notre confrère M. Brichaut a reproduit dans le premier numéro de 1884 de la *Revue belge de numismatique*, au milieu de médailles maçonniques, sous les n°s 4 et 4*bis* de la planche VIII, une petite médaille dont il ne s'expliquait pas la source et dont nous commencerons par rappeler la description avant d'en essayer une attribution qui ne nous semble pas douteuse.

Médaille ronde dorée, posée sur un soleil formé de quinze rayons, munie d'une bélière.

Droit. Un œil; au-dessous, sur la même ligne, un soleil et une étoile à cinq rais; au bas, DELDIR.

Rev. Dans un triangle, légende hébraïque, avec le nom de Dieu; au-dessous, la date, 1834.

Cette pièce est évidemment une première marque d'une société littéraire, fondée à Paris, en 1832, par un certain nombre de savants et d'hommes politiques, sous la prési-

dence d'Alina d'Eldir, dite la sultane indienne, femme d'un ancien chef de bataillon du nom de Mercier.

Nous avons vainement cherché une biographie complète de celle que ses amis appelaient la Sultane d'Eldir et qui fut pendant un certain nombre d'années le centre d'un groupe d'hommes intelligents parmi lesquels nous citerons J.-B.-M. Gence, traducteur de l'*Imitation ;* Mollevaut, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; Villenave, père, et Théodore Villenave (son fils); Théodore Lorin, l'ami et le secrétaire de Pougens ; Galland de la Tour, de l'institut d'Égypte; A. Chapelle, et, en première ligne, le marquis de Fortia d'Urban, qui fut en quelque sorte son révélateur.

Ce n'est donc qu'à l'aide de fragments d'articles puisés à droite et à gauche, et grâce à un recueil formé par la sultane elle-même et renfermant trente pièces qui lui étaient dédiées, que nous pourrons donner quelques renseignements précis sur le *Cercle de la noble Porte de l'Élysée d'Eldir,* devenu plus tard l'*Ordre moral asiatique universel.*

C'est en 1828 que nous voyons paraître pour la première fois *Madame d'Eldire*, auteur des *Méditations en prose d'une dame indienne* (1), publiées sous les auspices du marquis de Fortia d'Urban, ce savant universel qui

(1) Il existe, sinon deux éditions de ce livre, du moins des exemplaires différents : 1° Paris, Pichard, Ponthieu, etc., 1828, in-8°, 2° Paris, Delaunay, Dentu, etc., 1828. Ces derniers, dit Quérard, dans la *France littéraire,* ne diffèrent des autres que par le titre, un portrait de l'auteur et l'adjonction d'un opuscule signé A. Peschier de Bisson, intitulé : *A Madame Alina Deldir* (1827).

attacha son nom à tant de travaux littéraires, parmi lesquels il faut citer la réimpression de l'*Art de vérifier les dates,* la publication de l'*Histoire du Haynaut,* de Jacques de Guise, etc.

L'année suivante, elle s'occupait de magnétisme et Villenave, dans une publication [1], proclame :

Envers l'humanité, les merveilleux bienfaits
Par d'Eldir opérés, que l'Histoire réclame.

En 1829, Gence, dans une pièce intitulée la *Vérité, songe,* raconte une visite à la Perle de l'Inde;

Quant mon épouse et moi, qu'un même esprit inspire
Nous vinmes chez d'Eldir, qui, non moins qu'un aimant
De loin vivement nous attire.
« Ah ! je ne suis qu'un instrument,
Dit-elle, « agissant sous l'empire
« D'un Génie élevé, puissant,
« L'organe pur d'un Dieu suprême. »

Et chaque année, nous voyons le traducteur de l'*Imitation,* adresser, en août ou septembre, une nouvelle poésie à son idole. Dans un *Portrait de l'Amitié* (1831), il s'exprime ainsi :

Victorieuse sans combats,
Riche sans or, et reine sans soldats,
Tu daignes pardonner au faible un premier crime,
Et l'arrêter ainsi sur le bord de l'abîme.
Toi seule rapprochant les plus fiers ennemis
Sais conquérir le monde et le peupler d'amis.

A. Chapelle lui consacre à la même date une chanson

[1] *La Vérité du magnétisme prouvée par les faits.* Paris, Mignoret, 1829.

intitulée *le Sanctuaire d'Eldir* (1), sur l'air des *Bottes*, dont le refrain est :

Ah ! Suivez-moi, venez au Sanctuaire
Où tout mortel voit ses douleurs finir;
Des malheureux nous trouverons la mère
Dans la bienfaisante d'Eldir !

Mais c'est en 1832 seulement que fut institué l'*Ordre moral asiatique universel sous le nom de la noble Porte de l'Élysée*, ainsi que l'indique le titre d'une brochure de Gence, datée du 7 mai 1839, et où sa signature est suivie de ces qualités : « Ancien Rose-Croix et le Doyen d'âge des commandeurs de l'Ordre (2). » Nous y trouvons, dans des vers qu'on nous pardonnera de citer, les principes de l'institution et jusqu'à la description des emblêmes qui figurent sur la médaille publiée par M. Brichaut.

4.

Quelle Institution que l'Ordre asiatique
Fondant du bien moral le culte universel,
Et de la Charité, par la morale antique,
Étendant des vertus le pouvoir immortel !

5.

Recueillir les bienfaits, et répandre l'exemple
Des humaines vertus qu'avec fruit l'on contemple,
Tracent la fonction du Chevalier moral,
Qui, propageant le bien, fait vaincre au loin le mal.

(1) Ce doit être P.-D.-Augustin Chapelle, né en 1756, compositeur, qui fit longtemps partie des orchestres de la Comédie italienne et du Vaudeville.

Nous croyons avoir lu quelque part, ou entendu dire que le sanctuaire d'Eldir était situé *rue de l'Ancienne Comédie*, au troisième étage.

(2) Paris, imp. Thomassin, 1839, in-8°, 8 pages.

7.

C'est, grâce à Dieu, par l'*Œil*, l'*Etoile* qui nous guide,
Et le *Soleil*, qu'Eldir et pourvoit et préside
Au bien, dont une active et noble Charité
De l'Ordre universel fait une vérité.

8.

Son culte embrassant tout, est vraiment catholique.
Combien il ennoblit le rite maçonnique!
L'Etoile d'Orient, jointe à la Rose-Croix,
Mène au Temple qu'Eldir élève au Roi des Rois.

9.

De la Grande-Maîtresse, ah! secondons le zèle;
Chevaliers, Officiers, Commandeurs, par les faits,
Défendons les vertus, provoquons les bienfaits;
Et que son Chancelier les inscrive et les scelle.

11.

Qu'ainsi, chaque an, Eldir, lorsque Mai recommence,
Arrête qu'une Cote acquittera les frais
Des Titres mérités et du Recueil des faits
Dont il sera rendu gloire à la Providence!

On voit, par cette pièce, que l'ordre d'Eldir réunissait sous le même drapeau, les idées religieuses et les principes maçonniques.

Bien que sa constitution ne paraisse dater que de 1832, peut-être faut-il la reporter à 1828, d'après le titre d'un discours du marquis de Fortia d'Urban, intitulé 10e *discours prononcé le* 9 *janvier* 1838, *dans le Cercle de morale universelle fondé par Mme d'Eldir, sultane indienne, d'origine mogole,* et intitulé *Du bonheur* (1).

(1) Paris, imp. Chassaignon, in-4o, 4 pages.
La conclusion est un éloge de « celle qui, privée de tout pour elle-

Pour compléter, en quelque sorte, l'histoire littéraire de l'ordre asiatique, nous devons citer encore un petit poème de Gence : *De l'esprit et de l'âme ; du sentiment et de la passion, lu au Cercle de la noble Porte de l'Élysée d'Eldir, le 4 novembre* 1834, et qui se termine par *La Vie et la Reconnaissance,* dont les derniers vers sont :

. . . . . telle est l'Ame sublime
Qui vit du bonheur seul d'un Cercle qu'elle anime;
Cercle étroit, mais bien grand, où l'œil voit resplendir
La sagesse indienne, incarnée en D'Eldir.

Signé : J.-B.-M. Gence,
Officier du Cercle de la noble Porte de l'Élysée d'Eldir.

Gourdon de Genouillac, dans son *Dictionnaire historique des ordres de chevalerie,* consacre quelques lignes à l'ordre asiatique. « Cet ordre fut créé, dit-il, par la sultane mogole Alina d'Eldir, durant son séjour en France ; les statuts en furent autorisés le 6 juillet 1835 et approuvés quelque temps après par le saint-siége apostolique. Il était destiné à récompenser les personnes qui s'étaient distinguées par leurs belles actions, leur mérite et leurs vertus, quelle que fut leur nation. »

Malgré le grand désordre qui existait dans la réglementation des distinctions honorifiques sous le règne de Louis-Philippe et antérieurement au décret du 10 juin 1853, nous ne croyons pas que le gouvernement de Juillet ait jamais autorisé les statuts de l'ordre de la

même, donne aux malheureux des secours et des jouissances et se procure ainsi un bonheur plus véritable que celui de tant d'hommes riches, qui, etc. »

sultane autrement peut-être que sous sa forme plus modeste de *Société de morale universelle* (1), et ce ne peut être aussi que sous cette apparence que Grégoire XVI aurait pu en encourager le développement.

Arthur Dinaux, dans son ouvrage sur les *Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires* (2), reproduit, au sujet de l'ordre asiatique, un feuilleton d'Amédée Achard, inséré dans l'*Assemblée nationale*, du 21 décembre 1850, et qui commence par la copie du brevet suivant :

« *Ordre asiatique du Cercle de morale universelle.*
« *Gloria in excelsis Deo.* Dans un triangle, le mot *Divis;*
« au-dessous : *La Foi — La Charité — L'Espérance.*

« Nous, Alina Deldir, sultane d'origine mogole, maî-
« tresse-fondatrice de l'*Ordre Asiatique de morale de la*
« *noble Porte de l'Élysée d'Eldir*, fondation autorisée par
« la voie légale et approuvée, croyons faire une chose
« raisonnable et digne, en comblant de nos faveurs les
« personnes qui se distinguent par leurs bonnes mœurs,
« leurs mérites, leurs actions d'éclat, leurs sentiments
« religieux. A cet effet, voulant honorer d'un titre spécial
« d'honneur, dont l'objet est la foi de la conscience
« humaine dans la divine Providence (3), avons nommé
« chevalier de l'*Ordre Asiatique* M.... Nous informons
« tous les amis de la vérité que nous l'avons par le pré-

(1) *Voir* les termes du brevet transcrit plus loin.

(2) Deuxième édition, publiée par G. Brunet. Paris, Bachelin, 1867, in-8°, t. II, pp. 70-72.

(3) Nous rétablissons une interversion d'Achard, qui rend le sens de cette phrase inintelligible.

« sent brevet créé, institué *et solemnellement* (SIC) « ordonné chevalier de l'*Ordre Asiatique de morale uni-* « *verselle.* »

« Au bas, ajoute le spirituel romancier, se trouvent, d'un côté, la signature du grand chancelier de l'*Ordre Asiatique Ch. Mercier-Deldir* (¹), et de l'autre, en grosses lettres, celle de *Alina Deldir,* grande-maîtresse de l'*Ordre Asiatique.*

« Un mot encore pour achever la description de ce singulier brevet.

« La signature du grand chancelier de l'*Ordre Asiatique* est accompagnée d'un gros rat noir, fort bien dessinné sur le papier. Pourquoi un rat, et pourquoi ce rat est-il noir ?

« Les trois vertus théologales, dont les noms brillent en tête du brevet délivré par la princesse Alina Deldir, sont séparés par des filets ; trois figures d'animaux les accompagnent : un léopard armé de formidables griffes sous la Foi ; un éléphant, errant dans un petit jardin, sous la Charité, et un tigre, orné d'une queue majestueuse, sous l'Espérance.

« Quels rapports mystérieux existent entre ces trois animaux et les trois vertus théologales ?

« C'est ce que la princesse Aline Deldir n'explique pas. Peut-être ces trois figures sont-elles des symboles comme la bête de l'Apocalypse ? Une imagination orientale peut seule rêver l'Espérance sous la forme d'un tigre et la Charité sous les traits d'un éléphant. »

(¹) Sans doute le fils d'Alina, à moins que ce ne soit son mari, dont il n'est jamais question.

Nous devons ajouter à cette description celle d'un bijou, différent de celui qu'a publié M. Brichaut et qui est, cette fois, une véritable décoration.

Au centre d'un soleil en émail blanc, formé de seize pointes terminées par des boules dorées, se trouve un médaillon rond doré, portant, d'un côté, un profil estampé de la sultane, tourné à gauche, entouré d'un cercle émaillé en bleu portant la légende DELDIR S^NE MOGOLE. Au revers, le médaillon porte un palmier et la légende circulaire, aussi sur émail bleu : GLOIRE A DIEU. Ce bijou, qui mesure 35 millimètres de diamètre, est sommé d'un turban d'or, auquel est attaché l'anneau dans lequel est passé un ruban, — vert à liserés jaunes, d'après l'exemplaire que nous possédons et un autre que nous avons vu à Florence en 1871, chez un bijoutier, — vert à liserés noirs, d'après l'article d'Achard.

L'ordre, disent Gourdon de Genouillac et Achard, comprenait alors cinq classes : chevaliers honoraires,

chevaliers, officiers, commandeurs et grands-croix, ce qui semble d'accord avec les citations faites précédemment par nous de divers passages de poésies de Gence.

A l'époque où Achard écrivait son article, le marquis de Fortia d'Urban, Mollevaut, Villenave père, étaient morts, octogénaires pour la plupart, car ils avaient presque tous dépassé la soixantaine au moment où ils avaient connu Alina d'Eldir, et nous ne savons exactement ce qu'était devenue l'institution. D'après le feuilleton de l'*Assemblée nationale*, elle paraît avoir perdu, en partie, son caractère et n'être devenue que l'objet d'un simple commerce :

« Quiconque, écrit Achard, a des prétentions à la vertu, les candidats au prix de Montyon, tous les mortels enfin qui ont ou croient avoir commis de belles actions peuvent en toute assurance se présenter chez Alina Deldir et lui demander un brevet de chevalier. Les frais de chancellerie, d'enregistrement et autres choses ne coûtent pas plus de cent écus.

« Mais deux brevets pris ensemble ne valent guère que cinq cents francs.

« On ne saurait payer moins cher un bout de ruban vert à liserés noirs.

« On assure, dit-il en terminant, que la princesse traite de gré à gré avec les personnes vraiment vertueuses. La morale universelle se contente de peu. »

D'après Gourdon de Genouillac, Alina d'Eldir serait morte en 1851, et il est inutile d'ajouter que l'ordre de la sultane ne lui a pas survécu.

Malgré ce que dit A. Achard, dans l'article que nous

venons de citer, nous croyons qu'à ses débuts, et sans doute pendant fort longtemps, l'ordre de la Sultane n'eût pas pour but la spéculation et qu'il faut le ranger dans les ordres imaginaires ou de plaisir, et ne pas le comprendre dans la série des conceptions d'aventuriers auxquels nous devons la création ou la résurrection des ordres de la *Rédemption* de Gonzague, des *Quatre-Empereurs* et du *Lion de Holstein,* du *Mérite et du Dévouement,* d'*Epire et d'Albanie,* du *Saint-Sauveur de Montréal,* etc., dont l'histoire ne formerait par un des moins curieux chapitres d'une étude sur la vanité humaine à notre époque (1).

La dernière mention que l'on rencontre de la fondation de la sultane est dans un procès pour escroquerie et

(1) Afin d'éviter de trop grandes recherches aux érudits allemands qui ont déjà étudié la Société des Agathopèdes et qui ne manqueront pas de sujets de travaux sur l'ordre Equestre du Grand Centaure, par exemple, nous croyons devoir faire connaître dès aujourd'hui une association privée qui offre une certaine analogie avec ce qu'était à ses débuts le *Cerele de la Porte de l'Elysée.* C'est la *Société du Lierre*, fondée par Mme P..., femme d'un diplomate éminent, bien connu par ses publications sur les questions orientales. La Société du Lierre, dont les statuts ont été publiés, il y a peu d'années, chez Bonaventure et Ducessois, s'occupe de travaux littéraires et impose à ses membres l'obligation de porter toujours sur eux une feuille de lierre qu'ils devront à l'imitation des anglais pour la branche de houx, présenter à toute réquisition de leurs confrères. L'article XVI établit un *ordre du Lierre,* dont la présidente pourra proposer de conférer les insignes aux sociétaires, qui auront accompli un acte de dévoûment, tenté dans les lettres une entreprise courageuse, ou obtenu un succès dans les arts libéraux. Les chevaliers devront porter à la boutonnière (mais seulement dans les séances) une *feuille de lierre en métal,* et les officiers joindront à la feuille un *bouton de lierre.*

trafic de décorations, porté, le 30 septembre 1858, devant le tribunal de la Seine, où plusieurs des accusés se qualifiaient de chevaliers ou officiers de cet ordre, ainsi que de ceux des Quatre-Empereurs, de Saint-Juan de Greytown, etc., et au nombre desquels figurait un comte de Romanini, breveté sept fois pour des inventions culinaires, et notamment pour la crême divine et les croquignolles alphabétiques (1).

Si ce n'était entrer dans le domaine de l'histoire contemporaine, nous pourrions rapprocher de la sultane mogole, une princesse orientale, née sur les bords de la Seine, qui confère également, dans son hôtel de Paris, l'ordre de Mélusine, dont les bijoux s'étalent au Palais-Royal, et, si nous en croyons certains journaux, sont portés dans ses salons, par de hauts personnages politiques qui viennent applaudir cette musicienne remarquable.

Comte de Marsy.

(1) *Presse*, du 1er octobre 1858.

LES JETONS ET LES MÉDAILLES

DE LA

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Cette notice n'est que le complément d'un premier travail sur la chirurgie de cette époque, qui a paru dans cette Revue (1).

Deux ouvrages, dont l'un est intitulé : *Recherches historiques sur la faculté de médecine de Paris depuis son origine jusqu'à nos jours*, par le Dr J.-C. Sabatier (d'Orléans) (Paris, 1837, in-8°), et l'autre : *Recherches sur la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris d'après des documents entièrement inédits*, suivies d'une notice sur les manuscrits qui y sont conservés, par Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine (Paris, 1864, in-8°), ont, surtout, été utiles dans la composition de ces notices. La description de plusieurs médailles de ma collection complète la partie historique du sujet et la rattache à la Numismatique.

(1) *Voir* ci-dessus, page 44.

Dans un premier travail, je me suis occupé de la partie chirurgicale de l'ancienne faculté de médecine de Paris ; je me propose aujourd'hui d'entrer dans quelques détails concernant la partie médicale de cette célèbre association.

En 1395, la situation de cette compagnie n'était rien moins que brillante : elle n'avait ni biens à elle, ni subventions du Gouvernement; mais les maîtres régents, fort peu nombreux, qui la constituaient, étaient presque tous ecclésiastiques à cette époque, et trouvaient dans leurs rapports multiples et dans l'influence qu'ils exerçaient des ressources pour se soutenir et s'accroître.

En ces temps-là on savait vivre et se contenter de peu. La faculté n'avait point d'écoles. Les grandes réunions des régents avaient lieu dans des églises. Les actes se passaient dans la maison des maîtres. Plusieurs enseignaient chez eux. Quant aux leçons journalières, confiées aux bacheliers, elles avaient lieu dans le quartier Saint-Jacques qui, de tout temps, fut classique.

Et cependant la faculté avait une haute idée de son

importance. Ses armoiries représentaient trois cigognes, sur lesquelles planait un soleil radieux avec cette devise : *Urbi et Orbi Salus*. Elle était jalouse de maintenir ses prérogatives et sentait que le meilleur moyen d'arriver à un degré éminent dans l'estime publique et de s'y maintenir était que tous ses membres fussent constamment d'accord et s'estimassent mutuellement : aussi l'égalité la plus parfaite fut établie entre eux.

JETON D'ARGENT DE 26 MILLIMÈTRES.

Des armoiries. Inscription : M. JOANNE. MERLET, DECANO. Exergue : 1646.

Rev. Trois cigognes, tenant dans leur bec une branche de laurier, se dirigent vers la gauche. Insc. URBI. ET. ORBI. SALUS. (Santé à la ville et à l'univers). Exergue : FACUL. MEDIC. PARIS. 1646 (1).

Les praticiens composant la faculté étaient divisés en deux catégories : les anciens et les jeunes; les docteurs ayant moins de dix années de réception étaient dits de l'ordre des jeunes ou de second ordre; les autres étaient appelés anciens ou de premier ordre.

Pendant le décanat de Jean de Limoges, la Compagnie prit un sceau particulier : une verge surmontée d'une masse d'argent, symbole d'autorité.

A partir de 1634, et sous le décanat de Charles Guillemeau, deux professeurs en médecine furent chargés de

(1) Ce jeton est le quatrième des doyens de la faculté dans le cabinet des médailles de Paris.

professer : l'un, à six heures du matin en été et à sept heures en hiver ; ses leçons avaient trait à l'anatomie, à la physiologie et à l'hygiène ; l'autre, à une heure de relevée, traitait des maladies proprement dites, de leur traitement et de la matière médicale.

La faculté créa encore une place d'archidiacre des écoles, répondant à celle de prosecteur. Il était choisi parmi les étudiants et, en général, élu par eux. Il était obligé de fournir les cadavres, de préparer et de répéter les leçons du professeur. Plus tard, cette place fut toujours donnée à un bachelier, pour s'assurer des deniers qu'il percevait des étudiants et dont il était tenu de rendre compte à la faculté ([1]).

La botanique et la pharmacie avaient également leur professeur. Ce dernier, dans les premiers temps, n'avait d'autre charge que celle d'apprendre aux étudiants le nom, la composition et la préparation des médicaments.

JETON DE CUIVRE DE 28 MILL.

Laboratoire d'un apothicaire. Insc. QUID * DOGMATA * SINE * TECHNA * (Que peuvent les dogmes sans art ?)

Rev. Un vieillard debout, tenant de la main droite des herbes médicinales et de l'autre deux serpents. Insc. ARTEM EXPERIENTIA FECIT. (L'art secondé par l'expérience.) Exergue : 1650.

([1]) Les élèves payaient, pour frais d'études anatomiques, 40 sols la première année, 20 sols la seconde et les vétérans 10. On faisait alors, comme on le voit, de l'anatomie à bon marché.

C'est sous le décanat de Gui Patin, qui avait les drogues en horreur, que parut ce jeton.

Voici celui de ce médecin.

JETON D'ARGENT DE 27 MILL.

Le buste à droite. Insc. M. GUY PATIN DOIEN 1652. Exergue : FELIX QUI POTUIT.

Rev. Les trois cigognes et la légende habituelle. Exergue : FACUL. MEDIC. PARIS. 1648.

En 1696, le professeur de pharmacie fut chargé d'aller avec le doyen, Jean Boudin, examiner les élèves des apothicaires et d'inspecter les officines de ces derniers; de donner en outre un cours de pharmacie galénique et chimique pendant le semestre d'été.

JETON DE CUIVRE DE 29 MILL.

L'effigie à droite. Insc. M. JOAN. BOUDIN. FACULT. MEDIC. PARIS. DECANUS ANNIS. 1696. ET. 1698.

Rev. Chiron conduit Esculape vers un fourneau de chimiste. Insc. SERVAT ET DOCET. Exergue : FACULT. MEDIC. PARIS. ANNO 1700.

En 1706, la faculté établit des consultations gratuites pour la classe indigente. Elles étaient composées de trois médecins de l'ordre des anciens et de trois de l'ordre des jeunes, qui se réunissaient sous la présidence du doyen, Louis Poirier, les mercredi et samedi de chaque semaine à dix heures du matin. Les pauvres qui s'y présentaient recevaient des conseils et les secours en médicaments nécessaires.

JETON DE CUIVRE DE 29 MILL.

Sur une table, ornée des armoiries de la confrérie des apothicaires, est étendu un serpent. Insc. TERRET SED SANAT. (Il effraye mais il guérit.) Exergue : LUD. HENRIC. ROUVIERE PHARMAC. PARIS 1706.

Rev. Hygie assise, sacrifiant. Insc. SALUS PUBLICA. (Santé publique.) Exergue : H. R(oettiers). F.

L'étude de la pharmacie s'étendit en France. Le collège médical de Lyon fit paraître les deux jetons suivants :

JETON DE CUIVRE DE 29 MILL.

Coq et serpent en regard. Insc. ET VIGIL ET PRUDENS. (Vigilant et prudent.) Exergue : COLLEG. MEDIC. LUGD.

Rev. Un palmier entouré des replis d'un serpent dans un encadrement. Insc. IN HIS TRIBUS VERSANTUR. (Ils résident dans ces trois.) Exergue : MARC^DS APOTHICAIRES EPICIERS. 1710.

JETON DE CUIVRE DE 29 MILL.

Même droit que celui du précédent.

Rev. Esculape devant un malade couché. Insc. AD VITAM ARTE REDUCIT. (L'art le rappelle à la vie.)

Sous le décanat de Philippe Caron, en 1722, une maladie pestilentielle sévit en France.

JETON DE CUIVRE DE 28 MILL.

L'effigie à droite sous laquelle : R(oettiers). Insc. PH. CARON DECANUS 1724.

Rev. Les armoiries de la faculté et la légende *Urbi et Orbi.* En dessous : FACUL. MEDIC. PARIS.

MÉDAILLE DE CUIVRE JAUNE DE 41 MILL.

Le buste à droite; sous l'épaule : DUVIVIER F. Insc. LUDOVICUS XV. D. G. FRAN. ET NAV. REX.

Rev. Un génie debout, couvert du manteau royal, abaisse la main droite, armée du bâton d'Esculape, sur un malade couché, et, de la gauche, protège avec l'égide un convalescent. Insc. SALUS PROVINCIARUM. (Santé des provinces.) En dessous, à droite : C. N. R(oettiers). FILIUS. Exergue : PESTILENTIA COERCITA. (La peste arrêtée.) 1723.

Pendant le décanat de Louis-Pierre-Félix-René Lethieullier, le professeur Auguste Roux ouvrit un cours de chimie à la faculté.

JETON DE CUIVRE JAUNE DE 27 MILL.

L'effigie à gauche, sous laquelle : ROETTIERS FILIUS. Insc. L. P. F. R. LETHIEULLIER PARIS. F. M. P. DECANUS.

Rev. Dans le champ : CHEMIAE CURS. INSTITUIT. 1770. INAUGUR. M. AUG. ROUX 1771. Périgraphe; entre trois anneaux, au centre desquels un trèfle, on lit : ELECTUS 1768. CONFIRM. 1770. ITER. ELECT. 1772.

En 1773, le collège de pharmacie émit le jeton suivant :

JETON DE CUIVRE JAUNE DE 30 MILL.

Serpent et coq en regard. Insc. ET VIGIL ET PRUDENS.

Rev. Un palmier entouré des replis d'un serpent dans un encadrement à la base duquel deux branches de laurier entrecroisées. Insc. IN HIS TRIBUS VERSANTUR. Exergue : COLLÈGE DE PHARMACIE. 1773.

Du temps de Jacques-Louis Alleaume, doyen, en 1775 et au commencement de 1776, des épidémies et des épizooties désastreuses envahirent encore la France et causèrent une grande mortalité dans plusieurs provinces.

JETON DE CUIVRE ARGENTÉ DE 27 MILL.

Le buste à droite, sous lequel : B. DUVIV(ier). Insc. JAC. LUD. ALLEAUME PARIS. FAC. MED. P. DECAN.

Rev. Un génie debout tenant de la main droite le bâton d'Esculape et entouré de décombres. Insc. TUTO DONEC AUGUSTE. Exergue : VET. JURIS SCHOLÆ MEDICOR. REFUG. 1775.

Par arrêt du conseil d'État, en date du 9 avril 1776, le roi ordonna qu'une commission, composée de personnes de l'art compétentes, se tiendrait à Paris, une fois par semaine, aux fins de proposer des mesures efficaces pour prévenir les épidémies et les combattre.

Cette commission ne s'en tint pas là; elle forma le noyau d'une société et sollicita le titre de société royale. La faculté alarmée prit, le 11 avril 1778, un arrêté par lequel elle ordonnait la dissolution immédiate de cette société ; mais, par prudence, elle en suspendit l'exécution.

Sur le tableau des membres de la nouvelle compagnie, composée de cent quarante-huit praticiens, figuraient

vingt-huit des membres de la faculté qui, au mépris de leurs engagements, avaient passé à l'ennemi. Puis, le roi faisait mander presque en même temps à la faculté de donner son avis sur les lettres patentes à accorder à la nouvelle société.

Le 22 juin 1778, la faculté fit défense à cette dernière de tenir la séance publique qu'elle annonçait pour le 30 du même mois ; et, en effet, la séance n'eut pas lieu ; mais le 25, le doyen Jean-Charles Desessarts reçut une lettre du garde des sceaux, M. De Miroménil, suivie le lendemain d'un huissier, qui vint apporter à la faculté signification d'un arrêt du conseil d'État, en date de Versailles, 26 juin, d'après lequel le roi cassait le décret rendu contre les docteurs membres de la société royale de médecine, ordonnait à l'huissier de le biffer des registres de la faculté, faisait défense d'y donner suite ou d'en produire de pareils, enjoignait à la faculté de ne troubler en aucune manière les assemblées, soit publiques, soit privées, de cette société, lui intimait l'ordre de donner incessamment ses observations sur le projet des lettres patentes concernant cette compagnie et rendait le doyen personnellement responsable de l'exécution dudit arrêté.

JETON D'ARGENT DE 29 MILL.

L'effigie à gauche, sous laquelle : B. DUVIV(vier). Insc. JOAN. CAR. DESESSARTZ LING. FAC. MED. P. DEC.

Rev. Des armoiries. Exergue : 1776-1777.

En réponse, la faculté adressa au roi un mémoire justificatif fort convenable, en ce sens que sans sortir des

bornes du respect, elle y montrait une fermeté et une conscience de sa dignité, qui n'étaient pas sans courage et qui eussent mérité plus de succès si la cause eût été meilleure.

JETON D'ARGENT DE 28 MILL.

Le buste à droite. Insc. LUD. XVI. REX CHRISTIANIS.

Rev. SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE.

Lors de la naissance du Dauphin en 1782, on établit un cours d'accouchement dans le Mâconnais.

MÉDAILLE DE BRONZE DE 40 MILL.

Des armoiries couronnées. Insc. FONDÉ PAR LES ÉTATS A LA NAISSANCE DE MGR LE DAUPHIN. 1782.

Rev. COURS GRATUIT DANS L'ART DES ACCOUCHEMENTS INSTITUÉ PAR LES ÉTATS PARTICULIERS DU MACONNOIS. (En huit lignes.)

La société royale de médecine poursuivit pendant douze années une série d'utiles et importants travaux : un lazareth fut établi à Marseille.

MÉDAILE DE BRONZE DE 67 MILL.

La ville de Marseille, représentée par une jeune femme assise, portant une couronne murale sur la tête. Elle tient de la main gauche le bâton d'Esculape et dirige la droite vers un grand édifice, où des hommes transportent des marchandises. Dans le lointain, le port de Marseille,

rempli de navires. Insc. SECURITAS PUBLICA. (Sécurité publique.) En dessous : N. GATTEAUX F.

Rev. Au centre d'une couronne de feuilles de chêne on lit : SEXDECIM VIRIS SALUTI PUBLICÆ TUENDÆ QUOD INDEFESSO IN ARCENDA PESTE STUDIO ORIENTALE COMMERCIUM FOVERUNT. (Aux seize hommes (prévoyants) qui, en empêchant avec un zèle infatigable l'introduction de la peste, ont maintenu la santé publique et favorisé le commerce d'Orient.) En dessous : PRÆMIUM AB OPTIMO PRINC(ipe). INSTIT(utum). (Prix institué par l'excellent prince.) 1734. Sur la tranche le mot cuivre.

La société philomathique, sorte d'institut du second ordre, fut fondée en 1788. Elle était composée de jeunes amateurs, qui se livraient à l'étude des sciences avec succès.

MÉDAILLE D'ARGENT DE 22 MILL.

Au centre : 1788 entouré d'une guirlande de feuilles de chêne. Insc. circulaire : SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE. Ces deux mots sont séparés par trois abeilles. Exergue : PARIS.

Rev. Une couronne de feuilles de laurier au centre de laquelle : ÉTUDE ET AMITIÉ.

Cette intéressante association reprit plus tard avec une nouvelle ardeur ses travaux que même la tempête révolutionnaire n'avait pas eu le pouvoir de susprendre entièment. Dans le courant de germinal an V (avril 1797), elle commença, par bulletins mensuels, la publication de

ses travaux, vaste répertoire, où se trouvent consignés une foule de faits et de recherches précieuses sur les différentes parties des sciences.

Dans quelques départements, les médecins se réunirent en société. Celle de Lyon fut inaugurée en 1789.

Deux jetons :

Le premier en bronze argenté, de 30 mill.

Le buste à gauche; sous l'épaule : CHAVANNE. Insc. HIPPOCRATES.

Rev. Un arbre dont un serpent entoure le tronc. Insc. STUDIO ET ARTE. (Par l'application et par l'art.) Exergue : SOC. MED. LUGD. 1789.

Le second aussi en bronze, de 29 mill.

Le buste à droite; sous l'épaule : BARRE F. En dessous : HIPPOCRATES (en lettres grecques). Insc. MEDICINÆ PHILOSOPHIAM.

Rev. Un palmier entouré d'un serpent. Insc. STUDIO ET ARTE. Exergue : SOC. MEDIC. LUGD. INST. 1789.

C'est à cette époque que la société royale de médecine fit paraître un nouveau plan pour la constitution de la médecine en France et dans lequel on insistait sur la nécessité de rappeler la médecine à l'état d'unité et de simplicité où elle était du temps d'Hippocrate. Cette œuvre servit de base principale au rapport fait quatre ans après à la Convention nationale et à la suite duquel parut la loi du 14 frimaire an III (4 décembre 1794).

MÉDAILLE DE BRONZE DE 60 MILL.

Deux bustes accolés tournés à droite. De côté, à gauche :

GATTEAUX. Insc. JEAN FERNEL. AMBROISE PARÉ. Exergue : LA MÉDECINE RENDUE A SON UNITÉ PRIMITIVE. DÉCRET DU 14 FRIMAIRE AN III (4 décembre 1794) DE LA R. F.

Rev. Le palais de l'académie et de l'école de chirurgie. En dessous, à gauche : N. GATTEAUX F. Insc. ÆDES ACADEMI. ET SCHO. CHIRURGO. Exergue : REGIA MUNIFICENTIA INCHOAT 1770 ABSOL. 1774.

Nous avons décrit dans notre premier travail cette médaille représentant l'effigie de Louis XVI.

Une troisième du même métal et module offre le même droit que la première.

Rev. Dans le champ : PRIX DE L'ÉCOLE PRATIQUE AN VI. Au dessous, le bâton d'Esculape. Périgraphe. ÉCOLE DE MÉDECINE DE PARIS.

La fondation de cette école fut arrêtée le 19 thermidor an V (7 août 1797). Pour y être admis, les élèves devaient subir un examen et étaient classés en trois divisions suivant leur degré d'instruction. Le 8 septembre 1798, le ministre de l'intérieur, sur la demande des professeurs, prit un arrêté portant qu'une médaille en bronze (celle que nous venons de décrire) serait frappée et donnée tous les ans à ceux des élèves qui obtiendraient les quatre premiers prix, et qu'en outre des livres choisis parmi les meilleures productions de l'art leur seraient en même temps accordés. Il fut arrêté aussi qu'une séance solennelle et publique aurait lieu chaque année pour l'ouverture des cours, et qu'après un discours du président et un compte rendu des travaux de l'école, les noms des

lauréats seraient proclamés. Cette séance eut lieu pour la première fois le 14 octobre 1799.

La faculté de médecine ne prit aucune part aux travaux de la société royale. Le dernier doyen de l'ancienne faculté fut Edmond-Claude Bourru. Né à Paris le 27 mars 1741, il y mourut le 21 septembre 1823, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il fut élu doyen en 1786 et réélu à l'unanimité les années suivantes. Il ne cessa de l'être que par la suppression de la faculté en septembre 1793.

J'ai dans ma collection quatre jetons à l'effigie de Bourru, dont le dernier porte la date de 1790.

KLUYSKENS.

MONNAIES DE RENÉ D'ANJOU.

SUPPLÉMENT.

A M. G. Vallier, *associé étranger de la Société royale de numismatique de Belgique, membre de plusieurs sociétés savantes.*

Il est bien rare qu'une monographie numismatique ne soit pas tôt ou tard accompagnée d'un supplément. Malgré tout ce qui a été recueilli de prime abord, il surgit toujours après coup des pièces dont on ne soupçonnait pas l'existence, soit qu'elles n'aient jamais été publiées, soit qu'elles l'aient été dans des recueils peu répandus.

Dans la *Monographie des Monnaies de René d'Anjou,* que j'ai publiée il y a quatre ans (*Revue belge de numismatique,* 1880), et que je vous adressais sous forme de lettre, j'avais réuni toutes les monnaies que ce prince avait fait frapper pour la Lorraine, la Provence, le royaume de Naples et la Catalogne, mais je n'avais pas la prétention d'avoir dit le dernier mot sur ce monnayage, dont les nombreuses variétés de types ne devaient pas toutes être connues. En effet, à peine la notice eut paru que notre confrère, M. Camillo Brambilla, de Pavie, m'envoya ses publications dans lesquelles figurait un carlin ou gillat de René, frappé à Sulmona, et dont le revers différait entièrement de ceux des autres

gillats de ce prince. Je me promis bien de faire figurer cette magnifique monnaie dans un supplément, mais il convenait pour cela d'avoir un certain nombre de pièces. Je réunis aujourd'hui toutes celles que j'ai recueillies et qui ne figurent point dans la *Monographie;* les unes ont déjà été publiées dans des recueils spéciaux et les autres ont été récemment acquises par le Musée de Marseille.

Je suivrai dans ce supplément le même ordre que dans la *Monographie* en commençant par la Lorraine :

N° 1. RENATI * DVX * BARREN · Z · LOTH * M. Épée, la pointe en bas, derrière un écusson écartelé d'Anjou et de Bar, avec Lorraine sur le tout.

Rev. Croix de Lorraine potencée à toutes ses extrémités. — Légende intérieure : + MONETA · S · MIEHAL. — Légende extérieure : + BNDICTV · SIT · NOME · DNI · NRI · IHV · XPI.

Argent.

Cette monnaie, frappée à Saint-Mihiel, a été publiée par M. L. Maxe-Werly dans la *Revue numismatique*, année 1862, p. 150, pl. V, n° 3. C'est une variété de celle de Nancy qui figure dans l'ouvrage de M. de Saulcy sur les monnaies des ducs de Lorraine, pl. X, n° 11, et que j'ai reproduite dans la planche I de la *Monographie*.

PROVENCE.

N° 2. ⁝+⁝ RENATVS ⁝ SICILIE ⁝ REX. Écusson aux armes de Hongrie, Provence, Jérusalem, Anjou et Bar, sommé d'une couronne et entouré d'un cercle à trois lobes.

Rev. +⁝ SIT ∘ NOMEN ∘ DNI ∘ BNDITV. Croix pattée, cantonnée d'une couronne et d'une fleur de lis, le tout dans un cercle à quatre lobes.

Poids, 1 gramme 380 milligrammes. *Billon.*

L'écusson aux partitions et la légende SIT NOMEN n'étaient encore connus que sur les blancs. Les rares demi-blancs publiés jusqu'à présent portaient, au revers, les titres des comtes de Provence et de Forcalquier qui étaient la continuation de la légende du droit.

N° 3. ✠ RENA ⁝ IHR ⁝ E ⁝ CIL ⁝ RE. Dans le champ, les lettres PVIE (Provincie) sommées d'une couronne qui coupe la légende.

Rev. ✠ CO · PVI · ET · FOC. Croix fleurdelisée coupant la légende et cantonnée de deux fleurs de lis.

Denier *couronnat* au type des doubles deniers de Robert et de Jeanne.

Billon.

Ces deux monnaies font partie de la collection Gariel. Elles ont été publiées par M. E. Caron, dans le deuxième fascicule des *Monnaies féodales françaises,* n°s 387 et 391 (supplément à l'ouvrage de Poey-d'Avant).

ROYAUME DE NAPLES.

N° 4. RENATVS ⁝ DE ⁝ + ⁝⁝ R ⁝ IERVSLE ⁝ René assis de face sur un trône figuré par deux lions; il tient le sceptre de la main droite et le globe crucifère de la gauche. En exergue est placé un cartouche portant les lettres SMPE (*Sulmo mihi patria est*).

Rev. ✠ ONOR ⁝ REGIS ⁝ IVDICIS ⁝ DILIGIT. Dans le champ sont les armes répétées de Lorraine, Bar, Jérusalem, Naples et Hongrie.

Poids, 3 grammes 550 milligrammes. *Argent.*

La légende de cette curieuse pièce ne figure sur aucun autre des gillats connus. M. Brambilla interprète très ingénieusement IELVSLE par IE*rusa*L*em*, V*ngariæ*, S*ici*L*i*E (¹). On peut y voir aussi l'intention du graveur, au cas où il aurait voulu mettre le nom de Jérusalem, en mettant un L pour un R, ce qui ferait IERVS*a*LE*m*. Mais, dans ce cas, le titre de roi de Sicile disparaîtrait, et c'est précisément celui qui, dans les circonstances dans lesquelles René se trouvait, avait le plus d'importance. Aussi, malgré les diverses manières dont cette légende peut être lue, je me range tout à fait à l'opinion de M. Brambilla.

Quant au revers, on ne peut voir qu'une erreur du graveur dans le mot IVDICIS mis au lieu de IVDICIVM. Il est à remarquer que les gillats ont des bizarreries qu'on ne rencontre point sur ses autres monnaies.

M. Brambilla fixe, d'après les détails historiques les plus précis, l'époque de l'émission de cette monnaie. Dans les longues contestations, dit-il, entre René d'Anjou et Alphonse d'Aragon, la ville de Sulmona conserva sa fidélité à ce dernier, et si René put l'occuper en 1440, ce ne fut que par la famine et à la suite d'un long siège commandé par le connétable Antoine Caldora, postérieurement au mois de mars de cette année. Quoique tombée

(¹) *Altre annotazioni numismatiche*, di Camillo Brambilla. Pavia, 1870.

au pouvoir de René, elle n'en resta pas moins fidèle au roi d'Aragon et tout son désir fut d'être replacée au plus tôt sous son autorité.

Le droit de monnayage figurait parmi les nombreux privilèges que Sulmona avait obtenus d'Alphonse. Elle continua à en jouir sous René dont la puissance fut de très courte durée. Ce gillat aurait donc été émis pendant la période de la reddition de Sulmona à René et avant la reprise de la ville par Alphonse d'Aragon.

N° 5. ✠ RENATVS ⁝ DEI ⁝ GR · IGRI · ET SICIL ⁝ R. Type de majesté semblable au précédent.

Rev. HONOR : REGIS : IVDICIV : DILIGIT : Croix à nervures fleuronnée et fleurdelisée à chaque extrémité, et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Poids, 3 grammes 600 milligrammes. Musée de Marseille.

Contrairement aux autres gillats, qui ont tous un sigle quelconque dans le champ, celui-ci n'a absolument rien qui puisse indiquer la ville où il a été fabriqué ; il n'en est pas moins de production italienne. Il a fait partie de la collection Tafuri, vendue à Rome en avril 1880.

N° 6. ✠ RENATVS : D : G : IE : C : R : Buste de René de face, avec une couronne à trois fleurons.

Rev. ✠ HONOR : REGIS : IV : DI : Croix fleuronnée, accompagnée de trois points dans chaque canton.

Poids, 800 milligrammes. *Argent.* Musée de Marseille.

Cette pièce, malgré son petit module, n'a rien de commun ni comme type ni comme poids avec les *celle*

d'Aquila, dont le poids varie entre 1 gramme 5 centigrammes et 1 gramme 20. Le poids de celle-ci indique le quart du gillat, ce qui, en moyenne, mettrait le gillat à 3 grammes 20. Cette fraction tout à fait nouvelle fait supposer l'existence du demi-gillat qui pourra bien être retrouvé un jour.

N° 7. ✠ ⁝ ONOR ⁝ REGIS ⁝ IVDICIVM ∘ DILIGI ⁝
Type de majesté comme sur les autres gillats; dans le champ, un aigle.

Rev. ✠ ONOR ⁝ REGIS ⁝ IVDICIV ⁝ DILIGIT ⁝
Croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis.

Poids, 2 grammes 900 milligrammes. *Argent.* Musée de Marseille.

Si je place cette singulière pièce au règne de René, c'est que je ne vois nullement la possibilité de l'attribuer à un autre personnage. Évidemment ce n'est pas René qui l'a fait frapper, mais elle a dû l'être à son intention.

L'absence de nom royal et la répétition de la légende HONOR REGIS, sur les deux côtés, révèle une époque de trouble et d'indécision qui donne une idée des fluctuations politiques dont le royaume de Naples était tourmenté. Cent trente ans plus tard, des événements à peu près semblables sont survenus en France après la mort de Henri III. La Ligue avait élu pour roi le cardinal de Bourbon lequel avait pour compétiteur Henri IV. Le parti dit *des politiques*, ne voulant reconnaître ni l'un ni l'autre, avait fait frapper des quarts d'écu qui, au lieu d'avoir un nom de roi, portaient la légende SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, répétée sur les deux côtés.

Les succès et les revers qui avaient alternativement

lieu entre René d'Anjou et Alphonse d'Aragon devaient jeter une certaine perturbation dans les villes qui monnayaient tantôt pour l'un tantôt pour l'autre, selon celui qui était vainqueur, comme nous l'avons vu pour le gillat de Sulmona. Ici on ne peut faire que des conjectures à propos de l'absence de nom royal. Cette pièce aurait-elle été émise par un parti qui n'aurait voulu reconnaître ni René ni Alphonse? Cette supposition est peu probable en présence de son type, absolument semblable aux autres pièces du même genre portant le nom de René. Aurait-elle été émise par Jean d'Anjou ? C'est encore peu admissible, car on sait que ce prince a toujours fait mettre le nom de son père sur les monnaies qu'il a fait frapper, aussi bien dans le royaume de Naples qu'en Aragon.

Ce gillat peut très bien avoir été frappé par les partisans de René après sa défaite, comme preuve d'attachement à sa personne et à sa cause. Dans cette hypothèse, c'est lui qui clot la série monétaire des princes de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples.

CUEILLOIR NUMISMATIQUE.

Cinquième lettre de M. le comte DE MARSY *à M.* DE SCHODT, *vice-président de la Société royale de numismatique de Belgique.*

MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Je viens reprendre bien tardivement la série de lettres que je vous ai adressées depuis quelques années et j'espère que vous voudrez bien me permettre de continuer, avec celui que ses confrères ont appelé au titre de vice-président, les causeries que j'avais grand plaisir à avoir avec lui, alors qu'il remplissait, avec tant de dévouement, la tâche laborieuse de secrétaire de notre Société.

Je n'aurai que peu de chose à vous dire des trouvailles numismatiques et des ventes de médailles effectuées depuis près de deux ans ; la *Revue belge de numismatique,* ainsi que la *Revue française,* ressuscitée par MM. A. de Barthélemy, Schlumberger et Babelon, les ont déjà le plus souvent signalées dans leurs chroniques trimestrielles ; mais il me restera encore une large part d'indications bibliographiques à recueillir, principalement dans nos recueils provinciaux, encore si mal connus, malgré les analyses du *Répertoire des travaux historiques* et du *Polybiblion.*

Les grandes publications ont été moins nombreuses depuis quelque temps. Vous verrez cependant paraître très prochainement le bel ouvrage de M. Gariel sur les monnaies carlovingiennes ; vous avez déjà entre les mains les publications de MM. Rondot et Heiss, sur les grandes médailles artistiques du moyen-âge, ainsi que le petit livre de François Lenormant, *Monnaies et médailles,* publié dans la *Bibliothèque des beaux-arts,* et qui a été sa dernière œuvre. De plus, au moment où vous parviendra ma lettre, vous saurez quel aura été le lauréat du prix Duchalais, pour lequel concourent M. Caron, avec les deux premiers fascicules de ses *Monnaies féodales françaises,* et le vicomte de Ponton d'Amécourt, avec ses *Recherches sur les monnaies mérovingiennes du Cenomannicum,* publiées dans la *Revue historique du Maine.*

Je continue à grouper les renseignements, sous des rubriques qui permettront de les retrouver plus facilement.

Numismatique antique.

A. de Longpérier. Un portrait de la Pythie delphique sur des monnaies de Syracuse. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. XLII, 1882, pp. 1-8, 2 fig.)

Babelon (E.) Dissertation sur une monnaie de Syphax à légende punique. (*Bulletin des antiquités africaines,* 1882.)

Je me permettrai de signaler, à ce propos, l'intérêt de ce recueil, publié par la Société de géographie et d'archéo-

logie de la province d'Oran, et qui renferme de très importantes études sur l'archéologie de l'Algérie.

Monnaie de Bœsuri. M. de Laurière a communiqué à la Société des Antiquaires de France (*Bulletin,* 1883, pp. 101-102) une empreinte d'une monnaie de bronze qui lui avait été envoyée de Portugal par M. Eust. da Veiga, et qui n'avait été jusqu'à présent qu'incomplètement publiée. Est-il possible, grâce à cette pièce, de proposer une nouvelle lecture d'un passage de l'*Itinéraire* d'Antonin, signalant une ville d'*Esuri,* entre Ossobona et Myrtillis, ou faut-il y voir une localité nouvelle?

Numismatique gauloise.

M. Bretagne a publié dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (3e série, t. XX, pp. 311-315), et une notice sur des monnaies gauloises portant au revers un taureau marchant dans une couronne, et au droit l'effigie d'Auguste, avec une légende diversement lue et qu'il interprète par ARGENTORATVM, Strasbourg.

Cette lecture est vivement combattue dans un article de M. Chabouillet, inséré dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques, section d'archéologie,* 1883, pp. 176-178, dont l'étendue ne me permet pas de reproduire les arguments.

Anonyme. Le trésor gaulois de Lanjuzan. (*Revue de Gascogne,* t. XXIII, 1882, p. 466.)

Trésor de 980 monnaies gauloises, déterré le 6 mars 1882, dans le bois de la Terrade.

Anonyme. Une inscription et une monnaie des Ségu-

siaves. (*L'Ancien Forez*, mars-déc. 1882, pp. 187-197, 232-236, 315-320.)

Voici en quels termes M. A. de Barthélemy analyse et apprécie ce travail : « L'auteur multiplie les conjectures pour établir que la déesse Segeta, mentionnée dans une inscription trouvée à Bussy-Albieu, était la même que Ségeste, honorée dans la ville sicilienne de ce nom.... Notons en passant que sur certaines monnaies coulées, qu'il attribue aux Ségusiaves, l'auteur croit reconnaître un chien. Ces monuments ne sont pas ségusiaves et l'animal n'est pas un chien. »

Goudart. Supplément à la notice sur les médailles dites pieds de sangliers. Toulouse, 1882, in-8°, ix-94 p. et une planche (1).

M. Chabouillet a consacré à cette dissertation un article intéressant dans le *Répertoire des travaux historiques*, 1882, n° 2735.

Numismatique romaine.

Fourdrignier (Ed.). Notice sur quelques monnaies antiques trouvées à Briis-sous-Forges. (*Bulletin de la Commission des antiquités de Seine-et-Oise*, 1883, pp. 82-90).

Monnaies impériales romaines du Ier au IVe siècle.

Duhamel (V.). Note sur une découverte de monnaies à Mérobert (Seine-et-Oise). (*Annales de la Société historique et archéologique du Gatinais*, t. I, pp. 28-29.)

(1) La notice a été publiée à Toulouse, en 1880, in-8°, ix-76 pages.

Découverte de 356 médailles en argent à l'effigie des différents empereurs, depuis Caracalla jusqu'à Posthume père.

Alicot (Albert). Flans monétaires et lingot de bronze de l'époque gallo-romaine trouvés sur le territoire de la commune d'Oizon (Cher). (*Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (Bourges), t. IX, pp. 79-82, 1881.)

Ces flans, trouvés en grand nombre, semblent à l'auteur, d'après leur poids, avoir pu servir à frapper des petits bronzes, de Constantin à Valentinien.

Dans la séance du 18 janvier 1884, M. Alexandre Bertrand a communiqué à l'académie des inscriptions et belles-lettres, une note de M. Ch. Robert sur un trésor découvert en Alsace, qui vient d'entrer au musée de Saint-Germain et comprend cinquante pièces d'or et une extrémité de fourreau en or.

Lacroix (Léon). Monnaies trouvées au Puy d'Yssandon. (*Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze,* t. IV, pp. 393-403.)

Énumération de pièces de toutes les époques depuis un drachme de Marseille, jusqu'à un quart de franc d'Henri III.

Nous nous bornerons à citer les deux mémoires publiés par MM. Deloche et Robert, sur le monnayage de Maurice Tibère, dans une discussion dont M. A. de Barthélemy a rendu un compte détaillé dans la *Revue française* de 1884, pp. 172-175, et M. Dancoisne, dans ce recueil.

Deloche (M.). Renseignements archéologiques sur la

transformation du C guttural des Latins en une sifflante, et mémoire sur le monnayage en Gaule, au nom de l'empereur Maurice-Tibère. Paris, Imp. Nat., 1883, in-4°, 64 pages. (Extrait des *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXX, 2e partie.)

Robert (P.-Ch.). Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice-Tibère dans la province et sur les monnaies qui en seraient la preuve. Paris, Imp. Nat., 1883, in-4°, 46 pages, deux planches. (Extrait également des *Mémoires de l'académie des inscriptions,* t. XXX.)

Numismatique mérovingienne.

Le R. P. de la Croix, qui a fait à Sanxay et à Poitiers des découvertes si remarquables, au premier rang desquelles il faut ranger celle de l'*Hypogée Martyrium,* ne néglige aucune occasion de recueillir les médailles que récèle le sol de Poitiers.

Dans l'une des séances de la Société des Antiquaires de l'Ouest, il offrait au musée de cette Société un certain nombre de médailles du moyen âge, dont M. Alfred Richard a donné la description dans le *Bulletin* de cette association (2e trimestre de 1881, p. 286). Nous y relevons les pièces suivantes inconnues jusqu'à ce jour :

1° Triens mérovingien, en très bas or : Buste diadémé tourné à droite; le diadème de perles contourne la chevelure : Légende : DVFCIACVRTE SCI MARTIN. *Rev.* Croix cantonnée de petites perles en nombre; légende : AVTIGISILVS MONETARIVS;

2° Cuivre, tête diadémée tournée à gauche ; légende :

AMPANICO. *Rev.* Croix surmontée d'une ancre : CAN MON.

Deloche (Maximin). Numismatique, cinquième lettre à M. Ph. Lalande. (*Bulletin de la Société scientifique de la Corrèze*, t. IV, pp. 193-203.)

Description de trois triens mérovingiens, dont l'un est attribué à Naillac (Creuse).

Sixième lettre. (Id., pp. 661-669.)

Descriptions de monnaies de la même époque trouvées dans les environs d'Ussel.

Médaillons byzantins.

Plaques d'or byzantines trouvées à Koniah. Une note de M. Sorlin-Dorigny, communiquée à la Société des Antiquaires de France (*Bulletin*, 1883, p. 125), fait connaître deux plaques estampées, munies de bélière, représentant des sujets de la vie de Jésus-Christ et dont les dimensions considérables ($0^m.08$ de diamètre) méritent d'attirer l'attention.

Moyen âge.

On a beaucoup parlé, l'an dernier, de la découverte faite à Paris, rue Vieille-du-Temple, d'un trésor de monnaies françaises du XIVe siècle, en or. Nous ne reviendrons pas sur la description de ces pièces [1], qui ont été vendues à

[1] V. *Annuaire de la Société de numismatique de* 1883, notice de M. Caron ; *Revue numismatique française*, 1883, p. 107 (prix de vente), etc.

l'hôtel Drouot au mois de mars 1883, mais nous emprunterons au *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* quelques lignes d'une communication de M. le baron Pichon, tendant à établir que ce dépôt, d'une valeur considérable, ne devait pas être la propriété d'un particulier, mais la caisse d'un des percepteurs des aides, dont plusieurs furent tués à la sédition des Maillotins. (1883, p. 35.)

Dietz (E.). Note sur quelques monnaies du moyen âge trouvées près de Fouday, au Ban de la Roche (Vosges-Alsace). Saint-Dié, Humbert, 14 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne,* 1880-1881.)

Van Robais (A.). Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique (3e série). Abbeville, Paillart, 1883, in-8°.

Dans cette série, extraite comme les précédentes, des *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville,* M. Van Robais étudie de nouveau quelques monnaies du Ponthieu, de Quentovic et de Montreuil-sur-Mer.

Valeur des monnaies.

A propos d'un billet de change payable à Acre en 1237, M. Blancard donne une note sur la valeur des monnaies qui y sont mentionnées et qui sont au nombre de trois : le besant sarrasinat d'Acre, l'once de tarin et l'augustale. (*Revue des Sociétés savantes,* 7e série, t. V, 1882, pp. 434-436.)

Forestier (Édouard). Les variations des monnaies au début de la guerre de cent ans ; Montauban au xive siècle.

(*Bulletin archéologique et historique de Tarn et Garonne*, t. X, pp. 81-100, 1882.)

« L'auteur de ce travail, dit M. Siméon Luce, présente, à l'aide des livres de comptes des frères Bonis, qui vont de 1348 à 1369 et qu'il a signalés le premier à l'attention du monde savant, le tableau des variations ou, plus exactement, du cours des monnaies à Montauban, de 1345 à 1363. Ce tableau confirme pleinement les calculs et les conclusions du savant auteur du *Mémoire sur les variations de la livre tournois*, M. Natalis de Wailly. Les monnaies dont il est fait mention sont l'écu d'or, le florin d'or, le georges d'or, le denier d'or à la chaise, le denier d'or à l'agnel dit mouton, le double d'or et le gros d'argent. »

Riocour (Comte E. de). Les monnaies lorraines. (*Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, 1883, tiré à part.)

Travail d'évaluation des diverses monnaies lorraines mentionnées dans des documents.

Une lettre de Guillaume Postel, fameux visionnaire et illustre érudit, adressée au cardinal de Lorraine, le 18 octobre 1559, mérite l'attention des personnes qui s'occupent de la numismatique du seizième siècle et des questions économiques qui se rattachent à nos études : « Le sieur Benevento, écrit-il, lui a fait part de ses nouvelles inventions et surtout de ses observations sur les monnaies. Il blâme les procédés employés en France et prétend que le roi d'Espagne a gagné en trois ans de 16 à 1,700,000 écus à faire convertir les monnaies de France en siennes. Il trouve aussi qu'il y a trop de lieux où on

bat monnaie et il s'étonne *quand il luy souvient que nos généraulx des monnoyes sont gens de justice.* Aujourd'hui, Postel doit conférer avec lui sur l'établissement qu'il a dressé des bourses royales pour chasser les banquiers qu'il a en si grande horreur qu'il dit que c'est l'une des plus grandes malédictions que Dieu envoya en un royaume. (Vente par Étienne Charavay, du 2 mai 1883, n° 146.)

Jetons et méreaux.

Après avoir réuni en une collection de six volumes, dans lesquels la numismatique tient une large place, les mémoires dispersés publiés par M. A. de Longpérier, M. Gustave Schlumberger a entrepris le dépouillement des notes nombreuses laissées par le savant éminent dont il était devenu en quelque sorte l'enfant d'adoption et il nous fait connaître ceux de ces travaux qui étaient arrivés à un certain degré d'achèvement et qui renferment des idées nouvelles. C'est ainsi qu'il a donné à la *Revue numismatique française* le mémoire sur le *Hardi,* dans lequel M. de Longpérier retrouvait le *Farthing* anglais, et qu'il a communiqué au *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris* (1883, pp. 177-179), une note sur des méreaux du chapitre de Saint-Paul de Saint-Denys, en France, méreaux qui, à cause de la lettre R qu'ils portent, avaient été attribués tour à tour à Reims et à Rouen. La comparaison de ces pièces avec un sceau de ce chapitre portant également un R couronné, fixe définitivement cette attribution, en montrant que c'est l'initiale du roi Robert que le chapitre considérait comme son fondateur.

Nouvelle note de M. Chabouillet sur les séquins de la monnaie de Trévoux, à l'occasion de la communication de M. Hucher. Indication de deux pièces de ce genre qui existent dans des collections, etc. (*Revue des Sociétés savantes,* 7e série, t. V, 1882, pp. 278-281.)

Des Robert (Ferdinand). Un jeton de la Chambre des comptes de Lorraine. Nancy, imp. Crepin-Leblond, in-4°, 4 pages et fig.

Rabut (François). Notice sur un jeton de la Chambre des comptes de Chambéry. *Mémoires et documents publiés par la Société savoysienne d'histoire.* Chambéry, 1882, t. XX.

Ce jeton, portant la date de 1566, est le premier que l'on connaisse comme ayant été frappé par cette Chambre.

Hucher (Eugène). Jeton de Jehan III de Daillon, comte du Lude, baron d'Illiers. (*Revue historique et archéologique du Maine.*, 1882, t. II, pp. 209-214.)

D'un côté, les armes et le nom de Jean de Daillon (1493-1557), de l'autre, la Fortune nue, marchant sur les vagues au milieu des débris d'un navire. Légende : FORTVNAM VIRTVTE LVDE.

Le Dr Poncet. Numismatique lyonnaise. Recherches sur les jetons consulaires de la ville de Lyon. Lyon, Brun, in-4°, xii-195 pages, cinq planches.

Jetons indéterminés. La *Revue d'histoire nobiliaire,* publiée en 1882, avait essayé de transporter dans le domaine héraldique le système de *notes and queries,* si en usage en Angleterre, et une planche fort soigneusement

gravée, accompagnée d'un texte (pp. 175-179), reproduisait cinq jetons de la collection du comte Fernand de la Sizeranne, avec un essai d'interprétation de trois d'entre eux. Malheureusement, la suspension de cette revue, à la fin de la première année, n'a pas permis aux organisateurs de continuer cet essai que nous serions heureux de voir se reproduire ailleurs.

Numismatique orientale.

Sauvaire (H.). Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, traduits, recueillis et mis en ordre. Paris, Leroux, in-8°. (Extrait du *Journal asiatique.*)

Budget de la Bibliothèque nationale de Paris.

Le journal *Paris* nous fournit le chiffre du crédit alloué à la Bibliothèque nationale de Paris, pour 1883. Il s'élève à 181,000 francs, dont 40,500 pour le département des médailles et antiques.

Notes biographiques sur les numismates.

Grammont (H. de). Un académicien captif à Alger, 1674-1675. (*Revue africaine,* 1882, pp. 309-320, 387-396.)

L'académicien qui fait le sujet de cette étude est Vaillant, lequel, envoyé en Italie par Colbert pour acheter des médailles destinées au cabinet du roi, fut pris par des corsaires au mois d'octobre 1674 et emmené à Alger, où il fut délivré par ordre du Dey au bout de quatre

mois. Son biographe rapporte que Vaillant n'hésita pas à avaler plusieurs fois des médailles d'or pour les soustraire aux investigations des corsaires.

Un catalogue d'autographes mis en vente par Étienne Charavay (1) nous donne une lettre d'Eckhel à Cousinéry, datée de Vienne, le 22 octobre 1785, et qui offre d'intéressants détails pour la biographie de ces savants numismates.

« Eckhel, dit le rédacteur du catalogue, remercie Cousinéry d'avoir acquis, à Smyrne, des médailles antiques destinées au Cabinet impérial de Vienne, et le rassure sur le sort de certains livres qu'il lui a adressés par la voie de Constantinople. Il lui adresse des observations sur les médaillons d'Alexandre frappés à Amphipolis et sur les monnaies d'Amintas et de Perdicas; il lui demande le dessin d'une médaille inédite de Pausanias, roi de Macédoine. Enfin, il l'engage à rentrer à son poste par la voie de Vienne où il le recevra à bras ouverts. Il ne courra pas ainsi le risque de tomber entre les mains des Algériens, qui, en ce moment, sont si redoutables à la mer. »

Cousinéry, vice consul de France à Rosette, se trouvait alors à Marseille.

Louis (Eugène). Benjamin Fillon. (*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1881, 3e série, t. I, pp. 189-213.)

Article nécrologique, suivi de la bibliographie du savant numismatiste, né à Gruy, le 15 mars 1819, mort à la Court, commune de Saint-Cyr en Talmondois, le 23 mai 1881.

(1) Juillet 1883, n° 30147, prix 38 francs.

C'est encore par des notes nécrologiques que je dois terminer cette revue.

Vous avez appris la mort prématurée de François Lenormant, dont les travaux si importants ont été appréciés comme ils le méritaient dans la leçon d'ouverture du cours d'archéologie professé à la Bibliothèque nationale par son successeur, M. Rayet. L'année 1884 est à peine commencée et les études qui nous occupent ont fait une nouvelle perte par la mort de M. Muret, savant modeste et laborieux, qui trouvait, au milieu de ses occupations au cabinet des médailles de la bibliothèque nationale, le temps de rédiger des dissertations sur la numismatique grecque, qui seront utilement consultées, et venait d'achever le catalogue des monnaies gauloises dont la garde lui était confiée.

A ces noms connus, permettez-moi d'ajouter celui de M. Léon Thomas, auteur d'une *Bibliographie pontoisienne*, qui avait réuni les matériaux d'une numismatique de Pontoise, dont la publication est annoncée dans le prochain volume des *Mémoires de la Société historique du Vexin*.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré confrère, l'expression de mes sentiments affectueusement dévoués.

Marsy.

Compiègne, 24 mars 1884.

LES JETONS DU GÉNÉRAL COMTE DE LOEWENDAHL.

Pl. XVIII, nos 1 et 2.

Après quinze jours de siège, le général français de Lœwendahl s'emparait, en 1745, de la place d'Ostende, commandée, au nom de Marie-Thérèse, par le comte de Chanclos et défendue par une armée de trois à quatre mille hommes, composée de compagnies anglaises, hanovriennes, belges, hollandaises, autrichiennes.

Le traité de capitulation fut signé le 23 août.

En commémoration de cette victoire, on frappa un jeton d'argent dont voici la description :

Droit : Écu du comte de Lœwendahl, sommé de quatre heaumes, entouré de drapeaux, d'armes, et posé sur un faisceau de trois canons.

Rev. : Cartouche ovale, aux armes d'Ostende, avec indication des émaux.

Légende : EX VICTORE DECUS. 1745.

Au-dessous : S. P. Q. O.

Seul, le coin de ce revers figure dans la collection de notre hôtel des monnaies [1].

Nous allons voir comment on s'y prit pour amener l'édilité de la ville conquise à congratuler son vainqueur.

Deux ans plus tard, en 1747, le magistrat d'Anvers

[1] Catalogue de 1861, p. 74, no 666.

faisait frapper un jeton en l'honneur du général de Lœwendahl ; on y voit :

Droit : Écu du comte, en tout semblable à celui du jeton d'Ostende.

Rev. : Les armoiries de la ville d'Anvers, avec indication des émaux.

Légende : PRO GRATITUDINE. 1747.

Au-dessous : S. P. Q. A.

Notons encore que la Monnaie de Bruxelles ne possède point le *revers* de la pièce anversoise [1].

Il résulte du rapprochement de ces deux descriptions que notre établissement monétaire pourrait, au besoin, fournir des refrappes complètes du jeton d'Ostende.

Mais ce n'est pas ce qui nous intéresse dans le jeton ostendais, qui n'a point été frappé en 1745, mais en 1747, et non spontanément, comme nous l'apprend un extrait de la séance tenue par le magistrat d'Ostende, le 9 septembre 1747.

Étaient présents : MM. Jean Vandensteede, bourgmestre; J. de Voght, Jean Gould, le chevalier de Schonamille, J.-F. Vanderblock, le comte d'Egmond et Jean de Clerck, échevin ;

De Grysperre, greffier;

Henri Gyselinck, trésorier.

Voici la traduction de l'extrait que je vise plus haut :

« Ensuite, M. le trésorier communique une lettre à lui adressée par M. le trésorier Morel, au nom du général

[1] Catalogue cité, p. 78, n° 703.

de Lœwendahl, au contenu de laquelle il est fait un accueil favorable; en conséquence du service rendu par ledit général pendant le bombardement, il est résolu de lui adresser une lettre de remercîment et de lui offrir une bourse contenant cinquante jetons d'argent, représentant d'un côté les armes du général et de l'autre côté celles de la ville; le trésorier est chargé de l'exécution de cette décision. »

Copie de la lettre du trésorier Morel, d'Anvers, au trésorier Gyselinck, d'Ostende :

« Monsieur,

« Comme la ville a fait battre des jetons sur lesquels sont gravées les armes de M. de Lœwendahl et celles de la ville, ce général me charge de vous écrire pour savoir si MM. les magistrats d'Ostende ne voudraient pas lui faire la même galanterie.

« L'intention de ce général est de ne point vous constituer dans aucune dépense; il offre de payer tous les frais, pourvu que MM. les magistrats veuillent seulement lui écrire une lettre par laquelle ils le remercient des services qu'il a rendus à la ville et qu'en reconnaissance, ils le prient d'accepter une bourse de cinquante jetons.

« Voilà tout ce que le général exige de vous.

« Je crois que vous ne lui refuserez pas sa demande.

« Ci-inclus je vous envoie une empreinte des armes de la ville d'Anvers, s'il est question d'en faire une de celles d'Ostende et de me l'adresser.

« Je me charge de faire graver les coins à Anvers.

M. de Lœwendahl ne demande de MM. les magistrats qu'une lettre.

« Ce général souhaiterait aussi que la ville de Nieuport voulût faire la même chose.

« Voudriez-vous vous charger d'en faire la demande? Il espère que son cher ami M. Gyselinck (ce sont ses termes) ne lui refusera pas ce plaisir, et voudra bien lui rendre ce service.

« Il m'a demandé souvent de vos nouvelles. Il me paraît qu'il vous aime beaucoup.

« Permettez-moi d'assurer Mme Gyselinck de mes respects très humbles.

« On espère que nos batteries en brèche commenceront à tirer lundi prochain.

« J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé*) Morel.

« Au camp de Berg-op-Zoom, le 2 septembre 1747. »

Le général français répondit en ces termes aux congratulations du magistrat d'Ostende :

« Anvers, ce 6 octobre 1747.

« Messieurs,

« J'ai reçu la lettre de félicitations que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion de la grâce qu'il a plu au Roy de m'accorder en m'élevant à la dignité de maréchal de France. Cette marque obligeante de votre attention me flatte beaucoup, et je vous en fais mon remercîment.

« Je vous prie d'être persuadés, Messieurs, que personne ne désire plus que moi de concourir dans tous les temps à vos avantages et à votre satisfaction.

« Je ne refuserai point les jetons d'argent que vous avez fait frapper aux armes de votre ville et aux miennes, puisque je les regarde comme un monument de votre amitié pour moi.

« Je suis, avec l'attachement le plus distingué, Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« (*Signé*) Maréchal DE LŒWENDAHL. »

Il est donc bien acquis à la postérité que M. de Lœwendahl savait forcer la carte pour se faire délivrer des témoignages d'admiration.

N'oublions point que les membres du magistrat d'Ostende présents à l'assemblée du 9 septembre 1747 étaient ceux que Moreau de Séchelle avait nouvellement nommés pour les besoins de la cause du roi de France.

Pour en finir avec le cas de M. de Lœwendahl, citons ce passage emprunté aux comptes de la ville d'Ostende, exercice financier 1747-1748 :

« *Aen den heer Morel de somme van dry hondert en* « *acht guldens over de gevraegde gratificatie van eenige* « *medaillien als per specificatie, ordonnantie en acquit.* »

Le poids de chaque jeton est de 15 grammes, mesurant un diamètre de 31 millimètres.

Indépendamment du coin mentionné plus haut, l'hôtel

des Monnaies de Bruxelles possède un exemplaire du jeton Lœwendahl ne portant que l'empreinte des armes d'Ostende [1].

Cet exemplaire n'est pas unique et j'en ai rencontré un assez grand nombre en cuivre, les uns ne représentant que l'écu du maréchal, les autres uniquement aux armoiries ostendaises.

Il est difficile, comme bien on pense, de dire d'où sortaient ces jetons incomplets et de définir l'intérêt qu'on pouvait y attacher.

A. L. C.

[1] Catalogue cité, p. 78, n° 702.

MÉLANGES.

Jadis, on avait généralement, en Hollande, l'habitude de conserver par des médailles le souvenir des événements de famille, les naissances, les mariages, les morts. Quelquefois, ces médailles étaient produites par la frappe, ce qui permettait de les multiplier. Pour d'autres on se contentait d'un disque de métal gravé à la main et portant d'un côté des armoiries ou des emblèmes quelconques et de l'autre une inscription plus ou moins explicative. Cette mode n'est pas tout à fait passée, et notre confrère, M. Brichaut, va peut-être la faire pénétrer et la répandre en France. Il a commencé par faire frapper, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son mariage, de ce qu'on appelle ici les *noces d'argent,* la médaille dont on voit le desssin, pl. XV, n° 8.

R. Ch.

Die Münzen der Stadt Dortmund (*les monnaies de la ville de Dortmund*), par M. Adolphe Meyer. Vienne, imprimerie royale et impériale, 1883, in-8°, 122 pages et 7 planches sur zinc avec 156 pièces.

L'auteur après avoir fait connaître les incertitudes qui planent sur l'origine et l'étymologie de Dortmund, nous

indique les diverses transformations que le nom de cette ville a subies dans la suite des siècles :

Throtmannia en 918 ; Throtmanni en 941 ; Trot- ou Trutmanni pendant le cours du xe siècle, ou bien encore Dortmanni, Trutmanna ; Trutimanni en 1028 ; Trutmannin en 1059 ; Trutmonia en 1075 ; Trotmunde en 1115 ; Tremonia en 1153 jusqu'en 1300 ; Dortmonde en 1300. La première source allemande porte Dortmunde en 1300, mais le nom latin reste Tremonia de 1301 à 1400.

Ces utiles renseignements sont suivis d'une étude très complète sur l'histoire monétaire de cette ville, et un supplément renferme plusieurs documents précieux fixant les dates et les faits.

La description des monnaies commence par les deniers d'Othon III (983-1002, empereur depuis 996), pour finir par les pièces de François Ier (1745-1765).

Sur les deniers d'Othon III et de ses successeurs, le nom de la ville est orthographié de façons bien diverses : Thertmanni, Therotmanni, Throtmonia, Dretmonna, etc., etc., mais cela n'a point grande importance, quand on se rappelle les orthographes de fantaisie des monétaires carlovingiens.

Le volume est fort bien imprimé et conçu avec beaucoup de méthode et de soin ; les planches sont bien exécutées ; en somme, l'auteur de cette intéressante monographie mérite toutes nos félicitations.

G. C.

MÉDAILLE DE SAINT-BENOIT.

A l'occasion du 14e centenaire de la naissance de saint Benoît, que les enfants du patriarche ont célébré en 1880, les religieux de Mont-Cassin ont frappé une médaille que nous devons faire connaître.

Droit : Saint Benoît debout, en coule, la tête couverte du capuchon et sur ce capuchon une étoile ; autour de la tête, auréole et rayons ; de la main droite il porte une croix, de la gauche, le livre ouvert de la règle, sur lequel on lit : *Ascvlta fili præcep.* Derrière le saint, une sorte de siège abbatial ; à droite : un fleuron et au-dessous :

CRVX.
S. PA
TRIS.

A gauche, un fleuron et au-dessous :

BEN
EDIC
TI.

A droite, au-dessous de l'inscription, le vase brisé d'où s'échappe le serpent ; à gauche, le corbeau les aîles éployées. Exergue

EX S. M CASSINO
MDCCCLXXX.

Inscription autour : rosace EJUS. IN OBITV NRO PRÆSENTIA. MVNIAMVR. Rosace.

Rev. : Croix à branches droites s'élargissant en queue d'aronde, seulement aux extrémités ; au haut et aux deux bras, terminés par une sorte d'anneau. A la partie qu'occupe ordinairement le chiffre JHS, le mot PAX. Les sigles qui composent les deux vers léonins sont partagés par deux points à la suite l'un de l'autre. Chacun des sigles C. S. P. B. est renfermé dans un double cercle. (*Recherches sur les origines de la médaille de saint Benoît,* par dom Paul Piolin, prieur de l'abbaye de Solesmes. Arras, 1880, à la Société du Pas-de-Calais, rue d'Amiens [1].)

*
* *

On range souvent parmi les médailles de saint Benoît, celle du pape saint Zacharie qui, dit dom Piolin, ne jouit point des privilèges attachés à l'autre. A ce propos, le révérend dom Albert Noël, bibliothécaire de l'abbaye de Solesmes, m'écrit : « La crédulité propage une médaille dite des *sorciers* ou encore du *pape saint Zacharie* qui sert aux sortilèges, aux maléfices et aussi aux grossières jongleries des ignorants. Elle affecte la

[1] Notre confrère, M. Le Catte, dépose au médailler de la Société un exemplaire en bronze de la médaille frappée à Mont-Cassin, réduite au diamètre de 15 millimètres, et deux notices, l'une imprimée à Saint-Pierre-aux-Chesnais, dans la Mayenne, l'autre à Gand, chez H. Vanderschelden.

En 1875, notre dévoué confrère nous avait offert déjà plusieurs médailles et notices sur le même sujet.

On le voit notre collection *bénédictine* est en voie de formation.

(*Note de la rédaction.*)

disposition de celle de saint Benoît, avec cette différence que les lettres sont tout autres et servent à désigner tel passage que l'on veut de l'Écriture. On comprend facilement que l'arbitraire le plus absolu régnant dans cette sotte interprétation, on fasse dire aux lettres tout ce que l'on veut. Il n'est nul besoin d'ajouter que cette médaille est réprouvée par l'Église et par le bon sens. »

Voici, d'après dom Piolin, la description de la médaille de saint Zacharie :

Droit : Saint Benoît en pied, de face, la tête radiée, la main droite élevée tenant une croix ; de la main gauche, il porte le livre de la règle ; à ses pieds, à droite, la mitre et la crosse ; à gauche, le corbeau. Légende : ✝ Z ✝ D · I · A ✝ B · I · Z ✝ S · A · B · ✝ Z ✝ H · G · F ✝ B · F · R · S · — *Exergue :* S. P. BENEDICTUS.

Rev. : Paroles ordinaires, à la place du nom de Jésus, IHS, il y a une ✝.

Il existe deux modules de cette pièce.

A. L. C.

Adressbusch für Freunde der Münz-, Siegel- und Wappenkunde, mit biographischen, literarischen und statistischen Nachweisen.

Sous ce titre, M. Alfred Grenser, archiviste de la Société impériale et royale « Adler » à Vienne, demeurant dans cette capitale, 5e arrondissement, Johanna-

gasse, n° 2, vient de publier chez M. Wilhelm Rommel, à Francfort-sur-le-Mein, un ouvrage extrêmement utile pour faciliter les rapports entre tous les amis des sciences auxiliaires de l'histoire.

Ce petit volume in-8° de v et 312 pages, prix 5 marcs, est divisé en trois parties. Commençons d'abord par la deuxième; elle contient environ 1,400 adresses de numismates, sphragististes et héraldistes de toutes les parties du monde, classées d'après l'ordre alphabétique des domiciles. Les lettres G, H, N et S, placées après l'adresse, indique qu'on est généaologiste, héraldiste, numismate ou sphragististe.

La première partie contient des notices plus ou moins étendues sur un certain nombre de personnes indiquées dans la deuxième partie par un astérisque. Outre, leur rang, leurs titres et qualités, on y trouve souvent des notes biographiques et littéraires, avec mention du genre et de la spécialité des collections. Si cette partie n'est pas plus complète, c'est que, comme le dit l'auteur dans sa préface, il n'a pas pu obtenir de toutes les personnes les renseignements désirés. Dans la *Revue numismatique* de 1882, pp. 447-448, nous avons fixé l'attention de nos confrères sur cette publication de M. Grenser, et nous regrettons qu'ils se soient montrés si indifférents à son égard.

La troisième partie, enfin, contient des annonces relatives à la numismatique et à la science héraldique.

Ayant l'intention de publier plus tard une nouvelle édition de ce livre d'adresses biographiques et littéraires, l'auteur prie chacun de vouloir avoir l'obligeance de lui

fournir les renseignements qui pourraient servir à corriger et à compléter son travail.

Nous espérons que cette fois-ci l'appel ne sera pas fait en vain.

Cte M. N.

M. Julius Hahlo, de Berlin, a fait paraître le n° 4 de son *Berliner Münz-Verkehr*. Ce catalogue numismatique à prix marqués, contient, entre autres, les bracteates et deniers de Brandebourg, provenant de la trouvaille de Michendorf, ainsi qu'une grande partie du dépôt de monnaies découvert à Vossberg, près d'Usedom.

Cte M. N.

MM. Joseph Baer et Cie, à Francfort-sur-le-Mein, viennent de distribuer un nouveau catalogue de livres numismatiques, à prix marqués.

Cte M. N.

La planche XVI, qui nous a été offerte par la maison Eschger, Ghesquière et Cie, et qui forme la dix-septième de son répertoire, représente une série de méreaux en similor récemment fabriqués pour les usines de MM. Blazy frères, à Yerres, Seine-et-Oise.

***

La monnaie. — Histoire de l'or, de l'argent et du papier, par J. Dalsème, ancien élève de l'école polytechnique, professeur à l'école normale de la Seine. Paris; librairie Léopold Cerf, 1882, petit in-8°, 160 pages.

Ce petit résumé, très bien fait, surtout très intelligible, explique l'origine, l'histoire de la monnaie, sa fabrication depuis les temps anciens jusqu'aux presses actuelles, si admirablement perfectionnées. Aux pièces métalliques et sonnantes ont succédé les billets de banque ou le papier monnaie, inventé, dit-on, par les Chinois, et auquel on avait donné le nom de *monnaie volante.* Sans doute à cause des facilités qu'il offre aux pick-pocket et autres macaires anonymes.

R. Ch.

Constitution and by-laws of the numismatic and antiquarian Society of Philadelphia, with list of members. Philadelphie, 1883, in-8°, 15 pages.

Dans la liste des membres (résidents, honoraires ou correspondants), les noms des sociétaires décédés continuent à figurer, mais avec un signe distinctif, une étoile. C'est une manière de conserver l'histoire de la Société qui peut avoir son utilité et à laquelle nous applaudissons.

R. Ch.

L'atelier monétaire des comtes de Genevois à Annecy. (1356-1391), par Eugène de Mole. Genève, 1883, in-8°, 108 pages et 2 planches.

Les monnaies de l'ancien comté de Genevois ont été, depuis une quarantaine d'années, l'objet des recherches de plusieurs numismates. Mais ces travaux, pour la plupart incomplets, par suite de l'absence des ordonnances monétaires, ont engagé M. de Mole à chercher à puiser aux sources; et, grâce à l'obligeance de M. le baron Manno, il a pu trouver aux archives de Turin une mine de documents plus riche qu'il n'avait osé l'espérer.

Ce travail de M. de Mole a été inséré dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XXII.

R. Ch.

Le Trésor de Saint-Cergues sur Nyon, par Eugène de Mole. Genève, 1884, in-8°, 30 pages.

On sait combien peut être utile au classement et à l'attribution de monnaies parfois indéterminées, la découverte et l'examen d'un dépôt, surtout quand on peut être certain que ce dépôt est bien entier et qu'il n'a pas été « épluché » par d'autres. C'est cette chance heureuse qu'a eue M. de Mole, et nous devons le remercier de son excellente idée de faire la description de son trésor. Le trésor de Saint-Cergues se composait de monnaies du XVIe siècle.

R. Ch.

Choix de tessères grecques en plomb tirées des collections athéniennes, par M. A. Engel (extrait du *Bulletin de correspondance hellénique*, t. VIII). In-8°, 32 pages et 6 planches.

Sur les six planches qui accompagnent ce curieux et savant travail, sont représentées deux cent vingt-cinq de ces singulières pièces qui ressemblent de loin à des monnaies. A quel usage ces méreaux, extrêmement nombreux à Athènes, ont-ils servi? M. Engel nous le dira sans doute un jour. Pour ceux qui ont des inscriptions, la réponse est assez facile. Ainsi le n° 2 représentant Mercure debout, tenant une bourse et un caducée, a pour légende : ΓΡΑΜ(ματέως) ΒΟΥΛ(ῆς) (secrétaire du Sénat). Mais la plupart n'ont aucune légende et quelques-uns sont « ornés » de sujets pornographiques indescriptibles.

R. Ch.

Petit supplément à la numismatique papale d'Avignon, par G. Vallier, in-8°, 16 pages.

Sous le n° 39 de son programme, le congrès archéologique d'Avignon de 1882, proposait aux numismates une étude fort intéressante :

« Quelles données ou quelles lumières nouvelles ont « été fournies par les dernières découvertes à la numis- « matique et à l'histoire? » C'est à ce programme aussi vague que peu exclusif que M. Vallier a voulu répondre, et sa réponse venait compléter un sujet qu'il avait déjà traité : « la numismatique papale d'Avignon. » C'était saisir

l'à-propos d'une manière charmante, selon l'habitude de notre spirituel confrère.

R. Ch.

Medals by Giovanni Cavino, the Paduan, by Richard hoe Lawrence. New-York, Privately printed, 1883. In-8°, 31 pages.

Cette brochure commence par une courte et assez peu intéressante notice biographique sur l'*illustre faussaire*. La véritable biographie d'un artiste, c'est la liste et, autant que possible, la juste appréciation de ses œuvres. Il nous est, en effet, assez indifférent de savoir dans quelle paroisse il a fait sa première communion, et s'il a été vacciné. A la suite de la biographie, qui ne compte que deux pages, M. Richard hoe Lawrence décrit cent treize pièces qu'on peut attribuer à Jean Cavino ou à ses collaborateurs, connus sous le nom de *Padouans*.

Il a paru, il y a déjà longtemps, dans une revue qui, malheureusement, n'a pas eu la vie longue (1), un travail du même genre, par M. de Montigny, sous le titre : *Des faussaires Jean Cavino et Alex. Bassiano, padouans*. On comprend que M. Lawrence a dû nécessairement se servir de ce travail ; *mais il le cite toujours*, contrairement à ce qui ne se fait que trop souvent dans notre vieux monde.

R. Ch.

(1) *Le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, t. I (1842) et t. IV (1845-1846).

Numismatique gauloise. Examen de quelques monnaies des Arvernes et d'autres peuplades (statères de Vercingétorix), par M. Changarnier-Moissenet. Beaune, 1884, in-8°, 71 pages et 3 planches, dont une dessinée par l'auteur.

Un avis imprimé dit que cet ouvrage n'a été tiré qu'à 112 exemplaires. Le nôtre porte le numéro 99.

M. Changarnier, qui avait réuni un nombre considérable de monnaies gauloises, en voulant les classer, fut amené, dit-il, après une longue expérience, à constater, par les détails, trois choses capitales au sujet des transformations des types :

1° Les monnaies *dégénérées* par suite d'une mauvaise reproduction;

2° Les types *intentionnellement modifiés;*

3° Les légendes primitives *écourtées* de diverses façons.

On comprend très facilement qu'une monnaie gauloise, copiée d'abord d'une belle médaille grecque ou massaliote, finisse bientôt, de copie en copie, par devenir une de ces choses affreuses auprès desquelles les *sgraffiti* de nos gamins, sur les murailles, sont des chefs-d'œuvre.

R. Ch.

Notice sur M. de Saulcy, ancien sénateur, membre de l'Académie de Metz, par P.-Charles Robert, membre de l'Académie de Metz et de l'Institut de France. Metz, 1883. In-8°, 23 pages.

Tous les corps savants dont notre illustre archéologue

faisait partie se sont fait un devoir de payer un juste tribut d'éloges à sa mémoire. Cette fois, c'est l'Académie de Metz qui, par l'organe d'un de ses membres, M. Charles Robert, l'ami et l'émule de M. de Saulcy, vient d'ajouter un nouveau fleuron à la couronne funèbre de cet homme si aimable et si généralement aimé. M. F. de Saulcy avait été élu en 1841 membre honoraire de la Société royale de numismatique, et, depuis l'année dernière, son portrait sert de type au jeton de présence de nos réunions.

R. Ch.

La mort de Henri V, dernier représentant direct de la vieille monarchie française de Henri IV et de Louis XIV, était certes un événement trop important pour échapper à la numismatique. La belle médaille que nous avons fait reproduire (pl. XVIII, n° 3) est un souvenir qu'un Français a voulu consacrer à la mémoire du comte de Chambord. On ne peut qu'admirer ces sentiments de fidélité, ces témoignages de dévoûment et ces pieux regrets adressés à une famille malheureuse.

R. Ch.

La ville de Bruxelles vient de faire graver les coins d'un nouveau jeton de présence pour les membres du conseil communal. Ce jeton porte, d'un côté, un Saint-Michel debout, tenant, de la main droite, une épée haute, et, de la gauche, un objet indéterminé qui pourrait bien être ??

Ses ailes énormes couvrent tout le champ de la pièce. Il pose un pied sur un homme nu, couché et tranquillement endormi, qui semble être un bien bon diable.

Quand nous disons un Saint-Michel, c'est peut-être une erreur, car ce personnage ailé a la tournure, la poitrine et la figure d'une jeune fille. Serait-ce une Jeanne d'Arc ? Aurait-on, par principe, voulu *laïciser* les armoiries de Bruxelles? C'est possible; les saints sont mis au rancart.

On assure que cette médaille a été gravée à Paris.

Certes il n'était pas nécessaire à M. Buls d'aller si loin pour faire fabriquer un pareil chef-d'œuvre. (Pl. XVII, n° 3.)

R. Ch.

La *Revue numismatique française,* mère et modèle des recueils du même genre, après une interruption assez longue, a, depuis un an, repris une nouvelle vie sous une direction nouvelle. Le numéro du second trimestre de 1884 vient de paraître. On n'était plus habitué à cette périodicité régulière que notre *Revue belge* a toujours considérée comme une indispensable nécessité.

R. Ch.

Schlesische Münzen und Medaillen namens des Vereins für das Museum schlesischer Alterthümer, herausgegeben von Hugo Freiherrn von Saurma-Jeltsch. Breslau, druck von Robert Nischkowsky, 1883, gr. in-4°; 79 pages et 55 planches.

Cette monographie, qui paraît être très complète et faite avec beaucoup de soin, sera malheureusement peu connue en France et dans la partie wallonne de la Belgique, où la langue allemande est fort peu répandue. Par bonheur pour nous, les planches sont parfaitement exécutées, et l'on sait que les planches sont la partie la plus importante dans une publication numismatique.

R. Ch.

Nous apprenons la mort d'un numismate des plus éminents, le docteur Jules Friedlaender, directeur du cabinet royal des médailles à Berlin, décédé le 4 avril dernier, à l'âge de soixante et onze ans. Une notice biographique sera consacrée à cet illustre savant dans notre prochaine livraison.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée extraordinaire tenue à Namur, le 11 mai 1884, dans le local de la Société archéologique.

La séance est ouverte à midi :

Sont présents : MM. Chalon, *président;* G. Cumont, *secrétaire;* Mailliet, *bibliothécaire;* Vanden Broeck, *trésorier;* Pety de Thozée, Cocheteux, C. Maus, Brichaut, Schuermans, Le Catte et de Roissart, *membres effectifs;* MM. Bequet et Fievet, *membres correspondants regnicoles.*

Assistent à la séance : M. Bieswal, *associé étranger;* MM. de Radiguès, secrétaire de la Société archéologique de Namur; Van de Casteele, archiviste de l'État à Namur; Alexandre Capelle, Félix Fallon, Alfred Henri, Van Caloen, bénédictin à Maredsous; Victor Rops, tous membres de la Société archéologique de Namur.

Se sont excusés : Mgr Bethune, MM. le baron J. Bethune, de Schodt, J. Rouyer, le comte de Marsy, Ed. Van Hende, Henri Rigaux, Quarré-Reybourbon, le baron Louis Geelhand, le baron de Chestret, A. Vanden Peereboom, le baron Liedts, Helbig, le baron Surmont de

Volsberghe, Georges Terme, le vicomte Baudouin de Jonghe, Jean Vander Auwera, Léopold Wiener, Victor Delattre, Arthur Gouverneur, Herry de Cocquéau et le comte Maurin Nahuys.

M. Chalon remercie la Société archéologique de Namur de sa gracieuse hospitalité.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est approuvé.

L'assemblée s'occupe de l'élection préparatoire d'un membre effectif, en remplacement de M. Pierre De Caisne, décédé; puis, sont faites les présentations des candidats pour une place de membre correspondant regnicole et une place de membre honoraire.

M. Brichaut distribue aux membres présents un jeton d'argent, aux armes de Namur, offert par M. Auguste Bieswal, membre associé étranger. (*Voir* ce jeton pl. XVIII, n° 4.)

M. le président remercie celui-ci de son aimable générosité.

M. Le Catte lit une notice sur les jetons du général comte de Loewendahl. (*Applaudissements.*) (*Voy.* cette notice dans cette *Revue*, p. 310.)

M. Pety de Thozée montre une empreinte en plâtre du sceau des monnayeurs du roi de France, à Tournai. (*Voir* des lettres de l'an 1352 conservées aux archives de la ville de Tournai, 28e tiroir, et collection sigillographique de Bruxelles, moule n° 7212.)

L'honorable membre fait cadeau de cette empreinte à la Société de numismatique. Il signale ensuite que le dépouillement des inventaires des sceaux, existant aux

archives de la Belgique, par M. Pinchart, a fait connaître le *sceel* de Jean de Weert, maître des monnaies de Maestricht : « Muntmeester van Tricht. » (*Voy.* lettres des années 1378-1379, conservées aux archives du royaume, trésorerie des chartes des ducs de Brabant, C. 11.)

M. Cocheteux donne lecture d'un travail intitulé :

« *Du poids de la livre de Charlemagne*, 779-789. »

« Dans notre siècle de libre examen, on semble s'ingénier de plus en plus à trouver en défaut les anciens auteurs et cela dans l'unique but de les combattre ou de les réfuter, à l'aide souvent des plus futiles arguments. La numismatique elle-même n'a pas échappé à cette manie d'opposition et c'est ainsi que le remarquable ouvrage du numismate français le plus consciencieux, le plus érudit du XVIIe siècle, j'ai nommé Leblanc, a été depuis cinquante ans l'objet de critiques souvent peu motivées.

« Plusieurs, beaucoup même de ces critiques ont été depuis reconnues peu fondées et cela seul doit nous obliger à apporter à l'avenir une plus grande réserve dans l'examen critique des ouvrages des écrivains sérieux.

« Cependant il est des cas, où, sans s'exposer à être taxé de présomption, l'on peut émettre une opinion contraire sur une question importante, par exemple, lorsque deux auteurs également estimés proposent une solution différente pour une même question ; et l'un de ces cas se présente lorsqu'il s'agit de déterminer le poids réel de *la livre* dite *de Charlemagne*.

« En effet, selon Leblanc, cette livre pèserait 6,912 grains, soit 368gm.640; tandis que Guérard la porte à 7,680 grains ou 409gm.600. Il en résulte que la livre de ce dernier est supérieure de 1/9 à la livre de Leblanc.

« De ces deux savants auteurs lequel est dans le vrai ?

« La question ne semble pas facile à résoudre et pour le prouver, il me suffira de dire qu'un numismate d'un rare mérite, M. Robert, n'a pas cru devoir se prononcer sur le nombre en litige, et d'ajouter encore qu'au XIIIe siècle la livre de Guérard, — divisée toutefois en 16 onces, — était vraisemblablement en usage dans le midi de la France, à Toulouse, à Limoux, à Gaillac.....

« Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir annoncer que l'étude du monnayage carlovingien, à laquelle je viens de me livrer, m'a conduit à adopter le poids fixé par Leblanc :

« 6912 grains = 368gm.640.

« J'exposerai les motifs qui ont déterminé mon choix, dans mon troisième article sur l'enchaînement des systèmes monétaires romains, mérovingiens et carlovingiens, et je m'empresse d'ajouter que, selon moi, l'erreur commise par Guérard provient de ce qu'il a pris pour le poids de la livre, celui de l'étalon monétaire en usage au commencement du IXe siècle. Cet étalon, le quatrième ou le cinquième pour les deniers au monogramme et le plus pesant du règne du puissant empereur, comportait 7,680 ou 7,776 grains et valait par conséquent 409gm.600 ou 414gm.720.

« J'espérais, et j'espère plus que jamais, par des déductions que je crois rationnelles, — soit dit sans pré-

tention, — car elles m'ont conduit, par leurs conséquences logiques :

« 1° A prouver que, pendant un siècle, la livre de compte valut toujours une livre d'argent fin, quel que fut son poids ;

« 2° A retrouver l'aloi correspondant à la livre de Philippe Ier ;

« 3° A démontrer l'indispensable nécessité de la création du marc ;

« 4° A déterminer divers poids de marcs ;

« 5° Enfin à fixer, du moins provisoirement, l'aloi des deniers carlovingiens.

« J'espérais, dis-je, arriver à convaincre mes lecteurs, mais je regrettais vivement l'absence d'un poids de l'époque qui put venir donner à mon opinion un caractère de certitude absolue.

« Eh bien ! je crois cette fâcheuse lacune comblée, car c'est d'un poids que ses légendes et le type de ses empreintes obligent à classer au règne de Louis le Débonnaire ou à celui de Louis II, tandis que sa valeur le rattache au système pondéral de Charlemagne signalé par Leblanc, que je viens vous entretenir aujourd'hui.

« J'avais prié naguère un jeune numismate d'avenir, M. Charles Lefebure, de vouloir bien, dans l'intérêt de mes recherches, peser les deniers carlovingiens les mieux conservés de la collection de l'État, à Bruxelles ; et voici l'extrait de sa lettre relatif au poids en question :

«« Après les monnaies de Lothaire Ier donnant :

«« 1° Type du buste et du temple . . . 1gm830

«« 2° Temple : DORESTATVS MON.

« « *Rev.* LOTARIVS IPMEIRAT (*sic*). . . 1gm660
« se trouve un *poids* remarquable appartenant sans doute
« au règne de Louis le Débonnaire. Il n'a pas encore, je
« pense, été mentionné dans aucune publication.

« « Poids : 175 grammes ; métal : *plomb*.

« « Il porte les empreintes suivantes (1) :

« « D'un côté, le *temple* avec l'inscription : XPISTIANA
« RELIGIO.

« « Au revers : une *croix* cantonnée de quatre globules
« et la légende : LVDOVIC. ... le reste illisible. »

« Forme : disque de 0m.007 d'épaisseur ; diamètre moyen des bases : 0m.053.

« Il est évident, *à priori*, que ce poids est celui de la demi-livre, laquelle, suivant Leblanc, pesait 184gm.320, et, selon Guérard, 204gm.800.

« Or, si nous nous rallions à Leblanc, notre poids aurait perdu 9gm.320 (environ 1/20), ce qui est très admissible ; tandis que, d'après Guérard, la perte devrait être évaluée à 29gm.800, soit 1/7 de la valeur de notre poids. Une perte aussi considérable doit être rejetée, car elle n'aurait pu se produire sans défigurer complètement cette demi-livre.

« En conséquence, sous Louis le Débonnaire (814-840) ou sous le règne de son fils Louis II, roi d'Italie (849-875), la *livre poids* était de 6,912 grains = 368gm.640 ; d'où il faut conclure que ce poids est bien celui de la livre de Charlemagne et qu'il était encore en usage soixante et même cent ans après avoir été créé.

(1) Ces empreintes ont été en partie martelées, mais sont très reconnaissables.

« En attendant la publication de mon troisième article, mentionné ci-dessus, et pour achever de convaincre, il me semble utile d'expliquer ici comment Guérard a pu prendre pour la livre de Charlemagne le poids de l'étalon monétaire employé au commencement du IXe siècle.

« On sait, en effet, que ce savant antiquaire a cru pouvoir déterminer cette livre en multipliant le nombre représentant la taille des deniers (240), par le poids du denier de 32 grains, perdant de vue qu'il y a des deniers de différents poids, ou mieux, attribuant sans doute au frai ou à la rognure l'existence de deniers au monogramme pesant moins que 32 grains.

« Revenant maintenant à l'étalon monétaire de la fin du règne de l'empereur Charles Ier, je ferai remarquer que si, peu après l'apparition des premiers deniers au monogramme [1] jusqu'à Charles le Gros (?), la taille des deniers resta constamment égale à 240, le poids de l'étalon monétaire varia à diverses reprises.

« Je n'ai pas à m'occuper ici des étalons monétaires antérieurs à la création de la livre de Charlemagne; j'y reviendrai ailleurs, et je me bornerai à dire que, lors de l'introduction de la livre de 6,912 grains, l'étalon monétaire fut primitivement fixé à une livre d'argent fin ($^{23}/_{24}$ argent + $^{1}/_{24}$ cuivre), mais que son poids s'éleva de plus en plus, dans la suite, par des adjonctions successives d'une même quantité de cuivre, de telle sorte

[1] Le type des deniers au monogramme est antérieur à la création de la livre de Charlemagne.

qu'après l'an 800, cet étalon devait se composer de :

« $^{23}/_{24}$ livre d'argent + $^{4}/_{24}$ livre de cuivre.

« D'où le poids pour le quatrième étalon des deniers au monogramme :

« $^{27}/_{24}$ livre = 7,776 grains = 414^{gm}.720 (1),

et l'aloi des deniers provenant de cet étalon monétaire était de 0.852 argent pour 0.138 de cuivre.

« J'obtiens ce poids de 7,776 grains, pour le quatrième étalon, par l'hypothèse que ces étalons ont été successivement produits par l'adjonction d'une nouvelle demi-once de cuivre (288 grains) à l'étalon précédent, — le premier étalon étant une livre d'argent fin, — d'où l'existence probable de deniers au monogramme, *fleur de coin*, possédant les poids ci-dessous :

« 28 $^{4}/_{5}$ grains = 1^{gm}.536,
« 30 — = 1^{gm}.600,
« 31 $^{1}/_{5}$ — = 1^{gm}.664,
« 32 $^{2}/_{5}$ — = 1^{gm}.728,

« Si ces adjonctions successives ont procédé par tiers d'once (192 grains), le cinquième étalon a dû acquérir le poids de 7,680 grains = 409^{gm}.600.

« L'hypothèse de l'accroissement par $^{1}/_{3}$ d'once donne pour les poids des deniers au monogramme la série suivante :

(1) C'est la livre de Bordeaux (?).

« 28 4/5 grains = 1gm.536,
« 29 3/5 — = 1gm.578,
« 30 2/5 — = 1gm.621,
« 31 1/5 — = 1gm.664,
« 32 — = 1gm.706,

et pour l'aloi du cinquième étalon 0.862 argent pour 0.138 de cuivre (1).

« Je ne puis actuellement me prononcer avec quelque certitude sur le choix à faire de l'une des deux séries (2); tout ce que je désire faire admettre, c'est que, *dans le système monétaire de Charlemagne*, la permanence de la taille s'allie à des étalons monétaires rendus de plus en plus pesants par des adjonctions successives d'une certaine quantité de cuivre; d'où la conséquence que si ces deniers augmentent de poids, ils n'en conservent pas moins la même valeur vénale, leur teneur en argent étant

(1) Voici les résultats de l'analyse d'un denier carlovingien que notre dévoué confrère M. Ernest Gariel, — dont je déplore vivement la perte, — a bien voulu me communiquer :

« Je ne puis mieux répondre à votre demande qu'en vous envoyant l'analyse que j'ai fait faire, d'une des monnaies du palais (PALATINA MONEAT) de la découverte de Glizy.

« Cette analyse a donné :

« Or	0.008
« Argent	0.857
« Cuivre	0 135
	1.000

« L'essai sur la pierre de touche (?) pour plusieurs autres pièces, a donné un titre très élevé, probablement supérieur à 0.900. »

(2) Je viens à l'instant d'acquérir la preuve que les adjonctions de cuivre ont procédé par 1/3 d'once.

constante et les valeurs variables de cuivre restant négligeables.

« Vers la fin du IXe siècle, la décadence de la race carlovingienne, l'établissement de la grande féodalité par l'hérédité des comtés (Kiersi, 877), la renaissance des intérêts locaux et des souverainetés provinciales, produisirent bientôt ce curieux résultat, que chaque comté eut non seulement sa monnaie propre, mais en quelque sorte aussi son poids particulier.

« C'est ainsi qu'après l'année 1075, lorsque Philippe Ier eut établi la livre de 16 onces, chacune de 576 grains, le marc de l'Ile de France et de l'Orléanais, le marc de Paris en un mot, fut de 4,806 grains; tandis que la Flandre, démembrée de la France depuis 863 et ayant conservé la livre de Charlemagne, eut un marc de 3,456 grains seulement. Telle est l'origine du petit marc de Flandre.

« Tours avait sans doute conservé ou repris la livre romaine de 12 onces, valant 6,144 grains, portée à 16 onces (8,192 grains) vers 1075, d'où son marc de 4,096 grains.

« Bordeaux avait une livre de 7,776 grains.

« Toulouse, Limoux, etc., une autre de 7,680 grains.

« C'est dans les chroniques locales qu'il faut s'efforcer de rechercher les motifs de l'adoption de ces différentes livres qui varièrent peu dans la suite et se maintinrent si longtemps à côté de la livre royale. »

Cette lecture est vivement applaudie.

M. Brichaut exhibe deux curieux insignes maçonniques en cuivre doré, l'un de l'époque de Louis XVI, portant la

légende : DEUS NOBIS SOL ET SCUTUM (Dieu est pour nous un soleil et un bouclier). Les branches de cette décoration, terminées par des fleurs de lys, sont ornées d'un quadrillage qui rappelle le rite écossais. L'autre insigne beaucoup plus récent mais cependant antérieur à 1830, est doré au mercure et gravé sur les deux faces; la légende est : SICUT * FIDELES * DISPENSATORES * FAMILIÆ * CHRISTI * (comme de fidèles administrateurs de la famille du Christ). (*Voy.* pl. XVII, nos 1 et 2.)

M. Bequet demande pourquoi dans les fouilles on ne trouve presque jamais de moyens bronzes romains datant des années qui s'écoulent de Marc-Aurèle au IIIe siècle. M. Cocheteux répond que durant cette période les monnaies de cuivre de ce module ont été plus rarement frappées.

M. Fallon met sous les yeux de l'assemblée un jeton en or, gravé par Van Berckel, à l'occasion de l'inauguration de l'empereur François II, comme comte de Namur.

M. Cocheteux produit une médaille relative à un tir, à Dresde, en 1662. Il montre aussi un cavalier d'or de Charles d'Egmont, duc de Gueldre et de Juliers, ainsi que deux mailles d'Arras, l'une pour Philippe III (1270-1285), l'autre pour Philippe IV (1285-1314), rois de France.

M. Capelle donne à la Société de numismatique, un moyen bronze très bien conservé de Dioclétien. (*Remercîments.*)

La séance est levée à une heure et demie.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, R. Chalon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1884.

Ouvrages périodiques.

ALLEMAGNE.

Berlin. WEYL, ADOLPH, 42e et 43e ventes de monnaies et médailles.

Leipzig. THIEME, E.-G., *Blätter für Münzfrunde,* nos 115 et 116, 1884, avec planches.

Stade. BAHRFELDT, M., *Numismatisches Literatur Blatt,* no 20, avril 1884.

ANGLETERRE.

Londres. *The numismatic chronicle,* 1883, part. IV, third series, no 12.

AUTRICHE-HONGRIE.

Agram. Viestnik, Godina VI. Br. 2. U Zagrebu, 1, 1884.

Vienne. *Monastblatt,* nos 7 et 8, 1884.

BELGIQUE.

Bruxelles. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, tome VII, nos 1, 2 et 3, 1884.

— *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* 23e année, nos 1 et 2, 1884.

Gand. *Messager des sciences historiques,* 1re liv., 1884,

Namur. *Bibliographie namuroise,* publiée par M. DOYEN, F.-D., introduction, 1re partie, 1re liv., années 1473-1639, 1884, in-8o.

(*Hommage de l'auteur.*)

FRANCE.

Bone (Algérie). *Bulletin de l'académie d'Hippone,* no 18, 1883.

Bone (Algérie). Assemblée générale. Réunion du bureau, nos 8 et 9, 1883.

Dax. *Bulletin de la Société de Borda,* 9e année, 1er trim., 1884.

Orléans. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome VIII, no 118, 3e trimestre 1883.

Paris. *Polybiblion,* Partie littéraire, 2e série, tome XIX, 3e, 4e et 5e liv., 1884.

— *Polybiblion,* Partie technique, 2e série, tome X, 3e, 4e et 5e liv., 1884.

ITALIE.

Camerino. *Bullettino di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia,* nos 11 et 12, 1884.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg. *Compte rendu de la commission impériale archéologique,* pour l'année 1881, 1 vol. gr. in-4o, avec 6 planches in-plano.
(*Envoi de la commission impériale.*)

SUISSE.

Lausanne. *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande,* tome XXXIII, 1851-1875.

Ouvrages non périodiques.

Cocheteux (le général C.). *De l'enchainement des systèmes monétaires romains, mérovingiens et carlovingiens,* considérés principalement au point de vue de la réglementation de la taille. 1er et 2e articles. Bruxelles, 1884, 66 pages in-8o.
(*Hommage de l'auteur.*)

Evans, John. *Anniversary adress to the numismatic Society of London,* 1883, 14 pages in-8o.
(*Hommage de l'auteur.*)

Max-Werly, L. *Numismatique soissonnaise.* Paris, 1884, 26 pages in-8o, une planche.
(*Hommage de l'auteur.*)

Taillebois, Émile. *Numismatique,* variétés inédites, 2e liste. Dax, 1884, 15 pages in-8o, figures.
(*Hommage de l'auteur.*)

ANONYME.

Origine, merveilleux effets et description de la croix ou médaille de Saint-Benoît. Cahier in-12.

(*Don de M. Le Catte.*)

Le Bibliothécaire,
P. Mailliet.

CABINET NUMISMATIQUE.

1° Jeton de présence donné à Namur (argent).
(*Don de M. Bieswal.*)

2° Moyen bronze de Dioclétien.
(*Don de M. Capelle.*)

3° Petite médaille de Saint-Benoît.
(*Don de M. Le Catte.*)

4° Empreinte d'un sceau des monnayeurs du roi de France, à Tournai.
(*Don de M. Pety de Thozée.*)

5° Médaille de grand module, frappée à l'occasion de la visite du roi des Pays-Bas.

6° Médaille d'un module moindre, sur le même sujet.

Ces deux médailles offertes par l'auteur, M. Antoine Fisch.

Vanden Broeck.

DE L'ENCHAINEMENT DES SYSTÈMES MONÉTAIRES

ROMAINS, MÉROVINGIENS ET CARLOVINGIENS

CONSIDÉRÉS PRINCIPALEMENT

AU POINT DE VUE DE LA RÉGLEMENTATION DE LA TAILLE.[1]

TROISIÈME ARTICLE.

V

DES MONNAIES CARLOVINGIENNES.

20. *Coup d'œil d'ensemble. — Observations générales.*

Le monnayage de la dynastie carlovingienne doit, me paraît-il, se diviser en trois systèmes ou, mieux, en trois périodes distinctes, réservant le nom de système au monnayage de la seconde seulement.

La première période comprend le règne de Pepin et les onze (?) premières années de celui de Charlemagne (752-779). Je la considère comme formant la *période de tâtonnements et de transition.*

Elle est caractérisée par :

1° L'emploi de la livre romaine;

2° La diminution successive du nombre déterminant la taille;

3° Enfin par l'emploi d'étalons monétaires renfermant

constamment une livre romaine d'argent pur ou fin, 5888 grains [1], mais alliée à des quantités de cuivre de plus en plus grandes.

La seconde période embrasse les règnes de Charlemagne (à compter de l'an 779) et de ses successeurs, jusqu'à Charles le Gros (884 ?) ; c'est ce que j'appelle la *période pratique du système carlovingien.*

Cette période se distingue par :

1° La mise en usage de la livre de Charlemagne ;

2° La permanence de la taille, fixée à 240 deniers, quel que fut le poids de l'étalon monétaire ;

3° Des étalons monétaires contenant toujours une livre nouvelle d'argent fin, 6624 grains [1], mais dont le poids croissait de plus en plus par des adjonctions successives d'une même quantité de cuivre.

La troisième période enfin, s'étend sur les cent dernières années de la dynastie, pour se continuer en quelque sorte sur les cent et même les deux cents premières années de la dynastie capétienne, le monnayage se modifiant dans une nouvelle suite de tâtonnements.

Elle constitue la *période de dégénérescence ou d'altération.*

Dans cette troisième période :

1° La livre de 6912 grains reste en usage ;

[1] J'ignore quel fut exactement l'aloi des premiers deniers carlovingiens, n'ayant pu faire l'analyse de l'alliage dont ces pièces sont formées ; mais comme il me fallait une base pour les calculs qui vont suivre, j'ai admis, — et en cela je ne pense pas m'écarter sensiblement de la réalité, — que l'alliage du premier étalon se composait de $^{23}/_{24}$ d'argent et $^{1}/_{24}$ de cuivre.

2° Le nombre déterminant la taille croît d'une façon continue ;

3° Les étalons monétaires augmentent constamment en poids par l'adjonction de nouvelles quantités de cuivre à l'étalon précédent, sans toutefois que ces nouvelles adjonctions parvinssent à compenser, pour les deniers, la perte en poids due à l'augmentation du nombre des pièces en taille.

Il résulte de ce court exposé, que :

a. La valeur propre du denier va croissant dans la première période ;

b. Elle reste constante pendant la seconde ;

c. Elle diminue de plus en plus durant la troisième.

Ces conclusions deviennent du reste toutes naturelles quand on veut bien réfléchir qu'au point de vue de l'histoire, ces trois périodes peuvent se caractériser par ces trois mots : *Prospérité, règlementation, désordre.*

Comme toujours, cette troisième période, signalée par l'abaissement de la valeur propre aux monnaies (deniers), correspond, sinon à la désorganisation de la société, du moins à une transformation sociale, dont la grande majorité de la nation dut subir les diverses phases oppressives.

Outre la décroissance progressive de la valeur du denier et de sa sous-division, l'obole, cette troisième période vit surgir les premiers essais réguliers de *production simultanée* de deux monnaies blanches, d'alois différents, c'est-à-dire l'une de bas argent et l'autre de billon.

Jusqu'ici la coexistence de deux monnaies blanches n'est constatée que par quelques deniers des règnes de Philippe Ier, Louis VI, Louis VII, Philippe II et Louis VIII ;

car il faut réellement remonter jusqu'au règne de Louis IX (1226-1270), — le roi honnête et chrétien, — pour trouver nettement et légalement établies les deux espèces de monnaies blanches, l'une d'argent, l'autre de billon, ainsi que pour constater la réapparition régulière de la monnaie d'or; c'est-à-dire, en un mot, un monnayage complet réglementairement constitué.

Divers motifs tendent à faire admettre que l'altération des monnaies carlovingiennes n'est pas due uniquement aux misères des xe et xie siècles, mais aussi, et pour une grande part, à l'extension du monnayage seigneurial.

Le monnayage féodal, n'ayant pas à remplir des devoirs sociaux aussi importants et aussi étendus que le monnayage royal, encourait par cela même une bien moindre responsabilité; c'est pourquoi les seigneurs ne visèrent bientôt plus que les bénéfices et adultérèrent leurs monnaies, en leur conservant toutefois des apparences qui devaient en favoriser le cours.

De là vient l'amoindrissement par l'altération de l'aloi et par suite la prescription, — qui dut promptement s'imposer, — de ne donner cours dans tout le royaume qu'aux seules monnaies royales et de borner la circulation des monnaies seigneuriales à la localité qui les avait vues naître et tout au plus aux lieux circonvoisins.

Disons de suite que la fraude par l'aloi a cependant produit un résultat pratique utile, aussitôt que la monnaie de billon fut réglementée et rendue bien distincte pour tous par l'emploi de types spéciaux.

Autrefois, en effet, les monnaies divisionnaires d'or

et d'argent pur ou fin, affectaient des formes si minimes qu'elles échappaient facilement aux rudes mains des travailleurs; l'emploi du bas aloi, en permettant de donner à ces monnaies divisionnaires de plus grandes dimensions, les a rendues plus maniables et moins sujettes à se perdre.

21. *Du métal des monnaies carlovingiennes.*

J'ai exposé, en traitant des monnaies mérovingiennes, ma façon de comprendre la disparition des monnaies en général ; mais il est opportun de rappeler ici qu'un assez grand nombre de monnaies d'or avaient échappé à la fonte pour aller grossir les trésors des grands, tandis que les monnaies d'argent avaient en quelque sorte entièrement disparu.

Lors donc que Pepin d'Héristal et Charles-Martel eurent amélioré la situation de l'Austrasie et de la Neustrie, — et plus tard de l'Aquitaine et de la Bourgogne, — et ramené une sécurité relative, le commerce reprit de l'activité et le besoin de monnaies d'argent se fit alors vivement sentir.

Les transactions importantes pouvaient, en effet, se traiter soit en lingots d'or et d'argent, soit en sols d'or conservés, comme nous venons de le dire, dans les trésors des rois, des ducs, des comtes, des évêques ou des abbés ; mais les monnaies d'argent étaient indispensables pour les achats de chaque jour. C'est pourquoi, sous les carlovingiens, on ne frappa pour ainsi dire que des monnaies en argent.

Si donc, à l'exception de quelques rares pièces que de savants numismates ne considèrent d'ailleurs que comme des médailles, on ne frappa point de monnaie d'or sous la seconde dynastie, les sols et les triens ne cessèrent pas pour cela d'avoir cours; et il suffit pour s'en convaincre de recourir aux chartes dans lesquelles les transactions sont traitées en monnaie d'or.

Je borne, en ce moment, à ces quelques mots, ce que j'avais à dire du métal employé sous les carlovingiens, car je devrai revenir aux monnaies d'or en analysant la dixième proposition de Guérard.

22. *Du type.*

La question du type ne fait pas directement partie du sujet que je me suis proposé de traiter; mais attendu qu'alors, comme de nos jours, les changements de types accompagnaient généralement les importantes transformations du système monétaire, tandis que de simples modifications de ces types suffisaient pour marquer des variations de même ordre dans la monnaie, je suis bien obligé d'en dire quelques mots, afin de pouvoir constater le parallélisme existant entre les changements de type et les changements de valeur.

Les types d'ailleurs ont aussi le mérite de signaler fréquemment les préoccupations d'une époque et pour ce motif encore il ne m'est pas permis de les passer sous silence [1].

[1] Nous verrons en outre plus loin que l'examen minutieux des types,

Revenant aux monnaies carlovingiennes en général, je dirai d'abord qu'elles diffèrent complètement des monnaies mérovingiennes en ce que les flans petits et épais de celles-ci furent remplacés par des flans plus grands et minces, et que la frappe ne donnait pour ainsi dire aucun relief. Quant au type de cette monnaie, il était à l'origine de la plus grande simplicité, c'est-à-dire réduit à quelques initiales.

Cette simplicité du type, — qui avait pris naissance sous les derniers mérovingiens, — est généralement attribuée à la mémorable discussion du culte des images et l'on peut ajouter avec vraisemblance que la disparition de l'effigie, des noms du roi et des monétaires et leur remplacement par des initiales, devaient satisfaire les préoccupations ambitieuses des maires du palais, les rois confinés dans des couvents n'étant plus alors rappelés d'aucune façon à la mémoire du peuple.

Types de la première période.

(Durée 28 à 30 ans.)

Comme je viens de l'indiquer d'une manière générale, les premiers deniers de Pepin, réduits à quelques initiales, portaient : au droit, les lettres ℞ F (ReX Francorum)

pour la série des deniers au monogramme de Charlemagne, nous permettra de constater l'emploi de points secrets pour caractériser l'aloi, c'est-à-dire ici les étalons monétaires successifs et leur mode de progression.

(1) J'ai peine à admettre que la lettre ℞ sur quelques deniers de l'époque puisse s'interprêter comme formant le monogramme complet « Pipinus ReX » ; j'y vois au contraire une pièce de transition sans

ou R P (Rex Pipinus), et au revers des lettres telles que A et R liées (ARistal ou Herstal);

B Q (BeauQuaire),

N R (NaRbonne).

Presque toujours le trait d'abréviation, terminé par des globules, surmonte les initiales; et des points ou globules, — généralement trois disposés en ligne droite ou en triangle, — sont jetés dans le champ.

Ce type se modifie peu à peu sous Pepin par l'augmentation du nombre de lettres, principalement au revers, et par l'emploi de sigles variés (1).

Enfin les deniers de la fin du règne nous offrent le nom du lieu écrit soit en deux ou trois lignes séparées par des traits, soit en deux arcs de cercle, l'un convexe, l'autre concave, embrassant une croix pommetée (2); soit encore ce nom de lieu inscrit circulairement autour d'une croix (3).

Les deniers de Charlemagne appartenant à la première période, c'est-à-dire antérieurs à 779, nous offrent, les plus anciens, les derniers types de Pepin; bientôt ces mêmes types se complètent : au droit, le nom du roi est généralement entier et inscrit en deux lignes; au revers, on trouve le nom du lieu soit abrégé, soit complet ou

nom de roi, précédant immédiatement l'avènement au trône par Pepin. Le poids des pièces de l'espèce paraît confirmer cette appréciation.

(1) Ces sigles sont : une étoile, un carré simple, deux carrés superposés, une francisque, une croix gammée, un triangle plein...

(2) *Voir* le denier de Verdun.

(3) Le denier d'Arras.

à peu près; et dans ce cas il est inscrit en deux ou trois lignes, ou circulairement autour tantôt d'une croix, tantôt d'une rosace.

Types de la deuxième période.

(Durée : environ 100 ans.)

La grande réforme des poids et mesures de 779 (?) fut accompagnée d'une réforme monétaire; et suivant ce quasi-axiôme qu'une modification profonde de système monétaire se manifeste pour ainsi dire toujours par un changement de type, cette époque vit apparaître les deniers au monogramme ([1]).

Ce type se maintint unique, — je pense, — pendant 15 ou 20 ans (779-795?), car l'intervention active de Charles dans le concile de Francfort, à propos de la question des images ([2]), ne permet guère de faire remonter l'emploi d'images sur les monnaies, — buste ou temple..., — avant l'une des années 795 ou 800.

Le premier type de cette seconde période consisterait donc, pour le droit, dans la légende circulaire CARLVS REX FR autour d'une croix, dont elle est séparée par une circonférence perlée; et pour le revers, dans le nom de l'atelier monétaire entourant le monogramme crucifère du nom du roi, écrit tantôt par un C, tantôt par un K.

Quelquefois le monogramme figure au droit et la croix au

([1]) C'est assez dire que j'accepte les conclusions des savants mémoires de feu notre confrère De Coster.

([2]) Envoi par Charles au pape Adrien Ier d'un traité en quatre livres (connu sous le nom de *Livres carolins*), contre le culte des images (794).

revers et celle-ci est cantonnée de perles ou de croissants. Les lettres des légendes sont aussi parfois séparées par des points, lesquels dans certains cas constituent *des points secrets* D'ALOI, comme je compte le démontrer plus loin.

Pour le moment, je crois qu'il n'y a pas lieu d'accorder une grande importance à la permutation du monogramme et de la croix, pas plus qu'à la substitution du *K* au *C*.

Le temple et le portail semblent avoir fait leur apparition vers la fin du VIIIe siècle ; ils remplacent le monogramme au droit, dont l'empreinte primitive, la croix, passe au revers.

Le buste, réminiscence des monnaies impériales romaines, apparaît après que Charlemagne eut été proclamé empereur à Rome, aux fêtes de Noël de l'an 800.

Enfin les pièces portant le buste au droit combiné avec le temple ou portail au revers doivent appartenir à la fin du règne. Les inscriptions IMP(*erator*), AVG(*ustus*), PI(*us*), s'ajoutent alors fréquemment au nom de l'empereur, en remplacement du REX FR(*ancorum*), tandis que parfois la légende XPICTIANA RELIGIO, indiquant l'influence de la papauté, se substitue sur le revers au nom du lieu.

Vers cette même époque et plus tard, quelques deniers portent au revers les mots PALATINA MONETA; cette légende s'explique par elle-même ; d'autres offrent les insignes du monnayage, — le marteau et les fers (coins), — ainsi que les légendes :

METALLVM,
METALLVM NOVVM,
METALLVM GERMANICVM,

ou leurs dérivés ; nous reviendrons plus tard sur ces légendes, qu'il faut bien se garder, pensons-nous, de confondre avec MEDOLVS et METVLLO.

Ces divers types furent continués ou repris sous les premiers successeurs de Charlemagne [1] ; je me bornerai donc à noter seulement que la légende GRATIA DEI REX vit le jour sous Louis le Pieux ; et cette autre, MISERICORDIA DEI REX, sous Louis le Bègue.

Types de la troisième période.

Comme je ne me suis déjà que trop étendu sur les types des deux premières périodes, je me contenterai de dire, concernant ceux de la troisième, que les types sont les mêmes que les précédents, mais dégénérés ; que le monogramme du nom du prince fut particulièrement usité, en perdant toutefois son beau caractère de simplicité, dû à la forme crucifère. Les légendes, en outre, sont souvent altérées.

Diamètre des pièces. — Deux mots encore pour terminer ce que j'ai à dire des types.

Durant la première période, le diamètre des flans s'élève de 16 à 20 millimètres ; il atteint 23^{mm} pendant la seconde, sous Charlemagne, pour rester ensuite le plus fréquemment entre 21^{mm} et 22^{mm} ; enfin pendant la troisième période, le diamètre est généralement réduit à 20^{mm}.

[1] Notamment le nom seul du lieu écrit horizontalement au revers en une ou deux lignes.

23. *Étalons monétaires et tailles de la première période.*

Lorsque l'on étudie au point de vue du poids et par conséquent de la taille, les rares deniers de Pepin le Bref parvenus jusqu'à nous, en tenant compte, — autant que faire se peut, — des pertes dues au frai, à la cassure des bords dans certaines pièces [1], ainsi qu'à la rognure, on arrive à reconnaître qu'il a dû être frappé des deniers de quatre poids différents, dépassant chacun d'une fraction les poids entiers suivants : 20, 21, 23 et 24 grains. Cela s'explique *en partie,* puisque jusqu'à ce jour l'on a reconnu au moins deux tailles pour le monnayage de ce prince.

Les monnaies de Charlemagne (de 768 à 779) jugées intactes présentent des poids divers et cependant, durant ces onze années, il paraît acquis que la taille de 264 deniers à la livre fut seule usitée.

De ce premier examen je tirai la conclusion que, pendant cette première période, — sous Pepin aussi bien que sous Charles Ier, — il y avait eu différents étalons monétaires. Adoptant alors pour le premier étalon la livre romaine de 288 scrupules = 6144 grains = 327^{gm},680

[1] Voici le procédé que je considère comme le plus exact pour se rendre compte des pertes dues à la cassure des bords de certaines pièces :

Découper dans une lame de zinc, d'étain ou de plomb, parfaitement laminée, deux disques répondant au flan du denier ébréché; poser celui-ci sur un des deux disques et y tracer avec la pointe d'une aiguille le contour de la cassure, enlever la partie ainsi limitée. Les poids des deux disques et de la monnaie formeront alors les trois termes d'une proportion, dont le quatrième terme sera le poids cherché du denier entier; sauf peut-être la légère perte due au frai.

d'argent pur ou fin, j'ai été amené à admettre que l'on avait reconnu bientôt la nécessité d'ajouter une certaine quantité de cuivre au premier étalon d'argent fin, pour parer à la grande usure par le frai, ainsi qu'à la cassure des bords, en donnant au métal une plus grande force de résistance.

Fixant ensuite cette adjonction de cuivre égale à $^1/_{24}$ de la livre ou 12 scrupules = 256 grains, j'obtins pour le second étalon un poids de :

300 scrupules = 6400 grains = $341^{gm},333$;

et ainsi de même, un troisième étalon de 6656 grains = $354^{gm},987$;

et un quatrième étalon de 6912 grains = $368^{gm},640$.

Puis je songeai à appliquer à ces étalons les différentes tailles *connues ou possibles,* pour exercer ensuite un contrôle sérieux sur les divers poids ainsi obtenus pour les deniers, afin de n'adopter que ceux qui répondraient aux faits historiques et aux pièces fleur de coin.

La forme d'un tableau me paraissant la plus favorable pour faire saisir bien clairement mon idée, pour ainsi dire d'un seul coup d'œil, j'y aurai recours ; mais je dois auparavant faire connaître les motifs qui m'ont porté à n'adopter que les trois tailles 300, 288 et 264, en excluant celle de 240 pour cette première période.

J'ai adopté pour première taille le nombre de 300 pièces à la livre romaine, comme suite uniquement au monnayage mérovingien, et nullement pour ce que dit l'écrivain

aquitain du IXe siècle auquel je ne puis accorder une bien grande confiance, même lorsqu'il parle de faits contemporains. J'ai en effet cherché à vérifier son dire : *Tres nummi moderni tantum pondus habent* CLIII *maxima grana cerulei Aquitaniæ tritici nostri...* et bien que mes recherches aient porté sur des grains de blé provenant de la Belgique, du midi de la France, de la Russie et de l'Amérique du Nord, j'ai constamment trouvé que la différence de poids était considérable, c'est-à-dire de près d'un tiers (1).

Cette première taille ne peut s'appliquer qu'aux deniers frappés par Pepin avant son avènement au trône.

Lorsqu'on veut bien se remémorer la situation déplorable dans laquelle était tombée le monnayage sous les derniers mérovingiens, il devient évident pour tous que, lors de son avènement au trône, Pepin dût faire procéder à une nouvelle règlementation monétaire, en s'inspirant de la civilisation romaine transmise aux Francs par les Gallo-Romains. On avait la livre romaine pour le poids de l'étalon, l'on adopta pour celui du denier la subdivision de la livre qui se rapprochait le plus du poids des deniers mérovingiens, *le scrupule;* d'où la taille de 288 à la livre, ou selon l'expression qui dût s'introduire alors : la taille de 24 sous de 12 deniers chacun.

Cette deuxième taille ne serait donc que la première de Pepin roi.

La troisième taille de 22 sous à la livre, soit 264 pièces, fut déterminée dans le parlement tenu à Verneuil en 755 ;

(1) Le chiffre romain L doit-il être remplacé par l'unité 1 ?

et il importe de noter que, d'après les termes mêmes du canon 27 (¹), il faut conclure qu'à cette date l'*étalon monétaire était encore du poids d'une livre.*

Les étalons renforcés par l'adjonction de demi-onces de cuivre sont donc postérieurs à l'année 755. Je reporte provisoirement la création du second étalon avec l'emploi de la taille de 22 sous, à une époque peu antérieure à la mort de Pepin, car les deniers de 24 grains trébuchants (ou $1^{gm},293$) sont les plus rares de ce règne.

Le denier de Carloman, — *un peu usé,* dit Leblanc, — et pesant aussi 24 grains trébuchants, laisse des doutes sur la mise en usage possible du troisième étalon avant la mort de ce prince, ce poids du denier pouvant, *vu l'usure* (!), aussi bien appartenir à la frappe de $\frac{6400}{264} = 24\frac{1}{4}$ grains qu'à celle de $\frac{6656}{264} = 25\frac{1}{5}$ grains.

Enfin, j'estime que le quatrième étalon de 6912 grains anciens, n'a fait son apparition que peu de temps avant la grande réforme de 779; car les deniers de Charles Ier pesant $26\,^{2}/_{11}$ grains sont fort rares ; Guérard cite celui de *Dispargum* et Charvet un autre de *Duerstede.*

Quant à la taille de 20 sous à la livre, le poids des monnaies de la première période tend à prouver qu'elle ne prit naissance qu'avec la réforme de 779, et qu'elle ne fut appliquée pour la première fois qu'avec l'emploi de la nouvelle livre d'argent fin, connue sous le nom de livre de Charlemagne.

(¹) De moneta constituimus similiter ut ampliùs non habeat *in libra pensante* nisi 22 solidos.....

Tableau résumant les étalons monétaires, les tailles et les poids

Nos D'ORDRE.	ÉTALONS.	TAILLES.	POIDS DES DENI en	
			GRAINS.	GRAM
1	1er étalon = la livre romaine . . . . . 288 scrup. = 6144 grains = 327gm.680.	300	20 12/25	1,(
2	— —	288	21 1/3	1,
3	— —	264	23 3/11	1,
4	2e étalon = Liv. r. + demi-once de cuivre . . 6400 grains = 341gm.333.	—	24 8/33	1,
5	3e étalon = Liv. r. + 2 demi-onces de cuivre . 6656 grains = 354gm.987.	—	25 7/33	1,
6	4e étalon = Liv. r. + 3 demi-onces de cuivre . 6192 grains = 368gm.640.	—	26 2/11	1,
				Pe
3bis	1er étalon	240	25 3/5	1,
4bis	2e —	—	26 2/3	1,
5bis	3e —	—	27 11/15	1,
6bis	4e —	—	28 4/5	1,

niers probables de la première période du monnayage carlovingien.

Observations.	ROIS OU PRINCES AU NOM DESQUELS LES DENIERS ONT ÉTÉ FRAPPÉS.
ille empruntée au système mérovingien.	Pepin.
ille introduite par Pepin, en 752	— Charles.
— en 755	— — Carloman.
— —	— — —
— —	Charles Ier, seul.
— —	—
MOIRE.	
tte taille n'a pu être usitée avec le premier étalon, sinon l'on ne serait pas revenu dans la suite à celle de 22 sous. — On ne peut guère la faire remonter avant l'an 779.	»
— — —	»
— — —	»
illeurs il n'a jamais existé de deniers de ce poids pour la première période du monnayage carlo-ingien.	»

C'est un fait reconnu et admis par tous les numismates que Charles Ier et son frère Carloman, — dont je ne parle ici que pour mémoire, — suivirent au *commencement de leur règne* le système monétaire de leur père et frappèrent par conséquent des deniers pesant 24 $^{8}/_{33}$ grains ou 1^gm^,241.

Le tableau ci-contre montre, pour se conformer au poids de pièces connues, que Charles frappa également, pendant la première période, deux deniers encore plus forts en poids; mais il ressort aussi de l'étude des faits, qu'il existe des deniers de Charles pesant moins de 24 grains et dont il est impossible d'attribuer au frai seul la différence en poids; il faut donc en conclure que, sous Pepin, l'on frappa également des deniers au nom de Charles et je citerai notamment les deniers de Liége (De Longpérier, n° 233), 0^gm^,97; de Tournai (id., n° 242) et de Roye (id., n° 240) pesant 1^gm^,10, etc...

Cela d'ailleurs n'a rien d'invraisemblable, c'était encore une imitation des Romains et l'on sait aussi que pour mieux assurer le pouvoir royal dans sa famille, le chef de la seconde dynastie s'était empressé, dès l'année 754, de faire couronner par le pape Étienne II, ses fils Charles et Carloman. Enfin, de semblables émissions de monnaies de fils du vivant de leur père, eurent également lieu sous les successeurs de Charles Ier.

Résumant le monnayage de la première période, nous trouvons :

1°	Des deniers	pesant	1^gm^,092	et contenant	1^gm^,092	d'argent	fin.
2°	—	—	1^gm^,138	—	1^gm^,138	—	
3°	—	—	1^gm^,241	—	1^gm^,241	—	

4°	Des deniers pesant	1gm,293	et contenant	1gm,241	d'argent	fin.
5°	—	— 1gm,345	—	1gm,241	—	
6°	—	— 1gm,396	—	1gm,241	—	

Ces derniers ont donc constamment augmenté de poids et les deuxième et troisième de valeur, puisque leur teneur en argent s'est accrue.

Nota. — Avant de terminer cet article 23, je dois faire ici une déclaration que j'aurai du reste encore occasion de renouveler.

Pour débrouiller le chaos dans lequel se débattait l'histoire du monnayage carlovingien, je me suis vu dans la nécessité de procéder à un classement, d'établir des catégories, afin d'opérer avec ordre et méthode, j'ai donc adopté les hypothèses qui m'ont paru se rapprocher le plus de la réalité des faits. Mais je n'oserais pas certifier d'une manière absolue que le quatrième étalon a été en usage pendant la première période, ni peut-être même le troisième; car il suffit d'appliquer au deuxième étalon les tailles de 21 et de 20 sous pour obtenir deux deniers pesant l'un 25 $^2/_5$ grains = 1gm,355 et l'autre 26 $^2/_3$ grains = 1gm,422.

C'est à l'analyse chimique qu'il faut maintenant s'adresser pour qu'elle nous dise quelles sont les hypothèses qu'il conviendra d'adopter définitivement. Tout me manque pour recourir à ce dernier mode d'examen; mais comme j'ai la conviction profonde que je suis dans la voie qui doit conduire à la découverte de la vérité, j'ai cédé aux instances de mes confrères en publiant mes recherches, dans l'espoir tout au moins qu'à l'avenir des monnaies carlovingiennes n'iront plus disparaître, sans

résultat scientifique, dans les fourneaux des orfèvres, mais qu'elles passeront dorénavant par les creusets du chimiste [1].

24. *Deuxième période carlovingienne. Étalons, tailles, etc.*

Jusqu'ici je n'ai fait que des hypothèses, car si j'ai pu employer la balance, il ne m'a pas été loisible de me servir du creuset. De plus, il ne faut pas perdre de vue que les poids recueillis sont soumis aux incertitudes du frai, de la rognure, de l'ébréchage accidentel, tandis que le creuset m'eût révélé, pour l'aloi, des données d'une plus grande certitude.

Quoi qu'il en soit, je crois pouvoir déclarer de nouveau que mes hypothèses me paraissent non seulement vraisemblables, mais aussi naturelles, et je me hâte d'ajouter qu'en les développant, — avec cette simplification que dans la deuxième période l'étalon seul varie, la taille restant constante, — nous allons enfin sortir, sinon tout à fait du provisoire, du moins de la période de tâtonnements, pour aborder ce que j'appelle le système monétaire carlovingien.

DE LA LIVRE DE CHARLEMAGNE.

Mais auparavant je dois faire remarquer qu'il ressort de l'exposition du système de la première période, que si l'on ajoute pour la troisième fois à la livre romaine, $^1/_{24}$ de

[1] Ou mieux seront livrés à l'analyse volumétrique, pour obtenir des résultats aussi exacts que possible.

sa valeur, on obtient un poids de 6912 grains qui est la livre de Charlemagne.

On voit donc qu'à la rigueur, cette livre peut être considérée comme découlant de la livre romaine ; car la prétendue livre de 7680 grains, — mise en avant par Guérard, — provient uniquement de la confusion que fait cet auteur entre la livre poids (*libra pensans*) des vieilles chartes, et l'un des blocs métalliques, étalon monétaire correspondant aux deniers du poids de 32 grains, pour la taille constante de 240 deniers.

J'y reviendrai plus tard ; mais comme il s'agit maintenant d'aborder la grande réforme de 779 (?) et que la frappe des monnaies devint alors dépendante de la nouvelle livre, je vais, — pour ceux qui ne voudraient pas admettre que cette livre découle de la livre romaine, — la déterminer mathématiquement, comme je l'ai fait précédemment pour cette dernière ; cela me permettra en outre de mettre en évidence la provenance du grain de $0^{gm},0530$ signalé précédemment. (*Voir* p. 16.)

Bien qu'on ne possède aucun document certain sur la grande réforme des poids et mesures, opérée par Charlemagne vers 779, croit-on, on est généralement d'accord pour reconnaître qu'à cette époque, le pied nommé *pied de roi* avait, en mesures métriques, une longueur de $0^{m},32484$ et était divisé en 12 pouces.

Le pied cube répond donc à un volume de :

$$0^{m3},034277 = 1728 \text{ pouces cubes};$$

et ce volume rempli d'eau de mer donne un poids de

$$35^{kil.},178485.$$

Mais ce même volume peut se décomposer en 96 parties, chacune de 18 pouces cubes ; faisons de même pour le poids et nous aurons pour celui de 18 pouces cubes d'eau de mer :

$$\frac{35^{\text{kil.}},178485}{96} = 0^{\text{kil.}},366443\ (^1).$$

c'est-à-dire le poids de la livre de Charlemagne.

Ce nombre divisé par 6912 grains donne pour le poids du grain $0^{\text{gm}},053015$; tandis que nous avons trouvé (p. 16) pour celui de la livre romaine $0^{\text{gm}},053333$... De là sans doute la différence entre la livre de Paris et celle des Pays-Bas (p. 17).

MONNAYAGE DE CHARLEMAGNE.

Une réforme générale des poids et mesures, ainsi que des monnaies, entreprise par un souverain tout puissant comme l'était devenu Charlemagne, devait nécessairement produire des améliorations; et, il n'y a point lieu de s'étonner si ce prince a songé alors à procurer certains avantages aux peuples placés sous sa domination, en relevant sensiblement la valeur de la monnaie; car ce relèvement, en fin de compte, devait avoir pour conséquence de favoriser le commerce et d'enrichir la nation.

J'admis donc indifféremment la livre de $366^{\text{gm}},443$ ou de $368^{\text{gm}},640$, mais toujours de 6912 grains d'argent fin

(1) L'origine romaine donnée à la livre de Charlemagne porterait sa valeur à $6912 \times 0^{\text{gm}},05\,{}^1/_3 = 368^{\text{gm}},640$.

$\left(\frac{23}{24}\right)$ (argent le roi) pour premier étalon, et la taille de 240 pour tous les deniers de cette période.

Me basant alors sur les résultats obtenus pour les monnaies de Charles pendant la première période, je supposai que l'on avait formé les divers étalons monétaires qui furent depuis en usage, en ajoutant successivement une demi-once de cuivre (288 grains) à l'étalon précédent, ce qui donnait lieu à la série suivante :

Premier étalon :

6912 gr. arg. fin (6624 arg. + 288 c.), poids du denier 28 $\frac{4}{5}$ gr.=1gm,536.

Deuxième étalon :

7200 — (— + 576 c.) — 30 gr.=1gm,600.

Troisième étalon :

7488 — (— + 864 c.) — 31 $\frac{1}{5}$ gr.=1gm,664.

Quatrième étalon :

7776 — (— + 1152 c.) — 32 $\frac{2}{5}$ gr.=1gm,728.

Cinquième étalon :

8064 — (— + 1440 c.) — 33 $\frac{3}{5}$ gr.=1gm,792.

Ce système, vu la teneur constante en argent de tous les deniers, — quel que fut l'étalon, — présente un caractère de grande simplicité fort séduisant et répond parfaitement pour les premiers étalons à des poids connus de deniers de Charlemagne; mais je ne tardai pas à m'apercevoir que l'accroissement en poids des deniers était trop rapide pour les quatrième, cinquième et sixième étalons et que la série entière n'avait guère dû exister. Je me décidai alors à essayer le tiers d'once (192 grains), pour *différence* dans la progression des étalons, ce qui me donna la nouvelle série :

Premier étalon :

6912 gr. arg. fin (6624 arg. + 288 c.) poids du denier $28\frac{4}{5}$ gr. = $1^{gm},536$.

Deuxième étalon :

7104 — (— + 480 c.) — $29\frac{3}{5}$ gr. = $1^{gm},578$.

Troisième étalon :

7296 — (— + 672 c.) — $30\frac{2}{5}$ gr. = $1^{gm},621$.

Quatrième étalon :

7488 — (— + 864 c.) — $31\frac{1}{5}$ gr. = $1^{gm},664$.

Cinquième étalon :

7680 — (— + 1056 c.) — 32 gr. = $1^{gm},706$.

Sixième étalon :

7872 — (— + 1248 c.) — $32\frac{4}{5}$ gr. = $1^{gm},749$.

Septième étalon :

8064 — (— + 1340 c.) — $33\frac{3}{5}$ gr. = $1^{gm},792$.

Les résultats de cette seconde série sont on ne peut plus satisfaisants pour les troisième, quatrième, cinquième et sixième étalons, car ils répondent parfaitement à des deniers dont nous parlerons bientôt et que l'on peut considérer comme fleur de coin ou à peu près. Mais l'absence dans les collections de deniers bien conservés et pesant de $1^{gm},540$ à $1^{gm},580$ m'a conduit à admettre qu'il n'y a pas eu d'étalon de 7104 grains et que vraisemblablement la seconde série ne commença qu'avec le troisième étalon de 7296 grains.

Il résulterait de cette double analyse qu'il y a eu sous Charlemagne, à partir de 779, au moins deux prescriptions différentes pour la fabrication des deniers. La plus ancienne comprendrait les trois premiers étalons de la

première série; la seconde serait relative aux quatre derniers étalons de la deuxième série, et par conséquent, en fait, la série des étalons monétaires de Charlemagne se composerait des trois premiers de la première série et des trois derniers de la seconde; car je considère les quelques rares deniers des successeurs de Charlemagne dont le poids dépasse $1^{gm},750$, comme étant le produit de l'avidité des monnayeurs; j'estime, par conséquent, qu'ils ne virent le jour que pour être immédiatement condamnés et retirés de la circulation, ce qui explique leur rareté.

Tableau des étalons monétaires, de l'aloi et des p

Nos D'ORDRE.		ÉTALONS MONÉTAIRES				ALOI
		POIDS EN		COMPOSITION EN		
		GRAINS.	GRAMMES.	ARGENT.	CUIVRE.	
				Grains.	Grains.	
1	1re série.	6912	368,640	6,624	288	0,9583
2	1re série.	7200	384,000	—	576	0,9200
3	1re série.	7488	399,360	—	864	0,8846
4	2e série.	7296	389,120	6,624	672	0,9079
5	2e série.	7488	399,360	—	864	0,8846
6	2e série.	7680	409,600	—	1,056	0,8625
7	2e série.	7872	419,840	—	1,248	0,8414

deniers de Charlemagne. (Deuxième période.)

POIDS DES DENIERS EN		*Observations.*
RAINS.	GRAMMES.	
8 $^{4}/_{5}$	1,536	La contenance en argent de tous les deniers est constante et égale à 27 $^{3}/_{5}$ grains = $1^{gm},472$, pour le cas du premier étalon en argent fin ($^{23}/_{24}$).
0	1,600	
1 $^{1}/_{5}$	1,664	
0 $^{1}/_{5}$	1,621	
1 $^{1}/_{5}$	1,664	
2	1,706	Le poids de cet étalon correspond à la livre primitive des Romains.
2 $^{4}/_{5}$	1,749	

Avant d'abandonner le tableau, je crois utile de présenter quelques observations qu'il me suggère et qui sont propres à élucider le sujet que je traite.

1° Si les poids fixés pour les deniers ne sont pas l'expression exacte de la vérité, je suis persuadé qu'ils s'en écartent fort peu ; et cela réduit à néant le reproche que jusqu'à ce jour tous les numismates ont fait aux anciens monnayeurs, de n'avoir pas su produire des flans de poids exactement réglementaire.

2° L'incertitude qui a régné jusqu'ici sur le système monétaire carlovingien provient uniquement de ce que l'on n'avait pas encore songé à l'existence possible d'étalons, variables en poids et en aloi, pour la taille unique de 240 deniers depuis l'apparition de la livre de Charlemagne, livre qu'à tort et pour les besoins de la cause, on faisait varier entre 6912 et 7680 grains.

3° Jusqu'à présent les légendes : *metallum, metallum novum, metallum germanicum* et leurs dérivés ont exercé la sagacité des numismates, et aucune des nombreuses explications mises au jour n'a pu les satisfaire. Ne serait-ce pas dans les modifications d'aloi des étalons des diverses séries monétaires carlovingiennes, qu'il faudrait rechercher le mot de l'énigme ? Et ces trois qualifications de *métal, nouveau métal, métal germanique*, ne s'appliqueraient-elles pas aux alliages constituant les trois derniers étalons du tableau ?

Il y aurait encore bien d'autres suppositions à faire sur les trois étalons ainsi qualifiés, mais on comprend aisément qu'avant de recommencer tous mes calculs pour faire entrer dans les combinaisons ces dernières supposi-

tions, je me suis décidé à attendre que des analyses chimiques viennent éclairer la marche à suivre. J'ai indiqué la voie, que d'autres la jalonnent et bientôt le monnayage carlovingien ne présentera plus guère de mystère.

Pour donner à ce qui précède toute sa valeur, il importe que je démontre encore :

1° Que la livre de Charlemagne comporte exactement 6912 grains et non plus, et qu'elle conserva cette valeur au moins pendant un siècle;

2° Que l'accroissement des étalons dans la deuxième série carlovingienne a procédé par tiers d'once.

3° Que pendant la seconde période, *une livre de compte* a toujours répondu à *une livre d'argent* et jamais à *une livre poids,* si ce n'est pour le premier étalon.

Enfin je dois aussi :

4° Trouver une explication plausible pour légitimer l'existence de certains deniers au monogramme de poids excessivement faible.

Essayons.

LA LIVRE DE CHARLEMAGNE COMPORTE EXACTEMENT 6912 GRAINS, ETC.

Quelques auteurs et notamment Guérard ont cru devoir donner à la livre de Charlemagne une valeur de 7680 grains en confondant le poids de l'étalon monétaire qui donne les deniers de 32 grains, avec la livre poids. C'est là une erreur manifeste, car en appliquant rigoureusement cette manière de voir, il faudrait admettre que la livre a changé de poids aussi souvent que le bloc

métal, étalon monétaire, ce qui est évidemment inadmissible.

Que serait-ce d'ailleurs qu'une livre de 7680 grains ? La livre de 6912 grains se divise régulièrement comme la livre romaine en 12 onces, mais les onces de la première comportent 576 grains chacune, celles de la seconde 512 seulement. La livre de 7680 devrait donc se décomposer en 13 $^1/_5$ onces, et ce nombre peu pratique, s'il en fut, rend par cela même impossible l'existence de cette livre de Guérard.

A ce sujet, Leblanc est tombé dans une étrange erreur, pour un auteur généralement si consciencieux et si sérieux, lorsqu'il dit : « L'once romaine est divisée en « 576 grains, qui n'en valent que 512 des nôtres. »

En effet, les 6144 grains (¹) correspondant à la livre romaine pèsent chacun $0^{gm},05\ \frac{1}{3}$; donc la phrase de Leblanc, mathématiquement traduite, devient :

$576 \times 0^{gm},05\ \frac{1}{3} = 512 \times$ poids du grain français,
d'où le poids du grain français $= 0^{gm},06$!

Ce qui est absurde.

J'espère qu'il suffira pour achever de convaincre mes lecteurs, de leur signaler l'existence d'un poids de

(¹) Le grain n'est pas un poids romain, mais français et s'il a existé plusieurs grains (poids), ils ne diffèrent l'un de l'autre que d'une quantité infiniment petite, comme nous l'avons démontré précédemment. Pour faire mieux ressortir les rapports des deux livres, je dirai : La livre romaine = 288 scrupules = 1728 siliques (p) ou enfin 6912 quarts de silique; mais les quarts de silique ne sont pas des grains; ces poids diffèrent de 6 milligrammes, soit environ de $^1/_8$!

l'époque, reposant dans la collection de l'État à Bruxelles et qui répond à la livre de 6912 grains.

Ce poids que ses légendes et le type de ses empreintes obligent à classer au règne de Louis le Débonnaire ou à celui de Louis II, tandis que sa valeur le rattache au système pondéral de Charlemagne provient de...

Il porte les empreintes suivantes [1] :

D'un côté le *temple* avec l'inscription : XPISTIANA RELIGIO.

Au revers : une *croix* cantonnée de quatre globules et la légende : LVDOVIC ....., le reste illisible.

Forme : disque de $0^{m},007$ d'épaisseur ; diamètre moyen des bases : $0^{m},053$.

Poids : 175 grammes ; métal : *plomb*.

Il est évident, *à priori*, que ce poids est celui de la demi-livre, laquelle, suivant Leblanc, pesait $184^{gm},320$, et, selon Guérard, $204^{gm},800$.

En nous ralliant à Leblanc, notre poids n'a perdu que $9^{gm},320$ (environ $^{1}/_{20}$), ce qui est très admissible ; tandis que, d'après Guérard, la perte devrait être évaluée à $29^{gm},800$, soit $^{1}/_{7}$. Une perte aussi considérable doit être rejetée, car elle n'aurait pu se produire sans défigurer complétement cette demi-livre.

En conséquence, sous Louis le Débonnaire (814-840) ou sous le règne de son fils Louis II, roi d'Italie (849-875),

[1] Ces empreintes ont été en partie martelées, mais sont très reconnaissables.

la *livre poids* était de 6912 grains = 368^{gm},640 ; d'où il faut conclure que ce poids est bien celui de la livre de Charlemagne et qu'il était encore en usage soixante et même cent ans après avoir été créé.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les deniers de la deuxième période renferment tous $^1/_{240}$ de livre en argent pur ou fin $\left(\frac{6912}{240}\right.$ ou $\left.\frac{6624}{240}\right)$; ce qui a permis dans les actes de considérer la livre de compte — ou 240 deniers — et la livre d'argent, comme représentant la même valeur (*voir* Leblanc, p. 95). Et cette manière de compter était encore en usage vers la fin du IXe siècle, c'est-à-dire après que Charles le Chauve, en 863, eut fait cession de la Flandre à son gendre Baudouin Bras de fer.

L'ACCROISSEMENT DES ÉTALONS DU SYSTÈME CARLOVINGIEN (2e SÉRIE) A PROCÉDÉ PAR TIERS D'ONCE.

Dans la splendide publication de M. Cam. Brambilla, *Monete di Pavia,* on trouve, pl. I, les deniers de Charlemagne dont voici la description :

1° Sous le n° 11 :

✠ CARLVS REX FR. Au centre une croix pattée.

Rev. ✠ PAPIA. Monogramme crucifère par C.

Les légendes sont comprises entre deux circonférences perlées.

Diamètre : 0^m,023. P. = 1^{gm},620 pour 1,621.

2° Sous le n° 12 figure une pièce absolument semblable ne différant de la précédente que par un point intercalé

entre les deux premières lettres de la légende du revers.

✠ P · APIA.

P. = 1gm,664 pour 1,664.

3° Sur le denier n° 14, le point est marqué entre les deux dernières lettres du nom de l'atelier.

✠ PAPI · A.

P. = 1gm,684 pour 1,706.

4° Enfin le dessin n° 13 nous montre le point inscrit entre les troisième et quatrième lettres.

✠ PAP · IA.

P. = 1gm,750 pour 1,749.

La suite est évidente et sa progression conforme à celle de la seconde série de notre tableau.

Le denier (fig. 8 de la pl. II) vient nous confirmer ce qui précède, puisque ce denier de Louis le Pieux (le Débonnaire) porte au revers la seule mention PAP · IA, — le point placé comme dans le n° 4 ci-dessus, — et qu'il pèse aussi 1gm,752. Le diamètre n'est cependant ici que de 0m,021 seulement.

On voit toute l'importance qu'il faut attacher à la recherche, puis à l'étude des différents points secrets ou signes, inscrits sur les deniers carlovingiens.

Ici donc où le nom de l'atelier est inscrit en toutes lettres, les points secrets, dans la légende du revers, ne peuvent servir, comme je viens de le démontrer, qu'à signaler l'étalon monétaire, ou, ce qui est la même chose, l'aloi..... Mais, demandera-t-on, dans quel but?

Voici celui qui me paraît le plus naturel, et pour ce motif le plus vraisemblable.

Nous savons par les écrits de l'époque et par de nombreux documents, que les monnaies furent alors assez souvent décriées, parce que, dit Leblanc, « elles avaient souffert quelqu'affaiblissement, soit dans leur poids, soit dans leur loy ».

Or, en ce temps là, c'étaient les particuliers, — et non l'État, — qui, en apportant leurs monnaies décriées aux ateliers monétaires, devaient supporter les pertes résultant du frai, de la rognure, de l'ébrêchage. Ces pièces décriées étaient donc reprises exclusivement *au poids* par les monnayeurs et les changeurs ; et ceux-ci avaient intérêt à connaître de quels étalons provenaient les deniers repris pour en estimer de suite la valeur. Exemple : Il fallait un poids de 13 onces de deniers du n° 2 ci-dessus pour Pavie, — frustes, rognés ou ébréchés, — pour représenter une livre d'argent fin; et un poids de 13 $\frac{1}{3}$ onces, s'il s'agissait de deniers n° 3...

L'histoire monétaire de Jean le Bon, par de Saulcy, fournit de nombreux exemples qu'outre l'emploi de l'indice signalant l'atelier, on faisait encore usage alors de *points secrets* indiquant l'*aloi*, points dont on s'efforçait de cacher au public la signification et dont les monnayeurs seuls devaient posséder la clef.

JUSQUE VERS LA FIN DU IXe SIÈCLE (879 ?) LA LIVRE DE COMPTE RÉPOND À UNE LIVRE D'ARGENT ET NON A UNE LIVRE POIDS.

Je pense avoir suffisamment démontré dans les pages qui précèdent qu'à l'origine de la deuxième période

monétaire carlovingienne, la livre de compte — ou 240 deniers, — valait une livre d'argent; si de plus l'on admet mes divers étalons, il en résultera que, sauf pour les deniers provenant du premier étalon de 6912 grains, *une livre de compte* PÈSE *toujours plus que la livre poids.*

Leblanc devait aussi être convaincu de cette vérité, puisque la troisième conclusion qu'il tire du formulaire de 779 est celle-ci (1), bien qu'elle ne doive réellement s'appliquer qu'aux deniers fabriqués après cette date : « Depuis ce tems-là, en tous les actes où il est « parlé de *livre*, cela se doit entendre de celle de compte « composée de 20 sols, si le mot du poids ou de la « matière n'y est ajouté. »

Cette troisième conclusion de Leblanc trouve une exacte application dans une phrase extraite d'un décret du pape Jean VIII (concile tenu à Troyes en Champagne en 879), en même temps qu'elle prouve, qu'à cette date, la taille des deniers était encore de 20 sous et que le *métal étalon monétaire* continuait à renfermer une livre d'argent ; puisque « une somme de 600 sous d'argent très pur équivalait à 30 livres d'argent contrôlé (2) ».

Cela me semble prouver encore, qu'à diverses reprises, lors des réformes monétaires sous les successeurs de Charlemagne, l'on est revenu à l'emploi du ou des premiers étalons du règne du grand empereur.

(1) P. 95.

(2) « ... videlicet in 30 libras argenti examinati, id est sexentorum solidorum summam argenti purissimi. » LEBLANC, p. 95.

En 879 donc, la formule : *la livre de compte vaut une livre d'argent,* était encore une vérité; mais les expressions *examinati* et *argenti purissimi* de la citation de la note 2, tendent à prouver que de nombreuses fraudes avaient alors fortement développé la méfiance.

Quelques mots sur la nature de ces fraudes.

Comme je l'ai déjà dit, le système carlovingien présente au premier aspect un grand caractère de simplicité, les payements s'effectuant en *deniers comptés* et tous les deniers ayant la même valeur, c'est-à-dire, la même contenance en argent. Mais la cupidité humaine ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait intérêt, pour les forts étalons, à recevoir en *pièces comptées* et à payer en *pièces pesées;* de là les abus, et cette fraude consistant à *payer à la livre poids,* pour ne *recevoir qu'à la livre de compte.* C'est pourquoi je ne doute pas qu'il ne s'agisse de cette fraude, ainsi que de celles provenant de la non-adoption générale de la livre de 6912 grains, dans une ordonnance rendue par Charlemagne et dont Leblanc parle en ces termes [1] :

« Enfin Charlemagne étant à Aix-la-Chapelle, fit une « ordonnance l'an 789 pour les poids et pour les « mesures, par laquelle il ordonne que dans toutes les « Villes et dans tous les Monastères, ils seront justes et « égaux, soit pour donner, soit pour recevoir. Peut-estre « fut-on obligé de faire ce Reglement, à cause que « celuy qu'on avoit fait pour le poid de la livre qui « avoit été changée, n'étant pas exécuté, donnoit lieu

[1] P. 97.

« à la fraude, et qu'on se servoit de la livre Romaine « pour donner, et de la nouvelle, qui étoit plus forte, « pour recevoir. »

DES DENIERS AU MONOGRAMME DE CHARLEMAGNE DONT LES POIDS SEMBLENT ANORMAUX.

Je n'ai rien trouvé de certain sur ce point; mais un passage de l'historien Simonde de Sismondi, confirmant semble-t-il ce que dit Leblanc de l'ordonnance de 789, m'a fait supposer que tous les pays de l'empire furent loin d'adopter, et surtout à date fixe, la nouvelle livre de Charlemagne.

L'Espagne fut sans doute de ce nombre, ce qui expliquerait le faible poids des premiers deniers de Charles frappés à Gironne et à Ampurias.

Il en fut probablement de même de Marseille et de Béziers, qui, du moins pour un certain temps, conservèrent la livre romaine.

Outre ces villes et d'autres d'Italie, Milan, Trévise, etc., de puissants abbés, possédant déjà le droit de battre monnaie, conservèrent aussi sans doute l'usage de la livre romaine, d'où les deniers de Tours, de Milan, de Trévise, pesant $1^{gm},300$ à $1^{gm},400$ et provenant des deux étalons :

1 livre romaine d'argent fin, soit 6144 grains;

et 1 livre romaine argent fin + $\frac{1}{2}$ once romaine de cuivre ; lesquels donnent, pour le poids du denier :

$$\frac{6144}{240} = 25\,\tfrac{3}{5} \text{ grains} = 1^{gm},365;$$

$$\text{et } \frac{6400}{240} = 26\,\tfrac{2}{3} \text{ grains} = 1^{gm},422.$$

Voici le passage de Sismondi auquel je viens de faire allusion (¹) :

« Un grand désordre s'était introduit dans les monnaies « du royaume ; beaucoup de deniers d'argent faux ou « légers étaient en circulation ; beaucoup étaient frappés « dans les lieux où la fabrication des monnaies n'était pas « légalement établie. L'édit de Pistes ordonna une refonte « générale des monnaies ; il limita à dix villes seulement « le droit de battre monnaie ; il en fixa l'empreinte, il « garantit le rapport du denier, douzième partie du sou, « avec la livre de douze onces ou de vingt sous d'argent « pur ; il établit le rapport de l'or et de l'argent en raison « de douze livres d'argent pour une livre d'or ; il défendit « le mélange des deux métaux, et il établit des peines « contre les falsifications et les faux monnayeurs. « Tous ces règlements cependant ne devaient s'appliquer « qu'aux provinces qui suivaient les lois des barbares ; « *car quant aux pays qui suivent la loi romaine,* dit « Charles, *ni nos prédécesseurs, ni nous-mêmes n'avons « jamais établi aucun capitulaire qui regarde cette loi ou « qui lui soit contraire.* On voit que dès cette époque « en France on commençait à regarder les lois ou « romaine ou barbare comme appartenant, non aux races « d'hommes, mais aux diverses provinces. »

Simonde de Sismondi, dans une note, renvoie au capitulaire de Charles le Chauve, §§ 7 à 20 ; je dois avouer

(¹) Chapitre X de l'*Histoire des Français.*

que je n'ai pu découvrir le passage souligné, dans le texte que j'ai consulté. Peut-être figure-t-il dans une autre version.

J'ajouterai cependant que le *maintien de la livre romaine*, par exemple dans l'atelier monétaire de Tours, n'a rien d'étrange, car de nos jours encore les Bénédictins, pour se conformer à la règle de Saint-Benoît, rapportent encore à la livre romaine les quantités de nourriture fixées pour chaque repas. Le puissant abbé de Saint-Martin de Tours a pu agir de même pour son monnayage ; et cela me semble si vraisemblable, que c'est par ce maintien de la livre romaine que je compte expliquer l'origine du marc de Tours.

Mais il serait bien temps de revenir au monnayage carlovingien ; seulement comme je m'aperçois que je me suis déjà trop longuement étendu et que de plus je pense avoir :

1° Déterminé le poids exact de la livre romaine : 6144 grains ;

2° Déterminé celui de la livre de Charlemagne : 6912 grains ;

3° Démontré que cette livre poids de 6912 grains était encore en usage à la fin du IXe siècle,

c'est-à-dire en un mot que, possédant maintenant les trois éléments dont je compte me servir pour déterminer le marc de Tours et le petit marc de Flandre, buts de cette étude, il est temps de mettre fin à ces trop longs préliminaires, en les abrégeant le plus possible.

Je cesserai donc l'examen des textes, sauf à y revenir un jour peut-être, et je terminerai l'étude de la deuxième

période en disant que le monnayage réglementé par Charlemagne fut observé par ses successeurs jusque sous Charles le Gros (?).

25. *Troisième période du monnayage carlovingien.*

Cette troisième période, dite de dégénérescence, commence à l'époque où l'équivalence de la livre d'argent et de la livre de compte a cessé d'être une vérité, c'est-à-dire quand l'ensemble de 240 deniers a cessé de comporter une livre d'argent. Il a suffi pour cela que le nombre fixant la taille s'élevât au-dessus de 20 sous.

L'examen approfondi du poids des deniers à partir de Eudes ainsi que la connaissance de leur aloi permettra d'établir un jour l'accroissement parallèle des nombres représentant les tailles successives et les poids des étalons.

J'ajouterai seulement aujourd'hui que, de même que la troisième dynastie succéda à la deuxième sans secousse, sans même aucune modification politique apparente, — le système féodal continuant à se développer au détriment du pouvoir royal et de l'unité de la nation, — de même aussi le monnayage carlovingien continua son œuvre de dégénérescence, à tel point que sous Philippe Ier, la nécessité de créer le marc s'imposait depuis longtemps.

La taille, lors de cette création du marc, vers 1075, s'était élevée, paraîtrait-il, à 40 sous pour l'étalon composé d'une livre de 6912 grains d'argent fin et de $\frac{1}{3}$ livre (2304 grains) de cuivre, soit 9216 grains ou 2 marcs

de 4608 grains chacun; et par le fait seul du doublement de la taille, à cette époque déjà, *la livre de compte ne valait plus que la moitié de la livre d'argent.*

Par conséquent, au commencement du règne de Philippe Ier, le denier pesait $\frac{9216}{480} = 19\frac{1}{5}$ grains $= 1^{gm},024$; son aloi était de 0,71875; mais bientôt l'aloi descendit à 0,666 et peut-être même 0,600 (1).

La chronique de Maillezai nous apprend aussi que vers la fin du règne, en l'an 1103, il y eut un grand affaiblissement dans la monnaie et que l'on fit des deniers de cuivre (2) à la place des deniers d'argent : *Fuit magna tribulatio. et nummi argentei pro æreis mutati et facti sunt.*

Conbrouse dans son « catalogue raisonné des monnaies nationales de France » porte lui aussi l'aloi des monnaies de Philippe Ier à 0,666... et 0,375; le premier de ces nombres est sans doute un peu trop faible.

Singulier rapprochement! L'étalon de 9216 grains correspond encore à une *livre romaine d'argent,* alliée à $\frac{1}{2}$ *livre romaine de cuivre* ($6144^a + 3072^c$) et à l'aloi de 0,666... pour les deniers d'argent. La proportion renversée pour les métaux donnerait l'aloi de 0,333... pour les pièces en billon.

Si la livre était d'argent fin, l'aloi deviendrait égal à 0,639.

(1) « 7 à 8 deniers de loy », dit Leblanc.

(2) Il faut sans doute traduire le mot *æreis* par *billon* et non par *cuivre,* car il me paraît désigner ici un alliage où le cuivre domine, comme dans l'*airain* de Corinthe.

Nota. Les alois resteraient les mêmes en opérant sur des marcs.

Leblanc, ch. Ier, p. XVIII, dit : « Je trouve que « l'an 1144, au commencement du règne de Louis VII, « le marc d'argent valait 40 sols et que le sol ne conte- « nait plus qu'un gros 43 $\frac{8}{40}$ grains (115 $\frac{8}{40}$) d'argent fin. » Donc dans 20 sols représentant la livre monnaie, — la livre de compte, — il y avait 2304 grains d'argent, c'est-à-dire que l'aloi était alors de $\frac{1}{2}$ ou 6 deniers ; et plus exactement si le marc est d'argent fin : 0,4792 ou 5 deniers 18 grains.

Quelques années plus tard, en 1158, le marc d'argent est porté à 53 sols 4 deniers = 640 deniers ; donc un denier à cette date comportait d'argent $\frac{4608 \text{ grains}}{640}$ = 7 $\frac{1}{5}$ grains. La livre de compte comprenait donc 7 $\frac{1}{5}$ × 240 = 1728 grains d'argent et par conséquent l'aloi était :

$$x = \frac{1728}{4608} \times 288 = 108 \text{ grains ou 4 deniers 12 grains.}$$

Je m'arrête ; pousser mon examen plus loin serait sortir de mon sujet et il me faudrait en outre faire l'exposition d'un nouveau système monétaire des plus compliqués.

Ce système, qui comprend bientôt de nombreuses variétés de monnaies dans tous les métaux, dirai-je, — or, argent, billon, — a pour base un étalon monétaire unique, le *marc*, combiné avec une taille et un aloi variables, tous deux pour ainsi dire à l'infini ; et cela sous le fallacieux prétexte de fournir des ressources à l'État ou plus exactement au souverain !

De là les fraudes les plus condamnables et, à part la noble exception du règne de Saint-Louis, une monnaie imposée pour un taux de beaucoup supérieur à sa valeur métallique; et tandis que pendant plusieurs siècles la France subissait ce régime désastreux de monnaies à l'aloi frauduleux, l'Angleterre sous le nom de *sterling* lui empruntait le beau denier d'argent fin de Charlemagne du poids de 28 $\frac{4}{5}$ grains = $1^{gm},536$; les Flandres, le Brabant, le Hainaut, l'Allemagne, le loyal gros tournois de Saint-Louis...

Je finis, mais non sans faire remarquer qu'autant il serait ridicule de s'amuser à *peser* et à *analyser* les monnaies modernes, autant on aurait tort de se priver de ces deux modes d'examen, lorsqu'il s'agit d'arriver à la connaissance de la réglementation du monnayage sous les deux premières dynasties et pendant le moyen âge, époques pour lesquelles presque tous les textes réglementaires font défaut.

26. *Examen des propositions 4 à 10 de Guérard.*

Quatrième proposition. — Deux espèces de deniers furent en usage sous le roi Pepin, l'un du poids de 21 grains $\frac{2}{3}$, et l'autre de 24 grains environ.

Je pense avoir suffisamment établi le non fondé de cette proposition dans l'exposition du monnayage de Pepin, § 23.

Cinquième proposition. — Deux espèces de deniers furent en usage sous Charlemagne : la première était ancienne et venait de Pepin; la seconde fut nouvelle et Charlemagne en fut l'auteur.

Si Guérard avait dit d'une façon générale : deux espèces de monnayage, etc..., je n'aurais pas à contester, bien que la proposition ainsi formulée eût été fort vague ; mais attendu les termes mêmes qu'il a employés pour l'exposer, sa proposition doit être condamnée comme étant absolument inexacte.

Sixième proposition. — Le système monétaire établi par Charlemagne fut maintenu par ses premiers successeurs.

J'adhère à cette sixième proposition.

Septième proposition. — Sous les rois de la première race, la taille fut de 25 sols dans la livre d'argent du poids de 6144 grains.

J'espère avoir refuté cette opinion dans mon second article, puis avoir déterminé le degré de confiance qu'il faut accorder à l'écrit composé en 845 par un Aquitain, page 80 du troisième article.

Huitième proposition. — La taille fut réduite par le roi Pepin à 22 sols dans la livre d'argent.

Cette proposition est parfaitement exacte, car elle est basée sur un texte généralement admis.

Neuvième proposition. — Charlemagne renforça encore la taille, et la fixa définitivement à 20 sols dans la livre d'argent ; il augmenta en même temps d'un quart la livre, qu'il porta de 6144 à 7680 grains.

Si la fixation de la taille à 20 sols est un fait avéré et reconnu par tous les numismates, il n'en est pas de même du poids de la livre porté à 7680 grains ; je crois avoir démontré clairement qu'ici Guérard a pris pour la livre de Charlemagne, le poids de l'étalon monétaire donnant des

deniers de 32 grains et qu'il est dans tous les cas impossible d'admettre que l'on eût, à cette époque, imaginé une livre comportant comme première subdivision le nombre absurde et si peu pratique de 13 $\frac{1}{3}$ *onces !*

Dixième proposition. — La monnaie d'or fut abolie par le roi Pepin.

Cette dixième proposition est d'autant plus étrange sous la plume de Guérard qu'il reconnaît lui-même :

1° Que les sols d'or étaient encore en usage en 782 et même en 800 dans les actes publics ;

2° Que les deniers carlovingiens étaient supérieurs en poids aux deniers mérovingiens et il aurait pu ajouter également supérieurs en aloi.

Il est donc évident que, sous Charlemagne, ceux qui en l'absence de sols d'or exigeaient pour équivalent 40 deniers nouveaux, exerçaient une extorsion ; déjà sous Pepin cette prétention avait soulevé de vives réclamations et *donné lieu à beaucoup de parjures et de faux témoignages.* Pepin fit donc une ordonnance à ce sujet, ordonnance malheureusement perdue comme tant d'autres et qui bientôt ne fut plus rigoureusement observée. C'est pourquoi, en 813, le concile de Reims recourut à l'empereur : *Ut dominus imperator, secundum statutum bonæ memoriæ domini Pippini, misericordiam faciat, ne solidi, qui in lege habentur, per quadragenta denarios discurrant; quoniam propter eos multa perjuria multaque falsa testimonia reperiuntur.*

Ce texte est fort simple, la loi ancienne fixait la valeur argent du sol d'or à 40 deniers; mais les deniers récemment faits étant de beaucoup supérieurs aux anciens, le

concile demandait à l'empereur de modifier ce rapport.

Quoi de plus logique, de plus rationnel ?

Mais Guérard ne l'entend pas ainsi ; dans sa pensée la monnaie d'or est abolie depuis Pepin et pour que cela soit démontré, il lui suffit, dit-il, de déplacer une virgule ; perdant de vue qu'en bonne latinité la construction *qui in lege habentur per quadraginta denarios* serait peu correcte si l'on adoptait sa version, et qu'un bon auteur aurait écrit alors : *qui in lege habentur pro quadraginta denariis* (1) ; au contraire, rien n'est plus correct si *per quadraginta denarios* se rapporte à *discurrant*. Il n'y a donc pas lieu de déplacer la virgule, ni par conséquent d'adopter la version de Guérard *que les sols qui sont portés dans la loi pour 40 deniers, cessent d'avoir cours*. Sa dixième proposition doit donc être rejetée.

Dans un quatrième et dernier article que je compte dédier à la mémoire de mon regretté confrère, Ernest Gariel, je traiterai du marc en général et en particulier du petit marc de Flandre.

Ch. Cocheteux.

(*La suite dans la prochaine livraison.*)

(1) Je dois cette intéressante observation à M. Dutron, professeur à l'Athénée royal de Tournai, qui veut bien consacrer quelques loisirs à faire pour moi des recherches dans les archives de cette ville, avec le concours du dévoué archiviste, M. Maquest. Ayant communiqué à M. Dutron mon opinion sur cette dixième proposition, celui-ci s'empressa de me déclarer que j'avais d'autant plus raison, que le texte latin lui-même confirmait la version ancienne, etc...

UN DENIER GANTOIS INÉDIT

DE

LA FIN DU XIe SIÈCLE.

Une épave de la trouvaille d'Erweteghem, après s'être égarée pendant quatre années [1], est enfin entrée dans ma collection ; mais quelle épave et quel bonheur que celle-ci n'ait pas été anéantie en s'engouffrant dans le creuset d'un orfèvre !

Il s'agit d'un denier frappé à Gand, dans les dernières années du XIe siècle ou tout au commencement du XIIe siècle ; nous verrons tantôt à quel comte de Flandre il faut l'attribuer ; voici d'abord sa description :

M — O — T — A ou N — O — T — A. — Croix aux branches terminées par des croisettes coupant la légende. Entre les bras de la croix, séparées de la légende par un cercle pointillé, les lettres : G — A — N — D.

Rev. ✠ MONETAS. — Croix cantonnée de quatre

[1] La trouvaille d'Erweteghem fut faite en 1879.

annelets rattachés au centre et séparée de la légende par un cercle pointillé.

(Arg. — Diam. : 15 mill. — Poids : 5 décigr.)

Ce denier inédit, se présentant si à-propos pour remplir la lacune fâcheuse qui existe dans la série des monnaies gantoises, entre les règnes de Baudouin IV le Barbu (989-1036) et de Philippe d'Alsace (1168-1191), provient, avons-nous dit, de la trouvaille d'Erweteghem ; les raisons suivantes nous permettent d'affirmer ce fait avec certitude.

D'abord, la pièce a été rencontrée à une faible distance du village d'Erweteghem ; puis elle était accompagnée d'un denier attribué par certains numismates à Bondues (1) et sans aucun doute échappé du vase renfermant le trésor précité ; enfin le caractère général de la pièce, la couleur et l'oxydation de l'argent trahissent hautement l'origine de notre monnaie.

Or, la plus ancienne pièce (2) du trésor d'Erweteghem est un penny frappé dans les premières années du règne du roi d'Angleterre, Henri Ier (1100-1135), tandis qu'un

(1) Voir *Revue belge de numismatique*, 1880, pl. XVII, nº 9.

(2) Nous parlons des pièces de ce trésor qui ont été décrites, puisque, nous le verrons, notre pièce peut être un peu plus ancienne.

denier de Lambert (1113-1121), évêque de Tournai, est la plus récente des pièces à date certaine.

Ce trésor a par conséquent été enfoui durant les vingt ou trente premières années du XIIe siècle, dans tous les cas, après l'année 1113, peut-être pendant les troubles et l'anarchie dont souffrit la Flandre après l'assassinat de Charles le Bon (1119-1127), dans l'église Saint-Donat à Bruges.

Ces considérations nous portèrent d'abord à revendiquer l'attribution de notre denier pour Charles le Bon ou pour son prédécesseur Baudouin VII à la Hache (1111-1119), d'autant plus que le trésor d'Erweteghem renfermait un denier de Charles le Bon, aux légendes : COMITIS — DE INSULA (1) ; un certain doute, il est vrai, nous retenait parce que les monnaies connues de Charles le Bon sont signées soit de son monogramme KOS (2), soit de son nom en toutes lettres (3). Or, nulle signature pareille ne figure sur notre pièce ; le nom seul de la commune gantoise brille de tout son fier éclat, en éclipsant entièrement la personne du comte ; mais dans la même trouvaille se trouvait un denier inédit portant le monogramme de Robert II de Jérusalem (1092-1111) et au revers une croix recroisetée presque semblable à celle

(1) Voir *Revue belge*, 1880, p. 225.

(2) Denier lillois décrit dans la *Revue belge de numismatique*, 1880, p. 225. Quant au denier de Ghistelles, il faut le restituer à Philippe d'Alsace et lire P. COMES, au lieu de K. COMES.

(3) Denier d'Ancre (Albert) décrit dans la *Revue belge de numismatique*, 1880, p. 225 ; *voir* aussi l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1879, p. 184.

de notre pièce, quoique ne traversant pas la légende (celle-ci encore inexpliquée).

D'autre part, notre pièce présente certaines analogies de type avec la monnaie de Clémence, régente de Flandre, pendant l'absence de son mari, Robert II, guerroyant en Palestine ([1]), et le cousin germain de celui-ci, Baudouin de Hainaut (1070-1099), faisait frapper à Saint-Omer ([2]) une monnaie montrant au revers la même légende MONETAS ([3]) que celle de notre denier.

Notre monnaie aurait donc été frappée à Gand, sous le règne de Robert II de Jérusalem ([4]).

Mais pourquoi le nom du comte est-il effacé par celui de la commune gantoise? Robert II avait accompagné Godefroid de Bouillon, à la première croisade; pendant cette expédition, le comte de Flandre avait confié le gouvernement à sa femme Clémence de Bourgogne; celle-ci, pour faire acte d'autorité, s'était empressée de faire battre monnaie en son nom; il est probable qu'alors la remuante et orgueilleuse commune gantoise, profitant de l'éloignement de son souverain et supportant avec

([1]) La monnaie de Clémence a peut-être aussi été frappée à Gand.

([2]) Voir *Revue belge de numismatique,* 1880, pl. XVI, n° 1.

([3]) Une monnaie de Lambert, évêque de Tournai, représentée dans la *Revue belge de numismatique,* 1882, pl. XV, n° 2, porte aussi la légende MONETAS.

([4]) Dans un diplôme de 1093 par lequel Robert accepte l'avouerie du monastère de Ham, il est question d'une monnaie de Flandre : « Ut « autem nos, successores et praedecessores nostri, participes simus « omnium eleëmosynarum et spiritualium bonorum quæ a modo in « praedicta ecclesia Hamensi fiunt *centum solidos publicae flandrensis « monetae contradidi.* » (Miræus, II, p. 1143.)

impatience les prétentions d'une femme ambitieuse, aura voulu se gouverner elle-même et, comme preuve de son indépendance, aura signé ses monnaies de son nom.

Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que nous voyons le même phénomène se produire chaque fois que l'autorité comtale vient à faiblir ou à disparaître. Ainsi, pendant les troubles qui suivirent la mort de Charles le Bon, les Gantois interviennent activement dans les querelles suscitées par la vacance du trône de Flandre et, sans doute, alors aussi, la commune s'arrogea un gouvernement libre (1); de même, lorsque Philippe d'Alsace (1168-1191) revint, en 1178, de la Terre-Sainte, il trouva la ville de Gand remplie de troubles et d'agitations; pour calmer les Gantois, il dut leur octroyer la charte de 1178 (2); enfin, presque chaque fois que Gand se révolta contre l'autorité des comtes de Flandre, sous Philippe le Beau comme sous Philippe II, elle s'empressa

(1) Voir *Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année 1305*, par L.-A. Warnkoenig. — Cet historien nous dit que le 16 février 1128, les Gantois s'insurgèrent contre leur châtelain à cause de ses injustices et de ses torts continuels envers eux. Le châtelain se rendit auprès du comte (Guillaume de Normandie) qu'il avait ramené à Gand dans la vue de se réconcilier avec les habitants par son entremise; mais le comte voulut dompter les Gantois par la force et faire prévaloir les prétentions du châtelain par la violence; la commune ne se soumit pas et le comte fut obligé de lâcher pied.

(2) *Voir* Tailliar, *De l'affranchissement des communes dans le Nord de la France*, pp. 150 et 226. Cette charte, en publiant de nombreuses dispositions pénales pour le maintien de la paix publique, ne crée pas les libertés de la ville, ni les échevins qui sont les défenseurs et les gardiens des droits de la bourgeoisie. La teneur de cette charte suppose une organisation communale déjà établie et consolidée.

de frapper monnaie en son nom. Il est vrai cependant que les deniers semi-muets frappés dans une période normale portent la signature communale à l'exclusion de celle du prince, et cette constatation vient légèrement affaiblir la force de notre hypothèse.

Quoi qu'il en soit, il est très probable, pour ne pas dire certain, que notre pièce a été battue sous le règne de Robert II le Frison : le style de cette monnaie est bien flamand; l'abréviation MOTA ou NOTA pour MONETA se trouve également sur les deniers d'Egbert Ier, comte de Frise (1057-1068) (1); mais il faut lire la légende de notre monnaie en allant de droite à gauche ou du même côté d'une branche de la croix : $\frac{M}{T}\Big|\frac{O}{A}$, et de même l'inscription du centre, de haut en bas, $\frac{G}{A}\Big|\frac{N}{D}$, ou de droite à gauche, $\frac{G}{N}\Big|\frac{A}{D}$ (2); sinon, en lisant les lettres en cercle, la lecture donnerait GADN, interversion assez semblable à celle inscrite sur deux petits deniers gantois au casque (3) sur lesquels apparaît l'inscription GNAT (4).

(1) *Voir* Van der Chijs, *Monnaies de Frise*, pl. II.

(2) Lelewel dans ses *Observations sur le type du moyen âge de la monnaie des Pays-Bas*, signale, p. 7 (monnaie de Liége), un denier d'Otbert, évêque de Liége (1091-1119), frappé à Thuin et dont la légende doit aussi être lue de droite à gauche $\frac{T}{I}\Big|\frac{V}{N}$; cette pièce est aussi décrite par Appel, *Monnaies et médailles du moyen âge*, liv. IV, 2e partie, pl. XII, no 15.

(3) *Voir* les planches du catalogue de la collection Dewismes, pl. III, nos 55 et 56.

(4) Pour contrôler l'exactitude de la lecture de la légende GAND,

L'orthographe GAND est dérivée de la forme latine GANDAVVM inscrite sur les deniers de Charles le Chauve (840-877) (1) ; sur les deniers de Baudouin IV, on lit, il est vrai : GANT CIVITAS et cette même forme GANT apparaît sur les petits deniers de Philippe d'Alsace, de Baudouin IX de Constantinople (1194-1205), du monétaire Gérolf et enfin sur les autres deniers gantois semi-muets (2) ; ce n'est que plus tard que ressuscite l'orthographe GAND.

De nouvelles trouvailles surgiront peut-être qui nous feront connaître d'autres monnaies gantoises frappées à cette époque ; ainsi finiront par se compléter et se fixer nos idées sur la numismatique flamande du haut moyen âge. Déjà, les récentes découvertes de pièces aux légendes, aux types et aux modules dont l'existence était à peine soupçonnée ont révélé, au grand étonnement des numismates, tout un système monétaire nouveau, avec des caractères particuliers, étranges et imprévus.

G. Cumont.

nous avons soumis notre pièce à plusieurs numismates et à quelques archivistes, sans les avertir de notre opinion ; presque tous ont lu cette légende de la même manière que nous. Du reste, en cas de contestation, nous soumettrons notre pièce à l'examen de nos confrères.

(1) *Voir* Dewismes, pl. I, nos 6, 7 et 8. Gaillard, *Monnaies de Flandre*, pl. I, nos 5 à 9.

(2) *Voir* Dewismes, pl. III, nos 49 à 57 et nos 65 et 66 ; pl. V, nos 136 à 138.

MONNAIES BRABANÇONNES.

Planche XIX.

En 1882, j'ai eu l'avantage de publier dans cette *Revue* deux petits articles (1), concernant les variétés et les pièces inédites du Brabant et du Limbourg, qui se trouvent dans la collection de M. le chevalier van den Bogaerde-Moergestel.

Ainsi que je l'espérais, je suis de nouveau en état d'y ajouter quelques numéros que M. van den Bogaerde a acquis depuis ce temps, et dont voici la description (2).

Anvers.

1. (N° 5.) La légende B — T — M — I commence en bas à gauche.
   Denier. Gr. 0.60.

Vilvorde.

2. (N° 15.) La croix ornée d'annelets au lieu de globules.
   Denier. Gr. 0.60.

(1) *Revue belge de numismatique*, 1882, pp. 465 et 601.

(2) Les planches et les numéros qui sont placés en tête de chaque pièce, indiquent les numéros correspondants de M. van der Chijs, *De munten der voormalige Hertogdommen Brabant en Limbourg*, et *De munten der leenen van de voormalige Hertogdommen Brabant en Limburg*.

Henri Ier, 1190-1235.

3. (N° 9.) HE — NRICVS DVX.
Denier. Gr. 0.65.

Henri II ou III, 1235-1261.

4. (N° 2.) Lion à queue fourchue.
Denier. Gr. 0.30.

5. (N° 16.) *Rev.* La croix cantonnée de B— ⁘ —T— ⁘.
Denier. Gr. 0.50.

Jean Ier, 1261-1294.

6. *A.* (N° 14.) La croix cantonnée des lettres H — S — I — O.
Légende : ✠ I : D — EIG — RAT — IA ×.
Esterlin. Gr. 1.05.

B. Dans les cantons I — O — N — S.
Légende : ✠ I : D — EIG — RAS — IA.
Même pièce. Gr. 1.40.

C. × I · D — EIG — RAT — IA ×.
Même pièce. Gr. 1.20.

D. × I · D — EIG — RAT — IA ×.
Rev. · D — VX BRA — BANTI.
Même pièce. Gr. 1.20.

Jean II.

7. (N° 6.) *Rev.* MON — ETA · BR — VXELN.
Gros. Gr. 1.50.

8. *A*. (N° 9.) Légende extérieure : ✠ NOMEN DOMIN NOSTRI SIT BENEDICTVM.
Légende intérieure : ✠ BRABAN : TIE · DVX.
Rev. Des fleurs de lis dans les écussons de la bordure au lieu de globules.
Gros. Gr. 3.90.

B. Légende extérieure : ✠ NOMEN : DOMINI : NOSTRI : SIT : BENEDICTVM.
Légende intérieure : ✠ BRABANTIE : DVX.
Même revers, même pièce. Gr. 3.90.

Wenceslas et Jeanne, 1355-1383.

9. (N° 4.) *Rev*. Après MONETA, une tréfeuille au lieu d'une croisette.
Gros. Gr. 2.60.

Jeanne, seule, 1392-1405.

10. Écusson écartelé aux quatre lions ✠ IO · · EI GRA · · VC · BRAB · NT.
Rev. Croix pattée coupant la légende; dans les cantons, D — V — X — C.
Légende : ✠ MON — ETA ⁝ F — I .... — IEN. (Filvoriens.)
Quart de gros. Gr. 0.55.

Pl. XIX, n° 1.

Philippe le Bon, 1429-1467.

11. (N° 10). ✠ PHS ⁝ DI ⁝ GR ⁝ DX ⁝ BVRG ⁝ Z ⁝ BRAB.
Quart de gros, *vierlander*. G. 0.40.

Charles le Téméraire, 1467-1477.

12. (Pl. XXXIV, n° 1.) KAROL — DX : BG — BRAB — Z : LI'.
Florin Saint-André. Gr. 3.40.

13. (Pl. XVII, n° 8.) Demi-briquet de l'an 1474.
Gr. 1.90.

14. (N° 7.) *Rev.* ✠ SALVV : FAC : PPLM : MVV : DNE : A° : 1475.
Double briquet. Gr. 2.90.

15. (N° 9.) ✠ KAROLVS · DEI · GRA · DVX · BG · BRAB · Z · LIM.
Double mite Gr. 1.30.

Philippe le Beau, mineur, 1482-1496.

PREMIÈRE PÉRIODE.

16. (N° 7.) ✠ MO : ARCHIDVCV : AV : BVR : BR : LI ' Z.
Double briquet. Gr. 2.35.

17. (Pl. XXXV, n° 4.) La fleur de lis à l'exergue non accostée de deux globules.
Demi-briquet. Gr. 1.75.

18. (Pl. XXXV, n° 8.) *Rev.* ✠ IN ∘ NOMINE ∘ DOMINE ∘ AM..
Demi-negenmanneke. Gr. 0.65.

TROISIÈME PÉRIODE.

19. (Pl. XXXVI, n° 3*.) ✠ PhS DEI GRA DVX BRABAN Z LI'.
Gros dit Lovenaar. Gr. 2.45.

QUATRIÈME PÉRIODE.

20. (N° 5.) MAXIMLI — AN' ‡ REX ‡ — ROMANO + — PAT + 1489.

Rev. × PH'I ‡ ARCHIDV — + AVST ‡ — BVRGDIE ‡ BRA.

Florin Saint-André. Gr. 3.40.

21. (N° 26.) MAXIMILIAN ∘ · · · · · · · NOR ∘ PATER ∘ 1489.

Rev. · · · · · · · · CHIDVCIS ∘ AVSTRIE BVR ∘ BRA.

Sol. Gr. 1.55.

22. (Pl. XXXV, n° 6.) ♔ PHI × ARCHIDVCIS + AVSTRE + BVRG + BRA ✋

Pièce de quatre mites. Gr. 1.30.

23. (Pl. XXXVI, n° 6.) ✠ PHS + ARCHIDVX + AVSTRIE + BVRGVNDIE + BRA ⁝ Z.

Double briquet. Gr. 2.85.

24. (Pl. XXI, n° 29.) ♔ MAXIMLIAN ∘ REX ∘ RO ∘ PAT.

Rev. ♔ PHI ∘ ARCHIDC ∘ AV ∘ BG ∘ B ✋

Demi-negenmanneke. Gr. 0.70.

25. (N° 31.) ✠ PHS + ARCHIDVX + AVSTRIE + BVRG ⁝ BRA.

Rev. La croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux lions : BENED' — ANIMA + — MEA + + DOMIN.

Demi-sol. Gr. 1.30.

Philippe le Beau, majeur, 1496-1506.

26. (N° 1.) ✠ PHʼS ‡ DEI ‡ GRA ‡ ARCHID ‡ AVSTE ‡ DVX ‡ BVRG ‡ Bʼ.
Rev. + S ‡ PHE ‡ INTERAD + — + PRO ‡ NOBIS + — ✋
Florin Saint-Philippe. Gr. 3.25.

27. (N° 2.) ✠ PHS ‡ DEI ‡ GRA ‡ ARCHID ‡ AVSTE ‡ DVX ‡ Bʼ ‡ Bʼ
Rev. + S ‡ PHE ‡ INTERAD — + PRO + NOBIS + — ✋ +
Demi-florin Saint-Philippe. Gr. 1.55.

28. (N° 10.) PHS + DEI ⁝ GRA ⁝ ARCHID ⁝ AVST ⁝ DVX + BG ⁝ Bʼ
Rev. OMNIS + SPIRITVS + LAVDET + DOMINI + ANNO + 1496.
Double sol. Gr. 2.95.

29. PHS * DEI * GRA * ARCHID * AVS *.
Rev. ✠ MO * AV * FACTA * TRAIECTI * IN * VROENHOF * 1500.
Florin d'or. Gr. 3.25.
Comparez *Revue belge,* 1872, p. 379, n° 42.

30. (N° 10.) PHS * DEI * GRA * ARCHID * AVSTE * DVX * BVRG * BRAʼ * Z.
Rev. OMNIS * SPIRITVS * LA · · · · · · MINVM * A° * 1500.
Double sol. Gr. 2.90.

31. (N° 10.) PHʼS * DEI * GRA * ARC · · · · · ·

STE * DVX * BVRG * B' * Z et la légende non séparée par la couronne.

Rev. OMNIS * SPIRITVS * LAVDET DOMINV' * ANO * 1505.

Double sol. Gr. 2.95.

Charles V, mineur, 1506-1515.

32. (N° 14.) MO × ARCHIDVC × AVS × FA × TRAIECTI × I × VROH'.

Rev. SIT × NO - DOMINI - × BENEDI - CT × 1512.

Demi-sol. Gr. 1.50.

33. (N° 9.) MO + ARC + ARCHIDA' + AVSTRIE + DVC + BG + B' + Z.

Rev. SIT × NO - ME × DO - MNI × BENEDICT.

Sol. Gr. 2.80.

34. *A.* (N° 12.) MO + ARC + ARCHIDV + AVST + DVCV + BG + B'.

Rev. SIT + NO - ME + DO - MINI + BENEDICTV. Les lions et les fleurs de lis dans les cantons opposés.

Demi-sol. Gr. 1.30.

B. MO' + ARC' + ARCHIDVCV' + AVST + DV' + B' + B' +.

Rev. SIT + NO - ME + DO - MINI + BE - NEDICTV.

Même pièce. Gr. 1.35.

Charles V, avec sa mère.

35. (N° 2.) ✋ IOANNA × ET × KAROLVS × D × G × RE.
Sudivision du réal. Gr. 1.35.

Charles V, majeur, 1515-1555.

36. *A.* (N° 4.) ✋ KAROLVS ‡ D ‡ G ‡ ROM ‡ IMP ‡ Z ‡ HISPAR ‡ REX.
Rev. 👑 DA + MICHI + VIRTVT + CONTRA + HOSTS + TVOS.
Demi-réal. Gr. 2.85.

B. ✋ KAROLVS × D × G × ROM × IMP × Z × HISPAR × REX. (IMP. en monogramme.)
Rev. 👑 DA × MICHI × VIRTVTE × CONTRA × HOSTES × TVOS.
Même pièce. Gr. 2.80.

37. *A.* (N° 16.) KAROL' — D × G × RO' — IMP + Z + HI — SP' × REX.
Rev. ✋ DA × MICHI + VIRTVT + CONTRA + HOSTES + TVOS.
Demi-réal d'argent. Gr. 2.95.

B. KAROLV — D + G + ROM — IMP + HI — SPA' + REX.
Rev. ✋ DA + MICHI + VIRTVT + CONTRA + HOSTS + TVOS.
Même pièce. Gr. 2.70.

C. KAROLVS — D : G : ROM — IMP · Z · HI — SPA · REX · (IMP. en monogramme.)

Rev. ✋ DA · MICHI : VIRTVTE · CONTRA · HOSTES · TVOS :

Même pièce. Gr. 2.70.

38. (N° 12.) KAROLVS + D' + G' × RO × IMP × Z × HISP × REX 1536.

Rev. ✋ DA — MICHI × VI — RTV + CO — TRA + HOS + T — VOS. (TRA en monogramme.)

Pièce de quatre patards. Gr. 5.60.

39. (N° 10.) *Rev.* ✋ DA · MIHI : VIRTVTE · CON : HOSTES · TVOS · (TE en monogramme.)

Florin Carolus.

40. (N° 8.) · CAROLVS : D : G : ROM · IMP : HISP · REX · DVX · BVRG : Z ✋.

Florin Carolus. Gr. 22.70.

41. (N° 6.) ✺ CARO : D : G : RO : IMP : HISP REX : DVX : BVRG Z BRA.

Rev. ✋ DA : MIH : VIRTVTE : COTRA : HOSTES : TVOS : 1542.

Couronne au soleil. Gr. 3.40.

42. (N° 12.) Pièce de quatre patards, conforme au dessin, mais avec le millésime 1546.

Gr. 6.05.

43. (N° 26.) Swarte corte de l'an 1548.

Gr. 1.70.

Philippe II, 1555-1576.

44. (N° 13.) Écu Philippus de l'an 1557 avec la marque monétaire de Maastricht.

45. (N° 12.) *Rev.* · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR · ✋ ·
Écu Philippus de l'an 1558.

46. (N° 14.) Même pièce, mais frappée à Maastricht en 1558.

47. (N° 4.) PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · BR.
Rev. · ★ · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR ·
Demi-réal d'or. Gr. 3.45.

48. *A.* (N° 5.) PHS · D : G · HISPZ · REX · DVX · BRA.
Même pièce, frappée à Anvers. Gr. 3.45.

B. PHS · D : G · HISPZ REX · DVX · BRAB.
Rev. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ✋.
Même pièce. Gr. 3.35.

49. (N° 18.) PHS · D : G · HISP Z REX · DVX · BRAB 15 ✋ 62.
Demi-écu Philippus.

50. *A.* (N° 20.) PHS · D · G · HISP · Z · REX · DVX · BRA · 15 ★ 64.
Même pièce.

B. Rev. DOMINVS · MICHI · ADIVTOR.
Même pièce.

51. *A.* (N° 22.) Cinquième de l'écu Philippus, au millésime 1564.

B. PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · BRAB · 15 ✋ 64.
Même pièce.

52. (N° 23.) · PHS · D · G · HISP Z REX · DVX · BR · · 15 ★ 67.

Même pièce.

53. (N° 30.) Variété, sans le cercle intérieur au revers. Demi-écu à la croix de Bourgogne.

54. (N° 28.) ✋ PHS · D : G · HISP · Z · REX · DVX · BRA, et la date 1568.

Rev. Sans cercle intérieur.

Écu à la croix de Bourgogne.

55. (N° 15.) PHS · D : G · HISP ꝛ REX · DVX · BRA 15 ✋ 72.

Écu Philippus.

56. *A.* (N° 26.) · PHS· D : G · HISP ꝛ REX · DVX · BR 15 ★ 72.

Dixième de l'écu Philippus.

B. Mêmes type et date.

Rev. La croix de Bourgogne n'est accostée que de trois étincelles.

Même pièce.

C. · PHS · D : G · HISP ꝛ REX · DVX · B · 15★72.

Même pièce.

D. · PHS · D · G · HISP ꝛ REX · DVX · B · 15 ★ 72.

Rev. La croix de Bourgogne, accostée de trois étincelles seulement.

Même pièce.

57. (N° 17.) Écu Philippus de Maastricht, avec la date 1573.

Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ⁝

58. (N° 18.) PHS · D G HISP Z REX · DVX · BRA · 15 ✋ 73.
Demi-écu Philippus.

59. (N° 17.) Variété avec la marque monétaire d'Anvers.
Écu Philippus.

60. (N° 42.) Variété avec la date 1574, frappée à Anvers.
Vingtième de l'écu Philippus.

61. (N° 41.) · PHS · D : G · HISP — Z REX · DVX · BR ·
Même pièce de l'an 1576.

62. (N° 46.) PHS · D · G · HISP · REX · D · B.
Negenmanneke.

63. *A*. (N° 50.) · ★ · PHS · D : G · HISP · Z · REX · D · BR ·
Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR ·
Pièce de trois mites.

B. · ★ · PHS · D · G · HISP · Z · REX · D · BR ·
Même revers.
Même pièce.

C. ★ · PHS · D · G · HISP Z REX · D · BR.
Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTR.
Même pièce.

D. · ★ PHS : D : G · HISP Z REX · D · BR.
Rev. · DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.
Même pièce.

E. · ★ PHS · D : G · HISP · Z · REX · D · BR.
Rev. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR·

64. *A*. (N° 52.) · ★ PHS · D · G · HISP ꝛ REX · D · BRA.
Rev. DOMINVS · MIHI · ADIVTOR.
Double corte.

B. · ★ · PHS · D : G · HISP ꝛ REX · D · BRA.
Rev. · DOMINVS · MI — HI · ADIVTOR ·
Même pièce.

C. · ★ PHS · D : G · HISP ꝛ REX · D · BRA.
Même revers, même pièce.

D. · ★ · PHS · D : G . HISP ꝛ REX . D . BRA.
Rev. · DOMINVS . MI — HI . ADIVTOR ·
Même pièce.

MONNAIES SEIGNEURIALES.

MEGEN.

Jean III, 1359-1415.

65. Dans un cercle perlé I(*oh*)?
Légende : ···· COMES ·· MEGE ··
Rev. Croix pattée ✠ IOHS · COM ····· ENS.
Billon noir. Gr. 0.55.

Pl. XIX, n° 2.

Marie de Brimeu, 1572-1576.

66. (N° 19.) MONE — COMI — MAGI — ENSI.
Billon noir. Gr. 1.00.

67. *A*. (N° 20.) MONE — COMI — MAGI — ENSI.
Rev. ✠ BENED QVI VENIT IN NOM : DOM.
Même pièce. Gr. 0.75.

B. Même type.
Rev. ✠ BENED · QVI · VENIT · IN · NOM : DOM.
Même pièce. Gr. 0.85.

BUNDE.

Jean.

68. (N° 43.) ✠ MONETA : NOV : DE : HELS'.
Billon noir. Gr. 0.60.

GRONSVELD.

Jean Ier, 1508-1559.

69. Dans un cercle perlé, l'écusson écartelé de Batenbourg-Gronsveld.
Heller. Gr. 0.15.

Pl. XIX, n° 3.

Jean II, 1588-1617.

70. *A*. *Revue belge*, 1874, pl. XII, n° 5. · IN · GRONSVELT · BARO · D · BATO · E · R.
Liard.

B. Même type.
Rev. Pl. XII, n° 6.
Même pièce.

71. *A*. *Revue belge*, 1874, pl. XII, n° 6. · IN · GRONSVELT · BARO · D · BATO ET.
Liard.

B. IOES · COES · D · BRONCHORST · ET.
Même pièce.

C. IOES · COMES · D · BRONCHORST.
Même pièce.

72. (Pl. XXX, n° 4.) ❀ IOES · COMES · D · BRON · ET · I.
Rev. GRON · BARO · D · BAT · R.
Demi-liard.

73. Dans une guirlande · FRI CIR G ·
Rev. Écusson orné, aux armes de la Frise.
Demi-liard.

Juste-Maximilien, 1617-1662.

74. *Revue belge,* 1874, n° 10. IVS : MAX : CO : DE : GRONS : E.
Rev. LIB : BARO : IN : BATT : ET : RI.
Liard.

75. *A. Revue belge,* 1882, n° 29. Variété avec la date 1649.
Même pièce.

B. IVSTVS ··· CO · DE · GRO · BR.
Rev. Même type, seulement les armes de Gronsveld dans un cartouche. FER · BARO · IN · BATTENB · ET · RI.
Même pièce.

Pl. XIX, n° 4.

76. Armes écartelées et couronnées de Bronchorst-Batenbourg; en abîme, l'écusson de Gronsveld.
IVSTVS ···· DE · GRO · B.

Rev. Buste couronné à gauche. FERDINANDVS · III · RO ·

Liard au type liégeois.

Pl. XIX, n° 5.

RANDERODE.

Arnould, 1290-1331.

77. (N° 2.) ✠ ARNOD DNS RAN.

Gros tournois. Gr. 1.55.

THORN.

Marguerite de Bréderode, 1531-1577.

78. (N° 6.) MONETA ⁂ NOVA ⁂ AVREA ⁂ THORENSIS ⁂.

Rev. SANCTVS ⁂ MICHAEL ⁂ ARCHANGEL' — ∘.

Angelot. Gr. 4.80.

79. (N° 15.) MARGA' * D * BREDROD * AB * FVND * SE * THOREN.

Rev. (Pomme de grenade.) DENARIVS * NOVVS * QVINDECIM * STVFERORVM.

Demi-écu.

80. (N° 17.) MARGARE ⁂ D * BREDEROD ⁂ AB ⁂ FVND ⁂ SE ⁂ THORE '

Écu de l'an 1563.

81. (N° 18.) MARGARE ⁂ D * BREDEROD * AB ⁂ FVN * SE ⁂ THOREN '

Même pièce et date.

82. *A*. (N° 23.) MO : LIB' — IMPERIAL' — FVNDAT · IN — THORE.
Écu de l'an 1570.

B. *Rev*. ❀ MAXIMILIA · II · ROMA · IMP · SEM · AV ❀.
Même pièce.

83. (Pl. XXXII, n° 6.) *Rev*. MAXIMILIA · ROMA · IM · SEM · AV.
Même pièce.

Anna de la Marck, 1604-1621.

84. (Wolters, pl. VI, n° 1.) AN — NA · D · G · AB — IN · TH — OREN · CO · D — · M.
Rev. MATHI · I · D · G · ELEC · RO · IM · SEM · AV · IV · ST.
Pièce de quatre sous.

85. (Pl. VI, n° 3.) ANNA · D · MARCK · AB · THO.
Rev. ✠ SIT · NO · DO — MIN — I · BENEDI.
Écusson aux armes de Thorn-Marck.
Liard de l'an 1614.

86. *A*. (Pl. VI, n° 5.) ANNA · D · MARCK · AB · THO.
Même pièce.

B. *Rev*. SIT · NO · DO — MI — NI · BENEDI ·
Même pièce.

87. *A*. (Pl. VII, n° 8.) ANNA · DEI · G : ABBA · IN · THO · C · DM.
Même pièce.

B. ANNA · DEI · G · ABBA · IN · TH : C · D · M.
Rev. Sans les rosaces à côté de la croix.
Même pièce.

88. *Revue belge,* 1882, n° 68. IN THO
RĒN · CV
SVS
Demi-liard.

FAUQUEMONT.

Frédéric de Meurs, 1416-1448.

89. (Pl. XX, n° 1.) FRED * C * D ⁝ MOIRS * ʒ * SVDS'.
Rev. * MONET * — A NOVA ⁑ — VALKB'.
Gros. Gr. 2.05.

LOOZ.

Louis IV, 1328-1338.

90. (N° 4.) ✠ LVDOVIC ⁝ COMES · LOSEN.
Gros. Gr. 2.40.

RUMMEN.

Arnould d'Oreye, 1331-1364.

91. (N° 4.) ARN — O ⁝ DV — C ⁝ DO — MNI
Gros. Gr. 2.50.

Jean de Wezemael, 1415-1465.

92. (N° 3.) ✠ IOHAN' DE' WESAM.
Rev. ✠ MONETA ⁝ DE ⁝ RVMM.
Billon noir. Gr. 1.35.

RECKHEIM.

Guillaume Ier, de Sombreffe, 1397-1400.

93. (N° 34.) *Rev.* ✠ MONETA ⁝ DE ⁝ RECKHEM ⁝
Billon noir. Gr. 0.50.

94. Rose remplissant le champ. ✠ GVLHEMVS ∘ DE ∘ SOMBEF.
Rev. Croix pattée coupant la légende MON — ... — ... — KEN.
Dans les cantons R — ⁺ — · — H.
Billon noir. Gr. 0.35.

Pl. XIX, n° 6

Guillaume de Vlodorp, 1556? — 1564/65.

95. (N° 54.) *Rev.* FERDI ⁝ I ⁎ ROMANO ⁝ IMPE ⁝ SEM ⁝ AVGVSTVS.
Écu.

Ernest de Lynden, 1603-1636.

96. (Wolters, n° 63.) MONETA · NOVA · ARGENT · CO · D · R.
Escalin.

97. (N° 40.) · BARO · IMPERIALIS · IN · RAIKEYM.
Liard.

98. *A.* (N° 72.) · MON · NOVA · COM · D · REC ·
Liard.
B. · MON · NOVA · COM · D · REC.
Rev. · DOMINVS · MICHI · ADIVTOR ·
Même pièce.

99. (N° 73.) · FRI ·
· C · I · R
1631

Rev. L'écusson de la Frise dans un cercle perlé.
Demi-liard.

Ferdinand de Lynden, 1636-1665.

100. (N° 64.) MONTA · NOVA · COMITIS · ASP.
Liard.

101. (N° 66.) MONETA · NOVA · COMITIS · AS · L · R.
Rev. DEVS · PROTECTOR · NOST.
Même pièce.

102. (N° 71.) FERD : II · D · CO · ROM · IMP.
Liard.

SCHOONVORST.

Renaud, 1391-1419.

103. (N° 3.) La légende séparée par ⁝
Rev. ANNO D — OMINI — M ⁝ CCC ×× — ×
LXXXXI.
Gros. Gr. 2.05.

TH. M. ROEST.

Leide, août 1884.

NÉCROLOGIE.

PIERRE DE CAISNE.

Le 3 février 1884 est décédé, à Anvers, le docteur Pierre De Caisne, ancien inspecteur général du service sanitaire de l'armée ; il fut nommé membre correspondant regnicole de notre Société, le 2 juillet 1876 et membre effectif le 6 juillet 1879.

Son affabilité et la grande droiture de son caractère lui avaient valu les sympathies de tous ses collègues ; son assiduité à nos séances témoignait de son zèle pour la numismatique.

De Caisne collectionnait les monnaies obsidionales, quelques monnaies belges, les pièces d'or frappées par la famille napoléonienne et les médailles du règne de Léopold Ier.

Il était membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, correspondant étranger de l'académie royale de médecine de Paris, agrégé à l'université de Gand, commandeur de l'ordre de Léopold, officier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de fer, de la croix commémorative, du mérite civil (1re classe) et de la médaille d'or des épidémies.

Il vit le jour à Bruxelles, le 11 mai 1809.

G. C.

JULES FRIEDLAENDER.

La numismatique a fait, en Allemagne, une grande perte. Le 4 avril 1884, est mort Jules Friedlaender, conseiller d'État, directeur du cabinet royal de numismatique à Berlin, membre honoraire de l'académie des sciences. Né le 26 juin 1813, il avait été de bonne heure initié à la numismatique, par son père, dont la superbe collection était composée avec autant de goût que de science.

Lorsqu'il eut terminé ses études, Friedlaender entreprit un voyage de plusieurs années, en Italie et en Sicile; dans ses pérégrinations il parvint à se procurer plus de trois mille monnaies antiques, pour enrichir les collections numismatiques, alors bien pauvres, du Musée royal de Berlin.

A son retour, il publia une série d'excellentes monographies :

Les monnaies des Ostrogoths (1844); les monnaies des Vandales (1849); les monnaies de Justinien (en collaboration avec Pinder, 1843); enfin les monnaies des Osques (1850). Outre ces écrits, nous devons à Friedlaender plusieurs mémoires et notices d'une grande valeur, insérés dans le journal de Köhne (*Zeitschrift für Münzkunde*), dans les *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wapenkunde,* dans la *Revue numismatique* de Vienne et

dans la publication rédigée par von Sallet (*Zeitschrift für Numismatik*). Aussi contribua-t-il grandement à élucider la numismatique allemande du moyen âge.

Son dernier grand ouvrage : *Les médailles italiennes du* XVe *siècle* (1882), est digne de toutes louanges; jusqu'à la fin de sa vie, Friedlaender travailla à compléter cette œuvre tout en se livrant en même temps à quelques études sur les médailles de la Renaissance. Grâce à ses travaux, la numismatique ancienne reprit en Allemagne le rang auquel elle a droit.

Son zèle pour enrichir les collections du Musée royal était sans borne : il y mit de l'ordre, fit une classification scientifique, écarta les pièces fausses et dressa un inventaire soigneux.

Son énergie et son dévouement transformèrent la petite collection provinciale en une des plus grandes du monde, dépassant, par certains côtés, les cabinets numismatiques de Londres et de Paris.

Lorsque Pinder fut appelé au ministère, Friedlaender devint le directeur effectif de la collection des monnaies antiques, et plus tard (1868) dirigea toutes les collections numismatiques.

Enfin, pour couronner cette réorganisation si patiemment obtenue, il travailla jusqu'à la fin de ses jours, avec l'aide de son ami von Sallet, à l'achèvement du catalogue complet des monnaies anciennes [1].

[1] Une notice nécrologique par Alfred von Sallet, insérée dans la *Zeitschrift für Numismatik*, 1884, tome XII, 1re livraison, pp. 116 à 119, a servi de guide à l'auteur.

Friedlaender était, depuis le 10 décembre 1883, membre associé étranger de notre Société.

G. Cumont.

ERNEST GARIEL.

Ernest Gariel, membre de la Société française de numismatique et associé étranger de notre Société, depuis le 1er décembre 1880, est mort à Paris, le 19 avril 1884. Les lecteurs de notre *Revue* se souviennent tous de l'ardente polémique qu'il eut avec M. Cocheteux, à propos de l'atelier monétaire de Tournai. Gariel s'est occupé spécialement du monnayage carolingien et ses considérations sur les origines de celui-ci ont été très remarquées; il publiait une longue et savante monographie des monnaies carlovingiennes, lorsque la mort vint interrompre ces travaux, si appréciés par le monde numismatique.

G. C.

ALEXANDRE-JOSEPH PINCHART.

Alexandre Pinchart, chef de section aux Archives générales du royaume, un des membres effectifs les plus anciens (1er juillet 1849) et les plus dévoués de notre Société, est mort à Saint-Josse-ten-Noode (Bruxelles), le 23 juillet 1884.

Indépendamment de ses travaux sur la numismatique, qui sont tous énumérés dans la *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge,* notre regretté confrère collabora à plusieurs recueils scientifiques de la Belgique et de l'étranger; ses études sur les arts et les artistes aux Pays-Bas, ses œuvres historiques, enfin ses recherches sur la sphragistique, sur l'archéologie et notamment sur la fabrication des tapisseries de haute-lice dans nos anciennes provinces [1], lui valurent de nombreuses distinctions : il était membre de l'Académie royale de Belgique (classe des beaux-arts), de la Commission provinciale de statistique, membre correspondant de la Commission royale des monuments, de l'Académie

[1] Nos lecteurs trouveront la liste de tous les travaux de M. Pinchart dans les discours prononcés sur sa tombe et publiés dans le *Moniteur belge* du 28 juillet 1884.

d'archéologie, secrétaire honoraire de la Société royale belge des Aquarellistes, etc.

Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold (depuis 1871), chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire de Suède et de Norwège, de la Couronne de Chêne et de François-Joseph d'Autriche.

Pinchart était né à Wavre, le 23 juillet 1823.

G. C.

MÉLANGES.

Méreaux inédits de la Confraternité religieuse de Notre-Dame et du Serment des arbalétriers de Saint-Jean-Baptiste à Enghien, par le comte Maurin Nahuys. Louvain, imprimerie Lefever, frères et sœur, 1884, in-8°, 32 pages, 1 planche avec 11 méreaux. (Extrait des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien,* 1884.)

Notre savant confrère, le comte Maurin Nahuys, signale d'abord que les moules de ces méreaux ont été retrouvés à Enghien, chez M. Alexandre Vekens. Les divers usages et les différentes étymologies du méreau sont ensuite très complètement rappelés ; quant aux méreaux décrits dans cette notice, ils appartiennent à la catégorie générale des jetons de présence : les uns, ecclésiastiques ou religieux, étaient une véritable monnaie fictive échangeable contre du numéraire ; les autres, laïques, servaient de marque à la première des corporations armées d'Enghien La description de ces méreaux est accompagnée d'une esquisse très intéressante de l'histoire de la Confraternité de Notre-Dame et de celle du Serment de Saint-Jean-Baptiste. Suivent enfin deux annexes : 1° lettres de Robert de Croy, évêque de Cambrai, approuvant les statuts de la Confraternité de Notre-Dame, établie en l'église de Saint-Nicolas à Enghien (Bruxelles, 3 avril 1524); 2° résolutions capitulaires de la Confra-

ternité de Notre-Dame d'Enghien, de 1578 à 1586. Nous félicitons notre confrère de ce remarquable travail qui servira à compléter l'histoire du méreau en Belgique.

G. C.

Une loi du 26 janvier 1883 (*Staatsblad,* n° 4), avait décrété le déplacement de l'embouchure de la Meuse. Cet événement est rappelé par une médaille exécutée par M. F. Baetes, graveur à Anvers.

Le sujet de cette médaille avait été livré à un concours international ; quatorze projets furent soumis au jury : le premier prix fut décerné au sieur Louis Jünger, sculpteur et professeur à l'école royale des Beaux-Arts, à Amsterdam.

Voici la description de cette médaille (diamètre : 75 millimètres) :

Sur la face, est représenté un législateur assis sur un trône ; à sa droite, un génie personnifiant le Wahal et, à gauche, la figure allégorique de la Meuse.

Le législateur tient dans la main droite le rôle de la loi sur lequel se lisent les mots : « Wet van 26 januari 1883 (loi du 26 janvier 1883). (*Staatsblad,* n° 4) » ; de la main gauche, il montre à la Meuse la nouvelle direction qu'elle devra suivre. Une femme agenouillée devant le personnage s'appuie sur les armes du Brabant septentrional et paraît témoigner sa reconnaissance.

Le revers porte, dans un cercle d'étoiles, l'inscription suivante :

« In het 34e jaar der regeering van koning Willem III,

« onder het bestuur van den minister van waterstaat,
« Jonkhr G. J. G. Klerck, is de wet van 26 januari 1883
« tot verlegging van de uitmonding der Maas tot stand
« gekomen. »

(Dans la trente-quatrième année du règne de Guillaume III et sous l'administration du sieur G.-J.-G. Klerck, ministre du régime des eaux, a été votée la loi du 26 janvier 1883 pour le déplacement de l'embouchure de la Meuse.)

G. C.

Le vol aux jetons. — La *Revue belge de numismatique* a eu à s'occuper des jetons et méreaux contemporains assez souvent pour qu'il paraisse pouvoir convenir d'y conserver note d'un article de faits-divers qu'on lisait, vers le 8 mai dernier, dans plusieurs journaux de Paris, et que voici :

« Il y à deux jours, les cinq frères P..., Italiens d'origine, arrivaient à Paris par la gare de Lyon. Comme ils se rendaient au Havre, ils demandaient à un employé du chemin de fer des renseignements pour aller à la gare Saint-Lazare, lorsqu'ils furent accostés par un individu qui les interpella en langue italienne et leur proposa de leur servir de cicerone. Les cinq Italiens acceptèrent avec empressement, et se laissèrent conduire dans un établissement du boulevard Belleville, où leur obligeant compatriote les présenta à un autre individu parlant également l'italien.

« Après avoir vidé ensemble quelques bouteilles de

vin, le cicerone dit aux frères P... qu'il allait s'occuper de leur départ. Après avoir mis devant eux, dans une valise, une liasse de billets de banque et des rouleaux d'or qu'il sortit d'un sac qu'il avait en bandoulière, il leur proposa d'y mettre aussi tout ce qu'ils possédaient. Les frères P..., flattés de la confiance que leur témoignait leur compatriote, lui remirent leurs valeurs, que celui-ci eut l'air de placer également dans la valise. Au bout de quelques instants, le cicerone et son compère les quittèrent sous un prétexte quelconque et leur laissèrent la garde de la valise.

« Les frères P... ne les voyant pas revenir, allèrent, sur les conseils du limonadier, au bureau du commissaire de police de Belleville, auquel ils racontèrent ce qui leur était arrivé. Ce magistrat a fait ouvrir la valise, et on a reconnu qu'elle ne contenait que des rouleaux de jetons et de faux billets de banque.

« Le signalement des deux voleurs a été donné à la police de sûreté, etc..... »

On apprenait bientôt, dans un autre article, que les jetons dont il s'agit étaient des méreaux ou jetons de consommation, en cuivre, que certains entrepreneurs font frapper à Paris pour le payement de leurs ouvriers, et dont nos malfaiteurs s'étaient approprié un approvisionnement considérable, au moyen d'une commande fausse faite au fabricant.

Nous n'avons pas eu l'occasion de nous tenir au courant de ce qu'il est advenu de ces friponneries pour ceux qui se les sont permises, et nous ne pouvons, à vrai dire, nous

en préoccuper outre mesure ; mais il n'en est pas moins curieux de voir mis en pratique, à quatre siècles de distance, des tours d'escroc dignes de ceux que l'on trouve dans les *Repues franches* et ailleurs, rendus possibles par les rapports d'aspect, de forme ou de son, etc., existant entre les jetons et les monnaies.

La première mention qui nous soit connue dans cet ordre d'idées, sans séparer les fictions littéraires des faits historiques, remonterait assez haut, d'après les appréciations de Paulin Paris. Elle se trouve dans une chanson de geste intitulée *Florence de Rome*. La copie unique, qui est à la Bibliothèque nationale, à Paris, serait celle d'un texte renouvelé au XIVe siècle ; mais le récit original était incontestablement bien plus ancien ; de nombreuses allusions y étaient faites dans maint poème du XIIIe siècle.

Gonbaut, un misérable coquin, en compagnie duquel voyageait Florence, qui voulait se rendre en pèlerinage à Jérusalem, va parler à un maître corsaire et lui offre, à beaux deniers comptants, la plus belle femme du monde :

> Et li maistres a dit : « Tu ne dis si bien, non.
> « Va, si l'amaines chi, par amour t'en prion,
> « Un gourle de deniers aras en te porchon. »

Le marché fut conclu ; mais au lieu d'une gourle ou bourse de bon argent, Gonbaut en reçut une de jetons, ce qu'il ne connut qu'après avoir livré la malheureuse Florence (1).

Il résulte de lettres de rémission de Charles VI remon-

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. XXVI, pp. 335 et suivantes.

tant à 1404, accordées à un individu qui avait dérobé une certaine somme d'argent, que celui-ci, pour dissimuler son méfait, avait substitué des *getouoirs* à l'argent qu'il s'était approprié (1).

Le 1er juillet 1430, on prenait et mettait dans les prisons du Châtelet, à Paris, alors au pouvoir du roi d'Angleterre Henri VI, se disant roi de France, deux soudards de nationalité anglaise, coupables de quelques escroqueries dont une est ainsi racontée dans des lettres de rémission à eux accordées. « Ils s'étaient, quelques jours « auparavant, transportés par-devers une femme ouvrière « et marchande de tissus de soye, de laquelle ils ache- « tèrent certains tissus de soye de plusieurs couleurs et « longueurs, pour la somme de trente livres tournois « environ, lesquels tissus lesdiz supplians eurent et « receurent. Et ce fait, avoient certaine monnoie de « nobles d'or qu'ils dirent que ils bailleroient en gaige « de ladicte somme, pour ce qu'ils ne les vouloient pas « changier, mais retourneroient brief pour payer la « monnoie et prendre leursdiz nobles; mais pour et « ou lieu d'iceux nobles, qu'ils firent semblant de « mettre en une bourse laquelle ils scelèrent, baillèrent « une bourse en laquelle ils avoient seulement certains « gectouers de cuivre et de plomb; et ce fait s'en parti- « rent (2)... »

(1) *Mélanges de numismatique*, année 1875, p. 230, article de M. Anatole de Barthélemy.

(2) A. Lognon, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 312.

On a cité bien des fois ces deux vers-ci :

Une bourse, d'argent legière,
Qui estoit pleine de mereaulx.

Généralement, on les donne comme étant de Villon, ce qui est une erreur ; mais ils n'en remontent pas moins au xve siècle, puisqu'ils sont dans le recueil des *Repues franches*. Il s'agit de la quatrième repue, dite du Souffreteux, conte dans lequel ce jeune plaisant, quelque clerc, sans doute, habitué du palais de justice, trouve le moyen de payer, avec le son de sa maigre bourse, le repas qu'il s'était fait servir dans une hôtellerie. Les commentateurs des *Repues franches* ont parfaitement raison, croyons-nous, en disant que les méreaux dont il est question là sont des jetons à compter. Rabelais appelait parfois les jetons de cette sorte des *écus du Palais* (1), et chacun sait comment Coquillart, dans son *Monologue des perruques*, a parlé de certains galants pauvres et vaniteux, ayant toujours

La bourse pleine de gettoers
Pour dire qu'ils ont de l'argent (2).

Nous bornerons à ce qui précède nos remarques sur les abus de confiance dont les jetons ont été ou pouvaient être l'instrument. Ce n'est pas que le sujet nous fasse

(1) « Après disner Panurge l'alla veoir portant dans sa manche une grande bourse pleine d'escus du Palais et de gettons..... Et de ce disoit, faisant sonner ses gettons comme si ce feussent escus au soleil... » (*Pantagruel*, liv. II, chap. XX.)

(2) *Œuvres de Coquillart*, t. II, p. 291, de l'édition de la Bibliothèque elzevirienne.

défaut, mais il nous paraîtrait superflu de le traiter ici avec plus d'ampleur. S'il peut servir à expliquer les avertissements et les allusions que présentent dans leurs légendes plusieurs des jetons retrouvés, comme DE LATON SVIS NOVME, IE NE SVI PAS DE FIN OR, CORONE SVI DOR VARMEIL, VAVT AVTANT KEN COVRTIOTIE [1] POVRES ORGVILLEVX PLAINS DENVIE, etc., nous ne voulons pas, d'autre part, perdre de vue qu'il s'agissait simplement pour nous, aujourd'hui, de ne pas laisser oublier entièrement les faits assez singuliers consignés dans l'article de journal sur lequel nous avons un instant appelé l'attention au début de cette note.

J. R.

Thiaucourt, juillet 1884.

On lit dans la *Revue scientifique* du 5 juillet 1884 :

M. Louis Loizy, dans une conférence que reproduit le *Bulletin de la Société hongroise de géographie*, donne des détails intéressants sur les monnaies usitées en Chine.

La monnaie courante est le *sycée* ou le *cooping-taël*, qui contient 98 p. °/₀ de bon argent. Cette monnaie n'a pas une forme fixe; elle circule en morceaux hémisphériques de 180 à 360 grammes, d'une valeur de 5 à 10 *liangs*, et dont la forme correspond à celle du creuset qui renfermait la masse fondue. Quand on a de petits payements à faire, on en coupe avec un couteau le morceau à peu près nécessaire et on règle la différence

[1] Courtoisie.

au moyen de pièces de cuivre. Un liang (taël) se divise en fractions décimales, en *tzien*, en *feunn*, en *li*. Ces dernières pièces ont des poids fixes. Au contraire, le taël ou liang ne représente qu'une unité de poids ou de valeur théorique, puisqu'il subit l'évaluation du prix de l'argent, comme toute autre marchandise.

L'unité réelle de la monnaie courante, en Chine, est le *tzien* (sapèque), seule monnaie en cuivre, percée d'un trou carré au milieu. Il y a, dans un liang, selon le poids et la qualité de l'argent, 1,200, 1,500 et même 2,000 *tziens*. L'argent peut être porté au marché sous toutes les formes et dans toutes les qualités, au gré du commerçant, tandis que la monnaie de cuivre ne peut être fabriquée que dans les ateliers de l'État et sous la surveillance du Ministère Koung-Sou. Cette monnaie circule en des ligatures de 500 à 1,000 pièces, divisées en centaines, séparées l'une de l'autre par un nœud.

La monnaie de cuivre est en usage depuis longtemps; on en frappait déjà sous la dynastie de Tchoou (de 1122 à 249 avant Jésus-Christ). La numismatique est, en Chine, une vieille science et a une littérature étendue. Actuellement, toutes les monnaies de cuivre de la dynastie *Ta-tzing*, mêlées avec les monnaies de même valeur du Japon, sont en cours Le *tzien* ordinaire porte sur l'une de ses faces le nom de l'empereur, par exemple « Kiën-loung » (1736-1796) et l inscription « toung-pao », c'est-à-dire monnaie de cours, et sur l'autre face on lit le nom de l'atelier d'estampage frappé en caractères mandchous.

On imagine aisément combien les monnaies de cuivre

ou d'argent sont incommodes à porter. Aussi les lettres de change et les lettres de crédit sont-elles très en usage dans tout l'empire chinois.

Outre les lettres de change, le papier monnaie est également en usage et cela depuis plus longtemps qu'en Occident. Le trésor émettait déjà des assignats sous la dynastie de Loung (de 998 à 1023). Les derniers assignats ont été émis par les Mings et ont eu un cours forcé jusqu'au xve siècle.

Le cabinet numismatique de l'État, qui possède la collection de monnaies brabançonnes la plus complète du monde, vient, grâce aux soins de son zélé et savant conservateur, de s'enrichir d'une monnaie inédite, frappée à Maestricht par le duc Jean II de Brabant (1294-1312). Il s'agit d'un gros aux quatre lions semblable à celui qui est décrit par Vander Chijs (*les Monnaies des duchés de Brabant et de Limbourg*), pl. VI, n° 8, mais, au lieu de la légende : BRABANTIE DVX, on lit : MONETA TRICHT. Cette monnaie, inconnue à tous les auteurs qui ont écrit sur les monnaies brabançonnes, complète heureusement la série des gros aux quatre lions du même prince qui se trouvent dans les collections de l'État; déjà celui-ci possédait un gros frappé à Anvers et trois exemplaires de la pièce décrite par Vander Chijs.

Ces dernières monnaies proviennent de la trouvaille d'Hoogstraeten, tandis que la monnaie de Maestricht a été ramenée par la drague du fond de l'Escaut, à Anvers.

G. C.

L'usage de monnaies fictives ou de méreaux commence à prendre faveur en Belgique, dans les grands établissements industriels, pour payer le salaire des ouvriers. C'est en effet une comptabilité facile et qui ne se prête que difficilement aux erreurs involontaires ou autres.

On nous a communiqué, récemment, toute une série de ces monnaies employées dans une usine, à Mons, et consistant en pièces de 500 (centimes), de 100, de 50, de 10 et de 5. Ces pièces, très joliment gravées par M. Fisch, offrent, au droit, un ciel étoilé et un peu nébuleux traversé par la queue d'une énorme comète — la marque officielle de la fabrique. — Mais ne cherchez pas à savoir ce que c'est qu'une *tannerie minérale*. Je l'ai demandé à l'un de nos savants les plus éminents. Sa réponse a été : « Je n'en sais rien ; le tannin minéral « m'est aussi inconnu que le riz minéral de feu le docteur « Cloetboom, de joyeuse mémoire. »

R. Ch.

MM. Théod. Bom et fils, les grands organisateurs des ventes de médailles et de monnaies dans le royaume des Pays-Bas, font imprimer, dans ce moment, un catalogue très important. Nous en avons reçu les quatre-vingt-huit premières pages comprenant, en quatorze cent soixante-sept numéros, les suites des médailles de Van Mieris et de Van Loon, jusqu'à l'année 1713.

Cette collection, qui contient des pièces très précieuses, a été formée par un amateur bien connu, M. Jérôme de Vries.

Les personnes qui désireraient en recevoir le catalogue sont priées de le demander à MM. Bom, Keizersgracht, n° 428, à Amsterdam.

R. Ch.

L'espace dont nous pourrions encore disposer dans cette livraison, ne suffirait pas pour énumérer les nombreuses publications relatives à la numismatique dont nous avons eu connaissance depuis le 1er juillet dernier. Nous devons donc remettre ce compte-rendu à une autre fois.

La commission de la *Revue*, on le sait, s'est fait une loi de laisser toujours place aux collaborateurs étrangers et de n'intervenir que pour combler des lacunes, et pour cette besogne toute matérielle et peu attrayante que nos collègues, plus poétiques, ont appelé « *faire la cuisine* ».

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 6 juillet 1884.

La séance est ouverte à midi et demi.

Sont présents : MM. R. Chalon, *président ;* de Schodt, *vice-président ;* G. Cumont, *secrétaire ;* Mailliet, *bibliothécaire ;* Herry de Cocquéau, *contrôleur ;* Vanden Broeck, *trésorier ;* Cocheteux, Louis Geelhand, Maus, le baron de Chestret, Vander Auwera, Brichaut, Dugniolle, le baron Surmont de Volsberghe, Le Catte et De Roissart, *membres effectifs ;* M. Fiévet, *membre correspondant regnicole.*

Assistent à la séance : MM. Van Dyk van Matenesse, Victor Delattre et Bieswal, *membres associés étrangers.*

Se sont excusés : Mgr Bethune, MM. Léopold Wiener, Camille Picqué, Pety de Thozée, Vanden Peereboom, le baron de Witte, le vicomte Baudouin de Jonghe, Alfred Bequet, Helbig, Dumoulin, le comte Maurin Nahuys, le baron J.-B. Bethune, le comte de Marsy, Le Cointre-Dupont, Dancoisne et Coubeaux.

Un jeton de présence, à l'effigie du célèbre numismate de Saulcy, est remis à chacun des membres de la réunion.

M. Chalon remercie les membres associés étrangers qui nous font l'honneur d'assister à notre assemblée.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

M. le trésorier Vanden Broeck fait ensuite rapport sur la situation financière de la Société, à la fin de l'année 1883 ; il constate que l'encaisse a diminué par suite des frais occasionnés par l'arrangement de la bibliothèque et le développement extraordinaire de la *Revue*. Le compte des recettes et des dépenses est arrêté et approuvé.

M. le secrétaire présente l'exposé des travaux de la Société, en 1883. Cette relation est faite en ces termes :

« Voici, Messieurs, l'analyse des travaux scientifiques de la Société, pendant l'année 1883. Presque toutes les études se rapportent à la numismatique moderne et à celle du moyen âge ; un seul article concerne les monnaies anciennes.

« Les cent soixante-quatorze premières pages de la

Revue sont remplies par un long travail de M. l'ingénieur Victor Bouhy, nouvel écrivain numismate, qui énumère avec le plus grand soin les médailles et même les timbres-poste dus au burin du célèbre graveur Jacques Wiener.

« Cette monographie, intitulée *Jacques Wiener, graveur en médailles, et son œuvre*, est le résultat de recherches patientes et consciencieuses : deux cent trente et une médailles, dont la plus ancienne remonte à 1840, soixante-trois jetons gravés pour les conseils communaux de Bruxelles, d'Ypres, de Tournai, sont successivement décrits. L'auteur d'aussi laborieuses investigations mérite nos félicitations.

« M. Deschamps de Pas nous a gratifiés d'une intéressante et savante *étude sur les monnaies de Calais* pendant l'occupation de cette ville par les Anglais. De nombreux auteurs ont déjà traité ce sujet, mais aucun d'eux ne paraît avoir utilisé les précieux documents de la magnifique publication des *Record's*, ni ceux qui sont épars dans la collection de Rymer ; c'est dans le but de mettre ces pièces en pleine lumière et d'en tirer d'utiles enseignements historiques que M. Deschamps de Pas a poursuivi ses fécondes recherches.

« Puis vient une discussion sur les *monnaies de Tournai* entre MM. Gariel et Cocheteux. Les rois de France ont-ils battu monnaie à Tournai depuis Philippe-Auguste? Tel est l'objet du litige. Nous éviterons de nous prononcer dans le débat, préférant laisser à chacun le soin de se former une opinion après lecture des pièces du procès.

« M. Édouard Vanden Broeck décrit une *médaille offerte par la Bourse de Bruxelles, à M. Paul De Neck*, agent de change ; l'honorable membre nous donne un récit de la fête qui accompagna cette cérémonie, en satisfaisant ainsi et son ami M. De Neck et les amateurs de numismatique bruxelloise.

« Les *poids monétiformes de Toulouse* présentés par M. Trachsel ne sont pas inédits; le demi-quarteron notamment a déjà vu le jour dans notre *Revue*, en l'année 1853; mais après trente ans bien des choses tombent dans l'oubli et il faut excuser M. Trachsel de cette redite.

« M. Van Hende nous fait connaître une petite médaille frappée pour le couronnement du buste du courageux maire de Lille en 1792. Cette cérémonie eut lieu le 8 octobre 1882, jour anniversaire de la levée du siège de cette place (8 octobre 1792).

« M. le baron de Chestret de Haneffe a eu l'heureuse idée de nous exposer la *numismatique de la révolution liégeoise*, révolution dans laquelle, vous le savez, Messieurs, l'un de ses ancêtres joua l'un des principaux rôles. M. le comte de Renesse, dans son *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége*, n'avait décrit que six médailles et décorations de cette révolution tandis que M. le baron de Chestret nous donne le dessin et la description de vingt-six de ces plaques, dont la plupart font partie de la collection Ulysse Capitaine et de celle de l'auteur.

« Ces emblèmes révolutionnaires sont des plus intéressants et nous devons remercier notre savant collègue

du soin qu'il a mis à rechercher ces documents.

« Un cinquième article, de M. Brichaut, sur les *jetons de numismates*, concerne MM. De Nayere, amateur gantois, Louis Dériard, collectionneur lyonnais, Louis Dancoisne, notre éminent collègue, Édouard Van Hende, le savant numismate lillois. Puis M. Brichaut nous a fait connaître une médaille frappée en souvenir d'une excursion de la Société française d'archéologie, à l'île de Sein (côtes du Finistère). Il termine cet article par la mention de deux médailles offertes à notre cher et vénéré président, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire; souhaitons à celui-ci de pouvoir heureusement célébrer son quatre-vingt-dixième anniversaire, vers lequel il marche, du reste, très allègrement. (*Applaudissements.*)

« *Philippe-Auguste et Louis VIII ont-ils frappé monnaie dans Tournai?* C'est la suite de la polémique entre MM. Gariel et Cocheteux; nous n'essayerons pas de nous mettre entre les épées des deux combattants et nous ne voudrions pas servir de second à l'un ou à l'autre [1]. Nos collègues jugeront bien de l'issue de la lutte.

« *Quelques médailles françaises* sont passées en revue par M. Brichaut : d'abord se présente une magnifique médaille offerte au célèbre naturaliste, M. Milne-Edwards, par ses disciples et ses admirateurs, pour son grand ouvrage sur la physiologie et l'anatomie comparées; puis succède une médaille, non moins belle, remise à l'illustre Louis Pasteur par ses confrères et ses amis.

[1] Ces lignes étaient écrites lorsque nous avons appris le décès de M. Gariel.

Espérons que cette instructive revue sera continuée.

« En outre, notre infatigable collègue a bien voulu écrire quelques *notices sur les collections numismatiques dans le royaume de Suède.*

« Le comte Maurin Nahuys s'est occupé, avec sa compétence habituelle, du *droit de battre monnaie possédé et exercé par les comtes de Hohenlohe ;* plus loin, il décrit soigneusement une jolie médaille commémorative de l'exposition d'antiquités organisée, en 1882, par le Cercle archéologique d'Enghien, ainsi que *deux médailles en l'honneur du général François André de Favart Jacquier de Bernay,* dont une très curieuse biographie est annexée. Enfin, notre estimable confrère nous communique un *édit impérial du* 25 *août* 1759, *frappant d'interdit des monnaies de mauvais aloi de la principauté d'Anhalt-Bernbourg.*

« M. Pinchart insère ensuite deux documents trouvés aux archives du royaume; ces manuscrits concernent le *monnayage à l'atelier de Reckheim, en* 1385.

« Notre bibliothécaire, M. le colonel Mailliet, a mis tout son zèle à composer le catalogue de notre bibliothèque ; nous lui devons tous nos remercîments pour cet utile et laborieux travail. (*Applaudissements.*)

« M. Jules Rouyer a évoqué *le diable d'argent* pour nous donner un *échantillon de l'esprit satirique appliqué à la composition de médailles et de jetons du* XVIe *siècle;* ce démon de l'argent, devant lequel tout le monde s'inclinait alors, n'a certes rien perdu de sa puissance de nos jours : le plomb trouvé à Courtrai et le jeton français, si habilement interprétés par notre sympathique confrère, conservent aujourd'hui tout leur à-propos.

« Grâce aux études si fécondes de notre vice-président, M. Alph. de Schodt, sur les monnaies romaines, la *Revue* n'a pas été complètement sevrée de numismatique ancienne; il nous a présenté le dieu *Terme sur les médailles d'Octave-Auguste*, et nous avons appris bien des choses intéressantes dans ce tête-à-tête avec cette divinité inamovible.

« Le docteur von Winckel, dans une lettre à M. le président, nous initie à la numismatique orientale (Birmanie, Indes anglaises, Siam, etc.).

« Enfin, la *Revue* a bien voulu donner l'hospitalité à la suite et au complément de nos études sur *les monnaies des États-Belgiques-Unis, pendant la révolution de* 1789-1790.

« Les mélanges, auxquels a principalement collaboré notre honorable président, offrent toujours le même intérêt et renferment beaucoup de renseignements utiles.

« En 1883, la Société a perdu un membre associé étranger : M. le baron Édouard von Sacken est décédé à Vienne, le 20 février 1883. »

M. le président Chalon remercie M. le secrétaire.

La cotisation annuelle et le prix d'abonnement à la *Revue* sont maintenus.

M. Gustave Vallier, conservateur du cabinet des médailles, à Grenoble, est élu membre honoraire; M. Alfred Bequet est nommé membre effectif, en remplacement de M. De Caisne, décédé; enfin, M. le baron de Pitteurs de Budingen est appelé à succéder à M. Bequet, comme membre correspondant regnicole.

Il est ensuite passé au vote pour le renouvellement du bureau et de la commission directrice de la *Revue*, pour 1885.

M. Cumont fait remarquer que, d'après une décision prise par l'assemblée générale en 1868 (*voir* le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 juillet 1869, *Revue* de 1869, p. 506), le vice-président ne peut être réélu qu'après un intervalle de trois ans; l'assemblée actuelle ne pourrait-elle pas rapporter cette résolution et renommer le vice-président sortant ?

M. de Schodt dit qu'après avoir examiné les minutes des procès-verbaux de 1868 et 1869, il a constaté que le procès-verbal de la réunion *générale* de 1868 ne mentionne pas cette décision; le procès-verbal de la réunion *extraordinaire* du 23 mai 1869 (1) porte seulement :

« M. le vice-président propose à l'assemblée de ne « confier les fonctions de la vice présidence au même « membre de la Société que pendant l'espace d'un an. »

L'honorable membre reconnaît que cette proposition a été virtuellement admise, mais sans discussion, par l'assemblée générale du 4 juillet 1869, et a toujours été appliquée depuis lors.

M. Cocheteux objecte que cette question préalable doit être écartée parce qu'elle n'est pas à l'ordre du jour, mais que le bureau pourra la mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

(1) Nous n'avons pas vu la minute, mais nous ferons remarquer que le procès verbal *imprimé* de la réunion extraordinaire du 23 mai 1869 garde le silence à ce sujet.

M. de Schodt se rallie à cette proposition qui est enfin ratifiée par l'assemblée. Il prie ensuite celle-ci de confier à M. Chalon seul la direction de la *Revue*. Si cette proposition était rejetée et si l'assemblée avait l'intention de renouveler son mandat, M. de Schodt demande que celle-ci veuille bien donner ses suffrages à un autre membre. M. de Schodt allègue qu'il ne peut, à cause de ses fonctions officielles, remplir utilement la charge de directeur de la *Revue*.

Il est alors procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Président :	MM. R. Chalon ;
Vice-Président :	Louis Geelhand ;
Secrétaire :	G. Cumont ;
Trésorier :	Ed. Vanden Broeck ;
Bibliothécaire :	P. Mailliet ;
Contrôleur :	Herry de Cocquéau.

MM. Chalon et de Schodt sont élus directeurs de la *Revue*, pour 1885.

Les membres élus remercient la Société de ses suffrages. (*Applaudissements.*)

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

Le secrétaire donne lecture d'une notice écrite par M. Jules Rouyer et intitulée : *Le vol aux jetons*. (*Applaudissements.*)

M. Victor Delattre exhibe certains jetons en os et en

ivoire qui ont peut-être servi au jeu ou au calcul; l'honorable membre associé lit une lettre qu'il adresse à son confrère M. de Schodt pour lui soumettre les diverses conjectures qu'amène l'étude de ces jetons. Ces considérations se rapportent plutôt à l'archéologie qu'à la numismatique. (*Applaudissements.*)

M. Delattre montre ensuite un magnifique poinçon en acier représentant la tête de Fénelon; ce poinçon est l'œuvre de Courtin-Lefranc, graveur cambrésien du commencement du XIXe siècle.

M. de Schodt donne lecture d'une notice intitulée : *Apollon sur les médailles de César-Auguste.* (*Applaudissements.*)

A l'appui de cette étude l'honorable membre présente dix médailles ou monnaies d'Auguste d'une conservation admirable.

M. Van Dyk van Matenesse, de Schiedam, associé étranger, communique à la Société :

1° Une variété du jeton de Frédéric Perrenot, avec un revers tout à fait inconnu.

Le cercle mural du jeton décrit par Van Loon, au t. Ier, p. 184 (éd. fl.), est remplacé par une couronne de feuillage; le champ du cercle intérieur, en arabesques sur la pièce décrite, se trouve ici rempli de festons; les armoiries sont les mêmes, sauf que sur la pièce présentée des festons occupent la place où Van Loon nous montre une tête vue de face.

La pièce décrite par Van Loon est fort rare; l'autre est inédite, de parfaite conservation et probablement unique

2° Trois variétés du rare jeton de Berlaimont :

a. Un exemplaire conforme à celui que Van Loon décrit au t. Ier, p. 221 (éd. fl.). Berlaimont paraît jeune encore;

b. Un exemplaire avec un buste où Berlaimont apparaît beaucoup plus âgé (1);

c. Un exemplaire avec le même buste que sur le précédent, mais portant une variante de l'inscription. Celui-ci porte *Carol-us* au lieu de *Carolus*.

3° Un jeton satirique, extrêmement rare, sur François Ier.

Droit. Le buste du roi, à gauche, avec un lis devant le nez.

FRANCISCUS. REX. FRAN.

Rev. Tête de Turc, à gauche, avec la légende :

LA GRANDE. TUR

C'est une allusion à la bataille de Lépante, où les Français et les Turcs se battirent contre les Espagnols. Cette pièce a le type d'un jeton de Tournai; elle est probablement inconnue à la plupart des collectionneurs.

M. Brichaut place sous les yeux de l'assemblée :

1° Un dollar (argent, millésime de 1883) à l'effigie de Kalakaua Ier, roi des îles Hawaii ou Sandwich ;

(1) Une autre variété de ce jeton, consistant dans un différent classement des lettres de l'inscription, existe dans la collection Vander Auwera.

2° Deux variétés de la médaille frappée en souvenir du congrès archéologique tenu à Poitiers le 1er juillet 1884 et jours suivants, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dont notre confrère M. Lecointre-Dupont a été nommé, à cette occasion, président d'honneur, à vie, en qualité de dernier survivant des membres qui ont fondé cette Société savante.

Une autre médaille d'un type particulier, frappée en or, en argent et en bronze, a été remise à M. Lecointre-Dupont, pour perpétuer ce souvenir.

A la demande du président, M. Cocheteux donne quelques explications sur les *points secrets d'aloi* employés sur certains deniers de Charlemagne.

« Le monnayage carlovingien, dit-il, de 779 à 887 (?) se distingue par la taille constante de 240 deniers à l'étalon monétaire; mais l'étalon était variable; c'est-à-dire que, composé primitivement d'une livre d'argent pur ou fin (6912 grains), son poids n'a cessé de s'accroître par suite de l'adjonction successive d'une même quantité de cuivre.

« Ses recherches l'avaient conduit à limiter la valeur de cet accroissement, soit à 1/2, soit à 1/3 d'once française (256 ou 192 grains) et ce second nombre lui avait fourni les divers étalons :

	6912	— 7104	— 7296	— 7488	— 7680	— 7872
et pour les deniers correspondants	1gm,536	— 1,578	— 1,621	— 1,664	— 1,706	— 1,749

« Or, M. Brambilla dans son beau traité « des monnaies de Pavie » reproduit, parmi les deniers absolument

semblables de Charlemagne, les quatre dont les poids suivent : $1^{gm},620$ — $1^{gm},664$ — $1^{gm},684$ — $1^{gm},750$.

« Ces derniers répondent donc aux quatre derniers étalons et le doute n'est pas possible lorsqu'on étudie la légende du revers, qui est :

« Pour le premier : PAPIA ;

« Pour le deuxième : P·APIA ;

« Pour le troisième : PAPI·A ;

« Et pour le quatrième : PAP·IA.

« La mission de ce dernier point secret est encore justifiée par un denier de Louis le Pieux, dont le poids est renseigné $1^{gm},752$.

« M. Cocheteux entre encore dans quelques autres considérations que nos lecteurs trouveront exposées dans son troisième article sur l'enchaînement des systèmes monétaires, etc. . . » (*Applaudissements.*)

M. Mailliet propose de publier dans la *Revue* la liste de tous ceux qui ont fait partie de la Société.

M. Vanden Broeck fait remarquer que cette liste pourrait se borner aux membres effectifs et honoraires; cette observation est admise et il est décidé que la commission de la *Revue* se chargera de cette publication.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, R. Chalon.

Réunion du bureau du 6 juillet 1884.

... A la demande de M. le commandeur de Lagerberg, et sur la proposition de MM. Chalon et Brichaut, le titre d'associé étranger a été conféré à M. Charles-Edward Fewster, counsellor of Kingston upon Hull (Angleterre).

Le Secrétaire, G. Cumont.

Le Président, R. Chalon.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1884.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
S. A. R. LE PRINCE Philippe DE SAXE-COBOURG ET GOTHA, DUC DE SAXE.	7 juillet 1878.
MM.	
DE KOEHNE (S. E. LE COMMANDEUR BARON), conseiller privé, directeur du bureau héraldique, etc., rue Moïka, 25, à Saint-Pétersbourg.....	4 juillet 1841.
MEYER (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye	—
CASTELLANOS (DON Basilio-Sebastian), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
DIRKS (J.), à Leeuwarden, membre de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
HILDEBRAND (B.-E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
MANTELLIER (P.), président de la cour d'appel, à Orléans	—
TORNBERG, professeur à l'université de Lund.....	6 juillet 1851.

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Robert (**Charles**), membre de l'Institut, intendant général, rue de la Tour-Maubourg, 25, à Paris	5 juillet 1863.
Nahuys (le comte **Maurin**), archéologue, rue de la Source, 62, à Saint-Gilles (Bruxelles)	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (**L.**), ingénieur, à Saint-Omer	1 juillet 1866.
Morel Fatio, archéologue, au château de Beauregard, à Lausanne	—
Muller (le docteur **L.**), archéologue, à Copenhague	7 juillet 1867.
Ponton d'Amécourt (le vicomte de), président de la Société française de numismatique, rue de Lille, 30, à Paris	5 juillet 1868.
Teixeira de Aragaõ, directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne	2 juillet 1871.
Karabacek (le docteur **Josef**), Beatrixgasse, 26, à Vienne, III	7 juillet 1872.
Roach Smith (sir **Ch.**), à Strood, comté de Kent	5 juillet 1874.
Carlo Strozzi (le marquis), directeur du *Periodico di numismatica*, à Florence	—
Schlumberger (**Gustave**), Faubourg Saint-Honoré, 140, à Paris	7 juillet 1878.
Dancoisne, notaire honoraire, à Henin-Liétard	—
Van Hende (**Édouard**), ancien chef d'institution, rue Masséna, 50, à Lille	6 juillet 1879.
De Barthélemy (**Anatole**), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris	3 juillet 1881.
Heiss (**Aloïs**), à Aulnay, près de Sceaux, département de la Seine	2 juillet 1882.
Dumoulin (**F.-L.-J.**), notaire, rue des Capucins, 1499, à Maestricht	—
Rouyer (**Jules**), à Thiaucourt (Meurthe et Moselle)	1 juillet 1883.
Vallier (**Gustave**), archéologue et numismate, place Saint-André, 5, à Grenoble	6 juillet 1884.

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., rue du Trône, 113, à Ixelles	Fondateur.
Bethune (monseigneur), chanoine et camérier secret de Sa Sainteté, rue d'Argent, à Bruges	—
Herry de Cocquéau (François), docteur en droit, marché aux Bois, 27, à Bruxelles	6 octobre 1844.
Lefevre (E.-C.), rentier, rue des Peignes, 32, à Gand	20 septembre 1846.
Pety de Thozée (J.), propriétaire, membre de la Chambre des représentants et de plusieurs sociétés savantes, au château de Grune.	4 juillet 1852.
De Witte (le baron **J.**), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., rue Fortin, 5, à Paris	5 juillet 1857.
Cocheteux (le général **C.**), à Sclessin, lez-Liège, rue Côte d'or, du 21 mars au 1er novembre; à Liège, 25, rue Fabry, les autres mois	—
Dugniolle, docteur en médecine, rue Malibran, 117, à Ixelles	—
Picqué (Camille), conservateur, chargé du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, rue de Naples, 10, à Ixelles	8 juillet 1860.
Vanden Peereboom (Alph.), ministre d'État, président de la Société archéologique d'Ypres, Avenue de la Toison d'Or, 44, à Bruxelles	5 juillet 1863.
De Nédonchel (le comte **Georges**), président de la Société historique de Tournai, rue Becquerelle, 3, à Tournai	—

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
Vanden Broeck (Édouard), agent de change, rue de Terre-Neuve, 124, à Bruxelles.....	3 juillet 1864.
Mailliet (P.), lieutenant-colonel pensionné, rue du Méridien, 6, à Saint-Josse-ten-Noode.....	—
Wiener (Léopold), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., rue du Nord, 80, à Bruxelles.....	—
Surmont de Volsberghe (le baron), archéologue, rue des Pierres, 11, à Gand.....	2 juillet 1865.
Maus (C.), conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, rue du Berger, 27, à Ixelles.....	7 juillet 1867.
De Limburg Stirum (le comte), rue du Haut-Port, 56, à Gand.....	—
Brichaut (Auguste), ingénieur, rue Castex, 4, à Paris.....	5 juillet 1868.
Geelhand (le baron **Louis**), homme de lettres et archéologue, rue du ci-devant Pont-Neuf, 21, à Bruxelles.....	—
De Jonghe (le vicomte **Baudouin**), rue du Trône, 60, à Ixelles.....	—
Schuermans (Henri), premier président de la cour d'appel, etc., Boulevard Frère-Orban, 48, à Liège.....	—
Kluyskens (Hippolyte), docteur en médecine, rue du Marais, 12, à Gand.....	3 juillet 1870.
Liedts (le baron **Amédée**), archéologue, rue de la Loi, 88, à Bruxelles.....	—
De Chestret (le baron **J.-R.-M. Jules**), quai de l'Industrie, 13, à Liège.....	2 juillet 1871.
De Schodt (A.), directeur général de l'enregistrement, rue de Londres, 15, à Ixelles.....	—
Serrure (C.-A.), avocat, rue de Suède, 37, à Saint-Gilles.....	7 juillet 1872.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
Helbig (Henri), archéologue, rue de Joye, 12, à Liège	6 juillet 1873.
Onghena (Charles), graveur, etc., rue des Champs, 14, à Gand	4 juillet 1875.
Le Catte (Auguste), archéologue, Rempart ad Aquam, 7, à Namur	1 juillet 1877.
De Roissart (Amédée), conseiller, avenue de la Couronne, 12, à Ixelles	7 juillet 1878.
Vander Auwera (Jean), notaire, à Louvain	3 juillet 1881.
Van Bastelaer (Désiré), archéologue et numismate, rue des Glacières, à Marcinelle	2 juillet 1882.
Cumont (Georges), avocat, rue de Stassart, 77, à Ixelles	—
Bequet (Alfred), archéologue, rue des Nobles, à Namur	6 juillet 1884.

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

Coubeaux (Hippolyte), archéologue, rue des Paroissiens, 17, à Bruxelles	3 juillet 1864.
Van Even (Edward), archiviste, à Louvain	4 juillet 1869.
Parmentier (Charles), avocat, rue des Ursulines, 2, à Mons	7 juillet 1872.
Van Havre (le chevalier Gustave), archéologue, rue Léopold, 25, à Anvers	6 juillet 1873.
Bethune (le baron Jean-Baptiste), conseiller provincial, à Oostroosebeke	6 juillet 1879.
Du Chastel (le comte Albéric), au château de la Havette, à Spa	3 juillet 1881.
Fievet (Jules), ingénieur, à Bascoup, Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut)	2 juillet 1882.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Van Schoor (Charles), avocat général, avenue Louise, 87, à Bruxelles.....	2 juillet 1882.
Bamps (Constant), docteur en médecine, rue Vieille, 23, à Hasselt.....	—
De Pitteurs de Budingen (le baron Léon), rue Louvrex, 77, à Liége.....	6 juillet 1884.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
Penon (Casimir), conservateur du musée des Antiques, au château Borely, à Marseille.....	3 novembre 1856.
Morin-Pons (Henri), banquier, à Lyon.....	—
Hucher (E.), conservateur du Musée archéologique du Mans.....	10 avril 1857.
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron.	10 décembre 1863.
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent).....	—
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtemberg).....	14 janvier 1865.
Madden (Frédéric-W.), Esq., membre de la Société numismatique de Londres, Portland place, 20, à Brighton.....	—
Don Alvaro Campaner y Fuertes, directeur du *Memorial numismatico*, à Palma.....	18 décembre 1866.
Caucich (A.-R.), directeur du *Bullettino*, etc., à Florence.....	18 janvier 1867.
Ricard (Adolphe), archéologue, à Montpellier...	7 octobre 1867.
Brambilla (Camille), archéologue, à Pavie.....	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Ramon (Vidal), numismate, à Barcelone.....	24 mai 1868.
De Labatut (Édouard), docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris	17 juillet 1868.
Voltolin (Achille), secrétaire de la Monnaie, à Venise, à la banque Rothschild, rue Lafitte, 21, à Paris.....	8 avril 1869.
Clay (Charles), M. D., président de la Société numismatique, à Manchester	5 janvier 1870.
Luschin (le docteur **Arnold**), à Gratz	5 juin 1870.
Meyer (Adolphe), S. W. Königgrätzerstrasse, 48, à Berlin.....	15 mars 1871.
Van Peteghem (Charles), membre de la Société française de numismatique, quai des Grands-Augustins, 41, à Paris.....	14 mai 1871.
De Marsy (le comte **Arthur**), archiviste, à Compiègne.....	—
Trachsel (le docteur **Charles-François**), numismate, Petit-riant Site, descente Montbenon, à Lausanne	—
Chautard (J.), professeur à la faculté des sciences de Lille.....	15 juillet 1871.
Van Gelder (P.-H.), à Velp	—
Van Dijk de Matenesse (P.-J.), bourgmestre, à Schiedam	—
De Groot (J.), à Delft.....	—
Devries (Jeronimo) fils, juge, à Amsterdam....	5 novembre 1871.
Hyde, directeur général de la Monnaie, à Calcutta.	—
Wuerst (Auguste), capitaine, à Bonn	5 janvier 1872.
Roest (Théod.-M.), à Leyde	7 juillet 1872.
Lagerberg (le chevalier **Magnus**), chambellan de S. M. le roi de Suède et de Norwége, conservateur du musée de Gothembourg, à Rada.....	10 septembre 1872.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Snoilsky (le comte **C.**), chef des affaires politiques au département des affaires étrangères, un des dix-huit membres de l'Académie suédoise, à Stockholm	19 novembre 1872.
Alkan aîné, officier d'académie, membre de plusieurs sociétés savantes, avenue du Roule, à Neuilly (Seine)	1 avril 1873.
Bom (**G.-Théod.**), numismate, Keyzersgracht, 428, à Amsterdam	30 juillet 1873.
Isenbeck (**Julius**), numismate, Mainzerstrasse, 21, à Wiesbaden	24 août 1873.
Smits van Nieuwerkerke (**J.-A.**), à Dordrecht	29 novembre 1873.
Bieswal (**Auguste**), rue des Poissons, à Bailleul, (département du Nord)	—
Dongé (**Ernest**), numismate, rue de Rivoli, 90, à Paris	6 février 1874.
Henfrey (sir **W.-Henry**), à Londres	28 février 1874.
Papadopoli (le comte **N.**), à Venise	18 juin 1874.
Snoeck (le chevalier **Matthieu-Adrien**), rue de Hintham, à Bois-le-Duc	3 novembre 1874.
Maxe-Werly (**Léon**), rue de Rennes, 61, à Paris	23 novembre 1874.
De Bellenot (le baron), chambellan de S. A. R. le prince Frédéric de Hesse, boulevard de la Marne, 24, à Nogent-sur-Marne	3 mai 1875.
De l'Écluse (**Charles**), membre de la Société française de numismatique, rue Jouffroy, 94, à Paris	14 juin 1875.
De Liesville (**Alfred**), membre de la Société française de numismatique, rue Gauthey (Batignolles), 28, à Paris	5 novembre 1875.
Sudre (**L.**), secrétaire de la Société française de numismatique, chef de bureau à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11, à Paris	25 janvier 1876.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Derre (**François**), architecte, à Paris.....	14 mai 1876.
Promis (le chevalier **Vincenzo**), bibliothécaire du Roi, à Turin.....	3 janvier 1877.
Van Kuyk, gouverneur de la province de Drenthe, à Assen.....	24 février 1877.
Höhn (**Auguste**), conseiller royal, etc., Herrngartenstrasse, à Wiesbaden.....	12 avril 1877.
De la Haut (**Charles**), propriétaire à Charleville.	23 avril 1877.
De Donop (le baron **Hugo**), major chambellan de S. A. R. le grand-duc de Hesse, à Wiesbaden (l'été, au château de Panker dans le Holstein)..	6 mai 1877.
Habets (l'abbé **Joseph**), président de la société archéologique du duché de Limbourg, à Maestricht.....	14 mai 1877.
Muller (le docteur **S.**), archiviste de la ville, à Utrecht.....	10 juin 1877.
Caplain (**Michel**), rue Michel-le-Comte, 28, à Paris.	1 octobre 1877.
De Lehmann (le baron), lieutenant général, Adolfsallée, 7, à Wiesbaden.....	4 décembre 1877.
Alefeld (le docteur), conseiller de la Cour, Luisenstrasse, 33, à Wiesbaden.....	—
Du Lac (**Jules**), archéologue, etc., à Compiègne..	10 avril 1878.
Engel (**Arthur**), rue Marignan, 29, à Paris.....	11 mai 1878.
Rigaux (**Henri**), directeur du Musée de numismatique, à Lille.....	23 mai 1878.
Schols (**L.-P.-H.**), docteur en médecine, à Maestricht.....	10 août 1878.
Vernier (**Achille**), banquier, rue de Thionville, 34, à Lille.....	23 octobre 1878.
De Grez (le chevalier **Jean-Marie-Henri-Joseph**), numismate, à Bois-le Duc.....	4 février 1879.
Le Cointre-Dupont, à Poitiers.....	5 juin 1879.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Eysseric (Marcel), numismate, à Sisteron (l'hiver rue Taitbout, 66, à Paris)	5 juin 1879.
Dissard (Paul), conservateur du musée des antiques, à Lyon	5 juillet 1879.
Eberson (Lucas-Hermann), architecte de S. M. le roi des Pays-Bas, à Arnheim	17 février 1880.
Sacchetti (Giuseppe), vérificateur à la monnaie de Milan	10 juin 1880.
Phillips Junior (Henry), secrétaire de la Société numismatique et archéologique de Philadelphie.	10 juin 1880.
Boutry (Julien), juge et secrétaire de la commission du musée, à Arras	3 juillet 1880.
Laugier (Joseph), conservateur du cabinet des médailles, à Marseille	24 juillet 1880.
Enschedé (A.-J.), membre de la Société Teylers, à Harlem	2 août 1880.
Perrin (André), numismate, à Chambéry (Savoie), rue de Boigne	20 août 1880.
Poncet (Ernest), docteur en médecine, cours Morand, 30, à Lyon	25 novembre 1880.
Bahrfeldt (M.), lieutenant au 75me infanterie, à Stade (Hanovre)	21 février 1881.
Missong (Dr Alex.), notaire impérial, membre de la Société numismatique, Herrengasse, 4, à Vienne, I	—
José do Amaral B. de Toro, numismate, à Vizeu-Alcafache (Portugal)	17 mars 1881.
Ehrensvard (le comte Augustin), lieutenant au régiment des hussards de Scanie, à Liatorp, près de Helsingborg	—
Renucci (Michel), archéologue, boulevard Montparnasse, 71, à Paris	25 avril 1881.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Maindron (Ernest), secrétaire de l'Académie des sciences, au Palais de l'Institut, à Paris.....	24 juin 1881.
Weyl (Adolphe), directeur du *Berliner Münzblätter*, Wallstrasse, 24, à Berlin.....	19 janvier 1882.
Desriard (Louis), numismate, à Rive-de-Gier (département de la Loire).....	25 janvier 1882.
Ort (le capitaine J.-A.), à l'académie militaire de Breda.....	22 février 1882.
De Meunynck (Auguste), membre de la direction du Musée numismatique, à Lille, rue des Chats-Bossus, 6.....	9 mars 1882.
Quarré-Reybourbon, archéologue, à Lille.....	2 mai 1882.
Terme (Georges), numismate français, actuellement à Liège, rue Léopold, 34.....	6 mai 1882.
Ghesquière-Dierickx (Désiré), directeur des usines monétaires de Biache-Saint-Wast, rue Saint-Paul, 28, à Paris.....	—
Gouverneur (Arthur), à Saint-Denis (département de la Seine).....	28 juin 1882.
Delattre (Victor), receveur municipal, à Cambrai.....	—
Oldenhuis-Gratama (L.), docteur en droit, membre des États-généraux, à Assen.....	—
André (Ernest), notaire à Gray.....	2 octobre 1882.
John West Wilson, à Gothembourg (Suède)....	6 mai 1883.
Oldenburg (J.-F.-H.), à Stockholm.....	—
Cavalli (Gustave), pharmacien, à Sköfde, près de Stockholm.....	9 août 1883.
Wedberg, conseiller de justice, à Stockhom.....	—
Ehrenborg (le chevalier), échevin, à Carlshamn (Suède).....	17 août 1883.
Fewster (Charles-Edward), cousillor, à Kingston upon Hull (Angleterre).....	6 juillet 1884.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1885:

Président :	M. Renier Chalon.
Vice-Président :	M. Geelhand.
Secrétaire :	M. Cumont.
Bibliothécaire :	M. Mailliet.
Contrôleur :	M. Herry de Cocquéau.
Trésorier :	M. Edouard Vanden Broeck.

COMMISSION DE LA REVUE PENDANT L'ANNÉE 1885:

MM. Renier Chalon.

de Schodt.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1884.

Ouvrages périodiques.

ALLEMAGNE.

Berlin. WEYL, ADOLPH, *Berliner Münzblätter*, n° 43, avec la planche IV, 1884.

— Du même, 44e vente de monnaies et médailles.

Hanovre. WALTE, H. und BAHRFELDT, M., *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger. Zeitung für Münz-, Siegel- und Wappenkunde, funfzehnter Jahrgang*, 1884, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, in-8°.

Leipzig. THIEME, E.-G., *Blätter für Münzfreunde*, nos 118 et 119, avec les planches LXXVIII et LXXIX.

AUTRICHE-HONGRIE.

Agram. Viestnik, Godina VI. Br. 3. U Zagrebu, 1, 1884.

BELGIQUE.

Bruxelles. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, tome VII, nos 4, 5 et 6.

— *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 23e année, nos 3 et 4, 1884.

Gand. *Messager des sciences historiques*, tome XXVIII, 2e liv., 1884.

Liége. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XVII, 3e liv., 1884.

Louvain. *Analectes pour servir à l'histoire*, 2e série, tome III, 2e liv., 1884.

Mons. *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut,* 1re série, tome Ier, 1839; tome II, 1841-1842; — 3e série, tome IV, 1868-1869; tome V, 1870; — 4e série, tome Ier, 1875.

FRANCE.

Bone (Algérie). *Académie d'Hippone.* Réunion du bureau, nos 2, 7 et 10 de 1882.

Dax. *Bulletin de la Société de Borda,* 9e année, 2e trim., 1884.

Montauban. *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,* tome XII, 1er trimestre 1884.

Orléans. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome VIII, no 117, 2e trimestre 1883.

Paris. *Mémoire de la Société des Antiquaires de France,* 5e série, tome III ou XLIII, 1882.

— *Bulletins* de la même Société, 2e et 3e trimestres 1882.

— *Polybiblion.* Partie littéraire, 2e série, tome XIX, 6e liv., 1884; tome XX, 1er et 2e liv., 1884.

— *Polybiblion.* Partie technique, 2e série, tome X, 6e, 7e et 8e liv., 1884.

HOLLANDE.

Bois-le-Duc. *Oorkonden betreffende Helmond.* Uitgegeven door M. C.-C. Krom, archivaris in Noord-Brabant, en Aug. Sassen, archivaris van Helmond. Werken van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant. Nieuw reeks, no 1, 1 vol. in-8o, 1884.

Ruremonde. *Publication de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg,* tome XV, in-8o, 1878.

ITALIE.

Camerino. *Bullettino di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia.* Compilato a cura di M. Santoni e O. Vitatini, tome II, 1re et 2e liv., 1884.

Turin. *Miscellanea di storia Italiana,* tome XXII, 6e de la seconde série, 1884.

Ouvrages non périodiques.

Besier, L.-W.-A. Munt-kabinet van 's rijks munt te Utrecht. Catalogus der gouden, zilveren en koperen specien van de republiek der Vereenigde Nederlanden, geslagen sedert de pacificatie van Gent tot het einde der XVIIIde eeuw. Utrecht, 1884, 179 pages in-8°.

(*Hommage de l'auteur.*)

Cocheteux (le général C.). *Du poids de la livre de Charlemagne* (779-789). Bruxelles, 1884, 11 pages in-8°.

(*Hommage de l'auteur.*)

Cumont, Georges. *Bibliographie générale et raisonnée de la numismatique belge.* Bruxelles, 1883, 1 vol. gr. in-8°.

(*Hommage de l'auteur.*)

Maxe-Werly, L. *Trouvaille d'Autreville* (Vosges). Monnaies inédites d'Adhémar de Montell, évêque de Metz, et de Henri IV, comte de Bar. Paris, 1844, 17 pages in-8°.

(*Hommage de l'auteur.*)

Philips, Henri. *On a supposed Runic inscription at Yarmouth* (*Nova-Scotia*). Philadelphie, 1884, 1 page in-8°, 1 planche.

— *Report of the proceeding of the numismatic and antiquarian Society of Philadelphia for the jear* 1883. *With necrological notices.* Philadelphie, 1884, 46 pages in-8°.

(*Hommage de l'auteur.*)

Le Bibliothécaire,
P. Mailliet.

CABINET NUMISMATIQUE.

1° Cinq méreaux ou monnaies fictives de cuivre, faites pour une Société anonyme, à Mons, la TANNERIE MINÉRALE. (*Voir* p. 435 ci-dessus.)

(*Don de la Société montoise.*)

2° Un jeton frappé à l'occasion du voyage du roi des Pays-Bas à Bruxelles.

(*Don de l'auteur, M. Geerts.*)

3° Congrès de 1884. Cinquantenaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest. — *Rev.* Liste des Sociétés qui ont pris part au Congrès. Médaille d'argent.

4° Même droit que ci-dessus. — *Rev.* Liste des membres du bureau de la Société : M. Lecointre-Dupont, président d'honneur, etc., etc. Médaille d'argent.

Ces deux belles médailles ont été données par M. Lecointre-Dupont.

VANDEN BROECK.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Les médailleurs de la Renaissance, par Aloiss Heiss, par P. Charles Robert 5
Jetons historiques de petit module des règnes de Henri IV et de Louis XIII, par J. Rouyer. 17
Notice sur la chirurgie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Kluyskens 44
Les petits méreaux de plomb d'Arras aux types de mailles, par L. Dancoisne 55
Numismatique yproise, par Alph. De Schodt 66
Une médaille de S. M. la reine Victoria, par R. Chalon. 76
Monnaies gauloises à l'inscription AVAVCIA, par Alph. De Schodt. 79
Une monnaie frappée à Lille, par L. Quarré-Reybourbon 81
Numismatique maçonnique, par A. Brichaut 86
De l'enchaînement des systèmes monétaires romains, mérovingiens et carlovingiens, considérés principalement au point de vue de la réglementation de la taille, par Ch. Cocheteux . . . 117
La statue de la Liberté éclairant le monde, par A. Brichaut . . 160
Quelques anciens méreaux de Tournai et souvenirs qui s'y rattachent, par J. Rouyer 165
Numismatique liégeoise. — Monnaies inédites ou peu connues, par le baron de Chestret de Haneffe. 190
Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province et sur les monnaies qui en seraient la preuve, par M. P.-Charles Robert, par Dancoisne. 201

Trouvaille de monnaies en Zélande, par Th.-M. Roest 211
Description de la collection de J.-F.-H. Oldenburg, contenant les monnaies de la Suède, des possessions nationales, celles de Hesse du landgrave Frédéric (le roi Frédéric Ier), par A. Brichaut. 220
De l'enchaînement des systèmes monétaires romains, mérovingiens et carlovingiens considérés principalement au point de vue de la réglementation de la taille (deuxième article), par M. Ch. Cocheteux 241
L'ordre asiatique de morale universelle, par M. le comte de Marsy. 263
Les jetons et les médailles de la faculté de médecine de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Kluyskens. 275
Monnaies de René d'Anjou, par M. J. Laugier 289
Cueilloir numismatique, par M. le comte de Marsy 296
Les jetons du général comte de Lœwendahl, par M. A. L. C. . . 310
De l'enchaînement des systèmes monétaires romains, mérovingiens et carlovingiens considérés principalement au point de vue de la réglementation de la taille (troisième article), par M. Ch. Cocheteux 345
Un denier gantois inédit de la fin du XIe siècle, par M. G. Cumont. 391
Monnaies brabançonnes, par M. Th. M. Roest 398

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. John Evans, Esq., président de la Société numismatique de Londres, à M. R. Chalon, président de la Société royale belge de numismatique 92
Lettre de M. Taillebois, membre de la Société de Borda, à M. R. Chalon, président de la Société royale belge de numismatique. 93

Nécrologie. — Pierre De Caisne. — Jules Friedlaender. — Ernest Gariel. — Alexandre Pinchart, par M. G. Cumont . . 418

MÉLANGES.

Martyrologe des collections publiques. — La Société du Hainaut. — Méreaux. — Revue française. — M. G. Cumont. —

M. E. Taillebois. — République d'Haïti. — M. Oldenburg. — Monnaies des Papes. — Numismatique de Mons. — M. Vincenzo Promis et M. Carlo Kunz. — L'abbé Feller, numismate. — *Bruxelles à travers les âges*. — M. J. Dirks et son *Repertorium*. — Une monnaie de Philippe II. — M. Maxe-Werly. — Médaille d'Erbstein. — Prime de 600 francs pour la plus belle médaille exécutée en Belgique de 1880 à 1884. — Les *Sterbethalers*. — M. le Dr Bamps de Hasselt et une décoration liégeoise 95

Deux lettres de M. Eugène Revillout sur les monnaies égyptiennes. — M. G. Vallier et le roi René. — Numismatique soissonnaise. — Le baron Édouard de Sacken. — La médaille de l'Exposition d'Amsterdam. — M. Bretagne. — Société numismatique de Philadelphie. — Une vente de médailles à Paris. — La *Revue française*. — Catalogues de M. Schulman, d'Amersfort, et de M. Hess, de Francfort. — Jeton de Jacques Charmolue. — Philippe de Mons, Van Bergen ou Dumont. — M. Bresier. — Deux ateliers monétaires : Rochefort et Fontaine-l'Évêque. 226

Les médailles de familles. — Monnaies de Dortmund par M. Meyer. — La médaille de Saint-Benoit et celle dite du pape Zacharie. — Les adresses des numismates, etc., par M. Alfred Grenser. Le *Berliner Munz-Verkehr*. — Joseph Baer et Ce. — Méreaux pour les usines de Yerres. — *La monnaie*, par M. J. Dalsème. — Société numismatique de Philadelphie. — L'atelier monétaire d'Annecy. — Le trésor de Saint-Cergues. — Tessères grecques. — M. Vallier, Petit supplément à la numismatique d'Avignon. — Les Padouans. — Numismatique gauloise, par M. Changarnier. — Notice sur M. de Saulcy, par M. P. Charles Robert. — Mort de Henri V. — Nouveau jeton de présence du conseil communal de Bruxelles. — La *Revue numismatique française*. — Monnaies et médailles de la Silésie. — Mort du Dr Jules Friedlaender. 316

Méreaux inédits d'Enghien, par M. le comte Nahuys. — Médaille pour le déplacement de l'embouchure de la Meuse. — *Le vol aux jetons*. — Numéraire chinois. — Gros aux quatre lions frappé à Maestricht. — Le tannin minéral. — Vente de médailles chez M. Théod. Bom, à Amsterdam 425

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE. — Extraits des procès-verbaux :

Assemblée extraordinaire tenue à Namur, le 11 mai 1884, dans le local de la Société archéologique 331
Assemblée générale annuelle du 6 juillet 1884. 437
Réunion du bureau du 20 juillet 1884. 450
Liste des membres de la Société royale de numismatique au 1er octobre 1884 451
Ouvrages reçus 114, 238, 342, 463
Cabinet numismatique 116, 240, 344, 466

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche *A*.	15
— *B*.	15
— *C*.	15
Planche I.	76
Pl. II et III.	
1 à 40. 60 à 65	
Planche IV.	96
Planche V.	
1.....	18
2.....	18
3.....	20
4.....	21
5.....	22
6.....	25
7.....	29
8.....	30
Planche VI.	
9.....	31
10.....	33
11.....	34
12.....	35
13.....	36
14.....	40
Planche VII.	
1.....	73
2.....	67
3.....	68
4.....	95
Planche VIII.	
1.....	90
2.....	90
2*bis*....	90
3.....	91
4.....	91
4*bis*....	91
Planche IX.	»
Planche X.	
1.....	190
2.....	190
3.....	191
4.....	191
5.....	192
6.....	192
7.....	192
8.....	192
9.....	193
10.....	193
Planche XI.	
11.....	193
12.....	194
13.....	194
14.....	195
15.....	195
16.....	195
17.....	196
18.....	196
19.....	197
Planche XII.	
20.....	197
21.....	198
22.....	198
23.....	199
24.....	199
25.....	199
26.....	200
Planche XIII.	
1.....	160
2.....	160
3.....	160
Planche XIV.	
1.....	166
2.....	178
3.....	179
4.....	180
5.....	181
6.....	184
7.....	186
8.....	187
9.....	188
Planche XV.	
1.....	290
2.....	290
3.....	291
4.....	291
5.....	293
6.....	293
7.....	294
8.....	316
Planche XVI.	
1.....	322
2.....	322
3.....	322
4.....	322
Planche XVII.	
1.....	341
2.....	341
3.....	329
Planche XVIII.	
1.....	310
2.....	311
3.....	328
4.....	332
Planche XIX.	
1.....	400
2.....	410
3.....	411
4.....	412
5.....	413
6.....	416

SIGISMONDVS·PANDVLFVS·DE·MALATESTIS·S·PO·
ECCLESIE·C·GENERALIS·

SOUPEY sc.

Pl-I-

IMP: J. BOUWENS BRUXELLES

MERRAUX D'ARRAS

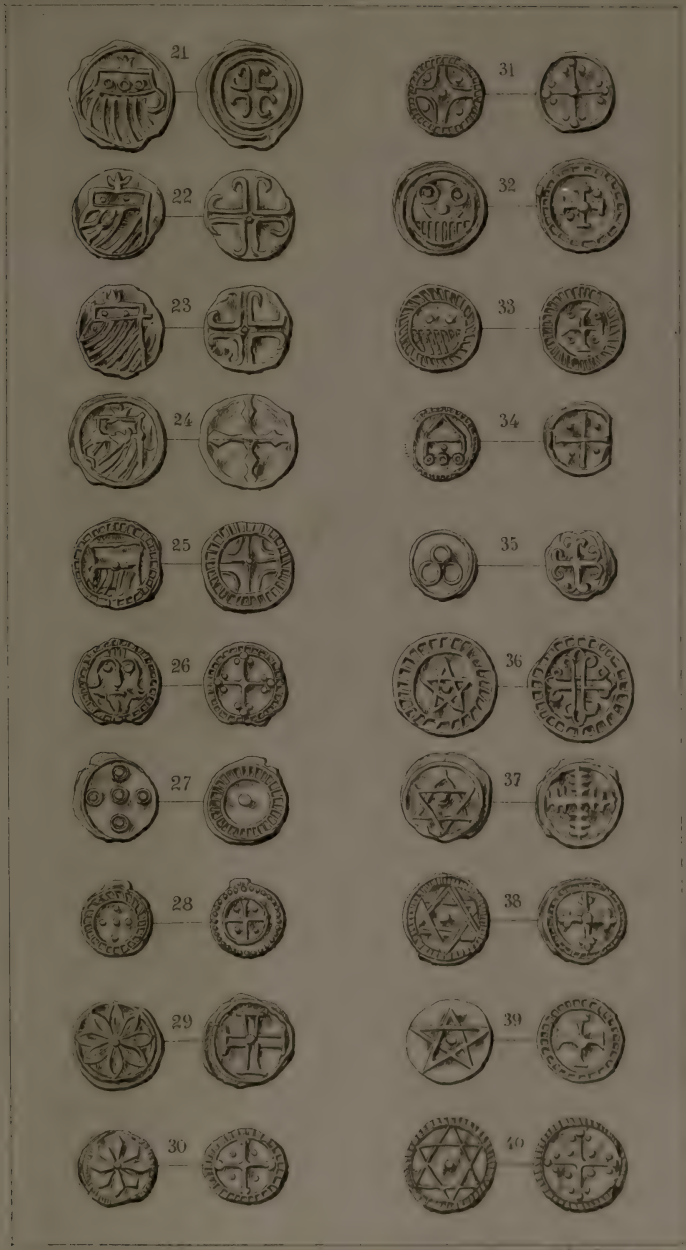

MEREAUX D'ARRAS

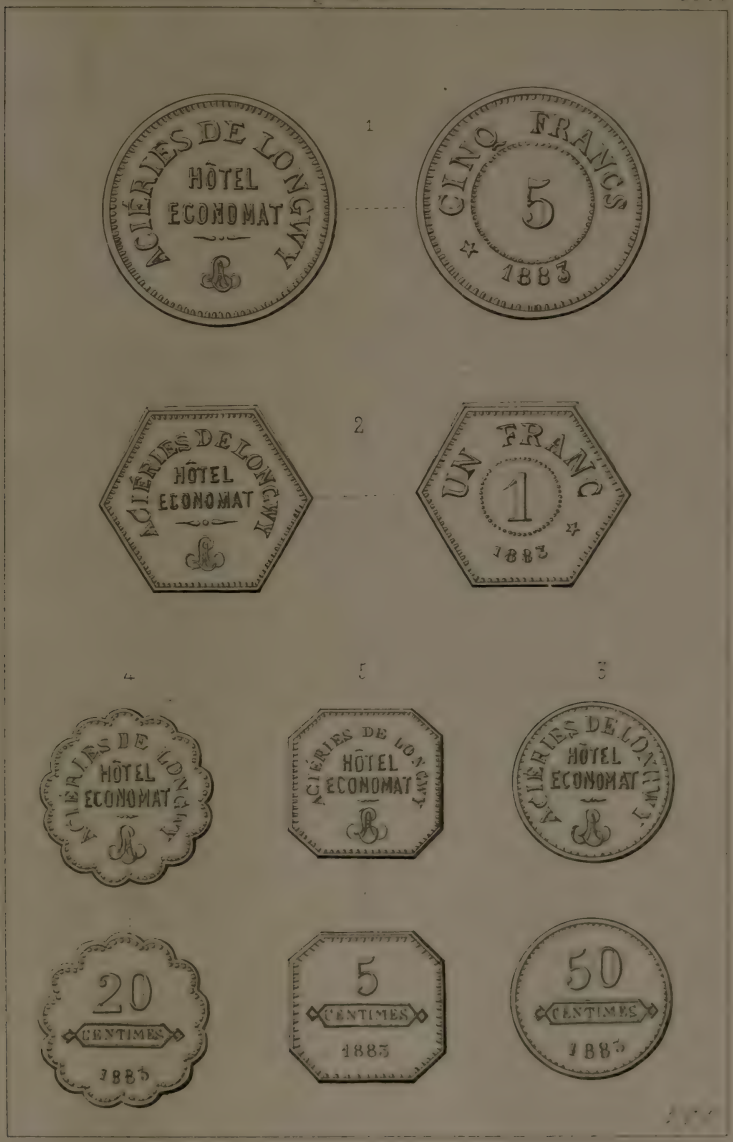
1
ACIÉRIES DE LONGWY
HÔTEL
ECONOMAT
CINQ FRANCS
5
1883
2
ACIÉRIES DE LONGWY
HÔTEL
ECONOMAT
UN FRANC
1
1883
4
5
3
ACIÉRIES DE LONGWY
HÔTEL
ECONOMAT
20
CENTIMES
1883
5
CENTIMES
1883
50
CENTIMES
1883

1
2
3
4
5
6
7
8

9

10

11

12

13

14

15

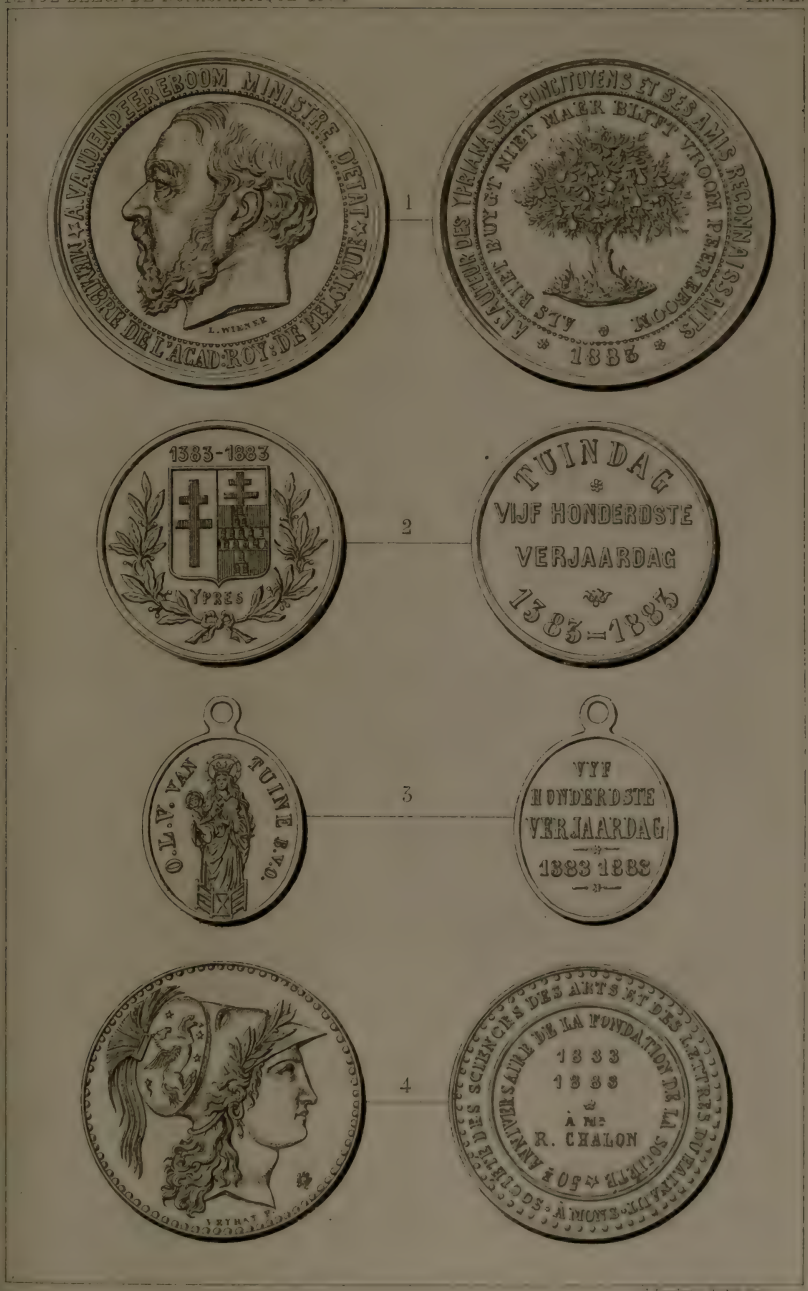
A. VANDENPEEREBOOM MINISTRE D'ETAT
MEMBRE DE L'ACAD: ROY: DE BELGIQUE
L. WIENER
1
ALAUTEUR DES YPRIANA SES CONCITOYENS ET SES AMIS RECONNAISSANTS
ALS EIGT BUYGT NIET MAER BLIFT VROOM PEER EBOOM
1883
1383-1883
YPRES
2
TUINDAG
VIJF HONDERDSTE
VERJAARDAG
1383-1883
O.L.V. VAN TUINE B.V.O.
3
VYF
HONDERDSTE
VERJAARDAG
1383 1883
4
SOCIÉTÉ DES SCIENCES DES ARTS ET DES LETTRES DU BRABANT
50e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ
1833
1883
À Mr
R. CHALON

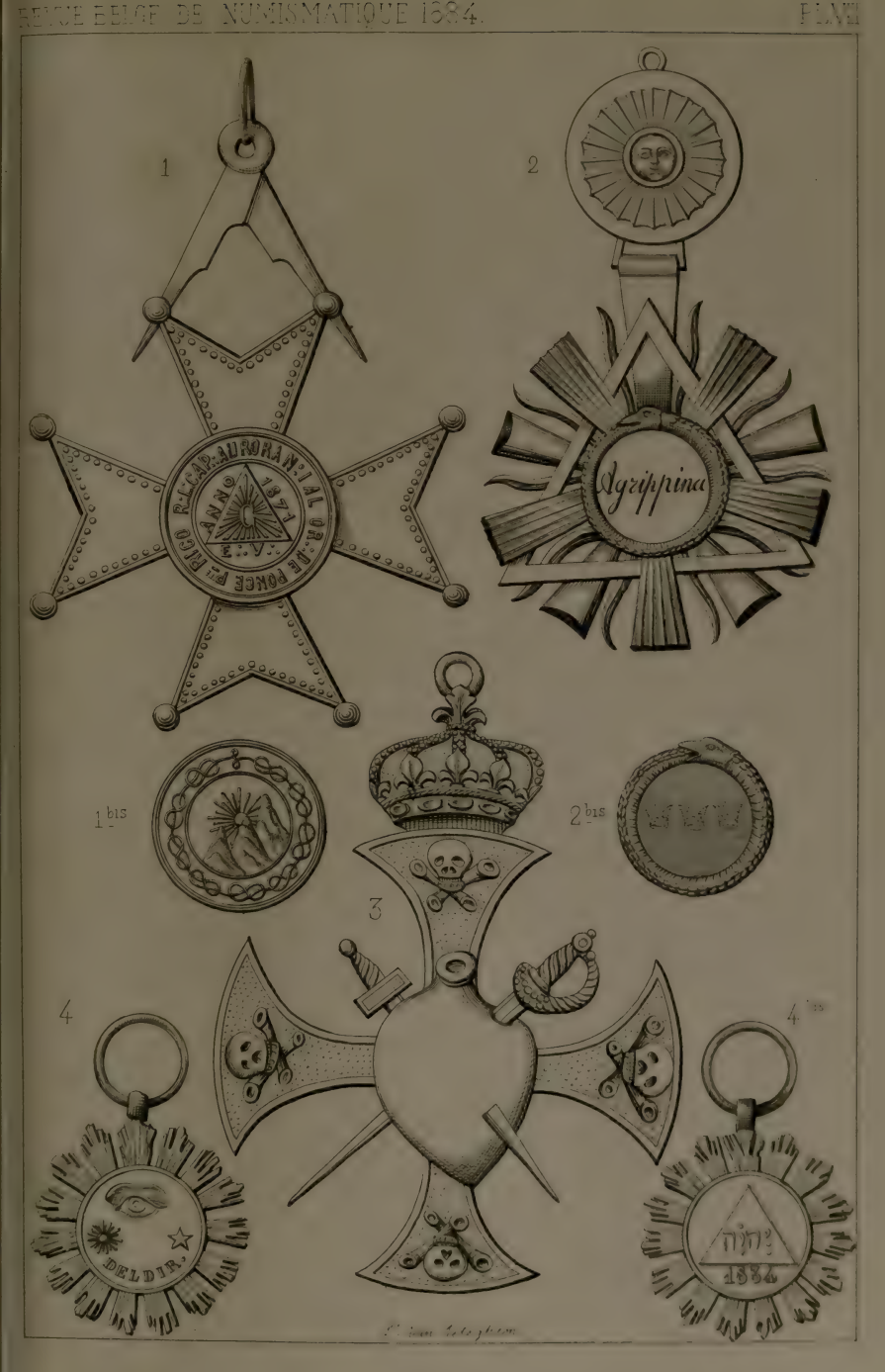
1
2
Agrippina
1bis
2bis
3
4
4bis
DELDIR.
1884

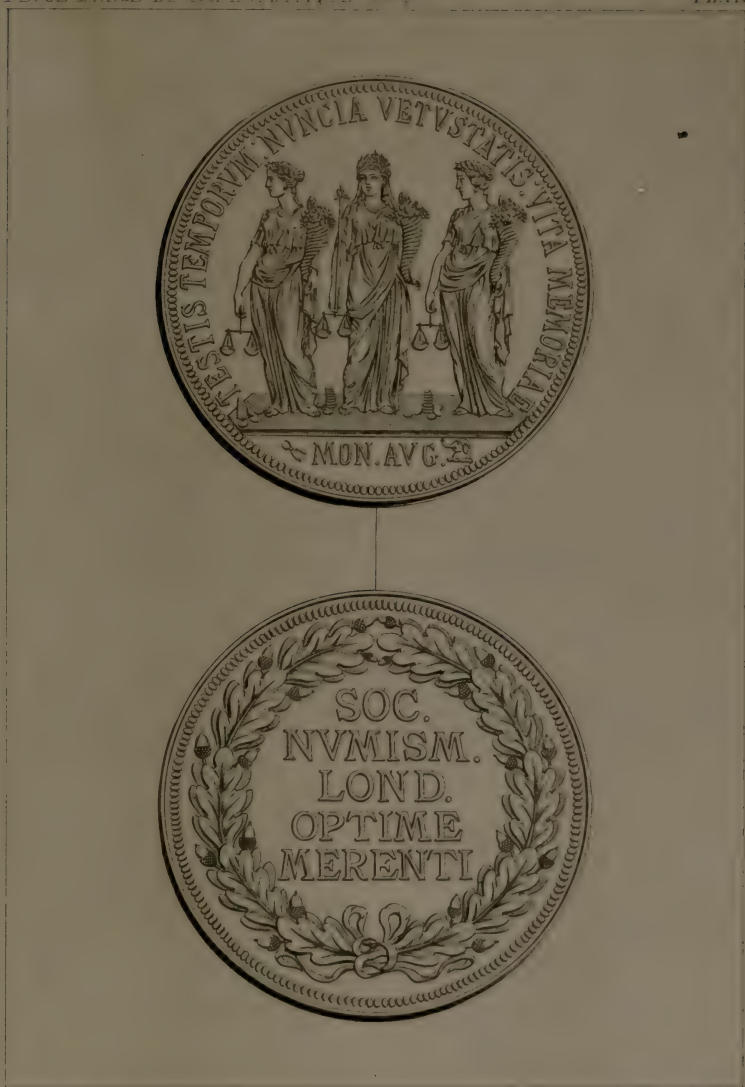
TESTIS TEMPORVM NVNCIA VETVSTATIS VITA MEMORIAE
MON. AVG.
SOC.
NVMISM.
LOND.
OPTIME
MERENTI

1
A.

2
A.

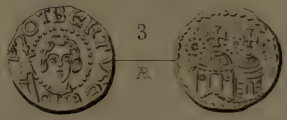
3
A.

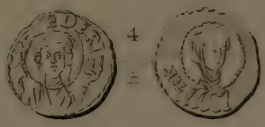
4
A.

5
A.

6
A.

7
A.

8
A.

9
A.

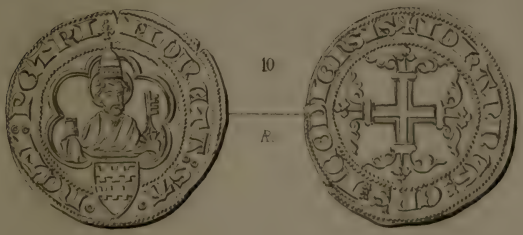
10
A.

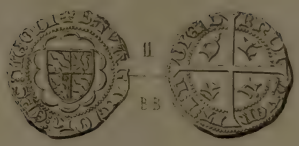
11
B B

12
C

13
C

14

15
B B.

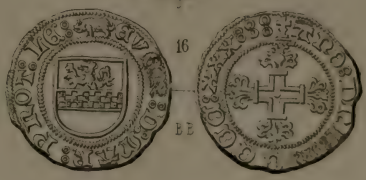
16
B B

17
A

18
A B

19
A

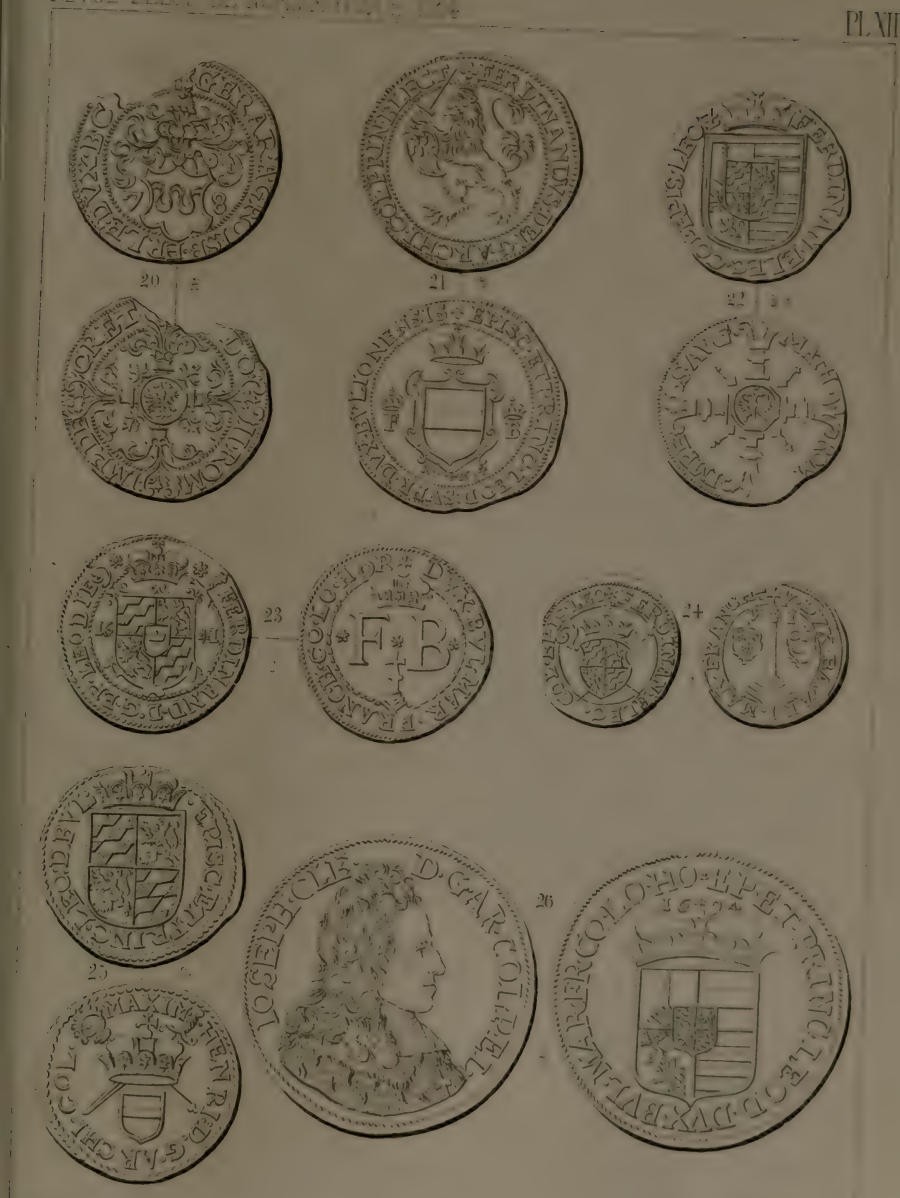
20
21
22
23
24
25
26
1694

2

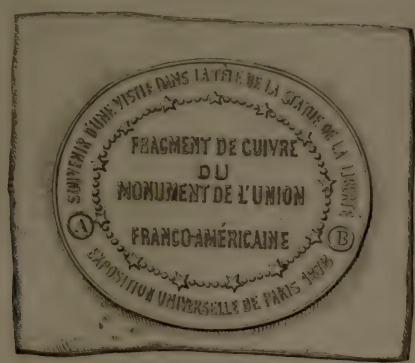
SOUVENIR D'UNE VISITE DANS LA TÊTE DE LA STATUE DE LA LIBERTÉ
FRAGMENT DE CUIVRE
DU
MONUMENT DE L'UNION
FRANCO-AMÉRICAINE
A
B
EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

1

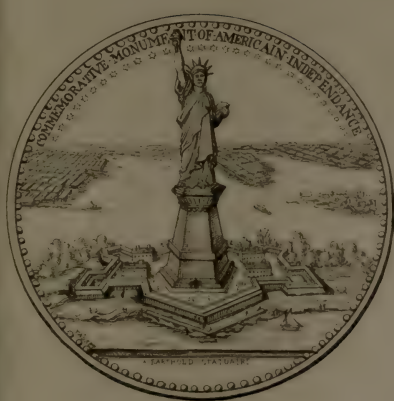
COMMEMORATIVE MONUMENT OF AMERICAN INDEPENDANCE

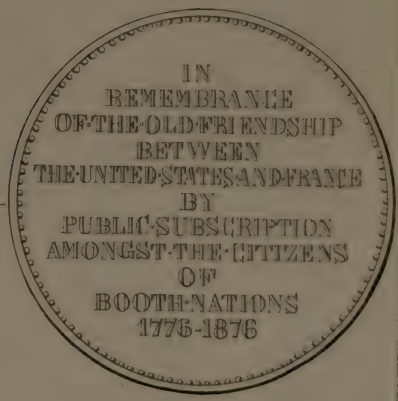
IN
REMEMBRANCE
OF THE OLD FRIENDSHIP
BETWEEN
THE UNITED STATES AND FRANCE
BY
PUBLIC SUBSCRIPTION
AMONGST THE CITIZENS
OF
BOOTH NATIONS
1776-1876

3

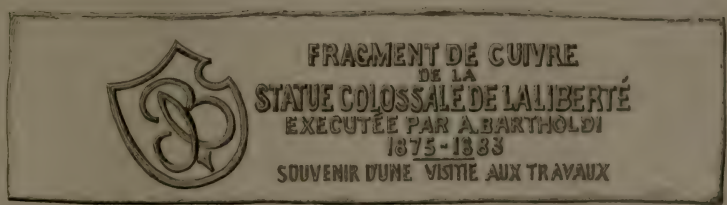
FRAGMENT DE CUIVRE
DE LA
STATUE COLOSSALE DE LA LIBERTÉ
EXECUTÉE PAR A. BARTHOLDI
1875-1883
SOUVENIR D'UNE VISITE AUX TRAVAUX

1
2
3
4
5
6
7
8
9

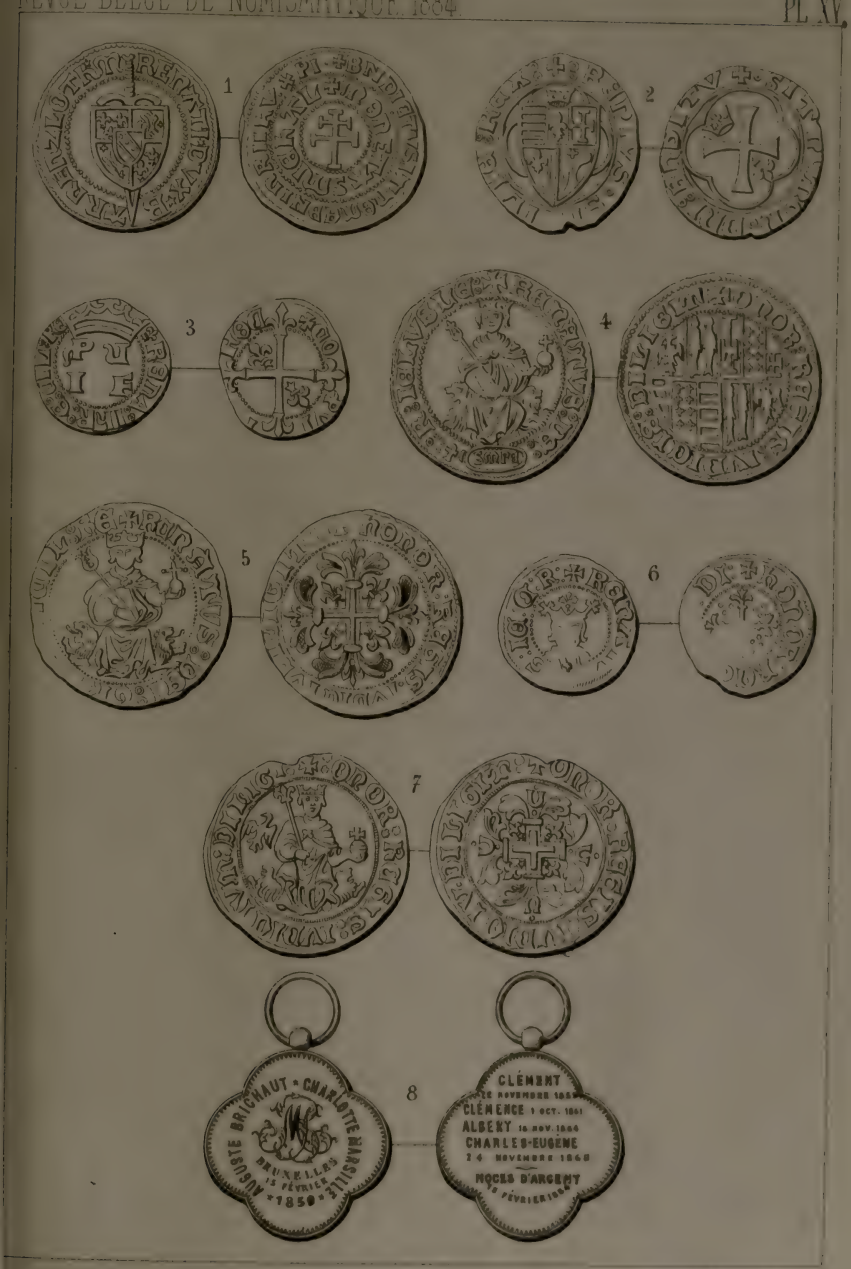
1
2
3
4
5
6
7
8
AUGUSTE BRICHAUT • CHARLOTTE MARSILLE
BRUXELLES
15 FÉVRIER
1858
CLÉMENT
CLÉMENCE 1 OCT. 1861
ALBERT 16 NOV. 1864
CHARLES-EUGÈNE
24 NOVEMBRE 1868
NOCES D'ARGENT
15 FÉVRIER 1858

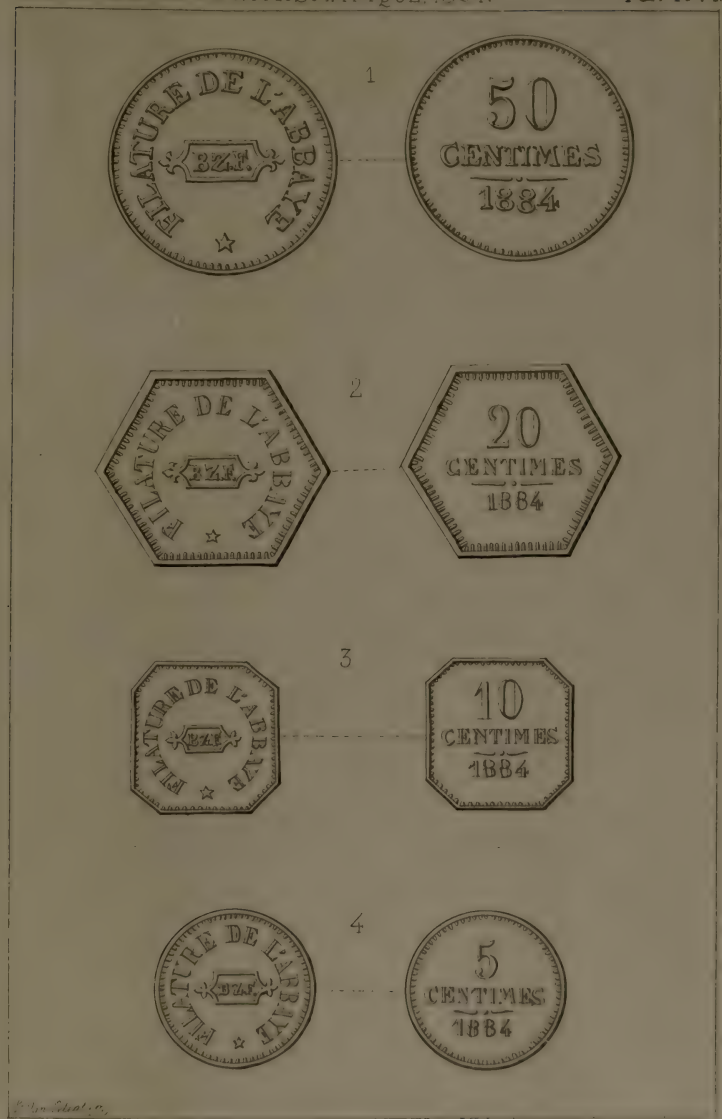
1
FILATURE DE L'ABBAYE
BZF.
50
CENTIMES
1884
2
FILATURE DE L'ABBAYE
BZF.
20
CENTIMES
1884
3
FILATURE DE L'ABBAYE
BZF.
10
CENTIMES
1884
4
FILATURE DE L'ABBAYE
BZF.
5
CENTIMES
1884

1
DISPENSATORES FAMILIÆ CHRISTI SICUT FIDELES
IHV
3
2
1881
C. BULS
BOURGMESTRE
F. J. J. DE BEAU
A. C. G. WALRAVENS E. ANDRÉ
E. DE MOT E. BECQUET
ECHEVINS
R. J. BISCHOFFSHEIM E. DEMEURE
J. GODEFROY J. B. DEPAIRE H. DURANT
A. V. PICEOLET H. WEBER
F. VELDEKENS R. CHEUDE H. GUILLERY
A. VAUTHIER H. DOUCET L. PILLOY
A. ALLARD E. YSEUX P. DUSTIN
L. RICHALD T. FINET A. DE POTTER
V. GODINEAU C. JANSSEN
F. KOPS L. STEENS E. STOEFS
CONSEILLERS
A. DWELCHAUVERS
SECRÉTAIRE
DEUS NOBIS SOL. ET SCUTUM
90 80 70 60 50 40 30 20 10 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90

1

PRO GRATITVDINE. 1747. A. Q. S. P. Q. A.

2

EX VICTORE DECVS. 1743. S. P. Q. O.

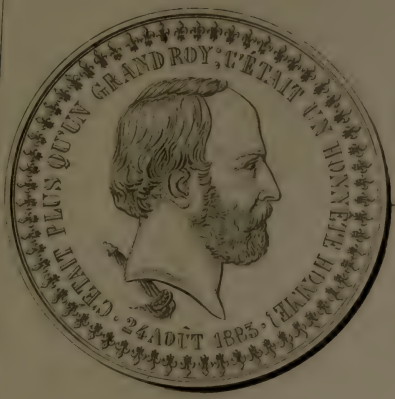
C'ÉTAIT PLUS QU'UN GRAND ROY, C'ÉTAIT UN HONNÊTE HOMME.
24 AOÛT 1883.

3

HENRI CHARLES FERDINAND MARIE DIEUDONNÉ DUC DE BORDEAUX
29 7bre 1820

VILLE DE NAMUR

4

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE BELGE
SÉANCE
DU
11 MAI 1884
PRÉSIDENCE
DE
RENIER CHALON

1
AR

2
EN

3
AR

6
Æ

4
C

5

BINDING JUL 29 1970

CJ
3
R4
t.39-40

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY